



**UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE**

**ÉCOLE DOCTORALE V *Concepts et langages***

**Laboratoire de recherche**

***Langage Logique Informatique et Cognition***

**T H È S E**

pour obtenir le grade de  
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE

Discipline : Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences de l'Homme

Spécialité : Linguistique

Présentée et soutenue par :

**Agnès PROVÔT – OLIVIER**

le : 14 janvier 2011

**Le conditionnel en français et ses équivalents en allemand :  
le concept de référentiel temporel  
et l'analyse aspecto-temporelle et énonciative.**

**Sous la direction de :**

**M. Jean-Pierre DESCLÉS** Professeur, Université Paris-Sorbonne

**JURY :**

<b>M. Jacques BRES</b>	Professeur, Université Montpellier III
<b>Mme Martine DALMAS</b>	Professeur, Université Paris-Sorbonne
<b>M. Patrick DENDALE</b>	Maître de conférences HDR, Université d'Anvers (rapporteur)
<b>M. Hans KRONNING</b>	Professeur, Université d'Uppsala
<b>Mme Gisela ZIFONUN</b>	Professeur, Institut für Deutsche Sprache (rapporteur)



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier en premier lieu mon directeur de recherche, Jean-Pierre Desclés, de m'avoir accompagnée régulièrement et patiemment tout au long de ces cinq années de travail, et de m'avoir transmis l'exigence de la rigueur en linguistique.

J'adresse également mes sincères remerciements à Martine Dalmas pour son aide sur la partie de cette thèse concernant l'allemand, à travers ses conseils avisés et ses lectures attentives.

Je remercie les autres membres du jury, Hans Kronning et Jacques Bres, et tout particulièrement les rapporteurs, Patrick Dendale et Gisela Zifonun, qui ont bien voulu prendre le temps d'examiner toutes ces pages.

Je suis également reconnaissante envers le Deutscher Akademischer Austausch Dienst qui m'a accordé une bourse pour effectuer un séjour d'étude au sein de l'Institut für Deutsche Sprache de Mannheim. J'y ai pu faire de nombreuses recherches bibliographiques nécessaires à ce travail, et je n'oublie pas la gentillesse de tous ceux qui m'ont accueillie là-bas, notamment Gisela Zifonun.

Je remercie enfin toutes les personnes qui m'ont entourée – famille, amis et membres du laboratoire LaLIC – trop nombreuses pour les citer toutes, et qui m'ont assuré, à travers leur amitié et leur aide, un soutien constant. Mes pensées vont en particulier à mon mari qui a toujours été présent pour m'encourager.



# SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	9
<b>A. Présentation générale</b> .....	9
<b>B. Plan de la thèse</b> .....	12
<b>C. Corpus</b> .....	16
<b>PREMIÈRE PARTIE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE THÉORIQUE ILLUSTRÉE PAR UNE ANALYSE DE QUELQUES TEMPS DE L'INDICATIF DU FRANÇAIS</b> .....	19
<b>Chapitre 1 : Temps, aspect et énonciation : cadre théorique</b> .....	21
1. Théorie de l'énonciation.....	22
1.1. <i>Prise en charge énonciative</i> .....	23
1.2. <i>Types de prise en charge énonciative</i> .....	28
1.3. <i>Degrés d'engagement</i> .....	30
2. Concepts formels du temps et de l'aspect .....	35
2.1. <i>Notions aspectuelles</i> .....	35
2.2. <i>Notion de référentiel temporel</i> .....	40
2.3. <i>Architecture de la GAC</i> .....	53
<b>Chapitre 2 : Application à trois temps verbaux du français en emploi « simple »</b> .....	57
3. Le présent de l'indicatif.....	58
3.1. <i>Un invariant difficile à dégager ?</i> .....	58
3.2. <i>Concomitance T<sup>0</sup>- procès dans le Référentiel Énonciatif</i> .....	60
3.3. <i>Concomitance T<sup>0</sup> – procès dans le Référentiel Énonciatif et synchronisation avec le Référentiel Externe</i> .....	66
3.4. <i>Concomitance entre T<sup>0</sup> et un autre référentiel</i> .....	70
3.5. <i>Deux valeurs aspectuelles du passé composé</i> .....	82
4. L'imparfait de l'indicatif .....	83
4.1. <i>Invariant de l'imparfait</i> .....	83
4.2. <i>Procès situés dans le REN et adéquation avec le REX</i> .....	85
4.3. <i>Procès situés dans le REN et distance avec le REX</i> .....	88
4.4. <i>Procès situés dans le RNA</i> .....	92
5. Le futur simple et le futur antérieur de l'indicatif.....	95
5.1. <i>Invariant du futur simple</i> .....	96
5.2. <i>Procès dans le REN et adéquation avec le REX</i> .....	98
5.3. <i>Procès dans le REN et décalage avec le REX</i> .....	103
5.4. <i>Procès dans le RNA</i> .....	105
5.5. <i>Procès dans autre Référentiel</i> .....	109
5.6. <i>Le futur antérieur</i> .....	111
5.7. <i>Paradigme du passé composé au futur antérieur</i> .....	119
<b>Chapitre 3 : Les temps verbaux dans les propositions complexes</b> .....	123
6. Le discours rapporté et la concordance des temps .....	124
6.1. <i>Typologie des verbes introducteurs de propos rapporté</i> .....	125
6.2. <i>Les temps grammaticaux du verbe introducteur et du propos rapporté</i> .....	130

7. Les énoncés en <i>si</i> .....	141
7.1. Rappels sur l'implication et les travaux théoriques en logique .....	142
7.2. Comparaison avec le <i>si</i> en linguistique.....	151
7.3. Le <i>si</i> « cadre hypothétique » et les référentiels temporels.....	175
<b>DEUXIÈME PARTIE ÉTUDE DU CONDITIONNEL EN FRANÇAIS.....</b>	<b>185</b>
<b>Chapitre 4 : Quelques descriptions classiques du conditionnel.....</b>	<b>187</b>
8. Les origines du conditionnel en diachronie .....	188
8.1. Analyses classiques.....	188
8.2. Une autre origine du conditionnel ?.....	191
8.3. Les valeurs sémantiques du conditionnel en diachronie.....	193
9. Le conditionnel en synchronie .....	195
9.1. Présentation synthétique des différentes familles d'approche du conditionnel.....	195
9.2. Les classes d'emplois du conditionnel et leurs appellations.....	207
<b>Chapitre 5 : Proposition d'analyse du conditionnel avec les référentiels temporels.....</b>	<b>213</b>
10. Invariant et classes d'emplois du conditionnel.....	215
10.1. Invariant du conditionnel.....	215
10.2. Classification des valeurs du conditionnel.....	219
11. Le conditionnel de « futur dans le passé ».....	225
11.1. Conditionnel de « futur dans le passé » en discours indirect .....	225
11.2. Conditionnel de « futur dans le passé » d'une narration.....	232
12. Le conditionnel d'hypothèse.....	235
12.1. Conditionnel avec cadre hypothétique en <i>si</i> .....	237
12.2. Conditionnel en cadre hypothétique équivalent à <i>si</i> .....	250
12.3. Conditionnel avec cadre hypothétique en même <i>si</i> .....	262
13. Le conditionnel de désengagement.....	269
13.1. Du conditionnel hypothétique au conditionnel de désengagement.....	269
13.2. Les sous-classes du conditionnel de désengagement .....	276
13.3. Conditionnel de rapport d'information.....	284
13.4. Conditionnel de raisonnement.....	290
13.5. Conditionnel de suspension d'actualisation .....	302
14. Carte sémantique du conditionnel français.....	309
<b>Chapitre 6 : Comparaison critique de quelques travaux sur le conditionnel.....</b>	<b>313</b>
15. Deux analyses globales du conditionnel.....	314
15.1. P. P. Haillet .....	314
15.2. L. Gosselin .....	324
16. Quelques réflexions sur le « conditionnel épistémique » .....	336
16.1. H. Kronning .....	336
16.2. P. Dendale.....	346
16.3. Conclusion.....	357
<b>TROISIÈME PARTIE LES ÉQUIVALENTS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS EN ALLEMAND .....</b>	<b>359</b>
<b>CHAPITRE 7 : RAPPEL DU SYSTÈME TEMPOREL ALLEMAND .....</b>	<b>361</b>
17. Différents systèmes possibles .....	362
17.1. R. Thieroff (1992) .....	362
17.2. G. Zifonun & al. (1997).....	364
17.3. J. Fourquet (1973).....	365
17.4. P. Valentin (1983) .....	366

17.5. Convention utilisée .....	367
18. Rappels sur le Konjunktiv en allemand.....	369
18.1. Le Konjunktiv I.....	369
18.2. Le Konjunktiv II.....	373
18.3. Substitution des formes.....	377
18.4. Synthèse schématique des emplois du Konjunktiv I et du Konjunktiv II.....	378
19. Les verbes de modalité et de modalisation .....	380
19.1. Verbes de modalité.....	380
19.2. Verbes de modalisation .....	381
<b>Chapitre 8 : Classes de conditionnel dont les équivalents sont relativement proches du français .....</b>	<b>383</b>
20. Les équivalents du conditionnel d'hypothèse.....	384
20.1. L'hypothétique en allemand .....	384
20.2. Cadre hypothétique avec lien de consécution .....	392
20.3. Cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle .....	397
20.4. Conclusion .....	401
21. Les équivalents du conditionnel de désengagement .....	401
21.1. Conditionnel de rapport d'information .....	401
21.2. Conditionnel de raisonnement .....	412
21.3. Conditionnel de suspension d'actualisation .....	418
21.4. Conclusion .....	423
<b>Chapitre 9 : Équivalences du conditionnel « futur dans le passé » en allemand .....</b>	<b>427</b>
22. L'expression du « futur dans le passé » en allemand .....	428
22.1. Les équivalents fréquents .....	429
22.2. Autres équivalents ou traductions possibles .....	441
23. Quelles sont les différences entre les formes verbales ? .....	446
23.1. Facteurs orientant le choix .....	447
23.2. Actualisation entre les référentiels selon la forme verbale en allemand .....	449
23.3. Conclusion .....	451
<b>Chapitre 10 : Conclusions sur l'analyse contrastive français-allemand .....</b>	<b>453</b>
24. Cartes sémantiques des équivalences .....	454
24.1. Carte sémantique des équivalents du conditionnel de « futur dans le passé » .....	455
24.2. Carte sémantique des équivalents du conditionnel d'hypothèse.....	456
24.3. Cartes sémantiques des équivalents du conditionnel de désengagement .....	457
24.4. Carte sémantique globale des équivalents allemands du conditionnel .....	460
25. Utilisation des référentiels temporels pour la comparaison entre le conditionnel français et la forme en <i>würde</i> + infinitif .....	462
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>467</b>
<b>A. Synthèse des résultats .....</b>	<b>467</b>
<b>B. Le conditionnel, un temps ou un mode ? .....</b>	<b>469</b>
<b>C. Typologie des référentiels temporels .....</b>	<b>471</b>
<b>D. Poursuite du travail .....</b>	<b>473</b>

<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>477</b>
<b>A. Références .....</b>	<b>477</b>
<b>B. Corpus .....</b>	<b>485</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>489</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>497</b>
<b>A. Liste des diagrammes.....</b>	<b>497</b>
<b>B. Liste des figures.....</b>	<b>500</b>
<b>GLOSSAIRE INDICATIF .....</b>	<b>501</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET SIGNES .....</b>	<b>507</b>

# INTRODUCTION

## A. Présentation générale

Mon intérêt personnel pour le conditionnel remonte sans doute à longtemps, car je me souviens d'avoir cherché, lors de mes premières années d'études d'allemand, comment on traduisait un conditionnel de « futur dans le passé » dans cette langue. La réponse de la grammaire que j'avais consultée alors n'était pas très explicite et consistait surtout en une illustration par l'exemple. C'est alors que j'avais constaté l'utilisation de la fameuse « forme en *würde* + infinitif » : logique, c'est comme pour les énoncés hypothétiques en *wenn*, puisqu'on utilise aussi le conditionnel en français, en avais-je conclu. Logique ? Était-ce si sûr ? L'apparente similitude avec le français masquait la divergence fondamentale entre les deux langues : l'une possède deux modes bien distincts, l'Indikativ et le Konjunktiv, et l'autre, outre l'indicatif et le subjonctif, possède un temps grammatical, dans une version simple et une version composée, qui a été tantôt classé comme mode à part entière et tantôt comme un temps de l'indicatif. C'est, entre autres, cette particularité du français (et d'autres langues romanes) qui nous a amenée à nous intéresser au conditionnel au cours de nos études et nos recherches sur le temps et l'aspect. Beaucoup de linguistes se sont penchés à nouveau sur ce temps grammatical depuis ces dix ou vingt dernières années : en témoigne l'ouvrage *Le conditionnel en français* (Dendale & Tasmowski 2001) qui recueille une quinzaine de contributions sur ce sujet, sous différents angles thématiques et surtout sous différentes approches théoriques. C'est que le conditionnel représente en quelque sorte un défi pour les modèles théoriques du temps et de l'aspect qui se sont élaborés ces dernières décennies à partir des temps de l'indicatif : ceux-ci doivent montrer qu'ils sont opérationnels pour pouvoir rendre compte des particularités du conditionnel. C'est également notre objectif pour le modèle théorique dans lequel nous travaillons.

« Expliquer » les emplois d'un temps grammatical en linguistique suppose que l'on se situe, de façon explicite ou implicite, par rapport au problème de la signification profonde de ce temps grammatical. C'est ce que J.-P. Confais (2002, 62-63) catégorise en cinq attitudes épistémologiques (A) à propos de l'imparfait :

**A1** « Le Français moyen ne voit aucun problème. Si le linguiste vit mal cette apparente "ambiguïté" de l'IMP, c'est parce qu'il la voit par rapport à des catégories onomasiologiques qu'il suppose pertinentes pour rendre compte du fonctionnement de la forme verbale appelée "imparfait". L'ambiguïté n'est pas réelle : c'est un problème de grammairien, c'est-à-dire de métalangage ».

**A2** « L'IMP peut avoir plusieurs significations, relativement éloignées les unes des autres, c'est-à-dire qu'il est ambigu dans certaines limites ; le contexte intervient chaque fois pour sélectionner dans l'éventail des significations possibles une signification pertinente : le contexte "monosémise" ».

**A3** « L'IMP a plusieurs significations, mais on peut regrouper certaines d'entre elles dans des classes plus larges sous tel ou tel trait (par ex. <temporel>, <modal>, <aspectuel>) et réduire ainsi la polysémie ».

**A4** « On peut *dérivée* telle lecture de telle autre ; d'une manière générale, on peut considérer l'une des lectures, correspondant à l'emploi le plus fréquent, comme une signification fondamentale et *première* dont on peut déduire les autres valeurs *secondes* ».

**A5** « Aucune de ces diverses lectures ne doit être privilégiée ; on peut les considérer *toutes* comme des réalisations contextuelles particulières (*désignés*) d'un *signifié* fondamental qui les transcende ».

Ce questionnement sur l'imparfait est valable tout autant pour le conditionnel : au vu de la diversité sémantique des emplois, très manifeste dans le cas du conditionnel, y a-t-il une polysémie irréductible du « signifié » de temps grammatical ou bien peut-on envisager de reconstruire un invariant qui s'exprime dans tous les emplois ? La grande majorité des analyses du conditionnel que nous avons étudiées se positionnent dans une attitude A4 et/ou A5, c'est-à-dire qu'elles partent du principe que le conditionnel possède un certain invariant, et c'est parfois l'enjeu même de l'étude que de trouver une définition adéquate du conditionnel étant donné sa diversité d'emploi. Notre propre position épistémologique est un « mélange » de A4 et de A5 : *un temps grammatical possède un invariant sémantique abstrait qui s'exprime à travers tous les emplois en énoncés (A5) mais ces emplois s'organisent en réseau sémantique (ou carte sémantique)<sup>1</sup>, d'où certains peuvent dériver des autres (A4)*. Nous présenterons notre carte sémantique des classes du conditionnel ainsi qu'une carte sémantique de ses équivalents en allemand respectivement à la fin de nos deuxième et troisième parties.

Une autre question de fond s'ensuit : si l'on pose le principe de l'existence d'un invariant sémantique qui sous-tend tous les emplois d'un temps grammatical, de quelle nature est cet invariant, quelle est sa définition ? La réponse à cette question dépend fortement du modèle théorique utilisé et de la conception que l'on se fait du temps linguistique. C'est ici que l'on peut distinguer plusieurs « familles » théoriques : celle que l'on qualifie de « référentielle » parce qu'elle pose pour principe que les temps grammaticaux situent les procès dans une certaine époque (passé, présent, futur), celle que l'on qualifie de « discursive » parce qu'elle définit les rôles des temps grammaticaux plutôt en fonction des discours (textes) dans lesquels ils sont utilisés, celle que l'on qualifie de « subjective » parce qu'elle s'intéresse plutôt à l'attitude psychologisante (ou la représentation des situations) du locuteur (ou énonciateur) exprimée à travers les temps grammaticaux employés. Ces différentes conceptions du temps linguistique mériteraient bien entendu d'être discutées – nous y avons réfléchi tout au long de ces années de travail – mais elles ne seront pas exposées ici, car il s'agit d'un sujet en soi que même les ouvrages consacrés au temps en linguistique

---

<sup>1</sup> Une carte sémantique est un réseau de classes ou catégories structurées par des relations de différents types (opposition, spécification, ingrédiences, etc.).

(tout particulièrement J.-P. Confais 2002, 159-276, et, d'une manière moins développée, L. de Saussure 2003, 39-161, M. Barbazan 2006, 35-64) ne traitent pas en exhaustivité. Nous souhaitons plutôt nous concentrer sur le modèle théorique que nous utiliserons et les concepts qui le fondent, et principalement la notion de référentiel temporel qui est fondamentale pour notre travail. En effet, concevoir le temps linguistique à partir de différents référentiels temporels offre une perspective descriptive assez différente de celles mentionnées ci-dessus : les dimensions « référentielle », « discursive » et « subjective » sont toutes intégrées pour une description plus complète des phénomènes temporels, aspectuels et modaux des énoncés. L'emploi d'un temps grammatical n'est pas totalement étranger à l'événement du monde externe auquel il fait référence : l'emploi du passé composé dans l'énoncé *J'ai écrit la lettre et je l'ai postée* (posé comme extrait d'une conversation orale) oriente vers une interprétation de deux événements « passés » par rapport à l'énonciateur désigné par *je*. Mais tous les énoncés ne font bien évidemment pas référence à des événements qui se sont réalisés ou vont se réaliser dans le monde externe : comment « situer » alors les événements de l'énoncé *En approchant de son usine, le père Sorel appela Julien de sa voix de stentor ; personne ne répondit ?* Il faut alors envisager un autre type de référentiel temporel que celui dans lequel s'inscrit l'énoncé précédent. Enfin, l'imparfait ou le conditionnel des énoncés comme *Je voulais / voudrais vous demander...* exprime ici une attitude « subjective » de l'énonciateur (sans compter le rôle que joue le co-énonciateur), qui n'est certes pas étrangère à la temporalité, mais qu'il est difficile de rendre compte uniquement en terme de référence temporelle ou d'analyse textuelle.

Par conséquent, le choix d'un modèle théorique est crucial : il ne doit pas être trop « étroit » dans ses concepts – ou, du moins, il doit pouvoir se complexifier – pour qu'il puisse rendre compte de phénomènes linguistiques divers, ni être trop « lâche » dans ses définitions pour ne pas risquer de tomber dans les explications « floues » (et si elles sont « floues », ce ne sont alors pas de bonnes explications). D'où l'intérêt également de se tourner vers un métalangage et des outils de formalisme qui évitent ces deux écueils : les concepts formels reçoivent une définition précise au sein du modèle et sont opératoires entre eux, ce qui permet d'assurer la cohérence interne du modèle, et peuvent laisser place à la mise au point de nouveaux concepts si nécessaire. C'est bien cet enjeu que décrit J.-P. Confais (2002, 93-94) dans les difficultés propres aux attitudes A4 et A5 :

« Le problème majeur de l'attitude A4 est qu'elle doit résorber l'inadéquation d'un axiome de départ en utilisant des procédures *ad hoc*, qui ne sauvent la théorie qu'en apparence. Les difficultés de A5 sont tout autres. [...] Ces difficultés sont d'abord d'ordre technique : quelle démarche adopter pour l'analyse ? comment formuler le signifié ? Mais elles sont surtout d'ordre théorique : c'est la conception du *signe* qui est en jeu, et par contrecoup, la fiabilité du métalangage. À chaque phase de la description, on touche les limites et les points sensibles du métalangage, et le doute s'installe. Mais quelle que soit la manière dont on les résout, les difficultés ne prennent nullement en défaut la thèse A5. Au contraire, tout le travail théorique

consiste à rendre efficace la démarche et vise à atteindre l'objectif nécessaire de toute description sémantique : « prévoir les emplois *hic et nunc* » (Ducrot 1972, 107). »

C'est par ce principe de prédictibilité, basé sur la reproduction identique des analyses sur différents énoncés, qui confère un caractère scientifique à la linguistique. Nous espérons pouvoir y répondre tout au long de ce travail.

Enfin, nous avons choisi d'enrichir notre travail sur le conditionnel français par l'étude de ses équivalents en allemand. En nous intéressant à une langue qui ne possède pas de « temps conditionnel », il nous est ainsi possible de voir quels autres moyens linguistiques peuvent être mis en œuvre pour rendre les différentes valeurs du conditionnel. Les équivalents ainsi relevés et analysés pour chaque classe et sous-classe d'emplois du conditionnel permettent de voir quelles sont les nuances sémantiques privilégiées dans certains contextes, voire, dans le meilleur des cas, de valider la classification des emplois du conditionnel français lorsque, à une sous-classe particulière, correspondent un ou deux équivalents bien définis. Nous obtiendrons donc une carte sémantique des équivalents allemands du conditionnel français, mais nous mettrons également à profit le concept de référentiel temporel pour rendre compte des différences et des similitudes entre ces deux langues. Nous verrons ainsi comment celles-ci peuvent parvenir à une même configuration sémantique en diagramme à partir de configurations morpho-syntaxiques pourtant différentes.

Une dernière remarque restrictive : que ce soit pour le français ou pour l'allemand, nous n'avons pas inclus dans notre champ de recherche le problème des verbes de modalité, qui sont souvent associés au conditionnel ou au Konjunktiv (*je voudrais / ich möchte, tu pourrais / du könntest, il faudrait / man müsste, etc.*). Nous ne disposons en effet pas encore un travail conséquent sur les verbes de modalité, effectué dans notre cadre théorique, qui permettrait un couplage avec l'étude du conditionnel. Plutôt que de traiter ce problème avec imprécision, nous avons préféré le laisser de côté. Du côté de l'allemand, nous verrons certes des verbes de modalité et modalisation (*sollen et wollen*), mais ceux-ci ne sont pris en considération que parce qu'ils sont en tant que tels équivalents du conditionnel, c'est-à-dire qu'ils se traduisent par un seul verbe « normal » au conditionnel et non par un verbe de modalité associé au conditionnel (plus l'infinitif du verbe « normal »).

## B. Plan de la thèse

- La PREMIÈRE PARTIE ne traite pas directement du conditionnel, mais représente tout un travail préparatoire nécessaire à son analyse.

Dans le **premier chapitre**, nous commençons par exposer le cadre théorique que nous exploitons pour analyser le conditionnel et ses équivalents en allemand. Ceci nous permet de

poser tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension de ce travail et à une discussion ultérieure pour une comparaison avec d'autres approches. En effet, le modèle choisi, développé par J.-P. Desclés et Z. Guentchéva depuis une trentaine d'années, comporte des concepts qui parfois lui sont propres (comme les référentiels temporels) et des définitions précises de termes (par exemple la notion de prise en charge ou d'énonciateur). Il aurait été trop long de proposer une comparaison systématique et globale de ce modèle théorique avec d'autres modèles existants. Aussi avons-nous préféré réserver la discussion sur le traitement du conditionnel dans d'autres familles d'approches. Mais avant d'aborder le conditionnel proprement dit dans notre modèle théorique, il nous a paru nécessaire en premier lieu d'illustrer les concepts par une application sur des temps de l'indicatif – présent, imparfait et futur – qui reprend pour l'essentiel des travaux antérieurs<sup>2</sup>. Nous proposons donc dans le **deuxième chapitre** l'exposé de ces temps verbaux en emplois « simples » (nous entendons par là un emploi dans une proposition autonome) et dans le **troisième chapitre** le fonctionnement de ces temps dans des propositions complexes (c'est-à-dire des énoncés composés, schématiquement, d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée) dans des domaines également concernés par le conditionnel : le discours rapporté et les constructions hypothétiques. Présenter ainsi les différents types d'emplois du présent, de l'imparfait et du futur de l'indicatif nous permet non seulement de montrer comment les notions de référentiels temporels, de repérage, d'aspect, d'actualisation sont à l'œuvre dans les énoncés, mais aussi de montrer la cohérence interne du cadre théorique où chaque temps grammatical reçoit une définition qui s'articule l'une avec l'autre. On peut donc ainsi expliquer quelles sont les différences aspecto-temporelles qui sont en jeu dans un paradigme d'énoncés comme :

- a. Je suis parti
- b. Je partais (quand Pierre a appelé)
- c. Je pars [= je suis en train de partir en ce moment, je ne peux pas te répondre]
- d. Je pars demain
- e. Je vais partir
- f. Je partirai
- g. Je serai parti (quand tu liras cette lettre)

Les temps grammaticaux « s'opposent » aussi les uns aux autres dans les énoncés composés d'au moins deux propositions : une simple variation (*Il a dit qu'il venait / viendrait / viendra – S'il fait / faisait / avait fait beau, je sortirai / sortirais / serais sortie*) entraîne non seulement un changement de repérage des procès l'un par rapport à l'autre mais aussi un changement perceptible de la modalisation de l'énoncé. Ces changements sont mis en évidence dans les

---

<sup>2</sup> Nous avons bien conscience que cette première partie qui ne traite pas directement du conditionnel peut sembler, à première vue, longue et un peu « hors-sujet », mais nous avons choisi d'étudier les emplois du présent, de l'imparfait et du futur de l'indicatif de manière assez complète, afin de bien mettre en évidence le rôle que jouent les référentiels temporels, et les autres concepts aspecto-temporels et énonciatifs, dans les valeurs sémantiques des temps grammaticaux.

diagrammes par le repérage des intervalles de réalisation des procès, et leur situation dans les différents référentiels en jeu, conformément à l'invariant sémantique de chaque temps grammatical. Les référentiels temporels permettent ainsi d'apporter quelques éléments de réponse à la « concordance (ou non concordance) des temps » ainsi qu'au fameux problème de la sémantique du *si* (en tant que grammème et surtout en tant que connecteur de deux propositions) dont nous donnons un aperçu synthétique en logique et linguistique<sup>3</sup>. Ayant présenté dans cette première partie des énoncés de ce type qui emploient le présent, l'imparfait ou le futur, il nous sera plus facile de mettre en évidence la sémantique spécifique du conditionnel dans ces mêmes énoncés.

- Une fois toutes ces réflexions préalables faites, nous pouvons consacrer la DEUXIÈME PARTIE à l'étude du conditionnel.

Au **quatrième chapitre**, nous introduisons cette étude par un rappel des origines diachroniques du conditionnel, puis par une présentation synthétique des différentes familles d'approches du conditionnel en synchronie. Nous discutons de la composition « classique » du conditionnel qui est souvent décrit de manière consensuelle comme l'association du « futur » et du « passé » ou encore du morphème *-r* du futur et du morphème *-ais* de l'imparfait (ce qui est alors un argument pour son appartenance à l'indicatif), par rapport à sa formation par association de l'infinitif latin avec *habere* à l'imparfait, et par rapport au subjonctif imparfait latin qui était employé pour exprimer le « futur dans le passé » et l'hypothèse. Bien que nous n'ayons pas adopté une position définitive sur la question, nous pouvons déjà voir pourquoi le conditionnel a une place si particulière entre l'indicatif et le subjonctif. En synchronie, le conditionnel a fait l'objet d'un certain nombre d'analyses que J. Bres (2010) a classées par familles théoriques : certaines approches se cantonnent aux traits « temporels » en les rendant plus ou moins « abstraits » (le futur devient le « prospectif », le « passé » devient du « non actuel »), d'autres, émanant des théories polyphoniques, introduisent deux énonciateurs, dont l'un serait responsable d'un autre point de vue, et qui seraient mis en scène dans tous les emplois du conditionnel. Notre propre approche n'est pas fondée sur la morphologie du conditionnel, ni sur une théorie polyphonique, mais sur les valeurs sémantiques relevées dans les différents emplois du conditionnel en corpus, à partir desquelles nous avons essayé de dégager un invariant sémantique les sous-tendant tous, et que nous avons organisées en un réseau sémantique de trois classes et sept sous-classes à partir des différents référentiels temporels mis en œuvre.

---

<sup>3</sup> Cette question a été fort débattue, aussi nous a-t-il paru, là aussi, nécessaire de lui consacrer plusieurs pages pour la présenter, sans non plus prétendre à l'exhaustivité.

Nous présentons donc dans le **cinquième chapitre** notre analyse, en exposant d’abord l’invariant sémantique du conditionnel, bien que celui-ci soit, évidemment, le fruit du travail fait en amont sur le corpus et non un présupposé théorique défini avant l’étude sur corpus. Nos analyses ont aussi pris appui sur les travaux déjà effectués par les différents auteurs. C’est ainsi que nous distinguons, à la suite de P. P. Haillet (2002) ou H. Kronning (2002), trois classes principales de conditionnel : conditionnel de « futur dans le passé », conditionnel d’hypothèse, et conditionnel de désengagement. Cette distinction se base sur les types de référentiel temporel utilisés par le conditionnel : chaque classe englobe un ensemble de référentiels similaires dans leur fonctionnement et chaque sous-classe est définie par un référentiel (ou deux très proches). Nous montrons ainsi comment les différents emplois du conditionnel peuvent être reliés les uns aux autres à un niveau d’interprétation plus abstrait. La conceptualisation prend ici toute son importance : le conditionnel de « futur dans le passé » et d’hypothèse sont explicités particulièrement à l’aide de la notion de référentiel temporel ; quant au conditionnel de désengagement, l’analyse avec les opérateurs du schéma d’énonciation permet de surcroît d’expliciter les différentes valeurs sémantiques possibles (notamment le rôle de l’inférence, du jugement épistémique et du rapport d’information). Nos analyses étant exposées, nous en proposons dans le **sixième chapitre** une comparaison avec d’autres travaux sur le conditionnel<sup>4</sup>. Nous avons choisi en particulier des travaux majeurs sur la question, deux analyses globales du conditionnel (celles de P. P. Haillet et L. Gosselin), ainsi que des études centrées sur le « conditionnel épistémique » qui est un des emplois du conditionnel les plus débattus (notamment chez H. Kronning et P. Dendale).

- Notre étude des équivalents en allemand du conditionnel français dans la TROISIÈME PARTIE s’appuie sur la classification et les analyses menées auparavant.

Nous faisons tout d’abord, dans le **septième chapitre**, des rappels sur le système temporel allemand, qui présentent certaines caractéristiques : nous rappelons notamment les emplois et les substitutions possibles entre Konjunktiv I et Konjunktiv II, la place particulière de la forme en *würde* + infinitif, et l’intérêt des verbes de modalisation pour notre sujet. Les équivalents allemands du conditionnel ne sont pas présentés dans le même « ordre » que les classes du conditionnel, mais en fonction de leur complexité par rapport au français. Ainsi, le **huitième chapitre** a pour objet les équivalents des deux classes de conditionnel qui posent le moins de difficultés : l’hypothèse et le désengagement. Les temps grammaticaux utilisés en

---

<sup>4</sup> Là encore, nous avons conscience de ne pas avoir proposé un traditionnel « état de l’art » avant toute analyse personnelle, mais nous avons préféré, pour la clarté de l’exposé, détailler d’abord nos concepts théoriques et leur mise en œuvre dans l’analyse du conditionnel, afin de mieux comparer celle-ci avec les travaux qui nous précèdent. La discussion devient en effet plus intéressante une fois les concepts expliqués.

allemand pour exprimer l'hypothèse sont tout à fait comparables à ceux du français. La classe du désengagement est plus compliquée à traiter, mais on trouve les équivalents allemands qui correspondent assez bien aux sous-classes que nous avons proposées : nous y voyons d'une certaine manière une confirmation de notre analyse sur le conditionnel. La classe du « futur dans le passé » est étudiée dans le **neuvième chapitre**, car c'est ici que l'allemand peut choisir entre plusieurs formes de différents modes alors que seul le conditionnel français<sup>5</sup> est possible pour exprimer cette valeur sémantique. Le concept de référentiel temporel montre alors toute sa pertinence pour expliquer les nuances sémantiques entre les différentes formes verbales de l'allemand. Nous l'exploitons également au **dixième chapitre** pour faire une analyse contrastive plus générale de la forme en *würde* + infinitif et du conditionnel. Enfin une carte sémantique des équivalences vient clore cette partie.

## C. Corpus

Notre utilisation du corpus n'a pas de but statistique<sup>6</sup> (pour établir par exemple la fréquence d'emploi du conditionnel « futur dans le passé » par rapport à celui d'hypothèse) ni vocation à être exhaustif pour l'ensemble des emplois du conditionnel (il aurait fallu pour cela disposer d'un corpus oral). Nous considérons le corpus comme un outil et une aide pour l'analyse des emplois d'un temps verbal en complémentarité avec d'autres moyens d'analyse de la linguistique, par exemple les paradigmes d'énoncés où seul un élément est soumis à variation afin d'en observer les conséquences sémantiques et délimiter ainsi le rôle du temps verbal ou d'un élément contextuel. Les énoncés construits peuvent être un bon point de départ pour forger les premières hypothèses théoriques, mais celles-ci sont à compléter par des énoncés relevés en corpus pour, d'une part, vérifier le bien-fondé de ces premières hypothèses sur des énoncés similaires à ceux construits, et d'autre part, affiner (ou parfois revoir !) ces hypothèses à partir d'emplois, dans des exemples auxquels « on n'aurait pas pensé », qui ne se laissent pas bien expliquer par celles-ci. Afin de couvrir tous les types d'emplois du conditionnel, nous avons eu recours à divers types de corpus ; il s'agit de :

- de romans dans leur intégralité<sup>7</sup> (français et traduits en allemand), dont la forme électronique a permis une recherche systématique des formes en « *-rais* »<sup>8</sup> et qui nous ont permis de constituer une première base des différents emplois du conditionnel,

---

<sup>5</sup> Mis à part les tournures en *allait* + infinitif ou *devait* + infinitif, que nous n'étudierons pas en détail dans ce travail.

<sup>6</sup> Sauf dans la partie 23.1.2., où l'outil statistique sert à montrer des « tendances » dans le choix entre différentes formes verbales possibles en allemand.

<sup>7</sup> Il s'agit de six romans des XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles, dont la liste figure en bibliographie.

<sup>8</sup> Ainsi, bien entendu, que les terminaisons des autres personnes grammaticales.

- d'articles de journaux que nous avons sélectionnés au fil de nos lectures pour illustrer certains emplois moins fréquents dans les romans,
- d'extraits du corpus Frantext, que nous avons relevés lors de recherches par mots-clés fréquemment associés au conditionnel ;
- et enfin d'exemples repris d'autres études sur le conditionnel, puisque nous voulions parvenir à rendre compte dans notre cadre théorique de tous les emplois du conditionnel, même ceux réputés « difficiles » par les auteurs.

En ce qui concerne l'étude sur l'allemand, nous avons recueilli les traductions des conditionnels relevés dans les romans bilingues, ainsi que dans certains articles traduits du *Monde Diplomatique* (il est malheureusement difficile de se constituer un corpus journalistique bilingue, car la traduction des articles présente souvent des variations, plus ou moins grandes, par rapport à la version originale). Certains types de conditionnel étant peu représentés dans ce corpus, nous avons complété nos exemples par des recherches sur corpus unilingue allemand, à savoir le *Deutsches Referenzkorpus* (DEREKO) de l'Institut für Deutsche Sprache. Afin de ne pas multiplier inutilement le nombre de résultats, nous avons choisi de mener nos recherches sur un sous-ensemble du DEREKO, d'une part une archive<sup>9</sup> qui, à l'époque de nos recherches (printemps 2008), était intitulée « N2 der *Neuakquisitionen* » (celle-ci a été intégrée depuis dans l'archive principale), et d'autre part sur une archive particulière (« *Archiv der morphosyntaktisch annotierten Korpora* ») qui comporte des corpus annotés morphosyntaxiquement et permet des recherches sur un temps verbal précis. Ces archives contiennent principalement des articles de journaux, mais également quelques textes plus « littéraires » comme des nouvelles. Nous donnons les références de tous nos corpus à la suite de la bibliographie.

---

<sup>9</sup> Le DEREKO contient actuellement 109 corpus (ensemble de textes) organisé en neuf « archives ».

Quelques autres remarques sur la présentation de ce travail :

– Afin que le lecteur non germanophone puisse comprendre au mieux notre partie sur l'allemand, nous avons traduit en français les citations d'auteurs et les énoncés d'exemples qui n'étaient pas déjà traduits. Ainsi, nos propres traductions sont signalées par la mise en italiques, tandis que les traductions émanant des autres auteurs sont laissées en police droite.

– Pour ne pas alourdir inutilement la bibliographie, certaines références bibliographiques sont données en note de bas de page, lorsqu'elles proviennent de citation d'auteurs ou lorsqu'elles n'ont pas été jugées fondamentales pour la compréhension de notre travail.

– Enfin, un glossaire indicatif et une liste des abréviations et signes utilisés, tous deux situés en fin d'ouvrage, permettront au lecteur de revoir facilement certaines définitions techniques.

## **PREMIÈRE PARTIE**

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE THÉORIQUE  
ILLUSTRÉE PAR UNE ANALYSE DE QUELQUES TEMPS DE  
L'INDICATIF DU FRANÇAIS**



## **Chapitre 1 : Temps, aspect et énonciation : cadre théorique**

Comme nous l'avons dit en introduction, l'objectif de notre travail est de présenter une analyse du conditionnel en français qui s'appuie sur des concepts clairement définis, outils de base de toute étude scientifique. C'est pourquoi nous avons choisi de nous inscrire dans le cadre théorique du temps, de l'aspect et de l'énonciation qui s'insère, en tant que « module » autonome, dans la Grammaire Applicative et Cognitive (GAC), développée par J.-P. Desclés depuis plus de trente ans (Desclés 1976, 1980, 1990)<sup>10</sup>. Ce modèle formel est le fruit d'une réinterprétation et d'une réappropriation d'une tradition linguistique de la sémantique (B. Pottier) et de l'énonciation (notamment É. Benvéniste et A. Culioli). Ce dernier aspect est pour nous très important, car vouloir étudier les temps grammaticaux, et tout particulièrement le conditionnel, ne peut se faire selon nous sans prendre en compte, au sein même de l'analyse, l'énonciateur. Celui-ci est un paramètre essentiel de toute analyse de la langue et du langage, puisque le langage n'est pas un « assemblage » plus ou moins complexe de phrases isolées et « sorties de nulle part », mais intègre de façon constitutive tout le contexte situationnel dans lequel sont plongés les êtres usant de ce langage<sup>11</sup>. Nous le verrons tout au long de ce travail, les temps grammaticaux révèlent le repérage des procès exprimés par rapport à l'énonciateur. Il faut donc un modèle théorique qui permette d'en rendre compte.

Nous présenterons tout d'abord les concepts et les notions relatifs à l'énonciation (énonciateur/locuteur, prise en charge, engagement, etc.), puis les notions aspectuelles et temporelles, dont le plus important est le concept de référentiel temporel.

---

<sup>10</sup> « Module autonome » signifie que le cadre théorique du temps, de l'aspect et de l'énonciation utilisé ici peut être étudié pour lui-même, sans qu'intervienne aucune considération sur le modèle global de la GAC.

<sup>11</sup> Les linguistiques structurales et génératives n'intègrent justement pas cette dimension énonciative.

## 1. Théorie de l'énonciation

La perspective énonciative dans laquelle s'inscrit J.-P. Desclés, en collaboration avec Z. Guentchéva, tient une place particulière dans le paysage des « écoles » linguistiques qui revendiquent cette dimension énonciative. Nous reprenons de Desclés (*à paraître*) une carte présentant ces différents courants, français et étrangers :

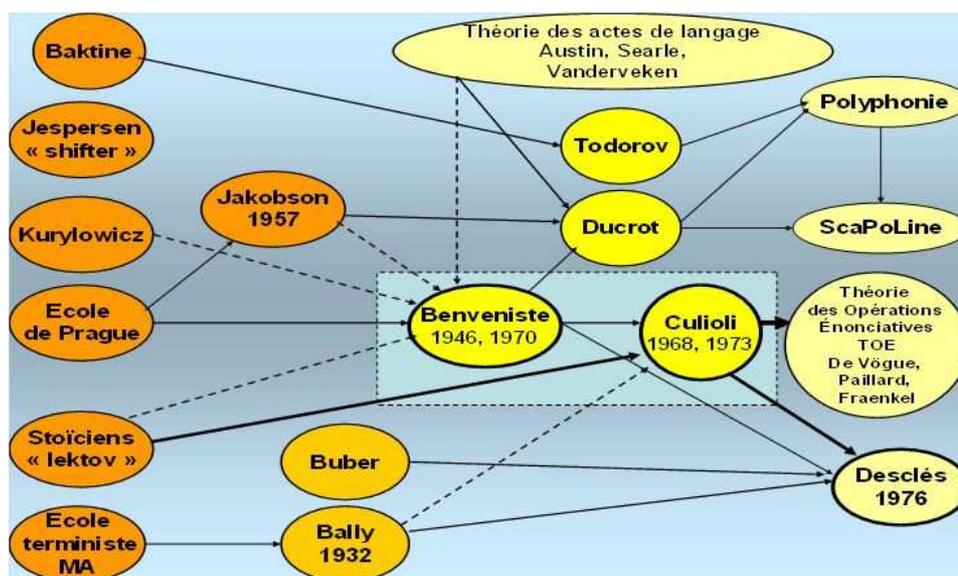


Figure 1 - Carte des courants énonciatifs

É. Benveniste peut être considéré comme celui qui a « fédéré » plusieurs linguistes et courants précurseurs dans l'analyse énonciative, bien que nous ne soyons pas certains de ses sources. Il a ensuite inspiré A. Culioli, qui a apporté une première formalisation à cette analyse, et O. Ducrot (avec T. Todorov), qui a développé sa propre conception de la polyphonie, ayant elle-même donné naissance à la théorie scandinave de la polyphonie linguistique (voir par exemple Kronning 2005), dont la ScaPoLine (Nølke & al. 2004, Nølke 2009) est une branche. D'A. Culioli ont émergé deux courants : la Théorie des Opérations Énonciatives, et celui de J.-P. Desclés et Guentchéva que nous suivons. D'une « génération » à l'autre, les notions et les concepts ont évolué, se sont précisés, mais ne trouvent malheureusement souvent pas une même définition entre linguistes. Il nous faut donc maintenant exposer les concepts énonciatifs que nous utiliserons.

## 1.1. Prise en charge énonciative

### 1.1.1. Définitions

D'après Desclés (1976, 2009) et Desclés & Guentchéva (2000), nous posons la première définition suivante : un énoncé est le résultat d'une *opération de « prise en charge »* appliquée à un *contenu propositionnel*.

Détaillons les termes de la définition :

– Le contenu propositionnel correspond à ce que l'on peut également appeler *relation prédicative* (prédictat appliqué à ses arguments, tels que agent, patient, destinataire, etc.), augmentée, si besoin, des autres syntagmes qui lui sont liés. Ceci rejoint en partie ce que les Stoïciens appelaient le *lekton*, ou Ch. Bally (1932) le *dictum*<sup>12</sup>, ou encore A. Culioli (1999) la *lexis*. Le contenu propositionnel est « ce qui est dit », ou plus précisément, « ce qui est énonçable ».

– Ce contenu propositionnel doit être situé de façon directe ou indirecte par rapport à un énonciateur (ce qui est manifeste par exemple avec les déictiques, les pronoms anaphoriques, mais également les temps verbaux) : c'est ce que nous appelons la *prise en charge*<sup>13</sup>. Cette opération est minimale, c'est-à-dire qu'elle est sous-jacente à tout énoncé. L'énonciateur peut vouloir s'effacer (c'est le cas des « vérités générales »), mais nous le verrons à chacune de nos analyses d'énoncés, nous situerons toujours la relation prédicative par rapport à l'acte d'énonciation de l'énonciateur.

Cette prise en charge est construite par l'opérateur métalinguistique JE-DIS<sup>14</sup> qui s'applique au contenu propositionnel « ce qui est dit », soit JE-DIS (« ce qui est dit »). La réalisation de cette énonciation s'inscrit dans la temporalité et prend un certain temps, par conséquent elle est validée sur un intervalle ouvert (un processus<sup>15</sup>), nommé PROC<sub>J0</sub>. On obtient ainsi le *schème minimal d'énonciation* :

$$\text{PROC}_{J0}(\text{JE-DIS}(\text{« ce qui est dit/énonçable »}))$$

Ce schème est appelé à être complexifié selon les énoncés : en composant l'opérateur JE-DIS avec des opérateurs de modalisation, l'énonciateur peut par exemple exprimer un énoncé

<sup>12</sup> Qui se compose avec le *modus* pour former l'énoncé.

<sup>13</sup> Elle n'est pas à confondre avec un engagement quelconque de l'énonciateur sur le contenu propositionnel qu'il énonce. Or c'est la définition que beaucoup de linguistes lui donnent lorsqu'ils parlent de « prise en charge », ce qui peut amener à des confusions et des malentendus d'un discours scientifique à un autre.

<sup>14</sup> Cet opérateur JE-DIS est construit, avec la logique combinatoire, à partir de l'opérateur DIT qui prend pour argument « ce qui est dit » et le paramètre JE (sujet énonciateur) : DIT « ce qui est dit » JE, en notation applicative préfixée.

<sup>15</sup> Nous exposons plus bas ce que sont les intervalles topologiques et le processus énonciatif.

interrogatif (PROC<sub>0</sub> (JE-DIS (est-ce que TU-DIS (« p »))), ou une injonction (PROC<sub>0</sub> (JE-DIS (tu-dois-faire (« p »))). Nous verrons en 1.2. encore d'autres opérateurs.

### 1.1.2. Énonciateur, co-énonciateur et locuteur

On trouve dans la littérature linguistique beaucoup plus souvent l'appellation *locuteur* que celle d'*énonciateur* pour désigner en général celui qui est « l'auteur » d'un énoncé. La première appellation remonte à O. Ducrot (1980, 1984, 2001) et est notamment employée par ceux qui suivent la théorie de la polyphonie linguistique, alors que la définition d'« énonciateur », (celui qui prend en charge un contenu propositionnel pour en faire un énoncé), qui s'oppose à celle de « locuteur » (qui est « le dernier énonciateur qui prend en charge directement la relation prédicative »<sup>16</sup>), avait été posée dès 1976 par J.-P. Desclés.

Il y a donc une « inversion » dans l'usage des termes entre les tenants de la polyphonie linguistique et ceux qui préfèrent utiliser « énonciateur » en référence à « énoncé » (J.-P. Desclés, A. Culioli, D. Mainguenu, etc.) :

	énonciateur	locuteur
J.-P. Desclés	sujet (abstrait) qui prend en charge un contenu propositionnel pour en faire un énoncé	le dernier énonciateur qui prend en charge directement la relation prédicative
O. Ducrot	source d'un point de vue	objet linguistique qui assume la responsabilité de l'énonciation

Notons par ailleurs que la théorie scandinave de la polyphonie prend quelques distances avec la terminologie d'O. Ducrot afin d'introduire d'autres éléments pour les analyses d'énoncés (le locuteur construisant trois types d'entités). Nous donnons ici les définitions d'H. Nølke pour la ScaPoLine :

**LOC** : le locuteur-en-tant-que-constructeur assume la responsabilité de l'énonciation. Le locuteur construit les éléments dont se compose la configuration polyphonique. (Correspond probablement au *locuteur* (tout court) chez Ducrot.)

**pdv** : les points de vue sont des entités sémantiques porteuses d'une source qui est dite avoir le pdv. Les sources sont des variables. (Les sources correspondent aux *énonciateurs* de Ducrot.)

**ê-d** : les êtres discursifs sources des pdv sont des entités sémantiques susceptibles de saturer les sources. (N'existent pas comme élément formel chez Ducrot.)

**liens** : les liens énonciatifs relient les ê-d aux pdv. Il en existe trois types : le lien de responsabilité, le lien de réfutation, et les liens de non-responsabilité et de non-réfutation dont il y a toute une gamme. L'ê-d qui est source d'un pdv donné engage un

<sup>16</sup> (Desclés & Guentchéva 2000), nous explicitons cette définition plus bas.

lien de responsabilité envers ce p.d.v. (N'existent pas comme élément formel chez Ducrot, mais sont mentionnés par des termes tels que *être associé/identifié à...*)<sup>17</sup>

Par ailleurs, le locuteur se subdivise en plusieurs *images*, dont les dénominations et les définitions peuvent différer d'un courant polyphonique linguistique à un autre :

Ducrot (1984)	ScaPoLine, Nølke (2005, 2009)	Kronning (2005, 2009)
locuteur en tant que tel	locuteur de l'énoncé $l_0$ <i>Il est la source de l'énonciation, au moment précis de l'énonciation. Il est source d'un p.d.v. que le locuteur a hic et nunc mais qu'il n'a pas forcément ni avant ni après.</i>	locuteur de l'énoncé $l_0$ <i>Il n'a d'existence que dans un hic et nunc énonciatif, assume la responsabilité modale de l'énoncé.</i>
locuteur en tant qu'être du monde	locuteur textuel L <i>Il est la source d'un p.d.v. que le locuteur avait préalablement à son énonciation et qu'il a toujours. L est présenté comme ayant tous les aspects d'une personne complète. LOC peut ainsi construire une image générale du locuteur ou une image à lui à un autre moment de son histoire.</i>	locuteur du discours L <i>Comme il a une existence qui transcende le hic et nunc énonciatif et qui ne peut assumer la responsabilité d'un énoncé au moment de l'énonciation, il est l'image du locuteur en tant que sujet cognitif et interactionnel.</i>
	locuteur d'énoncé $l_t$ <i>Il est la source d'un p.d.v. que le locuteur avait eu au moment <math>t</math> (<math>\neq 0</math>), où il a construit l'énonciation <math>E_t</math>.</i>	
	locuteur $t_i$ (abrégié en $l_i$ ) <i>L'indice <math>i</math> (étant différent de 0) renvoie à l'énoncé concerné : la seule fonction de <math>l_i</math> est celle d'être auteur d'une activité énonciative antérieure ou ultérieure.</i>	locuteur source LS <i>Il est un autre locuteur [responsable d'une autre énonciation]</i>

La théorie scandinave de la polyphonie travaille avec des concepts qui sont assez différents de ceux de notre cadre théorique. Ce n'est pas l'objectif ici de faire une comparaison détaillée, mais il serait intéressant de montrer que la théorie scandinave de la polyphonie

<sup>17</sup> Nous reprenons les définitions données lors de la conférence d'H. Nølke en Sorbonne le 6 juillet 2005 (disponible en ligne sur <<http://www.sens-texte-histoire.paris-sorbonne.fr/spip.php?article76>>), ainsi que celles du même auteur dans son article de 2009.

cherche en premier lieu à « capter » et conceptualiser des phénomènes polyphoniques assez fins, alors que notre cadre théorique énonciatif s'attache davantage, comme nous allons le voir, à déterminer le repérage aspecto-temporel des relations prédicatives par rapport à l'énonciateur qui les prend en charge (les temps verbaux ont ainsi un rôle premier dans l'analyse) et, le cas échéant, les rôles du locuteur et/ou du co-énonciateur. D'autre part, la notion de référentiel temporel, que nous exposons plus bas, est un concept qui n'apparaît pas dans la théorie scandinave de la polyphonie, pourtant on parviendrait sans doute à rendre compte des différents « locuteurs » présents dans les énoncés en recourant à cette notion<sup>18</sup>.

Après ce petit détour par la polyphonie linguistique<sup>19</sup>, nous reprenons l'exposé de nos concepts. Nous avons vu que nous avons défini JE comme le sujet énonciateur, puisque c'est lui qui prend en charge le *dictum* pour en faire un énoncé. L'existence d'un énonciateur suppose celle d'un co-énonciateur, noté TU, car l'une des fonctions du langage (si ce n'est la première) est celle d'établir un dialogue<sup>20</sup>. Si l'énonciateur semble s'adresser à lui-même, il endosse en fait les deux rôles à la fois (qui ne s'est jamais pris lui-même à partie en s'interpellant soit à la première personne « *Suis-je bête ! j'ai oublié mon parapluie !* » soit à la deuxième personne « *Lupin, tu vas compter jusqu'à dix et comprimer les battements trop rapides de ton cœur.* »<sup>21</sup>). Dans le cas de discours écrits, l'énonciateur s'adresse toujours à un lecteur, qui est un co-énonciateur : il pourra répondre en différé ou bien seulement garder pour lui ce que lui inspire le discours lu. Et dans le cas de deux ou plusieurs participants à un dialogue oral, les rôles d'énonciateur et de co-énonciateur alternent à chaque tour de parole, établis bien évidemment selon un certain « code » lié aux convenances de politesse, aux positions respectives des participants, etc.

On peut ainsi, en suivant M. Alrahabi (2010), enrichir le schème minimal d'énonciation en intégrant le co-énonciateur :

PROC<sub>10</sub>(JE-DIS (« ce qui est dit »)) [à TU]

En plus des deux partenaires de l'énonciation JE (énonciateur), TU (co-énonciateur), constitutifs du « dipôle dialogique » (Desclés & Guentchéva 2000), il y a « l'absent du dialogue » IL : celui dont on parle mais qui n'est ni l'énonciateur ni le co-énonciateur. Les trois personnes

---

<sup>18</sup> Nous ferons ce parallèle en 16.1.2.2., à propos des analyses d'H. Kronning sur le conditionnel épistémique.

<sup>19</sup> Nous renvoyons également à P. Dendale et D. Coltier (2006) pour une comparaison des cadres théoriques d'O. Ducrot, H. Nølke et J. Bres.

<sup>20</sup> À entendre dans le sens étymologique du terme : *dia* (« au travers ») – *logue* (« parole »). Le dialogue est donc une construction commune de représentation du monde à travers l'échange de paroles ou discours entre énonciateur et co-énonciateur.

<sup>21</sup> (Extrait d'un discours prononcé par Lupin) M. Leblanc, *Les confidences d'Arsène Lupin*, Le Livre de Poche, 1911 (1965), p. 28.

JE, TU et IL forment ainsi le « plan dialogique fondamental ». Elles sont notées par des majuscules, car elles sont à distinguer des personnes *je*, *tu* et *il* présentes dans les énoncés en tant que « traces de relations de repérage entre un référent contextuel et l'énonciateur JE » (Desclés & Guentchéva 2000). En effet, les actans se définissent à l'aide des trois types de relation de repérage<sup>22</sup> :

- lorsque le référent contextuel X (la personne apparaissant dans l'énoncé) fait référence à l'énonciateur, alors il y a relation d'identification entre X et JE, soit « X = JE », ce que note l'emploi de *je* ;

- lorsque le référent contextuel X fait référence au co-énonciateur TU, alors il y a relation de différenciation entre X et JE, soit « X ≠ JE », ce que note l'emploi de *tu* ;

- lorsque le référent contextuel X fait référence à un actant situé en dehors du dialogue, c'est-à-dire IL, alors il y a relation de rupture entre X et JE, soit « X # JE », ce que note l'emploi de *il*.

Il est évident que, dans le cas d'un discours rapporté direct par exemple, l'occurrence d'un *je* dans la citation ne renverra pas au sujet énonciateur. Ainsi dans « *Tu m'as dit : "J'arrive !"* », le *tu* fait bien référence au co-énonciateur TU, mais le *je* est à calculer à partir, cette fois, non pas de l'énonciateur, mais du locuteur.

Nous avons défini plus haut le locuteur comme « le dernier énonciateur qui prend en charge directement la relation prédicative » (Desclés & Guentchéva 2000) : en effet, dans le cas d'un discours rapporté, le locuteur prend en charge la relation prédicative qui fait l'objet du rapport par l'énonciateur. L'énonciateur, lui, prend en charge la relation prédicative qui « introduit » le discours rapporté, et *indirectement* le discours rapporté lui-même. Ainsi, le *je* figurant dans un discours rapporté fait référence au locuteur, le locuteur étant lui-même à calculer par rapport à l'énonciateur de l'énoncé entier. Nous avons donc trois cas possibles :

- l'énonciateur et le locuteur sont en relation d'identification :

*Je dis : "J'arrive"*

JE-DIS (X-DIT (« Y arrive »)) où : < Y = X > et < X = JE >

- l'énonciateur et le locuteur sont en relation de différenciation :

*Tu dis : "J'arrive"*

JE-DIS (X-DIT (« Y arrive »)) où : < Y = X > et < X ≠ JE >

---

<sup>22</sup> Nous reparlerons plus en détail des relations de repérage en 2.2.2. Nous présentons ici brièvement les trois types de relations :

- l'identification, notée =, qui exprime que le repéré et le repère sont identiques ;
- la différenciation, notée ≠, qui exprime que le repéré est différent du repère, mais possède encore un certain lien avec lui ;
- la rupture, noté #, qui exprime que le repéré n'a aucun lien avec le repère.

*Je dis : "Tu arrives"*

JE-DIS (X-DIT (« Y arrive »)) où :  $\langle Y \neq X \rangle$  et  $\langle X = JE \rangle$

- l'énonciateur et le locuteur sont en relation de rupture :

*Il dit : "J'arrive"*

JE-DIS (X-DIT (« Y arrive »)) où :  $\langle Y = X \rangle$  et  $\langle X \neq JE \rangle$

*Je dis : "Il arrive"*

JE-DIS (X-DIT (« Y arrive »)) où :  $\langle Y \neq X \rangle$  et  $\langle X \neq JE \rangle$

Nous ne nous attardons pas sur les détails techniques du discours rapporté : nous apporterons quelques précisions dans notre section 6 sur le discours rapporté indirect, et nous renvoyons à M. Alrahabi (2010) pour une catégorisation des différentes énonciations rapportées directes.

## 1.2. Types de prise en charge énonciative

La prise en charge énonciative, qui est définie par l'opérateur métalinguistique JE-DIS, peut se composer avec d'autres opérateurs énonciatifs qui « précisent » cette prise en charge. Nous renvoyons à Desclés & Guentchéva (2000) et Desclés (2009) pour présentation exhaustive de la typologie des prises en charge, nous introduisons ici celles qui nous seront utiles pour la suite de notre travail.

### 1.2.1. Simple énonciation

La simple déclaration est la prise en charge minimale exprimée par JE-DIS. Elle correspond à une déclaration au sens le plus simple du terme : l'énonciateur pose le contenu propositionnel comme « vrai par défaut pour lui » et reste ouvert à la discussion par le co-énonciateur sur cette valeur de vérité. Par exemple, lorsqu'un énonciateur dit simplement « *Claire est intelligente, elle a réussi l'examen du premier coup !* », le co-énonciateur a la possibilité d'apporter sa propre opinion qui peut nuancer cette énonciation, comme « *Oui, enfin, elle a surtout eu de la chance de tomber sur le seul sujet qu'elle avait révisé !* »

La simple énonciation se note ainsi :

JE-DIS (« ce qui est dit »)

Il n'y a en contexte aucun marqueur linguistique particulier qui indique une attitude de l'énonciateur autre qu'une simple prise en charge de la relation prédicative aspectualisée.

### 1.2.2. Assertion

La simple énonciation est à distinguer de l'assertion, qui repose sur la notion d'engagement : l'énonciateur engage sa responsabilité quant à la vérité du contenu qu'il

énonce. L'assertion est donc la prise en charge de la vérité ou de la fausseté. Celle-ci se manifeste linguistiquement par des marqueurs particuliers, tels que *sans aucun doute, nous pouvons vous assurer*, etc. On adjoint alors à l'opérateur de prise en charge l'opérateur est-vrai qui exprime un jugement sur le contenu posé comme non négociable dans un cadre dialogique. Par exemple, dire *J'affirme que Claire est intelligente* empêche ou ferme toute discussion sur la vérité du contenu propositionnel, posée comme « vrai » par l'énonciateur. Si le co-énonciateur ne partage pas l'avis de l'énonciateur, alors chacun des deux partenaires reste dans son univers discursif.

L'assertion se note ainsi :

JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit »))

### 1.2.3. Énonciation médiatisée

L'énonciateur énonce un contenu qui est le résultat d'un raisonnement de type abductif<sup>23</sup>, basé sur des indices de différents types (auditifs, visuels, de oui-dire). Sa responsabilité n'est pas engagée puisqu'il manifeste par des marqueurs spécifiques (adverbe comme *ainsi*, emploi du conditionnel en français, marques verbales médiatives dans certaines langues, etc.) que la vérité de ce qu'il énonce est seulement plausible<sup>24</sup> : « *Ainsi, c'est Pierre qui aurait pris mon sac...* ».

L'énonciation médiatisée se note ainsi :

JE-DIS (est-plausible (« ce qui est dit »))

### 1.2.4. Énonciation avec modalités

Les modalités regroupent sous une même étiquette des notions très diverses, dont on peut donner plusieurs classifications. Nous nous appuyons sur N. Le Querler (1996) et A. Vinzerich (2007, 29-31) pour une proposition de classification (que nous ne détaillerons pas ici) :

- modalités aléthiques
- modalités déontiques
- modalités temporelles
- modalités épistémiques
- modalités subjectives (attitude de l'énonciateur vis-à-vis de ce qu'il dit)
- modalités intersubjectives (d'interaction énonciateur/co-énonciateur)

<sup>23</sup> Que nous explicitons plus bas en 1.2.3.

<sup>24</sup> À différencier du *possible*, qui est un jugement épistémique, comme nous le verrons plus bas.

- modalités implicatives (au sens logique *si... alors*)

Nous pouvons remarquer que certaines modalités concernent le contenu propositionnel (par exemple la modalité épistémique, qui est un jugement d'incertitude) et d'autres l'acte d'énonciation lui-même (par exemple les modalités subjectives et intersubjectives). Cette distinction sera importante pour nous lors de l'étude du conditionnel où nous verrons que ce temps verbal peut être une modalité sur le contenu propositionnel et/ou une modalité sur l'acte d'énonciation.

Toutes les énonciations avec modalités permettent de préciser l'opération de prise en charge. Il en résulte bien évidemment que le « vrai par défaut pour l'énonciateur » donné dans la simple énonciation sera affecté par cette modalisation et que l'énonciateur trouve ici un moyen de ne pas engager de la même façon sa responsabilité vis-à-vis du contenu qu'il énonce.

### 1.3. Degrés d'engagement

Nous reprenons les quatre types d'opérations énonciatives donnés plus haut afin de les étudier cette fois en termes de *degré d'engagement*. Nous nous basons toujours sur Desclés & Guentchéva (2000) et Vinzerich (2007, 343-350) pour établir cette classification, en proposant toutefois une redéfinition du *désengagement*.

#### 1.3.1. Engagement

Le résultat d'une opération d'assertion est l'engagement de l'énonciateur sur la vérité du propos énoncé.

L'engagement est maximal lorsqu'il est nettement marqué par des verbes comme *asserter, affirmer, garantir, jurer* etc. (Vinzerich 2007, 351-353).

L'engagement est fort lorsqu'il s'appuie sur un savoir :

- soit établi, comme dans *je le sais bien* ;
- soit construit par constat, comme dans *je l'ai vu de mes yeux* ;
- soit construit par preuve, comme dans *je l'ai maintes fois montré* (Vinzerich 2007, 354-361).

Dans ces trois derniers cas, la formalisation de l'assertion reçoit un opérateur supplémentaire pour spécifier les conditions dans lesquelles celle-ci est vraie :

JE-DIS (contexte épistémique (est-vrai (« ce qui est dit »)))

Le « contexte épistémique » peut comprendre le cadre temporel et spatial dans lequel l'assertion est vraie.

Par ailleurs, la portée de l'assertion peut être réduite à différentes instances qui assument la responsabilité de la vérité de l'énoncé (nous reprenons en partie Desclés 2009) :

- l'assertion peut être universelle, ou du moins présentée de la sorte, c'est le schème minimal de l'assertion : JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit ») *pour TOUS*)<sup>25</sup> ;

- l'assertion peut être collective, c'est-à-dire vraie pour un ensemble de personnes dans lequel l'énonciateur s'inclut : JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit ») *pour NOUS*) & <NOUS # AUTRES> ;

- l'assertion peut être individuelle, c'est-à-dire vraie seulement pour l'énonciateur qui s'oppose ainsi aux autres : JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit ») *pour JE*) & <JE # AUTRES> ;

- l'assertion peut être assumée par un tiers (individuel ou collectif) et non par l'énonciateur qui ne fait que la rapporter, on rejoint alors le discours rapporté : JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit ») *pour X*) & <JE ≠ X> ou <JE # X> (la restriction « *pour X* » peut prendre la forme de *X dit, selon X, etc.*).<sup>26</sup>

### 1.3.2. Non engagement

En introduisant une modalité à la prise en charge, l'énonciateur signale que le contenu énoncé n'est vrai que selon certaines conditions, par conséquent il n'a pas à assumer la responsabilité de ce contenu, c'est ce que nous nommons le *non-engagement*.

Celui-ci peut être le résultat d'une opération d'un jugement épistémique posé sur le contenu : « *Paul est peut-être à Paris aujourd'hui* » signifie de façon glosée : « Moi énonciateur ne veux pas m'engager sur la vérité de *p* ("Paul est à Paris aujourd'hui"), mais estime qu'il est autant possible que *p* soit le cas que *p* ne soit pas le cas ». L'énonciateur s'engage donc uniquement sur le jugement épistémique de possibilité de l'actualisation de *p*. D'où la formalisation :

JE-DIS (est-possible (« ce qui est dit »)).

On peut également avoir un non-engagement qui résulte d'autres types de modalités, qui peut porter sur le contenu énoncé, comme par exemple une modalité évaluative dans *Je*

<sup>25</sup> Ce qui revient à : est-vrai (« ce qui est dit »), si l'on accepte de considérer l'assertion universelle (au sens de Frege) sans son instanciation et actualisation par un énonciateur. Nous discutons des « vérités générales » en 3.4.2.

<sup>26</sup> Cette classification se rapproche, pour les trois premiers cas, de celle des « agents vérificateurs » proposés par Berrendonner (1981, 35-73) :

- *p* est «  $\emptyset$ -vrai », c'est-à-dire vrai tout court, car vrai pour une « entité innommable » ;
- *p* est « ON-vrai », c'est-à-dire vrai pour un ou plusieurs individus (« l'opinion publique ») dont l'énonciateur peut faire partie (pour notre part nous incluons nécessairement l'énonciateur) ;
- *p* est « L-vrai », c'est-à-dire vrai pour l'énonciateur (« locuteur » pour Berrendonner).

trouve qu'il fait beau aujourd'hui !, ou qui peut porter sur l'acte énonciatif, telles que les modalités « subjectives » et « intersubjectives » de N. Le Querler (1996).

### 1.3.3. Désengagement

J.-P. Desclés (2009) réserve la notion de *désengagement* à un énoncé produit à la suite d'un raisonnement de type abductif. En accord avec lui, nous proposons d'élargir le champ d'acception de ce terme, en tant qu'opération énonciative de base d'une classe de conditionnel :

JE-DIS (NON (JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit »)))).

Ceci exprime le fait que l'énonciateur avance « ce qui est dit » sans l'asserter ni en faire une simple énonciation. Autrement dit, l'énonciateur se désengage de toute responsabilité quant à la vérité du contenu propositionnel, tout en énonçant celui-ci indirectement<sup>27</sup>.

Le désengagement résulte en réalité d'autres opérations énonciatives sous-jacentes (qui seront détaillées à la section 13), l'une étant en particulier le raisonnement abductif. Celui-ci doit toutefois être bien distingué d'un raisonnement de type déductif ou inductif<sup>28</sup>.

• Dans le cas du raisonnement inductif, l'énonciateur établit une généralisation à partir d'un certain nombre d'occurrences constatées  $p$  et  $q$  sous forme d'implication  $p \rightarrow q$ . La généralisation peut ne pas être « totale », mais le conséquent  $q$  peut être seulement *possible* ou *probable*. Par exemple :

- (1) J'ai téléphoné une dizaine de fois à Paul à son bureau le matin. Il ne m'a répondu que deux fois. J'en déduis, par induction, que si je cherche à joindre Paul à son bureau le matin, il est probable qu'il ne me réponde pas.

L'implication construite par induction est ici :  $p \rightarrow \text{probable}(\neg q)$ .

• Dans le cas du raisonnement déductif, l'énonciateur part d'un fait établi  $p$ , dont il va inférer le fait  $q$  par la loi tenue pour vraie  $p \rightarrow q$ . Il s'agit du *modus ponens*. En discours, une modalité épistémique peut être associée au raisonnement déductif, mais elle intervient au niveau de la loi, par exemple :  $p \rightarrow \text{possible}(q)$  (il peut s'agir par exemple d'une loi construite par induction comme nous venons de le voir). De fait, la conclusion déduite sera *possible* ( $q$ ). Ceci est à différencier d'un jugement épistémique apposé sur un contenu propositionnel non inféré(ou qui n'est pas marqué comme tel), comme en (2) a., :

- (2) A est attendu par B, mais A a du retard. B peut dire :  
a. « Il y a peut-être des problèmes de circulation sur la route. »

---

<sup>27</sup> Nous précisons ce que signifie cet « indirectement » de manière technique lorsque nous définirons l'actualisation (2.2.4.).

<sup>28</sup> Ces trois types de raisonnements sont définis par C. S. Pierce (1974). Nous les présenterons à nouveau appliqués au conditionnel en 13.3.

Dans ce cas, l'énonciateur B fait une supposition ou avance une explication, dont il n'est pas certain et qu'il soumet donc à un jugement épistémique est-probable ou est-possible. Un co-énonciateur C présent pourrait répondre : « À mon avis, c'est surtout parce qu'il est parti en retard ! ». Il s'agit d'un débat d'opinions personnelles, qui sont incertaines parce qu'elles ne reposent pas sur des indices perceptibles.

- Dans le cas du raisonnement abductif, l'énonciateur énonce une conclusion *plausible* ( $p$ ). En effet, selon C. S. Peirce (1974), repris par J.-P. Desclés (1996), le schéma général de l'inférence abductive se présente sous la forme (i) Si  $p$  alors  $q$ , (ii) or  $q$ , (iii) donc  $p$  est « plausible ». En situation, l'énonciateur constate des indices  $q$  dont il cherche la cause ou l'origine, il fait alors appel à une loi générale ou un savoir partagé qui relie une cause  $p$  à la conséquence  $q$ . Cette implication étant trouvée et supposée vraie, il en infère le fait  $p$  sans toutefois s'engager sur la vérité de  $p$ , puisque, n'étant pas dans un raisonnement de type déductif, qui est non réfutable une fois les prémisses admises, la conclusion ne peut revêtir qu'un caractère de plausibilité. Celle-ci semble conforme à la vraisemblance et la cohérence des indices constatés (d'où le terme de « plausibilité »), mais une autre loi inconnue ou oubliée de l'énonciateur (Si  $t$  alors  $q$ ) pourrait mieux expliquer  $q$  et remettre en cause  $p$ .

Selon Desclés & Guentchéva (2000), J.-P. Desclés (1996, 2009), le raisonnement abductif est sous-jacent à la catégorie du médiatif. Il conduit à un désengagement de l'énonciateur sur la vérité de  $p$  : ce dernier serait presque prêt à prendre en charge  $p$  en tant que simple énonciation, mais il « recule » sur cet engagement, au contraire du non-engagement où il prend d'emblée le parti d'émettre un jugement d'incertitude sur la vérité d'un contenu propositionnel (Desclés 2009) :

Par son énonciation médiative, l'énonciateur atténue explicitement son engagement personnel en le dégageant de ce qui aurait pu être pris comme une assertion ou même confondue avec une simple énonciation positive orientée vers le vrai. Si l'énonciation médiative introduit bien une certaine incertitude, elle doit être cependant soigneusement distinguée de l'énonciation rapportée (par un locuteur plus ou moins déterminable) et de l'énonciation d'un jugement modal, épistémique ou aléthique, puisque la plausibilité, résultat d'une inférence abductive, exprime beaucoup plus qu'un simple jugement sur l'incertitude d'une proposition énoncée.

Si nous poursuivons notre exemple (2), l'énonciateur B peut mener un raisonnement abductif à partir d'indices auditifs :

(2) b. B entend le bruit du gravillon de l'allée sous le roulement d'une voiture. Il peut alors dire : « Ah, voilà, ça doit être lui ! »

Ici nous sommes dans un cas d'abduction, car l'énonciateur s'est basé sur des indices  $q$ , à partir desquels il remonte au savoir général « Lorsque A arrive en voiture ( $p$ ), on entend le bruit du gravillon de l'allée ( $q$ ) ». Il en déduit que  $p$  est plausible, ce qui le désengage de sa responsabilité quant à la vérité de cette proposition. Si un co-énonciateur présent lui répond, en ayant regardé par la fenêtre : « Non, c'est la voiture du plombier ! », l'énonciateur

pourra dire qu'il s'est trompé sur la conduite du raisonnement abductif (il avait oublié qu'une voiture autre que celle de son invité pouvait causer le même bruit), mais pas sur la vérité de sa conclusion.

#### 1.3.4. Synthèse sur les degrés d'engagement

On peut ainsi résumer les quatre degrés d'engagement que nous avons décrits, du plus « fort » au plus « faible » :

- l'assertion explicite fortement la vérité de « ce qui est dit » pour l'énonciateur (ou autre contexte épistémique), et qui ne peut être discutée avec un co-énonciateur. Si le co-énonciateur arrive à confondre l'énonciateur, ce dernier « perd la face »<sup>29</sup>, dans le sens où il apparaît alors comme quelqu'un de peu fiable voire de trompeur ;

- la simple énonciation pose la vérité par défaut pour l'énonciateur, la discussion est ouverte avec le co-énonciateur pour l'établissement d'une vérité commune pour les deux. L'énonciateur engage sa responsabilité mais il peut changer d'avis sans perdre totalement la face ;

- le désengagement suspend la vérité du contenu propositionnel, même s'il y a nécessairement une prise en charge indirecte par l'énonciateur. L'actualisation, c'est-à-dire le fait de reconnaître ce contenu comme vrai, peut se faire ultérieurement par l'énonciateur et/ou le co-énonciateur. La responsabilité de l'énonciateur n'est pas engagée, et celui-ci n'a pas à « s'excuser » si le contenu se révèle faux, inexact ou inapproprié ;

- le non-engagement est la prise en charge d'une modalité épistémique appliquée à un contenu propositionnel : le contenu propositionnel est alors présenté comme possible, probable, improbable ou impossible. La responsabilité de l'énonciateur est engagée seulement sur ce jugement épistémique.

Nous ne posons pas ces distinctions et ces définitions comme définitives. Il faudrait travailler en particulier avec d'autres types de modalités (déontiques, appréciatives...) qui nous amèneraient sans doute à proposer d'autres types d'engagement. Mais nous les acceptons ainsi en l'état pour notre cadre de travail.

---

<sup>29</sup> On pourrait relier ces définitions aux « théories de la politesse » qui utilisent la notion de « face », initiée par E. Goffman (1993) *Les rites d'interaction*, Minuit, Paris (traduit de *Interaction Ritual : essays on face to face behavior*, 1974)

## 2. Concepts formels du temps et de l'aspect

Après avoir exposé les concepts fondamentaux pour l'analyse énonciative, nous nous intéressons maintenant aux concepts utilisés pour décrire la catégorie du temps et de l'aspect. À ce titre, nous aurons tout particulièrement besoin des intervalles topologiques et de la notion de référentiel temporel, concept central pour notre travail.

### 2.1. Notions aspectuelles

#### 2.1.1. Trois opérateurs aspectuels

Déterminer ce qu'est l'aspect – vaste question! – est source de grandes divergences voire d'oppositions entre linguistes<sup>30</sup>. Pourtant, une solution possible pour clarifier quelque peu le problème est de considérer qu'il n'y a pas qu'un seul aspect associé à un énoncé. Ainsi, à la suite de Desclés (1980), Daynovska (2008) et Ro (2010), nous distinguons trois niveaux dans la relation prédicative où l'aspect joue un rôle.

Pour la démonstration, nous partons d'une relation prédicative, c'est-à-dire d'un prédicat verbal (en l'occurrence binaire) appliqué à ses arguments (ou actants), notée sous forme applicative préfixée (l'opérateur précède l'opérande) :  $(P_2 (A^2)) A^1$ . Par exemple :

Pierre écrit une lettre = énoncé

<écrire, lettre, Pierre> = relation prédicative

((écrire (lettre)) Pierre) = forme applicative préfixée

Les trois opérateurs aspectuels s'appliquent respectivement :

- au prédicat (l'opérateur sera noté  $ASP_{I_3}^3$ )
- à l'actant  $A^2$ , (l'opérateur sera noté  $ASP_{I_2}^2$ )
- à la relation prédicative entière, (l'opérateur sera noté  $ASP_{I_1}^1$ )

**3 - aspect lexical du verbe** : certains verbes expriment *par défaut* un état (comme *être*), d'autres une action non-télique (c'est-à-dire qui ne vise pas un but particulier, comme *marcher*), d'où l'aspect lexical de processus, et d'autres verbes une action télique (comme *ouvrir*), d'où l'aspect lexical d'événement. Cet aspect lexical, qui est déterminé par le schème

---

<sup>30</sup> Nous renvoyons par exemple aux œuvres bien connues traitant de cette question en général, comme B. Comrie (1976) *An Introduction to the study of Verbal Aspect and related Problems*, Cambridge), C. Vet (1980) *Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain. Essai de sémantique formelle*, Droz, Genève, Ö. Dahl (1985) *Tense and Aspect Systems*, Blackwell, Oxford, ou encore G. Guillaume (1929), J. David & R. Martin (1980), C. Vetters (1996), J.-P. Confais (2002).

sémantico-cognitif du verbe, oriente vers une aspectualisation particulière globale du procès mais sans la contraindre nécessairement (ainsi dans *Le cambrioleur était en train d'ouvrir le coffre-fort quand la police l'arrêta*, le procès exprimé par *ouvrir* est ici présenté dans son inaccomplissement, donc aspectualisé sous forme de processus). L'aspect lexical du verbe est un opérateur s'appliquant au prédicat, exprimé par la notation suivante :  $ASP_{13}^3(P_2)$ .

2 - aspect du verbe associé à son actant : la détermination d'un actant du verbe peut orienter également l'aspectualisation de la relation prédicative (c'est-à-dire le prédicat et ses arguments), il y a en effet une différence entre *boire du thé* et *boire son thé*. Ainsi l'énoncé *J'ai bu du thé* est accompli mais non achevé, et l'énoncé *J'ai bu mon thé* est accompli et achevé. L'aspect du verbe et de son actant deuxième (c'est-à-dire l'objet) est un opérateur s'appliquant à l'opérande composée du terme appliqué au prédicat (faisant lui-même l'objet d'une opération aspectuelle), exprimé par la notation suivante :  $ASP_{13}^2(ASP_{13}^3(P_2)) A^2$ .

1 - aspect de la relation prédicative : le troisième aspect est celui de la relation prédicative globale, qui est déterminé par l'énonciateur, notamment par le choix d'une forme verbale. Ainsi la relation prédicative dans *Je marchais pendant une heure* est aspectualisée sous forme de processus, alors qu'elle est aspectualisée sous forme d'événement dans *Je marchai pendant une heure*. Ce troisième aspect est un opérateur qui s'appelle à toute la relation prédicative, exprimé par la notation suivante :  $ASP_{11}^1(ASP_{12}^2(ASP_{13}^3(P_2)) A^2) A^1$ .

C'est cet aspect précisément que nous considérerons, non pas que les deux autres n'aient pas leur importance et qu'ils n'interviennent pas dans le calcul global de l'aspect, mais l'aspect de la relation prédicative étant principalement déterminé par le temps verbal – ce qui est l'objet de notre étude – nous noterons désormais celui-ci de la manière suivante :

$$ASP_1((P_2(A^2)) A^1)$$

De plus, nous n'emploierons pas ici la forme applicative préfixée pour la notation des relations prédicatives aspectualisées, mais une forme composée plus lisible<sup>31</sup>. Par exemple :

« PROC ((écrire (lettre)) Pierre) » sera noté « PROC (Pierre-écrire-lettre) »

### 2.1.2. L'aspect comme intervalle topologique

La notation de l'opérateur d'aspect comporte en indice un « I » qui désigne un intervalle topologique d'instant. En effet, l'aspect est étroitement lié à la temporalité, et toute relation prédicative aspectualisée prend un certain temps pour sa réalisation. J.-P. Desclés (1980, 1990a, 1994) propose d'utiliser trois intervalles topologiques de base, *état*, *processus* et *événement*, pour

---

<sup>31</sup> Cette forme composée est obtenue à l'aide de la logique combinatoire, par conséquent, pour être exhaustif, un combinateur complexe devrait se trouver après  $APS_i$  (« PROC X (Pierre-écrire-lettre) »), mais nous laisserons de côté cet élément qui ne concerne pas notre sujet.

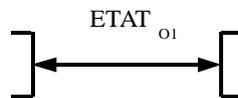
rendre compte de ce « temps » sur lequel se réalise la relation prédicative aspectualisée. Les bornes ouvertes et fermantes déterminent les propriétés des intervalles topologiques.

### 2.1.2.1. L'état

Les énoncés comme :

- (3) Julie est grande.
- (4) La maison comporte trois pièces.
- (5) La Terre est ronde.

expriment des relations prédicatives aspectualisées sous forme d'état, c'est-à-dire une absence de changement ou de mouvement, et une stabilité : la relation prédicative est vraie de manière identique à tout instant de l'intervalle sur lequel elle se déploie. On ne considère ni début ni fin dans cette relation prédicative : ceci ne signifie pas que l'état n'est pas « borné », ni qu'il a été vrai en tout temps (sauf pour l'énoncé (5) qui exprime justement une vérité générale), ceci signifie que la relation prédicative est appréhendée dans sa stabilité et que l'on exclut, dans cette visée aspectuelle, la prise en compte du premier et du dernier instant. Ainsi, un état est validé (c'est-à-dire « vrai ») sur un intervalle dont les deux bornes sont ouvertes (par convention, on peut noter graphiquement l'intervalle sous forme de double flèche, marquant les deux bornes ouvertes) :



**Figure 2** - Représentation d'un état par un intervalle ouvert

Les intervalles de validation des états sont « ouverts » et sont notés par la lettre O suivie de leur numérotation. Par exemple : ETAT<sub>O1</sub> ((comporter (trois-pièces)) la-maison).

Tous les états sont bornés par un événement qui fait entrer dans l'état et un autre qui fait sortir de l'état.

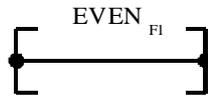
### 2.1.2.2. L'événement

Les énoncés suivants expriment des événements :

- (6) Julie a bu du thé.
- (7) Paul a bu son thé.

Un événement est une discontinuité sur un arrière-plan stable, avec un début et une fin. L'état précédent peut être semblable à l'état suivant l'événement ou bien avoir été modifié par celui-ci. Dans nos exemples, on peut considérer que le thé se trouve dans la tasse (état précédent à l'événement) et qu'il ne se trouve plus dans la tasse ensuite (état suivant

l'événement). L'événement est validé sur un intervalle dont les deux bornes sont fermées : on prend en considération le début et la fin d'un événement (par convention, on peut noter graphiquement l'intervalle sous forme de deux points, marquant les deux bornes fermantes) :



**Figure 3** - Représentation d'un événement par un intervalle fermé

Les intervalles de validation des états sont « fermés » et sont notés par la lettre F suivie de leur numérotation. Par exemple : EVEN<sub>F1</sub> ((boire (son-thé)) Paul).

Pour pouvoir faire une distinction entre les énoncés (6) et (7), il est nécessaire d'introduire la notion de *processus*.

### 2.1.2.3. Le processus

Les énoncés suivants expriment des processus :

(8) Pierre écrit une lettre.

(9) Le ciel s'assombrit.

Un processus désigne un changement qui est saisi dans son évolution interne : il comprend un nécessaire début, mais, à la différence d'un événement qui exprime une situation « terminée », la fin de ce processus n'est pas appréhendée. Le processus possède plusieurs phases internes et continue son évolution jusqu'à ce qu'il y soit mis fin : il est de fait *inaccompli*. Le processus est validé sur un intervalle dont la borne gauche est fermée et la borne droite ouverte :



**Figure 4** - Représentation d'un processus par un intervalle semi-ouvert

Les intervalles de validation des processus sont « semi-ouverts » et sont notés par la lettre J suivie de leur numérotation. Par exemple : PROC<sub>J1</sub> (s'assombrire (le-ciel)).

L'acte d'énonciation est par excellence un processus inaccompli, puisqu'il est toujours appréhendé dans son évolution (nous en reparlerons plus loin en 2.2.3.1.).

Dès que le processus a atteint un terme, il est alors *accompli* et engendre nécessairement un événement et un état résultant<sup>32</sup> qui est contigu à cet événement. On distingue alors deux cas dans l'accomplissement d'un processus (exemples (6) et (7)) : l'accomplissement simple et l'achèvement.

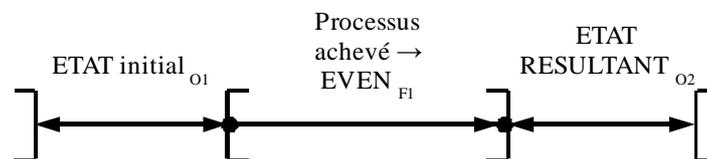
- Lorsqu'un processus atteint le terme qui est impliqué par la signification de la relation prédicative, c'est-à-dire qu'il ne pouvait se poursuivre au-delà de ce terme (par exemple, *remplir une bouteille* : une fois la bouteille remplie à ras bord, on ne peut plus continuer à la remplir), il est alors *achevé* et engendre un événement complet, ainsi qu'un état résultant :

(7) Paul a bu son thé = *événement complet (il ne reste plus de thé dans la tasse)*

(10) Jeanne remplit la bouteille = *processus*

Jeanne a rempli la bouteille = *événement engendré par l'achèvement du processus*

« La bouteille est pleine » = *état résultant engendré par l'achèvement du processus*



**Figure 5** - Un processus achevé engendre un événement et un état résultant

- Lorsqu'un processus prend fin alors qu'il aurait pu se poursuivre au-delà (soit parce qu'il s'agit d'un prédicat verbal non télique comme *courir*, soit parce que le processus a été interrompu avant la fin prévue : *Jean a peint l'étagère pendant une heure* ne suppose pas que l'étagère ait été totalement peinte, contrairement à *Jean a peint l'étagère en une heure*), il est alors simplement accompli. Il engendre également un événement (non complet), ainsi qu'un état résultant (qui ne correspond pas nécessairement à l'état résultant final qui aurait été engendré par un processus achevé) :

(6) Julie a bu du thé = *événement non complet (il peut rester du thé dans la tasse)*

(11) Jean peint l'étagère depuis une demi-heure = *processus*

Jean a peint l'étagère pendant une heure = *événement engendré par l'accomplissement du processus*

« L'étagère est à moitié peinte » = *état résultant engendré par l'accomplissement du processus*

<sup>32</sup> Un état résultant est une propriété acquise par « l'un des actants de la relation prédicative sous-jacente au procès, après le terme du processus » (J.-P. Desclés 1994).

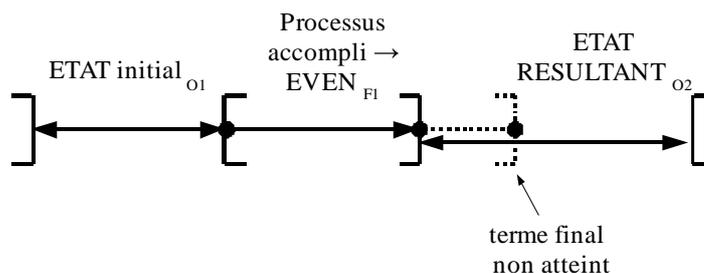


Figure 6 - Un processus simplement accompli n'atteint pas la borne finale prévue

#### 2.1.2.4. Suites d'occurrences

Ces trois aspects de base peuvent se composer entre eux pour former des suites d'occurrences d'événements ou d'états qui expriment la répétition d'occurrences d'un même événement ou état. La suite est un intervalle (état, processus ou événement) qui contient d'autres intervalles (événements ou états). On peut donc en distinguer quatre :

	suite ouverte (processus ou état)	suite fermée (événement)
d'événements	<p><i>Claire joue au tennis toutes les semaines.</i></p>	<p><i>Claire a joué au tennis toutes les semaines pendant un an (maintenant elle a arrêté).</i></p>
d'états	<p><i>Jean est malade chaque hiver.</i></p>	<p><i>Jean a été malade chaque hiver jusqu'à ses dix ans.</i></p>

Nous verrons des utilisations de ces suites d'occurrences pour le présent de l'indicatif (3.2.1.) et l'imparfait de l'indicatif (4.2.2.3.).

## 2.2. Notion de référentiel temporel

### 2.2.1. Définition d'un référentiel temporel

La notion de référentiel temporel est fondamentale dans notre travail. En effet, c'est sur elle que repose l'essentiel de la description et de l'analyse du conditionnel. Elle permet de mettre en évidence des phénomènes linguistiques qui sont difficiles à expliquer si on ne la possède pas ou, du moins, si l'on ne fait pas de distinction entre temps linguistique et temps externe, ou encore si l'on considère que le temps linguistique n'est qu'un « décalque » du temps externe, sous forme d'axe linéaire, où passé et futur sont parfaitement symétriques autour d'un « présent ». Or le langage permet, en réalité, de construire une représentation

« autonome » du monde externe, ou plus exactement, des représentations articulées entre elles qui ne sont pas toutes à mettre « sur le même plan » (par exemple, une situation posée à titre d'hypothèse n'est pas la même chose qu'un récit de vacances, et un discours rapporté est à distinguer du discours propre de l'énonciateur). C'est à partir de ce constat que J.-P. Desclés (1995, pour la citation) introduit la notion de référentiel temporel :

La temporalité qui est appréhendée par les langues met en fait en jeu différents référentiels temporels, que nous appellerons "registres temporels" ou tout simplement "registres". Ces référentiels peuvent être certes compatibles avec la structure chronologique des référentiels externes (aux représentations opérées par les discours), mais ces référentiels doivent être distingués des référentiels externes par des structurations spécifiques et originales.

Le terme de « référentiel » est repris de la physique : définir un référentiel est un préalable nécessaire pour décrire un mouvement, puisqu'il comprend la référence spatiale et la référence temporelle sans lesquelles on ne peut calculer ce mouvement. Transposé en linguistique, le référentiel est donc un outil conceptuel pour le repérage des situations énoncées. Autrement dit, « un référentiel temporel est un système de repérage d'instant et d'intervalles topologiques »<sup>33</sup>.

Voyons maintenant ce que cela signifie en pratique.

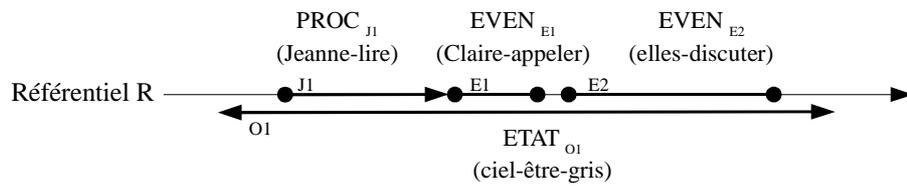
Nous avons vu plus haut que les relations prédicatives énoncées pouvaient être aspectualisées de trois façons différentes et représentées à l'aide d'intervalles topologiques. Ces intervalles topologiques sont les ensembles d'instant sur lesquels la relation prédicative aspectualisée est validée, c'est-à-dire « vraie » et réalisée dans un référentiel. On représente dans un diagramme un référentiel temporel sous forme de droite, dans laquelle viennent s'inscrire les intervalles de validation des relations prédicatives aspectualisées. Par exemple, si on prend cet énoncé composé de quatre relations prédicatives aspectualisées :

(12) Ce jour-là, le ciel était gris. Jeanne était en train de lire, quand Claire a appelé. Elles ont discuté longtemps au téléphone.

Ces quatre relations prédicatives vont être inscrites dans un même référentiel, les unes par rapport aux autres, selon l'aspectualisation et l'ordonnement donnés par le temps grammatical et le sémantisme lexical. Ainsi l'état O1 *le ciel était gris* inclut les trois autres relations prédicatives, le processus J1 *Jeanne était en train de lire* est interrompu par l'événement E1 *Claire a appelé* (il lui est donc contigu), lui-même suivi d'un autre événement E2 *elles ont*

<sup>33</sup> Définition proposée par J.-P. Desclés (2005).

discuté. La représentation en diagramme des intervalles de validation des relations prédicatives aspectualisées rend compte de leur agencement<sup>34</sup> :



**Diagramme 1** - Relations prédicatives aspectualisées dans un référentiel

Il nous manque toutefois encore quelques éléments théoriques et conceptuels pour que la représentation métalinguistique (transcrite ou non en diagramme) d'un énoncé soit complète, au regard de la remarque bien souvent citée d'A. Culioli (1999, 49) :

Énoncer, c'est construire un espace, orienter, déterminer, établir un réseau de valeurs référentielles, bref un système de repérage. Tout énoncé<sup>35</sup> est repéré par rapport à une situation d'énonciation, qui est définie par rapport à un sujet d'énonciateur  $\mathcal{S}_0$  (ou, pour être exact, un premier sujet énonciateur), à un temps d'énonciation  $\mathcal{T}_0$ , pour ne considérer que ces deux repères.

Il faut donc intégrer la dimension énonciative dont nous avons longuement parlé en 1. : puisque tout énoncé suppose une prise en charge par un énonciateur ( $\mathcal{S}$ ), celui-ci doit être inclus dans la représentation. Par ailleurs, la prise en charge d'un contenu prédicatif étant un repérage de ce dernier par rapport à l'énonciateur (et au temps d'énonciation  $\mathcal{T}$ , qui dépend de l'énonciateur), il faut préciser en quoi consiste ce repérage : c'est ce que nous allons voir maintenant.

### 2.2.2. Relation de repérage

La notion de « repérage » par rapport à un énonciateur n'est pas neuve. Il suffit par exemple d'évoquer les déictiques ou les « embrayeurs » de Jakobson. En témoigne également une réflexion de J.-P. Confais (2002, 185) :

Le temps n'existant que de façon langagière, il n'est pas absurde de supposer que le repérage du temps fonctionne selon un schéma semblable à celui de la désignation des personnes et des lieux. L'existence de termes tels que *autrefois* ou *l'autre jour* suggère bien que comme dans les domaines spatiaux et personnels, le repérage s'appuie sur les notions d'identité et de différence par rapport à un référent-repère. La véritable difficulté concerne plutôt, pour le linguiste, la délimitation de ce qu'il faut

<sup>34</sup> Notons que l'intervalle de validation de l'état est inscrit légèrement en-dessous des autres intervalles pour des raisons de lisibilité, mais il se situe dans le référentiel au même titre que les autres.

<sup>35</sup> Il serait plus exact de dire « Tout contenu prédicatif est repéré par rapport à une situation d'énonciation », puisque l'énoncé est précisément le résultat de ce repérage.

entendre par *situation*, c'est-à-dire ce qui doit être compris comme « différent » ou « coïncidant » avec la situation : ainsi *l'autre jour* semble impliquer une relation subjective directe par rapport au moment de parole, ce qui n'est pas nécessairement le cas de *autrefois*, mais aussi une plus grande « proximité ».

Celle-ci nous a paru intéressante, car elle glose assez bien ce que nous allons exposer sur la relation d'identification et de différenciation (« "différent" ou "coïncidant" avec la situation »), et s'approche même de la relation de rupture entre référentiels (pas de « relation subjective directe par rapport au moment de la parole »). Nous utilisons en effet dans notre cadre théorique une définition précise de la relation de repérage, formalisée par J.-P. Desclés (1987) à la suite d'A. Culioli (1971<sup>36</sup>, 1999).

Le schème abstrait de repérage est [X REP Y] qui se lit « X est repéré par rapport à Y » (Y étant le repère et X le repéré). Il intervient dans le domaine aspecto-temporel et énonciatif pour articuler entre eux les intervalles topologiques ainsi que les référentiels. On peut distinguer trois valeurs de relation de repérage possédant chacune leurs propriétés :

- l'identification, notée =
- la différenciation, notée ≠
- la rupture, notée #

### 2.2.2.1. Identification

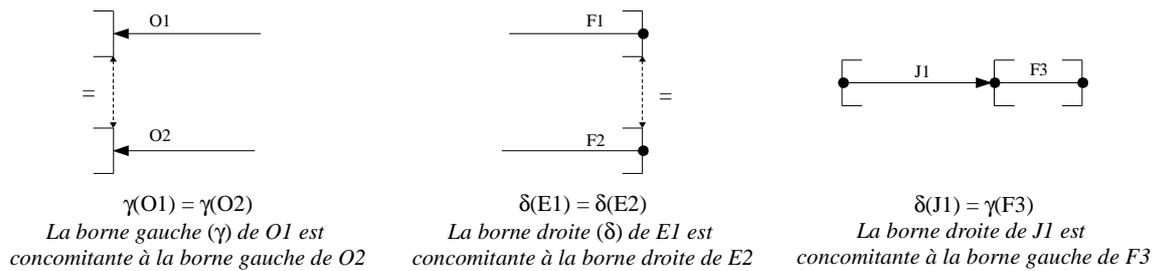
Dans la relation d'identification, le repéré et le repère sont assimilés l'un à l'autre sans être pour autant confondus : «  $X = Y$  ». Dans le domaine aspecto-temporel, l'identification opère à plusieurs niveaux :

- entre deux bornes d'intervalles topologiques. Dans ce cas, l'identification est appelée « concomitance », et elle ne peut avoir lieu que entre bornes de même nature : la borne droite d'un événement (borne fermée) ne peut être concomitante avec la borne droite d'un processus (borne ouverte)<sup>37</sup>.

---

<sup>36</sup> « À propos d'opérations intervenant dans le traitement formel des langues naturelles », *Mathématiques et sciences humaines* 34, p. 7-15.

<sup>37</sup> Ceci peut se montrer par la propriété de la coupure continue de R. Dedekind (nous renvoyons à Desclés 1980 pour les détails techniques).



**Diagrammes 2** - Trois illustrations de la relation de concomitance entre bornes d'intervalles

- entre deux intervalles topologiques situés dans deux référentiels différents. Dans ce cas, l'identification provient d'une « actualisation » d'un référentiel à l'autre<sup>38</sup>.

- entre deux repères (instant ou borne d'intervalle) situés dans deux référentiels différents (nous le verrons à l'occasion du discours rapporté).

### 2.2.2.2. Différentiation

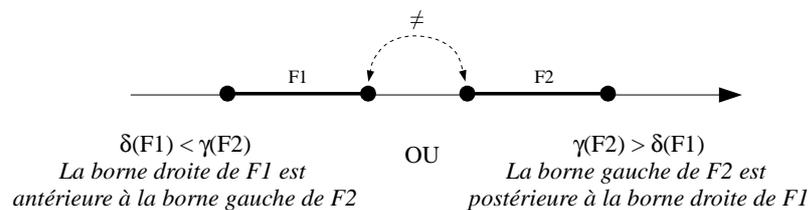
Dans la relation de différentiation, «  $X \neq Y$  », le repéré est décrit comme « différent » par rapport au repère. Ils ne peuvent s'assimiler, mais possèdent une caractéristique commune qui est précisément de pouvoir d'être repérés l'un par rapport à l'autre et d'être distincts. Dans le domaine aspecto-temporel, la différentiation se subdivise en deux types :

- l'antériorité, notée <.

Dire qu'une borne X est antérieure à une borne Y, c'est dire que X précède Y dans le temps.

- la postériorité, notée >.

Dire qu'une borne X est postérieure à une borne Y, c'est dire que X suit Y dans le temps.



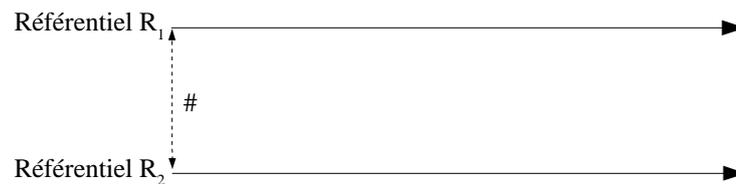
**Diagramme 3** - Différentiation entre deux bornes : réciproque de l'antériorité et de la postériorité

La différentiation peut opérer entre deux bornes ou instants, situés ou non sur un même référentiel temporel.

<sup>38</sup> Nous reviendrons sur ce point dans la partie 2.2.4.

### 2.2.2.3. Rupture

La relation de rupture, « X # Y », exprime un repérage particulier où X et Y ne possèdent aucune caractéristique commune et même pas celle de pouvoir se situer l'un par rapport à l'autre. Cela signifie que X et Y « n'ont rien à voir » l'un avec l'autre. C'est la relation qui lie fondamentalement deux référentiels : ils sont totalement distincts et indépendants l'un de l'autre.



**Diagramme 4** - Relation de rupture entre deux référentiels

Nous verrons toutefois que, de façon locale, les référentiels peuvent entretenir des relations de différenciation voire d'identification.

### 2.2.3. Différents référentiels temporels

Si peu de linguistes utilisent la notion de référentiel temporel en tant que concept formel, un certain nombre s'approchent néanmoins de cette notion lorsqu'ils décrivent des distinctions à faire, comme « l'univers raconté / l'univers de la réalité » (Vetters 1996, 172-173), « les univers temporels : univers réel / univers fictif » (Vuillaume 2008, 36-37)<sup>39</sup>, « la subjectivité d'un locuteur » (Vuillaume 2001), « plan de l'énonciation / plan de l'énoncé » (Joly 1999, 252)<sup>40</sup>, « espaces discursifs » (Pop 2000)<sup>41</sup>, etc. Tous ces termes réunis rejoignent plus ou moins quelques uns des référentiels temporels que l'on peut dégager :

- le temps externe (univers réel, univers de la réalité, plan de l'énonciation) ;
- le temps linguistique centré autour de l'énonciateur (univers raconté, plan de l'énoncé) ;
- les discours rapportés, qu'ils soient directs, indirects, ou mixtes (la subjectivité d'un locuteur) ;
- le récit narratif (univers fictif).

Il est assez banal de considérer qu'un texte long n'a pas une homogénéité totale : les études de narratologie le montre bien. Mais l'approche formelle que nous développons ici va

<sup>39</sup> « Maintenant en contexte narratif non fictionnel », *Ici et maintenant*, M. Vuillaume (éd.), Cahiers Chronos 20.

<sup>40</sup> *Catégories et connexions : En hommage à Jean Fourquet pour son centième anniversaire le 23 juin 1999*, Colette Cortès, et André Rousseau (éds), Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.

<sup>41</sup> *Espaces discursifs : pour une représentation des hétérogénéités discursives*, Peeters, Louvain.

plus loin : il ne s'agit pas seulement de décrire des « univers » ou des « espaces » discursifs aux contours plus ou moins précis, mais d'utiliser des concepts mathématiques de topologie pour ordonner et structurer des intervalles de validation de relations prédicatives susceptibles d'être inscrits dans référentiels référentiels, possédant chacun leurs propriétés. Nous verrons ainsi qu'un certain nombre de référentiels temporels peuvent être distingués pour un discours. Nous présentons ci-dessous les référentiels « de base », c'est-à-dire les fondamentaux (Référentiel Énonciatif, Référentiel Externe, Référentiel Non-Actualisé) et les plus courants. Par la suite, au fil de nos analyses sur les différents temps grammaticaux, nous aurons l'occasion d'en rencontrer d'autres, et nous discuterons d'une typologie des référentiels en conclusion.

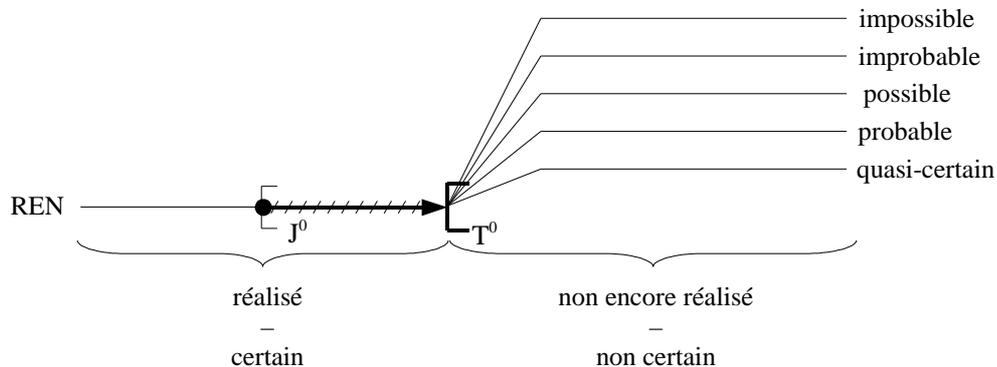
### 2.2.3.1. Le Référentiel Énonciatif

Tout énoncé, qu'il soit écrit ou oral, provient d'un énonciateur qui organise à partir de son acte d'énonciation les situations de cet énoncé. Cet acte d'énonciation est ainsi fondateur du Référentiel Énonciatif : le référentiel propre à l'énonciateur et son actualité. Toutes les relations prédicatives aspectualisées sont situées et organisées à partir de ce référentiel (ce qui ne signifie pas non plus qu'elles s'y situent nécessairement).

Énoncer prend du temps : aussi ne doit-on pas considérer l'énonciation comme un « moment », mais comme un acte. Fondamentalement, cet acte énonciatif est un processus qui se déploie au fur et à mesure de l'énonciation : il comporte donc une borne gauche fermée (ce processus possède un premier instant), et une borne droite ouverte (ce processus n'a pas de dernier instant tant que l'acte d'énonciation se poursuit). Cette borne droite ouverte est nommée  $T^0$ , notation « traditionnelle » pour désigner ce que l'on appelle souvent le « moment de l'énonciation », mais qui est en réalité la coupure entre ce qui est « réalisé » et ce qui est « à venir » et « non encore réalisé » pour l'énonciateur. Comme il n'y a pas de dernier instant au processus énonciatif,  $T^0$  est le premier instant du « non encore réalisé ». Le processus énonciatif se déploie sur l'intervalle de validation nommé  $J^0$ , et que nous représentons en hachuré sur les diagrammes.

Le Référentiel Énonciatif se structure par conséquent autour de  $T^0$  : à gauche seront repérées toutes les situations qui appartiennent au réalisé de l'énonciateur, à droite seront toutes les situations qui appartiennent au non encore réalisé de l'énonciateur. Ces deux parties ne sont pas symétriques : en effet, il est possible d'associer au réalisé le domaine du « certain » (ce qui s'est réalisé ne peut plus être modifié), d'où une seule ligne droite ordonnée pour repérer les situations, tandis que le non encore réalisé appartient, de fait, au domaine modal du « non certain », puisqu'il s'agit de situations à venir, envisagées avec plus ou moins d'incertitude. C'est pourquoi on peut représenter le non encore réalisé sous forme de

ramifications<sup>42</sup> auxquelles correspondent les catégories épistémiques du *quasi-certain*, *probable*, *possible*, *improbable* et *impossible* (nous reprenons le schéma d'A. Vinzerich 2007, 273) :



**Diagramme 5** - Structure du Référentiel Énonciatif

La représentation graphique en « niveaux » exprime ces degrés dans l'incertitude des situations à venir : le quasi-certain présente un léger « décrochage » par rapport à la ligne du réalisé, car même si l'on énonce un fait qui paraît absolument certain (« Au quatrième top, il sera exactement quinze heures et trente-deux minutes »), il ne peut avoir le même statut modal qu'un événement déjà réalisé. Nous discuterons du problème de la modalité du « futur » dans la partie consacrée au futur de l'indicatif (5.2.).

### 2.2.3.2. Le Référentiel Externe

Avoir distingué un Référentiel Énonciatif permet de mettre en évidence l'opposition entre le temps linguistique et le temps externe « calendaire » (Desclés & Guentcheva 2003) :

Le référentiel énonciatif est en rupture par rapport au référentiel externe. En effet, les procès situés dans le référentiel énonciatif sont des représentations mentales de l'énonciateur, ces représentations sont produites indépendamment de tout stimulus externe que l'énonciateur chercherait à verbaliser. L'énonciateur, en tant qu'être humain parlant, a ce pouvoir cognitif d'imaginer puis de construire des représentations et enfin de les verbaliser en faisant appel au code linguistique d'une langue, sans être contraint par la perception (visuelle, auditive ou tactile) du monde externe. Il peut construire des représentations entièrement fictives qui n'auraient éventuellement aucune dénotation dans le monde externe. Le décrochage opéré par l'acte énonciatif permet à l'énonciateur de créer un autre référentiel en rupture avec le référentiel externe constitué, entre autres, par les perceptions des situations qui présentent des occurrences dans le monde.

Ainsi, si un énoncé nécessite toujours une prise en charge énonciative, il n'est pas toujours nécessaire qu'il soit repéré par rapport à une temporalité de type calendaire. Il en

<sup>42</sup> La « ramification » du temps linguistique au-delà de  $T^0$  se retrouve également chez d'autres auteurs, en particulier chez R. Martin (1981).

résulte que le temps externe se conceptualise dans notre modèle sous forme de droite continue, allant du « passé » (à gauche) au « futur » (à droite). Le Référentiel Énonciatif et le Référentiel Externe sont dans une relation de rupture l'un par rapport l'autre. Il est possible de relier localement les deux, c'est-à-dire relier l'acte d'énonciation au temps externe, en faisant une projection de  $T^0$  dans le Référentiel Externe, cette projection étant notée  $t_m$ , qui est donc un repère mobile dans le Référentiel Externe, se déplaçant de gauche vers la droite au fur et à mesure que l'acte d'énonciation se poursuit. *A contrario*,  $T^0$  est un repère fixe dans le Référentiel Énonciatif, puisqu'il est toujours le dernier instant du non encore réalisé.

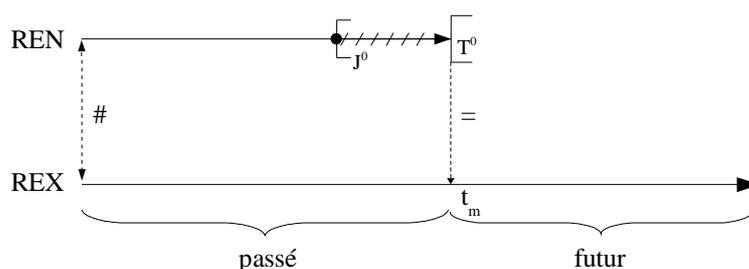
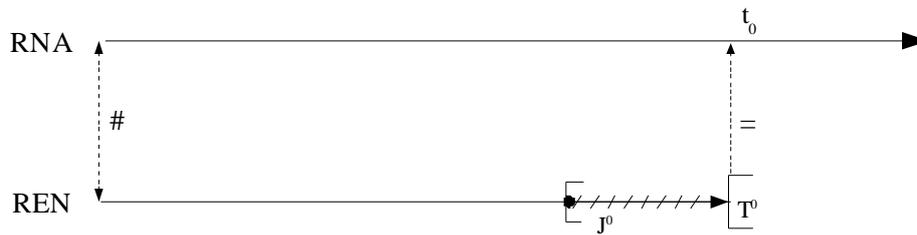


Diagramme 6 - Référentiel Énonciatif et Référentiel Externe

### 2.2.3.3. Le Référentiel Non-Actualisé

Si l'on a bien distingué le temps externe du temps linguistique, ce dernier ne peut être constitué du seul Référentiel Énonciatif. En effet, un énonciateur ne décrit pas toujours des situations qui sont à repérer par rapport à lui, c'est-à-dire qui appartiennent à son réalisé (les événements – au sens large – qu'il a vécu, les faits dont il est – ou se dit – être certain) ou son non encore réalisé (auxquels il peut attribuer une modalisation épistémique). Nombre de discours ou d'énoncés appartiennent à d'autres référentiels, c'est le cas notamment des récits narratifs ou historiques (par exemple un roman ou un manuel d'histoire). Cette remarque n'est pas nouvelle non plus : E. Benvéniste (1966, 238-260) opposait déjà en regard de critères textuels précis (comme les temps verbaux et les personnes) *histoire* et *discours*, opposition reprise en terme de *registre* (« Tempusregister ») par H. Weinrich (1977) entre *récit* (« erzählte Welt ») et *discours* (« besprochene Welt »). J.-P. Desclés formalise cette distinction en introduisant le Référentiel Non-Actualisé, qui est en relation de rupture avec le Référentiel Énonciatif et le Référentiel Externe. Il est ainsi nommé, car ce référentiel supporte les événements, processus et états qui sont repérés les uns par rapport aux autres mais pas par rapport à l'énonciateur lui-même, et qui ne sont pas actualisés dans le Référentiel Énonciatif, c'est-à-dire « vrais » et réalisés dans la temporalité de l'énonciateur. Certains marqueurs linguistiques, comme *il était une fois*, *un jour*, ou encore le passé simple, indiquent que la narration est située dans un autre référentiel, en rupture avec le Référentiel Énonciatif. De même que pour le Référentiel Externe, il est possible d'avoir un repérage local par rapport au Référentiel Énonciatif : la borne  $T^0$  peut se projeter dans le Référentiel Non-Actualisé à l'index

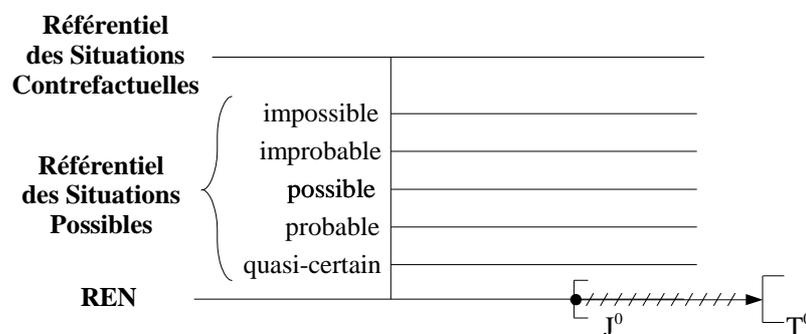
temporel  $t_0$ . Ceci permettra le calcul de repérage entre événements qui, selon le temps verbal utilisé, sont à situer avant ou après  $t_0$ .



**Diagramme 7** - Le Référentiel Non-Actualisé, ici synchronisé avec le Référentiel Énonciatif en  $t_0$

### 2.2.3.4. Le Référentiel des Situations Possibles / Contrefactuelles

D'autres événements, processus ou états ne sont pas à situer directement dans le Référentiel Énonciatif, non pas parce qu'ils sont en rupture avec l'actualité de l'énonciateur, mais parce que l'énonciateur porte sur eux un jugement épistémique d'incertitude et que, par conséquent, ils ne peuvent appartenir au « certain » du Référentiel Énonciatif. Les situations qui sont ainsi jugées « incertaines », « possibles » ou « hypothétiques » par l'énonciateur sont situées dans un Référentiel des Situations Possibles. A. Vinzerich (2007, 265-267) a proposé une structuration de ce Référentiel, qu'elle nomme « Référentiel Épistémique » dans son travail, en distinguant les cinq catégories épistémiques qui le composent : *quasi-certain*, *probable*, *possible*, *improbable*, *impossible*. Ce référentiel est particulièrement exploité par le conditionnel. On peut lui associer, pour les situations portant sur le passé de l'énonciateur, le Référentiel des Situations Contrefactuelles, qui lui, n'appose pas une modalité épistémique, mais supporte des situations qui sont l'opposé du réalisé de l'énonciateur : c'est le cas typique du conditionnel d'hypothèse contrefactuelle *Si tu avais été là, on aurait gagné...* On peut représenter ces deux référentiels sur un même diagramme<sup>43</sup>, où le Référentiel des Situations Possibles se structure en cinq catégories, et où le Référentiel des Situations Contrefactuelles constitue un référentiel distinct :



<sup>43</sup> Repris de A. Vinzerich (2007, 267).

**Diagramme 8 - Référentiel des Situations Possibles et Référentiel des Situations Contrefactuelles**

**2.2.3.5. Autres référentiels et abréviations**

Le Référentiel Énonciatif, le Référentiel Externe, le Référentiel Non-Actualisé et le Référentiel des Situations Possibles ne sont pas les seuls référentiels qu'un énonciateur peut utiliser ou construire. Nous en rencontrerons d'autres lors de notre étude des temps de l'indicatif. Notons par exemple :

- le Référentiel des Vérités Générales, où sont repérées les situations qui sont toujours vraies et toujours actualisables ;

- le Référentiel des Commentaires, où l'énonciateur insère une « digression » commentative sur la narration en cours ;

- le Référentiel des Exemples, qui permet à l'énonciateur d'illustrer son discours.

Nous avons également des Référentiels qui supportent des énonciations rapportées, c'est-à-dire qui proviennent d'un autre locuteur voire de l'énonciateur lui-même<sup>44</sup> :

- le Référentiel de Discours Rapporté (pour les discours tels qu'ils sont censés avoir été énoncés) ;

- le Référentiel de Cadre de Pensées (pour les énonciations non verbalisées) ;

- le Référentiel de l'Information Interprétée (avec une « reformulation » ou une « réinterprétation » de l'énonciation antérieure).

Chaque référentiel est noté par une abréviation qui allège l'écriture et que nous emploierons sur les diagrammes dans la suite de notre travail :

Référentiel Énonciatif .....	REN
Référentiel Externe .....	REX
Référentiel Non-Actualisé .....	RNA
Référentiel des Situations Possibles .....	RSPO
Référentiel des Situations Contrefactuelles.....	RSCF
Référentiel des Vérités Générales.....	RVG
Référentiel des Commentaires.....	RCO
Référentiel des Exemples.....	REXP
Référentiel de Discours Rapporté.....	RDR
Référentiel de Cadre de Pensées.....	RCP

---

<sup>44</sup> Nous aborderons la question du discours rapporté en 6.

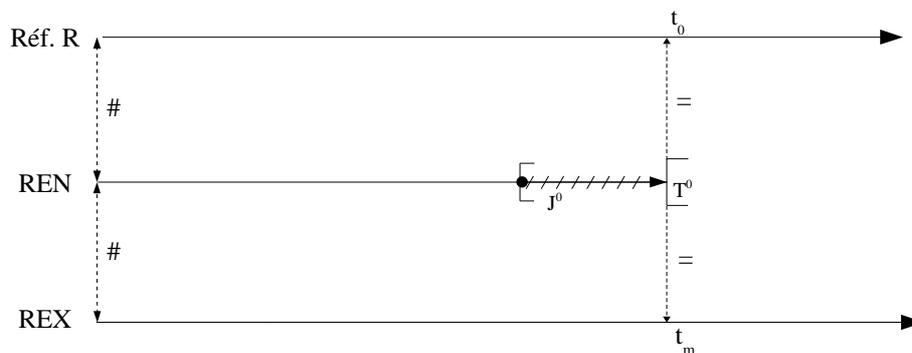
Référentiel de l'Information Interprétée ..... RII

Nous verrons encore d'autres référentiels à l'occasion de l'étude du conditionnel, et nous proposerons en conclusion une typologie des référentiels.

#### 2.2.4. Actualisation / projection

Nous avons vu que les différents référentiels permettaient de situer des événements, processus ou états directement par rapport à l'énonciateur, donc dans le REN, ou bien en relation de rupture par rapport à celui-ci. Néanmoins, si les référentiels doivent toujours être bien distingués, il est souvent possible d'établir des liens entre eux, soit à l'endroit d'un index temporel, soit pour un procès dont l'intervalle topologique de validation peut se situer dans un premier référentiel et se projeter dans un deuxième référentiel.

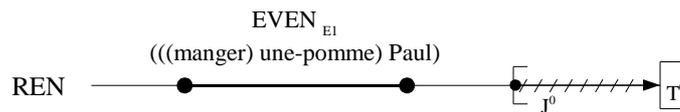
Nous avons déjà vu que les index temporels  $t_m$  et  $t_0$  sont la projection de  $T^0$  dans, respectivement, le REX et un référentiel R :



**Diagramme 9** - Projections de  $T^0$  dans les référentiels

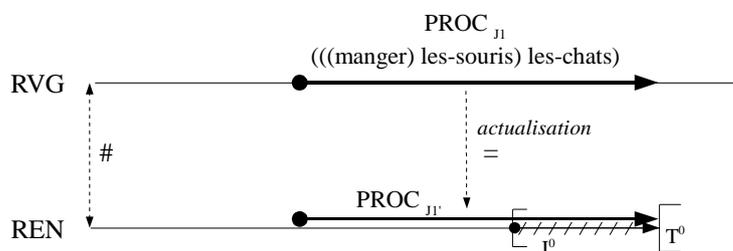
Lorsqu'un intervalle de validation est situé primitivement dans un référentiel et que, pour certaines raisons, il est projeté *dans le REN*, alors nous parlons cette fois d'une « actualisation ». En effet, dire qu'une situation a son intervalle de validation dans le REN, c'est pouvoir lui attribuer la valeur « vrai » et « certain » pour l'énonciateur, autrement dit, cette situation est « actuelle » dans la temporalité de l'énonciateur<sup>45</sup>. Prenons par exemple, l'énoncé *Paul a mangé une pomme*, en l'absence de marqueurs spécifiques, l'événement est situé dans le réalisé de l'énonciateur, cette situation est donc valide sur un intervalle fermé antérieur à  $T^0$  :

<sup>45</sup> « Actuel » n'est donc pas à prendre dans le sens de « présent », « concomitant à l'acte d'énonciation ».



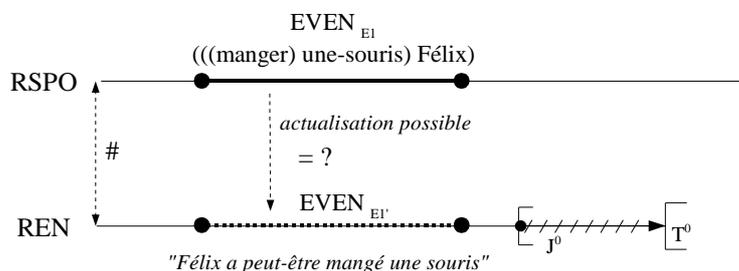
**Diagramme 10** - Représentation de l'énoncé *Paul a mangé une pomme* dans le REN

Prenons maintenant un énoncé de vérité générale, soit par exemple *Les chats mangent les souris*. Celui-ci n'exprime pas une situation qui est à repérer directement par rapport à la temporalité de l'énonciateur, car elle est vraie en tout temps. En tant que vérité générale, elle appartient au Référentiel des Vérités Générales qui présente la propriété de supporter des situations qui, étant définies comme toujours vraies, sont naturellement appelées à s'actualiser pour l'énonciateur. Ainsi, le processus J1 *manger* qui est d'abord valide dans le RVG, est projeté dans le REN, donc actualisé en processus J1' :



**Diagramme 11** - Actualisation de l'intervalle de validation du processus du RVG vers le REN

Dans d'autres cas, l'actualisation peut n'être que partielle : la situation se vérifie dans un référentiel, mais pas de façon certaine pour l'énonciateur. C'est le cas par exemple de la modalité épistémique : la situation exprimée dans un énoncé tel que *Félix a peut-être mangé une souris* n'est vraie que dans un Référentiel des Situations Possibles, et s'actualise de façon « possible » dans le REN. L'intervalle de validation de l'événement E1' dans REN est représenté en pointillé puisqu'il n'est vrai que sous condition de cette modalité épistémique :



**Diagramme 12** - Actualisation possible pour l'énoncé *Félix a peut-être mangé une souris*

On voit donc que l'actualisation dépend en grande partie des propriétés du référentiel :

- systématique à partir d'un RVG ;

- quasi-certaine / probable / possible / impossible à partir d'un RSPO ;
- de façon opposée à partir d'un RSCF ;
- indéterminée (mais possible rétroactivement au cours de l'énonciation) à partir d'un RDR ;
- non pertinente, sauf exception, à partir d'un RNA.

Nous verrons plus en détail ces différentes actualisations (et notamment les énoncés de vérité générale en 3.4.2., les énoncés hypothétiques en 7.3.3.), ainsi que le rapprochement entre « actualisation indéterminée » et « actualisation possible » dans notre toute dernière partie 23.3., qui en sera une illustration dans une perspective contrastive.

### 2.3. Architecture de la GAC

Le cadre théorique de l'énonciation, du temps et de l'aspect que nous venons de présenter peut s'inscrire dans la Grammaire Applicative et Cognitive (Desclés 1990b), déjà nommée au début de ce chapitre. Il est en effet une partie de ce modèle élaboré pour formaliser différents niveaux de représentation à partir des énoncés (c'est-à-dire les configurations morpho-syntaxiques) jusqu'au cognitif. Ceci s'inspire du modèle de S.K. Shaumyan (1987) qui postulait une distinction entre génotype et phénotype : les langues phénotypes sont les configurations morpho-syntaxiques propres à chaque langue naturelle, elles sont en quelque sorte « l'habillage » directement observable du langage génotype, qui exprime les représentations logico-grammaticales sous-jacentes. Ces représentations logico-grammaticales sont décrites par un métalangage formel de type applicatif : un opérateur s'applique à un opérande et forme ainsi une expression (celle-ci peut devenir à son opérande d'un autre opérateur, et ainsi de suite). J.-P. Desclés (1990b), dans le modèle de la GAC, reprend le principe de ces deux niveaux, et en ajoute un troisième<sup>46</sup> plus abstrait : celui des schèmes sémantico-cognitifs<sup>47</sup> qui décrivent à l'aide de primitives (telles que le repérage, le contrôle, la téléonomie, etc.) la sémantique des unités lexicales, en particulier des prédicats verbaux, qui peuvent eux aussi être décrits par un métalangage formel applicatif. Les

---

<sup>46</sup> Notons qu'A. Culioli (1990, 21-22) distingue également trois niveaux de représentations, qui rejoignent ceux de J.-P. Desclés mais dans un « ordre » différent : « Le niveau 1 est un niveau de représentation, où représentation renvoie à la représentation mentale (il s'agit de cognition : quand je parle de cognition, j'entends le terme au sens large [...]). À tout cela nous n'avons pas accès, au sens d'un accès immédiat. [...] Au niveau 2, nous avons des représentations que j'appellerai linguistiques, et qui sont la trace de l'activité de représentation de niveau 1. On a donc des représentants au second degré et des agencements de représentants, mais il n'y a pas relation de terme à terme entre les représentations de niveau 1 et les représentations de niveau 2. [...] Le niveau 3 est le niveau de la construction explicite de représentations métalinguistiques. »

<sup>47</sup> Sur la notion de schème sémantico-cognitif, nous renvoyons en particulier à J.-P. Desclés (1985) « Représentation des connaissances. Archétypes cognitifs, schèmes conceptuels et schémas grammaticaux », *Actes sémiotiques* 7, p. 5-51, et Desclés & al. (1998) « Sémantique cognitive de l'action : 1. contexte théorique », *Langages* n° 132, p. 28-47.

formalismes utilisés sont le lambda-calcul typé (développé par A. Church)<sup>48</sup> et surtout la logique combinatoire avec types (H. B. Curry)<sup>49</sup> qui présente l'avantage d'être sans variable liée.<sup>50</sup>

Le système polystratal en trois niveaux peut être ainsi schématisé :

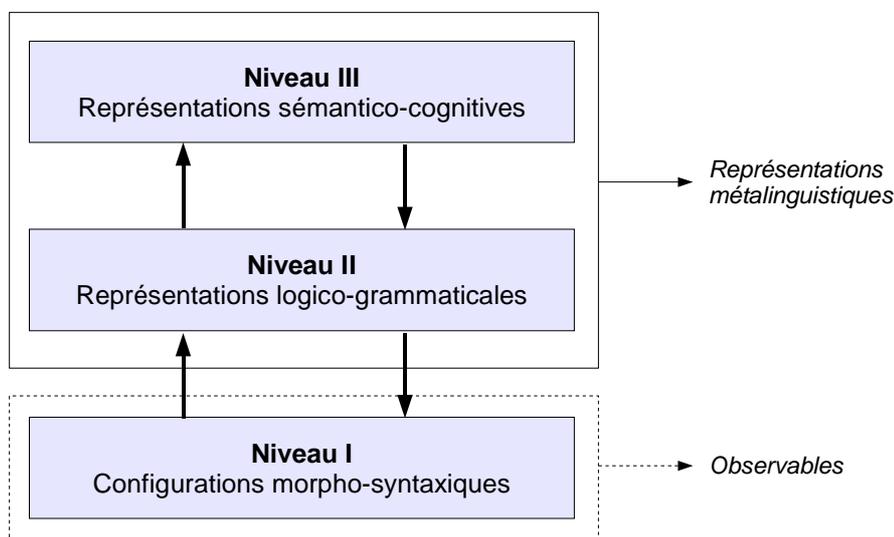


Figure 7 - Architecture de la GAC en trois niveaux

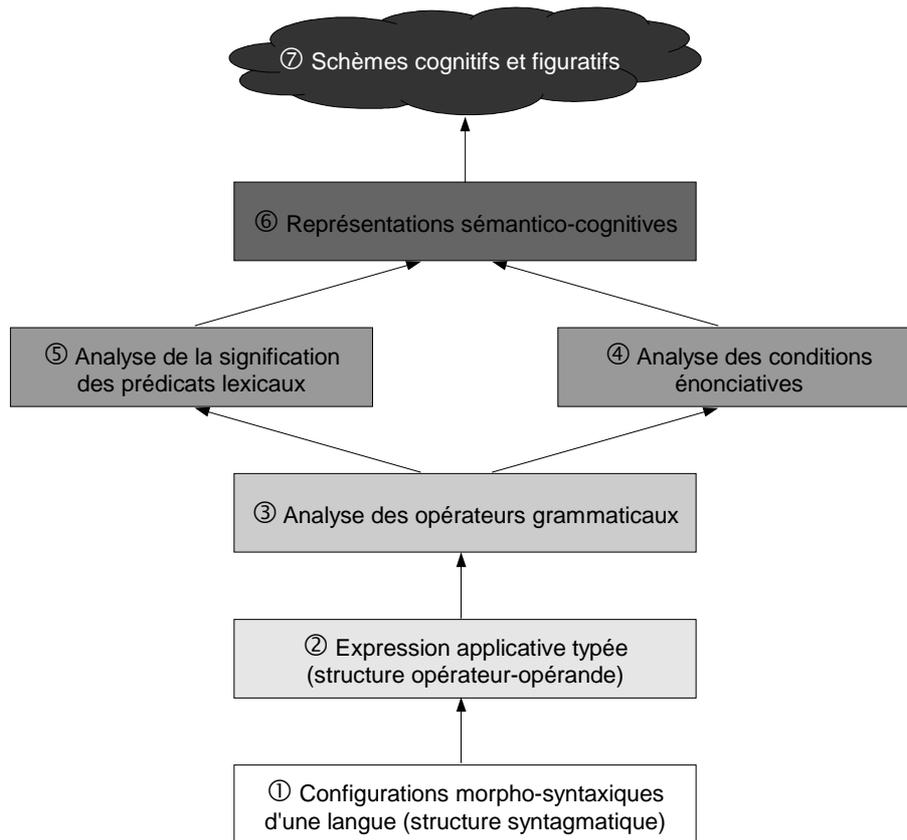
Il a été enrichi et affiné récemment (J.-P. Desclés & H. J. Ro, à paraître) pour intégrer les paramètres énonciatifs, qui sont, de fait, une composante essentielle du langage et qui doit prendre toute sa place dans un modèle formel. De trois niveaux, il passe ainsi à sept :

---

<sup>48</sup> *The Calcul of Lambda Conversion*, Princeton University Press, 1941.

<sup>49</sup> H. B. Curry & F. Robert (1958) *Combinatory logic*, Vol. 1., North-Holland Publishing, Amsterdam. H. B. Curry, H. J. Roger & S. Jonathan (1972) *Combinatory logic*, Vol. 2., North-Holland Publishing, Amsterdam.

<sup>50</sup> Nous renvoyons en particulier à Desclés (1990b) et Biskri (1995) *La Grammaire Catégorielle Combinatoire Appllicative dans le cadre des Grammaires Applicatives et Cognitives*, Thèse de l'EHESS, pour les détails techniques de ces formalismes.



**Figure 8** - Architecture de la GAC en sept niveaux

Le niveau 2 d'origine est développé dans les niveaux 2 et 3, et est enrichi, au niveau 4, par les analyses lexicales du prédicat, ainsi que, au niveau 5, par les analyses des conditions énonciatives. Le tout est alors intégré dans les représentations sémantico-cognitives du niveau 6, qui est lui-même l'étape précédente d'un ultime niveau d'abstraction cognitive (7) qui dépasse le champ de recherche du linguiste.

Nous nous situons, dans notre travail, principalement au niveau 4, puisque le temps grammatical d'un verbe peut être analysé comme un opérateur situant l'intervalle de validation de la relation prédicative dans un certain référentiel et d'une certaine manière par rapport à l'énonciateur.

Les analyses que nous voulons mener sur le conditionnel dans ce cadre théorique s'appuieront bien évidemment sur des études déjà effectuées sur ce sujet par divers auteurs, mais en choisissant un modèle théorique qui a été exploité et enrichi par de nombreux travaux en linguistique, appliquée ou non à l'informatique (Gwiazdecka 2005, Vinzerich 2007, Blais 2008, Ivanova-Tarasova 2009, pour les plus récents)<sup>51</sup>, nous aurons l'avantage de pouvoir

<sup>51</sup> Gwiazdecka E. (2005) *Aspects, prépositions et préverbes dans une perspective logique et cognitive. Application au polonais : przez/prze-, do/do-, od/od-*, Thèse de l'Université Paris-Sorbonne.

profiter de toute cette expérience accumulée, afin de montrer, nous l'espérons, que le conditionnel peut être étudié avec ces concepts formels, et même plus, que l'utilisation de ces concepts s'avère efficace et pertinente pour rendre compte de ce temps grammatical complexe.

---

Ivanova-Tarasova E. (2009) *Approche cognitive et formelle de la polysémie verbale : les verbes de transfert en français et en russe (comparaison et différences)*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.

## **Chapitre 2 : Application à trois temps verbaux du français en emploi « simple »**

Après avoir décrit de manière synthétique le cadre théorique dans lequel nous nous inscrivons, nous présentons l'étude de certains temps verbaux du français afin d'illustrer les concepts définis et d'introduire certaines problématiques pour l'étude du conditionnel. En effet, d'une part, un temps verbal ne s'emploie jamais seul (ou rarement) dans un discours, mais en « interaction » avec d'autres temps verbaux (un temps verbal exprime un repérage, et par là, une relation temporelle entre les situations que l'énonciateur choisit d'agencer d'une certaine façon les unes par rapport aux autres). Le présent de l'indicatif présente un grand intérêt : non seulement c'est le temps verbal « fondamental », puisqu'il entretient un lien étroit avec l'acte d'énonciation (nous précisons comment), mais il apparaît également soit conjointement soit en opposition avec le futur, l'imparfait et le conditionnel dans les propositions hypothétiques et la « concordance des temps ». C'est pourquoi nous nous proposons de commencer l'analyse de nos temps verbaux par le présent de l'indicatif, puis de la faire suivre de l'imparfait, et ensuite du futur de l'indicatif. Ces analyses sont reprises et adaptées de travaux antérieurs de différents auteurs, et ne seront pas entièrement exhaustives, car nous avons préféré concentrer notre réflexion sur le conditionnel, qui n'avait pas encore fait l'objet de publications dans le cadre de la GAC énonciative.

Nous les étudierons tout d'abord dans ce chapitre en emploi « simple », c'est-à-dire dans des propositions indépendantes, ou du moins isolées comme telles, afin de mettre en évidence l'invariant sous-jacent de ces trois temps verbaux. Ceci permettra de les étudier, dans le chapitre suivant, en propositions « complexes » (c'est-à-dire en système proposition principale / proposition subordonnée) dans les domaines du discours rapporté indirect et des corrélations hypothétiques.

### 3. Le présent de l'indicatif

#### 3.1. Un invariant difficile à dégager ?

##### 3.1.1. Deux conceptions théoriques opposées

Le présent de l'indicatif a été étudié de nombreuses fois dans des grammaires (par exemple Arrivé & al. 1986, Riegel & al. 1994, Wilmet 2003), dans un numéro de revue consacré à ce sujet (Le Goffic P. (éd.), 2001), ou bien encore de façon plus locale dans des articles ou des parties d'ouvrages sur le temps et l'aspect (Gosselin 1996, Barceló & Bres 2006 notamment). Il peut paraître surprenant qu'un temps verbal que l'on penserait « simple » soit autant sujet à controverse. Deux conceptions opposées sur la signification intrinsèque du présent de l'indicatif semblent cohabiter : une conception sur un signifié « étroit » qui lie nécessairement la situation exprimée par le présent à l'acte d'énonciation, et une conception sur un signifié « large » qui va jusqu'à refuser au présent de l'indicatif une quelconque valeur sémantique.

La première approche est celle des grammaires traditionnelles qui définissent le présent de l'indicatif comme une forme « déictique » renvoyant à la temporalité de l'acte (voire au « moment ») d'énonciation. Cette définition peut convenir pour certains emplois, mais elle devient rapidement difficile à soutenir *stricto sensu* dès que le présent ne décrit précisément pas une situation « actuelle » ou « présente » pour l'énonciateur (ce qui est somme toute relativement fréquent). D'où la nécessité de dériver par métaphore et de façon floue les autres emplois du présent de l'indicatif, pour conserver bon gré mal gré cette concordance. Ainsi le présent qui exprime une situation non encore réalisée (le fameux *Je pars demain*) est un présent « à valeur futur », dont l'actualité est étendue, et le présent employé en narration est utilisé dans un but « stylistique » (par exemple chez Jaubert 2001) mais sans vraiment expliquer ce qu'exprime précisément et techniquement ce présent. Si cette conception part d'une intuition *a priori* juste, elle manque d'outils conceptuels et formels pour rendre compte de tous les emplois du présent de l'indicatif.

Face à cette difficulté, d'autres linguistes prennent le parti de n'attribuer au présent de l'indicatif aucune valeur sémantique première. Ainsi le présent devient une forme « neutre » (chez Bres 1999, Barceló & Bres 2006), « malléable », jusqu'à devenir « atemporelle », dont c'est le seul contexte qui détermine la valeur. Si ceci peut sembler pouvoir expliquer tous les emplois du présent de l'indicatif (de fait, on ne peut pas rencontrer de contradiction entre une « vacuité sémantique » (pour reprendre l'expression de M. Riegel, J.-C. Pellat et R. Rioul 1994, 298) de départ et un sens donné au cas par cas par le contexte), on renonce à attribuer à ce temps verbal un invariant sémantique qui donnerait un sens à l'énoncé minimal *Je pars*.

Nous posons, pour notre part, en accord avec la démarche formelle proposée par J.-P. Desclés et Z. Guentchéva, que chaque temps verbal est sous-tendu par un invariant sémantique abstrait dont on peut donner une définition technique dans la mesure où l'on possède les outils conceptuels adéquats. L'utilisation des référentiels temporels est précisément l'un de ces concepts qui permettent de rendre compte de la diversité voire de la contradiction apparente de certains emplois du présent de l'indicatif.

L'étude que nous avons menée sur le présent de l'indicatif est basée sur des travaux publiés dès 1980 par J.-P. Desclés, développés dans Desclés & Guentchéva (2003), et que nous avons enrichis avec sa collaboration (Provôt, Desclés et Vinzerich 2010).

### 3.1.2. Invariant sémantique du présent de l'indicatif

Notre définition de l'invariant du présent de l'indicatif reprend certains éléments des deux conceptions exposées plus haut :

- le présent exprime une relation de concomitance avec l'acte d'énonciation, mais celle-ci ne se situe pas nécessairement dans le Référentiel Énonciatif ;

- l'invariant du présent n'est pas une valeur essentiellement « temporelle », puisqu'il ne se décrit pas en terme d'insertion dans une organisation passé – présent – futur d'un Référentiel Externe, mais il n'est pas non plus « atemporel » puisque la concomitance exprime une relation d'un certain type entre différents référentiels.

L'invariant sémantique d'un temps verbal doit se construire par une démarche abductive à partir des observables que sont les énoncés, et plus précisément les emplois en contexte du présent de l'indicatif. À partir de ces données, nous formulons une hypothèse qui puisse rendre compte de tous les emplois. C'est ainsi que nous en arrivons à poser la définition suivante :

*L'invariant du présent de l'indicatif est exprimé par un aspect inaccompli et une opération de concomitance qui n'est pas réductible à la simultanéité temporelle avec l'énonciation.*

Nous allons donc, dans les pages qui suivent, montrer en quoi et pourquoi le présent est un inaccomplissement et comment s'opère la concomitance entre la situation exprimée et l'acte d'énonciation : la revue des différents types d'emplois du présent que nous présentons ici constitue la validation de la plausibilité de notre hypothèse que nous avons construite auparavant.

D'autres auteurs (par exemple M. Arrivé, F. Gadet et M. Galmiche 1986, 562) ont déjà remarqué que la concomitance est une opération sous-jacente au présent, mais nous pouvons préciser cette notion selon les référentiels en jeu :

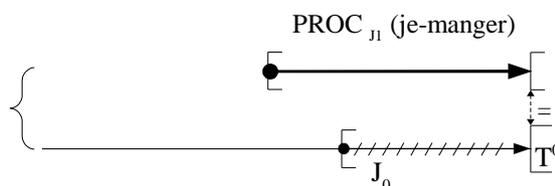
- soit la concomitance est stricte entre  $T^0$  et la borne droite du procès qui se situe dans le REN ;

- soit la même concomitance peut se voir ajouter une synchronisation avec le REX ;
- soit enfin la concomitance entre  $T^0$  et la borne droite du procès s'opère par synchronisation du REN avec un autre référentiel dans lequel se situe le procès.

Ces trois types de concomitance définissent les classes d'emplois du présent de l'indicatif que nous allons maintenant décrire.

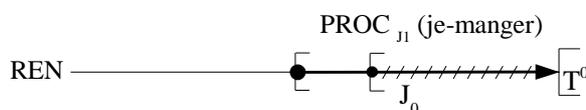
### 3.2. Concomitance $T^0$ - procès dans le Référentiel Énonciatif

Dans cette première classe d'emplois du présent, le procès décrit par le présent de l'indicatif se situe dans le REN, il est donc directement repéré par rapport à l'acte d'énonciation. Ceci peut se visualiser à l'aide d'un diagramme qui met en évidence la concomitance entre la borne droite du procès et  $T^0$ . Représentons par exemple le processus *Je mange* :



**Diagramme 13** - Processus *Je mange* dans le REN

Dans cette première représentation, le processus est légèrement décalé vers le haut afin de mieux montrer la relation de concomitance entre les deux bornes, mais il est bien entendu que l'intervalle de validation du processus se situe dans le REN. Dans la suite de notre description du présent de l'indicatif, nous intégrerons visuellement la ligne de l'intervalle sur la ligne du référentiel, et nous supprimerons certaines bornes (le point et la flèche étant suffisants en soi pour indiquer la nature aspectuelle) afin de ne pas alourdir le dessin :



**Diagramme 14** - Représentation conventionnelle d'un processus dans le REN

La concomitance est représentée par la relation d'identification (signe =) entre les bornes droites du processus énonciatif et du processus prédicatif – plus précisément entre la borne droite de l'intervalle  $J^0$  (intervalle de validation du processus énonciatif) et la borne droite de l'intervalle de réalisation du processus prédicatif. Quant à la position relative des bornes gauches de ces deux processus, elle n'est pas grammaticalisée (lorsqu'on énonce « *Je mange* », on n'indique pas si le processus décrit a débuté avant ou après le processus énonciatif). Le

diagramme présenté ici est donc une instance parmi d'autres qui seraient équivalentes (antériorité, simultanéité, postériorité des bornes).

Cette première classe d'emplois est fondée sur la concomitance stricte entre  $T^0$  et la borne droite du procès qui se situe dans le REN. Même si elle est souvent possible, la représentation du REX est ici *facultative*, à l'inverse de la deuxième classe d'emplois où elle est essentielle. Nous dégagons quatre sous-classes de ce premier type de concomitance :

– l'emploi typique du présent, tel qu'on le conçoit spontanément : la description d'un processus ou d'un état en cours, dénotant une situation dans le monde externe ou non ;

– le présent de jugement synthétique relatif à un ou plusieurs événements externes, comme on peut le rencontrer dans des journaux ou des rapports ;

– le présent déjà engagé, dont la réalisation effective du procès située dans le REX est postérieure à  $T^0$  ;

– et le présent ancré sur un événement passé, dont la réalisation effective du procès située dans le REX est antérieure à  $T^0$ .

### 3.2.1. Emploi typique du présent

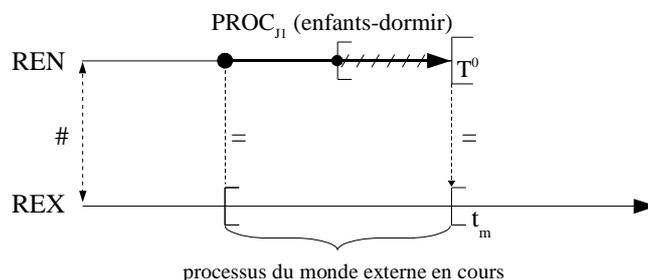
La valeur typique du présent de l'indicatif est celle que l'on conçoit spontanément lorsque l'on cherche à donner « une phrase avec un présent », comme par exemple :

- (13) a. Chut ! Les enfants **dorment** !  
 b. J'**ai** soif !  
 c. Claire **joue** au tennis.  
 d. Paul **boit** un chocolat chaud tous les matins.

Nous l'appelons « emploi typique », non pas qu'il s'agisse d'une valeur première d'où découleraient toutes les autres par divers « effets de sens », mais parce qu'il s'agit de la valeur la plus simple et qu'elle est représentative de l'emploi « standard ». L'invariant est bien évidemment présent dans cet emploi et apparaît ici sans doute de la façon la plus transparente, mais toutes les classes et sous-classes d'emplois possèdent le même invariant et sont les différentes façons dont il s'exprime. On voit bien déjà ici que le présent de l'indicatif n'est pas une forme « neutre » puisqu'il renferme une certaine sémantique même sans beaucoup de contexte (bien que le syntagme temporel *tous les matins* joue sur l'aspectualisation du procès).

L'emploi typique du présent est la description d'un processus ou d'un état en cours, qui peut faire référence à une situation concomitante dans le monde externe ou non. Par exemple, lorsque l'on énonce « *Chut ! Les enfants dorment !* », le processus exprimé est concomitant à l'acte d'énonciation, et il se rajoute également (dans le cas où il s'agit effectivement d'un énoncé en « situation réelle », où l'on ne doit pas faire de bruit parce que des enfants sont en train de dormir) une synchronisation entre le processus qui se déroule dans le REN et le

processus qui se déroule dans le REX, le marqueur « *Chut !* » renforçant l'indication de ce synchronisme. Ceci peut s'illustrer par le diagramme suivant :



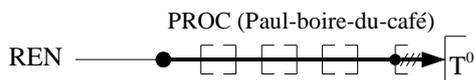
**Diagramme 15** - Emploi typique du présent *Les enfants dorment*

Comme nous l'avons déjà dit, la concomitance avec un processus du monde externe n'est pas fondamentale : on peut concevoir des énoncés au présent, situés dans le REN, qui ne dénotent pas de situations réelles (le mensonge est un exemple d'inadéquation des situations dans le REN avec la réalité externe). Ce qui est important ici est la concomitance entre la borne droite de la relation prédicative et la borne droite du processus énonciatif  $T^0$ .

L'emploi typique du présent peut exprimer : un constat (c'est-à-dire le rapport de faits extérieurs, exemple (13) a.), un état physique, physiologique, psychologique... ressenti par un individu (exemple (13) b.), ou bien encore une habitude (exemple (13) c. et (13) d.).

Dans l'exemple (13) c., la valeur d'habitude est potentielle, c'est-à-dire que l'énoncé peut être interprété comme décrivant une action en cours ou bien une habitude de l'actant. Le sémantisme du verbe ainsi que les usages culturels permettent cette double interprétation.

Dans l'exemple (13) d., la valeur d'habitude est spécifiée par le marqueur *tous les matins*<sup>52</sup>. Celui-ci opère sur la relation prédicative pour construire un processus global concomitant à  $T^0$  dans lequel viennent s'inscrire les occurrences de l'événement *boire*. La relation prédicative sera aspectualisée sous forme de suite ouverte d'événements. L'événement qui se réitère peut ne pas être lui-même actuel au moment de l'énonciation de la relation prédicative, car c'est la classe ouverte d'événements qui est concomitante à  $T^0$  :



**Diagramme 16** - Présent d'habitude *Paul boit du café*

<sup>52</sup> En raison de l'indétermination de l'actant *un chocolat chaud*, l'énoncé sans *tous les matins* ne pourrait pas être interprété comme une habitude.

### 3.2.2. Présent de jugement synthétique

Il s'agit également d'un emploi très courant du présent de l'indicatif, que l'on retrouve dans les journaux, les rapports, les lettres... Il décrit un processus ou un état présenté comme actuel, mais à la différence de l'emploi typique, s'il y a un lien avec le REX, il ne s'agit pas d'une synchronisation ni d'une dénotation d'un processus en cours nécessairement concomitant à l'acte énonciatif. En effet, cet emploi « présent de jugement synthétique » permet d'énoncer un jugement sur la réalisation d'une ou plusieurs situations externes, que celles-ci soient déjà réalisées ou encore en cours de réalisation.

Prenons l'exemple d'un titre du Monde du 22 mars 2007 et du début de l'article :

(14) Le « prophète » Al Gore **revient** au Congrès

À force de le voir arpenter les tapis rouges, on aurait presque oublié qu'Al Gore est un homme politique. Pour la première fois depuis décembre 2000, l'ancien vice-président *est revenu* au Congrès, mercredi 21 mars. À l'exception de quelques grincheux républicains, qui ont fait reporter le début de la séance parce qu'il n'avait pas fourni le texte de son intervention dans les temps réglementaires, les élus l'ont accueilli comme un vieil ami.

Dans le texte de l'article, nous avons un passé composé *est revenu* qui aspectualise la relation prédicative sous forme d'un événement, la suite de l'article étant écrite dans cette perspective narrative de rapport d'événements récents mais déjà réalisés. Or le titre de l'article comporte un présent de l'indicatif *revient*. La venue d'Al Gore au Congrès le 21 mars 2007 est certes un événement réalisé dans le REX, mais, par l'emploi d'un présent, le journaliste montre ce retour comme étant encore en cours d'actualisation, vraisemblablement parce que cet événement engendre certaines conséquences pour la politique américaine. Le présent ne renvoie donc pas ici à un événement réalisé (au contraire du passé composé), mais à un jugement qui synthétise un processus en cours lié aux conséquences de l'occurrence de cet événement, ce jugement étant, lui, concomitant à l'acte énonciatif d'écriture du journaliste :

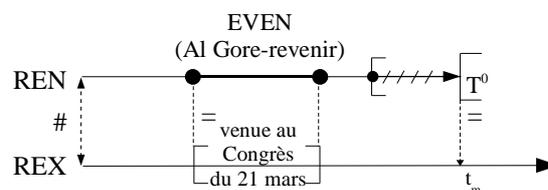


Diagramme 17 - Passé composé : *Al Gore est revenu au Congrès*

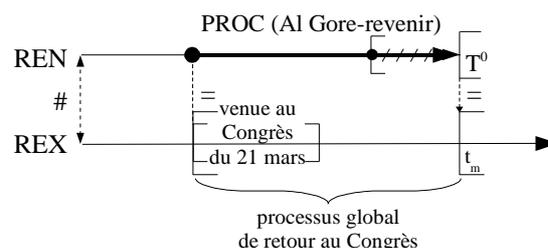


Diagramme 18 - Présent de jugement synthétique : *Al Gore revient au Congrès*

Prenons un autre article (début et fin) et son titre, tiré du Monde du 24 juin 2009 :

(15) Monsanto **supprime** 900 emplois et **voit** son bénéfice reculer de 14 %

Le groupe agrochimique américain Monsanto a annoncé, mercredi 24 juin, engager un plan de restructuration prévoyant la suppression de 900 emplois dans le monde, après avoir enregistré au troisième trimestre de son exercice décalé (mars-mai) une chute de 14 % du bénéfice net.

[...]

Monsanto, spécialiste des semences génétiquement modifiées, a dégagé au troisième trimestre de son exercice 2008-2009, terminé le 31 mai, un bénéfice net de 694 millions de dollars, contre 811 millions sur la même période l'année précédente. Ramené par action, le bénéfice courant est toutefois ressorti à 1,25 dollar, au-delà des attentes des analystes, qui tablaient sur 1,17 dollar. Pour sa part, le chiffre d'affaires du groupe a reculé de 11 %, à 3,16 milliards de dollars, tiré vers le bas par une division par deux de ses ventes de Roundup et autres herbicides, tombées à 614 millions de dollars.

On remarque dans cet exemple que les deux présents, *supprime* et *voit*, du titre de l'article ne font pas référence de façon directe à des procès exprimés avec les mêmes verbes. Le journaliste est parti d'une annonce faite par l'entreprise et l'a « réinterprétée » pour construire le titre de l'article qui est ainsi un résumé de la situation exposée. Le présent de l'indicatif est employé pour mettre en évidence l'actualité pour le journaliste, au moment où sera édité le journal, de la suppression des emplois et du recul du bénéfice, bien que ces deux situations ne renvoient pas à un processus en cours au moment de la rédaction : les suppressions sont à venir et le recul du bénéfice est déjà effectif dans le monde externe. On voit bien ici également que la synchronisation avec le REX n'est pas nécessaire dans cette classe d'emplois.

### 3.2.3. Présent déjà engagé

Le présent de l'indicatif peut être employé pour exprimer un procès qui n'est, apparemment, pas encore réalisé ou pas encore en cours de réalisation<sup>53</sup> :

- (16) a. Je n'ai pas le temps de m'occuper de cette affaire, je **pars** en vacances demain.  
b. Lundi prochain, Sophie **travaille** seulement l'après-midi.  
c. Le dernier Lelouch **sort** en salle dans deux semaines.  
d. L'année prochaine, il y **a** une éclipse de lune en Inde, avis aux amateurs.<sup>54</sup>

Plus précisément, la réalisation effective et visible du procès située dans le REX est postérieure à l'indice noté  $t_m$ <sup>55</sup>, mais l'emploi du présent met en évidence que le processus menant à sa réalisation complète est déjà enclenché pour l'énonciateur, soit en intention (exemples (16) a. et (16) b.), soit parce que la réalisation est « programmée » ou prévue et donc

---

<sup>53</sup> Ce type de présent, dénommé « pro futuro » par les auteurs, a été décrit dans Le Goffic et Lab (2001) avec des conditions d'emplois précises et très détaillées.

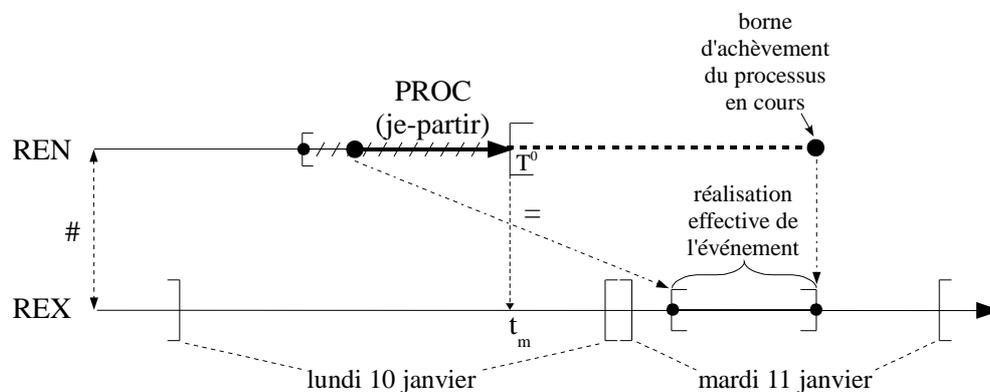
<sup>54</sup> Énoncé relevé sur un site internet.

<sup>55</sup> Nous rappelons que  $t_m$  est la projection de  $T^0$  sur le REX, donc le « moment » de la réalisation de l'acte d'énonciation.

quasi-certaine<sup>56</sup> (exemples (16) c. et (16) d.). C'est ce processus d'intention ou de « prédiction quasi-certaine » du procès qui est concomitant à l'acte d'énonciation. L'appellation traditionnelle « présent à valeur de futur » ne rend donc compte que d'un aspect de cet emploi, qui reste fondamentalement un présent, et qui vise un terme situé dans l'avenir. Aussi préférons-nous nommer cette valeur « présent déjà engagé », car il désigne la réalisation d'un processus constitutif d'un événement déjà engagé dont le terme final est évidemment reporté dans le non encore réalisé.

Ce décalage entre procès énoncé et réalisation effective externe met bien en évidence qu'il existe deux référentiels distincts : la construction discursive du REN, dans lequel se situe le processus déjà engagé au présent, et les faits du monde externe du REX, dans lequel se situe la réalisation future effective de ce que décrit le procès. La distinction des deux référentiels permet bien de montrer comment le temps grammatical présent exprime son invariance.

La synchronisation avec le REX est signalée le plus souvent par des marqueurs de compléments de temps désignant un intervalle postérieur à l'acte d'énonciation (*demain, la semaine prochaine, bientôt, etc.*, ou encore des marqueurs comme *aujourd'hui, cet après-midi, etc.* qui peuvent également désigner un intervalle temporel encore non entièrement réalisé), ceux-ci permettant de situer la réalisation effective et complète de l'événement dans le futur (du REX). Le processus sous-jacent d'intention ou de prédiction quasi-certaine est concomitant avec  $t_m$ , par synchronisation de  $t_m$  avec  $T^0$ .



**Diagramme 19** - Présent déjà engagé : *Je pars demain (mardi 11 janvier)*

Cette valeur « future » pour le procès ne signifie pas nécessairement un futur proche dans le temps (comme dans l'exemple (16) d.), même s'il est plus courant d'exprimer

<sup>56</sup> Nous rejoignons sur ce point deux des conclusions de P. Le Goffic et F. Lab (2001, 96) : « le p.p.f. (présent pro futuro) marque un constat anticipé, relevant d'une programmation maîtrisée (quelle que soit la source de la maîtrise) » et « le p.p.f. consigne un fait donné comme certain et datable, non comme une éventualité ».

l'intention d'une action dont la réalisation est proche ou imminente. Tout dépend du degré de la force d'intention de l'énonciateur ou de la possibilité de programmation du processus.

### 3.2.4. Présent ancré sur un événement passé

Prenons par exemple la situation d'un lundi matin au bureau, où un employé demande à son collègue ce qui s'est passé la semaine précédente en expliquant :

(17) Je n'étais pas là la semaine dernière, je **rentre** de vacances.

L'action effective de « rentrer de vacances » est réalisée dans le passé du REX, mais présentée par l'énonciateur comme encore non achevée pour lui : il n'est pas encore dans une phase d'état résultatif « être rentré de vacances », car il lui manque certaines informations pour pouvoir dire qu'il est à nouveau tout à fait capable de travailler comme avant son départ en vacances. Le présent renvoie donc ici à un processus dont la phase initiale est un événement déjà réalisé dans le REX, mais ce processus inaccompli engendre une autre transition (entre « être en vacances » et « être revenu ») de telle sorte que l'état résultatif de cette transition est reporté dans le non encore réalisé :

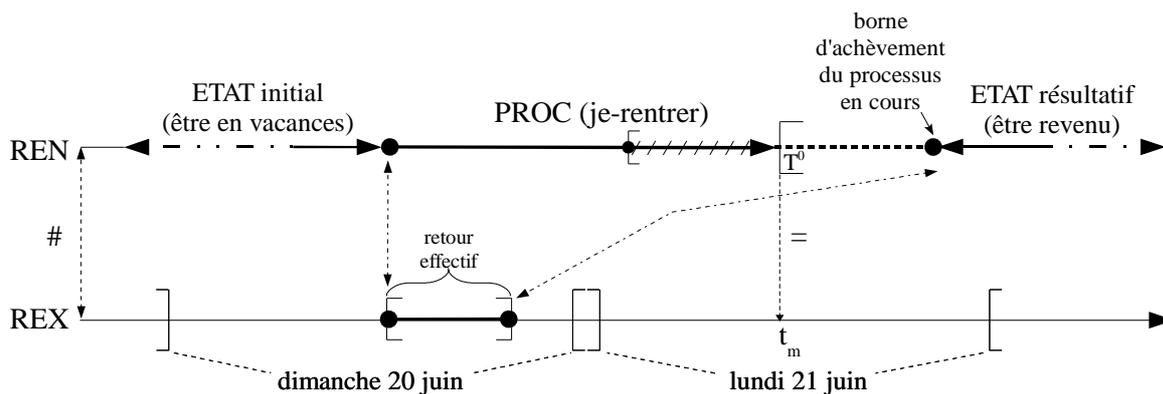


Diagramme 20 - Présent ancré sur un événement passé : *Je rentre de vacances*

Il est à noter que ce type de présent ancré sur un événement initial passé fonctionne seulement avec des verbes de mouvement accompagné d'un complément exprimant la provenance (locative ou d'activité), en particulier *sortir (de)*, *rentrer (de)*, *revenir (de)*, *arriver (de)*, *venir (de)*. Les conditions précises d'emploi de cette valeur du présent, qui ne sont pas « symétriques » à celles du « présent déjà engagé » sont encore à étudier.

## 3.3. Concomitance $T^0$ – procès dans le Référentiel Énonciatif et synchronisation avec le Référentiel Externe

Dans cette deuxième classe d'emplois, le procès exprimé par le présent de l'indicatif se situe dans le REN et la concomitance a lieu de la même manière que pour la première classe d'emplois : entre  $T^0$  et la borne droite du procès. La différence fondamentale ici est que la

concomitance s'opère aussi avec la réalisation du procès dans le REX, par synchronisation entre REN et REX : les procès énoncés ont un lien étroit avec le monde externe, de deux manières possibles et opposées (d'où deux sous-classes).

### 3.3.1. Présent performatif

L'« acte performatif » est une notion bien connue, bien qu'elle reçoive plusieurs définitions qui se recoupent plus ou moins. Nous n'entrerons pas ici dans la question des « actes de langage » qui mériterait un long développement et nous restreignons notre réflexion à la valeur du présent de l'indicatif dans un emploi performatif. Nous reprenons pour cela les conditions relevées par É. Benveniste (1966, 267-276), en réponse à la définition beaucoup plus large proposée par J.-L. Austin en 1962, et qui sont nécessaires pour que l'on puisse attribuer cette valeur à un énoncé :

– une première classe d'énoncés performatifs est constituée par ceux « où un verbe déclaratif-jussif à la première personne du présent est construite avec un *dictum* », comme *Je vous déclare mari et femme, J'ordonne que la population soit mobilisée.*

– une deuxième classe reconnue par É. Benveniste est constituée par les énoncés où « le prononcé du *dictum* est rapporté impersonnellement et à la troisième personne », tels que *Il est convenu que...*, *Le Président décrète que...*

– É. Benveniste mentionne également<sup>57</sup> les « énoncés d'engagements relatifs à la personne du locuteur » : *Je jure...*, *Je promets...*, *J'abjure...*, *J'abandonne...*

Nous nous démarquerons légèrement de cette classification pour nous attacher aux critères qui rendent un énoncé performatif et qui excluent en réalité un énoncé comme *Je te promets de venir*. La suite de l'article d'É. Benveniste en donne certains :

– « Un énoncé performatif n'a de réalité que s'il est authentifié comme acte. Hors des circonstances qui le rendent performatif, un tel énoncé n'est plus rien. » Les circonstances impliquent une situation où l'énonciateur a l'autorité compétente pour accomplir l'acte performatif (le président d'une assemblée est seul habilité à dire « *Je déclare la séance ouverte* » et non l'un des auditeurs qui ne pourra effectuer l'ouverture de séance par la même phrase.)

– « L'énoncé performatif, étant un acte, a cette propriété d'être unique. Il ne peut être effectué que dans des circonstances particulières, une fois et une seule, à une date et en un lieu définis. Il n'a pas de valeur de description ni de prescription, mais, encore une fois, d'accomplissement. » Une fois l'énoncé performatif prononcé, quelque chose (que nous allons préciser) s'est accompli et on ne peut plus « revenir en arrière ».

– Le performatif « a une propriété singulière, celle d'être *sui-référentiel*, de se référer à une réalité qu'il constitue lui-même, du fait qu'il est effectivement énoncé dans des conditions qui le font

<sup>57</sup> Comme une troisième classe ? L'article n'est pas clair sur ce point.

acte ». Autrement dit, « l'énoncé est l'acte ; celui qui le prononce accomplit l'acte en le dénommant ».

Cette dernière citation résume les propriétés du performatif que nous allons formaliser, d'après Desclés & Guentchéva (2003) :

- L'énoncé performatif agit sur le monde externe en créant une situation qui le transforme. En effet, le procès énoncé est un processus qui, une fois accompli et achevé, fait passer d'un état  $\neg p$  à un état  $p$ . Par exemple, avant que le maire prononce la phrase « Je vous déclare mari et femme », il a devant lui deux personnes célibataires (non mariées :  $\neg p$ ), puis la phrase une fois prononcée, il a devant lui deux personnes mariées ( $p$ ). Bien entendu, pour que la phrase soit un énoncé performatif, comme l'a remarqué É. Benveniste, il faut que l'énonciateur ait l'autorité nécessaire et se trouve dans les circonstances adéquates.

- Cela signifie, en termes de référentiels temporels, que le REX se synchronise sur le REN : l'état du monde externe dépend entièrement de l'acte d'énonciation et du dictum énoncé.

En employant un présent de l'indicatif dans un énoncé performatif<sup>58</sup>, l'énonciateur donne à voir le processus créateur du nouvel état dans son déroulement interne, et l'acte d'énonciation commence et s'achève exactement avec l'acte performatif, comme on le peut voir pour l'exemple suivant :

(18) Je vous **déclare** mari et femme.

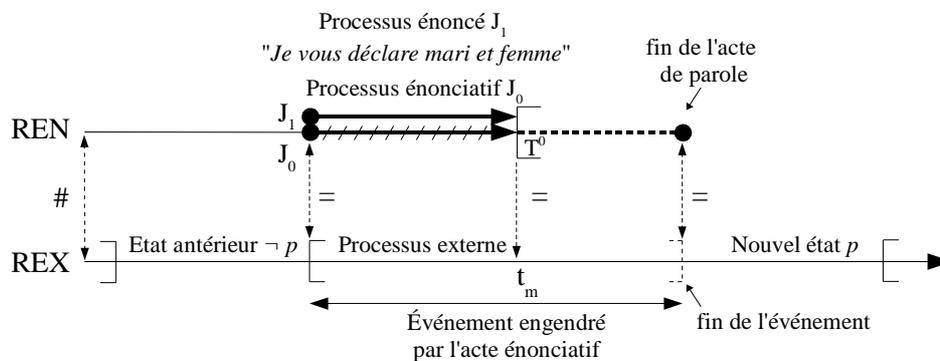


Diagramme 21 - Présent performatif : Je vous déclare mari et femme

Nous avons signalé plus haut que nous ne considérons pas *Je te promets de venir* comme un acte performatif, car nous ne pensons pas qu'énoncer *je te promets* change quelque chose d'effectif du monde externe. Tout au plus l'énonciateur s'engage moralement vis-à-vis de son co-énonciateur à accomplir un acte ultérieurement (ce qui n'est pas non plus la même chose

<sup>58</sup> Ce n'est pas toujours le présent de l'indicatif qui est employé dans d'autres langues. Ainsi, la « formule » concluant un mariage s'énonce avec un accompli en arabe, ce qui focalise le performatif sur l'état résultant « *Vous voici mariés* ».

que l'engagement d'un acte assertif), mais on ne passe pas d'un état  $\neg p$  à un état  $p$  lors de l'énonciation.<sup>59</sup> D'autre part nous incluons dans les actes performatifs les énoncés qui ne sont pas nécessairement formulés à la première personne mais qui peuvent être reconstitués comme tels (9 a.) ou bien qui engendrent par leur énonciation un nouvel état (9 b.) :

- (19) a. La séance **est levée**. = Je lève la séance.  
 b. Le tribunal vous **condamne** à trois mois de prison avec sursis. [prononcé par le juge]

### 3.3.2. Présent de reportage

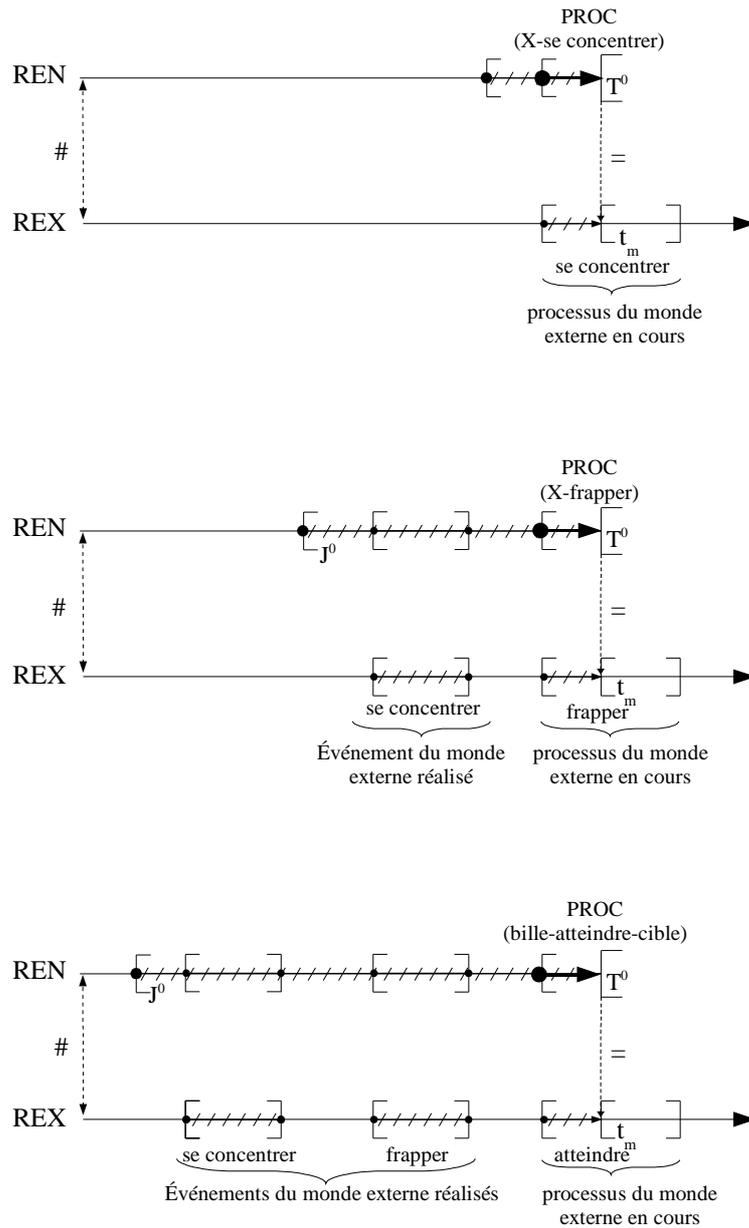
La deuxième sous-classe où la synchronisation est nécessaire entre REX et REN est celle du présent de reportage, pour lequel la synchronisation se fait dans un mouvement inverse à celui du présent performatif. Nous avons vu que dans le présent performatif, le REX se synchronisait sur le REN où l'acte d'énonciation créait un nouvel état du monde externe. Ici c'est le REN qui se synchronise sur le REX où se déroulent des événements et sur lesquels l'énonciateur « se cale » pour les décrire. Ce type d'emploi est nommé « présent de reportage » puisqu'il est fréquemment utilisé (en association avec d'autres temps verbaux) lors de commentaires sportifs ou tout autre événement dont l'énonciateur fait un compte-rendu « en direct » pour des auditeurs ou téléspectateurs qui ne se trouvent pas sur les lieux et qui seraient donc susceptibles de manquer d'informations (visuelles pour la radio) ou d'éléments techniques facilitant la compréhension.

Le présent de reportage décrit donc une série d'événements qui se succèdent les uns aux autres dans le monde externe. Au fur et à mesure que le temps s'écoule et que  $t_m$ , sur lequel se synchronise  $T^0$ , se déplace, ce qui est vu comme un processus au moment de l'énonciation devient un événement lorsque le processus a atteint son terme final. Parallèlement, le processus d'énonciation  $J^0$  englobe au fur et à mesure les événements qui sont engendrés par les processus achevés. Nous représenterons ainsi avec trois diagrammes l'énoncé suivant qui comporte trois situations qui se succèdent :

- (20) X **se concentre**... il **frappe**... et sa bille **atteint** sa cible !

---

<sup>59</sup> En revanche, le fait de *jur*er peut être ou pouvait être considéré comme performatif dans une société où l'acte de donner sa parole d'honneur engageait de fait l'énonciateur à accomplir ce qu'il avait juré, sous peine de mise au ban.



Diagrammes 22 - Succession de trois présents de reportage

### 3.4. Concomitance entre $T^0$ et un autre référentiel

Nous avons vu jusqu'à maintenant des emplois du présent de l'indicatif où le procès exprimé se situe dans le REN lorsque l'énonciateur décrit une situation en rapport avec son actualité, ce qui est de fait typique des discours oraux. D'autres emplois du présent de l'indicatif, le plus souvent à l'écrit<sup>60</sup>, expriment des procès qui ne sont pas directement repérables par rapport à l'acte d'énonciation : ils n'appartiennent pas à l'actualité propre de

<sup>60</sup> Précisons bien que nous ne fondons pas notre classification sur le contexte d'utilisation de ces emplois.

l'énonciateur, et ne sont donc pas situés dans le REN, mais dans un autre référentiel. Plusieurs référentiels peuvent être « ouverts » ou « créés » par un présent de l'indicatif, nous verrons ainsi successivement :

- le Référentiel Non-Actualisé
- le Référentiel des Vérités Générales
- le Référentiel des Commentaires
- le Référentiel des Exemples

qui constituent les sous-classes de cette troisième classe d'emplois du présent de l'indicatif.

Le présent de l'indicatif peut être employé dans d'autres référentiels, comme celui du discours rapporté ou des situations possibles, mais il s'agit alors d'emplois en propositions complexes, que nous verrons dans le chapitre 3.

Si le procès ne se situe pas ici dans le REN, le présent indique néanmoins une certaine synchronisation entre le REN et le référentiel ainsi construit : nous allons montrer en quoi elle consiste formellement.

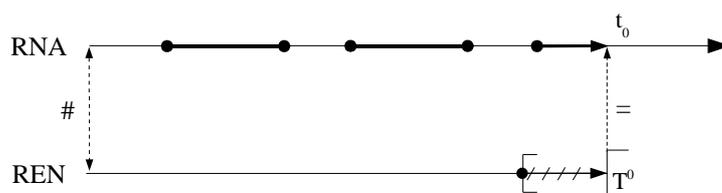
### *3.4.1. Référentiel Non-Actualisé : le présent narratif ou historique*

#### **3.4.1.1. Cas général**

On rencontre souvent des présents dans des textes narratifs de fiction ou historique. Il n'est pas possible d'envisager de situer ces procès dans le REN puisqu'ils ne décrivent pas une situation qui est en concomitance stricte avec l'acte d'énonciation.

Il s'agit en réalité de procès situés dans un Référentiel Non-Actualisé (RNA), référentiel en rupture avec le REN. En principe les procès d'un RNA n'ont aucun lien de repérage par identification ou différenciation avec l'acte d'énonciation, mais le présent de l'indicatif indique justement une synchronisation entre RNA et REN : il identifie par synchronisation  $T^0$  avec l'index temporel du RNA,  $t_0$ , et c'est cette synchronisation entre le REN et le RNA qui établit la concomitance entre  $T^0$  et le procès énoncé.

Contrairement au présent de reportage, où le REN est synchronisé avec le REX, le processus énonciatif n'englobe pas les événements du RNA, car ceux-ci sont totalement indépendants du REN. La concomitance (lors de l'emploi d'un présent de l'indicatif) est localisée au procès énoncé.



**Diagramme 23** - Processus situé dans un RNA en concomitance avec  $T^0$

Dans le présent narratif ou historique, les événements sont repérés par l'index mobile  $t_0$  du RNA, ils sont synchronisés avec l'acte énonciatif qui les raconte : « les événements racontés avancent en même temps que leurs énonciations puisque l'on a identifié  $t_0$  à  $T^0$  ( $t_0 = T^0$ ). L'événement raconté est présenté comme s'accomplissant dans l'espace dialogique, c'est-à-dire comme s'accomplissant devant l'énonciateur et son co-énonciateur. L'espace narratif se synchronise avec l'espace dialogique en se projetant dans ce dernier<sup>61</sup>. Il en résulte que les co-énonciateurs font comme si les événements se déroulaient devant eux ». (Desclés & Guentchéva 2003)

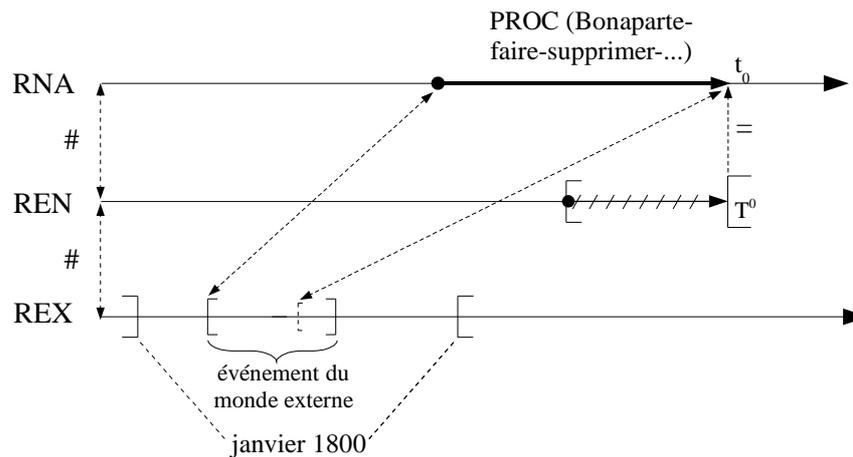
Il peut y avoir ou non un repérage temporel par des marqueurs comme des dates, ce qui permet, dans ce cas, de synchroniser en plus le RNA avec le REX. C'est ce marquage temporel qui permet de distinguer, s'il en est besoin, le « présent historique », avec un repérage possible sur le REX (le récit est censé rapporter des événements qui se sont déroulés dans le passé du REX) du « présent narratif », où il n'y a pas de repérage par rapport au REX (les événements racontés n'ont pas de lien avec le REX). Il n'appartient pas à la forme verbale seule et à ses marqueurs de repérage de pouvoir spécifier objectivement si le récit est véritablement historique, c'est-à-dire conforme aux faits tels qu'ils se sont passés et tels que l'énonciateur les conçoit, ou seulement imaginaire, où l'énonciateur et le co-énonciateur savent que les faits narrés n'appartiennent pas au REX.

Voici comment nous représentons la première proposition de ce récit au présent historique :

- (21) En janvier 1800, Bonaparte **fait** supprimer une soixantaine de journaux. La menace jacobine **est** en effet réelle, comme en **témoignent** plusieurs projets et conspirations contre le premier consul. Entre 1801 et 1802, Bonaparte **réussit** à réduire à néant l'opposition jacobine.<sup>62</sup>

<sup>61</sup> Rappelons que, dans le présent de reportage, l'énonciateur se projette dans le REX, alors que dans le présent historique ou narratif, les événements racontés se projettent dans le REN.

<sup>62</sup> Article « Consulat (histoire de France) » de *Wikipédia*.



**Diagramme 24** - Présent en RNA : *Napoléon fait supprimer une soixantaine de journaux*

Le présent de l'indicatif est le temps privilégié, voire nécessaire, pour certains types de narrations : c'est le cas par exemple des didascalies de théâtre et des histoires drôles. Contrairement au passé simple, à l'imparfait et au passé composé, qui instaurent une distance avec  $T^0$  puisqu'ils présentent les procès en relation de différentiation avec l'index  $t_0$  du RNA, le présent permet de montrer les événements en cours d'accomplissement. Or l'écriture d'une pièce de théâtre impose justement que cette fiction puisse se dérouler sous les yeux du public. Par conséquent, l'emploi du présent de l'indicatif est nécessaire dans les didascalies non seulement pour montrer les actions dans leur déroulement au fur et à mesure de la lecture du texte mais aussi pour permettre une actualisation par la réalisation effective de ces actions lors d'une représentation. L'explication est de même type pour l'emploi du présent dans les scénarios cinématographiques, ainsi que dans les légendes ou descriptions de photos ou tableaux (le présent donne à voir les scènes représentées comme si elles étaient « actuelles »).

La possibilité de l'actualisation du présent de l'indicatif est également un paramètre essentiel du principe des histoires drôles : afin que le récit soit le plus humoristique possible, le co-énonciateur, c'est-à-dire l'auditeur, doit avoir l'impression d'assister à la scène et à la chute inattendue de l'histoire. Par ailleurs, les personnages des histoires drôles sont souvent des personnages prototypiques (« une blonde », « un belge », « Toto », etc.), dans le sens où ils représentent un certain type de personnes caractérisées par certains comportements. Le présent de l'indicatif participe aussi à cette généralisation qui, sans aller jusqu'à la vérité générale, facilite la représentation immédiate de l'histoire par l'auditeur.

Par ailleurs, il est bien entendu que d'autres temps verbaux peuvent se mêler avec le présent : en particulier le passé composé et le futur, ce qui signifie que le procès est appréhendé soit antérieurement soit postérieurement par rapport à l'index  $t_0$ . Ainsi, pendant la narration, le repère  $t_0$  n'avance pas nécessairement au même rythme que les procès décrits, ce qui permet des mises en reliefs temporelles des procès et des rythmes narratifs et stylistiques variés.

### 3.4.1.2. Variante provisoire

Cet emploi du présent de l'indicatif peut donner lieu à une « variante provisoire » dans un récit : au lieu d'avoir une perspective narrative organisée en permanence par une synchronisation RNA/REN, l'emploi de ce présent peut se faire de façon ponctuelle dans un récit où il n'y a en général pas de synchronisation RNA/REN. Il s'agit alors d'une synchronisation temporaire du RNA sur le REN lors d'une rupture de rythme narratif : alors que les temps employés pour dénoter des événements et les lier les uns par rapport aux autres (passé simple, passé composé), ou exprimer des processus inaccomplis ou des états dans la narration (imparfait), situent entièrement la narration antérieurement à  $t_0$  dans le RNA, un passage au présent va, comme le présent historique ou narratif, « donner à voir » les événements comme s'ils se déroulaient cette fois « en direct » devant les co-énonciateurs (ce qui a des conséquences stylistiques, telles une théâtralisation des événements, une accélération de la narration pour des événements rapides, etc.). L'index temporel  $t_0$  s'identifie donc avec  $T^0$  de façon provisoire dans le déroulement de l'énonciation. C'est ce phénomène de synchronisation entre RNA et REN qui permet de mettre en relief un passage de l'exemple suivant :

- (22) Alors Néron, qui avait rassemblé toutes ses forces, voyant que ce dernier moyen de mourir d'une mort prompte lui échappait, laissa tomber les bras en s'écriant : Hélas ! hélas !... je n'ai donc ni ami ni ennemi ; alors il voulut sortir du Palatin, courir vers le Tibre et s'y précipiter. Mais Phaon l'arrêta en lui offrant sa maison de campagne, située à quatre milles à peu près de Rome, entre les voies Salaria et Nomentane. Néron, se rattachant à cette dernière espérance, **accepte**. Cinq chevaux **sont préparés** ; Néron **monte** sur l'un d'eux, **se voile** le visage, et, suivi de Sporus, qui ne le **quitte** pas plus que son ombre, tandis que Phaon **reste** au Palatin pour lui faire parvenir des nouvelles, il **traverse** la ville tout entière, **sort** par la porte Nomentane, et **suit** la voie sur laquelle nous l'avons retrouvé, au moment où le salut du soldat qui l'avait reconnu avait mis le comble à sa terreur.
- Cependant la petite troupe était arrivée à la hauteur de la villa de Phaon, située où est aujourd'hui la Serpentara...<sup>63</sup>

### 3.4.1.3. Récits dont l'énonciateur est un protagoniste

Nous voulons traiter ici des présents, non pas dans un cadre de « mémoires » – qui s'assimilent plutôt à un récit narratif, puisque l'énonciateur qui raconte les événements qu'il a vécus reconstruit son « personnage » de narrateur – mais comme on l'entend souvent dans des conversations orales où l'énonciateur raconte ce qu'il a fait la veille ou une anecdote récente, ou bien encore élabore des plans. Ces récits racontés ont un lien avec l'énonciateur lorsque celui-ci emploie des marqueurs tels que *hier*, *demain*, *je*, *tu*, etc. qui réfèrent la propre actualité de l'énonciateur et de l'espace dialogique, mais il y a nécessairement création d'un RNA

---

<sup>63</sup> A. Dumas, *Acté*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1839), p. 203.

puisque les procès décrits ne se déroulent pas au moment de l'énonciation. L'ouverture du RNA peut d'ailleurs être linguistiquement marquée par *figure-toi que, voilà ce qu'on va faire ;, alors écoute bien ;, etc.*, comme dans les énoncés suivants :

(23) Imagine-toi que, hier, j'ai voulu faire un gâteau : alors tout d'abord, je **cherche** la recette dans mon livre (ça m'a déjà pris dix minutes), ensuite je **réunis** les ingrédients, mais je **dois** courir au supermarché pour acheter des œufs (car je n'en avais plus), après je me **lance** dans la préparation, je n'**arrive** pas à séparer le blanc des jaunes, je **recommence**...

(24) Alors voilà ce qu'on va faire : demain, tu m'**appelles** quand tu **rentres** chez toi, on **convient** d'une heure, tu **prends** le bus jusqu'à Nation et je **passe** te prendre en voiture à l'angle de la rue de Tunis.

L'énonciateur pourrait utiliser le passé composé ou le futur, mais l'emploi du présent de l'indicatif marque réellement la constitution d'un récit et permet de donner les mêmes effets stylistiques à son récit que ceux du présent narratif/historique.

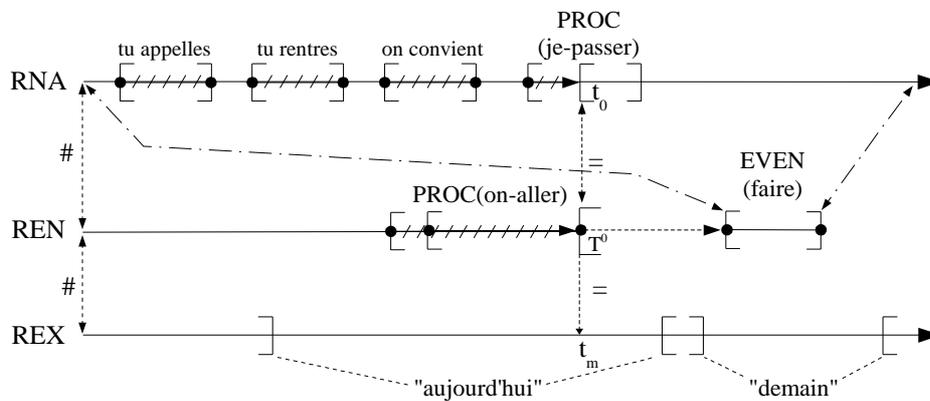


Diagramme 25 - Représentation de l'exemple (24)

### 3.4.2. Le Référentiel des Vérités Générales

Il a été bien remarqué dans les grammaires que le présent était un temps privilégié pour exprimer des situations « toujours vraies ». Celles-ci ne sont pas directement repérées dans le REN : encore une fois, elles n'appartiennent pas à l'actualité de l'énonciateur mais à un référentiel nommé « des Vérités Générales » qui possède la propriété de repérer des situations qui ont été construites et abstraites à partir des expériences individuelles et collectives en tant que situations « toujours vraies », c'est-à-dire toujours actualisables. À ce titre, on peut distinguer plusieurs types de vérités générales :

Les lois physiques et théorèmes mathématiques :

- (25) a. La Terre **tourne** autour du soleil.  
b. Deux plus deux **font** quatre.

Les maximes, qui expriment une situation de la « vie courante » sans métaphore particulière :

- (26) a. L'homme **arrive** novice à chaque âge de la vie. (Chamfort)  
 b. Les jeunes **vont** en bandes, les adultes par couple, et les vieux tout seuls. (Proverbe suédois)

Les proverbes, qui expriment une situation à l'aide d'une métaphore, ainsi il y a en plus une analogie à faire entre les actants du proverbe et ceux de la situation visée par l'énonciateur :

- (27) a. Il **faut** tendre la main à ses amis sans fermer les doigts (Diogène)  
 b. Par la rue "Plus tard", on **arrive** à la place "Jamais" (Proverbe espagnol)  
 c. Les hommes coléreux **se font** à eux-mêmes un lit d'orties (Samuel Richardson)

L'utilisation des référentiels permet une formalisation de ce principe d'actualisation entre la situation de vérité générale et le REN. Ainsi une vérité générale exprime en réalité une relation (processus, état ou suite d'événements) instanciable à tout moment. Cette vérité s'actualise dans le REN lors de son énonciation. La concomitance se situe donc entre  $T^0$  et le procès du Référentiel des Vérités Générales actualisé sur le REN :

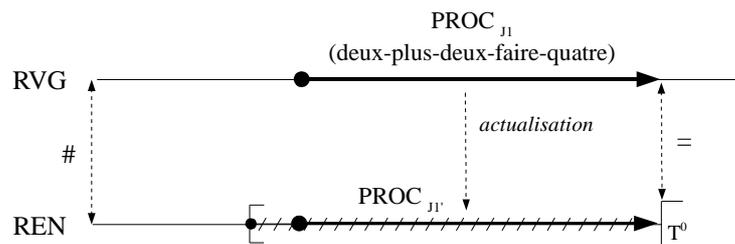


Diagramme 26 - Présent de vérité générale : *Deux plus deux font quatre*

### 3.4.3. Le Référentiel des Commentaires

Au sein d'une narration ou d'un discours situé dans le REN, on remarque parfois que l'énonciateur « sort » de son récit (donc du RNA ou du REN) pour exposer en tant que commentaire métadiscursif son propre point de vue sur ce qui vient d'être énoncé ou qui va être énoncé, sur le stade actuel du récit, sur son actualité personnelle, en s'adressant ou non au lecteur... Ces commentaires se situent donc dans un autre référentiel, que nous nommons Référentiel des Commentaires (Desclés 1995), qui est un référentiel local, ouvert par des marqueurs spécifiques.

Dans le RCO, le présent de l'indicatif montre une concomitance entre son commentaire et l'actualité présente de : ce qu'il énonce en tant que commentaire est vrai au moment il parle ou écrit, et par extension dans l'espace dialogique, au moment où le co-énonciateur (lecteur, auditeur) lit ou entend cet énoncé, par l'intermédiaire du repère  $t_0$  du RCO, concomitant à  $T^0$ .

Par exemple, dans certains romans, l'énonciateur-narrateur prend de la distance par rapport à son récit situé sur le RNA, par l'ouverture d'un RCO où le co-énonciateur-lecteur est explicitement mentionné (en s'adressant directement à lui ou non). Le narrateur rompt ainsi par jeu « l'illusion narrative » où il donnait à voir son récit sur le RNA comme se déroulant de lui-même, pour se réintroduire lui-même comme narrateur ayant le « contrôle » sur le récit.

Nous donnons quelques exemples de différents types de commentaires où l'on remarque bien que l'emploi du présent de l'indicatif participe à ce « décrochage » du récit (nous soulignons les propositions qui appartiennent au RCO).

– Commentaire justifiant la forme de ce qui vient d'être dit :

(28) Chacun d'eux, dans les nouveaux venus de l'estrade, avait pris à partie une soutane noire, ou grise, ou blanche, ou violette. Quant à Joannes Frolo de Molendino, en sa qualité de frère d'un archidiacre, c'était à la rouge qu'il s'était hardiment attaqué, et il chantait à tue-tête, en fixant ses yeux effrontés sur le cardinal ! Cappa repelta mero ! Tous ces détails, que nous mettons ici à nu pour l'édification du lecteur, étaient tellement couverts par la rumeur générale qu'ils s'y effaçaient avant d'arriver jusqu'à l'estrade réservée. D'ailleurs le cardinal s'en fût peu ému, tant les libertés de ce jour-là étaient dans les mœurs.<sup>64</sup>

– Commentaire du narrateur sur son acte d'écriture :

(29) L'après-midi de ce 2 octobre 1882, je vis ma Pauline chérie, devenue soeur Agnès de Jésus, derrière les grilles du Carmel. Oh ! que j'ai souffert à ce parloir ! Puisque j'écris l'histoire de mon âme, je dois tout dire, il me semble ! eh bien, j'avoue que je comptai pour rien les premières souffrances de la séparation, en comparaison de celles qui suivirent. Moi, qui étais habituée à m'entretenir cœur à cœur avec ma petite mère, j'obtenais à grand' peine deux ou trois minutes à la fin des parloirs de famille ; bien entendu, je les passais à verser des larmes et m'en allais le cœur déchiré.<sup>65</sup>

– Commentaire destiné à rappeler au lecteur un personnage précédemment cité :

(30) Le bruit de ses paroles se confondait pour elle avec le bourdonnement du bal. Elle [Mathilde De La Mole] suivait machinalement de l'œil Julien, qui s'était éloigné d'un air respectueux, mais fier et mécontent. Elle aperçut dans un coin, loin de la foule circulante, le comte Altamira, condamné à mort dans son pays, que le lecteur connaît déjà. [SRN 345]

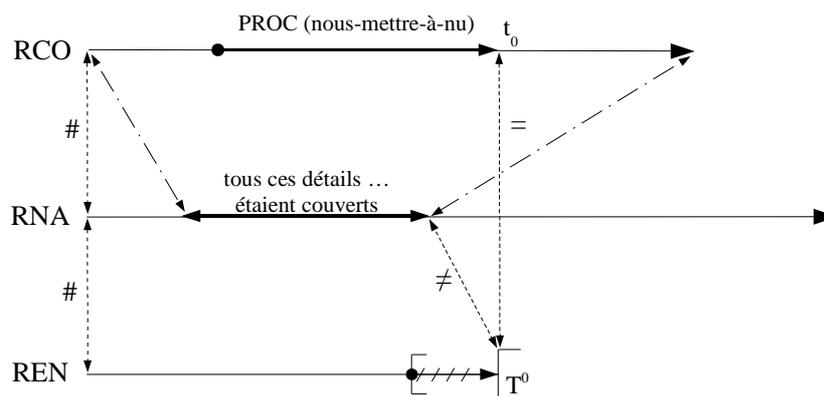
– Commentaire sur la structure du récit à l'adresse du lecteur :

(31) Et alors, altérés, mais sublimes, nous décidâmes d'agir. Le lecteur qui voudrait marquer ici une pause, le peut. Nous en sommes arrivés, ma foi, à ce que d'excellents auteurs (Jules Sandeau, Victor Margueritte, Henri Lavedan, Alain Robbe-Grillet même, dans son tout dernier *Carême de Noël*) appellent une articulation naturelle.<sup>66</sup>

<sup>64</sup> V. Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Samuel S. de Sacy, Gallimard, Paris, 1994 (1832), p. 70.

<sup>65</sup> Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *Histoire d'une âme*, Pocket, p. 55-56.

<sup>66</sup> G. Perec, *Quel petit vélo à guidon chromé au fond de la cour ?*, Gallimard, Paris, 1996 (1966),



**Diagramme 27** - Présent dans le Référentiel des Commentaires, énoncé (28)

On pourrait proposer de représenter certains commentaires comme un « retour » dans le REN : cette position peut se défendre en particulier pour le texte de Sainte Thérèse, où l'énonciateur essaie précisément de ne pas construire un « personnage-narrateur » à partir des événements racontés, mais adopte une construction de récit proche d'un discours oral, où l'énonciateur s'identifie avec le sujet parlant. En revanche pour le texte (28), qui est un roman, donc une construction travaillée où le narrateur ne s'identifie pas avec l'auteur en tant que personne, le commentaire dépend beaucoup plus du RNA que du REN. Toutefois, ces questions de distinctions entre sujet parlant/écrivain, narrateur, protagoniste, mériteraient sans aucun doute un approfondissement qu'il serait intéressant de formaliser en utilisant les notions de repérage et de référentiels<sup>67</sup>. Mais ceci dépasse le cadre de notre étude du présent de l'indicatif.

#### 3.4.4. Le Référentiel des Exemples

On observe un phénomène similaire à celui des commentaires lorsque l'énonciateur illustre son discours en l'étayant avec un exemple. Celui-ci peut prendre plusieurs formes que nous proposons de classer selon la longueur et l'insertion dans le discours.

- **Instance typique d'une classe d'objets :**

Il s'agit d'une ou plusieurs entités (soulignées dans nos exemples en corpus) qui sont choisies par l'énonciateur comme représentatives d'une classe d'objets (soulignée en pointillés). Ces exemples sont généralement introduits par *par exemple* ou *comme* (en incise entre parenthèses ou séparée par des virgules, souvent déterminés par un article défini) :

(32) [...] à ces visites- conférences "culturelles", qui s'adressent à des adultes, il faut ajouter quelques visites scolaires organisées pour des élèves âgés de 14 à 18 ans et appartenant à des établissements d'enseignement situés à Paris et même en province

<sup>67</sup> On pourrait notamment se référer aux travaux en narratologie de Gérard Genette et Umberto Eco.

(**par exemple** : le lycée des filles de Troyes, le lycée de garçons de Reims...) en prévision des demandes de visites-conférences, qui s'annoncent chaque jour plus nombreuses et émanent de toutes les classes de la société, il paraît indispensable de créer un corps de conférenciers compétents et capables de s'adapter à ces publics variés.<sup>68</sup>

- (33) Certaines diastases, **comme** la pepsine du suc gastrique, n'agissent qu'en milieu acide ; d'autres [*sous entendu "diastases"*], **comme** la trypsine et la lipase du suc pancréatique, ne sont actives qu'en milieu neutre ou basique.<sup>69</sup>

- **Illustration particulière d'une proposition antérieure :**

Il s'agit d'un cas plus large où c'est une proposition entière qui est donnée pour illustrer ce qui vient d'être dit précédemment (qui est donc une proposition plus « générale », « hyperonymique ») :

- (34) Dès lors il commença de dater ses lettres d'une façon étrange - il écrivait **par exemple** : Monquin 1722 sur 170, qu'on devait lire 22 janvier 1770 - et il mit à toutes en épigraphe quatre mauvais vers qu'il avait composés : pauvres aveugles que nous sommes !<sup>70</sup>
- (35) Ce ne sont pas les questions les plus intéressantes qui sont le mieux documentées : étudiant par exemple la Palestine au I<sup>er</sup> siècle, nous avons plus de choses sur la vie sentimentale du roi Hérode que sur la date de la naissance du Christ, sur le *Ius Gladii* du procureur de Judée que sur les idées religieuses de Ponce Pilate.<sup>71</sup>

- **Exemple intégré dans une proposition générale**

Au lieu d'énoncer une proposition entièrement d'ordre général, l'énonciateur choisit d'illustrer une partie de sa proposition (soulignée par des pointillés) par un exemple (souligné par un trait), sur lequel le co-énonciateur peut reconstruire la proposition hyperonymique sous-jacente :

- (36) Alors oui, au moment de mourir je pourrais dire aux paysans : "Si l'un de vous veut me faire un dernier plaisir, avant que je meure, qu'il tue les trois agents cadastraux de Kam." Mais je ne le leur dirai que lorsque le moment sera venu de le faire. Pour le moment, lorsqu'ils me demandent par exemple : "Mais d'où viennent donc ces planteurs chinois qui ont pris pour leurs poivriers le meilleur de nos terres en lisière de la forêt ?", je leur explique que c'est vous qui, profitant du fait qu'ils n'ont pas de titre de propriété, les avez vendues à ces planteurs chinois."<sup>72</sup>

Proposition hyperonymique sous-jacente : « Les paysans me posent des questions à propos de la propriété de leurs terres. »

<sup>68</sup> Collectif, *Les Musées en France*, La Documentation Française, Paris, 1950, p. 25.

<sup>69</sup> H. Camefort & A. Gama, *Sciences Naturelles*, Hachette, Paris, 1960, p. 129.

<sup>70</sup> J. Guehenno, *Jean-Jacques*, Gallimard, Paris, 1952, T. 3, p. 274.

<sup>71</sup> H. I. Marrou, *De la connaissance historique*, Seuil, Paris, 1954, p. 70.

<sup>72</sup> M. Duras, *Un Barrage contre le Pacifique*, Gallimard, Paris, 1994 (1950), p. 294.

(37) Entre ces faits et ceux de la langue proprement dite, il n' y a qu'une différence : le remplacement des éléments situationnels et des signes mimiques par des signes linguistiques. Cette dernière remarque prouve aussi que le langage baigne dans l'ensemble des signes qu'étudie la sémiologie. Il n'y a aucune distinction de principe à faire entre un froncement de sourcils, par exemple, et une phrase exprimant la colère ; la différence apparaît beaucoup moins grande quand on tient compte des "signes situationnels" ; elle est surtout de degré quand on mesure la quantité relative des signes articulés dans l'énonciation totale ; plus cette proportion est grande, plus on se trouvera du côté de la langue proprement dite.<sup>73</sup>

Proposition hyperonymique sous-jacente : « Il n'y a aucune distinction de principe à faire entre un signe gestuel et une phrase exprimant l'émotion correspondante. »

Dans ces trois cas, l'exemple est intégré dans le discours, il apporte une précision ou une meilleure compréhension, mais ne constitue pas un ensemble discursif en décrochage par rapport au reste du texte. Il n'en est pas de même avec le dernier cas que nous proposons de distinguer, où des marqueurs permettent de repérer nettement l'ouverture d'un autre référentiel.

- **Développement et étayage d'un argument ou d'une hypothèse**

Cette fois, c'est toute une partie de discours qui a le statut d'exemple, en venant appuyer l'argumentation précédemment énoncée. Les marqueurs ouvrant la partie de discours que nous considérons être dans un Référentiel des Exemples (noté REXP) sont bien distincts, comme *je vais prendre un exemple, examinons l'exemple suivant*, etc. La frontière entre l'exemple et le retour à l'argumentation proprement dite peut parfois être bien marquée linguistiquement par des connecteurs conclusifs ou reformulatifs tels que *donc, finalement*, etc. ou parfois être plus « floue », lorsque l'exemple amène lui-même d'autres arguments :

(38) Les centres corticaux peuvent acquérir des mécanismes nouveaux. Considérons, par exemple, un jeune enfant placé devant un chat : il éprouve des sensations visuelles (forme, couleur...); s'il le caresse et s'il l'entend miauler, des sensations tactiles et auditives viennent s'ajouter aux précédentes ; et s'il lui tire la queue et que le chat le griffe, des sensations douloureuses complètent le tableau. Par la suite, s'il entend miauler l'animal, sans le voir, grâce aux centres d'association cérébraux, les autres sensations viendront se recombinaison avec la sensation auditive actuelle et l'image du chat apparaîtra à l'esprit de l'enfant. Désormais l'enfant connaît le chat par expérience sensorielle. Le mot "chat" (parlé) ayant été associé plusieurs fois à la vue du chat, il suffit bientôt de le prononcer devant l'enfant pour qu'il évoque l'animal : à l'excitant visuel primitif, s'est substitué un excitant nouveau (sonore). Plus tard, à l'école, le mot *chat* sera écrit à côté de l'image d'un chat et associé à la prononciation du mot *chat*. Après quelques répétitions l'image du mot suffira à déclencher l'évocation de l'animal telle qu'elle résulte de toute l'expérience sensorielle antérieure de l'enfant. Le mot écrit constitue encore un

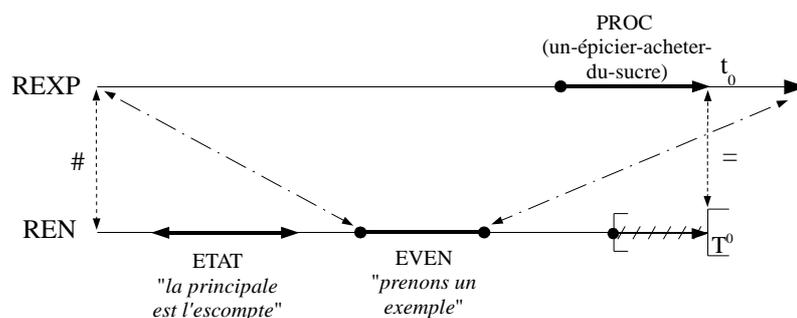
---

<sup>73</sup> Ch. Bally, *Le Langage et la vie*, Droz, Genève, 1952 (1913), p. 78.

nouvel excitant. Il semble **donc** bien que l'acquisition d'associations nouvelles de plus en plus nombreuses et plus ou moins semblables à des réflexes conditionnés intervienne grandement dans la possession de mécanismes tels que le langage, la lecture, l'écriture, résultats de l'éducation<sup>74</sup>.

- (39) Comme il est peu vraisemblable que tous les déposants réclameront en même temps leur dépôt, les banques utilisent ces sommes pour faire d'autres opérations à court terme : la principale est l'escompte. **Prenons un exemple classique** : un épicier achète du sucre pour une somme de 5000 F ; mais il n'a pas dans l'immédiat les fonds nécessaires pour payer son sucre. Il demande un délai en signant ce que l'on appelle un billet à ordre ou bien encore il s'engage à payer la raffinerie de sucre directement sans passer par le grossiste. L'intermédiaire naturel entre ces différentes opérations est le banquier qui, d'une part, se charge de l'avance d'argent au fournisseur et d'autre part fait payer les effets venus à échéance par le détaillant qui a demandé un délai : naturellement, pour assurer ces différentes opérations, la banque demande un pourcentage qui est le taux de l'escompte. Ainsi, les dépôts circulent sans arrêt ; cela permet à la banque de gagner constamment de petits pourcentages qui s'accumulent. L'escompte est pratiqué à tous les échelons. La Banque de France peut réescompter des effets escomptés par une banque. Mais il faut que l'effet escompté soit signé par un certain nombre de gens présentant des garanties et une notoriété indiscutables.<sup>75</sup>

On voit bien ici dans cet extrait que l'exemple constitue une sorte de « petite histoire » dans une explication générale d'un principe bancaire. Le retour au discours principal se fait par le retour à l'étude du cas général : nous passons de « *la banque* » (« cela permet à la banque de gagner constamment de petits pourcentages ») à « *une banque* » (« La Banque de France peut réescompter des effets escomptés par une banque »). Les présents de l'indicatif de l'explication générale sont des présents de jugement (tel que nous l'avons défini en 3.2.2.), alors que les présents de l'exemple sont situés dans un REXP.



**Diagramme 28** - Présent dans un Référentiel des Exemples, énoncé (39)

<sup>74</sup> H. Camefort & A. Gama, *Sciences naturelles*, Hachette, Paris, 1960, p. 275.

<sup>75</sup> G. Lesourd, *Histoire économique des XIX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles*, Armand Colin, Paris, 1968, T. 1, p. 63.

### 3.5. Deux valeurs aspectuelles du passé composé

Pour compléter notre description du présent, nous rappelons que la forme composée du présent de l'indicatif, assez improprement nommée « passé composé », reçoit deux valeurs aspectuelles principales : l'événement et l'état résultant. Un énoncé minimal tel que :

(40) Luc **a obtenu** son bac.

peut avoir indifféremment l'une ou l'autre valeur. Ce sont les indices contextuels qui orientent vers une valeur aspectuelle particulière.

Nous souhaitons les évoquer rapidement ici, car ces deux valeurs aspectuelles peuvent se rencontrer pour les temps composés (nous le verrons pour le futur antérieur et le conditionnel composé). Pour une description complète des valeurs aspectuelles et sémantiques du passé composé dans notre cadre théorique, nous renvoyons en particulier à N. Vazov (1998), dont nous reprenons les deux points suivants.

#### 3.5.1. Événement

Le passé composé peut avoir une valeur d'événement repéré comme antérieur à  $T^0$  dans le REN (nous ne verrons pas ici les emplois dans d'autres référentiels). Il est alors généralement inséré dans une succession d'événements, comme dans :

(40) a. Luc **a obtenu** son bac, puis il **est parti** deux jours après en vacances. Là-bas, il **a rencontré** Jeanne...

Nous avons déjà vu un passé composé à valeur aspectuelle d'événement pour l'énoncé (14). Nous en reprenons le schéma, cette fois sans repérage particulier avec le REX :

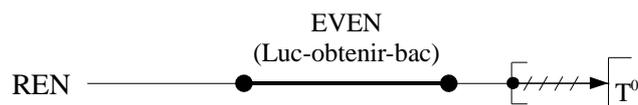


Diagramme 29 - Luc a obtenu son bac : événement

#### 3.5.2. État résultant

Cette valeur du passé composé a été décrite comme un *parfait du présent* par É. Benveniste (1966, 246), c'est-à-dire qu'elle « consiste à présenter comme « accomplie » par rapport au moment considéré [*ici*  $T^0$ ] et la situation actuelle résultant de cet accomplissement temporalisé ». En effet, dans ce cas, le passé composé ne renvoie pas à l'événement lui-même dénoté par le verbe, mais à l'état qui est engendré par cet événement. Cet état peut s'étendre jusqu'à  $T^0$  ou bien jusqu'à un autre repère précédant ou suivant  $T^0$ . Le passé composé à valeur d'état résultant est représentée par un intervalle fermé (l'événement) et un intervalle ouvert (l'état) qui est contigu à l'intervalle fermé. C'est l'intervalle ouvert qui est l'intervalle de validation de l'état résultant.

Du point de vue sémantique, l'état résultant est une propriété acquise par le sujet de la relation prédicative. Pour que le passé composé ait une valeur d'état résultant, il faut donc qu'il s'inscrive dans un énoncé qui mette en avant (par le contexte) cette valeur aspectuelle, comme dans :

(40) b. Ça y est, Luc **a obtenu** son bac, il peut enfin s'inscrire à l'université.

Nous associons à cet énoncé la représentation suivante :

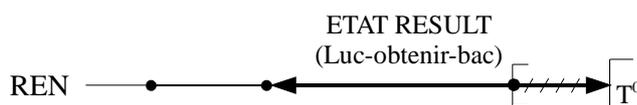


Diagramme 30 - Luc a obtenu son bac : état résultant

## 4. L'imparfait de l'indicatif

Après le présent de l'indicatif, nous nous proposons d'analyser l'imparfait, ces deux temps verbaux ayant un certain nombre de points communs. Comme l'imparfait n'est pas le sujet central de notre thèse, nous nous baserons essentiellement sur les travaux publiés par J.-P. Desclés & Z. Guentchéva (2004), J.-P. Desclés (2003), Z. Guentchéva (1994a), ainsi que sur la thèse de D. Maire-Reppert (1990) consacrée à ce sujet.

### 4.1. Invariant de l'imparfait

De même que pour le présent de l'indicatif, nous cherchons à dégager un invariant sémantique abstrait qui sous-tende tous les emplois de l'imparfait. Ceux-ci sont variés et certains posent de véritables problèmes lorsqu'ils semblent en « contradiction sémantique » les uns avec les autres<sup>76</sup> :

- (41) Ce siècle **avait** deux ans...<sup>77</sup>  
 (42) Paul **jouait** dans le jardin lorsque son amie Sophie est arrivée.  
 (43) Je **voulais** vous demander un petit service  
 (44) Qu'est-ce qu'il y **avait** ce soir à la télé ?  
 (45) Sans la présence d'esprit du mécanicien, le train **dérailait**.  
 (46) Galilée soutint que la Terre **était** ronde.

<sup>76</sup> Nous empruntons les exemples (41), (43), (45) et (46) à Wilmet (1997).

<sup>77</sup> V. Hugo, *Les feuilles d'automne*.

Les deux premiers exemples correspondent à la définition « traditionnelle » que l'on donne parfois encore de l'imparfait : « un temps du passé, qui exprime une durée », et qui est rapidement mise à mal par les exemples suivants : on a en effet ici une situation « présente » en (43), « future » en (44), « irréaliste » en (45), et une « vérité générale » en (46).

M. Wilmet (2003, 415-418) propose un résumé des positions en linguistiques pour tenter de résoudre la recherche d'un invariant commun :

- le « temps passé » (soutenu par exemple par A.-M. Berthonneau & G. Kleiber (1993), ou Barceló & Bres (2006)), hypothèse à laquelle nous ne pouvons adhérer si l'on entend par « passé » la partie antérieure à  $t_m$  du REX, ni même la partie du réalisé du REN ;

- l'« inactuel », solution qui semble meilleure (et plus proche de la nôtre), puisqu'elle permet de rendre compte de quasiment tous les emplois, à l'exception de ceux en discours rapporté du type (46) ;

- un « alliage de temps et d'aspect », position qu'adopte M. Wilmet, sous la forme « *passé* + *sécant*, avec prépondérance alternée du temps (passé) ou de l'aspect (sécant) ».

Nous défendons ici, à la suite de Maire-Reppert (1990) et Desclés (2003), une position qui rejoint en partie cette « troisième voie » : si nous sommes d'accord sur l'aspect *sécant*, que nous traduisons en nos termes par *inaccompli*, le temps *passé* sera toutefois expliqué de manière plus précise et efficace en utilisant les référentiels temporels et le repérage par rapport à  $T^0$ . Nous éviterons ainsi la définition double de M. Wilmet qui ressemble plus à une alternative (soit *temps* soit *aspect*) qu'à une intégration systématique de ce qui compose l'invariant abstrait de l'imparfait. En nous appuyant donc sur ces travaux, nous posons la définition suivante de l'invariant de l'imparfait :

*L'imparfait exprime fondamentalement une visée aspectuelle d'inaccomplissement, dans une relation de différenciation (notée #) avec  $T^0$ . Le repérage entre la borne gauche ou droite du procès peut se faire au sein du REN ou bien par synchronisme différencié avec le REX ou un autre Référentiel.*

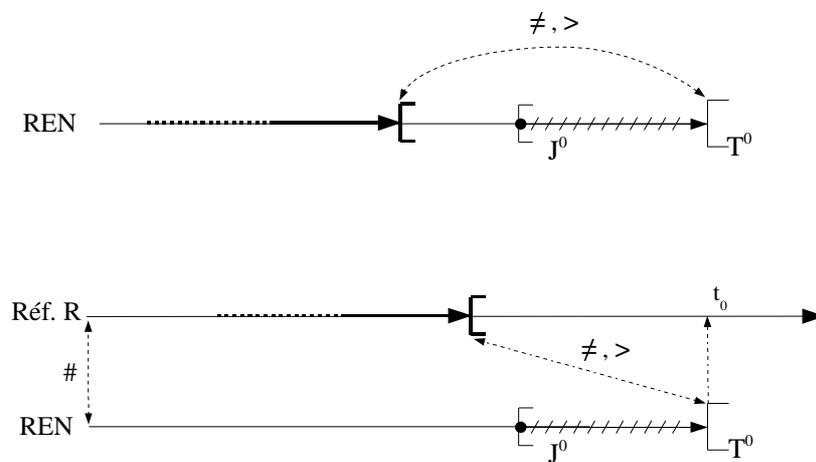


Diagramme 31 - Invariant de l'imparfait de l'indicatif

La classification des emplois de l'imparfait sera établie, comme pour le présent de l'indicatif, en fonction des référentiels en jeu.

## 4.2. Procès situés dans le REN et adéquation avec le REX

### 4.2.1. Emploi typique : présent translaté

Nous commençons également par l'emploi typique de l'imparfait (bien qu'il ne s'agisse sans doute pas de l'emploi le plus fréquent !), à savoir un procès situé dans le REN, dont la borne droite est repérée antérieurement à  $T^0$ . C'est ce que l'on a dans les exemples suivants :

- (47) a. Hier, il **faisait** beau.  
 b. Notre précédente maison **avait** beaucoup de charme, mais elle **était** trop petite.  
 c. **J'étais** à Lille la semaine dernière.
- (48) Paul **jouait** dans le jardin lorsque je suis arrivée.
- (49) a. Avant, à midi, je **prenais** un café, maintenant je prends un thé.  
 b. Pendant l'année scolaire, Thomas **était** régulièrement absent à cause de sa maladie.

Remarquons que, dans ces énoncés hors contexte, il est nécessaire de donner un intervalle temporel antérieur au processus énonciatif ou un événement adjacent qui vient interrompre ou « clore » le procès exprimé à l'imparfait, pour ce que ces propositions soient réellement des énoncés, c'est-à-dire qu'elles s'inscrivent dans une situation énonciative complète. En effet, « *Il faisait beau* » ou « *Paul jouait dans le jardin* » ne sont pas des énoncés, car la relation prédicative n'est pas repérable directement par rapport à  $T^0$  (contrairement au présent de l'indicatif qui établit une concomitance) : on ressent le « besoin » de préciser le moment où cette situation s'est réalisée dans le REX, ou bien alors il faut s'imaginer que l'on se place dans un référentiel en rupture avec le REN, le RNA, ce qui est précisément le cas pour le début du poème de V. Hugo dans l'exemple (41).

L'emploi typique peut être défini comme un « présent translaté » dans le REN : au lieu d'une concomitance entre la borne droite du procès et  $T^0$ , l'imparfait exprime une non-concomitance, plus précisément une antériorité par rapport à  $T^0$ . Par ailleurs, l'intervalle de validation dans le REX de la situation est également en relation d'antériorité par rapport à  $t_m$ , d'où notre terme d'adéquation entre REN et REX.

### 4.2.2. Valeurs aspectuelles de l'imparfait

L'aspect fondamental de l'imparfait est le même que celui du présent de l'indicatif : un inaccomplissement. Celui-ci peut prendre la forme :

- d'un état (47) ;
- d'un processus (48) ;
- ou d'une suite ouverte d'occurrences d'événements (49) a. ou d'états (49) b.

C'est cet aspect d'inaccompli qui amené à assimiler dans la grammaire traditionnelle *imparfait* et *durée* : si le procès n'est pas accompli, alors c'est qu'il est vu en train de se réaliser et donc qu'il est en train de durer... Bien évidemment, la dernière conclusion est un raccourci simpliste, puisque la langue permet d'appréhender un procès dans son déroulement interne sans que celui-ci s'étende sur de longues minutes :

(50) Il y a trois mois environ, un homme très bien mis et de grandes manières **se présentait** chez un bijoutier parisien et lui **demandait** un bijou exceptionnel, pierre ou perle...<sup>78</sup>

Examinons maintenant les trois types d'aspectualisation de l'imparfait.

#### 4.2.2.1. État

L'imparfait exprime plus précisément des états descriptifs : description d'un état de l'univers discursif (47) a., attribution de propriétés à des entités (47) b., localisation d'une entité dans un lieu (47) c. En diagramme, les intervalles de validation des procès aspectualisés sous forme d'état par l'imparfait dans ces exemples sont situés dans le REN, la borne droite du procès étant non-concomitante à  $T^0$ . D'autre part, les déictiques temporels permettent de localiser la réalisation effective du procès par projection dans le REX. Représentons l'exemple (47) a. :

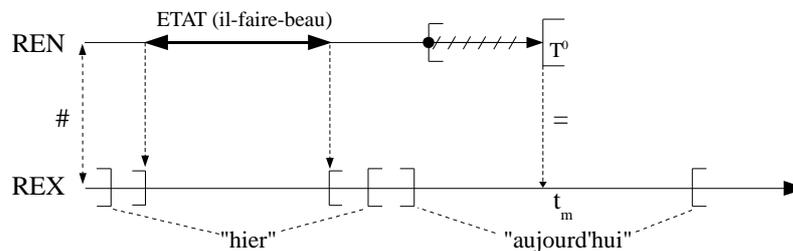


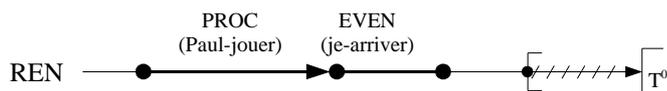
Diagramme 32 - Imparfait dans le REN : *Hier il faisait beau*

L'imparfait peut par ailleurs exprimer un autre type d'état : celui que nous nommons, à la suite de Desclés (2003), le « nouvel état ». Cette valeur est plus répandue en récit narratif, bien qu'elle soit envisageable également dans le REN, c'est pourquoi nous la traiterons dans la partie 4.4.3.

#### 4.2.2.2. Processus

L'imparfait peut exprimer un processus inaccompli dans le réalisé du REN. Cette valeur sert notamment à décrire une situation qui était en cours au moment où une seconde s'insère dans la première (48), ce qui se représente par le diagramme suivant :

<sup>78</sup> Exemple de G. Guillaume, cité par M. Wilmet (1997, 433).



**Diagramme 33** - Processus interrompu par un événement : *Paul jouait lorsque je suis arrivée*

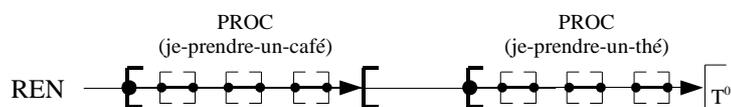
M. Wilmet (2003, 435) note de manière pertinente que la permutation des deux propositions (celle de l'imparfait et celle du passé composé) est non pertinente pour l'interprétation chronologique de l'énoncé, alors qu'elle le serait si les deux propositions étaient toutes deux au passé composé :

- (51) a. Paul jouait dans le jardin. Sophie est arrivée. = Sophie est arrivée. Paul jouait dans le jardin.  
 b. Paul a joué dans le jardin. Sophie est arrivée. ≠ Sophie est arrivée. Paul a joué dans le jardin.  
 c. Paul jouait dans le jardin. Sophie arrivait. = Sophie arrivait. Paul jouait dans le jardin.

Beaucoup de linguistes se sont attachés à décrire les problèmes d'enchaînement et de progression narrative (par exemple A.-M. Berthonneau & G. Kleiber (1993) ou M. Barbazan (2006)). Ce n'est pas précisément notre propos ici, mais il nous semble que l'utilisation des bornes topologiques permettrait sans doute de rendre compte de certaines possibilités et impossibilités d'enchaînement.

#### 4.2.2.3. Itération

Enfin, il a été bien remarqué que l'imparfait pouvait exprimer une valeur « d'habitude », valeur qui est donnée, comme pour le présent de l'indicatif, par le schème du verbe orientant vers une interprétation itérative (*Paul fumait le cigare*) ou des marqueurs du contexte (*à midi, régulièrement*). La suite d'occurrences d'événements ou d'états est fermée à gauche mais ouverte à droite, c'est-à-dire que l'on ne prend pas en considération la dernière occurrence qui ferme cette suite (même si celle-ci existe dans la réalité) :

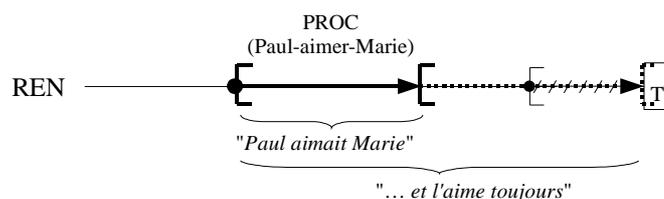


**Diagramme 34** - Suite d'occurrences d'événement à l'imparfait et au présent (49)

#### 4.2.3. Déplacement de la borne droite

Avec l'imparfait situé en REN, la borne droite du procès est repérée comme antérieure à  $T^0$ , mais comme celle-ci est ouverte, l'inaccomplissement dans le réalisé qu'elle exprime peut être « déplacé » jusqu'à devenir un inaccomplissement à  $T^0$  par précision en contexte. Il n'y a ainsi pas de contradiction à énoncer :

(52) Pierre **aimait** Marie et l'aime toujours.<sup>79</sup>



**Diagramme 35** - La borne droite du processus peut se déplacer jusqu'à  $T^0$  avec le contexte

Alors qu'il semble difficile de substituer un passé composé à l'imparfait, puisque le premier procès est aspectualisé sous forme d'événement (donc accompli) :

(52)' ? Pierre a aimé Marie et l'aime toujours.

Ce possible déplacement de la borne droite du procès est une caractéristique de l'imparfait qui permet justement les emplois que nous allons maintenant présenter.

### 4.3. Procès situés dans le REN et distance avec le REX

Dans cette classe d'emplois, le procès exprimé par l'imparfait se situe dans le REN, mais il y a un décalage avec le REX dans la réalisation effective qui peut être concomitante voire postérieure à  $t_m$ .

#### 4.3.1. Imparfait de désactualisation

Ces emplois d'imparfait que nous nommons « de désactualisation » ont un lien fort avec le présent de l'indicatif et ne peuvent se décrire sans recours aux deux référentiels REN et REX. Considérons les exemples suivants<sup>80</sup> :

(53) Il y **avait** un match demain, mais il a été annulé.

(54) Domage que vous ne puissiez rester cette nuit, il y **avait** un feu d'artifice ce soir.

(55) Comment vous **appelez**-vous déjà ?

(56) C'est bien vous qui **parliez** lors de la prochaine réunion ?

Dans tous ces exemples, sauf (53), le présent de l'indicatif serait possible, bien que, évidemment, la valeur sémantique ne serait pas exactement la même :

(53)' \* Il y a un match demain, mais il a été annulé.

(54)' Domage que vous ne puissiez rester cette nuit, il y a un feu d'artifice ce soir.

(55)' Comment vous appelez-vous déjà ?

(56)' C'est bien vous qui parlez lors de la prochaine réunion ?

<sup>79</sup> Exemple emprunté à M. Wilmet (1997, 418).

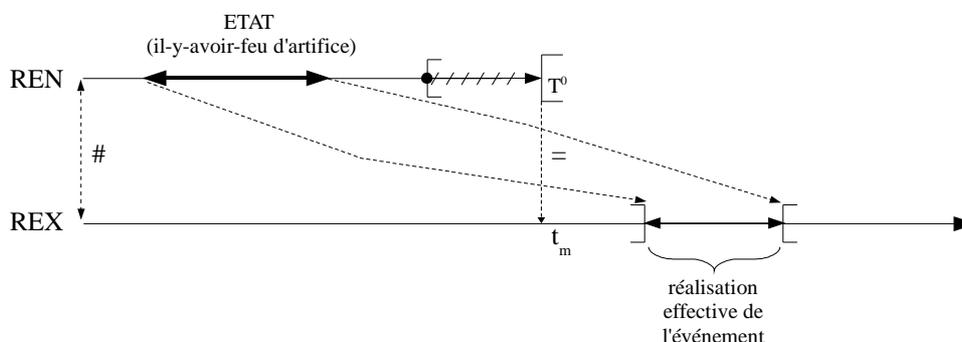
<sup>80</sup> Exemples (53), (55) et (56) empruntés à M. Wilmet (1997, 419).

Dans les exemples (54) à (56), le procès dénote une situation qui est « présente » ou à réalisation « future » dans le monde externe, mais que l'imparfait exprime comme « antérieure » par rapport à l'acte d'énonciation, c'est-à-dire « désactualisée » pour l'énonciateur (et également présentée comme telle pour le co-énonciateur dans un cadre dialogique). On retrouve dans les exemples (53) et (54) une valeur de « présent déjà engagé » (pour *il y a*), mais (53) n'est pas énonçable puisque que la suite de la phrase *mais il a été annulé* oppose une contradiction avec la prévision du match, alors que dans (54), la programmation du feu d'artifice est toujours effective.

Quel est l'intérêt d'employer un imparfait ici ? Ceci permet de « décaler » la borne droite du procès afin qu'elle ne soit pas/ plus concomitante à  $T^0$ , mais antérieure, et de marquer :

- en (54) que l'énonciateur a bien pris acte de l'impossibilité pour le co-énonciateur d'assister au feu d'artifice, qui n'est donc plus dans son actualité ;
- en (55) que l'énonciateur savait comment s'appelait son co-énonciateur, et que ce savoir n'est plus actuel ;
- en (56) que l'énonciateur a également un doute sur le programme de la réunion qu'il avait sans doute trop rapidement consulté.

La représentation en diagramme montre bien ce décalage entre procès à l'imparfait dans le REN et la situation qui est « présente » dans le REX :



**Diagramme 36** - Imparfait de désactualisation : *Il y avait un feu d'artifice ce soir*

#### 4.3.2. Imparfait de politesse

Les énoncés (43) et (44) sont très proches de l'imparfait de politesse, de par leur fonctionnement. En effet, l'imparfait de politesse exploite également cette possibilité du « flottement » de la borne droite, qui est ici utilisée par l'énonciateur non pas pour laisser entendre son doute à propos d'un fait (imparfait de désactualisation), mais pour laisser l'initiative au co-énonciateur de « fermer » le procès et de le rendre définitivement inactuel ou d'acquiescer à l'actualité de la requête en faisant « glisser » la borne droite jusqu'à  $T^0$ . Cette

explication par la topologie des intervalles et par l'utilisation des référentiels temporels rejoint tout à fait celle de M. Wilmet (1977, 421) :

Dans l'exemple (46) [*notre numérotation*], la courtoisie consiste à refouler vers le passé l'intention de « demander un petit service ». D'où l'intérêt des coverbes *vouloir* ou *venir*, qui séparent le projet de l'acte, en laissant l'interlocuteur fictivement libre de percevoir ou non l'actualité de la requête : « je voulais, mais que cela vous gêne et je ne veux plus ».

Les exemples d'imparfait de politesse sont nombreux :

(57) Je **souhaitais** une augmentation.

(58) Je **voulais (venais)** vous demander un petit service.

(59) – Que voulez-vous ?

– J'**apportais** une nouvelle du Canada mais... je vois que vous êtes occupé...

Le diagramme d'un imparfait de politesse est donc similaire à celui de l'imparfait de désactualisation, mis à part le fait que le co-énonciateur a la liberté de déplacer la borne droite du procès.

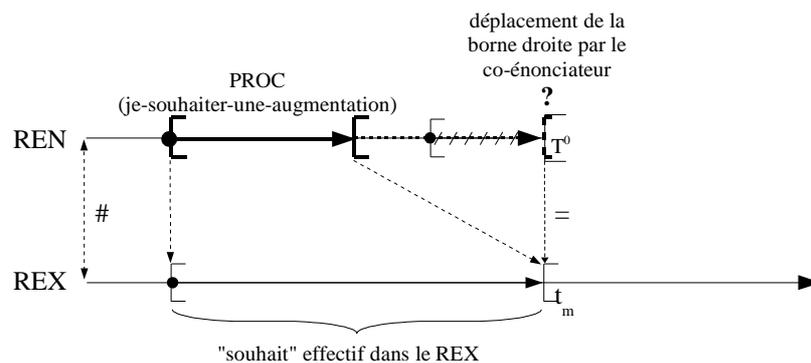


Diagramme 37 - Imparfait de politesse : *Je souhaitais une augmentation*

#### 4.3.3. Imparfait forain

L'emploi de l'imparfait que l'on qualifie de « forain » parce qu'il est typique d'un vendeur dans un commerce relativement populaire dérive de l'imparfait de politesse, en ce qu'il laisse aussi une certaine liberté à l'acheteur de répondre à la question du vendeur par la désactualisation de la question. Ici, l'usage, toujours en interrogatif, se double souvent d'une appellation à la troisième personne, d'un titre diminutif, mais finalement les variations des tournures restent relativement limitées :

(60) Alors qu'est-ce qu'elle **prenait / voulait / désirait**, la petite dame ?

(61) Qu'est-ce qu'il nous / vous / lui **fallait** ?

L'emploi de l'imparfait dans ce contexte situationnel s'explique, comme nous l'avons dit, par le principe de désactualisation de l'imparfait, mais se justifie également par le fait qu'il permet au vendeur de signaler à son client qu'il l'avait déjà repéré dans son magasin ou

devant son étalage et que le besoin du client est « antérieur » au moment où le vendeur l'invite à formuler sa demande<sup>81</sup>.

Autre justification de l'imparfait avancée par M. Wilmet (2003, 424) : l'inactualité de la requête parce qu'elle est présentée « déjà exécutée » par le vendeur, puisque « [l'imparfait] brûle les étapes, annonce au chaland une satisfaction immédiate, souligne le zèle du serveur (« un souhait pas plus tôt émis qu'exaucé ») ».

#### 4.3.4. *Imparfait hypocoristique*

Cet emploi est sans doute le plus « récent » parmi ceux de l'imparfait, en tout cas en ce qui concerne l'apparition dans les ouvrages de linguistiques<sup>82</sup>. Il se rapproche à notre sens de l'imparfait forain, car il est là aussi circonscrit à un contexte particulier :

- une situation dialogique seulement en apparence où énonciateur et « co-énonciateur » ne sont pas dans un rapport d'égalité : un adulte s'adresse à un animal, à un enfant ou une personne infantilisée ; par ailleurs, l'adulte décrit l'apparence, les sentiments ou les actions de l'enfant ou de l'animal ;

- une prosodie et un lexique familier, plus précisément qui imite l'intonation et le langage des enfants.

(62) - Ma Diane...Ma Bellone... Oh le joli petit. Oh qu'il **était** joli ce petit !... Oh, le beau petit chienchien !<sup>83</sup>

(63) a. On **allait** le remettre dans son dodo, le petit Nano.  
b. Il **faisait** de grosses misères à sa maman, le vilain garçon.<sup>84</sup>

M. Wilmet (2003, 426) note que l'énonciateur ne se met pas en scène ou, le cas échéant, se désigne à la troisième personne. Ce qui nous incite à penser que la désactualisation de l'imparfait permet non seulement une « atténuation » du propos, mais aussi, et surtout, une *mise en scène* de la situation, comme si l'énonciateur décrivait pour son allocutaire ce qui est en train de se passer dans une perspective presque théâtrale.

Pour conclure sur ces emplois de l'imparfait en REN avec décalage du REX, nous dirions que nous observons un *continuum* de l'imparfait de désactualisation qui exploite le « flottement » de la borne droite du procès, puis vers l'imparfait de politesse qui exploite cette même propriété au profit du co-énonciateur, puis vers l'imparfait forain qui rajoute à cette propriété une certaine mise en scène, pour arriver enfin à l'imparfait hypocoristique qui garde

<sup>81</sup> On retrouve ce même type d'explication dans Berthonneau & Kleiber (1993), Wilmet (1997, 424), Barceló & Bres (2006, 58-59).

<sup>82</sup> Toutefois, si les exemples sont attestés, tous les locuteurs francophones ne pratiquent voire ne connaissent pas ce type d'emploi de l'imparfait.

<sup>83</sup> B. Clavel, *Malataverne*, exemple emprunté à Wilmet (1997, 426).

<sup>84</sup> Exemples de Damourette & Pichon, cité par Wilmet (1997, 426).

principalement cette théâtralisation. Ceci est d'ailleurs la transition vers l'emploi de l'imparfait en RNA, plus particulièrement l'imparfait « ludique » des enfants.

#### 4.4. Procès situés dans le RNA

##### 4.4.1. Imparfait ludique

Nous venons de voir l'imparfait hypocoristique qui tend vers une théâtralisation, soit l'ouverture d'un Référentiel Non-Actualisé<sup>85</sup>. C'est tout à fait le cas pour l'imparfait ludique, qui est à selon nous une imitation enfantine du style d'écriture des récits qu'ils écoutent ou lisent :

(64) Toi tu **étais** le gendarme et moi le voleur, et alors j'**avais** caché les bijoux et tu **essayais** de trouver ma cachette...<sup>86</sup>

Le conditionnel est également utilisé (sans doute même plus souvent) par les enfants, mais les référentiels en jeu diffèrent selon le temps verbal :

(65) Toi tu serais le gendarme et moi le voleur, et alors j'aurais caché les bijoux et tu essaierais de trouver ma cachette...

Avec le conditionnel (nous le verrons plus longuement dans la deuxième partie de notre travail), l'histoire que l'enfant propose de jouer est située dans un Référentiel des Situations Possibles : elle est présentée plutôt comme une suggestion d'imagination à actualiser par le jeu (en jouant, les enfants *deviennent* « pour de faux » gendarme et voleur).

Avec l'imparfait, l'histoire est d'emblée posée dans un RNA, comme un petit récit en rupture avec l'actualité des enfants. Le meneur de jeu décide d'office que lui est/était le voleur et son camarade le gendarme, il ne reste plus qu'à jouer la scène.

Il est évident que, au final, qu'il s'agisse d'une proposition imaginaire à actualiser ou d'une histoire racontée à jouer, le résultat est le même pour les enfants, ils sont « dans leur monde à eux ».

##### 4.4.2. Imparfait narratif

Nous arrivons enfin à l'emploi typique de l'imparfait en RNA, abondamment décrit par la littérature, souvent en contraste avec le passé simple et le passé composé, dont il ne partage pas les visées aspectuelles. L'imparfait narratif décrit des situations d'état, de processus inaccomplis et de suites ouvertes d'événements, dans un Référentiel Non-Actualisé, qui est bien souvent celui d'un récit narratif.

---

<sup>85</sup> C'est d'ailleurs l'analyse que donne D. Maire-Reppert dans son article (1996) : « Les faits sont présentés comme un récit et la substitution des anaphoriques aux déictiques déclenche l'opération de ruption : l'imparfait est présenté dans le registre du non-actualisé ».

<sup>86</sup> Début d'exemple emprunté à Wimet (1997, 416) et poursuivi par nous-même.

On aura déjà bien remarqué que l'imparfait sert, comme lorsqu'il est situé dans un REN, à exprimer des cadres descriptifs (qui servent alors d' « arrière-plan »<sup>87</sup>), des événements saisis dans leur déroulement interne (l'événement peut certes être bref, avoir une durée limitée, l'imparfait en « ouvre » la borne droite, contrairement au passé simple et au passé composé qui le présente comme achevé), des itérations d'événements.

Nous ne reprendrons pas l'historique des analyses de cet imparfait ni multiplierons les exemples, l'objectif de notre propos ici étant de montrer comment fonctionnent les concepts théoriques de notre modèle sur les temps de l'indicatif. Nous nous contenterons ici d'un exemple, où nous notons pour chaque occurrence d'imparfait sa valeur aspectuelle et sémantique :

- (66) C'était [*état descriptif, cadre narratif*] par un beau jour d'automne que M. de Rênal se promenait [*processus inaccompli*] sur le Cours de la Fidélité, donnant le bras à sa femme. Tout en écoutant son mari qui parlait [*processus inaccompli*] d'un air grave, l'œil de Mme de Rênal suivait [*processus inaccompli*] avec inquiétude les mouvements de trois petits garçons. L'aîné, qui pouvait [*état descriptif, propriété*] avoir onze ans, s'approchait [*suite ouverte d'événements*] trop souvent du parapet et faisait mine d'y monter. Une voix douce prononçait [*suite ouverte d'événements*] alors le nom d'Adolphe, et l'enfant renonçait [*suite ouverte d'événements*] à son projet ambitieux. Mme de Rênal paraissait [*état descriptif, propriété*] une femme de trente ans, mais encore assez jolie.  
– Il pourrait bien s'en repentir, ce beau monsieur de Paris, disait [*processus inaccompli*] M. de Rênal d'un air offensé, et la joue plus pâle encore qu'à l'ordinaire. Je ne suis pas sans avoir quelques amis au Château... [SRN 19]

Dans toutes les occurrences, l'imparfait narratif exprime une relation de différenciation entre la borne droite du procès et  $t_0$ , l'index temporel du récit.

#### 4.4.3. Imparfait de nouvel état

En cadre narratif ou récit dans le REN, l'imparfait peut également exprimer des situations qui ne sont ni des cadres descriptifs, ni des processus inaccomplis, ni des itérations d'événements, mais qui semblent pouvoir commuter sans grande différence sémantique avec un passé simple ou composé, et pourraient donc donner à penser qu'ils expriment l'événement lui-même. Comme beaucoup d'emplois d'un temps verbal « difficiles » à analyser, cet imparfait a fait l'objet de nombreuses études (et controverses) et s'est vu attribuer de nombreuses étiquettes : *imparfait de rupture, de fermeture, journalistique*... Nous proposerons ici une description, toujours d'après J.-P. Desclés et D. Maire-Reppert, qui rend compte à la fois de l'invariant de l'imparfait et de la particularité de cet emploi.

Soit le célèbre exemple relevé par P. Imbs (1960, 93) :

---

<sup>87</sup> Nous faisons bien sûr référence au terme de H. Weinrich (1964/1973), sans réduire l'imparfait à ce seul type d'emploi.

(67) Ma résolution fut prise. Cette femme serait ma maîtresse. Je commençai mon rôle de postulant en dansant avec Olympe.

Une demi-heure après, Marguerite, pâle comme une morte, **mettait** sa pelisse et **quittait** le bal.<sup>88</sup>

L'auteur a utilisé à dessein deux imparfaits et non deux passés simples pour la dernière phrase. En effet, si l'on substitue à l'imparfait le passé simple, on met bien en évidence la différence aspectuelle et on n'obtient pas le même « effet dramatique » :

(55') Une demi-heure après, Marguerite, pâle comme une morte, *mit* sa pelisse et *quitta* le bal.

Le passé simple exprime l'événement dans sa globalité, et montre simplement que ces événements se succèdent les uns aux autres dans le récit. L'imparfait, en revanche, donne à voir plutôt la *conséquence* qui résulte de l'événement : quelque chose s'est produit dans le récit qui change la donne, d'où la dénomination de « nouvel état de l'univers discursif », expliquée dans Desclés (2003) :

La notion d'ImpNE [Imparfait de Nouvel État], que nous avons introduite dans (Desclés, 1980 ; Desclés & Guentcheva, 1990) est caractérisée sémantiquement par les cinq propriétés suivantes :

1° l'ImpNE dénote une occurrence d'un événement *et, en même temps*, un état créé par l'occurrence de cet événement.

2° l'occurrence de l'événement crée une nouvelle situation qui vient changer l'état de l'univers référentiel sous-jacent en opposant donc une situation *avant* l'occurrence de l'événement à une situation nouvelle *après* l'occurrence de l'événement.

3° l'ImpNE focalise plus sur le "nouvel état" créé par l'occurrence de l'événement que sur l'événement lui-même, d'où sa différence avec le passé simple qui focalise seulement sur l'occurrence de l'événement.

4° le "nouvel état" créé par l'occurrence de l'événement est une nouvelle situation qui est ou bien adjacente et postérieure à l'événement avec un *effet prospectif*, c'est-à-dire création d'une nouvelle situation référentielle, ou bien adjacente et antérieure à l'événement avec un *effet rétrospectif* à valeur explicative.

5° cette nouvelle situation n'est pas une situation résultante qui serait attachée à la signification du lexème verbal - ce qu'indiquerait un *état acquis* par l'agent ou par le patient ; l'ImpNE se distingue par ce trait de certains énoncés avec passé composé ou de certaines constructions passives que l'on utilise pour exprimer une valeur résultative ; le nouvel état de l'univers référentiel dépend donc essentiellement de l'environnement discursif construit par le contexte et beaucoup moins de la signification du lexème verbal.

Illustrons cet imparfait de nouvel état par l'énoncé suivant et son diagramme :

(68) Pour la première fois de sa vie il ne s'ennuya pas au théâtre, et il passa sa nuit avec des filles.

Six mois plus tard il **se remariait**. Sa seconde femme était très honnête, mais d'un caractère difficile. Elle le fit beaucoup souffrir.<sup>89</sup>

---

<sup>88</sup> A. Dumas fils, *La Dame aux Camélias*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1848), p. 257.

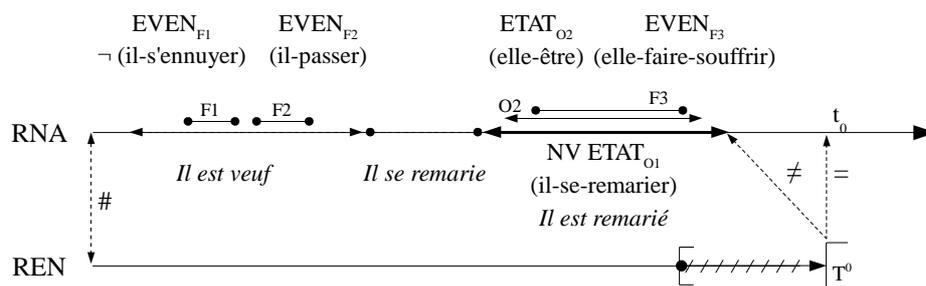


Diagramme 38 - Imparfait de nouvel état

On peut voir dans le diagramme que l'imparfait du procès *il se remariait* exprime un nouvel état de l'univers discursif, faisant suite à l'événement *se remarier*, dans lequel sont inclus l'état O2 et l'événement F3 suivants.

Nous renvoyons aux publications mentionnées pour des descriptions plus exhaustives de cette valeur particulière propre à l'imparfait. Ce sur quoi nous voulons insister est le fait que le modèle aspecto-temporel dans lequel nous nous situons présente l'avantage de pouvoir expliquer comment l'imparfait garde son invariant sémantique abstrait (la différenciation) même dans un emploi à première vue peu compatible avec les caractéristiques traditionnelles qu'on lui attribue (durativité, « imperfectivité »).

## 5. Le futur simple et le futur antérieur de l'indicatif

Nous complétons notre application du modèle théorique aux temps verbaux par le futur de l'indicatif, dans sa version « simple » mais aussi dans sa version « composée » dite « futur antérieur » : nous avons vu rapidement le passé composé en 3.5., nous nous attarderons plus sur le « futur composé », d'une part parce qu'il a été peu décrit dans la littérature, et d'autre part parce qu'il présente des caractéristiques aspectuelles intéressantes.

La démarche pour l'analyse du futur est similaire à celle du présent et de l'imparfait de l'indicatif : après avoir posé l'invariant sémantique que nous avons dégagé de l'observation des emplois du futur, nous détaillons ceux-ci en les classant selon le type de référentiel dans lequel se situe le procès exprimé par le futur. Contrairement au présent et à l'imparfait, le futur de l'indicatif n'avait pas encore fait l'objet de travaux importants spécifiques dans le

<sup>89</sup> G. de Maupassant, *Les bijoux*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1883), p. 94.

cadre théorique aspecto-temporel de J.-P. Desclés et Z. Guentchéva. Néanmoins nous référerons principalement à l'ouvrage d'I. Novakova (2001) qui présente la problématique du futur d'une manière exhaustive et dans une perspective théorique proche de la nôtre. À partir de cette étude, ainsi que d'autres sources, nous proposons, notre propre classification des valeurs sémantiques, en tenant compte des référentiels temporels (ce que ne fait pas complètement I. Novakova). Notre objectif ici n'est pas, encore une fois, de faire une revue complète du futur grammatical et des publications qui en traitent mais de montrer que l'on peut dégager de façon simple et précise à l'aide de nos outils conceptuels un invariant sémantique qui rende compte de tous les emplois de ce temps verbal.

Nous achèverons cette section sur le futur de l'indicatif par l'analyse du futur antérieur, puis par une mise en parallèle de tous les temps grammaticaux de l'indicatif que nous aurons vus, afin de mettre en évidence leurs différences sémantiques et aspectuelles.

## 5.1. Invariant du futur simple

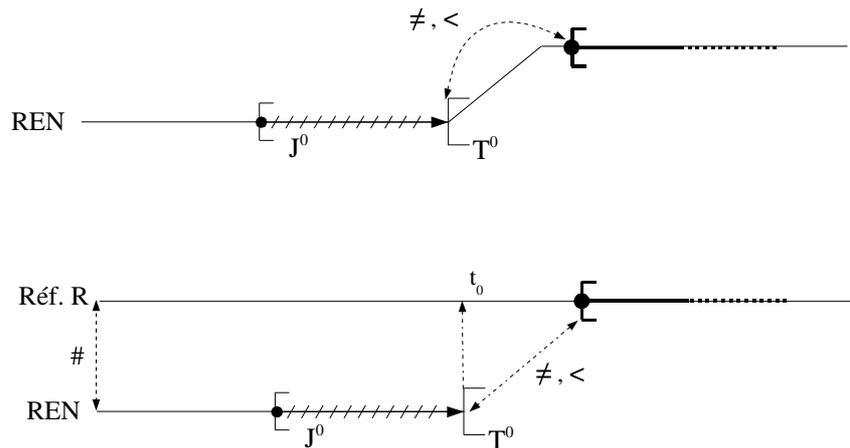
### 5.1.1. Relation de repérage

Au vu de (certains de) ses emplois, l'invariant sémantique du futur simple de l'indicatif semble émaner de façon relativement évidente, sans doute plus que pour le présent de l'indicatif, puisqu'il ne vient pas à l'idée que l'on puisse émettre l'hypothèse que le futur est une forme sémantiquement « neutre ». Au contraire, Barceló & Bres (2006, 102) soulignent que « l'instruction temporelle FS est un point qui de l'avis général va de soi. Son nom l'indique : le FS situe le procès... dans l'époque future. » Certes, sauf que, là encore, nous nous confrontons à la définition du terme « époque future ». Si nous préférons réserver cette étiquette pour désigner la partie qui suit l'index  $t_m$  dans le REX, alors le futur de l'indicatif n'exprime pas toujours une situation qui se réalise dans l'« époque future »<sup>90</sup>. Il est plus juste pour nous de dire qu'il s'agit d'une *postériorité* par rapport à  $T^0$  (par défaut) ou un autre repère temporel. Nous défendons toujours l'hypothèse que les temps verbaux expriment avant tout une relation de repérage soit par rapport à  $T^0$  directement (c'est le cas du présent de l'indicatif) soit par rapport à d'autres procès (c'est le cas du passé simple). C'est pourquoi nous proposons la définition suivante :

*L'invariant sémantique du futur simple de l'indicatif exprime une relation de différenciation entre  $T^0$  et la borne gauche de la relation prédicative aspectualisée, celle-ci étant située de façon postérieure par rapport à  $T^0$ , ou de façon postérieure par rapport à la projection de  $T^0$  dans le REX ( $t_m$ ) ou dans un autre Référentiel ( $t_0$ ).*

---

<sup>90</sup> Voir notamment les emplois en 5.3.



**Diagramme 39** - Invariant du futur simple de l'indicatif

Les emplois du futur simple de l'indicatif se partagent traditionnellement en « emplois temporels » et « emplois modaux »<sup>91</sup> et l'on accorde diverses étiquettes aux divers « effets de sens » que l'on peut relever en contexte : *futur de protestation*, *futur volitif*, *futur concessif*, etc. Pour notre part, puisque nous nous basons sur les référentiels temporels pour distinguer les classes d'emplois, nous dépassons quelque peu ce clivage « temporel / modal » et réduisons le nombre de classes et d'étiquettes : le futur de l'indicatif intègre à la fois une dimension « temporelle » de par sa relation de postériorité à  $T^0$  ou autre index temporel et une dimension de fait « modale » lorsque le procès exprimé n'est pas encore réalisé dans le REX (l'avenir étant par définition « incertain », ce que nous allons préciser plus bas). L'énonciateur peut alors le charger de toutes sortes de valeurs modales, comme le remarque É. Benveniste (1966, 245) : « Le futur n'est qu'un présent projeté vers l'avenir, il implique prescription, obligation, certitude, qui sont modalités subjectives, non catégories historiques ».

### 5.1.2. Aspect

Un autre problème peut se poser pour le futur simple de l'indicatif : quelle est la visée aspectuelle qu'il exprime ? À la différence d'un temps dit « du passé » comme l'imparfait ou le passé composé qui dénotent des situations réalisées donc appréhendables dans leur déroulement interne ou leur globalité, la question est moins évidente pour le futur. Les linguistes ne sont pas toujours d'accord sur ce point. M. Wilmet (2003, 408-409) défend un seul aspect *global*, tandis que G. J. Barceló & J. Bres (2004, 103) ainsi que J.-P. Confais (2002, 222) et I. Novakova (2001, 233) soutiennent la *neutralité aspectuelle* du futur simple de l'indicatif. Nous partageons cette deuxième opinion qui est nettement démontrée par les deux tests suivants de Barceló & Bres :

<sup>91</sup> On retrouvera la même problématique pour le conditionnel.

- Le FS [futur simple] est parfaitement compatible avec *déjà* :

(69) Ça fera pleurer Margot et là, vous, quand vous rentrerez, il *dormira déjà* (Document Internet)

On ne saurait donc dire que le FS représente le procès globalement, c'est-à-dire donne, comme le passé simple, l'instruction [+ incidence].

- Il est en interaction concordante avec *pendant x temps*, qui demande une saisie du procès en incidence, c'est-à-dire en seul accomplissement entre ses bornes initiale et finale :

(70) Après mon apprentissage, je *travaillerai pendant un an* pour gagner de l'argent et ensuite j'aimerais partir pour un an. (Interview d'une apprentie sur Internet)

Toutefois nous précisons un point : dire que le futur est neutre aspectuellement signifie en réalité pour nous qu'il ne contraint pas l'aspect lexical du verbe et l'aspect de la relation prédicative. Autrement dit, si la relation prédicative « travailler-pendant-un-an » est en soi de type événementiel, l'aspectualisation opérée par le futur sera également de type événementiel.

De fait, si le futur peut envisager la relation prédicative comme un état, un processus ou un événement, c'est que la borne droite du procès n'est pas pertinente dans l'opération de repérage. Nous l'avons énoncé plus haut, la différenciation a lieu entre T<sup>0</sup> et la borne gauche du procès. En ce qui concerne le domaine modal du non certain, on considèrera en général plutôt le début du procès et moins son achèvement dont la localisation temporelle est encore moins certaine que celle du début...

## 5.2. Procès dans le REN et adéquation avec le REX

L'emploi typique du futur simple, en l'absence d'indices contextuels particuliers, est un procès situé dans la partie « non encore réalisée » du REN :

- (71) a. Je partirai.  
b. Tu partiras.  
c. Il partira.

Nous avons vu en 2.2.3.1. que la partie droite du REN se compose de différents catégories épistémiques, soit des « degrés d'incertitude » quant à la réalisation du procès énoncé. La question est alors de savoir quel degré le futur simple exprime. Nous pourrions proposer d'attribuer la valeur *probable* pour les énoncés (71), puisque, comme le souligne I. Novakova (2001, 231-232), « lorsque le locuteur énonce au futur, il imagine, dans la majorité des cas, les chances de réalisation du procès comme l'emportant sur les chances de sa non-réalisation ». Mais l'on se rend vite compte que beaucoup de paramètres contextuels influent sur la valeur modale (modalité épistémique, déontique, aléthique, etc.), voire pragmatique, de l'emploi du futur simple en énoncé. Nous allons en détailler quelques uns.

## 5.2.1. Marqueurs épistémiques

Quelle est la valeur épistémique « de base » ou « par défaut » du temps futur ? Diffère-t-elle selon les langues ? Nous ne répondrons pas de manière catégorique à cette question, puisque la divergence des points de vue des linguistes (notamment entre « temporalistes » – pour qui le futur est d'abord un *temps* – et « modalistes » – pour qui le futur est d'abord un *mode*) se résume en fait à ce que l'on appelle « le paradoxe du futur » (dégagé pour le futur en allemand par H. Quintin 1986, puis repris par J.-P. Confais (2002, 378)) : l'énonciateur peut se servir de ce temps verbal pour exprimer une situation qu'il juge certaine de se réaliser alors que par définition même l'avenir est incertain (il est au mieux prévisible). On peut donc, à notre sens, retrouver associées au futur toutes les catégories épistémiques du *possible* au *quasi-certain* sans que cela contrevienne à son invariant sémantique.

Considérons les énoncés suivants :

- (72) a. Je partirai le 2 janvier pour Trouville.  
 b. Je partirai peut-être avec une amie.  
 c. Nous partirons ensemble, je te le promets !

En (72) a., la catégorie épistémique *probable* ou *très probable* semble à retenir pour cet énoncé. En effet, l'énonciateur annonce une action à venir dont la réalisation dépend de lui et de sa capacité de prévision. S'il souhaitait exprimer une situation quasi-certaine, il faudrait des marqueurs spécifiques comme *c'est sûr*, une suite d'énoncé comme *j'ai déjà acheté les billets*, ou encore changer le temps verbal : *Je vais partir le 2 janvier* (présent d'intention) ou *Je pars le 2 janvier* (présent déjà engagé). C'est ce que montrent également les versions b. et c. de (72) : ajouter un marqueur tel que *peut-être* situe le procès dans le *possible*, tandis qu'énoncer *je te le promets !* ajoute une modalité intersubjective où l'énonciateur assure son co-énonciateur de la réalisation effective à venir du procès, qui est donc par là situé dans le *quasi-certain*.

Nous proposons donc pour illustrer ceci de façon plus systématique un paradigme de gradation épistémique à partir de l'énoncé minimal (je – partir + date).

Tout d'abord, il ne nous semble pas possible d'exprimer les catégories de l'impossible et de l'improbable par un futur : \* *Je partirai le 2 janvier, c'est peu probable*. Il faut recourir à l'explicitation de la modalité épistémique *il est impossible que / il est peu probable que* suivie du subjonctif :

- (73) a. Il est impossible que je parte le 2 janvier.  
 b. Il est peu probable que je parte le 2 janvier.

Le futur peut être employé pour les catégories du possible, du probable et du quasi-certain, associé à certains marqueurs linguistiques ou indices situationnels :

- (74) a. Je partirai peut-être le 2 janvier.  
 b. Je partirai le 2 janvier.  
 c. Je partirai le 2 janvier, c'est prévu, j'ai déjà acheté les billets.

d. Je partirai le 2 janvier, c'est sûr et certain.

En c., c'est le fait matériel de posséder les billets qui garantit le départ, alors que en d., c'est la volonté ferme de l'énonciateur qui le permet.

Le quasi-certain peut également être dénoté par le présent d'intention et le présent déjà engagé :

- (75) a. Je vais partir le 2 janvier.  
b. Je pars le 2 janvier.

Nous verrons en 5.7. la comparaison de ces temps verbaux.

Enfin, d'autres marqueurs peuvent servir à attribuer une catégorie épistémique à une proposition au futur, c'est le cas des verbes introducteurs de discours<sup>92</sup> :

- (76) a. J'espère  
b. J'imagine  
c. Je pense  
d. Je sais  
e. Je suis sûr
- } que je partirai le 2 janvier.

On peut ainsi dire que a. et b. relèvent du possible, c. du probable, et d. et e. du quasi-certain. Mais il est évident que d'autres modalités (appréciatives notamment) viennent se combiner, et que *je sais* ne signifie pas la même chose que *je suis sûr*. Par ailleurs, ces verbes introducteurs ouvrent d'autres référentiels que le REN et c'est dans ceux-ci que se situent les procès exprimés par le futur<sup>93</sup>. Étudier plus en détail ces deux points nous éloignerait de notre sujet actuel.

### 5.2.2. Personne sujet

Nous avons jusqu'à présent donné en exemple des énoncés dont la personne *je* était le sujet, car nous allons maintenant voir que le fait que JE, TU ou IL soit l'actant sujet de la relation prédicative aspectualisée au futur affecte l'énoncé de certaines modalités.

I. Novakova (2001, 156) distingue, à la suite de P. Charaudeau (1992) trois types de modalités en fonction de la personne sujet<sup>94</sup> :

- les modalités élocutives concernent l'énonciateur seul, soit JE ;
- les modalités allocutives concernent le co-énonciateur TU auquel l'énonciateur JE « impose » le contenu propositionnel ;
- les modalités délocutives concernent seulement le « tiers actant » IL et n'affectent pas directement JE et TU.

---

<sup>92</sup> Voir I. Novakova (2001, 185).

<sup>93</sup> Nous verrons dans le chapitre 3 comment s'articulent les temps verbaux dans des énoncés composés de deux propositions.

<sup>94</sup> Nous réadaptions les définitions selon notre cadre théorique.

Si on a vu plus haut comment les énoncés qui concernent seulement JE peuvent prendre certaines catégories épistémiques, l'examen des deux autres types de modalités nous amènent à dégager d'autres modalités, notamment intersubjectives (déontiques ou bouliques) et aléthiques (ou ontiques). On peut s'en rendre compte en considérant les exemples suivants :

- (77) Vous partez ce soir, vous **prendrez** le métro jusqu'à la gare d'Austerlitz et là vous **achèterez** un billet pour Dax. [JSB 38]
- (78) Tu **partiras** en vacances après avoir réussi tes examens !
- (79) – Tu **feras** tout cela, Beautrelet, tu **diras** que tes dernières découvertes t'ont convaincu de ma mort, qu'il n'y a pas là-dessus le moindre doute. Tu le **diras** parce que je le veux, parce qu'il faut qu'on croie que je suis mort. Tu le **diras** surtout parce que si tu ne le dis pas...
- Parce que si je ne le dis pas ?
- Ton père **sera enlevé** cette nuit, comme Ganimard et Herlock Sholmès l'ont été.<sup>95</sup>
- (80) Maintenant, tu es né, tu ne peux pas aller au travail avec les adultes, parce que tu dois être avec des enfants de ton âge... D'autres dames s'occuperont de toi, comme nous (les autres dames et les messieurs qui sont là) nous occupons de tous les enfants, et tu **seras séparé** de ta maman toute la journée, puisqu'elle travaille.<sup>96</sup>
- (81) Le train 08879 à destination de Nantes **partira** voie 3. Il desservira Le Mans et Angers.
- (82) Les listes des candidats admis à concourir **seront affichées** à la porte des centres d'examens, à partir de 15 heures, le samedi 25 avril 1992.<sup>97</sup>
- (83) Dimanche ça **sera** la fête des mères.<sup>98</sup>

En (77), (78) et (79) l'énonciateur désigne TU comme le sujet de l'action à exécuter : en fonction de l'autorité que peut exercer l'énonciateur sur le co-énonciateur, ce qui ne serait qu'une prévision volontariste, si elle s'appliquait seulement à l'énonciateur, prend alors une valeur modale déontique d'instruction (77) ou d'ordre (78) et (79).<sup>99</sup>

En (80), le procès *tu seras séparé* est aspectualisé sous forme d'état, il n'est donc pas une action à réaliser. Il s'agit alors plutôt d'une prévision de l'énonciateur sur ce qui va advenir et qui affecte de façon passive le co-énonciateur.

En (81), la prévision concerne un tiers actant : s'agissant d'horaires de train, elle est présentée comme quasi-certaine par l'énonciateur<sup>100</sup> (mais l'on sait bien qu'il arrive fréquemment que ces prévisions ne se réalisent pas exactement selon l'horaire annoncé...).

<sup>95</sup> M. Leblanc, *L'Aiguille Creuse*, E-books libres et gratuits, 2004 (1909), p. 115

<sup>96</sup> F. Dolto, *La cause des enfants*, Laffont, 1995 (1985), p. 517.

<sup>97</sup> Instruction relative au concours d'admission à l'École polytechnique en 1992.

<sup>98</sup> Exemple emprunté à I. Novakova (2001, 184).

<sup>99</sup> M. Wilmet (1997, 408) formule le même type d'explication dans son style bien particulier : « Une vision aussi nette de l'avenir crédite le locuteur du pouvoir de plier l'allocutaire à ses fantaisies » !

<sup>100</sup> I. Novakova (2001, 167) : « Souvent prévision et certitude ne font qu'un. Il s'agit de faits qui auront lieu après le moment d'énonciation et dont la réalisation ne fait pas l'objet d'un doute. »

En (82), l'instruction écrite peut être considérée soit comme une prévision (« Voilà comment se déroulera le protocole ») soit comme une prescription à accomplir par l'agent non mentionné du passif (« Quelqu'un sera désigné pour afficher les listes »). Le futur peut prendre ici une valeur modale déontique.

En (83), la prévision est encore plus forte qu'en (81), puisque, sauf à chercher des circonstances extraordinaires, rien ne peut s'opposer à ce que la fête des mères ait lieu ce dimanche. Nous sommes donc d'accord avec I. Novakova pour voir dans cet énoncé une modalité aléthique du nécessaire. Toutefois il ne s'agit pas non plus d'une modalité « certaine » au même titre qu'un procès déjà réalisé (ce qui a eu lieu ne peut pas ne pas avoir eu lieu), alors qu'un procès à venir peut encore ne pas avoir lieu, même si la probabilité de non-réalisation est infime.

Ces quelques exemples montrent la diversité des valeurs modales en fonction de la personne, du contexte situationnel. Nous n'en ferons pas une étude exhaustive (nous renvoyons pour cela à l'ouvrage d'I. Novakova 2001).

### 5.2.3. Négation

Lorsque le procès exprimé par le futur est associé à une négation, la valeur modale épistémique semble être, en l'absence de tout marqueur explicite, celle de la quasi-certitude, et non de la probabilité (bien qu'il soit envisageable d'avoir *Il est probable qu'il ne téléphonera pas*) :

(84) – Non, reprit-elle, je ne **quitterai** pas Armand, et je ne me **cacherais** pas pour vivre avec lui.<sup>101</sup>

(85) – J'ai fait brancher leur ligne sur la table d'écoute, lui dit le commissaire comme ils allaient atteindre le coin de la rue.

– Je m'en suis douté.

Maigret fronça les sourcils. Si Lognon avait eu cette idée-là en le voyant se diriger vers la cabine, à plus forte raison un homme comme Pozzo devait-il l'avoir eue aussi.

– Dans ce cas, il ne **téléphoner**a pas. Il est plus probable qu'il enverra un message. [SLO 149]

(86) – [...] je l'ai envoyé me chercher des bonbons pour que nous puissions causer seuls un instant. Madame Duvernoy est dans la confidence.

– Oui, mes enfants, dit celle-ci ; mais soyez tranquilles, je ne **dirai** rien.<sup>102</sup>

On retrouve également différentes valeurs intersubjective, telles que la résolution (84), la prédiction (85), la promesse (86).

---

<sup>101</sup> A. Dumas fils, *La Dame aux Camélias*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1848), p. 191.

<sup>102</sup> A. Dumas fils, *La Dame aux Camélias*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1848), p. 138.

#### 5.2.4. Relation entre le procès et le REX

Les linguistes attribuent nombre d'étiquettes différentes selon les valeurs modales du futur, mais celles-ci sont avant tout données par le contexte et les paramètres d'énonciation et ne sont pas le fait du temps grammatical futur lui-même. Le critère de classement des emplois du futur se fait pour nous en fonction de l'ancrage du procès dans un référentiel et de ses relations avec les autres référentiels. Tous les exemples que nous venons de donner appartiennent à une même classe, car ils sont liés par une même constante : le procès est situé dans la partie « non encore réalisé » du REN, et il y a en même temps un repérage de la réalisation effective du procès au-delà de  $t_m$ , par une adéquation entre REN et REX. Cela signifie que le procès envisagé n'est effectivement pas encore réalisé ni en cours de réalisation (contrairement aux autres classes d'emplois). Les différences sémantiques d'emplois dans cette classe dépendent du degré d'incertitude épistémique du procès, ainsi que par d'autres modalités que nous ne représentons pas dans les diagrammes.

### 5.3. Procès dans le REN et décalage avec le REX

Dans cette classe d'emplois, le procès exprimé par le futur est en réalité déjà en cours de réalisation (futur dit « de politesse ») ou supposé comme tel (futur dit « de conjecture »). Nous retrouvons ici un décalage entre REN et REX de même que nous l'avions déjà pour certains emplois du présent de l'indicatif ou de l'imparfait.

#### 5.3.1. Futur dit « de politesse »

Le futur simple de l'indicatif peut être employé pour donner un effet de politesse à un énoncé qui semblerait trop « direct » au présent de l'indicatif. Ce temps verbal est moins fréquemment utilisé que le conditionnel<sup>103</sup>, mais les exemples sont attestés en littérature. Ils sont plus difficilement repérables dans les discours oraux, à cause de l'homophonie entre les terminaisons *-ai* du futur et *-ais* du conditionnel.

Nous reprenons des exemples d'I. Novakova (2001, 163) :

- (87) Je vous **avouera**i que je ne suis pas content de votre travail.
- (88) Je **dira**i d'abord que je suis quelqu'un de profondément attaché à la retraite par répartition.<sup>104</sup>
- (89) Il a fait une grosse bêtise, **dirons**-nous.
- (90) Ce futur, nous l'**appellerons**, si vous le voulez bien, futur d'atténuation prudente.<sup>105</sup>

<sup>103</sup> Voir la section 13.5.1. pour le conditionnel « de politesse ».

<sup>104</sup> J. Chirac, *Le Débat*.

<sup>105</sup> Exemple cité de P. Imbs (1960, 53).

Comme on peut le constater, ces emplois sont une modalisation de l'acte d'énonciation, car le futur est appliqué à un verbe de *dire*<sup>106</sup>. Ainsi, le futur permet à l'énonciateur de présenter ce qu'il est en train d'énoncer comme n'étant pas encore réalisé, comme s'il souhaitait d'une part préparer son co-énonciateur à recevoir ce qu'il a à dire et d'autre part à lui laisser une place pour refuser cette réalisation. Cette place est, de fait, fictive, puisque au moment où l'énonciateur dit *j'avouerai que*, il est déjà en train d'avouer. En (90), le cadre hypothétique *si vous le voulez* explicite ce rôle donné au co-énonciateur d'accepter le dire de l'énonciateur. I. Novakova (2001, 164) note par ailleurs que le fait d'accorder ce rôle ajoute une « valeur de complicité avec l'auditoire » (ce que ne fait pas l'imparfait de politesse, ni sans doute le conditionnel de politesse).

La représentation en diagramme montre ce décalage entre procès situé dans le non encore réalisé du REN et la réalisation effective du REX :

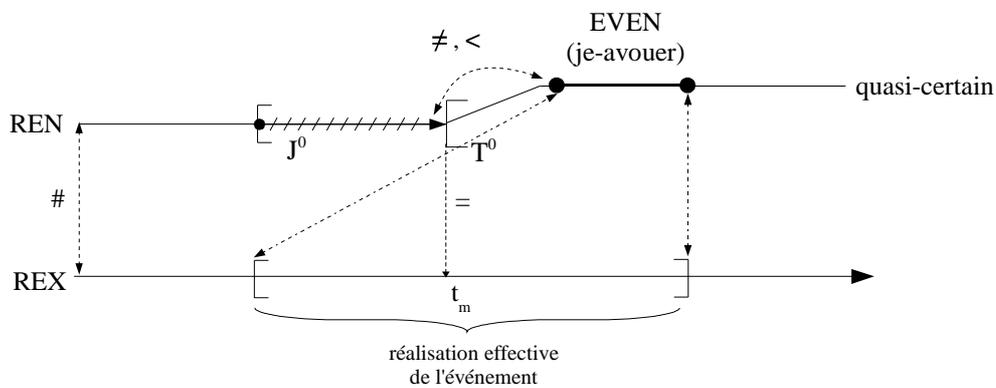


Diagramme 40 - Futur de politesse : *Je vous avouerai que...*

### 5.3.2. Futur dit « de conjecture »

Ce type d'emploi figure dans quasiment toutes les grammaires et les ouvrages linguistiques sur le futur de l'indicatif, mais il est presque toujours illustré du même exemple (ou bien d'autres énoncés avec le verbe *être* ou *avoir*) :

(91) Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu, ce **sera** pour Mme Rousseau.<sup>107</sup>

En réalité, comme l'ont déjà noté G. J. Barceló & J. Bres (2004, 108), l'emploi du futur simple pour exprimer une conjecture est « très rare en français, à la différence d'autres langues romanes, et de surcroît tend à n'affecter que deux procès de type état : *être* ou *avoir* ». Ces

<sup>106</sup> Mis à part l'expression *Ça sera tout*, qui est en fait quasiment une locution figée.

<sup>107</sup> M. Proust, *Du côté de chez Swann*, La Bibliothèque électronique du Québec, (1913), p. 117-118.

conjectures s'expriment beaucoup avec un aspect d'accompli, c'est-à-dire avec le futur antérieur, comme nous le verrons en 5.6.3.2.

## 5.4. Procès dans le RNA

Il a été déjà remarqué que le futur simple de l'indicatif était un temps verbal qui pouvait apparaître en récit (au sens de l'opposition classique *récit* ou *histoire / discours*), alors que É. Benveniste (1974, 245) soutenait le contraire : « Dans l'énonciation historique, [...] sont exclus : le présent, le parfait, le futur (simple et composé). » Il nuance en note de bas de page son propos pour le « présent historique des grammaires, qui n'est qu'un artifice de style », mais en réalité cette concession peut s'appliquer également au futur. Car ce qui distingue un *récit* d'un *discours* n'est pas le temps verbal seul et en lui-même, mais l'ancrage des procès dans les référentiels temporels, auquel participe bien entendu la forme verbale.

Ainsi des récits peuvent comporter des situations exprimées au futur, soit de façon « provisoire » (l'emploi reste isolé au milieu d'autres temps verbaux), soit de façon prolongée de telle sorte que le futur est un des temps principaux de la narration. Ceci reste d'ailleurs assez rare (la perspective narrative n'est pas des plus « naturelles » : c'est un peu une gageure que de raconter une histoire sous forme de pseudo prédiction ou de prophétie... mais le talent de certains écrivains y réussissent, nous en reparlons plus bas).

Avant d'étudier ce type d'emploi, nous nous pencherons d'abord sur un emploi qui tient lieu d'intermédiaire entre le futur dans le REN et le dernier évoqué : il s'agit des récits qui entretiennent un certain rapport avec le REN.

### 5.4.1. Récit en rapport avec le REN

Nous avons déjà vu ceci pour le présent de l'indicatif (en 3.4.1.3.), certains discours peuvent contenir un ensemble d'énoncés qui forment un petit récit mais qui n'est pas totalement en rupture avec le REN. En effet, le récit peut être une anecdote qui est arrivée au sujet énonciateur ou un plan qu'il formule. Mais le choix des temps verbaux (notamment futur et présent) met en évidence un décrochage avec l'actualité directe de l'énonciation.

Nous reprenons l'énoncé de l'exemple (77) cité plus haut, en donnant cette fois un contexte plus large :

(92) À présent, dit mon père, vous allez bien vous rappeler ce que je vais vous dire. [Vous partez ce soir, vous **prendrez** le métro jusqu'à la gare d'Austerlitz et là vous **achèterez** un billet pour Dax. Et là, il vous **faudra** passer la ligne. Bien sûr, vous n'**avez** pas de papiers pour passer, il **faudra** vous débrouiller. Tout près de Dax, vous **irez** dans un village qui s'appelle Hagetmau, là il y a des gens qui font passer la ligne. Une fois de l'autre côté, vous **êtes sauvés**. Vous **êtes** en France libre.] Vos frères sont à Menton, je vous montrerai sur la carte tout à l'heure où ça se trouve, c'est tout près de la frontière italienne. Vous les retrouverez. [JSB 38]

On peut décomposer ce discours de la façon suivante :

- *ce que je vais vous dire* introduit le récit ;
- celui-ci commence par un présent déjà engagé pour montrer que le départ est déjà prévu et organisé ;
- la suite des instructions est donnée au futur, alors que l'on aurait pu continuer à utiliser le présent pour *vous prendrez* (*prenez*) et *vous achèterez* (*achetez*). Ce serait plus difficile après *Et là*, car la suite des événements est soumise à des aléas non maîtrisables ;
- les procès *qui s'appelle* et *il y a* font d'une certaine manière une transition entre *vous irez* (futur de « prévision ») et *vous êtes sauvés, vous êtes en France libre* : car ces deux premiers procès sont des états au présent d'emploi typique (le village s'appelle bien Hagetmau au moment où l'énonciateur parle), tandis que les deux derniers sont bien des présents narratifs (l'énonciateur présente cet état comme déjà concomitant dans son récit, ce qui donne un effet d'anticipation sur le résultat et le succès de l'expédition) ;
- nous considérons que la suite de l'énoncé est un retour au discours, puisque l'énonciateur revient dans son actualité, les futurs exprimant des procès « de prévision » situés dans la partie droite du REN.

#### 5.4.2. Récit narratif en rupture avec le REN

Nous considérons maintenant les récits narratifs qui n'entretiennent en principe aucun rapport direct avec le REN, que ce soit par des déictiques temporels (tels que *hier* ou *demain*) ou des pronoms personnels renvoyant aux partenaires du dialogue énonciatif (*je* et *tu*).

##### 5.4.2.1. Emploi isolé

L'emploi du futur simple de l'indicatif en narration pour des événements qui se sont déjà historiquement réalisés dans le REX (d'où son autre appellation de *futur historique*), a été depuis longtemps observé dans différents types d'écrits (littérature, journaux) et dans des récits organisés temporellement autour du présent de l'indicatif mais aussi autour des temps dits du « passé », ce qui peut paraître plus surprenant :

- (93) Né le 16 avril 1919 à Centralia, dans l'Etat de Washington (nord-ouest des Etats-Unis), Mercier Philip Cunningham, fils d'un avocat, étudie le théâtre et la danse de 1937 à 1939 à la Cornish School à Seattle. Le jeune homme élané y rencontre le musicien John Cage, qui accompagne au piano les cours de danse. De sept ans son aîné, ce compositeur d'avant-garde **sera** son compagnon de vie et de travail jusqu'à sa mort en 1992. Les deux artistes *travaillaient* ensemble mais *composaient* chacun de leur côté, musique et chorégraphie se rejoignant au moment de la première représentation.<sup>108</sup>

---

<sup>108</sup> *Libération*, 27-07-2009.

(94) Le général Ott *eut* trois mille tués, et *laissa* cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille **sortira**, pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello.<sup>109</sup>

En (93), la narration est principalement organisée autour du présent de l'indicatif, et le futur *sera* permet d'englober toute la durée de cet état à partir d'une concomitance entre l'index temporel  $t_0$  et  $T^0$ . Puis, avec l'indication temporelle *jusqu'à sa mort en 1992*, l'histoire de cette biographie se trouve maintenant placée à cette date : les suites ouvertes d'événements *travaillaient* et *composaient* sont alors exprimées à l'imparfait, puisqu'elles n'étaient plus actuelles à ce moment-là.

En (94), l'emploi du futur opère, ainsi l'explique P. Imbs (1960, 46), « un bond par-dessus les événements », nous dirions plutôt un « bond par-dessus l'index temporel ». En effet, les passés simples situent les événements dans une antériorité à  $t_0$ , index temporel de la narration, tandis que le futur<sup>110</sup> donne à les voir directement comme à venir au-delà de  $t_0$  (ce qui produit un effet d'annonce prophétique).

(95) Cette semaine, la Carte au trésor nous plonge dans le centre de la France. Je me trouve dans le Sancerre, terroir du fameux vin éponyme, dont le nom viendrait de "César le Sacré", christianisé plus tard en "Saint-Cere". C'est le joyau de ce département que vous apercevez derrière moi, et témoin de son histoire mouvementée. Le Cher, à l'époque de Jeanne d'Arc, représentait la superficie du Royaume de France, et le roi d'alors, Charles VII, était appelé "le roi de Bourges". Ici, le fier Sancerrois va jouer un rôle prédominant dans le maintien de l'indépendance du Royaume de France vis-à-vis de celui de l'Angleterre, puis dans la reconquête qui suivra. Le Cher formera alors avec le département de l'Indre la province du Berry, province royale par excellence. On trouve donc ici un patrimoine époustouflant de châteaux, de maisons fortes et de villages perchés que nous ne manquerons pas de découvrir au fil de l'aventure de nos candidats.<sup>111</sup>

Le choix des temps verbaux est intéressant dans cet exemple : on observe un décrochage du REN (*je me trouve dans le Sancerre [...] que vous apercevez derrière moi*) vers un RNA dans lequel l'animatrice raconte l'histoire de la région où elle se trouve. Ce décrochage est marqué par un cadre temporel à *l'époque de Jeanne d'Arc*, dans lequel s'inscrivent les imparfaits *représentait* et *était appelé*. La perspective narrative est ici « classique » : des états repérés antérieurement par rapport à l'index de la narration  $t_0$ . Puis elle évolue par l'emploi de deux temps verbaux différents, d'abord un présent d'intention, où la situation *jouer* est visée à partir de  $t_0$ , ensuite deux futurs, qui présentent les événements comme « à venir », de façon certaine puisque énonciateur (animatrice) et co-énonciateurs (téléspectateurs) savent qu'il s'agit d'événements historiques. L'effet stylistique et discursif est plus « dynamique » qu'avec des

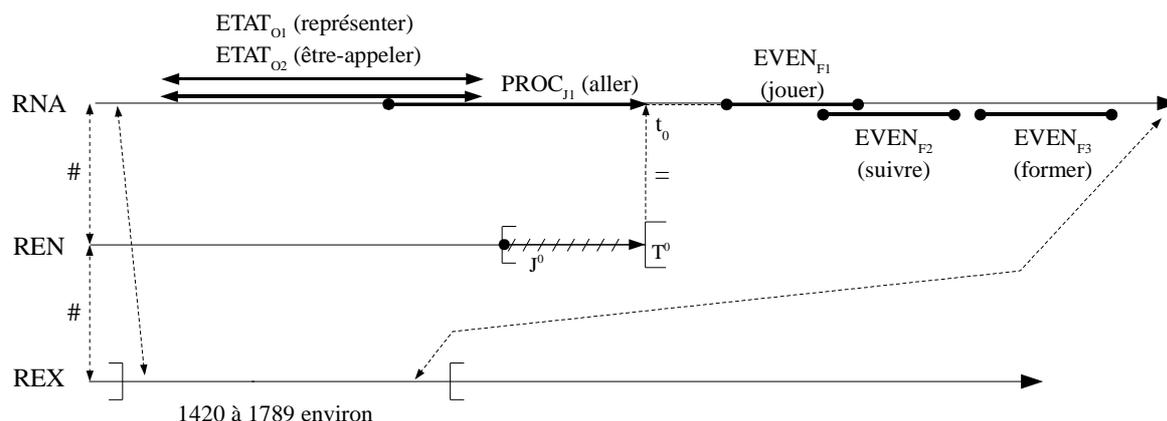
<sup>109</sup> Exemple emprunté à P. Imbs (1960, 46).

<sup>110</sup> Nous verrons en 11.2. comment nous formalisons la différence entre un futur narratif et un conditionnel de « futur dans le passé » en cadre narratif.

<sup>111</sup> Discours d'introduction de l'animatrice du jeu télévisé *La Carte au trésor*, 27-07-2009.

passés simples et des imparfaits, car les événements sont appréhendés à partir de la situation dialogique actuelle, où l'énonciateur se pose comme quelqu'un qui les « prédit » plutôt que quelqu'un qui les raconte. Le co-énonciateur est également plus étroitement associé à cette vision du récit, à l'inverse des narrations au passé simple/imparfait qui semblent se dérouler « toutes seules ».

Nous proposons de représenter les procès de ce petit récit en RNA aux temps verbaux variés, ce qui permet de montrer leur repérage propre dans ce référentiel :



**Diagramme 41** - Représentation de l'exemple (95) : *Le Cher représentait [...] par excellence*

Nous renvoyons à I. Novakova (2001, 305-310 et 322-335) pour de plus amples analyses de l'emploi du futur simple de l'indicatif en récit.

#### 5.4.2.2. Emploi en série

Le futur simple employé en série dans un récit narratif reste somme toute assez rare, mais, comme nous l'avons dit, il peut être utilisé dans certains romans. Celui qui est le plus souvent cité est *La Modification* de M. Butor, dont est extrait l'exemple suivant :

(96) Puis dans la nuit parisienne où il **pleuvra**, harassé par ce voyage en troisième classe, vous **arriverez** seul à la gare de Lyon à vingt et une heures cinquante-quatre, mardi prochain, et vous **hélerez** un taxi.

Même si de longues séquences sont décrites avec un futur simple, tout le roman n'est pas écrit avec ce temps verbal. Il est difficile de trouver de tels romans. Toutefois, à titre d'anecdote, M. Wilmet (2003, 408) cite, d'après J. Bres, une biographie rédigée en 1687 (intitulée *Pierre Prion, scribe*), où les futurs simples employés pendant toute une longue première partie donnent l'impression d'une « prophétie ». Mais il semble que cette perspective ait été difficile à tenir sur la durée, puisque M. Wilmet note des « présents historiques » apparaissant avant la centième page.

Nous ne nous attarderons pas sur l'emploi du futur simple en série dans un récit narratif, qui ne présente pas de difficultés particulières pour l'analyse, puisqu'il s'agit du même fonctionnement que celui d'un emploi isolé.

## 5.5. Procès dans autre Référentiel

### 5.5.1. Futur dans RCO

De même que nous avons rencontré des présents de l'indicatif qui exprimaient des procès de commentaires au cours d'une narration, il est possible de trouver des futurs en Référentiel de Commentaire. Le narrateur du *Rouge et le Noir* s'amuse justement à s'immiscer dans la narration et, par l'emploi de présents, de futur et même de passé composé (voir exemple ci-dessous), donne l'impression de commenter « en direct » le récit, comme s'il la racontait à des auditeurs autour de lui, et plus encore, comme s'il s'agissait d'une histoire appartenant au REX (on serait censé pouvoir retrouver dans les journaux « la description des cérémonies de Bray-le-Haut ») :

- (97) Le roi entra. Julien eut le bonheur de le voir de très près. L'évêque le harangua avec onction, et sans oublier une petite nuance de trouble fort poli pour Sa Majesté. Nous ne répéterons point la description des cérémonies de Bray-le-Haut ; pendant quinze jours, elles ont rempli les colonnes de tous les journaux du département. Julien apprit par le discours de l'évêque, que le roi descendait de Charles le Téméraire. [SRN 123]

Le futur en RCO entretient un certain rapport avec le « futur de politesse », puisqu'il s'applique souvent à des procès qui commentent l'acte de narration lui-même :

- (98) Cependant le sentiment de ce père pour Marguerite avait une cause si chaste, que tout autre rapport que des rapports de cœur avec elle lui eût semblé un inceste, et jamais il ne lui avait dit un mot que sa fille n'eût pu entendre.  
Loin de nous la pensée de faire de notre héroïne autre chose que ce qu'elle était. Nous dirons donc que tant qu'elle était restée à Bagnères, la promesse faite au duc n'avait pas été difficile à tenir, et qu'elle avait été tenue ; mais une fois de retour à Paris, il avait semblé à cette fille habituée à la vie dissipée, aux bals, aux orgies même, que sa solitude, troublée seulement par les visites périodiques du duc, la ferait mourir d'ennui, et les souffles brûlants de sa vie d'autrefois passaient à la fois sur sa tête et sur son cœur.<sup>112</sup>

La différence ici est que l'énonciation commentée ne concerne pas des procès situés dans le REN et qu'il ne s'agit pas d'une « politesse » ayant pour but de laisser une distance fictive pour le co-énonciateur, mais d'un commentaire sur la suite du récit lui-même (où le co-énonciateur n'a aucun rôle à jouer).

<sup>112</sup> A. Dumas fils, *La Dame aux Camélias*, Ebooks libres et gratuits, 2004 (1848), p. 17.

### 5.5.2. Futur dans RVG

Le temps verbal privilégié pour exprimer des situations toujours vraies est le présent de l'indicatif, comme nous l'avons vu. Mais on rencontre quelques occurrences d'autres temps verbaux dans des proverbes, et notamment des futurs :

- (99) Chacun son métier, le troupeau **sera** bien gardé.
- (100) Rira bien qui **rira** le dernier.
- (101) Un repas réchauffé ne **vaudra** jamais rien.<sup>113</sup>
- (102) À l'égard des voleurs on ne **sera** jamais assez prudent.<sup>114</sup>

La valeur de « vérité générale » est marquée par des déterminants de classe d'objets ou d'individus (*le troupeau, le dernier, un repas, les voleurs*). Ce n'est pas le futur en lui-même qui donne cette valeur, car les énoncés peuvent être paraphrasés au présent de l'indicatif (qui peut être à notre sens un marqueur de vérité générale), moyennant parfois quelques remaniements syntaxiques :

- (99)' Si chacun garde son métier, le troupeau est/reste bien gardé.
- (100)' Celui qui rit le plus est celui qui rit le dernier.
- (101)' Un repas réchauffé ne vaut jamais rien.
- (102)' À l'égard des voleurs on n'est jamais assez prudent.

L'emploi du futur présente la « vérité générale » non pas comme actualisable à  $T^0$  (comme le fait le présent de l'indicatif), mais comme une situation qui s'actualisera avec certitude après  $T^0$ . Cette vérité prend de cette façon plutôt l'aspect d'une anticipation des événements à venir ou d'un conseil pour la conduite à suivre<sup>115</sup>.

Nous représentons ainsi « le futur de vérité générale » :

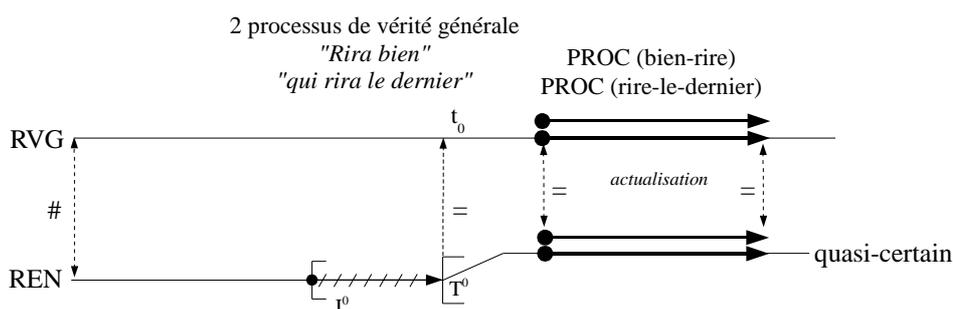


Diagramme 42 - Rira bien qui rira le dernier

<sup>113</sup> Exemple de M. Wilmet (1997, 409).

<sup>114</sup> Exemple de P. Imbs (1960, 47).

<sup>115</sup> C'est ce que note P. Imbs (1960, 48) : « Il s'agit de conseils tirés de l'expérience, mais formulés pour l'avenir ».

## 5.6. Le futur antérieur

### 5.6.1. Invariant du futur antérieur ou « futur accompli »

Les études qui concernent le futur antérieur sont peu nombreuses, mais celle d'I. Novakova (2000) a retenu notre attention, car elle propose une critique argumentée des grammaires et des analyses de divers linguistes, que nous ne reprendrons pas en détail ici. Elle adopte par ailleurs, comme dans son ouvrage sur le futur (2001)<sup>116</sup>, une perspective théorique proche de la nôtre. Nous reprendrons l'essentiel de ses résultats, en les complétant avec notre propre critique et des illustrations en diagramme.

I. Novakova insiste tout d'abord sur le fait que ce temps grammatical est – comme beaucoup – « mal nommé ». En effet, en incluant le terme « antérieur » dans la dénomination traditionnelle, on met en avant une relation d'ordre strictement temporel (une situation *avant* une autre dans le « futur ») qui n'est en réalité effective que dans le cas d'un usage en association de propositions principale/subordonnée. Elle pose plutôt comme thèse que c'est l'aspect accompli qui unifie la classe, et il nous semble en effet plus pertinent de retenir cette valeur pour définir l'invariant sémantique du futur antérieur, puisqu'on la retrouve pour tous les emplois du futur antérieur. Néanmoins, ne retenir que l'aspect accompli ne serait pas suffisant pour caractériser ce temps verbal : tous les temps composés sont susceptibles, de par leur morphologie, de présenter cette valeur. Il nous faut associer à cet aspect accompli une valeur temporelle portée par la conjugaison « future » de l'auxiliaire : une certaine postériorité (nous précisons laquelle plus loin). À ce titre, nous souhaitons nuancer légèrement la position d'I. Novakova lorsqu'elle affirme (2001, 249) que « l'aspect accompli implique un *état résultant* qui peut être validé à un moment, situé aussi bien dans le *passé*, le *présent* ou l'*avenir*. Cette valeur aspectuelle de base du FA se retrouve aussi au passé composé. En fait si l'on compare les énoncés *Il aura terminé la semaine dernière* / *Il aura terminé la semaine prochaine*, seul le complément de temps permet de localiser le procès dans le temps et non pas la forme verbale elle-même. (En note : La situation est exactement la même avec *J'ai fini depuis une heure* / *J'ai fini dans une heure.*) »

Considérons à cet effet les énoncés suivants :

- (103) a. J'ai fini depuis une heure.  
 b. J'ai fini dans une heure.  
 c. J'ai fini ma rédaction.
- (104) a. J'aurai fini dans une heure.  
 b. J'aurai fini depuis une heure, quand...  
 c. ? J'aurai fini ma rédaction.  
 d. Paul aura fini sa rédaction.

---

<sup>116</sup> Une section de cet ouvrage, moins développée que l'article, est consacrée à ce temps grammatical en français.

Certes le complément de temps est le marqueur qui permet de situer la réalisation effective du procès, mais la forme verbale elle-même signale une relation temporelle entre le procès et  $T^0$  : concomitance de l'état résultant pour le passé composé et postériorité pour le futur antérieur. Le complément de temps sert alors à indiquer si la réalisation dans le REX est concomitante (*J'ai fini depuis une heure*) ou différée (*J'ai fini dans une heure*) par rapport au REN. Si aucun complément de temps (ou un contexte situationnel bien précis<sup>117</sup>) n'accompagne le procès exprimé au passé composé (*J'ai fini ma rédaction*), celui-ci est nécessairement à interpréter comme concomitant au REX. Sur ce point, il y a en réalité une différence entre le passé composé et le futur antérieur : là où le passé composé est parfaitement envisageable en proposition indépendante sans complément de temps, le futur antérieur « passe mal » (? *J'aurai fini ma rédaction*) à la première personne, puisqu'il interdit l'interprétation dans le sens d'une « conjecture », comme le remarque I. Novakova (2001, 128), et que l'interprétation dans le sens d'un « bilan » semble curieuse et improbable. En revanche, à la troisième personne, l'absence de repérage temporel oriente naturellement vers une interprétation de « conjecture » (*Il n'est plus assis à sa table de travail, ses affaires sont rangées... Il aura fini sa rédaction.*). Pour autant nous verrons que cette absence de repérage temporel pose la question de l'adéquation du procès par rapport au REX.

Cette différence entre passé composé et futur antérieur peut s'expliquer par le fait que le premier se repère automatiquement à partir de  $T^0$ , c'est-à-dire que la borne de droite de l'état résultant est concomitante à  $T^0$ , tandis que le deuxième, située dans le « futur » (plus précisément le non encore réalisé du REN) nécessite un « point d'ancrage » pour repérer par rapport au REX cette borne droite de l'état résultant, ce qui peut être donné par un complément de temps (exemple (104) a.), ou un autre procès (exemple (104) b.) En l'absence de repérage temporel, la borne droite de l'état résultant est seulement repérée par rapport à  $T^0$  (nous pourrions même ajouter « de façon lointaine » puisqu'avant cette borne, il y a celles de l'événement qui engendre l'état résultant), ce qui autorise l'utilisation de ce temps grammatical pour des procès qui ne sont pas nécessairement du « futur » dans le REX (exemple (104) c.).

Nous proposons donc de formuler ainsi l'invariant du futur antérieur, qu'il serait à ce titre plus juste de nommer « futur accompli » :

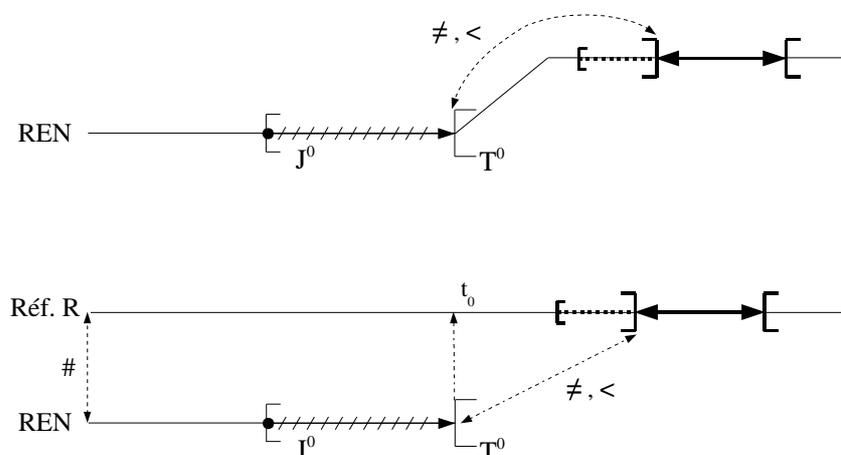
*Le futur antérieur ou « futur accompli » exprime, à partir d'un événement accompli ou achevé, un état résultant dont la borne gauche de l'intervalle de validation est repérée de façon postérieure à  $T^0$*

---

<sup>117</sup> Par exemple : quelqu'un est en train de traîner à la fin de son repas, son voisin lui dit : « Eh bien, alors tu n'as pas terminé ? », et l'autre de répondre « Si, si, j'ai fini ! » juste avant de se dépêcher de manger ses dernières bouchées.

(l'intervalle de validation de cet état résultant étant situé dans le REN ou un autre Référentiel, par exemple un RNA).

Ceci se laisse résumer par le diagramme suivant :



**Diagramme 43** - Invariant du futur antérieur ou futur « accompli »

Nous allons détailler deux classes d'emplois dans le REN. Le futur antérieur peut également figurer dans un autre référentiel, notamment le RNA, mais le principe de fonctionnement étant le même, nous laisserons ici de côté les autres référentiels (à une exception près).

### 5.6.2. REN : état résultant dans le non encore réalisé et adéquation avec le REX

Cette première classe du futur antérieur peut se décomposer en deux sous-parties, selon que le futur accompli figure en proposition indépendante (auquel cas il est nécessairement accompagné pour cette classe d'un repérage temporel), ou en proposition subordonnée associée à une principale au futur simple. Ce repérage temporel est ce qui permet d'indiquer une adéquation avec le REX, c'est-à-dire que le procès exprimé au futur antérieur se projette dans le REX au-delà de  $t_m$ . Nous verrons dans la deuxième classe d'emplois ce qu'implique de ne pas avoir ce repérage temporel.

#### 5.6.2.1. Proposition indépendante avec repérage temporel

I. Novakova (2001, 199-118) note, à la suite de P. Imbs (1960), qu'en proposition indépendante, la valeur d'antériorité n'est pas celle qui est exprimée par ce type de futur. En effet, à quoi est « antérieur » le procès dans les énoncés suivants ?

(105) *En 2040*, le nombre de plus de 65 ans **aura doublé** dans le monde.

(106) a. J'**aurai fini** dans quinze minutes !

b. J'**aurai fini** avant toi !

(107) Nous **aurons vite fait** de la calmer.<sup>118</sup>

Il s'agit bien plus de la valeur d'état résultant dont le début est donné par un indicateur temporel : ce peut être une date (105), un complément de temps (106) ou un adverbe qui permet une certaine datation du procès dans l'espace dialogique (107).

La représentation en diagramme met bien en évidence cette notion d'accomplissement et d'état résultant :

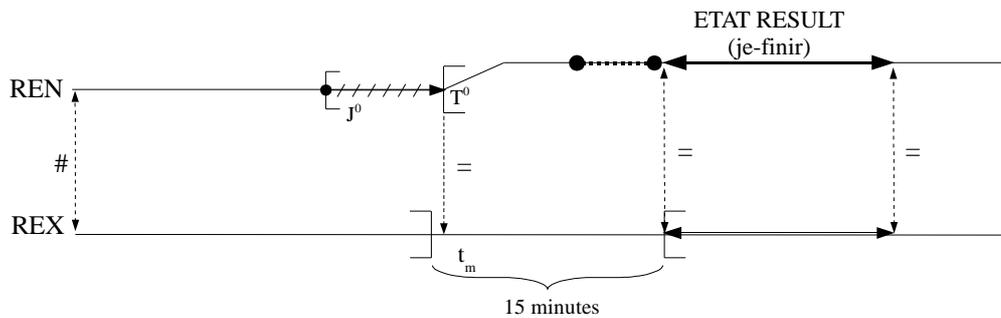


Diagramme 44 - Représentation du futur accompli : *J'aurai fini dans 15 minutes*

### 5.6.2.2. Proposition subordonnée avec repérage par proposition principale au futur simple

Le futur antérieur apparaît souvent associé au futur simple. C'est de ce type d'emploi qu'il tire son appellation « futur antérieur », puisqu'il peut exprimer une relation d'antériorité entre la borne gauche du procès exprimé par le futur antérieur et la borne gauche du procès exprimé par le futur simple :

(108) Dès qu'il **aura relâché** sa surveillance, je vous *rejoindrai*.

(109) Tu *regarderas* la télé une fois que tu **auras fini** tes devoirs.

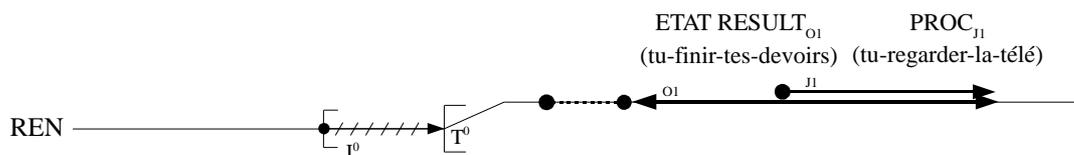
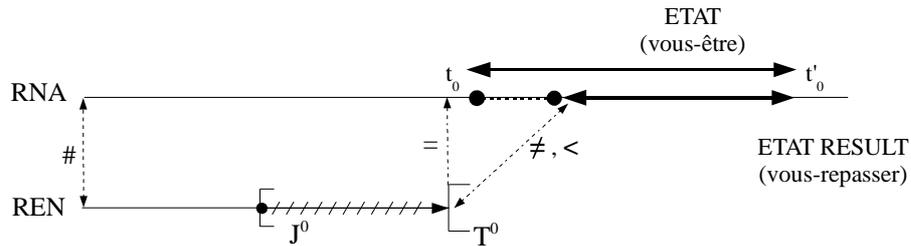


Diagramme 45 - *Tu regarderas la télé quand tu auras fini tes devoirs*

Pour autant, la valeur d'accompli n'est pas absente, loin de là, et I. Novakova montre que celle-ci reste fondamentale et première pour pouvoir rendre compte d'énoncés où le futur antérieur est utilisé en concurrence avec le futur simple (bien que le schéma syntaxique ne soit pas exactement le même) :

<sup>118</sup> Exemple cité par I. Novakova (2001,119).

(110) [...] à ce moment déjà vous serez sur le chemin du retour, vous **aurez** déjà **repassé** la frontière à Modane.<sup>119</sup>



**Diagramme 46** - Vous aurez déjà repassé la frontière à Modane

On constate dans cet exemple, tiré d'une narration (d'où le repérage dans un RNA) que le futur simple a la valeur aspectuelle d'état et que le procès exprimé est situé de façon postérieure à l'index temporel de la narration  $t_0$ . Le futur antérieur, quant à lui, exprime un procès accompli et concomitant en la borne gauche de l'état résultant au procès au futur simple. Il n'est donc pas « antérieur » à ce dernier, en revanche le futur antérieur exprime bien une différence aspectuelle par rapport au futur simple.

### 5.6.3. REN : état résultant dans le non encore réalisé et décalage avec le REX

Nous avons vu plus haut que, lorsque le futur antérieur apparaît dans une proposition indépendante sans un repérage temporel qui lui est associé, l'adéquation avec le REX n'est alors plus « garantie ». I. Novakova (2001, 129) et d'autres auteurs font une distinction nette entre le futur antérieur « de bilan » et le futur antérieur « de conjecture » :

Il convient donc de bien distinguer **bilan** et **conjecture**, qui correspondent à deux modalités radicalement différentes, puisque la validation d'un événement conjectural est remise à plus tard, tandis qu'un bilan même provisoire est par définition validable ou invalidable au moment de l'énonciation.

Certes, la question de la validation (plus exactement ici la projection dans le REX) peut varier entre ce qui est présenté comme un bilan et ce qui est présenté comme une conjecture, toutefois nous ne ferons pas ici une distinction de deux classes séparées, mais simplement une distinction de deux sous-classes au sein de la seconde classe d'emplois du futur antérieur que nous dégageons. La raison en est qu'il nous semble impossible de déterminer des marqueurs linguistiques précis et définis qui orienteraient vers une interprétation de bilan ou de conjecture. Le futur antérieur porte en lui-même ces deux possibilités. En effet, si l'on prend un énoncé quelque peu réduit à la troisième personne :

<sup>119</sup> M. Butor, *La Modification*, Minuit (1994), exemple cité par I. Novakova (2001,123). Pour avoir un diagramme exhaustif, il faudrait prendre compte que ce *déjà* ajoute à l'aspectualisation et au repérage temporel, toutefois ceci n'influe pas sur les valeurs du futur simple et du futur antérieur.

(111) Claire aura travaillé toute la nuit.

on peut tout à fait imaginer un contexte « de bilan » (l'énonciateur sait que Claire a passé la nuit à travailler et l'emploi du futur antérieur est une invitation faite au co-énonciateur à partager ultérieurement cette connaissance) ou bien de « conjecture » (l'énonciateur suppose que Claire a passé la nuit à travailler, parce qu'il la voit très fatiguée par exemple, et attend une confirmation ultérieure de cette supposition). Dans ce cas donc, seul le contexte complet permet de déterminer s'il s'agit d'une situation projetable sur le REX ou seulement possible. Bien évidemment, certains énoncés ne laisseront pas de doute sur l'interprétation possible, mais nous avons pour l'instant laissé de côté une recherche sur les indices contextuels et situationnels ou bien encore sur l'aspect lexical du verbe qui joue sans doute un rôle dans cette détermination. Nous retiendrons que ce qui unifie cette classe d'emplois, c'est le décalage possible entre le REN et le REX du procès exprimé au futur antérieur, ce décalage pouvant se réaliser de différentes manières comme nous allons le voir.

#### 5.6.3.1. Futur antérieur dit « de bilan »

Dans cette sous-classe, l'énonciateur présente un état résultant comme à venir, alors qu'il s'est peut-être déjà effectivement réalisé. En fait, le repérage de cette « réalisation effective » dans le REX n'est pas toujours possible ni pertinente, car, comme l'a remarqué I. Novakova (2001, 128-131), celle-ci peut être valable avant ou après  $t_m$ . Ceci s'explique très bien : puisque le futur antérieur exprime un état, son intervalle de validation peut s'étendre vers l'avenir (« la vérité d'hier et d'aujourd'hui restera une vérité demain »)<sup>120</sup>.

Nous allons donner deux exemples de ce type de futur antérieur où l'on peut situer le procès dans le REX de deux façons différentes<sup>121</sup> :

(112) Pour son 25<sup>e</sup> message de Noël, prononcé devant 20 000 fidèles mercredi 25 décembre place Saint-Pierre à Rome, retransmis dans une cinquantaine de pays, puis conclu par la traditionnelle *urbi et orbi*, Jean Paul II est apparu une fois de plus accablé par la fatigue et les menaces qui pèsent sur la paix du monde. Usé par la maladie, ce lutteur de 82 ans **aura fait** jusqu'au bout ce qui est en son pouvoir moral de faire pour éviter un nouveau conflit armé, en particulier sur la terre irakienne. (Le Monde, 27-12-02)

---

<sup>120</sup> I. Novakova (2001, 131).

<sup>121</sup> Il s'agit ici d'interprétations *possibles* quant au repérage de l'événement engendrant l'état résultant, puisque celui-ci n'est justement pas spécifié par le contexte.

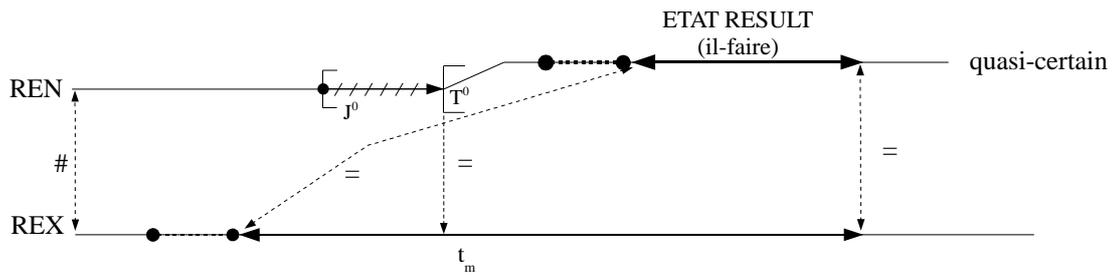


Diagramme 47 - Il aura fait jusqu'au bout...

Ici, l'événement qui engendre l'état résultant est antérieur à  $t_m$ , si l'on considère que le Jean-Paul II, à cette date-là, *a fait* tout ce qu'il pouvait. La paraphrase par le passé composé est possible, bien qu'elle ne représente pas la situation de la même façon.

(113) Eh bien, on en **aura appris** des choses aujourd'hui !

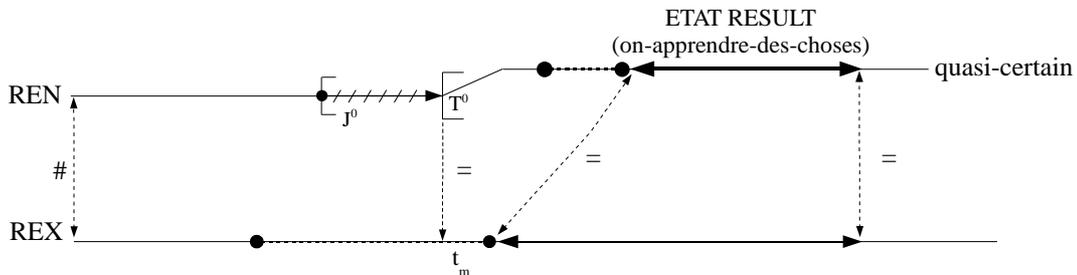


Diagramme 48 - On en aura appris des choses aujourd'hui !

Ici, l'événement qui va engendrer l'état résultant est encore en cours en  $t_m$ , si l'énonciateur énonce cette phrase avant la fin de la journée : suffisamment tard pour pouvoir déjà tirer un bilan mais pas assez pour pouvoir déjà dire *Eh bien, on en a appris des choses aujourd'hui* s'il lui reste encore des choses à apprendre.

Dans les deux cas, l'énonciateur emploie le futur antérieur pour donner à voir, à *partir du non encore réalisé*, le procès comme un état résultant d'un événement (accompli ou en cours en  $t_m$ ). Les conséquences discursives voire stylistiques de cet emploi ont bien été observées par les auteurs qui se sont penchés sur ce temps grammatical, par exemple « la modération d'un propos », une « synthèse d'un procès » (H. Yvon), « l'implication de l'énonciateur » (D. Mainguenu), ou encore « la satisfaction » ou « l'indignation »<sup>122</sup>. Mais, comme nous l'avions noté pour le présent historique, nous n'expliquons pas les emplois du futur antérieur par les différents effets qu'il peut avoir, mais nous expliquons ces effets à partir du fonctionnement

<sup>122</sup> Nous citons ces « effets » d'après I. Novakova (2001).

technique de ce temps grammatical. En effet, en situant l'état résultant dans le non encore réalisé, l'énonciateur :

- anticipe sur la validation de cet état résultant au-delà de  $T^0$  (il peut en résulter une « implication » de l'énonciateur, un « bilan de satisfaction ou d'indignation »...)

- laisse au co-énonciateur le temps de faire lui-même la même constatation et d'actualiser pour lui-même cet état résultant (il peut en résulter une certaine « modération »...).

### 5.6.3.2. Futur antérieur dit « de conjecture »

La deuxième sous-classe exploite ce même repérage spécifique du futur antérieur pour énoncer des événements qui sont susceptibles de s'être réalisés avant  $t_m$  et dont on énonce l'état résultant, qui sera à vérifier après  $T^0$ <sup>123</sup>. Nous formalisons la différence que nous introduisons entre le futur antérieur « de bilan » et celui « de conjecture » par une distinction épistémique dans la ramification du non encore réalisé : là où nous avons situé le procès dans le quasi-certain, nous le situons cette fois dans le probable ou le possible. Par conséquent, la projection vers le REX ne devient que possible, c'est-à-dire que l'énonciateur attend une confirmation à venir qui lui permettra de passer de *Il aura perdu ses clés* à *Il a perdu ses clés*.

Nous obtenons donc le diagramme suivant (pour l'exemple (115)), proche de la sous-classe précédente :

(114) Cher vieux, que je te dise d'abord que j'ai séché le bachot. Tu l'**auras compris** sans doute en ne m'y voyant pas. Je me présenterai en octobre. Une occasion unique s'est offerte à moi de partir en voyage. J'ai sauté dessus ; et je ne m'en repens pas.<sup>124</sup>

(115) Vers la fin de la promenade, Julien remarqua qu'elle rougissait beaucoup. Elle ralentit le pas.  
– On vous **aura raconté**, dit-elle sans le regarder, que je suis l'unique héritière d'une tante fort riche qui habite Besançon. Elle me comble de présents...[SRN 51]

---

<sup>123</sup> Nous rejoignons la description traditionnelle de ce temps, comme le résume I. Novakova (2001, 127-128) : « On projette *le repère R* dans l'avenir, on se place, en pensée, du côté de ce *repère*, et à partir de lui on dirige un regard rétrospectif vers l'événement passé. Le procès est présenté comme *accompli* (et *achevé*), mais au lieu de « l'installer » dans le passé où est normalement sa place car il a déjà eu lieu, on le place dans l'avenir, où il sera validé. »

<sup>124</sup> A. Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, Gallimard, 1965 (1925), p. 1066.

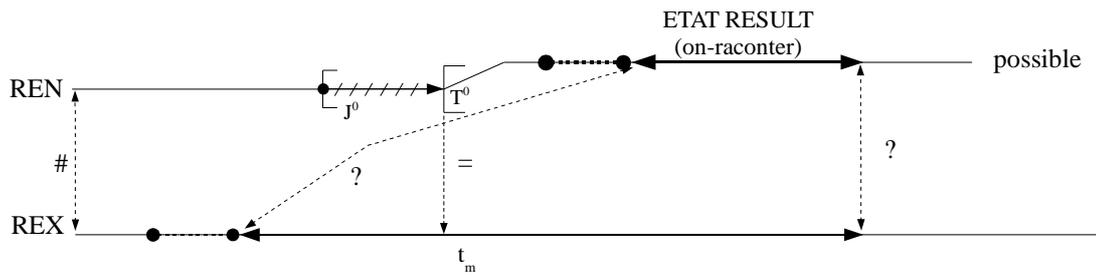


Diagramme 49 - On vous aura raconté que...

Le futur antérieur est un temps grammatical qui mériterait une étude exhaustive à lui seul. Nous nous sommes contentée ici d'en donner les principales valeurs avec quelques exemples, dans le but de montrer encore une fois que les notions conceptuelles que nous utilisons sont efficaces pour rendre compte notamment du décalage entre un procès présenté comme « futur » (dans le non encore réalisé) et sa réalisation « passée » (avant  $t_m$ ).

### 5.7. Paradigme du passé composé au futur antérieur

Nous pouvons donc maintenant présenter un paradigme des temps de l'indicatif que nous avons passés en revue, et qui expriment différents repérages aspecto-temporels de la réalisation du procès :

- (116) a. Je suis parti  
 b. Je partais (quand Pierre a appelé)  
 c. Je pars [= je suis en train de partir en ce moment, je ne peux pas te répondre]  
 d. Je pars demain  
 e. Je vais partir  
 f. Je partirai  
 g. Je serai parti (quand tu liras cette lettre)

Nous prenons un énoncé minimal dans lequel nous faisons varier le temps verbal, seul l'énoncé d. nécessite un marqueur temporel pour donner au présent de l'indicatif une valeur sémantique différente de c. L'utilisation des diagrammes permet de mettre en évidence les différences aspectuelles entre chaque temps verbal.

- **Passé composé**

- a. Je suis parti

Nous représentons les deux valeurs aspectuelles possibles pour le passé composé : celle d'événement et celle d'état résultant.

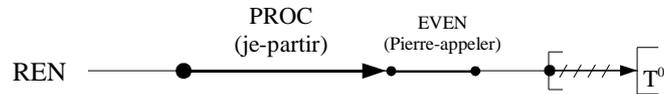


Diagramme 50 - Je suis parti

- **Imparfait**

- b. Je partais (quand Pierre a appelé)

Nous donnons entre parenthèses un complément contextuel qui est nécessaire pour préciser la valeur aspectuelle de l'imparfait et l'« ancrage temporel » de cet inaccompli :

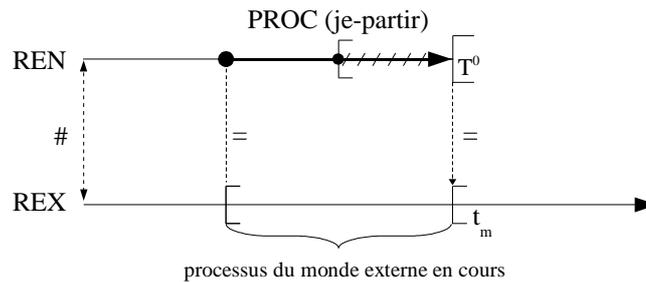


**Diagramme 51** - *Je partais [quand Pierre a appelé]*

- **Présent d'emploi typique**

- c. Je pars [= je suis en train de partir en ce moment, je ne peux pas te répondre]

Nous avons vu que l'emploi typique<sup>125</sup> correspond à un procès situé dans le REN et dont la borne droite est concomitante à T<sup>0</sup> :



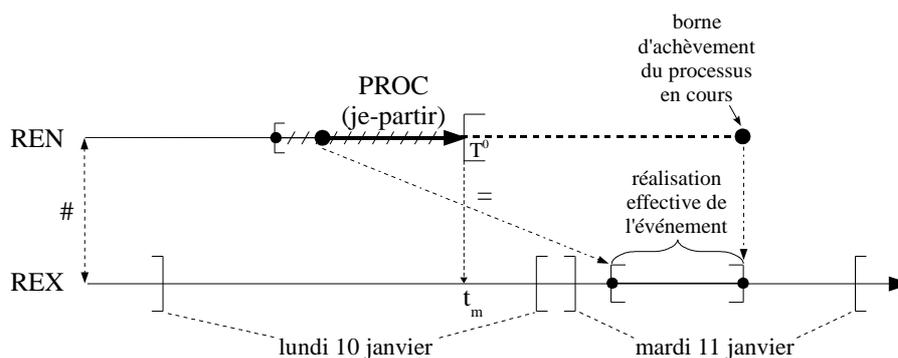
**Diagramme 52** - *Je pars [= je suis en train de partir en ce moment]*

- **Présent déjà engagé**

- d. Je pars demain

Le procès situé dans le REN est déjà commencé, en intention ou en prédiction, pour l'énonciateur, bien que la réalisation effective n'ait lieu qu'ultérieurement à t<sub>m</sub> dans le REX :

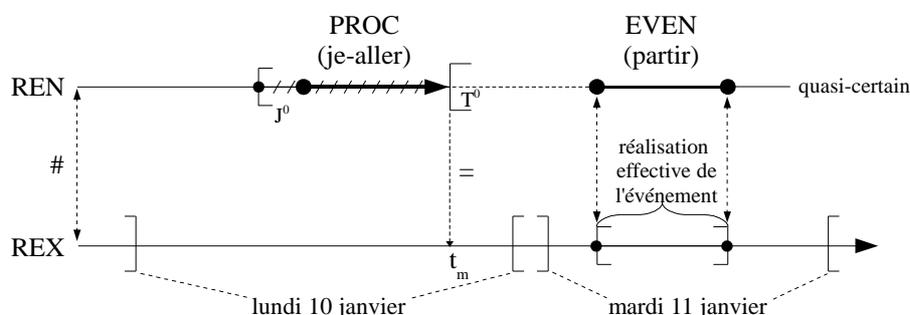
<sup>125</sup> Pour spécifier que nous voulons traiter ici l'emploi typique du présent de l'indicatif, nous donnons entre crochets une explicitation de ce que signifie ce *je pars*.

Diagramme 53 - *Je pars demain [mardi 11 janvier]*

- **Présent d'intention**

- e. Je vais partir

Cette construction verbale *aller* + infinitif se compose de deux relations prédicatives aspectualisées : celle du verbe *aller* qui est au présent de l'indicatif qui exprime le « mouvement » d'intentionnalité du procès engagé (c'est la raison pour laquelle nous nommons cette construction *présent d'intention*, à la suite de Desclés & Guentchéva 2003), et celle de l'infinitif qui est la situation visée au-delà de  $T^0$ , et dont la réalisation est quasi-certaine :

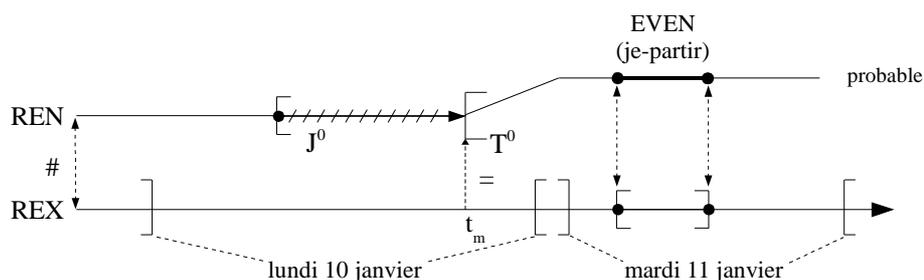
Diagramme 54 - *Je vais partir [demain]*

Ce présent d'intention est souvent nommé « futur proche » ou « futur périphrastique », mais à notre sens, ces appellations ne sont pas exactes, surtout la première. En effet, si la situation décrite semble « proche » de l'énonciateur, ce n'est pas sur l'axe linéaire du REX (on a déjà bien remarqué que l'on pouvait dire *Je vais en Suisse en vacances l'année prochaine*), mais parce que l'intention est déjà présente ou que la prédiction est forte. L'emploi du terme « futur » dans l'étiquette de cette construction verbale insiste trop sur la réalisation effective dans le REX et occulte quelque peu que l'énonciateur présente cette situation à partir de son actualité propre, même si elle n'est pas « commencée » comme dans le présent déjà engagé.

- **Futur simple**

- f. Je partirai

Comme nous l'avons vu en 5.2., nous pouvons proposer la valeur épistémique *probable* pour un procès exprimé au futur, en l'absence d'autres marqueurs. Il est également possible de l'envisager comme *quasi-certain*, mais il reste une différence entre le présent d'intention et le futur : le procès est visé à partir de  $T^0$  pour le premier cas et posé postérieurement à  $T^0$  dans le deuxième (le futur présente toujours les procès comme « coupés » de l'actualité de l'énonciateur) :

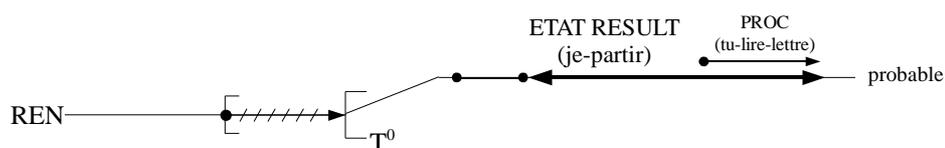


**Diagramme 55** - *Je partirai demain*

- **Futur antérieur (ou « futur accompli »)**

- g. Je serai parti [quand tu liras cette lettre]

Comme pour l'imparfait, nous donnons un complément contextuel entre crochets pour préciser l'ancrage temporel et la valeur sémantique de ce futur antérieur : il s'agit ici d'un état résultant repéré de façon antérieure au processus exprimé par le futur simple.



**Diagramme 56** - *Je serai parti [quand tu liras cette lettre]*

Remarquons pour finir que, dans tous ces diagrammes, nous n'avons pas fait appel à un autre référentiel que le Référentiel Énonciatif et le Référentiel Externe : les temps de l'indicatif situent *par défaut* les procès dans le REN (dans sa partie « réalisé » ou « non encore réalisé »), alors qu'il n'en est pas de même pour le conditionnel. Nous reparlerons de cette différence en conclusion.

### **Chapitre 3 : Les temps verbaux dans les propositions complexes**

Nous avons vu jusqu'à présent comment nous analysons les temps de l'indicatif en utilisant les concepts de référentiel temporel et d'intervalles topologiques de validation des relations prédicatives. Nous avons détaillé un certain nombre d'emplois en isolant, à quelques exceptions près, une occurrence dans un énoncé. Or il est bien évident que les temps grammaticaux ne sont pas utilisés indépendamment les uns des autres et qu'un discours d'une certaine longueur fait appel bien souvent à d'autres référentiels que le REN ou le RNA. L'objectif de notre thèse n'est pas de proposer des analyses aspecto-temporelles complètes de discours, puisqu'il faudrait, entre autres, intégrer l'étude des connecteurs temporels<sup>126</sup>, et naturellement avoir déjà bien analysé tous les temps grammaticaux du français. Notre étude du conditionnel s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche globale, et est déjà une amorce d'analyses d'énoncés plus complexes, car, on le verra tout au long de notre deuxième partie, les emplois du conditionnel sont souvent liés, d'une part, à l'emploi d'autres temps grammaticaux, et d'autre part, à des situations énonciatives mettant en jeu énonciateur, co-énonciateur et locuteur(s). C'est pourquoi, avant d'exposer en détail tous les emplois du conditionnel, nous souhaitons nous pencher sur quelques points dans l'emploi des temps grammaticaux en proposition complexe (proposition principale et proposition subordonnée) auxquels nous serons confrontée avec le conditionnel, à savoir le discours rapporté indirect et les constructions hypothétiques en *si... alors*. Ce deuxième point sera également l'occasion de reprendre de manière synthétique la problématique du *si* en logique et en linguistique, afin de montrer que, à l'aide des référentiels temporels, il semble possible de dégager un invariant sémantique abstrait de ce grammème.

---

<sup>126</sup> Nous renvoyons à un travail mené sur ce sujet au sein de notre équipe de recherche : Sakagami (1997).

## 6. Le discours rapporté et la concordance des temps

Le discours rapporté, pris dans un sens large, est un vaste champ d'étude à la fois difficile et passionnant, car il utilise une faculté propre au langage humain, rapporter les propos d'un autre, et ce, parfois sur plusieurs niveaux... De nombreux chercheurs, notamment du groupe *Ci-dit*<sup>127</sup>, se penchent sur la théorisation du « discours direct », « discours indirect », « discours indirect libre » et leurs nombreuses variantes (les « formes hybrides »). Le discours rapporté direct<sup>128</sup> vient de faire l'objet d'un travail conséquent au sein de notre équipe sur le français et l'arabe (M. Alrahabi & J.-P. Desclés 2009, M. Alrahabi 2010), mais il reste encore beaucoup à faire pour étudier en profondeur le discours rapporté indirect dans notre cadre théorique. Or, c'est précisément celui-ci qui nous intéresse ici, car la transposition indirecte d'un discours provenant d'un locuteur par un énonciateur subit (ou peut subir) des transformations de temps grammatical.

Le point que nous souhaitons soulever dans ce chapitre est en effet celui de la concordance des temps dans le discours rapporté indirect, c'est-à-dire répondant au schéma énonciatif de base : JE-DIS (X DIT-QUE (« ce qui est dit »)), soit des énoncés du type : *Paul a dit que...*

Nous n'examinerons pas toutes les variantes syntaxiques, comme l'incise, le problème de la présence ou non de guillemets typographiques, car nous nous intéressons ici plus spécialement au rôle des temps grammaticaux du verbe de la proposition complétive par rapport au verbe de la proposition principale (celle qui introduit le discours rapporté). Par « verbe introducteur », nous n'entendons pas que ce verbe se trouve nécessairement *avant* le propos rapporté, mais nous le nommons ainsi en référence au schéma syntaxique canonique (« X a dit que »)<sup>129</sup>. Ce verbe introducteur est d'ailleurs précisément une opération énonciative de prise en charge du « ce qui est dit » par le locuteur (qui peut être différent ou identifié à l'énonciateur), cette opération renvoyant à toute une liste lexicale de verbes. Ceux-ci peuvent se classer en trois grands types de discours rapportés, selon leur sémantisme, ce qui implique l'ouverture de trois types de référentiel de discours rapporté (au sens large) :

- Référentiel de Discours Rapporté
- Référentiel de Cadre de Pensée

---

<sup>127</sup> *Ci-dit* se définit comme « un groupe de recherche international et interdisciplinaire visant à articuler l'histoire, les théories et les pratiques du discours rapporté. » Site internet : <http://www.ulb.ac.be/philo/serlifra/ci-dit/index.html>

<sup>128</sup> « Direct », dans le sens où il est marqué par des guillemets typographiques, et repérable comme tel lors de l'annotation automatique des citations en français et en arabe.

<sup>129</sup> Ce verbe introducteur peut se trouver à une autre position syntaxique dans le discours indirect libre ou le « monologue intérieur », voire ne pas apparaître du tout.

- Référentiel de l'Information Interprétée.

Nous verrons dans notre troisième partie, sur les équivalents allemands du conditionnel de « futur dans le passé » (section 22), en quoi cette distinction peut être utile dans le choix de telle ou telle forme verbale pour exprimer un « futur dans le passé ».

## 6.1. Typologie des verbes introducteurs de propos rapporté

Afin d'examiner le problème qui nous préoccupe, nous présentons cette typologie issue des travaux de J.-P. Desclés (2005). Nous désignons par « propos rapporté » tout contenu propositionnel qui a été prise en charge par un locuteur, l'énonciateur<sup>130</sup> prenant en charge le rapport de ce « propos ». Ce terme recouvre aussi bien des « discours » qui ont fait l'objet d'un effectif acte énonciatif, que des « pensées », et ce qui a été visiblement reformulé par l'énonciateur qui rapporte. Il est évident que cette typologie reste encore à affiner, notamment pour recenser de manière plus exhaustive tous les verbes susceptibles d'introduire un propos rapporté indirectement<sup>131</sup>, et pour délimiter les frontières entre ces trois classes.

### 6.1.1. Verbes de discours rapporté

Ce que nous nommons ici par « discours rapporté » concerne des propos dont on suppose qu'ils n'ont subi que les transformations minimales nécessaires (changement de déictique, de personne grammaticale, de temps grammatical) lors du rapport par l'énonciateur. Par conséquent, pour les besoins de l'étude linguistique, on « peut » reconstruire le « discours d'origine » à partir du discours rapporté. Toutefois, nous apportons deux réserves :

- ce « discours » d'origine peut n'avoir jamais eu de réalité linguistique, c'est notamment le cas de la négation d'un rapport de discours (négation dans le but de corriger le contenu du propos rapporté (exemple (117)) ou négation de l'acte d'énonciation du locuteur, et par là, du contenu propositionnel (exemple (118)) :

(117) Wallas constate, comme il s'y attendait, que le commissaire Laurent ne se trompait pas en soupçonnant son subordonné de « zèle » intempestif. Ainsi le concierge **n'a pas dit qu'on se disputait**, lors de ces entrevues, mais que par moment « on élevait la voix ». Il **n'a pas dit**, non plus, **que** l'étudiant avait souvent l'air ivre. Oui, il l'a vu désigner de la main, en passant, le petit hôtel à un camarade, mais il **n'a pas dit que** son geste était

<sup>130</sup> En l'occurrence ici, « l'énonciateur-rapporteur ».

<sup>131</sup> Nous renvoyons à titre indicatif à la liste des verbes de discours direct relevés par M. Arahabi (2010) qui recourent en partie les verbes introducteurs de propos rapporté.

menaçant ; il a seulement parlé de « grands gestes » - comme en font tous les garçons de cet âge, passionnés ou nerveux.<sup>132</sup>

(118) Je disais que je n'avais rien trouvé, et je disais « tu es très angoissé ? » Il ne supportait pas cette interprétation. Il avait gueulé à partir de ce moment-là :

- Je ne suis pas angoissé, c'est toi qui es angoissée. Je ne suis pas angoissé, j'ai mal à l'œil.

- Je sais que tu as mal à l'œil, je **n'ai pas dit que** tu n'avais pas mal à l'œil.

- J'ai quelque chose dans l'œil, je ne suis pas angoissé.

- Oui, mais je dis ça, parce que quand j'ai regardé dans ton œil, je n'ai rien vu.<sup>133</sup>

Bien que dans ce cas l'énonciateur nie que le locuteur a pris en charge tel contenu propositionnel, il n'en reste pas moins que nous avons dans le texte un certain discours rapporté, même s'il n'a pas eu une « réalité matérielle » antérieure, qu'il fait partie de l'échange dialogique et qu'il doit à ce titre être pris en considération.

- la reconstruction du « discours d'origine » est évidemment problématique, car ce n'est pas parce qu'un énonciateur-rapporteur dit : *Paul a dit qu'il partait demain*, que l'on peut nécessairement en inférer que Paul a *réellement* dit : « *Je pars demain.* ». Cette observation est partagée par beaucoup, comme l'affirment L. Rosier et M. Wilmet (2003, 98) :

La majorité des chercheurs refusent – à bon droit selon nous, et telle fut précisément la vertu heuristique des constructions mixtes – l'idée qu'une forme de DR en transpose purement et simplement une autre. Ils évitent par exemple d'instituer le DD en préalable nécessaire du DI, une sorte de « discours antérieur » à déconstruire (du DD vers le DI) ou à reconstruire (du DI vers le DD). La question du temps n'en apparaît que plus cruciale<sup>134</sup>.

Comment donc définir ce qui relève pour nous du « discours rapporté » à l'intérieur de l'ensemble des propos rapportés ? Nous nous baserons essentiellement sur le verbe introducteur, puisque, de par son sémantisme, il oriente vers un rapport plus ou moins « authentique » des propos. C'est typiquement le cas le verbe *dire* (*Paul a dit que...*), qui est le marqueur de la simple énonciation. Un verbe comme *affirmer* marque au contraire que le locuteur s'est engagé sur la vérité de son énoncé. Ce qui ne signifie pas que l'énonciateur-rapporteur adhère également et nécessairement à cette vérité : la prise en charge porte sur l'acte de rapport, et ne peut qu'éventuellement s'étendre au contenu propositionnel rapporté. La question de l'opinion ou de l'assentiment<sup>135</sup> de l'énonciateur-rapporteur vis-à-vis de ce qu'il rapporte est délicate et ne peut être malheureusement résolue facilement par des

---

<sup>132</sup> A. Robbe-Grillet, *Les Gommages*, Minuit, 1990 (1952), p. 230.

<sup>133</sup> C. Angot, *Rendez-vous*, Gallimard, Paris, 2006, p. 236-237.

<sup>134</sup> DR : discours rapporté, DD : discours direct, DI : discours indirect.

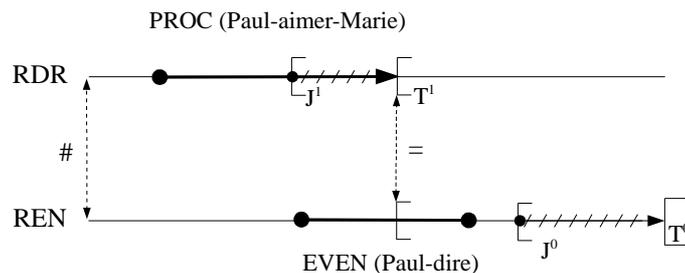
<sup>135</sup> Beaucoup nomment cette « assentiment » *prise en charge*, mais nous avons déjà vu en 1.1. quelle acception précise cette expression recevait dans notre cadre théorique.

marqueurs qui seraient univoques. L'intérêt d'observer les temps grammaticaux en discours rapporté est qu'ils nous permettent de donner quelques éléments de réponse<sup>136</sup>.

Voici une liste (non exhaustive) de verbes qui sont susceptibles d'ouvrir un Référentiel de Discours Rapporté :

- |             |             |                |
|-------------|-------------|----------------|
| - dire      | - annoncer  | - garantir     |
| - déclarer  | - assurer   | - prévenir     |
| - répondre  | - certifier | - signifier    |
| - souligner | - soutenir  | - proclamer... |
| - affirmer  |             |                |

Ce référentiel, noté RDR, a la caractéristique d'être le Référentiel Énonciatif du locuteur (locuteur que l'on peut noter  $S^1$ , d'où  $T^1$  – équivalent de  $T^0$  pour le locuteur – et  $J^1$  – processus énonciatif du locuteur), puisque l'énonciateur rapporte un acte énonciatif (celui du locuteur) et situe par rapport à celui-ci la relation prédicative aspectualisée énoncée par le locuteur. Soit pour l'exemple simple *Paul a dit qu'il aime Marie* :



**Diagramme 57** - Verbe de discours rapporté : *Paul a dit qu'il aime Marie*

Quelques précisions sur le diagramme : ce qui est aspectualisé comme un événement dans le REN (« Paul a dit ») est appréhendé dans le Référentiel de Discours Rapporté comme le processus énonciatif du locuteur. Ce processus est une partie constitutive de l'événement *Paul a dit*, c'est pourquoi la borne  $T^1$  est une projection d'une borne ouverte interne de l'événement.

### 6.1.2. Verbes de pensées

D'autres verbes signalent le rapport - ou plus exactement la présentation comme telle par l'énonciateur - de propos qui n'ont pas fait l'objet d'un acte d'énonciation oral ou écrit, parce qu'ils n'ont été que *pensés*, c'est-à-dire formulés par un énonciateur premier sans être

<sup>136</sup> Nous verrons que le problème se pose également en allemand, quoiqu'avec certaines différences, puisqu'un mode particulier, le Konjunktiv I est dévolu, entre autres, au discours rapporté.

produits linguistiquement. Il y a bien entendu des différences sémantiques importantes entre *penser*, *espérer*, *croire*, *savoir*, etc. et plus encore si l'on considère la personne qui en est le sujet. En effet, je peux énoncer : *Je pense que Jean viendra* parce qu'il s'agit de ma propre opinion, mais si je dis *Louise pense que Jean viendra*, il peut s'agir d'un rapport de discours réellement tenu par Louise – « *Jean viendra* » ou « *Je pense que Jean viendra* » – ou encore d'une information que je synthétise à partir des propos de Louise. Ces différents verbes demanderaient à être analysés chacun en détail dans leurs conditions d'emplois, mais ceci nous entraînerait trop loin pour ce qui nous intéresse ici, les temps grammaticaux en propos rapporté<sup>137</sup>.

Nous recensons une petite liste de verbes qui sont susceptibles d'ouvrir un Référentiel de Cadre de Pensées (noté RCP), avec toutes les réserves que nous venons de donner :

- *penser*
- *croire*
- *espérer*
- *savoir*
- *supposer*
- *pressentir*
- *imaginer...*

Ce Référentiel présente la particularité de ne pas comporter de processus énonciatif, puisqu'il n'y a pas d'acte énonciatif du locuteur. Le repérage du contenu propositionnel « pensé » s'effectue alors à partir d'un repère  $t_1$ , qui est la projection de la borne droite (ouverte ou fermée selon l'aspect) du verbe introduisant le cadre de pensée et situé lui-même dans le REN. Soit pour l'exemple *Paul a cru qu'il aimait Marie* :

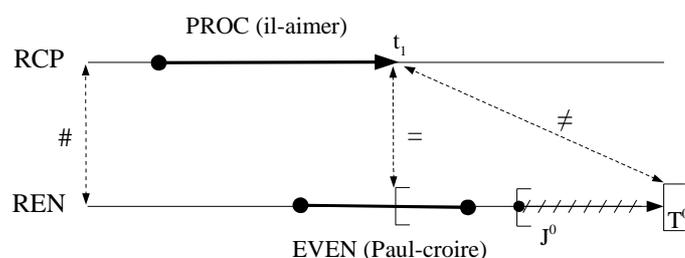


Diagramme 58 - Verbe de pensée : *Paul a cru qu'il aimait Marie*

Nous commenterons les temps verbaux et les relations de repérage qu'ils induisent dans la section 6.2.

<sup>137</sup> On peut citer à ce propos l'étude menée par S. Marnett : « Étudier les pensées rapportées en français parlé : Mission impossible ? » (in *Faits de Langue*, 2003), qui propose une ébauche de classification des verbes de pensées.

### 6.1.3. Verbes d'information interprétée

Nous distinguons enfin une troisième classe de verbes qui cette fois sert à introduire des propos tenus par un locuteur que l'énonciateur retranscrit « à sa manière », notamment pour synthétiser un discours d'une certaine longueur. L'authenticité textuelle de ces propos est encore moins garantie pour un simple « discours rapporté », car il s'agit ici plus de rapporter un contenu informatif que l'acte énonciatif lui-même. Toutefois, d'après la liste que nous donnons ici, on se rend compte qu'il n'est pas évident d'opposer une distinction très nette entre une « information retranscrite » et un « discours rapporté », puisque, de fait, il est rarement possible d'avoir accès aux propos premiers :

- |                             |                        |
|-----------------------------|------------------------|
| - <i>montrer</i>            | - <i>prétendre</i>     |
| - <i>démontrer</i>          | - <i>s'imaginer</i>    |
| - <i>mettre en évidence</i> | - <i>raconter</i>      |
| - <i>expliquer</i>          | - <i>se figurer...</i> |
| - <i>confirmer</i>          |                        |

Dans cette classe d'informations retranscrite, nous insérons également des locutions comme *selon X*, *d'après X*, *à en croire X*, qui n'introduisent pas à strictement parler du « discours rapporté indirect », mais qui introduisent clairement des propos d'autre locuteur dont l'énonciateur se fait l'écho. Nous verrons à ce titre ce qu'apporte le conditionnel associé à ce type de marqueurs en 13.3.

Le Référentiel de l'Information Interprétée (noté RII) peut comporter ou non le processus énonciatif du locuteur, selon la sémantique du verbe.

Nous pouvons donc résumer notre typologie (toute provisoire) par le schéma suivant :

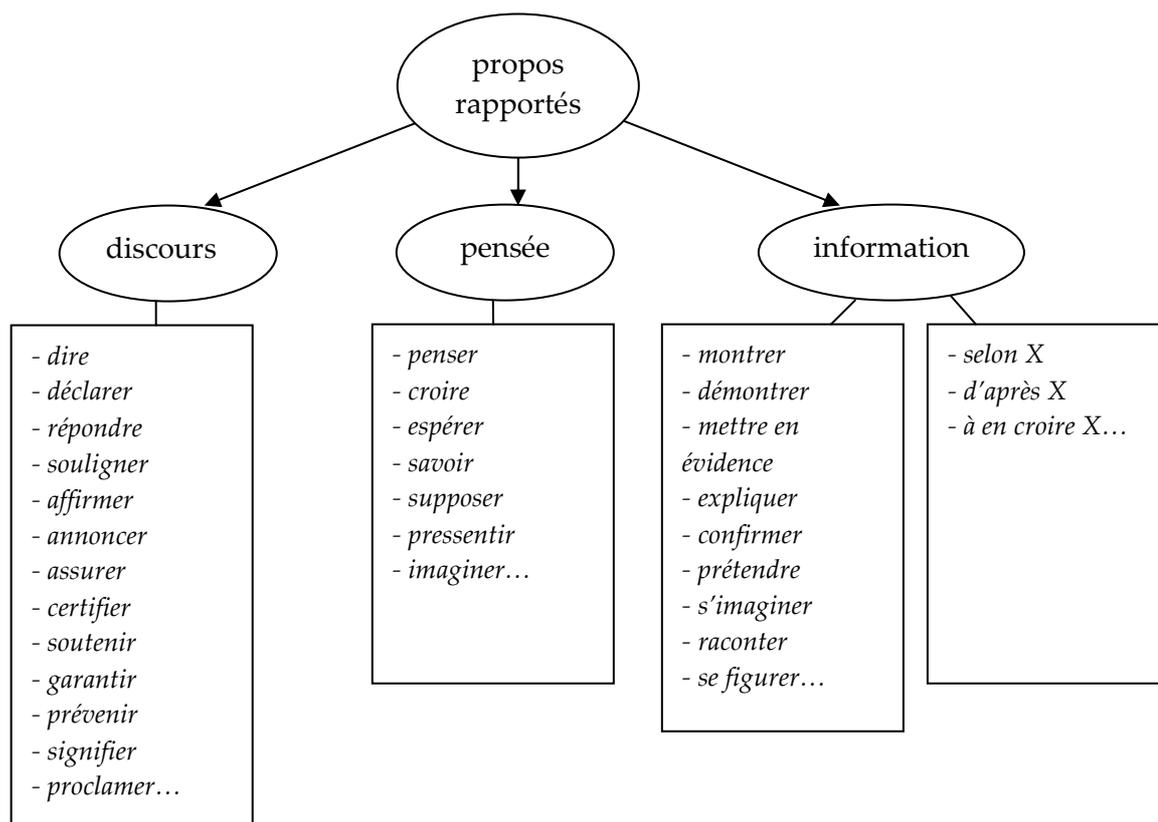


Figure 9 - Proposition de typologie des verbes introducteurs de propos rapportés indirects

## 6.2. Les temps grammaticaux du verbe introducteur et du propos rapporté

Nous allons maintenant présenter quelques diagrammes illustrant la « concordance » (ou non) des temps grammaticaux entre la proposition principale comportant le verbe introducteur et la ou les propositions qui lui sont subordonnées et qui expriment les propos rapportés. Notre revue ne sera pas exhaustive, et sans mentionner le subjonctif, car, encore une fois, cela représenterait un travail à lui seul d'étudier toutes les combinaisons possibles (ou impossibles) de temps selon les verbes et les personnes. Nous nous proposons seulement de montrer comment, au vu des descriptions réalisées du présent de l'indicatif, de l'imparfait (avec le passé composé et le passé simple), et du futur, les invariants de ces temps grammaticaux s'expriment dans ce cadre, et de justifier certaines « règles » de la concordance des temps en français.

Commençons par noter tout d'abord que cette fameuse concordance des temps semble d'abord un problème de grammairien, puisqu'elle se présente généralement sous la forme de « règles » (en général, une transposition mécanique – de type : présent → imparfait, futur → conditionnel, passé simple → plus-que-parfait, etc. – pour une proposition de discours rapporté soumise à une proposition principale dont le verbe est à un temps « passé »).

Beaucoup de linguistes préfèrent s'aligner sur la célèbre déclaration de F. Brunot<sup>138</sup> « Ce n'est pas le temps principal qui amène le temps de la subordonnée, c'est le sens. Le chapitre de la concordance des temps se résume en une ligne : il n'y en a pas » (par exemple L. Gosselin (1996, 223), ou L. de Saussure (2003, 215), ouvrages qui proposent un chapitre sur la concordance des temps). Nous partageons cet avis dans la mesure où, bien entendu, qu'il s'agisse d'une concordance des temps pour le discours rapporté ou d'autres types de subordination (relative, circonstancielles), le français n'utilise pas de règles normatives et absolues, et que l'emploi de telle ou telle forme verbale obéit en premier à la cohérence du sens de l'énoncé. Toutefois nous soulignerons que cette cohérence dépend aussi de la sémantique des temps grammaticaux et que celle-ci n'est pas nécessairement la même d'une langue à l'autre. Ainsi, nous le verrons dans notre troisième partie, là où le français choisit la forme verbale de la proposition subordonnée en fonction de la forme verbale de proposition principale *et/ou* (selon certains paramètres, et c'est là toute la difficulté) en fonction de la relation temporelle entre le procès de la subordonnée et T<sup>0</sup>, l'allemand choisit beaucoup plus la forme verbale en fonction de ce deuxième critère. Notre objectif ici sera donc d'expliquer comment telle ou telle forme verbale, à partir de leurs invariants respectifs, fait sens, et pourquoi, par conséquent, certaines combinaisons semblent peu acceptables.

Nous examinerons différentes configurations à partir du temps du verbe introducteur, puisque c'est lui qui est pris en charge directement par l'énonciateur et est donc repéré par rapport à lui.

### 6.2.1. Verbe introducteur au présent de l'indicatif

Lorsqu'un verbe est au présent de l'indicatif, nous avons vu qu'il y a concomitance entre la borne droite de l'état ou le processus exprimé et T<sup>0</sup>. Ainsi, l'acte de l'énonciation rapportée au présent de l'indicatif est présenté comme actuel et concomitant en T<sup>0</sup> pour l'énonciateur. Par conséquent, le propos rapporté est lui aussi présenté comme si le locuteur était en train ou venait de le prononcer ou l'écrire : le temps grammatical de la subordonnée se calque à celui qui correspond ou correspondrait au discours d'origine, quel que soit ce temps.

Pour examiner les différents cas que nous traiterons, nous partirons d'énoncés au discours indirect dont nous donnerons la ou les transposition(s) possible(s) du temps verbal au discours direct, ceci afin de montrer quelles sont les relations (dans le RDR/RCP/RII et entre le RDR/RCP/RII et le REN) exprimées par le verbe de la subordonnée.

---

<sup>138</sup> *La pensée et la langue. Méthode, principes et plan d'une théorie nouvelle du langage appliquée au français*, Masson, Paris, 1922.

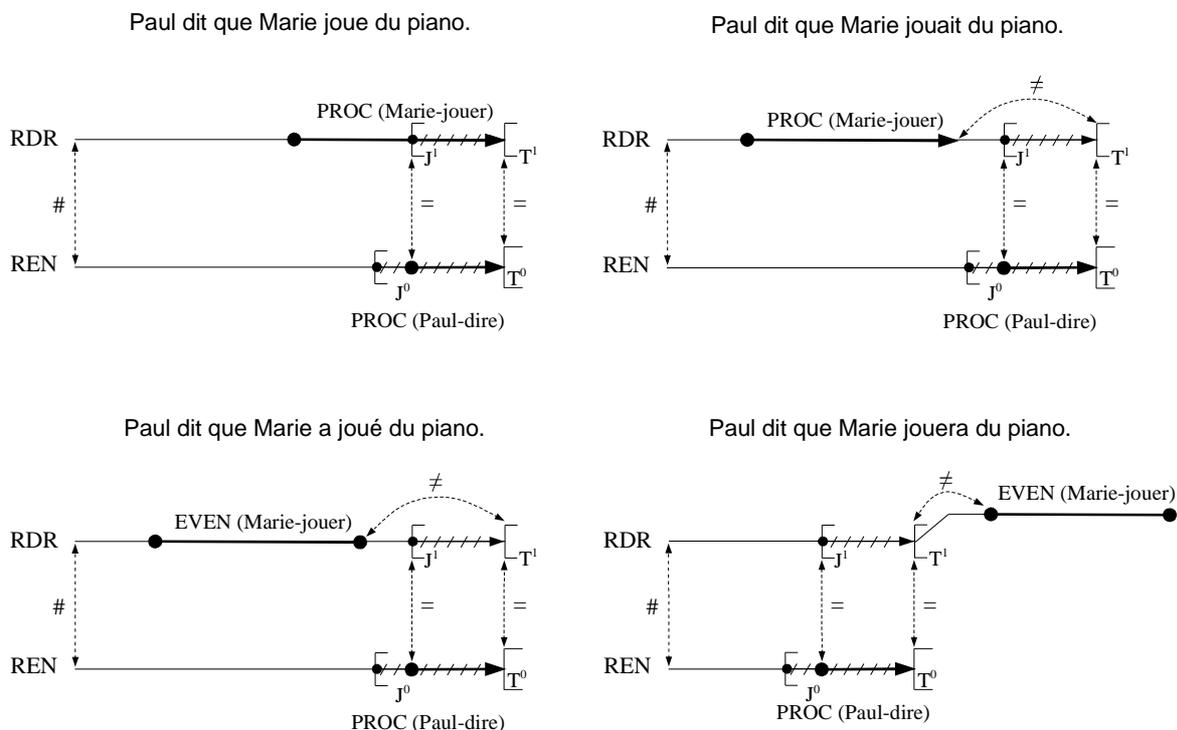
Prenons deux énoncés-type, le premier avec un verbe processuel dans le discours faisant l'objet du rapport, le deuxième avec un verbe d'état, que nous déclinerons pour notre démonstration à différents temps grammaticaux<sup>139</sup> et par différents types de référentiel :

- (119) a. Paul dit que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.  
 b. Paul dit que Marie a été / était / est / malade.
- (120) a. Paul croit que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.  
 b. Paul croit que Marie a été / était / est / malade.
- (121) a. Paul explique que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.  
 b. Paul explique que Marie a été / était / est / malade.

Si l'on tente de « reconstruire » le discours direct correspondant (ce qui est surtout valable pour le RDR), on imagine sans peine un énoncé contenant le même temps grammatical, d'où une équivalence biunivoque entre discours indirect et discours direct :

- (119) a. Paul dit : « Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano ».  
 b. Paul dit : « Marie a été / était / est / malade. »

Si l'on propose d'autres temps verbaux dans la complétive, comme par exemple *qu'elle jouerait*, *qu'elle avait joué*, *qu'elle aura joué*, etc., la situation de ce procès se repère par rapport à T<sup>1</sup>, exactement comme un procès dans le REN (puisque le RDR est le REN du locuteur). Nous donnons les diagrammes pour illustrer l'exemple (119) a. :



Diagrammes 59 - Énoncés avec verbe introducteur au présent de l'indicatif

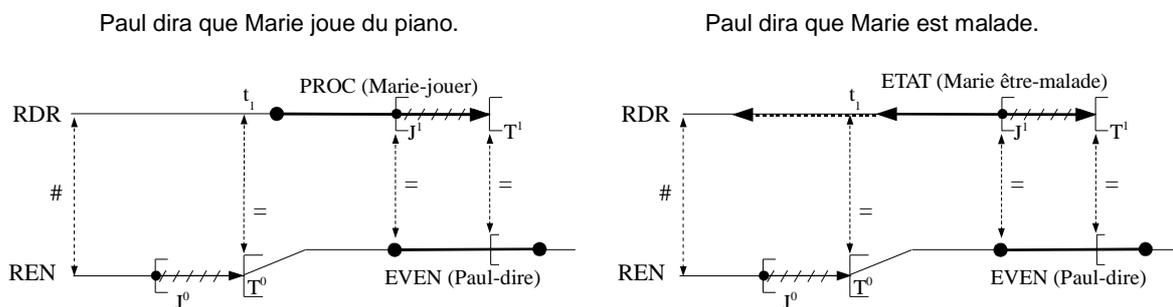
<sup>139</sup> Notons que le verbe *jouer* dans ces énoncés sans contexte particulier peut s'interpréter ici en suite d'occurrences d'un même événement, ou bien en processus ou événement unique.

## 6.2.2. Verbe introducteur au futur de l'indicatif

La question de la concordance des temps lorsque le verbe introducteur est au futur est rarement évoquée. Ceci tient sans doute au fait que ce cas ne pose en réalité pas de problèmes particuliers pour la transposition des temps. De même que pour le présent de l'indicatif, le temps verbal de la complétive correspond à celui qui serait utilisé pour un discours rapporté direct, c'est-à-dire que le repérage du procès rapporté s'effectue à partir de  $T^1$  et n'a pas d'incidence sur la relation à  $T^0$ . En revanche, les adverbiaux temporels déictiques se repèrent, eux, par rapport à  $T^0$ , puisque dans ces exemples,  $T^1$  n'est pas situé de façon absolue (entre parenthèses, nous mettons les adverbiaux temporels anaphoriques, qui se rapportent à  $T^1$ ) :

- (122) a. Paul dira que Marie a joué du piano hier soir (la veille au soir).  
 b. Paul dira que Marie jouait du piano.  
 c. Paul dira que Marie joue du piano.  
 d. Paul dira que Marie jouera du piano demain soir (le lendemain soir).  
 e. Paul dira que Marie a été / était / est / malade.
- (123) a. Paul croira que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.  
 b. Paul croira que Marie a été / était / est / malade.
- (124) a. Paul expliquera que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.  
 b. Paul expliquera que Marie a été / était / est / malade.

Nous représentons l'énoncé (122) c. où le verbe de la complétive exprime un processus dont la borne droite est concomitante à  $T^1$ , cette borne étant un instant constitutif de l'acte d'énonciation aspectualisé sous forme d'événement par le futur (*dira*). À côté nous donnons le diagramme de l'énoncé (122) e. pour le présent : comme il s'agit d'un état, l'intervalle de validation de celui-ci peut s'étendre vers la gauche et éventuellement se trouver en relation d'antériorité avec  $T^0$  ( $t_1$  étant la projection de  $T^0$  dans le RDR). Mais cette relation n'est pas grammaticalisée par le temps verbal : lorsque l'on énonce *Paul dira que Marie est malade* on ne dit pas si Marie est déjà malade en  $T^0$ .



Diagrammes 60 - Énoncés avec verbe introducteur au futur de l'indicatif

### 6.2.3. Verbe introducteur à l'imparfait, passé composé ou passé simple

Étudions maintenant la compatibilité et la signification des temps verbaux lorsque le verbe introducteur est à un temps dit « du passé ». C'est ici que se joue véritablement la « concordance des temps » et que le choix du temps grammatical, lorsque choix il y a, pourra révéler des différences sémantiques.

Selon la norme grammaticale, le choix du temps de la complétive dans le discours indirect dépend de la relation entretenue entre l'acte d'énonciation rapporté et le procès contenu dans le discours rapporté, soit :

- le plus-que-parfait<sup>140</sup> si le procès de la complétive est antérieur au procès du verbe d'énonciation,

- l'imparfait s'il y a concomitance entre ces deux verbes,

- le conditionnel simple si le procès de la complétive est postérieur au procès du verbe d'énonciation,

Suivent généralement un certain nombre de cas faisant « exception » à la règle :

- le procès rapporté exprime une vérité générale et peut être conservé au présent de l'indicatif,

- le temps du verbe du discours rapporté se réfère à la temporalité du rapport du discours,

- l'énonciateur-rapporteur assume (ou, comme on le dit couramment, « prend en charge ») le discours rapporté.

Il est bien connu que là où la grammaire voit des exceptions, voire des fautes, le linguiste voit des phénomènes intéressants à observer. Nous nous pencherons en particulier sur l'alternance imparfait / présent de l'indicatif (à l'instar de L. Rosier et M. Wilmet 2003) pour donner quelques pistes d'interprétation, avant d'aborder le problème du futur et du conditionnel.

Nous avons recherché dans le corpus Frantext des occurrences de présents de l'indicatif là où la règle grammaticale demanderait un imparfait : il s'avère que ces « exceptions » sont rares. Nous rejoignons le constat fait par L. Rosier et M. Wilmet sur leur corpus (journaux et textes littéraires), mais on peut poser l'hypothèse que la fréquence serait plus élevée dans les discours oraux où il est plus aisé de s'affranchir des règles grammaticales apprises à l'école. Nous allons donc montrer quelles différences peuvent être induites par la coexistence de deux formes verbales possibles.

---

<sup>140</sup> Et dans certains cas, l'imparfait : nous le verrons dans certains exemples.

### 6.2.3.1. Imparfait en complétive

Reprenons le premier énoncé de démonstration :

- (125) a. Paul a dit que Marie avait joué / jouait / jouerait du piano.  
 b. Paul a dit que Marie a joué / jouait / joue / jouera du piano.

Nous dégageons deux paradigmes de temps grammaticaux : l'un, (125) a., prenant pour repère principal l'événement énonciatif rapporté situé antérieurement à  $T^0$  (« actualité A' » selon la terminologie de M. Wilmet), l'autre, (125) b., prenant pour repère principal soit  $T^0$  (« actualité A »), soit  $T^1$  (« actualité A2 », avancée par L. Rosier et M. Wilmet 2003, 108).

En (125) a., la relation temporelle exprimée par le verbe de la complétive se calcule à partir de l'événement énonciatif rapporté : antériorité (plus-que-parfait), concomitance (imparfait) et postériorité (conditionnel). Le repérage de ce procès ne peut s'effectuer qu'indirectement par rapport à  $T^0$  (on verra notamment dans notre deuxième partie ce que cela implique pour le conditionnel).

Donnons une première représentation de l'énoncé *Paul a dit que Marie jouait du piano* :

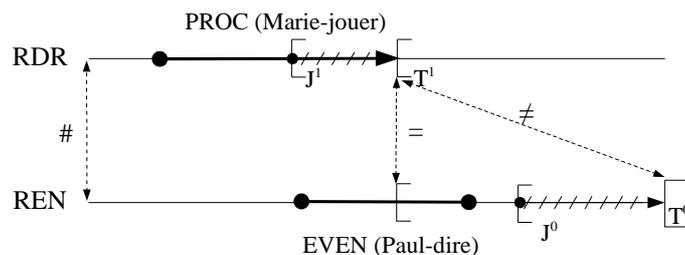


Diagramme 61 - *Paul a dit que Marie jouait du piano*, interprétation 1

On remarquera alors que la borne droite du processus exprimé par l'imparfait est susceptible de se déplacer au-delà de  $T^1$  si l'énonciateur sait ou infère par le contexte que Marie joue toujours du piano en  $T^0$ . On obtient alors une deuxième représentation :

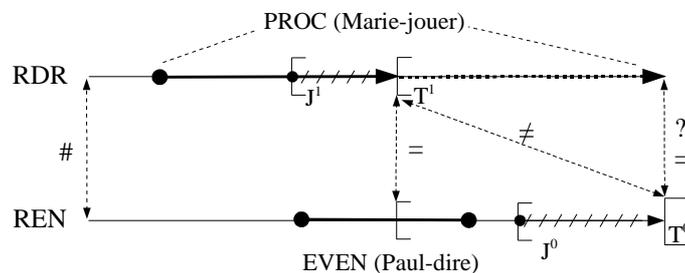


Diagramme 62 - *Paul a dit que Marie jouait du piano*, interprétation 2

Cette indétermination de la position de la borne droite du procès est encore plus notable lorsque ce procès est un état :

- (126) Paul a dit que Marie était malade.

Sans contexte, il n'est pas possible de déterminer si Marie est encore malade ou pas lorsque l'énonciateur rapporte le discours de Paul.

Un autre problème se pose avec l'imparfait en discours indirect : il peut renvoyer à un énoncé direct dont le verbe serait au présent (ce que nous avons vu jusqu'ici), ou bien à l'imparfait. Dans l'exemple suivant :

(127) Jean m'a dit hier que sa sœur était à Paris pendant deux jours.

Deux interprétations sont possibles :

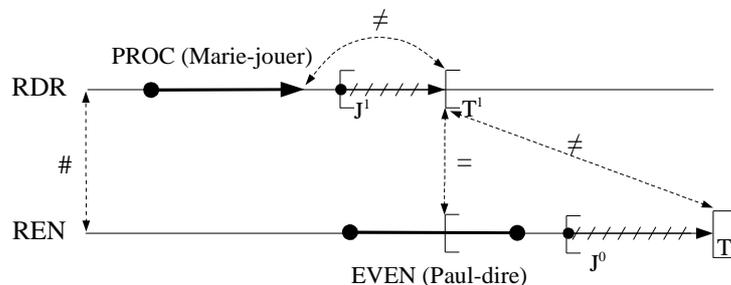
a - Jean a dit : « *Ma sœur est à Paris pendant deux jours.* » : l'imparfait exprime un procès encore concomitant à l'acte d'énonciation rapportant l'énoncé ;

b - Jean a dit : « *Ma sœur était à Paris pendant deux jours (et elle n'y est plus).* » : l'imparfait exprime un état accompli – c'est-à-dire qui n'est plus actuel – en  $T^1$ , ni en  $T^0$ .

C'est pourquoi nous avons inséré l'imparfait dans le paradigme (125) b. Il peut en effet renvoyer à deux relations de différenciation :

- différenciation entre la borne droite du procès et  $T^0$ , mais concomitance entre cette borne et  $T^1$  (soit le **Diagramme 61**) ;

- différenciation entre la borne droite du procès et  $T^1$  (et également, de fait,  $T^0$ ), de la même façon que, en (125) b., un passé composé peut renvoyer à un événement accompli en  $T^1$ , un présent, un processus concomitant en  $T^1$ , et un futur, un événement postérieur à  $T^1$  :



**Diagramme 63** - Paul a dit que Marie jouait du piano, interprétation 3

L'énonciateur-rapporteur qui aura un souci de précision (et l'on entend parfois un imparfait « de concordance » corrigé en présent de l'indicatif pour signaler la concomitance et l'actualité du procès) pourra employer d'autres temps grammaticaux :

(127) a. Jean m'a dit que sa sœur est à Paris pendant deux jours.

b. Jean m'a dit que sa sœur avait été à Paris pendant deux jours.

On observe moins d'ambiguïté en allemand, car l'emploi du Präteritum en discours rapporté indirect signale précisément que le procès n'est plus actuel en  $T^0$ , tandis que le Präsens indique que le procès est toujours actuel en  $T^0$ . Nous reprenons les exemples d'Y. Bertrand (2003, 227) pour illustrer cette divergence avec le français :

- (128) a. Sie wußten, dass ich hier **bin**. → (litt. *Vous saviez que je suis là*) *Vous saviez que j'étais là* (sous-entendu *depuis un certain moment*, la personne prononçant l'énoncé étant encore sur place)  
 b. Sie wußten, dass ich hier **war**. → (litt. *Vous saviez que j'étais/j'ai été là*) *Vous saviez que j'étais déjà venu* (la personne prononçant l'énoncé n'est plus dans le lieu en question)
- (129) a. Er hat mir gesagt, dass Anna schwanger **ist**. → (litt. *Il m'a dit qu'Anna est enceinte*) *Il m'a dit qu'Anna était/est enceinte*. (Anna est encore enceinte)  
 b. Er hat mir gesagt, dass Anna schwanger **war**. → (litt. *Il m'a dit qu'Anna était/a été enceinte*) *Il m'a dit qu'Anna avait été/était enceinte* (soit Anna a accouché, soit Anna est décédée)

### 6.2.3.2. Présent en complétive

Prenons maintenant l'énoncé (125) b. avec le verbe de la complétive au présent :

(125) b. Paul a dit que Marie joue du piano.

Nous posons l'hypothèse que la relation exprimée par le présent de l'indicatif est une concomitance qui peut avoir lieu de deux manières non exclusives :

- une concomitance unique en  $T^1$ , comme s'il s'agissait d'un discours direct (*Paul a dit : « Marie joue du piano »*), le repère principal étant  $T^1$  :

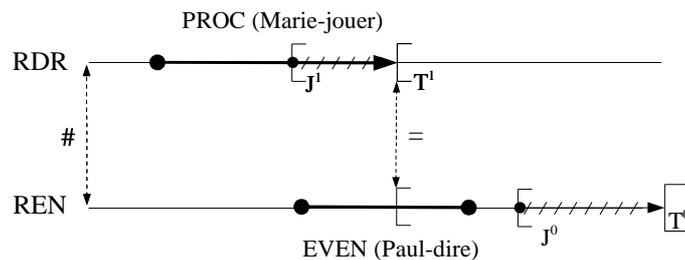


Diagramme 64 - *Paul a dit que Marie joue du piano*, interprétation 1

- une concomitance jusqu'en  $T^0$ , lorsque le repère principal est  $T^0$  :

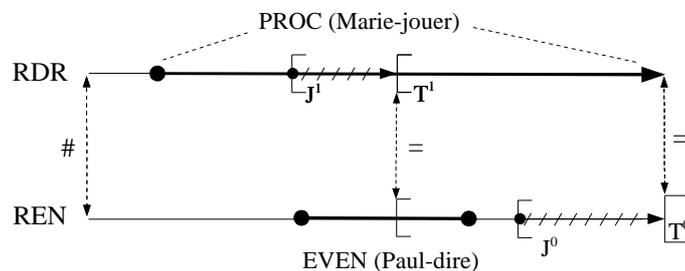


Diagramme 65 - *Paul a dit que Marie joue du piano*, interprétation 2

Dans le cas des propos présentés comme vérités générales, on peut dire que la concomitance est triple : à la fois en  $T^1$  pour le locuteur et en  $T^0$  pour l'énonciateur-rapporteur, et en plus, parce que le procès de vérité générale s'actualise dans le REN, entre le procès

projeté dans le REN et T<sup>0</sup>. C'est souvent ce que notent les grammaires en « exception » à la concordance des temps. Toutefois le présent n'est pas une obligation pour rapporter une vérité générale, l'imparfait peut lui aussi rendre cette valeur (il y a alors seulement concomitance en T<sup>1</sup> et éventuellement en T<sup>0</sup>) :

(130) *J'indiquai d'abord que mon ignorance était à la mesure de ma bonne volonté, qu'elle prenait les dimensions d'une encyclopédie et que les risques d'erreur dans mes explications dépassaient toutes les bornes. Ensuite que la Terre était ronde, ce qui ne le surprit pas outre mesure, ou qu'elle avait la forme d'un melon, qu'elle tournait autour du Soleil en un an et autour d'elle-même en un jour, que la Lune tournait autour de la Terre en quelque chose comme un mois.*<sup>141</sup>

Peut-on retourner la proposition et dire que tout propos rapporté avec un présent de l'indicatif (au lieu d'un réglementaire imparfait) signale une actualisation (une concomitance entre la borne droite du procès dans le RDR/RCP/RIR et T<sup>0</sup>) pour l'énonciateur-rapporteur ? Il serait hâtif de tirer cette conclusion, car il est assez aisé de trouver en corpus des exemples où il n'est pas possible de déterminer si l'énonciateur-rapporteur actualise pour lui-même le propos rapporté. Dans l'exemple suivant, l'énoncé rapporté au présent semble bien être une vérité générale pour le locuteur, mais rien n'indique que ce soit le cas pour l'énonciateur :

(131) J. C. Maxwell était profondément intéressé par le calcul des probabilités. En 1850, à l'âge de 19 ans, il *écrivait que* la véritable logique de ce monde **est** le calcul des probabilités. Pour lui d'ailleurs, calcul des probabilités signifiait fonctions de distribution des vitesses.<sup>142</sup>

Le présent de l'indicatif s'emploie aussi plus aisément dans des textes dont l'ancrage temporel se fait principalement par ce temps grammatical (à l'opposé d'une narration au passé simple / passé composé / imparfait). Ainsi, dans l'exemple suivant, si un imparfait n'était pas inenvisageable, le présent utilisé après *a déclaré que* s'inscrit dans la même perspective de descriptions de procédures administratives :

(132) L'admission est prononcée par le directeur de l'hôpital sur avis d'un médecin de l'établissement ou, en cas d'absence d'un médecin, sur avis de l'interne de garde. La sortie des malades est ordonnée par le directeur dès que le médecin du service *a déclaré que* cette sortie **peut** avoir lieu sans danger pour eux. Bien entendu les malades peuvent sortir à tout moment de l'établissement, mais si leur sortie est jugée prématurée par le médecin, ils doivent remplir une attestation dégageant la responsabilité de l'hôpital en cas de complication.<sup>143</sup>

Ici, il ne s'agit pas bien entendu de présents de vérité générale au sens fort du terme, mais d'un présent de jugement sur des situations actuelles pour l'énonciateur.

---

<sup>141</sup> J. d'Ormesson, *La Douane de mer*, Gallimard, Paris, 1993, p. 25.

<sup>142</sup> R. Taton (éd.), *Histoire générale des sciences*, T. 3, Vol. 1, P.U.F., Paris, 1961, p. 88.

<sup>143</sup> Sans mention d'auteur, *L'organisation hospitalière en France*, La Documentation française, Paris, 1957, p. 13

Y. Bertrand (2003) remarque une concordance assez forte entre le français et l'allemand sur ce point : ceci s'explique naturellement puisque l'allemand – nous l'avons vu avec les exemples (128) et (129) – utilise un Präsens pour marquer qu'un procès quelconque en discours indirect voit son actualité étendue jusqu'à  $T^0$ . Ceci reste d'autant plus vrai lorsqu'il s'agit de procès ayant une certaine valeur de vérité « intemporelle ».

### 6.2.3.3. Le futur en complétive

Observer l'emploi du futur dans les complétives de discours indirect est intéressant, car ce temps grammatical ne devrait pas, en principe, figurer après un verbe introducteur au « passé ». Or si on trouve quelques occurrences de ce type en français, ils appartiennent au paradigme défini en (125) b., où nous avons posé que le repère principal du calcul de la relation exprimée par les temps verbaux est soit  $T^0$  soit  $T^1$ .

Reprenons notre énoncé (125) b. avec le futur :

(125) b. Paul a dit que Marie jouera du piano.

Cet énoncé peut recevoir deux interprétations pour le repérage du procès *Marie-jouer-du-piano*. Soit on considère que la relation de postériorité exprimée par le futur s'applique d'abord à  $T^0$ , et par conséquent indirecte, à  $T^1$ , auquel cas on a la représentation suivante :

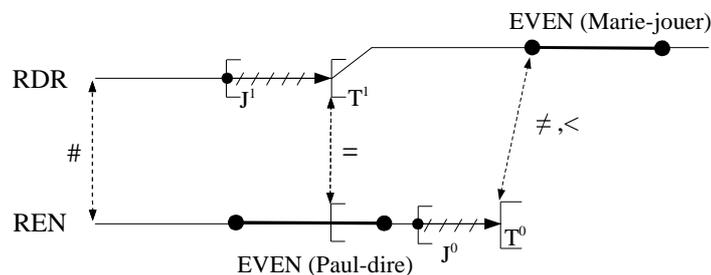


Diagramme 66 - Paul a dit que Marie jouera du piano, interprétation 1

Soit on considère que la relation de postériorité s'applique uniquement à  $T^1$ , auquel cas le procès de la complétive peut avoir lieu avant  $T^0$ , comme dans la deuxième représentation :

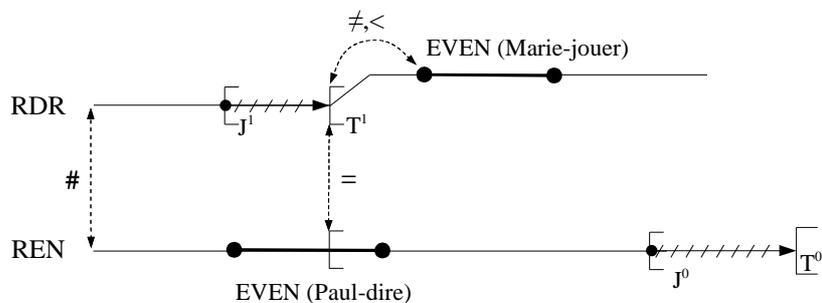


Diagramme 67 - Paul a dit que Marie jouera du piano, interprétation 2

Cette deuxième possibilité nous semble moins évidente, c'est-à-dire qu'il faut un contexte particulier pour orienter l'interprétation en ce sens, à l'inverse d'un conditionnel de « futur dans le passé » qui oriente plutôt vers cette deuxième interprétation sans pour autant rendre la première impossible. Nous reviendrons plus précisément sur ce point dans notre partie sur le conditionnel de « futur dans le passé ».

Une preuve que l'on peut avancer pour justifier cette préférence vers la première représentation est que le futur, à l'instar du présent de l'indicatif en discours indirect, autorise volontiers une actualisation pour l'énonciateur du discours qu'il rapporte<sup>144</sup>. Ainsi, dire *Paul a dit que Marie jouera du piano* peut laisser supposer que l'énonciateur pense lui aussi que Marie jouera du piano, tandis que l'emploi du conditionnel (*Paul a dit que Marie jouerait du piano*) exprime une certaine indétermination dans l'actualisation. C'est pourquoi l'usage du présent et du futur semble très curieux avec un verbe introducteur de cadre de pensée conjugué à un temps « passé » :

(133) ?? Paul espéra / a cru / pensait que Marie joue / jouera du piano.

En effet, dire que *Paul a cru* ou *Paul espérait* suppose que « Paul ne croit plus » ou que « Paul n'espère plus », car ce type de verbe ne désigne pas un acte d'énonciation par définition délimité temporellement mais un processus mental qui, lorsqu'il cesse, rend *de facto* obsolète ce qui faisait l'objet de ce processus de croyance, d'espoir, etc.

Pour autant, L. Rosier et M. Wilmet (2003, 108-109) ont relevé en corpus des exemples très intéressants où figurent précisément un verbe introducteur au plus-que-parfait ou au passé simple suivi d'un verbe au futur simple dans la complétive :

(134) Le président du groupe RPR et adversaire malheureux de Bertrand Delanoë, Philippe Seguin, *avait souligné* de son côté *que* son groupe « ne **désignera** pas de candidat et ne soutiendra aucun candidat ». <sup>145</sup>

(135) Boris Klossovsky, médecin soviétique, *estima* lui, le lendemain du vol de Gagarine, *que* les vols spatiaux **seront** bénéfiques pour la santé. <sup>146</sup>

L'explication qu'ils donnent et à laquelle nous souscrivons est qu'il faut envisager le repérage du procès de la complétive non pas par rapport à T<sup>0</sup> mais par rapport à T<sup>1</sup> : la présence de guillemets dans le premier exemple montre le discours rapporté comme une forme mixte de direct et d'indirect. Ils ont également observé des énoncés où le repère principal change au sein même d'une phrase comportant plusieurs complétives :

(136) Mon père *disait qu'avant* des blondes pas naturelles on en **voyait** des teintes comme ça par le Diable, mais maintenant l'Islam **a mis** le holà, il **faut** respecter le travail de Dieu, s'il **t'a fait** moche et tout boiteux, il **sait** pourquoi.

---

<sup>144</sup> Nous n'avons pas fait figurer cette actualisation dans le diagramme. Voir page 295 le **Diagramme 81** pour une représentation complète.

<sup>145</sup> *Métro*, 26/03/2001, p. 5.

<sup>146</sup> *Le Soir*, 12/04/2001, p. 14

L'imparfait renvoie à un imparfait dans le discours d'origine (« *avant, des blondes pas naturelles, on en voyait* »), il est donc repéré par rapport au processus d'énonciation rapporté situé avant T<sup>0</sup>, tandis que les passés composés et les présents sont à interpréter comme s'il s'agissait d'un discours direct, c'est-à-dire par rapport à T<sup>1</sup> lui-même.

Nous n'irons pas plus loin dans l'examen du choix des temps grammaticaux en propos rapportés indirects, mais ces quelques exemples nous auront permis d'entrevoir la complexité de cette opération énonciative très particulière : retranscrire un discours qui n'a peut-être pas existé en tant que tel antérieurement, et qui est donc, d'une certaine manière, à « reconstruire » par l'énonciateur, pour le situer doublement : par rapport à l'acte d'énonciation rapporté et par rapport à son propre acte d'énonciation. Le choix, lorsqu'il est possible, de privilégier l'une ou l'autre relation peut laisser suggérer une éventuelle actualisation de l'énonciateur dans son propre référentiel énonciatif du propos qu'il rapporte. Nous verrons justement comment le conditionnel joue un rôle particulier dans l'éventail des temps grammaticaux, puisque, de par la pluralité de ses valeurs sémantiques, il peut exprimer en plus d'autres opérations qu'un simple repérage temporel.

## 7. Les énoncés en *si*

Une longue étude portant sur le temps grammatical *conditionnel* ne peut pas faire l'impasse sur la problématique des « *conditionnel(le)s* », terme qui désigne l'agencement de deux propositions reliées par une implication logique de type  $p \rightarrow q$ , ou, par extension, la conjonction de subordination *si* en langue naturelle : il y a évidemment un lien très étroit entre ce raisonnement logique et le temps grammatical dont il tire son étiquette en français. Les « conditionnel(le)s » reçoivent d'ailleurs des dénominations différentes selon la perspective théorique et les définitions adoptées : on parlera par exemple de « conditionnel matériel », « implication matérielle », « implication logique », « implication stricte », (C.I. Lewis), « conditionnelle générale / conditionnelle irréaliste » (W. Quine) chez les logiciens, tandis que l'on parlera de « corrélation hypothétique » (A. Borillo), ou d'« assertion conditionnelle » (J. Moeschler & a. Reboul) chez les linguistes. Ceci pointe déjà la différence qu'il y a à opérer entre ce qu'exprime le connecteur logique et la conjonction de subordination de la langue naturelle, nous y reviendrons. Pour notre part, afin de ne pas induire de confusion avec le terme « conditionnel » désignant dans ce travail le temps grammatical, nous éviterons d'utiliser « conditionnel(le) » pour désigner ces constructions hypothétiques. Nous parlerons

d'« implication matérielle » ou « implication » lorsque nous ferons référence au connecteur logique pour cette partie, et plus volontiers de « corrélation hypothétique » pour désigner des énoncés comportant un cadre hypothétique exprimé linguistiquement par un *si* ou un tout autre moyen lexical et syntaxique équivalent, et de « consécution » pour désigner spécifiquement la relation unissant la partie *p* (qui est la proposition formant le cadre hypothétique « conditionnant ») à la partie *q* (qui est la proposition « conditionnée »<sup>147</sup>).

Nous avons donc souhaité présenter dans notre première partie théorique une synthèse générale de la problématique du *si* afin, d'une part, de préparer et délimiter le champ de travail pour le conditionnel d'hypothèse dans notre deuxième partie, et d'autre part, de montrer en quoi l'analyse des différents temps grammaticaux utilisés dans ce type d'énoncés et l'utilisation de la notion de référentiel temporel permettent d'apporter quelques réflexions constructives sur ce sujet par ailleurs largement débattu.

### 7.1. Rappels sur l'implication et les travaux théoriques en logique

La recherche de définition de la relation de l'implication est très ancienne puisqu'elle remonte à la philosophie grecque de l'école mégarique. C'est apparemment à Philon de Megara, élève de Diodore Cronos, que l'on doit la première détermination des valeurs de vérité d'une proposition conditionnelle : celle-ci n'est fausse que dans un cas, celui où une première proposition vraie entraîne une seconde proposition fausse.

L'étude de l'implication en logique repose sur un connecteur liant deux propositions ayant, en logique classique, la table de vérité équivalente à la formule  $\neg p \vee q$  :

<b>p</b>	<b>q</b>	<b>p → q</b>
V	V	V
V	F	F
F	V	V
F	F	V

La notation de la relation de l'implication varie également selon la perspective d'approche du sujet (mais aussi selon les auteurs). Il est ainsi possible de distinguer :

- le connecteur binaire  $\supset$ , reliant la proposition *p* à une proposition *q* pour en créer une nouvelle ;

---

<sup>147</sup> « Phrase matrice conditionnante » et « sous-phrase conditionnelle » sont les termes employés par M. Wilmet (1997, 365). Il nous semblerait plus juste d'employer « sous-phrase conditionnée » pour le deuxième terme.

- l'implication matérielle  $\rightarrow$ , au sens de B. Russel, attribuant les valeurs de vérité à cette proposition composée, selon le tableau ci-dessus ;

- le raisonnement déductif, noté  $p \vdash q$ , qui, par *modus ponens*, permet de déduire  $q$  de  $p$  lorsque l'on a  $p \rightarrow q$  ;

- l'implication logique  $\Rightarrow$ , qui stipule que l'implication est toujours vraie, c'est-à-dire que  $p$  est vrai seulement lorsque  $q$  est vrai, ou bien que l'on ne peut avoir  $q$  sans  $p$ , ou encore, exprimée à l'aide du quantificateur universel,  $(\forall x) (P(x) \rightarrow Q(x))$ .

Nous considérerons ici l'implication dite matérielle notée  $p \rightarrow q$ , qui exprime les valeurs de vérité définies selon les quatre cas possibles.

De la définition de ces valeurs de vérité découlent toutes les abondantes discussions sur les difficultés et les paradoxes que celles-ci peuvent poser, et les propositions pour y répondre. La question majeure qui nous intéresse ici est : en quoi cette définition de l'implication en logique rejoint-elle ou ne rejoint-elle pas l'implication en langue naturelle, exprimée de façon prototypique par « si  $p$  alors  $q$  » ? Nombre d'auteurs ont apporté des réponses à cette question qui recoupe la logique et la linguistique (voire la psychologie<sup>148</sup>). Si nous devons schématiser les démarches de ces deux disciplines, nous serions tentée de dire que la logique propose des systèmes formels qui tendent à se rapprocher au mieux des énoncés naturels et du mécanisme de raisonnement « commun », tandis que la linguistique part de corpus et de variations paraphrastiques pour établir une certaine formalisation. Nous allons donc étudier ces deux versants – sans prétendre les « réconcilier » ou apporter une solution ! – en commençant par la logique. Comme la littérature sur ce sujet est vaste, nous nous appuyerons sur des travaux de synthèse, notamment W. Banyś (1987, 140-165), R. Blanché (1997), J. Aptekman (2006) et G. Corminboeuf (2009), pour présenter quelques problèmes « classiques » soulevés par l'implication en logique et les réponses apportées.

### 7.1.1. Fausseté de l'antécédent – vérité du conséquent

Une première remarque que l'on peut faire aisément sur la définition des valeurs de vérité de l'implication matérielle est que celles-ci « choquent » le raisonnement intuitif dans deux de ses propriétés :

---

<sup>148</sup> En témoigne par exemple la célèbre expérience de la « tâche de sélection de Wason » (« Natural and contrived experience in a reasoning problem », P. C. Wason, D. Shapiro, *New horizons in psychology*, B. M Foss. (ed.), Penguin, Harmondsworth, 1966), qui consiste à examiner si les sujets soumis au test utilisent le *modus ponens* et le *modus tollens* pour vérifier la règle suivante : « Si une carte a un D sur une face, alors elle porte un 5 sur l'autre face ». Les participants ont face à eux quatre cartes : D, 5, 7 et K. On attend d'eux qu'ils retournent seulement la carte D (*modus ponens*) et la carte 7 (*modus tollens*). Or 80 % d'entre eux se trompent en oubliant la carte 7 et/ou en choisissant la carte 5. Ceci montre bien que le raisonnement humain ne se calque pas complètement sur les règles de logique.

### 7.1.1.1. *Ex falso quodlibet* : du faux on peut déduire ce que l'on veut

Par exemple si l'on prend les deux énoncés :

(137) Si Paris est en Allemagne [F], alors Berlin est en Suède [F].

(138) Si Paris est en Allemagne [F], alors Stockholm est en Suède [V].

Les deux énoncés sont vrais, en vertu des deux dernières lignes de la table de vérité<sup>149</sup>.

Le premier énoncé (137) peut à la rigueur être admis lors d'un raisonnement « naturel »<sup>150</sup> pour démontrer la fausseté de la proposition  $p$  dans un dialogue : tu dis que  $p$  est vrai, alors je te réponds que si  $p$  est vrai, alors  $q$  doit être vrai aussi. Or nous savons tous les deux que  $q$  est faux. Donc par contraposition,  $\neg q \rightarrow \neg p$ , donc  $p$  est faux.

En revanche, le deuxième énoncé (138) a du mal à être pensé comme « vrai » car il comporte une proposition vraie,  $q$ . Et de fait, il n'est pas utilisé pour démontrer par contraposition que  $p$  est faux, même si cela est logiquement correct ( $p$  [Paris est en Allemagne]  $\rightarrow q$  [Stockholm est en Suède], donc  $\neg q$  [Stockholm n'est pas en Suède]  $\rightarrow \neg p$  [Paris n'est pas en Allemagne], soit « *Si Stockholm n'est pas en Suède, alors Paris n'est pas en Allemagne* »).

La question se pose : quelle est la « valeur » (discursive et argumentative) de ces deux énoncés qui sont également « vrais » ?

### 7.1.1.2. Le conséquent vrai suppose une implication vraie

Si l'on reprend la table de vérité de l'implication, on voit que dès lors que  $q$  est vrai, l'implication est vraie<sup>151</sup>. C'était le cas de l'énoncé (138), au même titre que l'énoncé suivant :

(139) Si Paris est en France [V], alors Stockholm est en Suède [V].

L'énoncé (139) semble plus « acceptable » que l'énoncé (138), parce que nous savons communément que  $p$  et  $q$  sont vrais. Pour autant, le lien entre le fait que Paris soit en France et le fait que Stockholm soit en Suède n'apparaît pas comme évident, et le doute s'installe sur l'intérêt d'énoncer (en discours) une telle implication.

Nous en venons donc au deuxième problème soulevé.

## 7.1.2. Pertinence du lien entre $p$ et $q$

---

<sup>149</sup> Ce qui peut également s'exprimer par la propriété de la fausseté de l'antécédent : il est toujours vrai que  $\neg p \rightarrow (p \rightarrow q)$ , c'est-à-dire : si  $p$  est faux, alors je peux en déduire ce que je veux ( $q$  est toujours vrai).

<sup>150</sup> Nous entendons ici par « naturel » un raisonnement qui s'effectue en discours, hors de tout cadre logique ou mathématique.

<sup>151</sup> Ce qui peut également s'exprimer par la propriété de la vérité du conséquent : il est toujours vrai que  $p \rightarrow (q \rightarrow p)$ , c'est-à-dire : si  $p$  est vrai, alors il peut se déduire de n'importe quoi.

Nous avons en (139) un énoncé qui liait deux faits indépendants l'un de l'autre et sous forme de deux états concomitants affectant deux entités particulières. Or l'implication matérielle s'applique plus « naturellement » :

– aux énoncés de vérité générale qui sont l'instanciation d'une quantification universelle (ce sont les *conditionnelles générales* de W. Quine (1972, 50)) :

(140) Si les juments sont des mammifères femelles, alors les juments allaitent leurs petits.

→ Tous les mammifères femelles allaitent leurs petits.

$(\forall x) (M(x) \rightarrow A(x))$ , où  $M$  signifie (être un mammifère femelle) et  $A$  signifie (allaiter ses petits).  $x$  peut être instancié par la classe des « juments ».

– aux énoncés composés d'une « action » et d'une « réaction » qui s'ensuit temporellement, ce qui peut être un lien de cause à effet, mais pas nécessairement :

(141) Si on frotte l'allumette sur le grattoir, alors elle s'enflamme.

(142) S'il fait beau, alors je sors.

(143) Si Paul prend le train de 11h, il arrivera à 12h.

Tandis que si l'on énonce deux faits qui ne semblent pas avoir de lien l'un avec l'autre, comme :

(144) S'il pleut à Paris, alors Julie n'aime pas les pâtes.<sup>152</sup>

la pertinence d'un tel énoncé est mis en cause et il est difficile de dire spontanément s'il est « vrai », quand bien même  $p$  et  $q$  qui le composent seraient tous les deux vrais.

Ainsi, comme le note J. Aptekman (2006, 37), il faut un certain lien entre  $p$  et  $q$  pour que, en langue naturelle, l'implication de type *si... alors* reçoive un sens :

Il semblerait que nous ayons besoin de donner sens à la proposition pour lui accorder une valeur de vérité négative ou positive, contrairement à ce qu'envisage la perspective extensionnelle, selon laquelle le sens n'est rien d'autre que les valeurs de vérité. [...] En effet, ici, ce qui nous empêche – hors d'un contexte particulier [...] – de comprendre la proposition, ce n'est ni la protase (« il pleut à Paris ») ni l'apodose (« Julie n'aime pas les pâtes »), qui toutes deux font sens, mais bien l'utilisation de *si* dans cette phrase. C'est le recours à *si* pour relier ces deux sous-propositions qui semble poser problème.

Pouvoir déterminer le sens d'un tel énoncé, en dehors d'une application purement logique ou mathématique, revient donc à s'intéresser au contenu des propositions  $p$  et  $q$  ainsi qu'à la pertinence du lien qui doit les unir. Plusieurs auteurs ont proposé des « révisions » de l'implication matérielle afin de se rapprocher en formalisme du *si... alors* en langue naturelle qui, lui, tient compte de ce lien. Nous évoquerons trois tentatives principales.

<sup>152</sup> Exemple de J. Aptekman (2006, 36).

### 7.1.2.1. L'implication stricte de C.I. Lewis

Afin de pallier certains paradoxes posés par l'implication matérielle, comme la propriété de la fausseté de l'antécédent ou celle de la vérité du conséquent, C. I. Lewis (1918) propose une définition d'une implication qu'il nomme *implication stricte*, notée par  $\supset$ <sup>153</sup> et qui fait appel à un opérateur modal de nécessité, noté  $\Box$ , pour être exprimée :

$$p \supset q \equiv_{\text{def}} \Box (p \rightarrow q)$$

se lit : « Il est nécessaire que si on a  $p$  alors on a  $q$  ».

On rencontre également la notation de l'implication stricte en utilisant l'opérateur modal de possibilité, noté  $\Diamond$ , puisque l'un peut se définir par l'autre :  $\Box p \equiv_{\text{def}} \neg \Diamond \neg p$  («  $p$  est nécessaire » est équivalent à « il n'est pas possible qu'il n'y ait pas  $p$  »). D'où l'équivalence :

$$\Box (p \rightarrow q) \equiv_{\text{def}} \neg \Diamond (p \wedge \neg q)$$

qui se lit : « Il n'est pas possible que l'on ait  $p$  et non  $q$  ».

L'interprétation sémantique de l'implication stricte passe par le modèle des mondes possibles (développé par Carnap), où, par exemple, une proposition est nécessairement vraie lorsqu'elle est vraie dans tous les mondes possibles. Par conséquent, l'implication stricte signifie, en utilisant ce modèle, que l'on ne peut pas avoir  $p$  sans  $q$  dans tous les mondes accessibles à partir du monde  $w$ , si  $q$  est faux alors  $p$  est faux également.

Cette définition de l'implication stricte et de son interprétation sémantique résout les paradoxes de l'implication classique, car on peut ainsi désormais montrer<sup>154</sup> que :

- ni  $\neg p \supset (p \supset q)$  – soit  $\Box (\neg p \rightarrow \Box (p \rightarrow q))$  – propriété de la fausseté de l'antécédent

- ni  $p \supset (q \supset p)$  – soit  $\Box (p \rightarrow \Box (q \rightarrow p))$  – propriété de la vérité du conséquent

sont toujours vrais.

Toutefois, elle n'échappe pas non plus à certains paradoxes, par exemple :

$$(p \wedge \neg p) \supset q, \text{ ou } \Box (p \wedge \neg p) \rightarrow q$$

qui peut se lire : « Il est nécessaire qu'une contradiction ( $p \wedge \neg p$ ) implique n'importe quelle proposition ». La nécessité semble ici curieuse, car s'il on peut admettre en logique que d'une contradiction on puisse en déduire ce que l'on veut, en quoi cela serait-il nécessaire ?

Sans aller plus loin dans les détails techniques de ce modèle, il apparaît assez vite que l'implication stricte n'apporte qu'un début de réponse au problème de la formalisation du *si... alors*, ce que ne manqueront pas de soulever les auteurs qui en débattent, notamment A.R. Anderson et N. Belnap (1975) dans leur logique de la pertinence.

---

<sup>153</sup> Le signe utilisé ne correspond pas exactement à la typographie proposée par C.I. Lewis.

<sup>154</sup> Nous renvoyons à M. Cozic & P. Egré (2007) pour l'exposé des démonstrations.

### 7.1.2.2. La logique de la pertinence d'Anderson et Belnap

Ce type de logique (également appelée « logique de la relevance » en tradition anglo-saxonne) se propose de rendre compte du lien qui unit  $p$  et  $q$  dans une implication, de telle sorte qu'il soit impossible d'énoncer  $p \rightarrow q$  si un tel lien n'existe pas. Autrement dit, il faut pouvoir établir que l'on obtient  $q$  à partir de  $p$  et non, par exemple, d'une contradiction telle que  $(p \wedge \neg p)$ . Afin d'établir ce lien entre  $p$  et  $q$ , on suppose alors qu'ils doivent comporter au moins une variable commune (appelée *variable propositionnelle*), de telle sorte qu'une déduction de  $p$  à  $q$  ne peut être valide si la prémisse et la conclusion ne partagent pas au moins une de ces variables propositionnelles.

Pour ce faire, A.R. Anderson et N. Belnap, et autres auteurs, établissent des systèmes axiomatiques, toujours basés sur la règle de déduction du *modus ponens*<sup>155</sup>. Si ceux-ci font leur preuve en tant que systèmes logiques, il ne semble pas pour autant qu'ils parviennent à résoudre totalement la question qui nous préoccupe, à savoir la formalisation « complète » du *si... alors*.

Il peut en effet arriver que, en discours, on énonce une implication similaire à notre exemple (121), où  $p$  et  $q$  n'ont même pas de « lien » entre eux :

(145) Si Angela Merkel est française, alors moi je suis la reine d'Angleterre / alors les poules ont des dents !

Le but est précisément d'utiliser une proposition  $q$  que tous reconnaissent comme fausse (d'où l'emploi courant de cette même expression) afin de montrer la fausseté de  $p$ . Le lien entre  $p$  et  $q$  n'est certes pas pertinent sémantiquement, mais pertinent dans son absurdité même, puisqu'il sert à l'argumentation contre le fait  $p$ <sup>156</sup>. Ce type d'énoncé ne serait pas valide en logique de la pertinence, puisqu'il semble difficile de trouver une variable commune à  $p$  et  $q$ .

Un autre type d'énoncé en *si* où  $p$  fait figure de commentaire sur  $q$  semble également échapper à l'analyse de la logique de la pertinence :

---

<sup>155</sup> Nous renvoyons par exemple à l'article de l'Encyclopédie en ligne de Stanford pour une présentation de ces systèmes : <http://plato.stanford.edu/entries/logic-relevance/>.

<sup>156</sup> On pourrait d'ailleurs être dérouté la première fois que l'on entend ce type d'énoncé, puisque l'on commencerait par chercher un lien ou un contexte pour une interprétation « classique » d'une implication, alors qu'il faut en fait faire un raisonnement par contraposition (ce que l'on ne prend justement plus le soin de faire lorsque l'on a compris ce type d'énoncé, à la seule audition ou lecture « alors moi je suis la reine d'Angleterre » ou autre  $q$  manifestement faux, on en déduit tout de suite que  $p$  est faux).

(146) Il manquait de conscience et, *si l'on excepte son amitié pour Robert*, il n'avait pas de fidélité<sup>157</sup>.

(147) *Si j'en juge par ton intérieur*, tu ne dois pas gagner lourd<sup>158</sup>.

Si l'on pouvait déterminer dans ces deux exemples une variable commune entre  $p$  et  $q$  (par exemple l'actant IL dans l'exemple (146) et le co-énonciateur TU dans l'exemple (147)), il reste néanmoins difficile de pouvoir dire que c'est grâce à elles que ces énoncés sont pertinents. Mais nous reconnaissons que ces énoncés sont quelque peu « particuliers » à côté des exemples-types tels que *S'il fait beau, alors je vais faire une promenade*. Ici pointe la nécessité d'opérer justement une distinction entre les différents types d'énoncés pouvant comporter *si...* (*alors*). Nous aborderons cette typologie plus bas.

Quoiqu'il en soit, le mérite de la logique de la pertinence est d'avoir tenté de formaliser la question du lien entre le contenu de  $p$  et de  $q$ , afin d'écartier des énoncés (ou simplement des propositions logiques) qui ne seraient pas pertinents sans variable commune entre  $p$  et  $q$ . On pourrait considérer que la question de la « pertinence » rejoint celle de l'« assertabilité », puisque est assertable un énoncé qui présente une certaine pertinence.

### 7.1.2.3. Assertabilité et probabilité chez E. Adams

La sémantique de la logique de la pertinence était, comme pour l'implication stricte de C.I. Lewis, une interprétation en termes de mondes possibles. E. Adams (1998) développe une autre idée, à savoir utiliser le calcul des probabilités pour mesurer l'assertabilité des énoncés conditionnels.

Cette conception des conditionnels s'inspire du test de F. P. Ramsey (1929)<sup>159</sup> :

If two people are arguing "If  $p$  will  $q$  ?" and are both in doubts as to  $p$ , they are adding  $p$  hypothetically to their stock of knowledge and arguing on that basis about  $q$  : they are fixing their degrees of belief in  $q$  given  $p$ .

*Si deux personnes débattent de la question "Si  $p$ , est-ce que  $q$  ?" et qu'elles ont toutes les deux des doutes sur  $p$ , elles ajoutent  $p$  de façon hypothétique à leur stock respectif de connaissances et argumentent pour ou contre  $q$  sur cette base... On peut dire que ces deux personnes sont en train de fixer leur degré de croyance en  $q$ , étant donné  $p$ .*<sup>160</sup>

L'assertabilité d'un conditionnel peut donc se calculer en fonction du degré de probabilité accordé à  $p$  et à  $q$ , selon la notion de « validité probabiliste » : un argument sera

---

<sup>157</sup> G. Bataille, *L'abbé C.*, exemple cité par J. Aptekman (2006, 267).

<sup>158</sup> H. Bazin, *La Mort du petit cheval*, exemple cité par J. Aptekman (2006, 268).

<sup>159</sup> « General Propositions and Causality » repris dans RAMSEY, F. P. (1990), *Philosophical Papers*, Cambridge University Press, p. 145-163.

<sup>160</sup> Traduction de M. Cozic & P. Égré (2007).

qualifié de valide du point de vue probabiliste s'il n'est pas possible que la conclusion soit moins probable que les prémisses<sup>161</sup>.

Si ce système peut trouver des avantages en calcul logique, il nous semble pour autant peu applicable en analyse linguistique : les énonciateurs soumettent-ils leurs énoncés de type *si... alors* à ces calculs ? Ne serait-il pas possible de trouver un modèle qui soit cognitivement plus proche des opérations à l'œuvre dans les discours ?

Ces considérations amènent également une réflexion sur la valeur de vérité des conditionnels : plusieurs thèses s'opposent sur la vérifonctionnalité de ces énoncés. Ceci est particulièrement crucial dans le cas des contrefactuels.

### 7.1.3. Les contrefactuels

Une autre des objections faites à l'implication matérielle est qu'elle ne peut rendre compte de la différence entre ce que l'on nomme une « conditionnelle indicative » (utilisant des temps grammaticaux « indicatifs » tels que présent et futur) et une « conditionnelle subjunctive » (utilisant des temps grammaticaux dits « subjunctifs » en anglais, qui correspondent à l'imparfait / plus-que parfait et conditionnel simple / composé en français) ou « contrefactuelles »<sup>162</sup>. Cette dernière appellation nous semble la plus appropriée, car d'une part elle explicite mieux ce qui est caractéristique de ces conditionnelles, et d'autre part elle évite le terme « subjunctif » souvent impropre linguistiquement (notamment en français).

Toutefois, cette classification « binaire » est insuffisante pour rendre compte des différents types d'énoncés conditionnels en langue. W. Banyś (1989, 49-50) distingue trois types d'« implication linguistique contingente » :

- les propositions hypothétiques potentielles-probables ou indicatives, comme par exemple :

(148) S'il est fort de tempérament, il résistera ; s'il est faible, il mourra.

- les propositions hypothétiques potentielles ou subjunctives, comme par exemple :

(149) Si j'avais un bateau un jour, je serais heureux.

- les propositions hypothétiques contrefactuelles ou subjunctives contrefactuelles, comme par exemple :

<sup>161</sup> M. Cozic & P. Égré (2007).

<sup>162</sup> W. Quine (1970, 52) le remarque bien : « Nous avons vu qu'une conditionnelle à l'indicatif peut toujours être analysée comme une fonction de vérité, c'est-à-dire construite comme fausse exactement dans le cas où celui de ses composants qui commence par 'si' est vrai, et où celui de ses composants qui commence par 'alors' est faux, et cela même quand l'affirmation de cette conditionnelle est motivée par la considération de certaines relations de causalité. Au contraire, dans le cas d'une conditionnelle irréaliste, la valeur de vérité effective de la proposition toute entière dépend de ces relations causales, une conditionnelle étant vraie ou fausse suivant que ces relations sont ou non réalisées en fait. »

(150) Si j'avais maintenant un bateau, je serais heureux.

(151) Si Grouchy avait exécuté les ordres de Napoléon, Wellington aurait peut-être perdu la bataille de Waterloo.

Nous verrons lors de notre partie consacrée au conditionnel d'hypothèse sur quels critères on peut se baser pour opérer et affiner encore ces distinctions : le temps et l'aspect sont déterminants. Mais revenons pour l'instant au problème posé par les « conditionnelles contrefactuelles », c'est-à-dire ceux du troisième type de W. Banyś.

Dans le cadre d'une logique classique, les propositions  $p$  et  $q$  reliées par le connecteur  $\rightarrow$  peuvent représenter n'importe quel contenu, la plupart étant données au présent de l'indicatif pour formuler des exemples. Ainsi  $p$  : « *Il fait beau* »,  $q$  « *Marie va se promener* », d'où :

(152) a. S'il fait beau, Marie va se promener.

avec les valeurs de vérité associées à  $p$ ,  $q$  et  $p \rightarrow q$  telles que nous les avons vues.

Mais le fait de changer les temps grammaticaux (et donc d'inclure une aspectualisation particulière à ce contenu propositionnel) change réellement le sens de l'énoncé produit :

b. S'il avait fait beau, Marie serait allée se promener.

Celui-ci ne peut recevoir les mêmes valeurs de vérité, car  $p$  et  $q$  semblent ici nécessairement « faux ». Et si la valeur de vérité de l'implication est bien vraie (puisque  $p$  et  $q$  sont « faux »), l'est-elle au même titre que pour  $p \rightarrow \neg q$  (toujours avec  $p$  et  $q$  « faux ») ?

c. S'il avait fait beau, Marie ne serait pas allée se promener.

Ou bien encore des énoncés dont on sait par expérience que  $p$  et  $q$  sont vrais ?

d. Si j'appuie sur l'interrupteur, alors la lumière s'allume.

e. Si Félix est un chat, alors il miaule et ronronne.

D'autre part, on remarquera que le fait d'avoir changé les temps grammaticaux de a. en ceux de b. a modifié la valeur sémantique du *si* : là où l'on pouvait avoir une interprétation de loi commune (« *Dès qu'il fait beau, Marie va se promener* »), on obtient l'exposition d'un cas particulier (« *S'il avait fait beau hier, Marie serait allée se promener* »).

Considérant que les conditionnels contrefactuels (sans toutefois entrer plus avant dans l'analyse du temps grammatical) n'étaient, de ce point de vue, pas similaires aux conditionnels « indicatifs », les logiciens tels que N. Goodman<sup>163</sup> puis R. Stalnaker<sup>164</sup> et D. Lewis (1973) ont proposé une formalisation propre aux contrefactuels, en utilisant la théorie des mondes possibles. Nous citerons par exemple la définition de D. Lewis :

---

<sup>163</sup> « The Problem of Counterfactual Conditionals », *The Journal of Philosophy*, Vol. 44/5, p. 113-128, 1947.

<sup>164</sup> « A Defense of Conditional Excluded Middle », *Ifs*, W. Harper, R. Stalnaker & G. Pearce (éds), pp. 87-104, 1980.

$(p \Box \rightarrow q)$  ( $p$  implique contrefactuellement  $q$ ) si et seulement si il existe un monde possible dans lequel  $p$  et  $q$  sont vrais et qui soit plus proche du monde actuel que tous les mondes dans lesquels  $p$  et  $\neg q$  sont vrais (dans le cas où il existe des mondes accessibles qui satisfont  $p$ ). S'il n'existe aucun monde accessible à partir du monde actuel qui satisfait  $p$ , alors  $(p \Box \rightarrow q)$  est vrai.<sup>165</sup>

Pour reprendre notre exemple de la promenade de Marie, cette définition de l'implication contrefactuelle signifie que l'énoncé *S'il avait fait beau, Marie serait allée se promener* est vrai si, parmi tous les mondes possibles où il fait beau, il existe au moins un monde où Marie va se promener et qui soit plus proche du monde actuel que tous les mondes où il fait beau et Marie ne va pas se promener.

Les définitions en termes de mondes possibles posent toujours le problème de leur interprétation en dehors d'un cadre de calcul formel : que signifie par exemple *un monde le plus proche du monde actuel* ? D. Lewis tente de répondre à cette question, tout en ayant lui-même conscience de cette limite. Ainsi, selon lui, « les mondes plus similaires au nôtre sont censés être ceux dans lesquels les lois de la nature sont rarement violées »<sup>166</sup>, ce qui implique alors de définir ce qu'est une loi de la nature, puis ce qu'est une violation de ces lois et leur quantification.

Ceci nous entraînerait trop loin de notre sujet, nous retiendrons seulement la conclusion suivante : l'approche logique, à travers les différentes extensions proposées pour rendre compte de l'implication *si... alors* en langue naturelle, ne semble pas être totalement adéquate pour résoudre cette question. En effet, la démarche logique ne va, selon nous, pas « dans le bon sens » : elle propose des modèles formels, plus ou moins complexes, puis observe seulement dans un deuxième temps si ceux-ci peuvent s'appliquer aux énoncés en discours (ceci est d'autant plus vrai sur ce sujet, où l'on oscille entre calculs et exemples en langue naturelle, à l'inverse d'autres domaines qui restent dans l'abstraction).

Nous préférons adopter une démarche inverse, et typique de la linguistique : puisqu'il s'agit de rendre compte d'une implication présente et existante en langue naturelle et utilisée couramment en discours, on observe d'abord les énoncés en les systématisant en paradigmes pour ensuite les analyser et essayer d'en dégager une théorie.

## 7.2. Comparaison avec le *si* en linguistique

<sup>165</sup> Traduction de J. Aptekman (2006, 48).

<sup>166</sup> Cité de J. Aptekman (2006, 48), à laquelle nous renvoyons pour un exposé détaillé des problèmes soulevés par la théorie des contrefactuels D. Lewis.

Du côté de la linguistique, les études sur le *si* sont nombreuses, mais à notre connaissance, seules celles de G. Moignet<sup>167</sup> ont eu pour ambition de rendre compte de façon unifiée tous les emplois du *si* (et pas uniquement du *si* conjonction de subordination), en partant de l'ancien français. Les travaux qui recherchent une unité sémantique du *si* – majoritaires par rapport à ceux qui postulent une non-unité sémantique – se cantonnent soit au *si* hypothétique (en considérant ou non de surcroît les autres constructions hypothétiques sans *si*) soit au *si* conjonction de subordination (avec le risque de multiplier les « étiquettes » pour les différents types de *si*). Le sujet est certes complexe, aussi ne saurait-il être question pour nous d'apporter ici des réponses définitives : nous commencerons par un rapide tour d'horizon des différents types de *si* du point de vue syntaxique, puis nous proposerons une classification du *si* conjonction de subordination en nous appuyant sur des études déjà existantes, pour enfin aborder la question de l'invariant sémantique du *si*.

### 7.2.1. Les différents types de *si*

Les différents emplois du *si* sont rarement regroupés au sein d'une même entrée dans les grammaires. Il est vrai que le lien entre eux n'apparaît pas comme évident et qu'il est plus aisé de les analyser selon leurs fonctions. Ainsi on séparera :

1°) le *si* appelé dans les grammaires *mot-phrase*, ou *phrasoïde* par Damourette & Pichon, *phrasillon* par Tesnière, ou encore *phrase à prédication impliquée* par M. Wilmet<sup>168</sup> :

(153) - Paul n'est pas venu hier ?  
- **Si**.

2°) le *si* d'intensité :

(154) Cette musique est **si** belle !

(155) Il est parti **si** vite qu'il a failli manquer la première marche.<sup>169</sup>

Il donne lieu d'ailleurs à la construction de plusieurs conjonctions de subordination, telles que *si bien que*, *si tant est que*, *comme si*.

3°) le *si* de subordonnée interrogative totale (ou *percontatif* pour reprendre le terme proposé par Damourette & Pichon), qui est à mettre en parallèle avec les autres conjonctions de subordination interrogative (dites « partielles ») :

(156) a. Je me demande **si** Paul viendra demain.  
b. Je ne sais *qui* vient demain.  
c. Je ne sais *quand* Paul viendra.

---

<sup>167</sup> Nous discuterons de sa proposition en 7.2.3.2.

<sup>168</sup> « *Si* infirme une prédication négative formulée lexicalement ou signifiée sémiologiquement par un geste, une mimique, un blanc... » M. Wilmet (2007, 550)

<sup>169</sup>J.-L. Benoziglio, *Cabinet Portrait*, Seuil, Paris, 1980, p. 17-18.

et avec la conjonction *que* :

- (157) a. Je ne sais pas **si** Paul vient demain.  
 b. Je sais *que* Paul vient demain.

M. Wilmet (2003, 605) précise que le rôle de ce *si* (de même que le *que*) est de « nominaliser les sous-phrases » (à la différence du *si* conjonction de subordination ci-dessous), tandis que R. Martin (1983, 98) lui attribue la caractéristique de « subordonner la valeur de vérité à celle de la réponse apportée », montrant ainsi qu'il y a un lien sémantique net entre le *si* de *Je me demande si Paul vient* et le *si* de *Si Paul vient, alors nous serons au complet*.

4°) le *si* de conjonction de subordination – ou *enchâsseur* pour reprendre le terme de M. Wilmet (2003, 601) – et les composés que ce dernier énumère : « SI + X : si au moins, si ce n'est que, si du moins, si encore, sinon que, si pourtant, si seulement, si tant est que... ; X + SI : à peine si, comme si, du diable si, même si, que si, sauf si... ».

Nous l'appellerons pour notre part « *si* connecteur », car cela nous évite d'employer un terme grammatical trop empreint de « tradition scolaire », et cela rappelle également que, comme tout connecteur logique, sa fonction est de relier deux propositions *p* et *q*, dont l'une sera syntaxiquement subordonnée à l'autre, sans que cela préjuge d'une quelconque « hiérarchie » sémantique.

En ce qui concerne les deux propositions reliées par *si*, on les nomme souvent « protase » (pour la partie *si p*) et « apodose » (pour la partie *q*). Travaillant en particulier sur les constructions hypothétiques qui n'utilisent précisément pas de *si*, G. Corminboeuf (2009, 54) rejette cette terminologie trop restrictive syntaxiquement, et étymologiquement antinomique dans les cas où la protase est postposée<sup>170</sup>. Il préfère donc désigner simplement le schéma syntaxique sous forme de schéma « AZ », et « ZA »<sup>171</sup> pour les constructions du type *q si p* :

Ce qui est commun aux membres A, c'est que la co-occurrence de Z permet l'actualisation d'une unité périodique binaire qui impose une réévaluation de la valeur « littérale » de A. Cette valeur est distincte de celle où le terme A apparaît isolé, orphelin du terme Z. (*idib.*, 14)

Cette définition est rendue nécessaire pour les constructions hypothétiques parataxées, où l'on ne peut comprendre la valeur « hypothétique » de la partie A (par exemple « *Vous me prenez trois saucissons...* ») que lorsque la partie Z a été énoncée (« ... *le pain il est cadeau* »<sup>172</sup>). Nous reprendrons cette dénomination lorsqu'elle sera utile.

<sup>170</sup> Puisque la *protase*, signifiant « tenir le premier lieu », désignait en grec la première partie d'une pièce de théâtre.

<sup>171</sup> Cette notation étant inspirée de Ch. Bally (1932).0

<sup>172</sup> Exemple tiré du corpus oral de G. Corminboeuf (2009, 14).

Pour finir sur cette présentation du *si* connecteur, nous précisons que nous ne traiterons pas les connecteurs composés avec *si* cités ci-dessus, à part *même si*, qui a une affinité particulière avec le conditionnel. Nous renvoyons aux auteurs qui se sont penchés sur cette question (qui est en elle-même encore un véritable sujet, et, à notre connaissance, encore largement inexplorée) : W. Quine (1972, 48) pour *seulement si*, J. Apteckman (2006) pour *seulement si, même si, sauf si, si jamais*.

### 7.2.2. Le *si* connecteur

Comme nous l'avons dit, c'est ce type de *si* qui fait l'objet de presque toutes les études sur ce grammème, et aussi de toutes les controverses, car l'on recense un certain nombre de valeurs sémantiques possibles derrière celui-ci. Par exemple<sup>173</sup>, S. de Vogüé (1986 ; 1992) en propose sept : *si standard, déductif, explicatif, austiniien, concessif, adversatif* et *dialectique*, tandis que W. Banyś (2001) en distingue quinze : *hypothétique, potentiel, contrefactuel, implicatif, concessif, explicatif, déductif, causal, spécifiant factuel, restrictif, de justification, oppositif, additif, temporel, et de citation*.

Derrière toutes ces valeurs, une question fondamentale se pose : existe-t-il un invariant qui les sous-tende toutes, et si oui lequel, ou bien doit-on en rester à une classification d'homonymes hétérogènes ? De même que pour les temps grammaticaux, notre position se réfère à cette première option, puisque nous considérons par hypothèse de travail que sous un même signe (sauf hasards graphiques et homonymes dont l'origine commune est très éloignée en diachronie) est présent un invariant abstrait que les différents emplois en contexte expriment et permettent de révéler par un travail de recherche abductif.

Ce sujet n'étant pas le cœur de notre thèse, nous allons partir d'une classification des valeurs du *si* conjonction de subordination proposée par J. Apteckman (2006, 264-288) pour réfléchir à un invariant possible de ce type de *si*, et ensuite à un invariant commun à tous les types de *si*. L'avantage de cette classification est qu'elle a le mérite de ne pas multiplier les classes et de justifier celles-ci par un rapport commun entre la proposition *p* (partie A « conditionnante ») et la proposition *q* (partie Z « conditionnée »). Nous y apporterons quelques « retouches » inspirées de L. Stage (1991) et de G. Corminboeuf (2009), pour présenter à la fin de cette description une carte sémantique des emplois du *si* connecteur.

#### 7.2.2.1. Valeurs discursives

La première classe dégagée par J. Apteckman englobe des valeurs où la proposition en *si* a un rôle métalinguistique ou métadiscursif sur la proposition principale, en ce sens où la

---

<sup>173</sup> Cité de G. Corminboeuf (2009, 57).

vérité du contenu propositionnel de la subordonnée ne conditionne pas la vérité du contenu propositionnel de la principale (qui est de toute manière vrai), mais son « énonçabilité ».

On retrouve ici ce que l'on nomme parfois les « si-austiniens », en référence à J. Austin qui fut le premier à traiter de cet emploi particulier du *si* :

(158) a. **If** you're hungry there are biscuits on the sideboard

ou en « version française » :

b. **Si** tu as soif, il y a de la bière dans le frigo.

J. Aptekman analyse cet exemple célèbre en parlant de « restriction sur la pertinence de l'information fournie par la protase » : le contenu propositionnel de *q* n'est pertinent pour le co-énonciateur que dans le cas où *p* est vérifié. Autrement dit, si le co-énonciateur n'a pas soif, il peut ignorer l'énonciation de *il y a de la bière dans le frigo*, bien que ceci soit vrai indépendamment de lui.

Il y a d'autres emplois de *si* qui ont une valeur discursive, comme toutes les propositions restrictives du type *si je peux me permettre, si tu veux bien, si l'on peut dire, si je ne me trompe pas*, etc. Cette restriction peut porter soit sur un terme seulement :

(159) Je désire peut-être que tu devines, mais je suis résolu, ou, **si** tu aimes mieux, je suis condamné à me taire.<sup>174</sup>

soit sur toute la proposition principale :

(160) Il manquait de conscience et, **si** l'on excepte son amitié pour Robert, il n'avait pas de fidélité.<sup>175</sup>

(161) **Si** on parle du même Pepe, c'est vrai que c'est un indésirable.<sup>176</sup>

(162) [Un père à sa fille] **Si** ça n'est pas trop indiscret, pourrais-je savoir si tu penses revenir dormir à la maison un jour ?<sup>177</sup>

G. Corminboeuf (2009, 89) nomme ces valeurs discursives des énoncés en *si* les « si P "méta-énonciatives" » pour regrouper sous ce terme ce que d'autres auteurs appellent « rhetorical conditionals » (Declerck & Reed), « speech act conditionals » (Sweetser), « conditional illocutionary satellites » (Dik), etc. Au-delà de la terminologie, un point commun se dégage de ces emplois : ce qui est introduit par *p* doit être validé (c'est-à-dire « rendu vrai ») par le co-énonciateur pour que l'énonciation de *q* soit effective. Sinon, le contenu de *q* aura beau être vrai (pour l'énonciateur et/ou pour le co-énonciateur), ce sera comme si *q* n'avait pas été énoncé (il n'est pas pertinent du point de vue énonciatif et non pas du point de vue de son contenu propositionnel).

<sup>174</sup> G. Bataille, *L'abbé C.*, cité par J. Aptekman.

<sup>175</sup> *Idem.*

<sup>176</sup> Exemple cité par G. Corminboeuf (2009, 93).

<sup>177</sup> *Idem.*

Nous proposons d'affiner la description des valeurs discursives de J. Aptekman en y intégrant notamment les analyses de G. Corminboeuf (2009, 304-314). Nous distinguerons ainsi :

a) le commentaire métalinguistique, où l'énonciateur commente l'emploi ou la prononciation d'un terme. Par exemple : *Si c'est bien comme ça que ça se prononce*, ou encore l'énoncé (159) ;

b) le cadre thématique de discours, où la proposition *p* introduite par *si* sert à l'ouverture d'un cadre de discours<sup>178</sup> pour en signaler la thématique. Par exemple : *Si on prend le hockey, le talent, tu l'as ou tu l'as pas*<sup>179</sup>.

c) la condition méta-énonciative, où l'énonciateur fait mine de demander une « autorisation » à son co-énonciateur pour ce qu'il vient de dire ou ce qu'il va dire. Il s'agit donc d'une condition sur la validité de l'énonciation elle-même. Par exemple : *Si je ne me trompe pas*, ou encore l'énoncé (162) ;

d) le cadre de pertinence méta-énonciative, où lorsque, l'énonciateur ne sait pas si sa proposition *q* sera pertinente dans le discours, il introduit un cadre *p* dans lequel *q* est pertinent au niveau énonciatif (bien qu'il soit vrai de toute façon). Par exemple : *Si vous venez de nous rejoindre en cours d'émission, si tu as soif...*

Ces quatre valeurs discursives, qui sont avant tout une proposition pouvant être discutée, seront intégrées dans notre carte sémantique finale.

### 7.2.2.2. Valeurs hypothétiques

J. Aptekman distingue trois classes dans la valeur hypothétique, qui est celle la plus représentée dans les énoncés en *si*. Elle a en commun le fait que « la protase est présentée comme déclenchant (ou pouvant déclencher) l'apodose », qu'il s'agisse d'événements liés entre eux ou d'une inférence. Ceci rejoint la notion de *consécution* que nous empruntons à J.-P. Desclés (reprise par A. Vinzerich (2007, 281)) : l'actualisation de *p* entraîne l'actualisation de *q*, ou dit d'une autre façon, le fait que le contenu propositionnel de *p* se trouve être vérifié entraîne ou déclenche la vérité du contenu propositionnel de *q*. Notons qu'il ne s'agit pas ici d'un lien de *causalité*, même si dans certains cas *p* est présenté comme la cause de *q*. C'est l'énonciateur qui choisit de mettre en relation deux faits (au sens large) et de signaler, au

---

<sup>178</sup> Nous reprenons le terme de de M. Charolles (1997), qui correspond ici à ce qu'il nomme plus précisément « champ thématique » (pouvant être introduit par « à propos de X, au sujet de X, concernant X, pour ce qui est de X,... »).

<sup>179</sup> Exemple issu du corpus oral de G. Corminboeuf (2009, 305).

moyen de cette construction en *si* (ou toute autre équivalente), que l'actualisation de l'un entraîne l'actualisation de l'autre. Nous détaillons ces trois valeurs hypothétiques :

- **Valeur hypothétique prospective**

Cette sous-classe regroupe tous les énoncés qui « mettent en jeu une notion de prédiction, en présentant la protase comme ayant valeur de potentiel » (J. Aptekman, 2009, 275). Il faut entendre ici « potentiel » dans un sens large, plutôt celui de « prospectif », à savoir : examiner ce que pourrait être  $q$  si  $p$  se réalise (ou réalisait), sans distinction du degré épistémique de  $p$  (probable, potentiel ou contrefactuel). C'est ainsi que l'on peut rassembler des énoncés somme toute assez variés sous cette étiquette<sup>180</sup> :

- (163) **S'**il fait beau nous irons nous promener.
- (164) **Si** je gagne au loto, j'achèterai une voiture.
- (165) **Si** je gagnais au loto, j'achèterais une voiture.
- (166) **S'**il est là, je ne viens pas.
- (167) **S'**il prenait à droite, il n'arriverait nulle part. [dans une valeur non contrefactuelle mais de récit au passé c'est-à-dire prospective du passé]
- (168) **S'**il prenait à droite, il était foutu.
- (169) **Si** Marie avait été là, elle se serait baignée.

Ils sont néanmoins sous-tendus par un point commun : la proposition  $p$  exprime un cas unique à considérer (contrairement aux conditionnelles hypothétiques itératives) dont la consécution  $q$  est à actualiser en fonction de l'actualisation de  $p$ . Les deux propositions peuvent être liées entre autres par un ordre temporel et/ou de causalité.

Nous verrons lors de notre partie consacrée au conditionnel d'hypothèse que nous apporterons une distinction majeure entre *potentiel* et *contrefactuel*, puisque l'actualisation de  $p$ , et par conséquent de  $q$ , est très différente dans ces deux cas. Nous en restons là pour l'instant.

- **Valeur inférentielle : hypothético-déductive et de reprise**

J. Aptekman distingue deux types de « conditionnelles inférentielles ». Les premiers, appelés « hypothético-déductifs », « formulent une prédiction qui n'est pas d'ordre temporel ni prospectif, mais déductif », comme c'est le cas typiquement des énoncés mathématiques :

- (170) **Si** ABC est un triangle rectangle, alors le carré de son hypoténuse est égal à la somme des carrés de ses deux autres côtés.

ou encore des énoncés qui répondent à un schéma purement inférentiel et déductif :

---

<sup>180</sup> Tous les exemples sont repris de J. Aptekman (2006, 275-276).

- (171) **Si** les mammifères sont des vertébrés et si les chats sont des mammifères, alors ils sont des vertébrés.<sup>181</sup>
- (172) **Si** cette table est rouge, alors elle est en couleur.<sup>182</sup>
- (173) **Si** elle est divorcée, alors elle a été mariée.
- (174) Écoute, Antoine, tu diras tout ce que tu veux, moi je sors pas de là : **si** tu obliques, tu vas pas tout droit !<sup>183</sup>
- (175) **Si** je frotte l'allumette sur le paquet, elle s'enflamme.

On voit bien ici que l'on a affaire à une inférence qui dépend d'une loi, qu'elle soit mathématique, biologique, physique... (voire de bon sens !) que l'on utilise instanciée. C'est pourquoi il y a une affinité naturelle de ces énoncés avec le présent de l'indicatif, mais on peut également envisager des versions contrefactuelles, qui servent notamment pour les « raisonnements par l'absurde » en mathématiques :

- (176) **Si** ABC était un triangle isocèle, il aurait deux côtés de même longueur. Or nous avons montré plus haut que le triangle ABC avait trois côtés de différentes longueur, donc il n'est pas isocèle.

Le deuxième type de « conditionnelles inférentielles », selon J. Aptekman, est celui que l'on nomme parfois « les conditionnelles de reprise », « explicatifs », « causatifs » ou encore « à rebours », qui sont marqués par la structure *si... c'est (parce) que*<sup>184</sup>:

- (177) Il t'a bien volé quelque chose... Allons, il ne pourrait te prendre ce que tu n'as pas, cherche bien : **si** tu ne trouves pas, c'est que tu mens.<sup>185</sup>
- (178) **Si** l'appartement est vide, c'est parce que nous venons de le quitter.<sup>186</sup>
- (179) Moi, **si** je suis venu, c'est pour me saouler gratis.<sup>187</sup>

Ce type d'énoncé a été longuement discuté, notamment par C. Muller<sup>188</sup> et de Vogüé, car il présente des particularités logiques (nous ne sommes pas dans une configuration traditionnelle *si p alors q*) et discursives (il peut y avoir reprise d'un thème, à propos duquel on apporte une justification – cause ou finalité).

J. Aptekman (2006, 277) relie ce type d'emplois aux valeurs inférentielles, car selon elle, « il s'agit d'exprimer dans l'apodose une cause de l'évènement exprimée par la protase : dégager une telle cause correspond à établir une inférence ». Pour pouvoir se ranger à son argument, il

---

<sup>181</sup> Exemple de W. Banyś (1989, 51), qu'il caractérise de « consécution logique ».

<sup>182</sup> Exemple de W. Banyś (1989, 51), qu'il caractérise de « consécution sémantique ».

<sup>183</sup> A. Robbe-Grillet, *Les Gommages*, 1952, cité par J. Aptekman.

<sup>184</sup> L. Stage (1991, 174-175) note également d'autres tournures à valeur causatives : *si... c'est à cause de / c'est dû à ce que / c'est le fait de / la cause en est que* et des tournures à valeur finale : *si... c'est pour / c'est dans le but de / c'est dans la bonne intention de*.

<sup>185</sup> C.-M. Cluny, *Un jeune homme de Venise*, Paris, Gallimard, 1983, p. 183.

<sup>186</sup> P. Forest, *Toute la nuit*, Paris, Gallimard, 2007 (1999), p. 159.

<sup>187</sup> S. de Beauvoir, *Les Mandarins*, Paris, Gallimard, 1954, p. 266.

<sup>188</sup> *La subordination en français*, Armand Colin, Paris, 1996.

faut considérer que justifier un fait en lui présentant une cause ou une finalité est un mécanisme inférentiel. Ceci peut se concevoir pour la cause, mais nous semble plus difficilement acceptable pour la finalité.

- **Valeur hypothétique itérative**

Constituant la dernière classe des hypothétiques, les itératives sont caractérisées par le fait que  $p$  n'est pas constitué d'un procès unique, mais d'une suite d'occurrences, de telle sorte que dès que  $p$  s'actualise,  $q$  s'actualise également. Ces itératives sont particulièrement reconnaissables lorsque  $p$  et  $q$  sont tous les deux à l'imparfait :

(180) **Si** je ralentissais, il ralentissait lui aussi.<sup>189</sup>

Mais on peut également les concevoir au présent :

(181) **Si** je ralentis, il ralentit lui aussi.

(182) **Si** je ne dors pas assez, je suis incapable de travailler.

J. Aptekman fait remarquer qu'il peut être alors difficile de distinguer une conditionnelle itérative d'une conditionnelle hypothético-déductive, mais comme elle le note à juste titre, « la frontière est floue entre une valeur de loi et une valeur de répétition », car, selon le principe de l'induction qui est bien répandu en raisonnement « naturel », la répétition d'un fait lui confère au bout d'un certain temps un statut de « loi ».

La valeur itérative d'une conditionnelle n'est pas compatible avec le contrefactuel, puisqu'il est difficile de concevoir une régularité contrefactuelle. Celui-ci est plutôt (nous l'avons plus haut en 7.1.3.) l'examen d'un cas particulier (« si  $p$  avait été le cas, alors on aurait eu  $q$  »).

### 7.2.2.3. Valeur concessive

Troisième classe des énoncés en *si* dégagée par J. Aptekman, la valeur concessive est définie de la manière suivante : « ce qui est énoncé dans la protase peut rendre possible ce qui est énoncé dans l'apodose malgré la présence d'un enchaînement implicite (détourné) qui affirmerait plutôt *si p, non q* ». Autrement dit, le fait  $p$  est *a priori* contradictoire avec le fait  $q$  selon les attentes de l'énonciateur et/ou du co-énonciateur, pour autant l'énonciateur souhaite actualiser ces deux faits mis en relation l'un avec l'autre et en assume ainsi l'apparente contradiction :

(183) **Si** les chrétiens ont pu amener à eux une part importante de la population africaine, **s'**ils ont joué un rôle essentiel dans l'éducation comme la santé, **s'**ils ont formé la plupart de

---

<sup>189</sup> Exemple de J. Aptekman (2006, 279).

ceux qui gouvernent l'Afrique aujourd'hui, l'existence des églises chrétiennes reste [cependant] fragile.<sup>190</sup>

Cette valeur concessive se reconnaît donc à ce lien attendu déjoué, et qui peut être souligné par des marqueurs dans *q* comme *toutefois*, *cependant*, etc. Le sens de *si* se rapproche ainsi de celui de *bien que*, mais L. Stage (1991, 181-184) souligne à juste titre que la valeur de concession n'est pas de même nature dans *si* et dans *bien que* : selon elle, *bien que* opère une « concession logique » qui nie un rapport de cause à conséquence (que l'on aurait pu imaginer), tandis que *si* opère une « concession argumentative » qui pose la coexistence de deux faits, et plus précisément la non-exclusion d'un fait par un autre fait. Ce lien argumentatif peut d'ailleurs être explicité dans les énoncés :

(184) **Si** les réfugiés vietnamiens ne font plus la une de l'actualité, cette chute d'intérêt ne signifie nullement - loin s'en faut - que leurs difficultés aient été résolues.<sup>191</sup>

L. Stage indique quelques constructions marquées qui mettent en évidence la coexistence des deux faits *p* et *q* :

(185) S'il ne fait aucun doute que... il apparaît aussi que...  
S'il est vrai que... il est exact que...  
S'il n'est pas douteux que... il est cependant évident que...

Nous noterons rapidement ici que la valeur concessive de *si* peut être obtenue ou renforcée par l'adjonction de *même* :

(186) **Même si** la porte est ouverte, je n'entrerai pas.

(187) **Même si** les réfugiés vietnamiens ne font plus la une de l'actualité, leurs difficultés n'ont pas été résolues.

En (186), *même* est nécessaire pour forcer l'interprétation concessive (autrement il y aurait indétermination entre valeur concessive et valeur prospective *si la porte est ouverte, alors je n'entrerai pas*), tandis qu'en (187) *même* n'est pas nécessaire, car la valeur concessive s'impose sémantiquement. Nous ne nous intéressons ici qu'au seul *si*, et nous considérerons le cas de *même si* avec le conditionnel dans notre deuxième partie (en 12.3.). J. Aptekman<sup>192</sup> et L. Stage<sup>193</sup> ont affirmé que la valeur concessive était compatible avec tous les temps verbaux (conditionnel compris donc). Or, après avoir examiné les arguments et les exemples donnés, il nous semble au contraire que la valeur concessive ne peut pas être rendue en employant le conditionnel et un *si* seul (sans *même*).

---

<sup>190</sup> *Le Matin*, 02/05/1980, exemple cité par L. Stage (1991, 180).

<sup>191</sup> *Le Matin*, août 1979, exemple cité par L. Stage (1991, 183).

<sup>192</sup> « Les valeurs concessives sont compatibles avec toutes les constructions temporelles que nous avons présentées. » (2006, 247)

<sup>193</sup> « Selon Coyaud, la seule différence notable entre les deux groupes en ce qui concerne l'emploi du temps serait "que les combinaisons avec conditionnel n'apparaissent pas en général avec un *si* concessif". Le conditionnel n'est pourtant pas exclu des emplois concessifs. » (1991, 171)

L. Stage donne deux exemples où le verbe de *p* est au présent et le verbe de *q* est au conditionnel, dans des énoncés où le *si* a effectivement une valeur concessive :

- (188) **Si** je souhaite une certaine émulation entre les établissements scolaires, je ne *voudrais* pas toutefois qu'une concurrence anarchique en vienne à creuser de telles différences qu'on aurait bientôt affaire - et cela dès le collège - à différents types d'écoles consacrant et renforçant les ségrégations sociales existantes.<sup>194</sup>
- (189) **S'**il existe, au départ, un décalage entre nos deux C.S.P., il *pourrait* aisément se corriger par le biais de la formation professionnelle destinée aux adultes.<sup>195</sup>

Or nous pouvons remarquer que, d'une part, il s'agit de verbes de modalité (*vouloir* et *pouvoir*) qui sont couramment employés au conditionnel, et que, d'autre part, le conditionnel employé ne tire pas sa valeur sémantique du *si* mentionné mais au contraire d'un cadre hypothétique non explicite (deuxième exemple : *il pourrait... si on le voulait*) ou d'une opération de désengagement (en ce sens l'occurrence du conditionnel est indépendante du *si*, contrairement au conditionnel d'hypothèse – nous reviendrons bien entendu plus longuement sur ces valeurs du conditionnel dans notre deuxième partie).

La raison pour laquelle nous défendons l'impossibilité d'une valeur concessive avec le conditionnel dans un énoncé en *si* est que, à l'inverse du présent de l'indicatif ou du passé composé qui sont, eux, les temps grammaticaux nécessaires pour poser l'actualisation de *q* « dans un certain cadre » (nous précisons ceci plus loin), le conditionnel est un temps grammatical qui empêche l'actualisation directe de *q*, ce qui est donc incompatible avec la valeur concessive (dont on a vu qu'elle posait l'actualisation à la fois de *p* et de *q*).

#### 7.2.2.4. Valeurs comparatives

J. Aptekman regroupe sous une même classe ce que L. Stage différencie en emplois « adversatif » et « additif ». Il existe toutefois un lien entre ces deux emplois, puisque L. Stage les définit de cette façon<sup>196</sup> :

<i>Si</i> adversatif	<i>Si</i> additif
+ insertion de <i>en revanche</i>	+ insertion de <i>également</i>
+ opposition lexicale	- opposition lexicale
- conclusion réfutée	- conclusion réfutée

<sup>194</sup> *Nouvel Observateur*, 7-9-1984.

<sup>195</sup> F. de Closet, *Toujours plus*.

<sup>196</sup> En ce qui concerne le *si* concessif, L. Stage lui donne les caractéristiques suivantes : + insertion de *cependant*, - opposition lexicale, + conclusion réfutée.

La différence majeure se situe au niveau lexical : le *si* adversatif opère une opposition entre termes, soulignée par un possible *en revanche*, opposition qui n'existe pas avec le *si* additif, ce que prouve l'insertion possible de *également*.

(190) **Si** les avocats célèbres gagnent grassement leur vie à la tête d'imposants cabinets, les avocaillons [en revanche] courent après la moindre affaire pour des honoraires de misère.<sup>197</sup>

(191) **Si** les chercheurs ne sont pas au bout de leurs peines pour identifier différents virus, ils piétinent *également* dans leur quête du vaccin.<sup>198</sup>

Dans les deux cas, J. Aptekman et L. Stage s'accordent pour dire qu'il n'y a pas « d'inférence qui serait déjouée » (J. Aptekman 2006, 282). Il y a plutôt une opposition dans une « gradation ou une relation d'intensité » (L. Stage 1991, 190), ou encore « un parallèle entre la protase et l'apodose [placées] sur une échelle commune » (J. Aptekman 2006, 282).

Ces deux auteurs – ce ne sont pas les seuls – discutent d'ailleurs de la difficulté de pouvoir déterminer ou non avec certitude ce qui relève d'un emploi concessif ou comparatif (adversatif / additif), car certains énoncés peuvent être interprétés selon ces deux lectures :

(192) Écouter les bébés. **Si** le nourrisson ne parle pas, il sait se faire comprendre. Psychologues et psychiatres s'en préoccupent.<sup>199</sup>

Il est possible de voir une opposition entre termes (entre *ne pas parler* mais *se faire comprendre*) mais il est également possible de considérer qu'il y a une inférence sous-jacente déjouée telle que : *si on ne parle pas, alors on ne peut pas se faire comprendre*. La polysémie de *si* autorise une telle indétermination et celle-ci peut d'ailleurs être exploitée par l'énonciateur.

La similitude des valeurs concessives et comparatives (adversatives / additives), qui peut conduire à une réelle indétermination, ainsi que nos propres réflexions sur le *si* dans notre cadre théorique, nous ont amenée à synthétiser les propositions de classification de J. Aptekman et de L. Stage. Ainsi nous regrouperons dans une même classe de valeurs nommées « factuelles » (le terme est de L. Stage) les emplois de *si* mettant en relation les faits *p* et *q*, ceux-ci étant réellement actualisés pour l'énonciateur (d'où l'étiquette de « factuel »), à la différence du *si* discursif et du *si* hypothétique. Nous distinguerons dans ces valeurs factuelles d'une part la valeur concessive et d'autre part la valeur comparative, car la nature de la relation entre *p* et *q* diffère dans ces deux cas. La valeur comparative sera elle-même sous-divisée en deux classes, d'après les définitions de L. Stage ci-dessus : additive et contrastive – que nous préférons employer à la place d'« adversative » (car nous réserverons ce terme à un emploi de *même si* avec le conditionnel, cf. 12.3.1.).

---

<sup>197</sup> F. de Closet, *Toujours plus*, exemple cité par L. Stage (1991, 186).

<sup>198</sup> *L'Express*, 19/06/1987, exemple cité par L. Stage (1991, 193).

<sup>199</sup> *Le Monde*, 05/11/1982, exemple cité par L. Stage (1991, 190).

Nous concluons cette discussion autour des classifications possibles des valeurs du *si* connecteur en proposant notre carte sémantique récapitulative, inspirée, comme nous l'avons dit, de J. Aptekman, L. Stage et G. Corminboeuf. Celle-ci n'a pas un caractère définitif, et elle mériterait sans doute d'être améliorée par l'étude minutieuse de corpus et par une formalisation argumentée des classes dégagées.

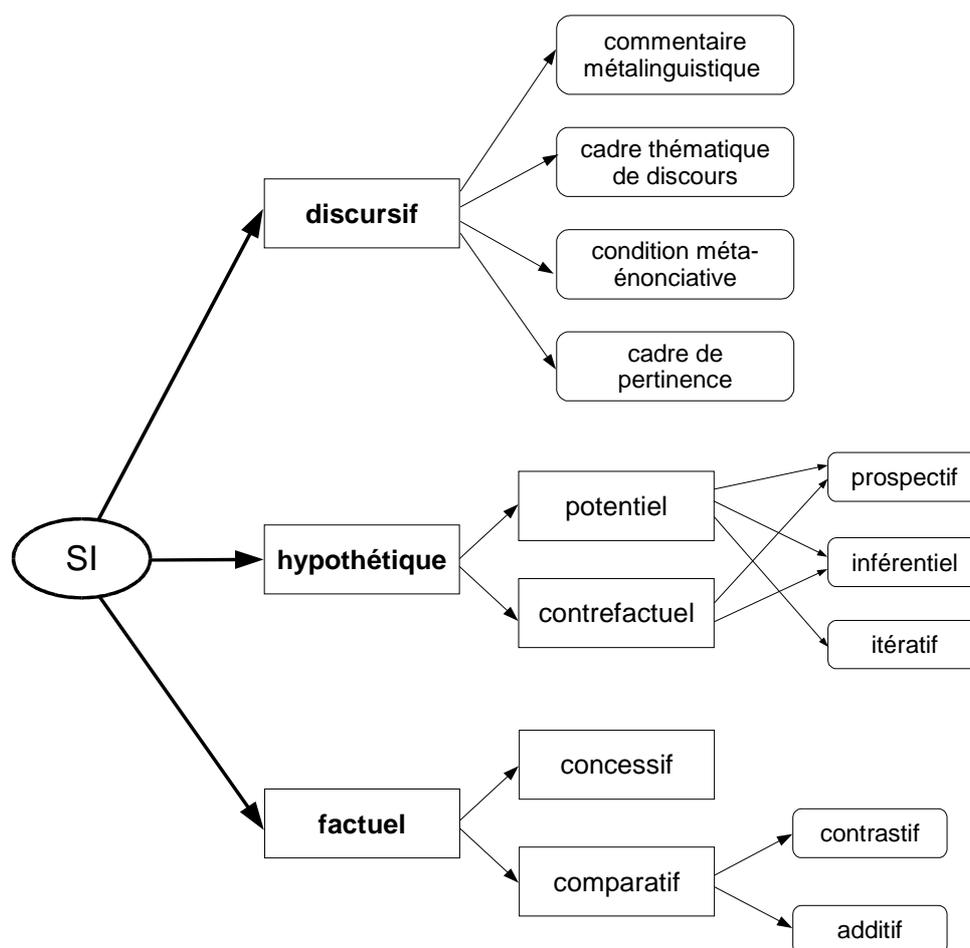


Figure 10 - Carte sémantique du *si* connecteur

### 7.2.3. Un invariant sous-jacent à tous les emplois du *si* ?

Revenons donc maintenant à la question qui nous préoccupe, et voyons quelles tendances se dessinent chez les auteurs pour répondre à cette problématique. G. Corminboeuf (2009, 58-69) propose un panorama des travaux menés en linguistique sur le *si*, selon différentes approches : « non-logicistes » et « réductionnistes ». Ces derniers partent du postulat que le connecteur *si* en langue naturelle, *doit* avoir un rapport avec le connecteur logique  $\rightarrow$ , même si l'inadéquation exacte entre les deux est bien reconnue. Par conséquent, la

valeur sémantique invariante du *si* doit comporter « quelque chose » de ce connecteur logique : il s'agit en général de « la condition suffisante » exprimée par la proposition en *si*. Partant de là, il faut pouvoir expliquer tous les emplois du *si* qui ne rentrent pas « naturellement » dans cette définition (les valeurs discursives et concessives/comparatives). Ainsi, De Cornulier (1985) considère que « le *si* conditionnel, dans le sens à peu près de « dans le ou les cas où », ça suffit [pour expliquer tous les emplois de *si*] », et tente de montrer que un énoncé comme *Si tu as faim, il y a des biscuits sur l'étagère* est « indirectement [une] assertion de *Il y a des biscuits sur l'étagère* parce qu'elle implique trivialement cette proposition » en passant par une paraphrase *Les biscuits sont sur l'étagère ou ils n'y sont pas, mais cela ne dépend pas objectivement de ton appétit, qui ne les déplacera pas*, qui elle-même « se combine » avec la paraphrase *Il y a des biscuits sur l'étagère si tu en veux, et il y en a si tu n'en veux pas*. Son objectif est donc de réduire à tout prix tout énoncé en *Si p, q* en « assertion implicative ». Si ceci pourrait à la rigueur se défendre pour son exemple « austinien » (bien que le besoin de recourir à des paraphrases sous-entendues pour arriver à démontrer une implication *si p, q* donc *q* ne soit pas à notre avis pas rigoureuse logiquement, et que le *si* en langue naturelle ne porte pas toujours uniquement sur la valeur de vérité d'un fait), cela devient plus difficile à concevoir pour les « *si* concessifs », que B. de Cornulier récuse comme tels. Pourtant, G. Corminboeuf remarque bien que son exemple repris de Corneille, *Si vous fûtes vaillant, je le suis aujourd'hui* ne se laisse pas facilement reformuler avec *dans le cas où* : ? *Dans le cas où vous fûtes vaillant, je le suis aujourd'hui*.

Il ne faut donc pas craindre, à notre avis, de ne pas se limiter à la définition logique de l'implication, ni même de partir de celle-ci, pour trouver un invariant sémantique au *si* en langue naturelle, puisque nous avons vu que ses emplois dépassaient largement la simple valeur hypothétique (qui est elle-même complexe). C'est ainsi que O. Ducrot (1971, 1972), pour mettre en évidence la non-coïncidence entre implication matérielle et *si*, rappelle que les énoncés en *si* (hypothétiques) sont souvent interprétés non pas comme une condition seulement suffisante mais aussi nécessaire, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une équivalence (*si p alors q*, et *si non-p alors non-q*). Par exemple, dire *Si tu tonds le gazon, je te donne 5 francs* sous-entend intuitivement que *Si tu ne tonds pas le gazon, je ne te donnerai pas 5 francs*, même s'il est toujours possible au co-énonciateur de négocier une autre condition pour recevoir une rémunération...<sup>200</sup> O. Ducrot propose donc une définition du *si* hors des cadres formels de la logique : celui-ci permettrait la « réalisation successive de deux actes illocutoires : 1) demander à l'auditeur d'imaginer *p* ; 2) une fois le dialogue introduit dans cette situation imaginaire, y affirmer *q* ». G. Corminboeuf (2009, 60) synthétise ainsi cette position : « *Si* exerce un acte d'ouverture

---

<sup>200</sup> Cette « bi-directionnalité » remonte, d'après G. Corminboeuf (2009, 58), à Geis & Zwicky (1971), et a été notée par d'autres auteurs, par exemple Dancygier & Sweetser (2006) en linguistique cognitive, et Trognon & Retornaz (1990) en psychologie.

d'une situation provisoire qui ne limite pas les conditions de vérité de Z, mais qui découpe un espace au sein duquel on a le *droit* de dire Z ».

Cette conception formulée par O. Ducrot rejoint celles proposées plus tard par les auteurs s'inscrivant dans une démarche « cognitive » de la linguistique, où l'on retrouve la notion des *espaces mentaux* (G. Fauconnier 1984, B. Dancygier & E. Sweetser 2005). G. Corminboeuf (2009, 89) note d'ailleurs que « pour désigner le rôle des constituants en *si*, les métaphores abondent dans la littérature scientifique : *mental model*, *espace mental*, *background*, *toile de fond*, *marcador del fondo discursivo*, *cadre*... » Il convient de se demander si les termes proposés dans la littérature sont des *métaphores* ou des *concepts*. Dans le premier cas, si l'intuition peut être juste pour expliquer les phénomènes observés, il manque une composante « scientifique » que le *concept* offre : une définition précise qui s'inscrit dans un modèle théorique plus large. À ce titre, la notion de « cadre de discours » développée par M. Charolles (1997) nous semble plus intéressante que celle d'espace mental. En effet, elle nous apparaît moins « floue » que celle des espaces mentaux, car elle s'appuie sur des descriptions syntaxiques précises.

S'inspirant de ces différents travaux, J. Aptekman (2009, 314-317) formule une hypothèse pour un sens unifié du *si* connecteur :

*Si* fonctionne comme un constructeur d'espace mental. C'est au sein de cet espace mental construit par la protase que doit se comprendre l'apodose. Cependant, nous considérons que les rapports entre ce qui est énoncé dans l'apodose et l'espace mental correspondant à la protase peuvent être de plusieurs ordres, correspondant à la classification que nous avons présentée.

[...] Dans le cas des valeurs discursives, [la protase] peut être comprise comme un cadre d'énonciation pour l'apodose.

[...] Dans le cas des hypothétiques, [...] ce qui est énoncé dans la protase déclenche ce qui est énoncé dans l'apodose.

[...] Dans le cas des concessifs, ce qui est énoncé dans la protase rend possible ce qui est énoncé dans l'apodose malgré la présence d'un enchaînement (déjoué) qui affirmerait plutôt *Si P, non Q*.

[...] Dans le cas des comparatifs, [...] la protase fournit un cadre de comparaison entre la protase et l'apodose.

[...] Dans tous ces cas, l'espace mental ou le cadre est présenté comme transitoire.

Elle rejoint en grande partie les postulats déjà posés par les auteurs précédents en linguistique cognitive (notamment B. Dancygier & E. Sweetser) sur les énoncés hypothétiques (avec ou sans *si*), en les étendant à tous les emplois du *si* et en spécifiant les particularités de chacune de ces classes d'emplois. Mais on peut également remarquer qu'elle oscille entre *espace mental* et *cadre* dans ses définitions (elle discute d'ailleurs dans son travail de l'usage de *cadre* dans un sens « large » et dans un sens plus précis donné par M. Charolles), montrant ainsi les « affinités » entre les deux théories – notées également par G. Corminboeuf.

Ce dernier s'est plus particulièrement intéressé aux constructions exprimant l'hypothèse, donc avec ou sans *si*. C'est peut-être en raison de ce champ de recherche plus restreint qu'il a renoncé à formuler un invariant possible de tous les emplois du *si* connecteur (2009, 343-344) :

La polysémie de *si* me paraît difficilement réductible avec les outils d'analyses dont dispose actuellement la sémantique. Je postulerai que sa polysémie est d'ordre fonctionnel. Comme l'opérateur *et*, *si* endosse des valeurs très diverses. Ces fonctions ne sont certes pas sans rapport, mais il faut imaginer qu'elles puissent être couplées sans qu'il y ait forcément une valeur sémantique de base commune. Comme pour certaines métonymies, il est très difficile d'abstraire une valeur atomique commune aux différentes acceptions.

Pourtant, quelques lignes plus haut, il esquisse ce que nous considérons comme des éléments de réponse :

Même si un fait est validé en mémoire, *si* réalise automatiquement une remise en question de son *domaine de validité*. Dans les constructions en *si*, le fait *p* est asserté (i.e. validé dans la mémoire discursive) mais il est assigné à un compartiment modal singulier de la mémoire discursive. D'autres indices – l'état du savoir des interactants, les temps verbaux, etc. – précisent la facture épistémique de ce domaine fictif. L'opérateur *si*, que j'ai défini dans ce travail comme un marqueur explicite d'hypothèse, a pour rôle d'imposer à un objet-de-discours un commentaire modal. Ce *modus* est à reconstruire par inférence dans les hypothétiques non marquées.<sup>201</sup>

Certes il semble difficile d'abstraire l'invariant (ou, plus modestement, *un* invariant) du *si* connecteur (et encore plus du *si* grammème), mais nous nous inscrivons nous-mêmes dans un cadre théorique qui propose justement des outils d'analyse permettant une telle abstraction. G. Corminboeuf utilise d'ailleurs des termes comme *mémoire discursive*, *domaine de validité*, *domaine fictif* qui ne sont pas totalement étrangers (dans ce que nous en comprenons) à nos outils conceptuels. Nous avons vu en effet tout au long du chapitre 2 comment les référentiels temporels permettaient de rendre compte de la relation aspecto-temporelle exprimée par les temps grammaticaux. Mais ils ne sont pas un simple outil de repérage, ils permettent également de conceptualiser (en grande partie) ce que G. Fauconnier appelle les *espaces mentaux*, M. Charolles les *cadres de discours*, et G. Corminboeuf la *mémoire discursive* et le *domaine fictif*. Comme nombre d'auteurs qui se sont penchés sur le *si* l'ont montré, il semble clair que ce petit marqueur « construit » ou « ouvre » *quelque chose* qui n'appartient pas au discours. Pourquoi ne pas poser simplement que ce « quelque chose » est un référentiel, avec toutes les caractéristiques techniques et opératoires dont il dispose ?

### 7.2.3.1. Un invariant du *si* connecteur

---

<sup>201</sup> Les italiques sont dans le texte original.

Arrivée à ce point, nous proposons donc l'hypothèse que le connecteur *si* ouvre un référentiel qui permet de ne pas poser directement et immédiatement des procès dans le REN. Nous retrouvons ici le « cadre provisoire » évoqué par J. Aptekman, et nous sommes d'accord avec cette dernière pour dire que c'est le rapport entre les propositions *p* et *q*, spécifié par le contexte linguistique (voire situationnel) qui va déterminer quel type de référentiel est ouvert. Plus précisément, le référentiel commun à tous ces types de *si* est un Référentiel des Possibles, « possibles » étant à prendre au dans un sens large :

- Dans le cas d'un *si* de type discursif, il s'agit plutôt d'un Référentiel de l'Énonciation Possible – que nous rencontrerons d'ailleurs pour le conditionnel de non-engagement. Une proposition telle que *si je peux me permettre* construit un cadre discursif qui suspend l'actualisation directe de la proposition *q*, celle-ci étant laissée à l'appréciation du co-énonciateur (tout en permettant à l'énonciateur d'exprimer le contenu propositionnel de *q*, ce qui est somme toute intéressant pour lui...).

- Dans le cas d'un *si* de type hypothétique, il s'agit d'un Référentiel des Situations Possibles, où le « possible » est à concevoir dans son sens épistémique : un certain degré d'incertitude sur la valeur de vérité du fait *p* (et, de façon liée par la consécution, du fait *q*). L'actualisation directe dans le REN est suspendue lorsqu'il s'agit d'une valeur potentielle (probable, possible ou improbable). Un autre cas est à dégager : la valeur contrefactuelle construite, nous le verrons en 12.1.1., par certains temps grammaticaux et certains aspects. Dans ce cas, les faits *p* et *q* sont situés dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles, et l'actualisation vers le REN se fait nécessairement de façon opposée : *p* devient *non p* et *q* devient *non q*.

- Dans le cas d'un *si* de type factuel, il s'agit de ce que l'on peut définir comme un Référentiel des Relations Possibles, un référentiel dans lequel l'énonciateur pose une relation particulière entre *p* et *q*, alors que celle-ci n'apparaît pas comme « évidente » (c'est-à-dire qu'elle ne fait pas partie d'un savoir commun partagé entre co-énonciateurs). Cette relation est qualifiée de « possible », non pas au sens épistémique du terme (il ne s'agit pas ici d'incertitude), mais au sens aléthique, d'après la définition que A. Vinzerich (2007, 157) donne de *pouvoir aléthique* : « *p* est compatible avec le monde référentiel »<sup>202</sup>. Dans le cas d'une mise en relation d'un fait *p* et d'un fait *q* par un *si*, l'énonciateur pose que non seulement *p* est compatible avec son Référentiel Énonciatif, mais que *q* l'est également. La nature de cette relation entre *p* et *q* est spécifiée par les sous-classes que nous avons dégagées pour cette valeur.

---

<sup>202</sup> A. Vinzerich montre d'ailleurs tout au long de sa thèse le lien entre le *possible épistémique* et le *possible aléthique*.

- Dans le cas d'une valeur concessive, nous l'avons vu, l'énonciateur pose  $p$  et  $q$  alors que le co-énonciateur était susceptible de supposer *non q* à partir de  $p$ .

Voici comment nous illustrons un énoncé avec un *si* concessif :

(193) N'oublions pas que **si** l'île a voté Mitterrand pour manifester son refus de Giscard, elle n'a donné que 10% de ses voix au PS lors des législatives.<sup>203</sup>

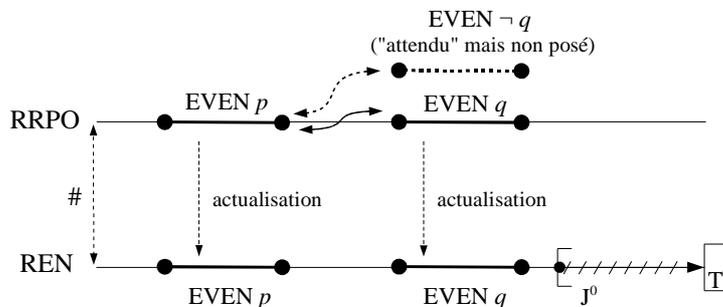


Diagramme 68 - Si concessif

Nous représentons les « relations possibles » par une flèche courbe, afin de la distinguer formellement d'une relation de consécution (représentée dans les diagrammes par une flèche droite). Après l'événement  $p$ , on s'attendrait à une relation « logique » avec un fait tel que « l'île a donc sans doute voté majoritairement aux législatives ». Or le fait  $q$  que l'énonciateur met en relation avec  $p$  s'oppose à cette conclusion « attendue » (les pointillés signifient que *non q* est écarté et ne s'actualisera pas).

- Dans le cas d'une valeur contrastive, l'énonciateur pose une relation de coexistence et de compatibilité entre les faits  $p$  et  $q$  dont les termes s'opposent pourtant sémantiquement. Dans l'exemple suivant, l'énonciateur est le sujet de cette opposition qui concerne deux aspects de sa vie :

(194) **Si** j'ai réussi ma carrière, j'ai complètement raté ma vie de femme.<sup>204</sup>

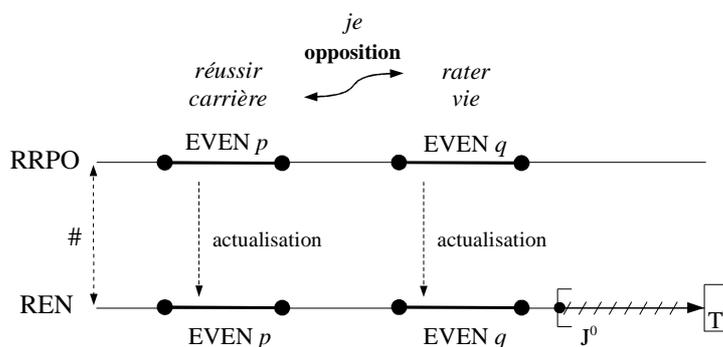


Diagramme 69 - Si contrastif

<sup>203</sup> *Le Matin*, 15-08-1991, exemple cité par L. Stage (1991, 167).

<sup>204</sup> Exemple cité par L. Stage (1991, 186).

- Dans le cas d'une valeur additive, l'énonciateur pose une relation de coexistence et de compatibilité entre un fait  $p$  auquel il ajoute un fait  $q$  (sans qu'il y ait d'opposition sémantique, au contraire, les termes ont souvent la même orientation positive ou négative). Comme les exemples en corpus dont nous disposons pour cet emploi utilisent en grande majorité le présent de l'indicatif, nous avons choisi de construire un énoncé représentatif dont les procès sont aspectualisés sous forme d'événements par un passé composé, afin de garder le même type de schéma (un présent de l'indicatif entraîne une concomitance des deux procès, ce qui est moins lisible graphiquement) :

(195) Tu vas avoir du mal à battre Paul aux cartes : n'oublie pas que **s'**il a gagné le tournoi de tarot, il a aussi gagné celui de bridge.

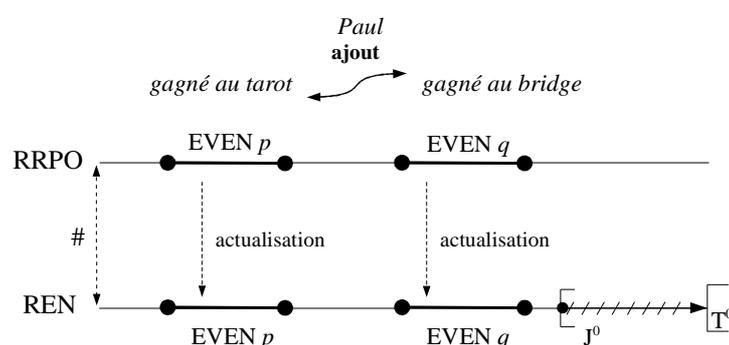


Diagramme 70 - Si additif

La seule différence que l'on note avec la valeur précédente est que la relation entre  $p$  et  $q$  ne s'établit pas autour d'une opposition mais d'un ajout.

Dans tous ces emplois factuels de *si*, l'ordre de  $p$  et  $q$  est fortement contraint :  $p$  est très souvent thématique (ce peut être notamment une reprise d'un fait énoncé par le co-énonciateur) et c'est en tout cas  $q$  qui donne l'information ou l'opinion la plus forte du point de vue argumentatif ( $p$  n'est qu'une concession ou une préparation à l'annonce de  $q$ ). D'où la quasi-impossibilité d'avoir «  $q$  si  $p$  » dans les emplois factuels<sup>205</sup>, sauf pour les concessives clairement marquées par *même si*. Autant dans le cas d'un énoncé hypothétique l'actualisation de  $q$  dépend de celle de  $p$  et n'est donc pas systématique, autant dans le cas d'un énoncé factuel elle se fait avec force, car le co-énonciateur reconnaissant l'actualisation de  $p$  est

<sup>205</sup> L. Stage (1991, 169) ne relève qu'un exemple de ce type dans son corpus, qui semble d'ailleurs un peu curieux :

Les profs qui ne sont que profs sont des Français moyens dans toute leur horreur... Le propos ne manque pas de franchise, s'il est dépourvu de rondeur diplomatique. (Hamon et Rotman, *Tant qu'il y aura des profs*, p. 263)

On se demande quelle est l'opinion dominante de l'énonciateur : que les propos soient francs (appréciation positive) ou qu'ils ne soient pas diplomatiques (appréciation négative) ? Un *même* devant *si* clarifierait nettement la lecture.

contraint d'accepter l'actualisation de *q* puisque les deux faits sont présentés comme liés par l'énonciateur.

Pour conclure sur l'invariant du *si* connecteur, nous dirons pour résumer que celui-ci marque l'ouverture d'un référentiel dans lequel sont posées les situations *p* et *q*, dont l'actualisation vers le REN se fait d'après les propriétés propres de ce référentiel. Nous rejoignons en ce sens l'explication de J.-P. Confais (2002, 304) qui insiste sur la dimension discursive du *si* connecteur :

D'une façon générale, on peut dire que la fonction de l'<hypothèse><sup>206</sup> comme acte discursif et de *si* comme opérateur de cet acte est non pas de renseigner sur le caractère [+/- factuel] de *p*, mais de signaler la **pertinence de dire p1** pour dire ensuite *p2* : « dans le contexte *p*, il est pertinent d'énoncer *q* » (Caron 1984, 155)

En effet, relier *p* et *q* dans une construction en *si*, ce n'est pas d'abord dire si *p* et/ou *q* sont *vrais*, donc factuels pour l'énonciateur, mais cela a pour fonction première de les placer dans un cadre discursif particulier, qui permet de mettre en exergue la finalité de leur énonciation : « Je pose *p* d'une certaine manière – en tant qu'énonciation possible, situation possible, préparation à une relation possible, et c'est dans ce référentiel et dans une relation particulière à *p* que *q* prend son sens. »

### 7.2.3.2. Un invariant du grammème *si*

Après avoir proposé une caractérisation de l'invariant du *si* connecteur, intéressons-nous maintenant aux liens qui unissent tous les emplois du *si* grammème. Comme nous l'avons dit dans notre introduction au *si* en linguistique, très peu d'études ont eu pour ambition de proposer une analyse unifiée du grammème *si* dans sa globalité, si ce n'est celles de G. Moignet. Celui-ci a publié trois articles sur *si* : en ancien français (1977), en moyen français (1978) et en français moderne (1974). Il est en effet important, si l'on cherche à comprendre ce qui peut unir des emplois apparemment très différents d'un même lexème ou grammème, d'aller regarder du côté de la diachronie, car les évolutions d'une langue peuvent montrer comment à partir d'une même unité lexicale ou grammaticale les emplois se diversifient, et révéler certains emplois « charnières » qui ont disparu. En ce qui concerne la genèse du *si* en français, G. Moignet (1977) rappelle quelles en sont les origines latines :

---

<sup>206</sup> J.-P. Confais donne à ce terme une acception large, au sens de « (sup)poser un fait pour les besoins du discours ».

On considère traditionnellement qu'en ancien français *si* et *se*<sup>207</sup> sont deux mots différents, le premier, adverbe de manière (« ainsi ») ou de quantité (« à tel point »), venant du latin *SĪC*, le second, adverbe interrogatif ou conjonction hypothétique (« si »), venant du latin *SĪ*.

Il semblerait au premier abord que nous avons affaire à deux grammèmes différents qui se seraient rejoints graphiquement et phonétiquement par la suite. Or G. Moignet émet un doute sur cette version et remonte au latin lui-même pour montrer la parenté entre *SĪC* et *SĪ* :

On sait que, phonétiquement, l'évolution *SĪ* > *se* fait difficulté ; le fait mécanique de la subduction s'accompagne d'un allègement phonétique qui peut rendre compte de ce phénomène. D'autre part, *SĪC* et *SĪ* sont étroitement apparentés, *SĪC* étant *SĪ* + la particule déictique –C(E).

Par ailleurs, l'évolution en français du couple *si/se* elle-même oriente vers une unité sémantique profonde des deux termes :

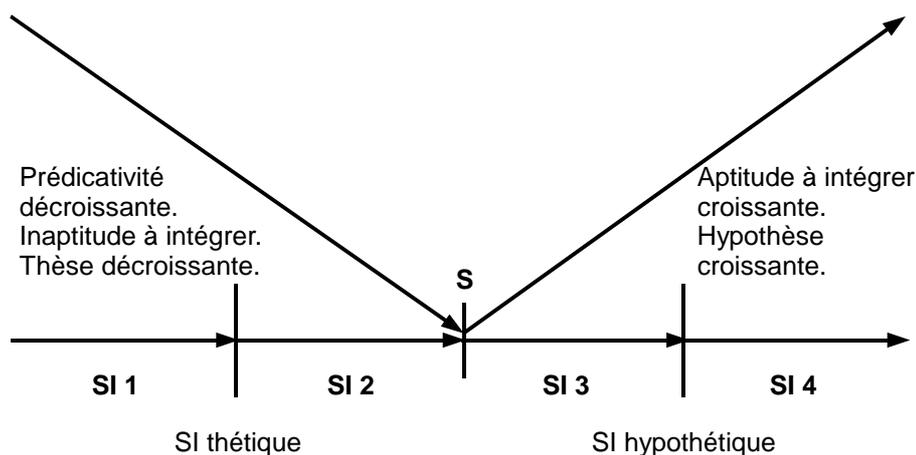
[...] dans le devenir historique du français, l'opposition morphologique a été abolie et [il] n'existe plus qu'une forme *si* en français moderne ; cette uniformisation ne peut être sans signification.

Nous renvoyons aux études de G. Moignet pour le détail diachronique sur la répartition des emplois de *si* et *se* en ancien français et français moderne. Nous voulons surtout retenir ici que les emplois sémantiques de *si* en français moderne correspondent déjà à ceux observés en ancien français pour *si/se* (notons que la réciproque n'est pas vraie du point de vue syntaxique : il existe un certain nombre de tournures employant *si* ou *se* en ancien français qui ne peuvent être traduits par un *si* en français moderne – autrement dit, les occurrences de *si* ou *se* sont plus fréquentes en ancien français que celles de *si* en français moderne). Les différents emplois du *si* ne sont donc pas dus à une apparition progressive de ces emplois dans l'évolution chronologique du français, mais c'est en raison des origines latines mêmes de ce(s) grammème(s) qu'ils sont présents dès l'ancien français.

Revenons donc au français moderne. G. Moignet travaille dans une perspective toute guillaumienne, et, à ce titre, ses analyses ne visent pas à dégager un invariant sémantique abstrait de *si*, mais à reconstruire une « cinèse », c'est-à-dire l'ordonnancement des différents emplois en fonction de sa « sémantèse » (les « potentialités sémantico-syntaxiques »<sup>208</sup> d'un lexème ou d'un grammème). Il propose ainsi pour *si* quatre stades correspondant à ses quatre emplois possibles (1974, 264) :

<sup>207</sup> Nous précisons qu'il ne s'agit pas ici du pronom des verbes réflexifs en français moderne, mais d'un introducteur d'interrogation directe, de subordonnée complétive et de protase de système hypothétique – nous reprenons les dénominations de G. Moignet – en ancien français et qui tend à disparaître en moyen français au profit de *si*.

<sup>208</sup> D'après A. Boone & A. Joly, *Dictionnaire terminologique de la systématique du langage*, L'Harmattan, Paris, 2004.



- SI 1 : *si* adverbe-phrase affirmatif après énoncé négatif : positivité intégrale.  
 SI 2 : *si* adverbe d'adjectif ou d'adverbe, signifiant degré : positivité décroissante, relativée.  
 S : seuil inverseur, changeant la positivité en suppositivité et l'incapacité d'intégrer en capacité d'intégrer.  
 SI 3 : *si* adverbe « interrogatif ». Suppositivité croissante.  
 SI 4 : *si* conjonction hypothétique. Suppositivité intégrale.

Figure 11 - Cinèse du *si* par G. Moignet

G. Moignet met ainsi en évidence que les quatre emplois ne sont effectivement pas sans rapport les uns avec les autres, même s'ils connaissent un seuil « d'inversion » entre les emplois 1 et 2 et les emplois 3 et 4 :

- ce qui était « positif » (renverser l'orientation négative en emploi 1, intensifier l'orientation positive d'un adjectif ou d'un adverbe en emploi 2) devient « suppositif » (questionnement sur l'orientation positive ou négative d'une proposition subordonnée en emploi 3, formulation d'un cadre hypothétique en emploi 4) ;

- ce qui était un « substitut » de phrase ou un adjuvant d'adjectif ou d'adverbe devient un « nominalisateur » de proposition pour compléter un verbe ou pour devenir elle-même un cadre hypothétique.

Est-il maintenant possible d'envisager un invariant sémantique abstrait pour ces quatre emplois de *si* ? Nous souhaitons apporter une esquisse de réponse dans la suite de celle que nous avons proposée pour l'invariant du *si* connecteur, en utilisant encore une fois la notion de référentiel. Il nous semble que tous les types de *si* induisent un changement de référentiel, entre le REN et un « Référentiel des Possibles » (nous mettons des guillemets parce que, encore une fois, il englobe différents référentiels qui possèdent des caractéristiques propres). Examinons les cas :

- Le *si* « substitut » de phrase ne s'emploie qu'en situation dialogique : il marque un désaccord du deuxième énonciateur sur l'application d'une négation à un procès. L'emploi d'une négation peut être comprise comme une opération énonciative où l'on pose un procès dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles et que l'on actualise, de fait, de manière opposée (par exemple, si je dis « Paul n'est pas venu », je conçois la situation « Paul est venu » comme étant l'opposé de mon réalisé). Or le co-énonciateur réfute cet emploi du Référentiel des Situations Contrefactuelles et signale par *si* qu'il actualise le procès nié en orientation positive dans son propre REN (en espérant que l'énonciateur se rangera à son point de vue !).<sup>209</sup>

- Le *si* d'intensité sert à décrire une situation qui va au-delà de ce que l'énonciateur aurait imaginé en premier lieu. G. Moignet (1974, 261) note à ce sujet :

[...] le terme<sup>210</sup> est devenu un mot d'appel, avec une positivité en suspens, comme provisoire, appelant une suite, que cette suite soit laissée dans l'informulé (phrase exclamative) ou qu'elle soit constituée par une phrase nominalisée s'interprétant comme conséquence ou comme terme de comparaison.

Il est intéressant de remarquer qu'il y a effectivement une « suspension » de l'actualisation directe du terme concerné, car le *si* inscrit celui-ci dans un Référentiel des Possibles (au sens aléthique) qui dépasse ce que l'énonciateur concevait en premier lieu (dans son REN). Bien entendu, l'actualisation positive vers le REN se fait ensuite avec force, puisque le terme est intensifié, d'autant plus lorsqu'une deuxième proposition (introduite par *que*) vient décrire une situation qui n'aurait pas eu lieu si un tel degré n'avait pas été atteint.

- Enfin, le *si* dit « percontatif » a un lien évident avec le *si* de cadre hypothétique : il construit une suspension d'actualisation pour une proposition qui est posée dans un Référentiel des Possibles (au sens épistémique) par le verbe dont elle dépend. À l'inverse, avec un même verbe, *que* autorise une actualisation positive dans le REN. Que l'on compare :

(196) a. Je sais si Paul est venu ou pas (mais je ne te le dirai pas !).

L'énonciateur n'affirme pas que Paul est venu ou qu'il n'est pas venu, il laisse volontairement l'actualisation en suspens.

b. Je sais que Paul est venu (\* mais je ne te le dirai pas !)

<sup>209</sup> Le *non* opère soit un changement d'orientation d'un procès positif pour le placer dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles (« Paul est venu ? – Non. ») soit un maintien dans le Référentiel des Situations Contrefactuelles d'un procès déjà orienté négativement (« Paul n'est pas venu ? – Non. »). Quant au *oui*, il n'opère aucun changement d'orientation : il confirme l'actualisation d'un procès (positif) dans le REN de l'énonciateur et du co-énonciateur.

<sup>210</sup> Le terme auquel s'applique le *si* d'intensité : adjectif ou adverbe.

L'énonciateur, en construisant sa proposition avec *que*, donne cette fois une actualisation positive dans son REN de la venue de Paul. Impossible alors d'ajouter « je ne te le dirai pas », sauf par plaisanterie, puisque, de fait, l'affirmation est positive.

Pour faire un lien entre ce que nous avons dit du *si* connecteur et du *si* « percontatif », nous pouvons remarquer qu'il existe certains énoncés qui sont à la frontière entre les deux : la construction syntaxique est celle du *si* « percontatif », avec toutefois une virgule ou une pause prosodique entre le verbe et *si*, ce qui autorise une interprétation sémantique vers un *si* constructeur de cadre hypothétique. Les exemples suivants ont été relevés par G. Achard-Bayle (2007) dans un article consacré précisément à cette « polyvalence » du *si* :

(197) Je ne sais pas, si l'on pouvait faire d'une pierre deux coups... [entendu à la radio]

(198) Je serai étonnée, si elle rate son examen.

(199) Mais dites-le, si vous n'êtes pas d'accord !

Le dernier énoncé est le plus intéressant à nos yeux, on peut parfaitement y lire deux interprétations possibles, selon que le pronom *le* renvoie à la proposition *p* (être d'accord) ou  $\neg p$  ou bien à une autre proposition *q*. Soit en schéma :

- dire SI ( $p$  ou  $\neg p$ )

- dire  $q$  SI  $\neg p$

Nous renvoyons à cet article, ainsi qu'à l'ouvrage de G. Corminboeuf, qui traitent en profondeur des relations entre syntaxe et sémantique, fort épineuses en ce domaine.

Nous venons de brosser ici en quelques pages une analyse du *si* connecteur, elle-même intégrée à une analyse du *si* grammème, et nous avons bien conscience qu'il s'agit d'un sujet à part entière qui mériterait beaucoup plus d'attention. Notre but était avant tout de montrer l'intérêt de travailler dans un cadre théorique reposant sur des concepts déjà bien établis, car le fait d'étendre le domaine d'investigation offre la possibilité de mettre ceux-ci à l'épreuve et d'affiner le modèle (ou bien alors le revoir, s'il se révèle inadéquat !). Nous avons vu que la notion de référentiel temporel semble pertinente pour rendre compte de tous les emplois du *si* et pour en dégager un invariant sémantique abstrait, même si cela reste bien sûr à approfondir. Si la notion de « cadre » ou d'« espace mental » peut à peu près expliquer d'une manière relativement unifiée les emplois du *si* connecteur, elle paraît en revanche moins adaptée pour rendre compte des autres emplois du *si* (a-t-on un « cadre » avec un *si* « mot-phrase » ou un *si* d'intensité ?). Cela ne signifie pas qu'il faille totalement abandonner ces notions, mais il faudrait sans doute encore les retravailler ou les développer, et l'on peut espérer, étant donné certaines similitudes avec les référentiels temporels, que l'on parviendrait

à retrouver, par cet autre chemin, des propriétés que nous avons dégagées pour ces derniers, notamment l'actualisation entre référentiels, qui nous apparaît si importante.

### 7.3. Le *si* « cadre hypothétique » et les référentiels temporels

#### 7.3.1. Le Référentiel des Situations Possibles / Contrefactuelles

Nous allons maintenant centrer notre réflexion sur le type principal de *si* que l'on rencontre avec le conditionnel : le *si* à valeur hypothétique. Nous avons dit plus haut que ce type de *si* ouvrirait un Référentiel des Situations Possibles<sup>211</sup> ou Contrefactuelles (cette distinction étant opérée par les temps verbaux, ou parfois par le seul contexte situationnel). Le rôle de ce référentiel est de poser un cadre discursif dans lequel sont situées la proposition *p* et la proposition *q* qui lui est reliée par un lien de consécution. Ainsi, l'actualisation de *p* ne se fait pas directement et « pleinement » dans le REN, mais selon une certaine catégorie épistémique (improbable, possible, probable) ou, le cas échéant, de façon opposée (pour la valeur contrefactuelle). L'actualisation de *q* se fait également selon la même catégorie épistémique (ou de façon contrefactuelle) mais dépend également de celle de *p* : autrement dit l'actualisation « définitive » de *q* (s'il s'avère par exemple que la condition *p* se réalise) ne peut avoir lieu sans l'actualisation « définitive » de *p* (sauf exception manifeste dans le contexte).

Illustrons ce mécanisme du Référentiel des Situations Possibles par un exemple. Nous prenons tout d'abord un simple énoncé contenant une opération de jugement épistémique (l'énonciateur prend en charge le « possible » appliquée au contenu propositionnel, en le marquant par le modalisateur *peut-être*) :

(200) Marie est *peut-être* venue.

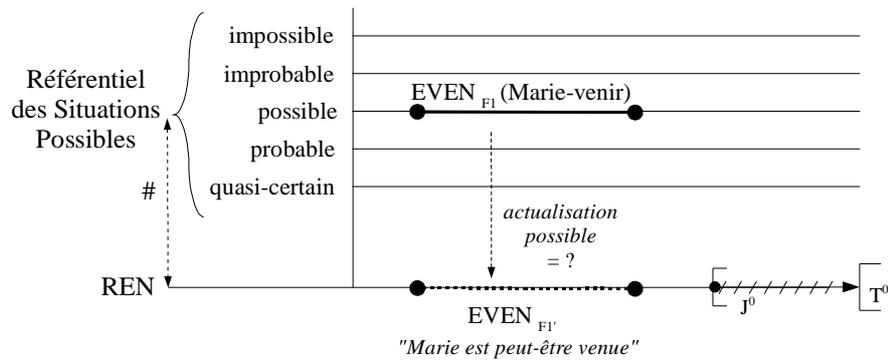
JE-DIS (est-possible (Marie est venue))

Le fait d'employer un modalisateur épistémique signale l'ouverture d'un Référentiel des Situations Possibles, puisque le contenu propositionnel ne peut plus être tenu pour « vrai par défaut » et « certain » pour l'énonciateur : il n'est donc pas situé directement dans le REN. Le Référentiel des Situations Possibles permet la formalisation de ce jugement épistémique de catégorie « possible » apporté au contenu propositionnel. Mais celui-ci n'est pas non plus sans

---

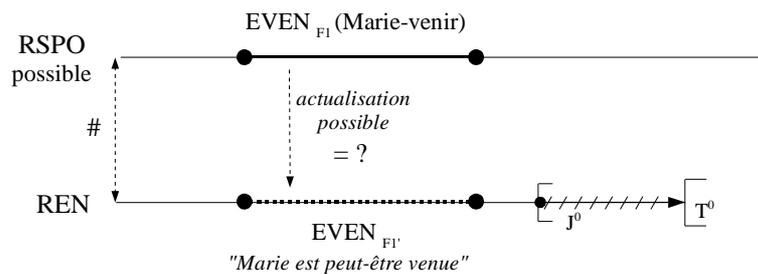
<sup>211</sup> Nous rappelons qu'il peut aussi être nommé « Référentiel Épistémique » (notamment chez A. Vinzerich 2007) ou « Référentiel des Possibles » (chez J.-P. Desclés), bien que nous préférons réserver ce dernier terme, afin de souligner la distinction, au référentiel hyperonyme qui se subdivise en Référentiel des Situations Possibles / Contrefactuelles et Référentiel des Énonciations Possibles.

lien avec le REN : ce contenu propositionnel situé dans le Référentiel des Situations Possibles (RSPO) s'actualise dans le REN en prenant ce degré épistémique, c'est-à-dire que l'actualisation est elle-même *possible*. On obtient le diagramme suivant :



**Diagramme 71** - Procès situé dans le Référentiel des Situations Possibles, catégorie « possible »

Nous pouvons aussi, pour la représentation graphique, ne conserver que la catégorie *possible* du RSPO et ainsi alléger le diagramme (nous avons déjà vu ceci en 2.2.3.4.) :



**Diagramme 72** - Représentation équivalente pour le même énoncé

Maintenant nous prenons cette proposition pour en faire la partie *p* d'une corrélation hypothétique introduite par *si* :

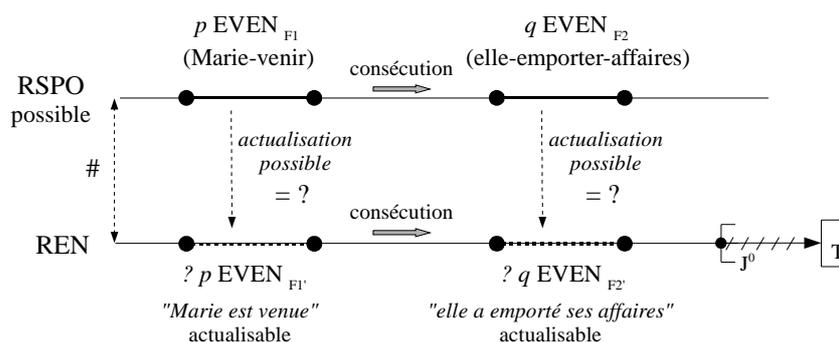
(201) Si Marie est venue, alors...

Cette fois, c'est le marqueur *si* qui déclenche l'ouverture du RSPO, dans lequel s'inscrit le contenu propositionnel de *p*. La partie *q* peut ne pas être énoncée, il n'en reste pas moins qu'elle est « attendue », et si l'énonciateur se refuse à l'explicitier, le co-énonciateur est invité à en deviner la teneur avec les connaissances dont il dispose.

Complétons donc notre énoncé pour le doter d'une proposition *q* :

(202) Si Marie est venue, alors elle a emporté ses affaires.

Nous considérons ici que l'énonciateur ne sait pas si Marie est venue, il pose donc cet événement comme *possible* (voire *probable*<sup>212</sup>). De même, le deuxième événement, qui est lié au premier par une relation de consécution (représentée par une flèche dans les diagrammes), possède ce même degré épistémique. L'actualisation vers le REN est donc possible (ou probable), les contenus propositionnels de  $p$  et de  $q$  sont potentiellement actualisables dans le REN, en attente d'une confirmation ou d'une infirmation ultérieure qui permettrait de mettre à jour le savoir de l'énonciateur, donc ce qui fait partie (ou non) de son *certain* (la partie « réalisée » du REN). Si  $p$  est actualisé par la suite, alors  $q$  le sera aussi nécessairement.



**Diagramme 73** - Si Marie est venue alors elle a emporté ses affaires

Si le fait  $q$  est constaté sans que  $p$  ait été lui-même d'abord actualisé (par exemple l'énonciateur voit que les affaires de Marie ne sont plus là mais personne ne l'a informé qu'elle était venue), alors  $p$  s'actualise en vertu du lien de consécution qui est souvent interprété comme une équivalence (mais rien n'empêche l'énonciateur de reconsidérer son implication  $p \rightarrow q$ , et de chercher une autre condition  $p'$  qui aurait pu entraîner  $q$ ).

On peut également interpréter l'énoncé (202) comme une inférence non pas prospective mais déductive (pour reprendre la terminologie de J. Aptekman) : l'énonciateur pose la proposition  $p$  en tant que cadre hypothétique sur lequel il n'a en réalité quasiment pas de doute épistémique (parce qu'on lui a donné cette information par exemple). Nous disons bien « quasiment pas », car si l'énonciateur était certain de  $p$ , il semblerait incongru d'employer *si* au lieu de *puisque* ou *comme*, qui eux, n'ouvrent pas un cadre hypothétique (à moins que l'énonciateur, pour les besoins du dialogue, par politesse ou délicatesse envers le co-énonciateur, rajoute volontairement ce petit doute épistémique). Dans ce cas, les contenus propositionnels de  $p$  et  $q$  sont placés dans la catégorie *quasi-certain* du RSPO. Lorsque l'énoncé  $p \rightarrow q$  est une instantiation d'une vérité générale (*Si ABC est un triangle équilatéral, alors ses côtés sont de même longueur*), ce qui était posé comme probable ou quasi-certain pour les besoins de

<sup>212</sup> On peut en effet envisager les ajouts suivants : *Si Marie est venue, ce qui est possible / ce qui est probable, ...*

la démonstration est nécessairement actualisé dans le certain (le REN) en raison de la vérité générale sous-jacente (*Les triangles équilatéraux ont des côtés de même longueur*) qui s'applique à ce cas particulier.

### 7.3.2. De l'intérêt de la considération des temps verbaux

Ces premiers exemples nous permettent d'introduire une considération importante à nos yeux et qui est pourtant souvent peu évoquée par les auteurs qui se sont intéressés aux énoncés conditionnels (en logique) ou aux corrélations hypothétiques (en linguistique). Nous avons pris à dessein un énoncé comportant deux passés composés pour présenter un exemple simple à analyser. Or, nous avons déjà mentionné deux interprétations possibles de ce même énoncé : catégorie épistémique du « possible » ou du « probable ». Autant dire que l'emploi d'un présent de l'indicatif dans une proposition *p* laisse entrevoir un certain nombre d'interprétations envisageables... Certes le contexte favorisera et permettra de lever l'indétermination sur la valeur hypothétique ou concessive d'un *si*, mais on considère trop souvent, à notre avis, qu'un énoncé donné en exemple reçoit telle ou telle interprétation de façon entendue et sans se demander si le temps verbal a un rôle à jouer dans cette interprétation. Ceci est particulièrement vrai dans les études en logique, où ce manque constitue véritablement un point faible (nous avons déjà évoqué cet aspect à propos des « conditionnelles contrefactuels »). Du côté de la linguistique, les auteurs y sont plus sensibles, bien que les travaux s'intéressant à ce problème de façon exhaustive (c'est-à-dire en étudiant systématiquement toutes les combinaisons possibles de temps verbaux, ce qui est, il faut le dire, assez fastidieux...) ne soient pas des plus nombreux. Le travail le plus exhaustif que nous ayons pu parcourir reste celui de J. Aptekman (2006), puisqu'elle est partie d'un corpus d'un millier de phrases et en a étudié 180 de façon plus approfondie selon ses critères<sup>213</sup>. Parmi ces critères figurait précisément le temps grammatical des verbes : elle a donc pu déterminer quels temps étaient compatibles avec quelles valeurs du *si*. G. Corminboeuf (2009, 55-56) mentionne des études qui tentent de montrer que les différentes valeurs que peuvent prendre les conditionnelles (traditionnellement appelées « réelles », « potentielles », « irréelles ») ne sont pas (ou pas nécessairement) liées aux formes verbales employées :

Une étude citée par Montolio-Durán montre que l'espagnol comporte au moins 80 combinaisons modo-temporelles différentes dans les énoncés en *si*. Banyés, dans un article intitulé « Temps & typologie des propositions 'conditionnelles' introduites par 'si' », liste pour le français 99 combinaisons possibles, ce qui porte à croire que les contraintes temporelles sont plutôt lâches.

Comrie montre que la faculté et la contrefactualité ne sont pas liées à des formes verbales – il n'y a pas de marqueur verbal spécialisé pour 'rendre' l'irréalité par exemple –, mais à des interprétations pragmatiques. Il est également évident, même

---

<sup>213</sup> J. Aptekman (2006, 180).

pour les auteurs de travaux d'obédience logiciste comme Sweetser, que l'interprétation d'une *si P* fait intervenir des éléments du contexte antérieur ou ambiant, et que la nature des formes verbales n'est pas seule en cause.

Sans vouloir défendre « l'isomorphie entre la notion sémantique du degré de probabilité d'accomplissement de l'événement et la marque morphologique du schéma modal-temporel »<sup>214</sup>, il nous apparaît trop extrême d'affirmer que le temps verbal et la valeur épistémique d'une corrélation hypothétique n'ont rien à voir ou presque, ce que semble entendre G. Corminboeuf. L'exemple qu'il donne par la suite (qui porte justement sur le temps conditionnel) ne nous convainc pas :

Un grand nombre de structures naviguent de la potentialité à l'irréalité bien qu'elles comportent un tiroir verbal identique. C'est le cas du conditionnel présent en français, associé ou à la potentialité (*Si Pierre nous rejoignait demain, ce serait sympa*), ou à l'irréalité (*Si j'avais chuté, je me serais blessé gravement*), voire ni à l'une ni à l'autre (cas de discours indirect libre [exemple donné en note : *Rentrer après tout serait facile. / Et c'est bien là que nous nous trompions. / Et c'est là que nous avons été pris au dépourvu. Delbo, Auschwitz et après*]).

Nous pouvons formuler deux remarques à son encontre :

- il est évident que le conditionnel simple en français n'exprime pas une seule valeur sémantique, c'est pourquoi il n'y a rien de surprenant (sans chercher encore à expliquer comment les différentes valeurs peuvent être liées) à le voir employé tantôt pour des énoncés hypothétiques tantôt pour des énoncés de discours rapporté (voire même les deux en même temps !);

- certes le conditionnel simple peut exprimer une valeur de potentiel et/ou une valeur de contrefactuel (terme que nous préférons à *irréel*, car il est techniquement plus précis), mais l'énoncé censé illustrer l'« irréalité » n'est pas correct : il ne s'agit pas d'un conditionnel présent, mais d'un conditionnel composé (!). Or, d'une part, si le conditionnel simple peut osciller entre potentiel et contrefactuel selon le contexte, nous saurons expliquer pourquoi et dans quelles conditions, et d'autre part, le conditionnel composé nous semble bien être un véritable marqueur de contrefactuel (dans le cas de corrélations hypothétiques bien entendu).

Nous posons donc qu'il y a bien des marqueurs, qui peuvent être d'ordre temporel, aspectuel et contextuel, qui construisent la valeur potentielle (au sens large du terme) et la valeur contrefactuelle d'un énoncé, et, plutôt que de les considérer comme des « interprétations pragmatiques » ou des « éléments du contexte ambiant » (sic), nous souhaitons les prendre en compte à l'aide des outils conceptuels et formels dont nous disposons. Ainsi, utiliser les référentiels temporels, les intervalles topologiques et les relations de repérage peuvent nous aider à expliquer comment un temps grammatical donné oriente (si ce n'est pas le seul

<sup>214</sup> Nous citons toujours G. Corminboeuf (2009, 55).

marqueur – et parfois ce peut l'être) vers une valeur épistémique ou contrefactuelle. C'est ce que nous allons montrer maintenant.

### 7.3.3. Étude de quelques cas d'énoncés hypothétiques

Les analyses que nous avons exposées du présent de l'indicatif, du futur et de l'imparfait dans notre chapitre 2 nous seront utiles et nécessaires pour pouvoir rendre compte de l'emploi de ces temps grammaticaux dans des énoncés de corrélation hypothèse. Certains types « canoniques » de ces énoncés hypothétiques ont déjà été analysés par J.-P. Desclés (1994, 1995), D. Maire-Reppert (1995), A. Vinzerich & J.-P. Desclés (2006) A. Vinzerich (2007), A. Provôt & *al.* (2010) dans le cadre théorique que nous utilisons. Nous allons les reprendre en les précisant quelque peu.

#### 7.3.3.1. Potentiel du « présent »

Il est difficile de trouver ou de construire un énoncé en *si* où *p* et *q* comportent des présents de l'indicatif et qui ait une valeur hypothétique de potentiel du présent, dans un sens très strict (les procès sont potentiellement en train d'être effectifs de façon concomitante à T<sup>0</sup>). En effet, dans ce cas, l'interprétation va plutôt vers le concessif ou le contrastif :

(203) **Si** la plupart des *Cladophora* *sont* des organismes diplobiontes, il en *est* chez qui la méiose a lieu dans les gamétanges.

(204) **Si** les avocats célèbres *gagnent* grassement leur vie à la tête d'imposants cabinets, les avocaillons *courent* après la moindre affaire pour des honoraires de misère.

L'énoncé (203) est un exemple de J. Caron (1984, 151)<sup>215</sup>, cité par J.-P. Confais (2002, 303), pour montrer que, malgré l'opacité sémantique des termes techniques, le lecteur attribue sans peine une valeur de concession à l'énoncé. Nous ajoutons que cette détermination est guidée par le fait que l'on assigne deux propriétés à une classe d'objet, dont l'une s'applique seulement à un sous-ensemble de cette classe. Les deux présents de l'indicatif sont, parmi les autres marqueurs syntaxiques, des indices qui orientent vers cette lecture concessive.

En (204), le lecteur est également amené à une valeur concessive en raison de la mise en parallèle de deux classes (*les avocats* et *les avocaillons*), tandis que les présents de l'indicatif sont des « présents de jugement » (valeur décrite en 3.2.2. : on ne parle pas d'avocats qui *sont en train* de courir, mais de décrire une situation générale actuelle au moment de l'énonciation).

Au contraire, dans l'exemple suivant, le sujet est un individu particulier, et les présents ont une valeur typique (c'est-à-dire qu'ils sont bien en train de se dérouler en concomitance

---

<sup>215</sup> « Les opérations discursives comme instruction de traitement », *Verbatim* 7, p. 149-164.

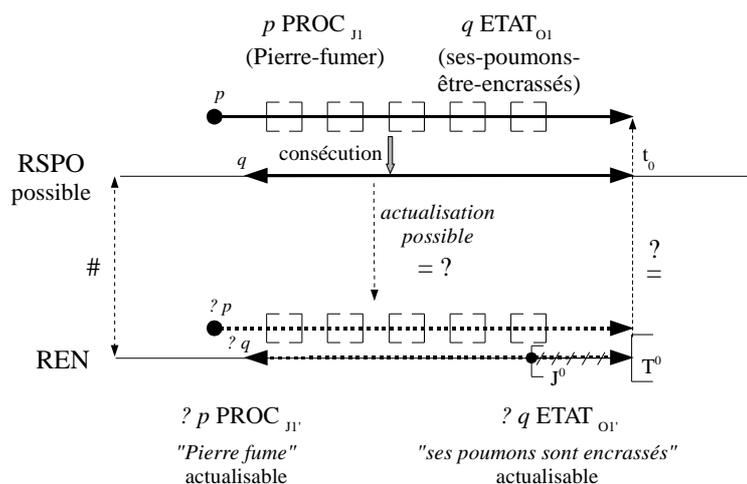
avec le processus énonciatif)<sup>216</sup>, le premier avec une classe ouverte d'occurrences d'événements et le deuxième avec un état :

(205) a. **Si** Pierre *fume* trois paquets par jour depuis vingt ans, ses poumons *sont* bien encrassés.

L'interprétation est certes hypothétique, mais on hésite entre une valeur déductive (l'énonciateur, par exemple un médecin, vient d'apprendre que Pierre fumait trois paquets par jour et il déduit une conséquence de ce fait, qui lui semble nécessaire en raison de ses connaissances) et une valeur prospective (l'énonciateur pose comme possible que Pierre fume autant). Il serait d'ailleurs plus « naturel » d'avoir dans la proposition  $q$  une modalité épistémique supplémentaire, pour montrer que la consécution  $q$  dépend bien de la possibilité de  $p$ , comme par exemple :

(205) b. **Si** Pierre *fume* trois paquets par jour depuis vingt ans, alors ses poumons *doivent* être bien encrassés.

Nous représenterons l'énoncé (205), dans sa version a. pour les besoins de la démonstration :



**Diagramme 74** - Si Pierre fume trois paquets par jour, alors ses poumons sont bien encrassés

La partie  $p$  d'un énoncé hypothétique comportant un présent de l'indicatif peut avoir deux valeurs aspectuelles possibles :

- un état, auquel cas cet état est « effectivement » potentiellement concomitant en  $T^0$  si celui-ci s'actualise du RSPO dans le REN. Ceci se comprend aisément : si je dis *si j'ai de l'argent dans ma poche*, l'argent se trouve ou se ne trouve pas actuellement dans ma poche lorsque j'énonce cette proposition. Il suffit de regarder pour en avoir le cœur net, autrement dit de

<sup>216</sup> On verra plus bas que, dans le cas d'énoncés hypothétiques, les présents de l'indicatif ont plus souvent une valeur de présent déjà engagé lorsqu'il s'agit d'un processus.

façon plus technique, pour actualiser ou non l'état *avoir de l'argent dans ma poche* dans mon réalisé.

- un processus, dans ce cas deux configurations peuvent se présenter.

Si le processus peut se comprendre comme « effectivement » potentiellement concomitant en  $T^0$ , par le sémantisme lexical du verbe<sup>217</sup>, le contexte situationnel, etc., on rejoint la même configuration que pour un état. C'est le cas par exemple d'un énoncé comme : *Si Paul fait ses devoirs dans sa chambre, il ne faut pas le déranger*. Paul est en train ou n'est pas en train de faire ses devoirs, il suffit d'ouvrir la porte pour actualiser ou non ce processus.

Soit le processus n'est pas comme « effectivement » potentiellement concomitant en  $T^0$ , mais exprime plutôt une réalisation effective à venir, que ce soit en raison du sémantisme du verbe ou d'une indication temporelle précise (comme *demain*) : dans ce cas le présent prendra une valeur de présent déjà engagé si le processus s'actualise dans le REN. C'est le cas par exemple de : *Si je pars à Rome, tu viens avec moi*. Le fait de partir est potentiellement actualisable, mais il ne pourra être actualisé (ou non-actualisé) que lorsque certains éléments seront apportés (la confirmation d'une réservation par exemple). Dès lors, lorsqu'il sera possible de dire *C'est bon, je pars à Rome*<sup>218</sup>, on aura un présent de l'indicatif à valeur de présent déjà engagé.

Voici donc comment nous représentons ce dernier énoncé.

(206) **Si** je pars à Rome, tu viens avec moi.

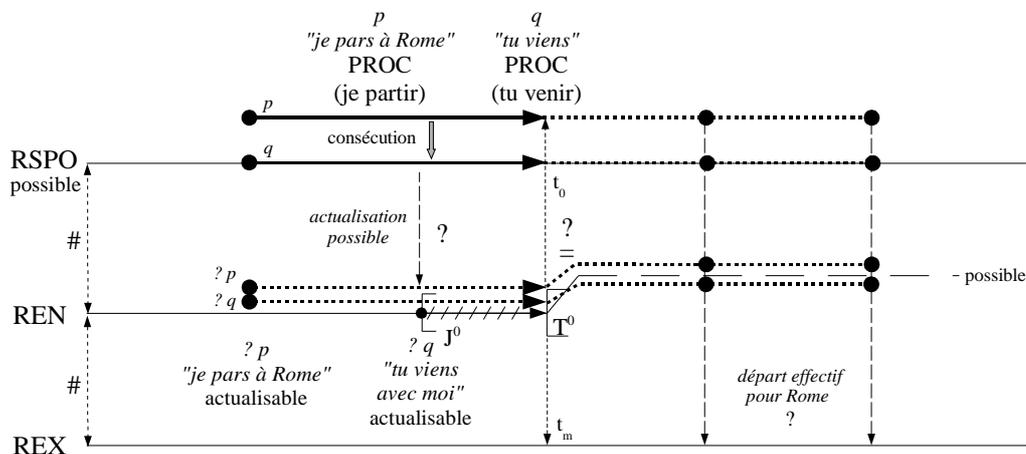


Diagramme 75 - Potentiel du présent : processus à valeur de présent déjà engagé

<sup>217</sup> Notamment un verbe non télique dans son schème sémantico-cognitif.

<sup>218</sup> Ce qui, si l'énonciateur tient ses promesses, entraîne par consécution l'actualisation de *tu viens avec moi*, comportant lui aussi un présent déjà engagé.

Dans certains cas, « l'apport des éléments » qui viendront confirmer ou infirmer ne peut se faire que de façon très proche par rapport à la réalisation effective, c'est le cas des énoncés suivants :

(207) **Si** le train *arrive* en retard, je *manque* ma correspondance.

(208) **Si** je *pioche* un roi, je *gagne* la partie !

Dans ces cas, l'actualisation ou la non-actualisation coïncidera avec la réalisation effective ou non du procès envisagé (quoique l'on puisse prévoir à un certain moment qu'un train va arriver en retard). Mais il n'en reste pas moins que le présent de l'indicatif signale que le procès de la proposition  $p$  est conçu comme *possible* (voire *probable*), tandis qu'un imparfait, en raison de son invariant de différentiation, exprime une « distance » plus grande entre le procès envisagé et  $T^0$ . L'actualisation est alors seulement peu probable, c'est-à-dire *improbable* en terme de catégorie épistémique. Ceci se « ressent » particulièrement bien si on applique la variation à l'énoncé (208) :

(208) **Si** je *piochais* un roi, je *gagnerais* la partie.

L'énonciateur semble ici beaucoup moins optimiste dans ses chances de victoire que dans la version au présent de l'indicatif !<sup>219</sup>

Nous avons traité ces énoncés en tant que « potentiel du présent » bien que la réalisation effective des procès envisagés de façon *possible* ou *probable* ne soit pas nécessairement « présente » (c'est-à-dire elle-même en concomitance avec  $T^0$ ), car il y a bien une concomitance possible en  $T^0$  et les procès exprimés dans cette corrélation hypothétique et situés dans le RSPO.

### 7.3.3.2. Potentiel du futur

Nous allons maintenant examiner des énoncés *si p* – présent de l'indicatif – *q* – futur simple. Nous les classons en tant que « potentiel du futur » en raison de la relation de repérage particulière donnée par le futur simple. Il y a bien en effet une différence entre :

(206) Si je pars à Rome, tu *viens* avec moi.

et

(209) Si je pars à Rome, tu *viendras* avec moi.

Ce futur simple exprime que le procès est à repérer au-delà de  $T^0$  (plus exactement : de façon postérieure à  $t_0$ , projection de  $T^0$  dans le RSPO), et que si l'actualisation de  $q$  se fait en consécution à l'actualisation de  $p$ , celle-ci se fait dans la partie non encore réalisée du REN, dans la catégorie *possible* (ou *probable*) :

---

<sup>219</sup> On pourrait même donner à cet énoncé une valeur de contrefactuel si le contexte indiquait qu'il ne reste plus de rois dans la pioche. Nous verrons comment ces valeurs de potentiel et de contrefactuel s'articulent lorsque nous étudierons en détail les énoncés à l'imparfait et au conditionnel dans notre deuxième partie.

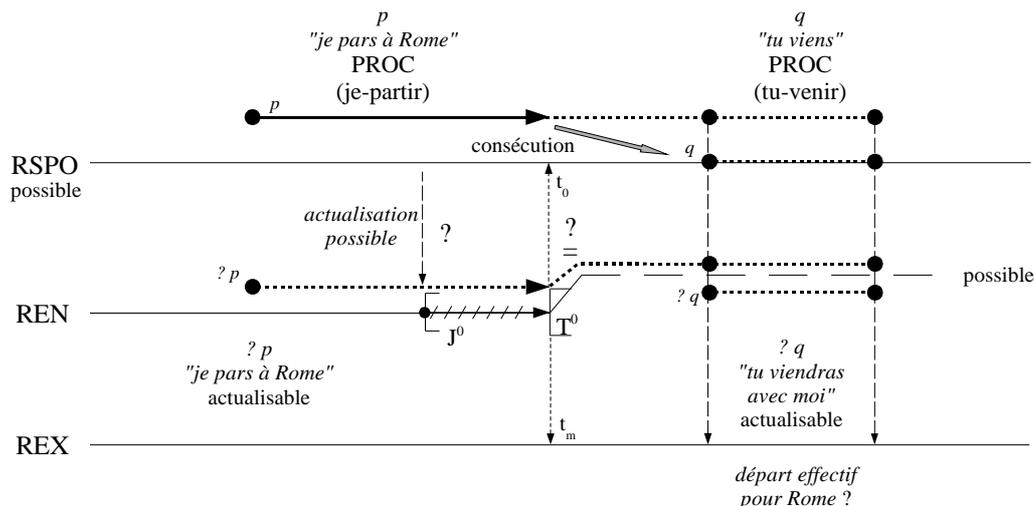


Diagramme 76 - Potentiel du futur

Il est à noter qu'en français contemporain, il n'est pas possible (sauf rares exceptions qui contreviennent à la règle<sup>220</sup>) d'avoir un futur simple dans la partie *si p*, contrairement à d'autres langues telles que l'italien (quant à l'allemand, il n'est pas même pas possible de traduire *Quand je serai grand* avec un futur en *werden* + infinitif). On peut tenter diverses explications à ce phénomène (voir notamment Wilmet 2003, 375), mais le fait que ce soit possible dans d'autres langues, comme l'italien, nous incite à considérer qu'il n'y a pas de difficulté cognitive majeure. En effet, les locuteurs francophones disposent de quelques ressources d'ordre lexical pour mettre en évidence que la réalisation effective du procès envisagé comme possible dans *p* n'est pas prévue comme concomitante à  $T^0$  mais postérieure, dans les cas où ce n'est pas évident dans le contexte situationnel :

- par des adverbes temporels : *Si tu écris à Paul – pas maintenant bien sûr, tout à l'heure – alors dis-lui...*

- par des explicites telles que *Si jamais il s'avère que...*

Les énoncés hypothétiques associant présent de l'indicatif dans *p* et futur simple dans *q* expriment une valeur potentielle de la catégorie *possible* ou *probable*. Nous verrons dans notre deuxième partie comment la transposition à l'imparfait et au conditionnel simple (*Si j'allais à Rome, tu viendrais avec moi*) peut avoir une valeur potentielle cette fois de la catégorie *improbable* ou bien encore une valeur contrefactuelle.

<sup>220</sup> M. Wilmet (1997, 376) en a relevé quelques unes, par exemple :

Si [la science] laisse, si elle *laissera* toujours sans doute un domaine de plus en plus rétréci au mystère, et si une hypothèse *pourra* toujours essayer d'en donner l'explication, il n'en est pas moins vrai qu'elle ruine, qu'elle ruinera à chaque heure davantage les anciennes hypothèses... (É. Zola, *Rome*)

Commentaire de M. Wilmet, auquel nous souscrivons : « Le futur *laissera* prolonge le présent laisse ; toujours a le sens de permanence, non de persistance. »

## DEUXIÈME PARTIE

### ÉTUDE DU CONDITIONNEL EN FRANÇAIS



## **Chapitre 4 : Quelques descriptions classiques du conditionnel**

En guise d'introduction à notre étude du conditionnel en français, nous ne ferons pas un état de l'art dans une forme classique, c'est-à-dire un recensement plus ou moins exhaustif des travaux déjà existants sur le sujet. Outre le fait que cela risquerait d'être assez long et fastidieux, il nous semble plus pertinent de présenter et de discuter des travaux antérieurs sur certains points intéressants une fois que nous aurons exposé notre propre analyse. Nous proposons plutôt de commencer par rappeler quelques points incontournables sur le conditionnel : nous présenterons ses origines en diachronie (nous verrons que les explications « traditionnelles » du conditionnel peuvent être contrebalancées avec une possible origine dérivant du subjonctif latin), puis ses analyses en synchronie selon certaines « familles » d'approches (modale, aspecto-temporelle, polyphonique) pour nous situer par rapport à celles-ci.

## 8. Les origines du conditionnel en diachronie

Comme nous l'avons fait pour l'étude du lexème *si*, nous pensons que nous interroger sur les origines diachroniques du conditionnel peut être éclairant pour « cerner » ce temps verbal, somme toute assez particulier, qu'est le conditionnel. Nous sommes en effet ici à la frontière de paradigmes de temps verbaux qui apparaissent comme plus « établis » (dans le sens où on les retrouve quasiment à toutes les époques du latin et des langues romanes) que ne le sont l'indicatif et le subjonctif, à la frontière entre « temps » et « mode » (question si abondamment débattue et que nous aborderons en conclusion). Le latin ne connaît pas de conditionnel comme le français ou encore l'italien. Pourtant, ces deux langues sont issues de la première : comment le conditionnel est-il donc apparu ?

### 8.1. Analyses classiques

#### 8.1.1. Alliance du futur et de l'imparfait

Une explication courante semble aller de soi et est reprise sans trop d'hésitation par les linguistes actuels qui présentent morphologiquement le conditionnel<sup>221</sup> : celui-ci est formé d'un morphème *-r-* de futur et de désinences en *-ais* d'imparfait. Ceci est d'ailleurs un argument de poids pour « ranger » le conditionnel dans le mode indicatif (nous y reviendrons en 9.1.2. et en conclusion).

A.-M. Camussi-Ni, dans sa thèse consacrée à l'étude formelle et sémantique du futur, du conditionnel, de l'imparfait et du passé simple (2006, 14-16), recense un certain nombre de citations qui abondent dans ce sens. Nous reprenons celle de Riegel *et al.* (1994, 356), représentative de ce point de vue :

Le conditionnel présent est formé par adjonction de la désinence de l'imparfait (*-ais, -ait, -ions,...*) à la désinence spécifique du futur (*-r-*) : *il chante-r-ait*. Cette formation s'accorde avec le réseau de relations et les emplois du conditionnel : il peut marquer le futur et s'emploie souvent en corrélation avec un temps du passé.

Ainsi que celle de P. Dendale (2001, 10) dans l'introduction du principal ouvrage consacré au conditionnel en français :

La recherche de l'invariant sémantique est fondée sur le principe de correspondance « une forme, un sens » et sur la conviction que les effets de sens d'une forme naissent de l'interaction du sens unique avec les éléments du contexte [...]. Appliqué au conditionnel, ce principe incite à chercher un sens unique, stable, au

---

<sup>221</sup> Nous n'y avons nous-mêmes pas échappé dans l'introduction de notre article sur l'expression du « futur dans le passé » en français et en allemand (Provôt, à paraître), qui a été rédigé avant ce présent chapitre. Mais comme nous le montrerons au chapitre 10, l'utilisation des référentiels temporels nous permet d'aller au-delà de la simple considération de la morphologie.

morphème *-rais*, morphème composé – comme on sait – qui intègre les morphèmes de l'imparfait et du futur.

En outre, plusieurs analyses, issues de différents cadres théoriques, se donnent précisément pour objectif de justifier les valeurs d'emploi du conditionnel à partir des valeurs ou des « instructions » inhérentes à ces deux morphèmes de futur et d'imparfait : par exemple Wilmet (2003 et 2001), Gosselin (2001), Vetters (2001), Caudal & Vetters (2005). Or, nous allons le voir plus bas, cette double origine n'est peut-être pas aussi certaine qu'on l'affirme<sup>222</sup>. Aussi nous posons-nous la question de la légitimité, dans ce cas-ci, de cette justification de la sémantique par la morphologie.

Nous avons nous-mêmes posé comme hypothèse de travail, en introduction, qu'à une même forme verbale correspondait un invariant sémantique abstrait qui s'exprimait à travers différentes valeurs sémantiques en contexte. Si la prise en compte de la morphologie aide à reconstruire cet invariant, il ne faut pourtant pas non plus, à notre sens, chercher à vouloir tout expliquer par des marques morphologiques, ni à fonder la sémantique uniquement à partir de celles-ci. Car la langue évolue, et des valeurs sémantiques nouvelles peuvent apparaître sans que la forme morphologique subisse une altération (ceci est particulièrement clair dans le lexique, et reste valable, certes dans une moindre mesure, pour le grammatical). Nous voulons donc nous intéresser à l'origine morphologique du conditionnel pour y chercher des éléments pour notre analyse synchronique, mais nous nous garderons de voir dans cette morphologie une « preuve » ultime de nos analyses.

### 8.1.2. Formation par l'association de l'infinitif avec habere

Parallèlement à ce postulat « futur + imparfait », on tient pour établi que le conditionnel et le futur se sont formés par l'« accollement » de la périphrase latine *infinitif + habere*, cet auxiliaire *avoir* étant au présent pour le futur (*habeo*) et à l'imparfait pour le conditionnel (*habebam*). Cette explication est admise par la très grande majorité des linguistes spécialistes de la diachronie du français<sup>223</sup> : F. Brunot (1966), A. Dauzat (1950)<sup>224</sup>, E. Bourciez (1949)<sup>225</sup>, R.-L. Wagner (1939)<sup>226</sup>, mais aussi J. Picoche & C. Marchello-Nizia (1994). Seul A. Lanly a maintenu au long de ses publications une position différente : nous exposerons celle-ci dans la section suivante.

---

<sup>222</sup> Remarquons d'ailleurs que les auteurs qui posent cette composition morphologique comme une donnée admise ne l'expliquent ou ne la justifient pas par des preuves, qui pourraient être issues de travaux en diachronie ou en linguistique structurale par exemple.

<sup>223</sup> Nous reprenons entre autres les références données par A.-M. Camussi-Ni (2006, 18).

<sup>224</sup> *Phonétique et grammaire historiques de la langue française*, Larousse, Paris.

<sup>225</sup> *Éléments de linguistique romane*, Klincksieck, Paris.

<sup>226</sup> *Les Phrases hypothétiques introduites par si dans la langue française des origines à la fin du XVIe siècle*, Droz, Paris

Cette approche nécessite la construction d'une forme intermédiaire, non attestée en raison d'absence d'écrits émanant de cette époque<sup>227</sup> :

	habebam	>	*cantaream	>	chantereie	>	chanteroie
	habebas	>	*cantareas	>	chantereis	>	chanteroies
	habebat	>	*cantareat	>	chantereit	>	chanteroit
CANTARE +	habebamus	>	*cantareamus	>	chanteriiens	>	chanterions
	habebatis	>	*cantareatis	>	chanteriiez	>	chanteriez
	habebant	>	*cantareant	>	chantereient	>	chanteroient

Partant de là, plusieurs questions se posent :

1°- Quel est le lien entre le futur et le conditionnel ? Le conditionnel a-t-il été modelé sur le futur ou l'inverse ?

2°- Que signifie le *-r-* que l'on a désigné plus haut comme marque du « futur » ? Fait-il partie de l'infinitif (auquel cas, il n'est pas plus spécifique au futur qu'au conditionnel) ou bien du futur sur lequel se serait formé le conditionnel ?

La réponse à la première question est donnée en partie par É. Benveniste (1974, 131-134) qui rappelle que les premières occurrences de la périphrase infinitif + *habere* ont les caractéristiques suivantes : l'infinitif est au passif, *habere* est à l'imparfait, son usage est restreint aux propositions subordonnées et surtout relatives. Ce n'est que progressivement que la périphrase s'étend aux propositions indépendantes puis à tous les infinitifs (VI<sup>e</sup> – VII<sup>e</sup> siècles). On pourrait en déduire que la formation du « conditionnel » précède celle du « futur », bien qu'É. Benveniste n'évoque pas clairement ces deux formations de façon distincte, son propos étant centré sur l'origine du futur (toutefois cette préséance du conditionnel sur le futur est appuyée par A. Lanly<sup>228</sup>, dont nous parlons plus bas). Quoiqu'il en soit, É. Benveniste interprète cette forme comme signifiant « la prédestination de l'objet désigné à être fait tel », qui est tout à fait différente de celle du futur synthétique (latin), puisque cette dernière possède souvent une valeur sémantique « d'intention ». Les deux formes ont ainsi coexisté un certain temps, chacune dans leur champ sémantique propre, jusqu'à ce qu'une certaine confusion sémantique (entre « prédestination » et « intention ») et la complexité des formes du futur synthétique aient raison de cette dernière. Même si nous

---

<sup>227</sup> Tableau d'après C. Burridant (2000, 270), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, SEDES, Paris.

<sup>228</sup> Comme l'homme ne peut pas concevoir l'avenir autrement qu'à l'image du temps déjà vécu, comme l'avenir en somme est dans l'esprit, le futur n'a pas de formes originales ; il est emprunté à des modes qui indiquent par eux-mêmes la volonté, obtenu par l'addition d'un suffixe de désidératif à un thème de présent etc. Il n'en aurait pas été autrement en français : le futur en *-rai* serait dérivé de la forme en *-rais* ou plus exactement il serait la forme en *-rais* dépouillée de sa nuance modale ou la forme en *-rais* transposée. Comme toujours le futur serait un emploi second d'une forme verbale existante, facilement et pleinement utilisable en l'occurrence. (1958, 46)

considérons ici seulement le conditionnel, il nous semble intéressant de voir que la valeur sémantique de « prédestination » s'accorde tout à fait bien avec l'emploi d'un conditionnel de « futur dans le passé » (en français moderne) en récit narratif.

La formation du futur et du conditionnel nous amène à la deuxième question : le problème du découpage morphologique du futur et du conditionnel, et notamment la place de ce *-r-*, est longuement présentée et débattue par A.-M. Camussi-Ni dans sa thèse. Nous renvoyons à ce travail pour le détail de ce problème, sur lequel tous les linguistes structuralistes eux-mêmes ne s'accordent pas, pour ne retenir que le fait que le morphème *-r-*, que l'on identifie généralement comme la marque du futur dans le conditionnel, semble bien être plutôt issu de l'infinitif lui-même que d'un modelage du conditionnel sur le futur. Mais il reste évident qu'il y a un lien fort historique entre les deux formes verbales et que l'analyse du conditionnel en français ne peut oublier qu'il y a une marque de l'imparfait et similitude avec le futur.

## 8.2. Une autre origine du conditionnel ?

Il revient à A.-M. Camussi-Ni de nous avoir fait découvrir à la lecture de sa thèse les analyses d'A. Lanly<sup>229</sup>, dont le point de vue quelque peu discordant parmi les diachroniciens du futur/conditionnel nous a paru intéressant (même sans préjuger de validité), car il apporte une nuance « subjunctiviste » à l'origine strictement « indicative » (infinitif + *habebam*) à la formation du conditionnel, et offre de ce fait une explication possible du lien entre le conditionnel de « futur dans le passé » et le conditionnel d'hypothèse.

A. Lanly soutient la thèse selon laquelle le conditionnel français ne se serait pas, ou pas uniquement, formé à partir de la périphrase infinitif + *habebam* (2002, 20) :

Un jour, j'ai acquis la conviction que « la désinence de l'imparfait de l'indicatif fut ajoutée à la forme en *-rem* latine » dans ses fonctions de conditionnel-temps et de conditionnel-mode :

- I. latin : nesciebat an iret  
 lat. pop. : \*non sapē(b)at si irē(b)at  
 puis : \*non sapebat si irebat  
 fr. anc. : ne savaeit se ireit  
 fr. mod. : Il ne savait pas s'il irait
  
- II. latin : si pecuniam haberem, in Africam irem  
 lat. pop. : \*si pecuniam habe(ba)m, in Africam ire(ba)m  
 fr. anc. : se je avaeie deniers, je ireie en Afrique  
 fr. mod. : Si j'avais des sous, j'irais en Afrique

---

<sup>229</sup> À notre connaissance, parmi les autres études sur le conditionnel, seul M. Wilmet (2001) le mentionne, dans une simple note de bas de page et pour exprimer son scepticisme sur ses thèses (sans toutefois expliquer pourquoi).

Cet ajout de la flexion *-bam* au « conditionnel latin » [imparfait du subjonctif] m'apparaît être un alignement du second verbe de la phrase sur le premier : à mes yeux, il a répondu à un besoin de concordance et à un besoin de renforcement de la forme en *-rem* latine, dans ses emplois du conditionnel.

Ainsi, pour lui, c'est plutôt l'imparfait du subjonctif latin (qu'il nomme d'ailleurs « conditionnel latin ») qui est à l'origine du conditionnel français, notamment parce que les emplois du premier rejoignent ceux du second (« futur dans le passé » et emploi hypothétique). A. Lanly ne réfute pas le fait que la forme périphrastique ait existé, mais il veut en minimiser l'importance :

Personnellement, j'imagine que la périphrase, si elle a vraiment vécu à ce stade, a rencontré le conditionnel en *-rem*, s'est fondue avec lui en le renforçant. Finalement, on a eu : *i-re-ba-(m)*, *i* étant la racine, *re* le morphème (*sē/rē*) et *ba* l'élément de l'imparfait. [...] Si périphrase il y a eu – et c'est plus que vraisemblable –, elle a apporté le renfort *-ba*.

Cette origine du conditionnel français explique plusieurs points, là où l'hypothèse de la formation par la périphrase rencontre des difficultés :

- le radical des formes conditionnel et futur ne correspond pas toujours à l'infinitif : ainsi *aller* → *j'irai(s)*, *être* → *je serai(s)*, *savoir* → *je saurai(s)*, etc. Selon A. Lanly, ces formes dérivent avant tout de l'imparfait du subjonctif, et pas tant de l'infinitif dont elles sont moins proches morphologiquement (d'autant plus que, pour *irais* par exemple, l'infinitif *ire* avait disparu avant l'apparition de la forme synthétique future ou conditionnelle)<sup>230</sup> ;

- l'ordre des termes « verbe + auxiliaire », même s'il était possible au VIII<sup>e</sup> siècle, ne correspond pas à l'ordre de la langue française naissante, où l'objet commençait à se placer après le verbe ;

- le conditionnel dans les énoncés hypothétiques s'explique sémantiquement beaucoup mieux par la poursuite de l'évolution de l'imparfait du subjonctif latin (utilisé pour ce type d'énoncé) que par l'introduction d'une périphrase infinitif + *haberem*, qui signifie à l'origine « j'avais à [aller, faire, ...] » et qui semble peu compatible sémantiquement avec cet emploi.

N'étant pas spécialiste du latin et de l'ancien français, nous ne porterons pas d'avis personnel tranché en faveur de l'hypothèse « traditionnelle » de la seule périphrase ou de celle « mixte » d'A. Lanly, d'autant plus que le manque de textes écrits<sup>231</sup> ne permet pas d'apporter

---

<sup>230</sup> Nous renvoyons à ses articles (1958, 38-39, et 2002) pour le détail de l'évolution des formes.

<sup>231</sup> Les textes datant de l'époque (VII<sup>e</sup> – VIII<sup>e</sup> siècles) où s'est formé le conditionnel en français, plus exactement en « gallo-romain », étaient rédigés en latin. A. Lanly (1958, 35) remarque : « les écrivains et les scribes écrivaient en latin et alors ils traduisaient ou redressaient les formes barbares : \**cantarea* redevenait *cantarem* et \**cantara(o)* reprenait la forme *cantabo* ou celle d'une périphrase « projective » comme « *cantare habeo* ». Et pour cette raison, nous n'aurons jamais le jalon *cantarera*. »

de preuve irréfutable. Toutefois, nous voulons retenir l'idée que le conditionnel français n'est probablement pas totalement indépendant du subjonctif latin, porteur de valeurs modales, et que c'est sans doute une des raisons pour lesquelles cette forme a été très tôt utilisée à la fois dans un contexte de « futur dans le passé » et un contexte d'hypothèse<sup>232</sup>. Par ailleurs, le fait que les emplois du conditionnel aient supplanté au fil du temps certains emplois du subjonctif<sup>233</sup>, semble aussi aller dans le sens d'une certaine « perméabilité » entre les deux modes.

### 8.3. Les valeurs sémantiques du conditionnel en diachronie

Après nous être interrogée sur l'origine ou les origines de la forme conditionnel en français (celle-ci étant attestée dès le IX<sup>e</sup> siècle<sup>234</sup>), nous avons cherché à savoir si les différents emplois, tel que nous les connaissons aujourd'hui, étaient apparus les uns après les autres, ce qui donnerait également des pistes pour établir des liens entre ces emplois. Nous avons déjà un peu répondu par le paragraphe précédent : que l'on admette ou non la filiation avec le subjonctif imparfait latin, la forme identifiée comme du conditionnel en ancien français est employée à la fois comme « futur dans le passé » et comme expression de l'hypothèse « irréaliste du présent » (nous dirons pour notre part : « contrefactuel du présent »). Les différents ouvrages que nous avons consultés à ce sujet ne mentionnent pas d'apparition première de tel ou tel emploi, sans doute parce qu'il est difficile d'en juger, mais également parce que les deux valeurs sont rarement traitées ensemble dans une même section de l'ouvrage... Il y a toutefois une exception : la *Nouvelle histoire de la langue française* (Chaurand, 1999) date l'apparition de la valeur hypothétique au X<sup>e</sup> :

Selon les exemples les plus anciens, ce conditionnel avait la valeur d'un futur envisagé d'un point de vue passé : *sostendriet* « elle supporterait » (disait-elle, Eulalie), valeur qu'il a gardée jusqu'à nos jours (*je savais qu'il viendrait*). À partir du *Jonas* (X<sup>e</sup> s.) une autre valeur se dessine : *io ne dolreie* « je ne m'affligerais pas (de la perte de tant d'hommes) », hypothèse repoussée, qui inaugure les conditionnels que peut susciter une proposition du type « si j'étais riche... », explicite ou implicite.

Mais, encore une fois, le peu de textes dont nous disposons de cette époque ne permet pas, à notre avis, d'affirmer avec certitude que l'emploi « futur dans le passé » précède

<sup>232</sup> Nous verrons justement en quoi l'allemand ne présente pas la même configuration au chapitre 10.

<sup>233</sup> Voir par exemple M. Wilmet (1997, 440) : concurrence possible entre subjonctif et conditionnel en relative *Je cherche une secrétaire qui sache/saurait le hongrois*, ou bien en français populaire *On a eu peur qu'il viendrait*.

<sup>234</sup> Dans la *Cantilène d'Eulalie*, datée de 880.

historiquement l'emploi hypothétique<sup>235</sup>, même s'il serait tentant d'y voir une confirmation de ce que nous avancerons sur la comparaison entre le conditionnel français et la forme *würde* + infinitif en allemand.

Ce qui est certain, en revanche, c'est que le conditionnel « présent » est bien attesté dès le XII<sup>e</sup> siècle dans les énoncés hypothétiques de type « improbable » conjointement à l'indicatif imparfait, exactement comme en français contemporain. Quant au conditionnel « passé », son apparition est plus tardive : on ne trouve qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle, et ne s'est imposé qu'au XVI<sup>e</sup> siècle. Selon F. Brunot (1966, 420-421) et également J. Picoche & C. Marchello-Nizia (1994, 294-295), on a les concordances suivantes :

Valeur de l'énoncé hypothétique	subordonnée (en <i>se/si</i> )	principale
<i>probabilité forte</i>	indicatif présent	indicatif présent ou futur ou impératif ou subjonctif présent
<i>probabilité faible – imaginaire</i>	indicatif imparfait	forme en <i>-roie (-rais)</i>
<i>irréel présent et irréel passé jusqu'au XIII<sup>e</sup> s.</i>	subjonctif imparfait	subjonctif imparfait
<i>irréel passé à partir du XIII<sup>e</sup> s.</i>	subjonctif plus-que-parfait	subjonctif plus-que-parfait
<i>irréel passé à partir du XIV<sup>e</sup> s.</i>	indicatif plus-que-parfait	forme en <i>-roie</i> composée

Quant à la troisième valeur du conditionnel, celle que nous avons nommée « conditionnel de désengagement », son apparition semble, elle, se faire progressivement à partir de la valeur d'hypothèse, en moyen français, si l'on en croit F. Brunot (1966, 490) :

Le conditionnel est en progrès marqué. En présentant la chose comme une hypothèse, il en est venu à se substituer à l'indicatif, lorsqu'il s'agit d'atténuer une affirmation, soit qu'il y ait doute, soit que l'on veuille présenter moins brutalement cette affirmation.

Cette remarque, somme toute peu développée au sein d'un volumineux ouvrage, va tout à fait dans le sens de nos explications sur le lien entre le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel de désengagement (voir par exemple en 13.1.). Elle est par ailleurs corroborée par

---

<sup>235</sup> Au fond, si le conditionnel dérive, ne serait-ce qu'en partie, du subjonctif imparfait latin qui possède ces deux emplois, il faudrait se demander lequel de ces emplois du subjonctif imparfait fut le premier dans la langue latine... mais ceci nous entraînerait trop loin.

les investigations menées en ancien français, moyen français et français classique par P. Dendale (2010) sur le « conditionnel de conjecture » et le « conditionnel de reprise à autrui »<sup>236</sup> : pour le premier, les apparitions les plus anciennes remontent au XII<sup>e</sup> siècle, tandis qu'elles ne datent que du XVI<sup>e</sup> siècle pour le deuxième. Ces deux types de conditionnel, que nous considérons comme faisant partie du conditionnel de désengagement, semblent donc bien être postérieurs au conditionnel d'hypothèse.

Nous aurons l'occasion de discuter plus longuement dans les pages qui viennent de ces différentes valeurs de conditionnel et d'en montrer les liens.

## 9. Le conditionnel en synchronie

Après ce bref passage en diachronie qui nous a permis de réétudier la validité des arguments diachroniques du conditionnel, nous passons maintenant à l'analyse de celui-ci en synchronie, ce qui est le cœur de notre sujet. Sans entrer dans les détails des analyses qui ont eu pour objet le conditionnel en français<sup>237</sup>, nous commençons notre étude par une présentation synthétique de celles-ci selon deux axes :

- les différentes familles d'approche du conditionnel, appréhendé fondamentalement comme mode, comme temps et/ou comme expression d'une polyphonie ou dialogisme ;
- le problème de l'appellation du conditionnel et de ses différentes classes d'emplois du conditionnel dégagées par ces théories.

### 9.1. Présentation synthétique des différentes familles d'approche du conditionnel

Même si le conditionnel n'a jamais été exclu des recherches sur la temporalité, en particulier au sein d'ouvrages généraux sur le système verbal (Damourette & Pichon 1919-1936, Guillaume 1929, Imbs 1968, Martin 1971 et 1983), ce n'est que depuis une quinzaine d'années qu'il suscite un nouvel intérêt parmi la communauté des linguistes « temporalistes ». Le recueil d'articles publié par P. Dendale & L. Tasmowski (2001) marque le pas de ce

---

<sup>236</sup> Qui correspondent respectivement à ce que nous nommons « conditionnel de raisonnement » et « conditionnel de rapport d'information ».

<sup>237</sup> Nous discuterons de certains points précis en comparaison avec notre approche au chapitre 6.

renouveau, à la suite des thèses de P. P. Haillet (1992)<sup>238</sup> et L. Abouda (1997)<sup>239</sup>. Dans ce recueil et les publications des années suivantes, différents courants linguistiques s'expriment sur le sujet du conditionnel, qui cherchent soit à expliciter un emploi précis du conditionnel, soit à formuler un invariant sémantique sous-jacent qui puisse rendre compte de tous ses emplois (quasiment tous les linguistes partent de cette hypothèse monosémique). J. Bres nous offre dans un récent article (2010) un panorama classé des différentes familles d'approches pour l'analyse du conditionnel, avant de proposer sa propre « solution » à l'invariant de ce temps verbal (puisque aucune approche ne semble être totalement satisfaisante). Nous reprendrons ici les principaux points de son exposé, qui nous a paru tout à fait pertinent.

J. Bres distingue trois grandes familles d'approches :

- modale : représentée en particulier par Moeschler & Reboul (2001), et présente de façon catégorique chez Korzen & Nølke (2001), et Kronning (2002) ;

- aspecto-temporelle : chez Guillaume (1929, 1971), Reichenbach (1947), Martin (1981), Gosselin (1996, 2001), Vet & Kampers-Manhe (2001), Wilmet (2003, 2001), et un peu différemment chez Damourette & Pichon (1936), Vettters (2001), Caudal & Vettters (2005) ;

- polyphonique : chez Korzen & Nølke (2001), Abouda (1997, 2001), Haillet (1992, 2002, 2003), Vuillaume (2001), Kronning (2002).

Bien évidemment, ces trois grands types d'approches ne sont pas exclusifs, ils désignent avant tout quel est le critère principal retenu pour construire l'invariant sémantique et rendre compte de tous les emplois du conditionnel.

Comme le notent P. Dendale (2001) et J. Bres (2010), les deux premières familles correspondent à la traditionnelle dichotomie « conditionnel-mode » / « conditionnel-temps » :

- soit le conditionnel est considéré comme un mode au même titre que l'indicatif et le subjonctif, qui peut avoir des emplois « temporels » similaires en fonctionnement à un temps d'indicatif (le « futur dans le passé ») : c'était la thèse « officielle » jusqu'à la 9<sup>e</sup> édition (1969) du *Bon usage* de Grevisse (quoique encore actuelle dans la grammaire scolaire), et que peu de linguistes soutiennent aujourd'hui ;

- soit le conditionnel est considéré comme un temps qui fait partie de l'indicatif, en vertu des morphèmes qu'il partage avec le futur et l'imparfait, et qui possède des « emplois modaux », comme d'autres temps de l'indicatif : c'est la thèse admise actuellement chez la majorité des linguistes.

---

<sup>238</sup> *Emplois journalistiques du conditionnel en français contemporain. Essai de linguistique descriptive*, Université de Toronto, Ottawa.

<sup>239</sup> *Recherche sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Université Paris VII.

La famille « polyphonique » est une autre voie d'approche pour rendre compte du fonctionnement particulier de ce temps verbal, et elle s'associe tantôt plus volontiers à l'approche « modale » (chez Korzen & Nølke 2001, et Kronning 2002), tantôt à l'approche « aspecto-temporelle » (chez Abouda 2001, Vuillaume 2001, et Bres 2010).

Nous allons présenter, en suivant l'exposé de J. Bres (2010) et en l'agrémentant de nos propres remarques, les avantages et les écueils de ces trois types d'approches.

### 9.1.1. Approche modale

Le critère invariant qui sous-tend cette explication est que tous les emplois du conditionnel peuvent être rendus par la formulation, explicite ou implicite, d'une « condition » qui serait liée à l'utilisation de ce temps verbal et qui conditionnerait donc l'actualisation du procès décrit avec ce temps. C'est ce que l'on appelle le « *si* généralisé ».

Si cela semble évident pour le conditionnel d'hypothèse, où la condition peut-être exprimée par une proposition en *si* ou à reconstruire (cf. 12.2.) :

(210) Si je gagnais au loto, je m'**achèterais** une voiture.

(211) De tous côtés, Beauvoir est insultée, dénigrée, d'une manière qui, *aujourd'hui*, **susciterait** probablement des procès. → *si cela se passait aujourd'hui*.<sup>240</sup>

Ceci l'est beaucoup moins pour les autres emplois du conditionnel. Voici comment J. Moeschler et A. Reboul (2001) proposent de paraphraser les énoncés suivants pour faire « apparaître » la condition sous-jacente :

(212) Charles croyait qu'Emma lui **serait** fidèle.

→ *Si les croyances de Charles se réalisent / se réalisaient*, Emma lui sera / serait fidèle.

(213) Le premier ministre **accepterait** de parler à la télévision.

→ Le premier ministre accepte de parler à la télévision, *si ce que l'on raconte est vrai*.

H. Korzen et H. Nølke (2001, 128) adoptent une solution similaire, où la glose sous-jacente commune à tous les emplois du conditionnel comporte une « condition » métalinguistique : « si on se place à R, c'est le cas que P » (le conditionnel signalant un déplacement des coordonnées énonciatives en R), qui semble effectivement (à peu près) fonctionner pour un conditionnel « temporel », mais reste contestable à nos yeux pour un conditionnel de rapport d'information :

(214) Le ministre a dit hier qu'il **parlerait** à la télévision aujourd'hui.

→ *Si on se place à hier*, le ministre dit qu'il parlera à la télévision demain.

(215) Selon l'AFP, le ministre **accepterait** de parler à la télévision.

→ *Si on écoutait l'AFP*, on apprendrait que le ministre accepte de parler à la télévision.

<sup>240</sup> *Le Monde*, 18 juillet 2008, exemple de J. Bres (2010).

Nous rejoignons les avis C. Vettters (2001) et de J. Bres pour émettre des objections au bien fondé de la thèse du « *si* généralisé » : elle n'est en fait pas spécifique au conditionnel, puisque d'autres auteurs (notamment Vet & Kampers-Manhe 2001) l'utilisent pour le futur de l'indicatif. C. Vettters montre que l'on peut appliquer la glose en : « si on se place à R, c'est le cas que P » même au passé simple :

(216) En 1643, Louis XIV **accéda** au trône.

→ *Si on se place en 1643*, Louis XIV accède au trône.

Bien évidemment, cette paraphrase n'exprime pas exactement l'énoncé original (elle ne rend pas compte du changement de référentiel opéré par l'emploi du passé simple), mais elle montre bien que cette solution de la paraphrase en *si* ne peut être satisfaisante pour expliquer le fonctionnement profond du conditionnel. Et comme ajoute C. Vettters (2001) :

À la limite et en exagérant un peu, si on admet ce type de paraphrase, qu'est-ce qui empêcherait de l'élargir à toutes les assertions en postulant un *si j'ai raison* profond ?

### 9.1.2. Approche aspecto-temporelle

Devant les difficultés trop nombreuses pour relier tous les emplois du conditionnel à l'expression profonde d'un *si*, il semble plus approprié de partir non pas de la dénomination de ce temps verbal (on sait bien que la terminologie des temps est rarement adéquate) mais de sa composition morphologique, ou du moins, ce que l'on suppose comme telle... puisque nous avons vu plus haut que certaines réserves pouvaient être émises sur ce découpage morphologique et ses origines diachroniques. Nous apprécions d'ailleurs que J. Bres (2010, 206) adopte une formulation légèrement plus prudente pour caractériser le fameux *-r-* :

[...] la morphologie [du conditionnel] associe l'affixe *-r* qui entre dans la composition du futur et l'affixe *-ai(s)* de l'imparfait.<sup>241</sup>

Il rappelle d'ailleurs quelques paragraphes plus haut le parallélisme des périphrases qui ont formé le futur et l'imparfait, ceci lui sert d'argument pour rallier le conditionnel au mode indicatif : « On voit mal qu'une même structure puisse entrer dans la création d'une part d'un mode (le conditionnel) et d'autre part d'un temps (le futur) d'un autre mode (l'indicatif) ».

Si le conditionnel fait partie de l'indicatif et tire son invariant sémantique des deux morphèmes qui le composent, il reste encore à déterminer lequel des deux est le plus « fondamental » : aussi les tenants de l'approche aspecto-temporelle se départagent-ils en deux « camps », ceux pour qui le conditionnel est avant tout un « temps de l'époque future » et ceux pour qui le conditionnel est avant tout un « temps de l'époque passée », ou bien encore, d'une manière dérivée, « d'une autre actualité ».

---

<sup>241</sup> C'est nous qui soulignons. On voit bien qu'il n'affirme pas que le *-r-* est « le morphème du futur », ce qui est, à notre sens, un raccourci inexact.

Selon J. Bres, aucune des trois solutions n'est pleinement satisfaisante.

### 9.1.2.1. Le conditionnel comme « temps futur »

Cette thèse est proposée par G. Guillaume (1929) : le conditionnel y est considéré comme un « futur hypothétique », par rapport au futur de l'indicatif qui est un « futur catégorique ». Le problème de cette position est qu'elle lie encore trop fortement le conditionnel à l'« hypothèse » et que, pour les emplois temporels où cette valeur n'apparaît pas, l'explication de G. Guillaume semble peu convaincante, comme le souligne J. Bres (2010, 208) :

Définir le conditionnel comme un temps de l'époque future rend difficilement compte des emplois temporels dans lesquels il est manifestement lié au passé : dire que dans ce cas on a affaire à un fait non pas morphologique mais purement syntaxique, selon lequel le conditionnel vaudrait pour un futur, ce qui expliquerait qu'il ne porte pas là de surcharge d'hypothèse, apparaît plus comme un tour de passe-passe que comme une explication. Elle contrevient au principe d'analyse qui fait toute confiance à la forme : le conditionnel serait *hypothétique*, sauf lorsqu'il ne le serait pas...

Ses successeurs, R. Martin (1983), M. Wilmet (2003), O. Soutet (2007) reprennent cette articulation étroite entre futur et conditionnel, mais de manière moins catégorique, ce qui leur évite cet écueil.

Ainsi, M. Wilmet (2003, 439) nomme le conditionnel « futur 2 », mais ne le rattache pas de façon absolue au futur : Si le « présent du passé » qu'est le passé 2 revient finalement au *temps passé*, le futur 2 échoit, lui, tantôt au *temps passé*, tantôt au *temps présent*, tantôt au *temps futur* et tantôt à une combinaison de *temps passé*, de *temps présent*, de *temps futur*. On ne peut se dispenser d'un quatrième temps d'époque : le *futur du passé*.

Pour lui, les différentes valeurs sémantiques du conditionnel ne découlent pas du fait qu'il s'agisse d'un « temps futur », malgré son étiquette, mais de cette particularité que le conditionnel a de « connecter les trois époques du passé, du présent et du futur », ce qui permet par exemple au « temps *futur du passé* de favoriser l'évasion vers le monde du *potentiel* ou du *contrefactuel* ». L'explication est poétique, mais est-elle réellement éclairante ?...

### 9.1.2.2. Le conditionnel comme « ultérieur du passé »

Beaucoup de linguistes qui se basent sur la morphologie aspecto-temporelle du conditionnel le considèrent plutôt comme un temps qui exprime une prospection à partir d'un repère temporel « passé » (par exemple Wilmet 2001, Gosselin 1996, 2001 et 2005, Vet & Kampers-Manhe 2001). Or cette définition *a priori* cohérente par rapport aux deux morphèmes concernés et à l'ensemble du système des temps verbaux du français (le conditionnel comme « ultérieur dans le passé » a pour pendant le futur antérieur comme « antérieur dans le futur ») pose également des problèmes si l'on veut s'en tenir à une acception stricte :

- dans certains emplois, le conditionnel « perd » sa valeur de postériorité :

(217) Alors comme ça, Paul **serait** malade... (Je n'en crois pas un mot.)

(218) Je **souhaiterais** un renseignement.

- dans d'autres, le conditionnel ne possède pas d'ancrage passé<sup>242</sup> :

(210) Si je gagnais au loto, je m'**achèterais** une voiture.

(219) Selon ce journaliste, le Président **partirait** pour le Mexique.<sup>243</sup>

Bien évidemment, on peut parvenir, à force d'explications et d'hypothèses, à essayer de « récupérer » la valeur de postériorité ou de passé dans les emplois où ils ne semblent pas apparaître de prime abord. On peut ainsi prendre en considération l'aspect lexical du verbe (*être* : aspect d'état, *partir* : aspect d'événement téléique), le fait qu'il y ait une énonciation première (*selon ce journaliste*), un cadre hypothétique à l'imparfait (*si je gagnais*), etc. qui sont autant de paramètres rentrant en compte dans la détermination de la valeur sémantique du conditionnel. Mais finalement, cela revient surtout, à notre sens, à élargir une définition de base qui semble être trop étroite.

C'est pourquoi d'autres linguistes adoptent une formulation légèrement différente en ne parlant plus d'« ultérieur dans un passé » mais d'« ultérieur dans une autre actualité ».

### 9.1.2.3. Le conditionnel comme « ultérieur d'une autre actualité »

Ceux qui s'inscrivent dans cette approche ne voient pas dans l'imparfait une valeur fondamentale de « passé » mais de « non actuel ». Ceci permet de donner une plus grande latitude à la définition et donc d'y inclure des emplois, par exemple (210).

J. Bres rappelle que l'opposition *actuel* / *non-actuel* trouve son origine chez Damourette & Pichon (1936) : l'imparfait est défini comme « le déplacement du fait verbal dans une autre sphère d'action, une autre *actualité* que celle où se trouve le locuteur », et le conditionnel est posé comme le « futur » de ce système « toncal » (opposé à « noncal », qui désigne l'actualité de l'énonciateur). Cette dualité offre pour ainsi dire une nouvelle « dimension » aux définitions des temps verbaux puisqu'elle permet d'échapper pour certains d'entre eux à ce repérage temporel uniquement organisé autour de l'énonciateur.

D'après J. Bres, c'est ce que propose L. Abouda (2001, 293) lorsqu'il définit ainsi le conditionnel : « Le conditionnel exprime, dans tous ses emplois, une valeur prospective, à partir d'un espace énonciatif distinct de celui du locuteur » (mais nous verrons dans la section suivante que sa position a des similitudes avec l'approche polyphonique).

---

<sup>242</sup> C'est d'ailleurs cette absence d'ancrage passé qui amènent N. Korzen & H. Nølke (1990, 274), L. Gosselin (2001), P. P. Haillet (2002, 94) à donner au conditionnel dans ce cas une interprétation « modale ».

<sup>243</sup> Exemple de L. Gosselin (2001, 62).

Il en est de même pour C. Veters (2001) qui définit ce même temps comme « ultérieur du non-actuel »<sup>244</sup>. Cet auteur est d'ailleurs un des rares à rendre compte de tous les emplois du conditionnel au sein d'un même article<sup>245</sup>, qui semblent donc tous rentrer sous cette définition :

- le « futur du passé » ne pose aucun problème : « il localise la situation dans un monde ultérieur qui s'appuie sur une situation inscrite dans le passé de  $m_0$  ».

- le « conditionnel d'information d'emprunt », associé dans la même classe au « conditionnels passés polémiques et exclamatifs », possède, selon lui, toujours cette double caractérisation : « d'une part, le trait *ultérieur* correspond à la nuance conjecturale (de vérification future), d'autre part, le trait *non actuel* signale le refus de prise en charge dans l'actualité de  $l_0$  ». Cela suppose donc d'admettre que les emplois du type (217) sont des « futurs *de dicto* », dans le sens où ils posent une conjecture sur un fait à vérifier ultérieurement par l'énonciateur ( $l_0$ ).

- le conditionnel hypothétique est décrit en plusieurs sous-classes<sup>246</sup>, quoique leur fonctionnement puisse se résumer à ceci : « le conditionnel  $y$  exprime la postériorité de  $q$  par rapport au méta-procès, c'est-à-dire la possibilité prospective que la protase sous-entendue [ou explicite]  $p$  soit le cas. » Il ne s'agit donc pas non plus ici d'une postériorité entre deux procès, mais du procès de  $q$  par rapport au « méta-procès » à l'œuvre dans un énoncé en *si p, q*, tel que décrit dans Gosselin (1999, 35-38). Celui-ci correspond, comme écrit plus haut, à la « possibilité prospective que  $p$  soit le cas », et précède  $p$  et  $q$  puisque cette relation entre  $p$  et  $q$  est posée, à l'inverse de ceux-ci qui ne sont que supposés.

La proposition de C. Veters semble séduisante, en répondant à tous les critères qu'elle s'est donnés. Toutefois nous lui ferons deux objections, une personnelle et une reprise de J. Bres (2010) :

- on a vu que ce qui est décrit comme « ultérieur » revêt des acceptions différentes d'une classe d'emplois à l'autre, or ceci contrevient un peu à l'unité définitoire revendiquée, et revient encore une fois à élargir le champ de la « postériorité », pour des emplois où celle-ci n'apparaît pas « naturellement » ;

- pour J. Bres, « la notion d'*autre actualité* est très (trop ?) générale ; pouvant presque tout justifier, elle n'explique rien de façon très précise, et échappe à toute falsification ». Si nous

<sup>244</sup> C. Veters s'inspire du formalisme de R. Martin : « Le conditionnel présent inscrit l'état de choses dans un monde ultérieur  $m^*$  qui commence dans le non-actuel du non-ultérieur, c'est-à-dire ailleurs qu'au présent ( $t_0$ ) de  $m_0$ . L'inscription dans  $m^*$  n'est pas toujours *de re*, mais peut être *de dicto*. » (2001, 197)

<sup>245</sup> En général, un article est plus souvent l'occasion de traiter d'un emploi problématique du conditionnel, et laisse donc de côté les autres, qui ne sont de fait pas explicités dans l'approche théorique choisie. Or c'est ce qui permettrait une comparaison plus systématique entre les différentes approches.

<sup>246</sup> « Conditionnel des phrases hypothétiques SI  $p, q$  », « conditionnel des protases dans SI », « conditionnel dans les apodoses sans protase ».

sommes d'accord avec lui pour nous méfier des concepts vagues et « fourre-tout », il faut tout de même reconnaître que la « non-actualité » reçoit une définition précise dans le cadre théorique de C. Vetters, même si elle est certes assez générale. On peut également remarquer que celui-ci adresse le même type de reproche aux partisans de la polyphonie (2001, 196) :

Que l'on choisisse l'une ou l'autre analyse [le fait que le conditionnel marque « la non-prise en charge » ou marque la polyphonie], voire même les deux, on aboutira forcément sur un sens trop large, ne permettant pas de distinguer le conditionnel d'autres tiroirs. Bien que l'observation soit correcte, dire que le conditionnel laisse parler plusieurs voix ne suffit pas, car, d'une part, d'autres tiroirs peuvent exprimer la polyphonie, comme l'imparfait et le plus-que-parfait qui s'emploient dans le contexte typiquement polyphonique du discours indirect (régé ou libre) ; et, d'autre part, il faudrait surtout expliquer ce qui permet au conditionnel d'exprimer la polyphonie.

Voyons donc maintenant en quoi consiste cette approche polyphonique du conditionnel.

### 9.1.3. Approche polyphonique ou dialogique

#### 9.1.3.1. Le conditionnel en théorie polyphonique

L'approche polyphonique, principalement représentée par H. Korzen & H. Nølke (2001), P. P. Haillet (2002) et H. Kronning (2002), rejoint d'une certaine manière le concept d'« autre actualité », puisque selon les premiers, « le propre du conditionnel est d'effectuer une distanciation par rapport aux coordonnées énonciatives standard : son emploi implique l'établissement d'un nouveau point de repère R »<sup>247</sup>, et selon le deuxième, « l'emploi du conditionnel revient systématiquement à représenter le procès comme *non intégré* à la réalité du locuteur »<sup>248</sup>. Le propre de cette théorie est d'introduire la notion de « point de vue » : le conditionnel permettrait d'en faire apparaître plusieurs au sein d'un même énoncé. Toujours selon H. Korzen & H. Nølke (2001, 127), « le propre du conditionnel est précisément de permettre au locuteur de se décharger de la responsabilité du point de vue exprimé par le conditionnel en allouant celle-ci à un autre être discursif ». Ainsi, si l'énonciation reste sous la responsabilité du locuteur, celui-ci « met en scène tous les êtres discursifs impliqués ». C'est ainsi que H. Korzen & H. Nølke proposent d'entrevoir de nouvelles coordonnées énonciatives pour tout énoncé au conditionnel (nous avons vu plus haut leur paraphrase en « Si on se place à R, c'est le cas que P ») et de permettre ainsi l'introduction de ces différents points de vue supportés par des « êtres discursifs » (ceux-ci pouvant être de trois sortes : « vrai locuteur », « locuteur virtuel » et « non-locuteur » selon les différents emplois du conditionnel). L'approche de P. P. Haillet est

---

<sup>247</sup> Korzen & Nølke (2001, 126).

<sup>248</sup> Haillet (2002, 9).

un peu différente : il n'introduit un « dédoublement du locuteur »<sup>249</sup> que pour une sous-classe précise du conditionnel (au sein du « conditionnel d'altérité énonciative »). En revanche, la notion de point de vue est présente : elle correspond à un énonciateur mis en scène et une paraphrase possible de l'énoncé au conditionnel. Selon P. P. Haillet, il existe trois types de paraphrases possibles pour le conditionnel : celles-ci fondent donc son classement des valeurs du conditionnel en trois classes. Nous reprendrons plus en détail l'analyse de P. P. Haillet en 15.1. et d'H. Kronning en 16.1.

L'analyse polyphonique du conditionnel repose essentiellement sur la « distanciation énonciative » : en utilisant un conditionnel, le locuteur se distancie d'un énonciateur responsable d'un point de vue, « ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il refuse le point de vue de ce dernier, mais simplement qu'il n'en revendique pas la paternité » (Anscombe 1985, 175<sup>250</sup>, cité par P.-P. Haillet 2002, 4). Ce que reproche J. Bres (2010) à cette approche, c'est qu'elle n'explique pas au fond *comment* le conditionnel met en œuvre cette distanciation, d'où celle-ci procède. C'est pourquoi il propose sa propre analyse du conditionnel, en théorie dialogique, qui explique ce mécanisme de distanciation par la morphologie de ce temps verbal.

### 9.1.3.2. Le conditionnel en théorie dialogique

J. Bres travaille dans le cadre théorique de la praxématique qui oppose le « dialogisme » à la « polyphonie » : le premier terme y désigne la capacité d'un énoncé à faire entendre une ou plusieurs voix en plus de celle de l'énonciateur, tandis que le deuxième est réservé à l'entremêlement de plusieurs voix hiérarchiquement au même niveau au sein d'un texte<sup>251</sup>. On peut trouver des similitudes entre le « dialogisme » et la polyphonie telle qu'elle est entendue au sein des théories polyphoniques (scandinave et autres), mais selon J. Bres (2010, 217-221), le « dialogisme » permet de mieux rendre compte du fonctionnement du conditionnel. Il part en effet des valeurs sémantiques induites par ses morphèmes :

Je pose que le conditionnel est un ultérieur du passé : l'affixe *-ai(s)* place un point dans le passé (dimension déictique), à partir duquel le procès est vu, de par l'affixe *-r*, en ultériorité (dimension anaphorique).

---

<sup>249</sup> Il s'agit plus précisément d'opérer dans ce cas une distinction entre le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-qu'être-du-monde », selon Ducrot (1984), que nous avons déjà évoquée en 1.1.2. : le premier correspond à l'origine de l'énoncé et le second peut constituer l'objet de l'énoncé (Haillet 2002, 5).

<sup>250</sup> « Introduction : de l'énonciation au lexique », *Langages* 80, p. 5-8.

<sup>251</sup> Nous renvoyons à Nowakowska (2005) et Bres (2005) pour plus de précisions sur cette distinction.

Ensuite, le fait de placer ce point dans le passé permet d'introduire un « autre énonciateur », nommé  $e_1$ , différent du locuteur-énonciateur  $E_1$ , ne serait-ce que temporellement. J. Bres donne un exemple illustratif :

*Tu es venue me voir hier soir. Dès le matin, j'espérais que tu viendrais.*

La venue de l'être attendu est de l'ordre du passé effectif (le passé composé est *venue*) pour le je-énonciateur  $E_1$ . Elle ne peut s'énoncer comme à venir que pour un je-énonciateur  $e_1$ , certes co-référentiel au premier, mais différent de lui temporellement, un autre énonciateur. Le dédoublement énonciatif du conditionnel procède de sa structure temporelle : le point dans le passé à partir duquel le procès peut s'énoncer comme ultérieur se densifie forcément en un énonciateur autre que l'énonciateur principal.

J. Bres explique donc la « distanciation énonciative » constatée en théorie polyphonique par le fait que conditionnel renvoie à une ultériorité à partir d'un autre énonciateur  $e_1$ , situé dans le passé. Cette hypothèse fonctionne bien avec les emplois temporels (exemple ci-dessus), puisque l'énonciation enchâssée de  $e_1$  est posée explicitement en discours indirect et implicitement en discours indirect libre. En ce qui concerne les emplois modaux, J. Bres en rend compte en disant que cette énonciation est cette fois *supposée* :

La structure d'enchâssement énonciatif dialogique s'est allégée : l'énonciateur enchâssé  $e_1$ , comme son acte d'énonciation, ne sont plus présents explicitement ou implicitement, mais la structure du conditionnel repose toujours sur un dédoublement énonciatif, à savoir la présupposition d'un énonciateur autre situé dans le PASSÉ de  $E_1$ , à partir duquel le procès est vu en ultériorité. Cette présupposition est elle-même plus ou moins forte. Elle est appuyée dans l'emploi de citation : cet effet de sens repose sur la présupposition d'un acte de parole antérieur, dont l'actant (correspondant à  $e_1$ ) peut d'ailleurs être explicite (*selon, d'après x*). La présupposition n'est pas du tout marquée dans les tours hypothétiques, de mitigation ou de jeu, elle n'est perceptible que dans son effet en discours.

J. Bres explique que, lorsque la présupposition n'est pas marquée,  $e_1$  est alors une « position énonciative purement fonctionnelle ». Le calcul de la référence du procès ne peut plus se faire à partir de  $e_1$ , mais à partir du « seul point stable et effectif » accessible : celui de l'énonciation de  $E_1$  en  $t_0$ . C'est pourquoi un procès au conditionnel présent dans un emploi modal a « sa référence temporelle dans le PRÉSENT ou le FUTUR, et jamais dans le PASSÉ » (il serait en effet difficile de voir « où » est le passé dans un énoncé comme *S'il pleuvait ce soir, je ne sortirais pas*<sup>252</sup>).

Cette explication a le mérite de vouloir s'appuyer sur la morphologie (telle qu'elle est généralement admise) du conditionnel tout en évitant les problèmes rencontrés par une

---

<sup>252</sup> Quoique certains auteurs le soutiennent, par exemple E. Faucher, cité par M. Vuillaume (2001, 108) avec des réserves :

Le conditionnel "Si tu travaillais, je me réjouirais" est engendré par la transplantation de "Si tu travailles, je me réjouirai" dans une subjectivité passée. D'où l'équation : "Si tu travaillais, je me réjouirais" = "Je me suis dit : 'Si tu travailles, je me réjouirai'".

approche purement aspecto-temporelle, par la définition de ce « dédoublement énonciatif ». Toutefois, nous souhaitons émettre deux réserves :

- La dérivation des emplois du conditionnel, plus ou moins présentée de cette manière par J. Bres, ne nous semble pas correcte. Si l'on suit son raisonnement, l'emploi temporel est premier, avec une énonciation antérieure de  $e_1$  « posée », puis on passe à l'énonciation de  $e_1$  « présupposée » et « marquée » dans les rapports d'information. Enfin cette énonciation de  $e_1$  « présupposée » n'est plus « marquée » dans le conditionnel d'hypothèse ou d'« atténuation ». Soit en tableau :

emploi temporel	énonciation de $e_1$ posée		« futur dans le passé »
emploi modaux	énonciation de $e_1$ présupposée	marquée	selon $x$ , rapport d'information
		non marquée	hypothétique, atténuation

Il peut sembler à première vue logique qu'un conditionnel de rapport d'information soit en réalité un conditionnel de « futur dans le passé » dont on n'aurait pas conservé le rapport de l'acte d'énonciation premier. Or, d'une part, ceci ne concorde pas avec la transposition des temps verbaux : pour reprendre un exemple de J. Bres, *D'après Suzanne, il tromperait sa femme mais elle le saurait pas* ne correspond évidemment pas à un « futur dans le passé » dans *Suzanne a dit qu'il tromperait (allait tromper) sa femme mais qu'elle le saurait (allait le savoir)*. Et d'autre part, nous avons vu en 8.3. que l'ordre diachronique d'apparition du conditionnel de rapport d'information était bien postérieur à l'emploi « futur dans le passé » et l'emploi hypothétique du conditionnel. On ne peut donc pas dire (même si J. Bres ne l'affirme pas explicitement de cette façon) que la valeur hypothétique « dérive » en quelque sorte de la valeur de rapport d'information.

- Deuxième critique faite à cette présentation malheureusement trop courte du conditionnel par J. Bres dans cet article, celui-ci n'explique pas comment on passe d'une énonciation de  $e_1$  « posée » à « présupposée », et comment la structure d'enchâssement énonciatif « s'allège » au point que la présupposition n'est plus marquée, mais seulement « perceptible dans son effet en discours ». Il nous semble que son argument pourrait souffrir des mêmes reproches qu'il adressait aux autres approches : « le conditionnel serait hypothétique... sauf lorsqu'il ne le serait pas » (209), « Parler de *perte* d'un élément de la valeur de base de la forme me semble surtout consister à effacer ledit élément dans l'explication parce qu'il ne rentre pas dans son cadre »<sup>253</sup> (212). Bien sûr, J. Bres n'a pas dit qu'il y avait « perte » de l'énonciation antérieure de  $e_1$ , auquel cas évidemment son analyse n'aurait plus de sens, mais

<sup>253</sup> J.-P. Confais (2002, 91) relève le même type de problème dans sa discussion sur les « attitudes linguistiques » (cf. notre introduction) : « Admettre une disparition d'un trait définitoire sur un signe revient à avouer qu'on n'a pas réussi à trouver le trait définitoire qui convient à ce signe. »

l'« allègement » invoqué peut ressembler à un début de perte... Nous lui laissons le bénéfice du doute en l'absence d'explications plus détaillées sur ce mécanisme.

#### 9.1.4. Une « autre voie » ?

Au terme de cette présentation synthétique des différentes approches du conditionnel, il apparaît nettement que le conditionnel pose de réelles difficultés pour concevoir une définition de son invariant sémantique qui puisse rendre compte de toutes ses valeurs en contexte si variées, quelque soit le cadre théorique. L'approche modale n'est pas adéquate pour décrire un « simple » futur dans le passé, l'approche aspecto-temporelle est trop « faible » pour expliquer comment fonctionnent tous les emplois dits modaux, quant à l'approche énonciative de type polyphonique ou dialogique, elle part d'un présupposé théorique, à savoir la mise en scène de différents énonciateurs au sein d'un même énoncé, qu'il faut d'abord accepter. Or celui-ci ne nous semble pas toujours justifié dans certains emplois du conditionnel. Prenons par exemple un conditionnel « de politesse » : *Je souhaiterais un renseignement*. Il nous semble difficile d'y voir la présupposition d'une énonciation antérieure (selon la théorie de J. Bres), et nous préférierions pouvoir rendre compte de ce qu'exprime le conditionnel autrement qu'en faisant appel à des énonciateurs ou des points de vue. Nous comprenons bien que, dans le cadre de la théorie polyphonique, « énonciateur » n'est pas à prendre dans le sens que nous lui avons donné dans notre propre cadre théorique. À ce titre, le terme de « point de vue » employé par P. P. Haillet nous semble plus approprié, car il évite l'impression d'avoir affaire à plusieurs « personnes » (même si ce n'est pas ce que l'on entend dans la théorie polyphonique), alors que, pour nous, l'énonciateur JE est un paramètre abstrait qui ne peut « se dédoubler ». Nous cherchons donc à expliquer le fonctionnement du conditionnel en mettant à jour les opérations énonciatives sous-jacentes appliquées à la relation prédicative aspectualisée et qui peuvent donner ces fameux « effets de sens » observés en discours.

Pour ce faire, il faut se défaire, encore une fois, d'une conception du temps linguistique strictement linéaire sur un seul « niveau » : il n'y a pas que les relations d'ordre temporel (antériorité, postériorité) qui sont en jeu dans le conditionnel – tous les auteurs s'accordent sur ce point, même sans le dire explicitement, puisqu'à un moment il faut faire appel à du « modal », de la « modalisation », une « autre actualité », un « autre énonciateur ». Dès lors, il nous semble plus simple et plus clair de poser d'emblée qu'un procès exprimé avec un conditionnel n'appartient pas directement au réalisé de l'énonciateur<sup>254</sup>, autrement dit, si l'on

---

<sup>254</sup> Ce qui rejoint en grande partie la position de P. P. Haillet (2002, 9) que nous avons déjà citée : « Notre approche consiste à considérer que l'emploi du conditionnel revient systématiquement à représenter le procès comme *non intégré* à la réalité du locuteur ».

utilise le concept des référentiels temporels, qu'il n'est pas situé dans le Référentiel Énonciatif mais dans un autre référentiel temporel.

La suite de notre travail consistera à montrer comment le conditionnel opère pour situer un procès hors du Référentiel Énonciatif et quels sont les liens entre cet autre référentiel et le Référentiel Énonciatif (ce qui est toute la question de l'actualisation). Mais auparavant, nous achèverons notre présentation générale des différentes analyses du conditionnel par une revue de l'appellation de ses classes d'emplois.

## 9.2. Les classes d'emplois du conditionnel et leurs appellations

### 9.2.1. Les appellations « conditionnel présent » / « conditionnel passé »

Les grammaires traditionnelles nomment « conditionnel présent » et « conditionnel passé » la forme simple et la forme composée de ce temps verbal. Or, comme pour d'autres étiquettes de temps verbaux<sup>255</sup>, celles-ci ne nous paraissent pas totalement adéquates.

Il y a tout d'abord l'appellation « conditionnel ». Elle provient de l'un des emplois majeurs de ce temps, et est, de ce fait, réductrice par rapport aux autres emplois qui n'ont rien de « conditionnel ». Nous avons vu que certains auteurs, dans le cadre d'une redéfinition globale des temps verbaux du français, proposent de le nommer autrement. C'est le cas de la grammaire de J. Damourette et E. Pichon, où le conditionnel est nommé *toncal futur*, ainsi que celle de M. Wilmet (2003), où le conditionnel est appelé *futur 2* (le *futur 1* étant le traditionnel futur simple de l'indicatif). Le problème est que ces étiquettes ne sont pas beaucoup plus adaptées pour désigner ce temps verbal : le conditionnel possède en effet un certain nombre d'emplois et de valeurs sémantiques qui, bien que n'étant pas sans liens entre elles, sont assez différentes et ne peuvent par conséquent se laisser résumer dans une étiquette simple. On vient précisément de voir à quel point l'invariant du conditionnel pose problème, et si l'on parvient à le synthétiser de façon relativement courte (par exemple *l'ultérieur du non-actuel* chez C. Vetters 2001), la compréhension de cette étiquette dépend fortement du cadre théorique utilisé et ne facilite pas la comparaison entre auteurs. Par conséquent, il nous a paru plus simple, comme pour la majorité des linguistes, de conserver la dénomination traditionnelle « conditionnel », en tant que pure étiquette ne présumant pas d'une prépondérance d'un emploi par rapport à un autre.

D'autre part, le conditionnel en français comporte deux formes morphologiques, l'une simple, et l'autre composée à partir de l'auxiliaire *avoir* ou *être* au conditionnel simple et du participe passé du verbe conjugué. La première forme est généralement nommée

---

<sup>255</sup> Par exemple, le « passé composé » qui, comme on le sait, occulte dans sa dénomination la valeur de « présent accompli » ou « état résultant » de certains de ses emplois.

« conditionnel *présent* » et la deuxième, « conditionnel *passé* ». Il est vrai que le conditionnel passé a plutôt tendance à exprimer un fait appréhendé de façon antérieure par rapport à  $T^0$ <sup>256</sup>, bien que la réalisation de ce fait ne soit pas nécessairement effective (c'est justement l'inverse pour les contrefactuels). En revanche, on ne peut pas dire que le conditionnel présent exprime par défaut (sans même que ce soit un invariant) une relation de concomitance avec  $T^0$ <sup>257</sup>, même indirectement. Le cas le plus flagrant est le « futur dans le passé » dans le discours rapporté : le procès rapporté et exprimé au conditionnel peut relater un procès exprimé initialement au futur de l'indicatif et qui peut être déjà achevé par rapport à l'acte d'énonciation qui le rapporte (donc par rapport à  $T^0$ ), comme dans *Lise a dit avant-hier* : « *Je viendrai demain.* » → *Lise a dit avant-hier qu'elle viendrait le lendemain.*

Les termes *passé* et *présent* présentent aussi l'inconvénient d'évoquer trop fortement le « passé » et le « présent » conçu par rapport à l'énonciateur, c'est-à-dire le réalisé et le non encore réalisé du Référentiel Énonciatif. Or le conditionnel est justement un temps verbal qui situe la relation prédicative hors de ce référentiel et ne renvoie généralement pas non plus à une situation que l'on peut projeter de façon effective dans le REX.

Pour ces deux raisons avancées, nous préférons, à l'instar de P. P. Haillet (2003), employer les étiquettes « *conditionnel simple* » et « *conditionnel composé* », qui se limitent à la désignation de la construction morphologique sans présupposer d'une quelconque autre valeur.

Dans la suite de notre travail, nous ne ferons pas une distinction systématique entre conditionnel simple et conditionnel composé : lorsque nous parlerons du « conditionnel », nous entendons le temps verbal abstrait de sa variante simple et composée. Il est toutefois évident que certains emplois ne sont liés qu'à la forme simple et d'autres à la forme composée, les premiers étant plus nombreux que les deuxièmes. Nous le préciserons lorsque cela sera pertinent.

### 9.2.2. *Variété des étiquettes des classes d'emplois du conditionnel*

Les emplois du conditionnel sont nombreux, sans doute plus que tout autre temps verbal. Il n'est donc pas étonnant que le regroupement en classes de ces emplois et que leurs appellations divergent d'un auteur à un autre. Certains distinguent trois ou quatre classes d'emplois, d'autres plus. Nous-même avons dégagé trois classes principales qui se subdivisent en sept sous-classes. Nous présenterons notre carte sémantique des valeurs du conditionnel à la fin de notre analyse (en 14), mais à titre indicatif, nous avons dressé un tableau des

---

<sup>256</sup> Ce qui ne correspond pas non plus exactement à la définition que nous avons donnée du « passé », à savoir la partie du REX à gauche de l'index  $t_m$

<sup>257</sup> Qui est l'invariant du présent de l'indicatif, comme nous l'avons vu dans notre partie sur ce temps verbal.

différentes étiquettes données par les auteurs ayant proposé une étude de toutes les valeurs du conditionnel, mis en correspondance avec nos trois classes :

- conditionnel de « futur dans le passé »
- conditionnel d'hypothèse
- conditionnel de désengagement

<i>Auteur</i>	<i>Étiquette</i>	<i>Classe et sous-classe correspondante</i>
<b>Imbs (1968)</b>	<i>C. de l'information hypothétique</i>	<i>C. de désengagement – rapport d'information</i>
	<i>C. corrélatif avec proposition en si</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. non-corrélatif sans subordonnée</i>	<i>C. d'hypothèse ou C. de désengagement</i>
<b>Martin (1971)</b>	<i>C. du fait conditionné</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. du fait conditionnant</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. du fait atténué</i>	<i>C. de désengagement – suspension d'actualisation</i>
	<i>C. du fait supposé</i>	<i>C. de désengagement – raisonnement ou rapport d'information</i>
<b>Dendale (1993)</b>	<i>C. futur du passé</i>	<i>C. de futur dans le passé</i>
	<i>C. d'éventualité</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. d'atténuation</i>	<i>C. de désengagement – suspension d'actualisation</i>
	<i>C. épistémique</i>	<i>C. de désengagement – raisonnement ou rapport d'information</i>
<b>Vetters (2001)</b>	<i>ultérieur du passé</i>	<i>C. de futur dans le passé – discours antérieurs rapportés</i>
	<i>ultérieur du fictionnel</i>	<i>C. de futur dans le passé – cadre narratif</i>
	<i>C. d'information d'emprunt (comprend les conditionnels passés polémiques, exclamatifs et rhétoriques)</i>	<i>C. de désengagement – raisonnement ou rapport d'information</i>
	<i>C. des phrases hypothétiques SI p, q</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. des protases sans SI</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. dans les apodoses sans protase (comprend les conditionnels de politesse, d'opinion illusoire, les conditionnels préludiques)</i>	<i>C. d'hypothèse ou C. de désengagement – suspension d'actualisation</i>
<b>Moeschler &amp; Reboul (2001)</b>	<i>C. dans la représentation des pensées ou des paroles</i>	<i>C. de futur dans le passé</i>
	<i>C. dans les conditionnelles</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. dans des constructions en quand, quand même, que et dans les énoncés parataxiques</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. d'atténuation – C. de politesse</i>	<i>C. de désengagement – suspension d'actualisation</i>
	<i>C. d'atténuation – C. d'incertitude</i>	<i>C. de désengagement – raisonnement ou rapport d'information</i>

<b>Korzen &amp; Nølke (2001)</b>	<i>C. temporel – emploi subjectif</i>	<i>C. de futur dans le passé – discours antérieurs rapportés</i>
	<i>C. temporel – emploi objectif</i>	<i>C. de futur dans le passé – cadre narratif</i>
	<i>C. hypothétique</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. de citation</i>	<i>C. de désengagement</i>
<b>Abouda (2001)</b>	<i>C. temporel</i>	<i>C. de futur dans le passé</i>
	<i>C. hypothétique</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. de non-prise en charge</i>	<i>C. de désengagement</i>
<b>Kronning (2002)</b>	<i>C. temporel</i>	<i>C. de futur dans le passé</i>
	<i>C. hypothétique</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. épistémique</i>	<i>C. de désengagement</i>
<b>Haillet (2002)</b>	<i>C. temporel</i>	<i>C. de futur dans le passé</i>
	<i>C. d'hypothèse</i>	<i>C. d'hypothèse</i>
	<i>C. d'altérité énonciative</i>	<i>C. de désengagement</i>

À travers cette variété d'étiquettes on retrouve malgré tout quelques constantes dans la classification : comme le rappelle P. Dendale (2001, 13), « il semble y avoir consensus sur au moins deux emplois canoniques du conditionnel : un emploi *temporel* (le futur du passé) et un emploi *modal* (le conditionnel d'éventualité ou conditionnel de la période hypothétique) ».

D'autres emplois appartiennent au « modal » : le « conditionnel de la rumeur », le « conditionnel de politesse », le « conditionnel d'atténuation » (surnommé « "l'enfant terrible" des emplois du conditionnel » par P. Dendale (2001, 14), puisque c'est celui-ci qui semble le plus difficile à expliciter et donc à classer). C'est le classement de ces emplois canoniques qui fait l'objet d'une divergence majeure : selon leurs visées théoriques, les auteurs soit les regroupent en une seule classe (ce qui est notre position), soit les partagent en deux classes, généralement d'après le schéma ci-dessous proposé par P. Dendale (2001, 9) :

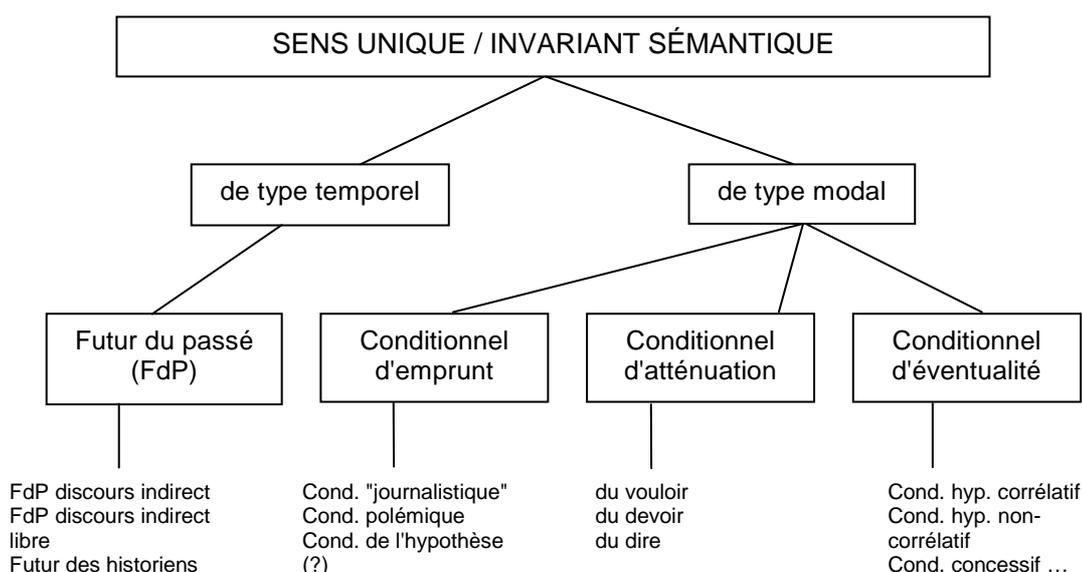


Figure 12 - Classification des emplois du conditionnel selon P. Dendale

La variété étiquettes des différents emplois au sein de ces classes principales, au dernier niveau, est donc la conséquence des divergences liées aux niveaux antérieurs. Notamment, un invariant sémantique abstrait n'est pas un « sens unique » qui serait premier et dont découleraient tous les emplois comme autant d'« effets de sens ». Il s'agit plutôt de ce que G. Guillaume appelait un « signifié de puissance », et qui exprime l'idée qu'il y a un « dénominateur commun » à tous les emplois, chaque classe d'emplois étant une expression particulière de l'invariant.

Puisque nous travaillons dans un cadre théorique particulier qui propose une définition de l'invariant sémantique du conditionnel propre à ce cadre, nous aurons également une répartition des emplois qui sera tantôt en accord tantôt en décalage par rapport à d'autres études. Nous avons également essayé de nommer nos classes et sous-classes de façon la plus transparente possible, en fonction de leur fondement.



## **Chapitre 5 : Proposition d'analyse du conditionnel avec les référentiels temporels**

Nous ne présenterons pas dans ce chapitre notre travail sous la forme d'une recherche partant d'une étude en corpus pour dégager au fur et à mesure des analyses les classes d'emplois du conditionnel ainsi que son invariant. Bien que cette forme puisse présenter un intérêt pour le lecteur qui suivrait ainsi le raisonnement ayant mené aux conclusions, presque comme une enquête policière, elle risquerait d'être trop longue voire ennuyeuse. Aussi avons-nous préféré présenter nos résultats tels que nous les avons établis au terme de ces mois et années de réflexion, sachant bien que, comme tout travail de recherche, ils sont amenés à être encore et toujours revus, précisés et approfondis.

Notre démarche correspond à celle que nous avons exposée en introduction : nous disposions d'un cadre théorique déjà défini, pourvu de certains concepts dont il a fallu estimer la pertinence par une confrontation au corpus.

Le recensement des exemples n'avait pas vocation à faire une étude statistique sur la fréquence de tel ou tel type d'emploi du conditionnel, c'est pourquoi nous avons laissé de côté un certain nombre d'exemples très similaires entre eux (notamment de « futur dans le passé » et hypothétiques) et que nous n'avons pas établi de tableau correspondant à une répartition des emplois. Il aurait fallu pour cela disposer d'un corpus plus large et plus varié, voire même de corpus oraux, puisque certains emplois du conditionnel (par exemple le conditionnel « de politesse ») sont très certainement plus présents en contexte oral qu'écrit (et vice versa). Notre objectif était plutôt d'étudier le mécanisme du conditionnel en tant que tel, à travers ses manifestations en corpus. Il ne s'agissait pas d'un « terrain neuf », puisqu'il existe déjà un certain nombre d'études sur le sujet : nous sommes donc partie de la délimitation des classes telle que présentée par P. Dendale précédemment, puis nous avons effectué à partir de celle-ci un premier classement de nos exemples relevés en corpus. Choisir de classer un exemple dans tel ou tel type d'emploi revenait à s'interroger sur ce qui définissait cette classe. Et réfléchir sur les définitions des classes demandait de s'interroger sur les liens qui les unissaient, donc sur l'invariant du conditionnel. Notre réflexion s'est effectuée en utilisant les concepts de notre cadre théorique. Les confronter aux emplois du conditionnel relevés en corpus nous a amenée à retravailler et approfondir deux de ces concepts fondamentaux, puisque, plus que pour tout autre temps verbal, ils étaient au cœur de l'invariant du conditionnel : il s'agit du concept de référentiel temporel et celui d'actualisation (d'un procès situé dans un référentiel vers le REN).

Enfin, l'étude contrastive sur l'allemand nous a confortée dans ce travail, nous y reviendrons en conclusion.

Nous présenterons donc notre proposition d'analyse du conditionnel d'une manière systématique, en partant de l'invariant, puis en examinant chacune des trois classes d'emplois selon leur ordre « logique », souvent le même que beaucoup d'autres auteurs, et qui correspond aussi à l'ordre diachronique de leur apparition.

## 10. Invariant et classes d'emplois du conditionnel

### 10.1. Invariant du conditionnel

#### 10.1.1. Définition de l'invariant

Étant donné que nous travaillons dans un cadre théorique quelque peu différent de tous ceux que nous avons évoqués jusqu'ici, la définition de notre invariant différera également de celles que nous avons vues en 9.1. Nous ne ferons pas appel à la morphologie supposée « futur / imparfait », car, selon nous, l'invariant du conditionnel s'est construit au cours de la mise en place de cette forme de manière indépendante des temps verbaux dont il est censé être la combinaison. On pourra certes entrevoir quelques liens entre eux, mais nous ne les posons pas comme fondamentaux. Pour nous, le conditionnel se structure autour de la notion d'« autre référentiel » (qui peut rejoindre celle de « l'autre actualité » de Damourette & Pichon) : il agit donc autrement qu'un imparfait ou un futur qui restent attachés, dans leurs emplois premiers, au REN.

Nous posons donc que le conditionnel en français, en tant que temps verbal, est soutenu par un invariant sémantique qui présente deux caractéristiques :

- l'ouverture d'un référentiel dans lequel se situe la relation prédicative aspectualisée dont le verbe est au conditionnel,
- et la non-actualisation directe de la relation prédicative dans le REN, celle-ci pouvant se faire sous certaines conditions, que nous préciserons au cours de notre analyse.

Le type de référentiel déclenché, le type de relation (concomitance, antériorité, postériorité) entre la relation prédicative aspectualisée (dont le verbe est au conditionnel) et  $T^0$ , ainsi que l'actualisation ou non de cette relation prédicative dans le REN dépendent de la valeur sémantique de la classe de conditionnel employée.

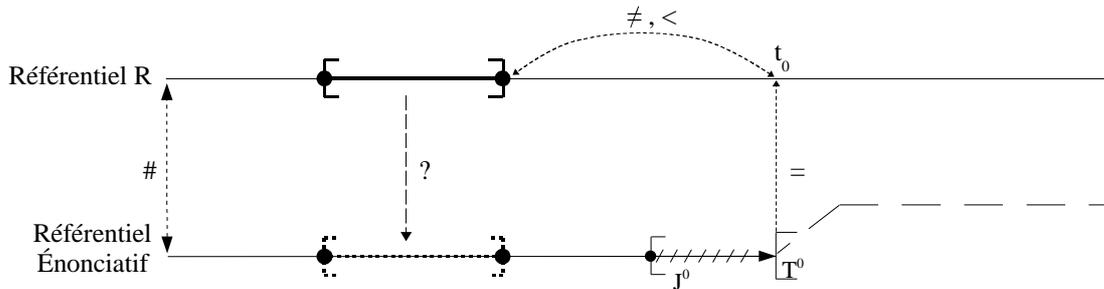
À la différence du présent de l'indicatif, l'invariant du conditionnel (simple et composé) n'est pas basé sur un type particulier de relation de repérage entre  $T^0$  (ou la projection de  $T^0$  dans un autre référentiel) et une borne de l'intervalle de validation de la relation prédicative aspectualisée. Les trois relations de repérage, antériorité, concomitance et postériorité, sont possibles pour le conditionnel. C'est pourquoi nous représenterons graphiquement l'invariant du conditionnel par trois diagrammes qui donnent les trois relations possibles entre le procès et  $T^0$ , dans lesquels nous utiliserons les conventions suivantes :

- $t_0$  est la projection de  $T^0$  dans le Référentiel R ouvert par l'emploi du conditionnel : cet index temporel permet de situer le procès dans le Référentiel R par rapport à  $T^0$  ;
- la flèche en tiret accompagnée d'un point d'interrogation exprime une potentielle actualisation dans le REN du procès situé dans le Référentiel R ;

- le procès en pointillé signale cette possible actualisation : si la projection est effective, le procès sera inscrit en trait plein, sinon il ne figurera pas dans le REN ;

- le choix de l'aspect des relations prédictives représentées dans ces diagrammes est une possibilité parmi d'autres, celles-ci seront précisées plus bas.

• **Antériorité**



**Diagramme 77** - Invariant du conditionnel : antériorité du procès par rapport à  $T^0$

PROC<sub>J0</sub> (JE-DIS (ASP<sub>I1</sub> (P))

& (I<sub>1</sub> REP REF)

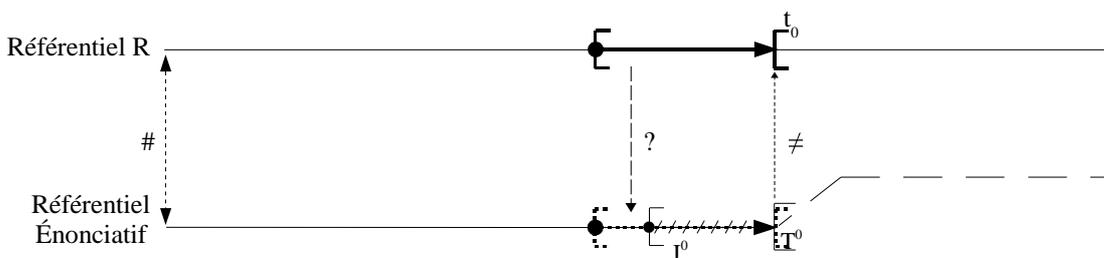
& (REF # REN)

& ( $\delta(I_1) < \delta(J_0)$ )

)

Dans ce premier cas, les deux référentiels, Référentiel Énonciatif et Référentiel R, sont dans une relation de rupture, comme tous référentiels entre eux.  $T^0$  se projette dans le Référentiel R à l'index temporel  $t_0$  (relation de concomitance). La relation prédictive aspectualisée dont le verbe est au conditionnel est située dans le Référentiel R, ici repérée de façon antérieure par rapport à  $t_0$ . Le repérage par rapport à  $T^0$  n'est donc qu'indirect.

• **Concomitance sans identification**

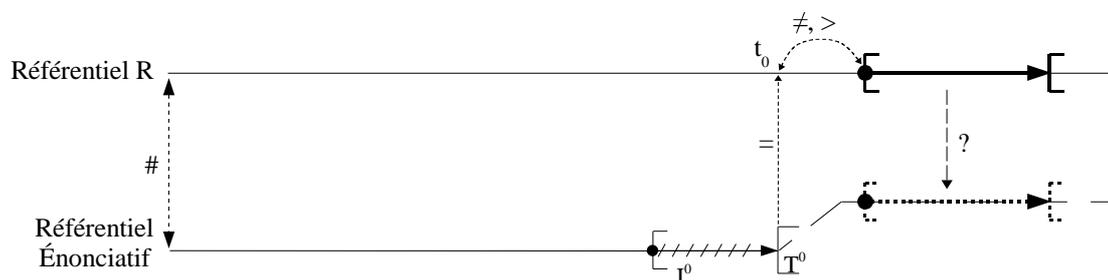


**Diagramme 78** - Invariant du conditionnel : concomitance du procès par rapport à  $T^0$

PROC<sub>J0</sub> (JE-DIS (ASP<sub>I1</sub> (P)))  
 & (I<sub>1</sub> REP REF)  
 & (REF # REN)  
 & ( $\delta(I_1) \neq \delta(J_0)$ )  
 )

Dans ce deuxième cas, les deux référentiels sont également dans une relation de rupture. L'index temporel  $t_0$ , étant la projection de  $T^0$ , est en relation de concomitance avec celui-ci, mais l'intervalle de validation de la relation prédicative dans le Référentiel R ne pouvant pas être par défaut projetée dans le REN, il n'y a pas directement concomitance *et* identification entre la borne droite de cet intervalle et  $T^0$ , comme nous avons pu le voir par exemple pour le présent narratif. Il n'y a qu'une concomitance entre la borne droite de l'intervalle et  $t_0$ , c'est pourquoi nous inscrivons dans le diagramme le signe de la différenciation  $\neq$ . Si la relation prédicative est amenée à être actualisée dans le REN, alors la relation de différenciation deviendra une relation d'identification notée  $=$ .

- Postériorité



**Diagramme 79** - Invariant du conditionnel : postériorité du procès par rapport à  $T^0$

PROC<sub>J0</sub> (JE-DIS (ASP<sub>I1</sub> (P)))  
 & (I<sub>1</sub> REP REF)  
 & (REF # REN)  
 & ( $\gamma(I_1) > \delta(J_0)$ )  
 )

Enfin, dans ce troisième cas, la relation prédicative située dans le Référentiel R est repérée de façon postérieure à  $t_0$ , projection de  $T^0$  dans R. Ici, la relation prédicative aspectualisée dont le verbe est au conditionnel est susceptible de s'actualiser dans la partie « non encore réalisée » du REN.

### 10.1.2. Aspect du conditionnel

Nous n'avons jusqu'ici pas abordé la question de l'aspect pour le conditionnel. Autant elle est fondamentale pour le présent et l'imparfait de l'indicatif, autant elle ne l'est pas, selon nous, pour le conditionnel, tout comme le futur. Ce n'est d'ailleurs pas sur ce point qu'ont lieu les débats entre linguistes, même si l'on observe des divergences lorsque – ou plutôt *si* – cette question est abordée. J. Bres (2010) relève que les approches aspecto-temporelles qui considèrent le conditionnel avant tout comme un temps du « futur » lui font hériter de l'imparfait l'aspect sécant (Guillaume 1929), tandis qu'*a contrario* ceux qui considèrent le conditionnel comme un temps du « passé » lui attribuent la valeur aspectuelle globale comme le futur (Wilmet 2003, pour qui le futur est nécessairement global). L. Gosselin (1996, 2001) a lui une position plus nuancée : pour lui, le conditionnel est d'aspect global, sauf en présence d'un « circonstanciel ponctuel » et d'un « procès atélique », auquel cas l'aspect est inaccompli<sup>258</sup>. Quant à J. Bres, le conditionnel possède selon lui la même caractéristique aspectuelle que le futur, c'est-à-dire la neutralité. Nous reprenons à notre compte cette position, tout en la précisant comme nous l'avions fait pour le futur simple (5.1.2.) : le conditionnel *simple* ne contraint pas l'aspect lexical et/ou l'aspect de la relation prédicative (c'est-à-dire le verbe et ses arguments). Ainsi un verbe comme *avoir* mis au conditionnel conservera sa valeur aspectuelle d'état, tandis que la relation prédicative « atteindre-le-sommet », d'aspect télique, conservera sa valeur événementielle si elle est employée au conditionnel. Il n'en sera pas exactement de même pour le conditionnel composé, comme nous allons le voir ci-après.

#### 10.1.2.1. Conditionnel simple

Nous retenons pour le conditionnel simple trois relations temporelles possibles : antériorité, concomitance et postériorité par rapport à  $t_0$ , et indirectement par rapport à  $T^0$ . Toutefois le conditionnel ne marque pas nécessairement le type de cette relation. Ainsi que l'a noté L. Gosselin (2001, 59), dans un énoncé comme *Luc a répondu qu'il viendrait mardi* « *mardi* peut aussi bien être interprété comme "*mardi prochain*" que comme "*mardi dernier*" ». C'est en général le contexte, plus ou moins large, qui lève la possible indétermination de cette relation. C'est pourquoi dans les exemples donnés ci-dessous, nous incluons certains éléments contextuels qui permettent l'établissement de cette relation. Quant à l'aspect, nous inscrivons « PROC ou EVEN » lorsque la relation prédicative peut être aspectualisée sous l'une ou l'autre

---

<sup>258</sup> Il donne pour exemple (2001, 60) l'énoncé *Luc répondit qu'à huit heures, il serait là depuis quelques minutes*, où, d'après son modèle théorique, c'est le fait que l'antécédent retenu pour définir le point d'ancrage du conditionnel soit celui de l'intervalle circonstanciel et non celui du procès de la principale qui donne l'aspect inaccompli. Il nous semble pourtant que le même énoncé sans circonstanciel, *Luc répondit qu'il serait là*, a lui aussi un aspect inaccompli.

forme, en antériorité et postériorité. En concomitance, il ne peut y avoir que l'aspect inaccompli, soit un état ou un processus.

Relations	Aspects	Exemple
Antériorité	ETAT	<i>Luc croyait à l'époque qu'il serait facile de réussir ses examens. Or il a échoué.</i>
	PROC ou EVEN	<i>Luc m'a dit la semaine dernière qu'il m'enverrait une lettre. Elle est enfin arrivée.</i>
Concomitance	ETAT	<i>Le président posséderait des tableaux volés.</i>
	PROC	<i>Le président serait en train de mettre au point une réforme des retraites.</i>
Postériorité	PROC ou EVEN	<i>Le président se rendrait à Londres demain.</i>

### 10.1.2.2. Conditionnel composé

Le conditionnel dans sa forme composée situe par défaut la relation prédicative actualisée en relation d'antériorité par rapport à  $t_0$ , et indirectement par rapport à  $T^0$ . L'aspect peut être un état, un état résultant ou un événement (comme nous l'avons vu pour le passé composé en 3.5.). Dans certains cas de discours rapporté, avec un contexte précis, l'état résultant exprimé par le conditionnel composé peut se situer en postériorité par rapport à  $t_0$ , et indirectement par rapport à  $T^0$ .

Relations	Aspects	Exemple
Antériorité	ETAT	<i>Luc aurait été content de venir.</i>
	ETAT RESULT	<i>À ce que je vois, Luc serait déjà parti.</i>
	EVEN	<i>Le cambrioleur aurait fracturé la serrure et aurait dérobé des bijoux.</i>
Postériorité	ETAT RESULT	<i>Luc m'a dit qu'il aurait fini demain.</i>

## 10.2. Classification des valeurs du conditionnel

### 10.2.1. Dénomination

Nous avons dégagé trois classes principales d'emplois du conditionnel, ce qui rejoint en grande partie les analyses d'autres auteurs (Abouda 2001, Korzen & Nølke 2001, Kronning 2002, Haillet 2002). Nos classes sont fondées par une valeur sous-jacente commune, et ne sont pas sans liens entre elles (nous préciserons lesquels plus loin). Les étiquettes que nous attribuons à chacune de ces trois classes sont un compromis entre une terminologie connue

(qui peut être parfois juste) et une dénomination précise de la valeur caractéristique de la classe (qu'il est parfois difficile d'exprimer en un ou deux termes). Ainsi nous avons retenu les noms suivants :

- **Conditionnel de « futur dans le passé »**

C'est l'étiquette courante de la valeur dite « temporelle » du conditionnel. On trouve aussi plus simplement « conditionnel temporel », qui est un terme certes moins restrictif que le « futur dans le passé » (puisque'il ne s'agit pas véritablement de « futur » et de « passé », d'où le maintien de nos guillemets autour de l'étiquette « futur dans le passé »), mais que nous souhaitons éviter car il rappelle l'opposition « temporel/modal » qui n'est pas pertinente pour nous.

La valeur commune à cette classe est l'expression de la postériorité de la relation prédicative (dont le verbe est au conditionnel) par rapport à un index temporel situé dans le référentiel ouvert (typiquement un Référentiel de Discours Rapporté), cet index temporel pouvant être repéré indirectement par rapport à  $T^0$ . N'ayant pas trouvé de terme concis propre à désigner cette valeur, nous conservons l'étiquette commune « futur dans le passé ».

- **Conditionnel d'hypothèse**

Dans cette classe, la relation prédicative posée au conditionnel est liée à un cadre hypothétique en *si* ou équivalent, qui conditionne son actualisation dans le REN et sa réalisation effective à venir (dans le cas du potentiel) ou qui conditionne son actualisation opposée dans le REN (dans le cas du contrefactuel). La relation prédicative posée au conditionnel d'hypothèse appartient généralement à la proposition *q* d'un énoncé en *si p, q*, mais elle peut également constituer le cadre hypothétique lui-même dans les énoncés hypothétiques syntaxiquement autres qu'en *si p, q*.

- **Conditionnel de désengagement**

Cette classe regroupe tous les emplois pour lesquels le « désengagement » de l'énonciateur à propos de ce qu'il énonce est la valeur fondamentale : le conditionnel signale que la relation prédicative, située dans un autre référentiel, n'est pas actualisée directement dans le REN, avec toutes les conséquences discursives et dialogales qui peuvent en découler.

## 10.2.2. Référentiels temporels concernés

Chaque classe d'emplois fait appel à des référentiels précis. Il n'y a pas un seul et unique référentiel pour chaque classe, mais chaque référentiel correspond à une sous-classe qui correspond à une manière particulière dont s'exprime la valeur commune de la classe.

Classe	Sous-classe	Réf.	Exemple conditionnel simple	Exemple conditionnel composé
Futur dans le passé	discours antérieurs rapportés	RDR	<i>Il m'a dit qu'il irait au cinéma demain.</i>	<i>Il m'a dit qu'il viendrait dès qu'il aurait fini.</i>
		RCP	<i>Il pensait qu'il s'en sortirait tout seul.</i>	<i>Il pensait qu'il serait arrivé à temps pour la séance.</i>
		RII	<i>Il a expliqué qu'il prendrait le train pour venir.</i>	<i>Il a expliqué qu'il aurait fini le travail la semaine prochaine.</i>
	narratif	RNA	<i>Le lendemain, elle trouverait la lettre sur la table...</i>	<i>... et quand elle l'aurait lue, elle la jetterait au feu.</i>
Hypothèse	potentiel	RSPO	<i>S'il lisait ce livre, il apprendrait des choses.</i>	***
	contrefactuel	RSCF	<i>S'il avait assez d'argent, il s'achèterait une voiture.</i>	<i>S'il avait eu assez d'argent, il se serait acheté une voiture.</i>
Désengagement	rapport d'information	RDR + RSPO	<i>Selon la plaidoirie de l'avocat général, l'accusé serait bel et bien coupable.</i>	<i>Selon les dires de l'accusé, son chef l'aurait poussé à commettre le crime.</i>
	raisonnement	RSP + RSPO/RSPL	<i>Pourquoi viens-tu me voir ? Aurais-tu besoin d'argent ?</i>	<i>D'après les indices relevés, le cambrioleur aurait fracturé la serrure.</i>
	suspension d'actualisation	REA	<i>Je jurerais presque que l'homme était mort.</i>	<i>Tu n'as pas aimé le film ? Moi je l'aurais plutôt trouvé amusant...</i>
		REPO	<i>Je souhaiterais avoir une réponse pour demain.</i>	<i>J'aurais souhaité que tu me donnes ta réponse demain.</i>

Les référentiels sont notés dans le tableau par des abréviations dont voici la signification<sup>259</sup> :

- RDR : Référentiel de Discours Rapporté ;
- RCP : Référentiel de Cadre de Pensée ;

<sup>259</sup> Nous ne les utiliserons dans la suite que lorsque leur usage permettra un gain de place et ne sera pas un obstacle à la compréhension du texte. Toutefois, nous emploierons généralement pour le Référentiel Énonciatif l'abréviation REN, que nous jugeons suffisamment connue pour ne pas poser de problème.

- RII : Référentiel de l'Information Interprétée ;
- RNA : Référentiel Non-Actualisé ;
- RSPO : Référentiel des Situations Possibles ;
- RSCF : Référentiel des Situations Contrefactuelles ;
- RSPL : Référentiel des Situations Plausibles ;
- RSP : Référentiel des Savoirs Partagés ;
- REA : Référentiel des Énonciations à Actualiser ;
- REPO : Référentiel des Énonciations Possibles.

Ce tableau comporte des exemples typiques pour donner une idée générale de chaque classe et sous-classe, mais ils ne sont bien entendu pas représentatifs à eux seuls de leur sous-classe, qui sera exposée chacune en détail dans la suite. On peut d'ores et déjà remarquer qu'il n'y a qu'un cas où les deux formes de conditionnel ne peuvent pas prendre une même valeur sémantique : le conditionnel d'hypothèse, sous-classe du potentiel, avec laquelle le conditionnel composé est incompatible (nous verrons en effet en 12.1.1. que le conditionnel composé exprime nécessairement, dans cette classe, une situation contrefactuelle). Ce cas mis à part, les différences entre conditionnel simple et conditionnel composé se résument à des différences de repérage et d'aspectualisation, et il n'y a pas de divergences fondamentales dans les valeurs sémantiques.

### 10.2.3. *Fondement des classes*

Pourquoi avons-nous posé trois classes d'emplois du conditionnel, et non pas deux ou quatre ? Quels sont les fondements qui les justifient et quels sont les liens entre elles ? Nous avons vu plus haut, dans la présentation synthétique du conditionnel, que le nombre de classes pouvait considérablement varier selon les auteurs, entre ceux qui tentent un « traitement unitaire » du conditionnel et ceux qui distinguent une multitude d'étiquettes pour chaque « effet de sens » observé. En ce qui nous concerne, nous dégagons bien un seul et unique invariant qui sous-tend le temps verbal conditionnel, mais il reste évident qu'il faut distinguer les différents emplois du conditionnel qui ne peuvent se confondre, d'où l'établissement de classes qui correspondent à certaines valeurs sémantiques communes. Notons d'ailleurs que nous ne considérons pas ces différentes classes comme des « effets de sens » qui seraient dus essentiellement au contexte dans lequel est inséré le verbe au conditionnel. Comme pour les autres temps verbaux que nous avons analysés dans notre première partie, ces classes sont les différentes façons dont peut s'exprimer l'invariant du conditionnel. Les référentiels temporels sont ici aussi un outil conceptuel pour le classement des emplois, et dans le cas du conditionnel, ils permettent d'explicitier le fonctionnement de chaque classe.

### 10.2.3.1. Détermination des classes

Pour délimiter nos trois classes d'emplois, nous avons eu recours à différents moyens d'« expérimentation » linguistique, en particulier la variation pour la mise au point de paradigmes et la paraphrase.

Les paradigmes d'énoncés consistent à mettre en parallèle un énoncé de départ au conditionnel et le même énoncé comportant une variation sur un point précis, afin de mettre en évidence l'élément qui va plus ou moins faire changer la signification de l'énoncé. Ainsi, remplacer un conditionnel par un présent, un futur ou un passé composé permet d'« appréhender » (du moins en partie) ce qu'apporte sémantiquement (ou ce qu'enlève) l'utilisation d'un conditionnel par rapport à ces autres temps (qui peuvent ne pas être adéquats dans un énoncé donné). On peut également faire varier, non pas le verbe (pour étudier le conditionnel), mais le contexte autour du verbe, ou plus largement, autour de la proposition voire de l'énoncé, ce qui permet de dégager les indices contextuels (grammaticaux, lexicaux, situationnels) qui participent à la construction de la valeur sémantique d'un temps verbal.

Le principe de la paraphrase, dont Z. Harris (1968) fut le précurseur, est un moyen efficace pour mettre en évidence certains phénomènes et accéder à la signification profonde d'un énoncé avec telle ou telle structure syntaxique. En cherchant à paraphraser un énoncé par d'autres moyens linguistiques (plus ou moins proches de l'énoncé d'origine) tout en conservant une certaine équivalence sémantique, on peut faire apparaître ce qui constitue l'essence de l'élément observé. C'est ainsi que P. P. Haillet (2002) a exploité ce procédé pour dégager ses trois classes d'emplois qui correspondent à trois paraphrases-types possibles<sup>260</sup> :

- *conditionnel temporel* : paraphrase possible par *allait* + infinitif ;

(220) Il pensait qu'il s'en sortirait tout seul. → Il pensait qu'il allait s'en sortir tout seul.

- *conditionnel d'hypothèse* : présence d'un cadre hypothèse en *si* ou *même si*, ou reconstruction possible d'un cadre hypothétique ;

(221) En lisant ce livre, il apprendrait des choses. → S'il lisait ce livre, il apprendrait des choses.

- *conditionnel d'altérité énonciative* : paraphrase au présent de l'indicatif possible, avec le marqueur *paraît-il*.

(222) Selon la plaidoirie de l'avocat général, l'accusé serait bel et bien coupable. → L'accusé est, paraît-il, bel et bien coupable

Ces trois paraphrases sont exclusives, sauf en de rares cas où le conditionnel présente, de fait, une indétermination sur sa valeur sémantique.

<sup>260</sup> Nous exposerons plus en détail les paraphrases de P. P. Haillet en 15.1.2.

Nous nous sommes inspirée de ces paraphrases, car nous les avons jugées pertinentes pour le rattachement de tel ou tel énoncé à une classe d'emplois. Mais l'utilisation que nous faisons de ces paraphrases diffère entre P. P. Haillet et nous : lui considère, dans son cadre théorique, qu'il s'agit de *points de vue* supportés par des énonciateurs et présents de façon intrinsèque dans l'énoncé ; pour nous, il s'agit avant tout d'un moyen pour parvenir à une *glose métalinguistique* qui nous permet de caractériser formellement une classe d'emploi. Cette glose se construit à l'aide des concepts déjà définis dans le modèle théorique et/ou élaborés pour les spécificités du problème posé (en se gardant bien entendu d'établir des concepts *ad hoc* qui n'en seraient donc pas), le tout s'inscrivant dans le modèle théorique général.

### 10.2.3.2. Liens entre les classes

Au cours de notre section 8, nous avons vu, d'une part, que la valeur de « futur dans le passé » semblait être première diachroniquement, mais que, d'autre part, il n'y avait pas non plus un si grand « fossé » entre les emplois dits temporels et les emplois dits modaux du conditionnel, puisque celui-ci possédait sans doute quelques liens avec le subjonctif. Lors de notre présentation synthétique des différentes approches du conditionnel en synchronie (section 9), nous avons vu que les auteurs définissaient l'invariant sémantique du conditionnel selon différents cadres théoriques et différents postulats, et classent les emplois du conditionnel en fonction de ceux-ci. Dire par exemple qu'un conditionnel est fondamentalement un *ultérieur du non-actuel* implique d'expliquer comment se manifeste cet invariant à travers toutes les classes. Or nous avons pour notre part posé que l'invariant du conditionnel ne se constituait pas à partir des relations d'ordre temporel, mais à partir d'un « autre référentiel » et l'actualisation entre celui-ci et le REN. Un des objectifs de notre travail sera alors de montrer quels sont les liens entre les classes d'emplois, c'est-à-dire comment les différentes valeurs de ce temps grammatical s'articulent les unes aux autres à partir de cet invariant.

Le « saut » le plus grand à faire semble bien être entre la classe du « futur dans le passé » et la classe d'hypothèse, à tel point que l'on considère parfois qu'il existe un « conditionnel temporel » (le « futur dans le passé ») à côté d'un « conditionnel modal » (tous les autres emplois). Or, si l'on utilise les référentiels temporels, on peut observer que l'actualisation *indéterminée* d'un « futur dans le passé » et l'actualisation *possible* d'un procès situé dans un Référentiel des Situations Possibles peuvent se rapprocher sémantiquement l'une de l'autre (même si elles ne sont pas totalement identiques). Cette similitude sera tout à fait mise en évidence lors de la comparaison contrastive entre le conditionnel français et la forme en *würde* + infinitif allemande (en 25.), puisque ces deux temps exploitent ce rapprochement sémantique dans un mouvement inverse.

Le lien entre la valeur d'« hypothétique » et la valeur de « désengagement » est plus aisé à percevoir. Nous verrons notamment en 13.1. des énoncés comportant des emplois de conditionnel à la frontière entre les deux : on peut leur reconstituer dans une certaine mesure un cadre hypothétique, mais celui-ci ne porte pas nécessairement sur les faits (il peut porter sur les conditions d'énonciation) et/ou n'est pas pertinent en soi pour l'interprétation du conditionnel. Autrement dit, le cadre hypothétique « disparaît » et reste prégnante la valeur de non-actualisation directe du procès, c'est-à-dire un désengagement. Cette valeur sémantique est à l'œuvre pour les rapports d'information, le raisonnement, et bien entendu la suspension d'actualisation.

## 11. Le conditionnel de « futur dans le passé »

### 11.1. Conditionnel de « futur dans le passé » en discours indirect

Nous l'avons évoqué plus haut, cette première classe regroupe tous les emplois du conditionnel qui expriment une relation de postériorité (ou « ultériorité » pour reprendre le néologisme de C. Vetters) par rapport à un index temporel situé de façon antérieure à la borne droite du processus énonciatif T<sup>0</sup>. C'est ce qui lui vaut cette étiquette, répandue mais qui reste approximative, de « futur dans le passé » ou « futur du passé », ou encore « futur vu à partir du passé ». L'emploi typique du conditionnel de futur dans le passé est une transposition au discours rapporté indirect d'un énoncé original comportant un verbe au futur : si l'énonciateur-rapporteur suit la règle de concordance des temps en français, le futur simple devient un conditionnel simple et le futur antérieur devient un conditionnel composé. Si ce point de départ est simple, le reste de l'analyse le sera moins, car nous avons vu à la section 6. les problèmes que posaient la définition du discours rapporté et les « règles » de la concordance des temps. Notre partie sur les équivalents allemands du « futur dans le passé » sera d'ailleurs l'occasion de constater certaines différences intéressantes entre ces langues sur ces points.

Le « futur dans le passé » ne se limite toutefois pas à ce premier emploi exposé. Il a été déjà observé que deux sous-classes pouvaient être distinguées dans cette classe ; nous citons à ce titre P. P. Haillet (2002, 24-27) qui reprend la distinction de H. Korzen & H. Nølke (1990), qui fait elle-même suite à Nilsson-Ehle (1943)<sup>261</sup> :

---

<sup>261</sup> La référence n'a pas pu être retrouvée.

Cette distinction [...] s'opère entre deux manières de représenter le procès comme « à venir » à partir d'un repère antérieur au moment de l'énonciation. L'une – « subjective » – consiste à transposer ce que disent ou pensent les protagonistes montrés à ce moment passé ; l'autre – « objective » – correspond au point de vue du narrateur.

[...] premier cas : les assertions au conditionnel temporel sont interprétées comme transposant les paroles – ou les pensées – d'une instance mentionnée dans le texte.

Les emplois du conditionnel temporel qui relèvent de la seconde catégorie représentent le procès comme ultérieur à un "alors" situé dans le passé, comme intégré à la réalité du locuteur "moi-maintenant" et comme « n'ayant pas été imaginé à ce moment-là » (H. Korzen & H. Nølke 1990, p. 276) – ce qui correspond à l'impossibilité d'attribuer la projection du procès dans l'avenir à partir de ce repère passé à quelque personnage que ce soit.

Notre analyse comporte également deux sous-classes du conditionnel de futur dans le passé qui rejoignent à peu près la distinction « subjectif/objectif » de H. Korzen & H. Nølke, reprise par P. P. Haillet, mais notre explication théorique, si elle est un peu plus proche de celle de P. P. Haillet que celle de H. Korzen & H. Nølke, reste différente : elle est à la fois plus nuancée et plus technique (grâce à l'utilisation des référentiels). On peut en effet distinguer un conditionnel de « futur dans le passé » qui renvoie à des propos ou pensées d'un autre locuteur et rapportés par l'énonciateur et un conditionnel de « futur dans le passé » qui ne renvoie pas à un discours rapporté. Le premier cas est plus facile à traiter, puisque l'on dispose d'un « point de repère » : l'acte énonciatif du locuteur d'origine, qui peut faire référence à quelqu'un de « réel » par rapport à l'énonciateur-rapporteur ou un personnage fictif dans une narration. La difficulté commence précisément ici : en cas d'absence d'acte énonciatif d'un locuteur d'origine, à quoi se rapporte ce « futur dans le passé » ? Si l'on ne dispose pas des référentiels temporels, tous les repérages de procès sont à faire à partir du « moment de l'énonciation » (ce qu'il serait plus juste de désigner par  $T^0$ ), et on est donc contraint de poser comme repère un « alors » situé dans le « passé ». Or, dans le cas d'une narration, *a fortiori* fictive, le récit n'est pas dans une relation « passée » ou « antérieure » par rapport à l'énonciateur, il est en relation de rupture avec la situation d'énonciation, même dans le cas où l'énonciateur-narrateur veut donner l'illusion qu'il raconte une « histoire passée ».

La distinction « subjectif/objectif » de ce conditionnel peut être redéfinie ainsi :

- l'emploi « subjectif » correspond à un discours (propos ou pensées) rapporté (qui peut lui-même être inséré dans une narration) et qui fait appel à un Référentiel de Discours Rapporté ou de Cadre de Pensée, ou encore d'Information Interprétée<sup>262</sup> ;

- l'emploi « objectif » correspond à un événement situé de façon postérieure dans une narration employant des temps dits « passés » tels que le passé simple et l'imparfait, qui ne

---

<sup>262</sup> Nous renvoyons à la section 6.1. pour la définition donnée à ces référentiels.

semble pas être pris en charge par un protagoniste mais plutôt directement par l'énonciateur-rapporteur lui-même à travers le Référentiel Non-Actualisé. Toute la difficulté réside dans ce « semble » : il n'est pas toujours aisé ni possible de déterminer ce qui relève des pensées d'un personnage ou des « commentaires » d'un narrateur. De plus, après avoir étudié longuement ce problème sur corpus, il nous est apparu que l'on pouvait encore opérer une distinction entre les conditionnels de « futurs dans le passé » en narration : il y a ceux qui décrivent un événement possible ou probable envisagé à partir d'un index temporel (qui pourra s'être réalisé ou non dans la suite du récit), et ceux qui annoncent un événement qui s'est effectivement réalisé dans le récit parce que le « narrateur connaît la suite des événements » (pour reprendre l'expression de P. P. Haillet (2002, 24), d'après une remarque de P. Dendale). Il y a peut-être lieu alors de distinguer les deux, d'autant plus que les traductions allemandes nous invitent à aller dans ce sens. Nous détaillerons ceci à l'appui d'exemples en 11.2.

Par ailleurs, le fait de recourir aux référentiels temporels nous permet de nous dispenser d'utiliser ces étiquettes de « subjectif » et d'« objectif », qui ne sont pas non plus totalement précises. En effet, « subjectif » pourrait convenir dans la mesure où il s'agit bien des propos/pensées d'un autre « sujet », c'est-à-dire d'un locuteur autre que l'énonciateur, mais « objectif » convient moins bien puisqu'un énoncé est nécessairement toujours pris en charge par un énonciateur, même si celui-ci se veut « effacé » (l'« objectivité » n'est donc qu'apparente).

### 11.1.1. Emploi typique

Nous l'avons dit plus haut, l'emploi typique du « futur dans le passé » est la transposition d'un discours énoncé antérieurement à T<sup>0</sup> comportant un verbe au temps futur simple ou futur antérieur, et qui devient par la règle de concordance des temps un conditionnel simple ou composé. Toutefois nous n'avons pas trouvé dans notre corpus des exemples qui mentionnent l'énoncé d'origine en style « direct » et le propos rapporté en style « indirect » où l'on verrait cette transposition des temps grammaticaux et pour lesquels on pourrait dire que ce type de conditionnel est uniquement dû à cette règle syntaxique, sans ajout éventuel par exemple d'une nuance sémantique de mise en doute par l'énonciateur des propos qu'il rapporte<sup>263</sup>. Aussi donnons-nous ici des exemples construits :

- (223) Luc téléphone à Sophie et lui dit : « **J'arriverai** après-demain par le train de 8 heures. »  
Le lendemain, Pierre demande à Sophie : « À quelle heure arrive Luc demain ? », qui répond :
- a. Il a dit qu'il *arriverait* par le train de 8 heures.
  - b. Il a dit qu'il *allait arriver* par le train de 8 heures.
  - c. Il a dit qu'il *arrivait* par le train de 8 heures

<sup>263</sup> Nous reviendrons sur ce point en 13.3.2. lors de l'analyse du conditionnel de rapport d'information.

d. Il a dit qu'il *arrivera* par le train de 8 heures.

(224) Zoé a dit : « Je **viendrai** dès que j'**aurai fini**. »

a. Zoé a dit qu'elle *viendrait* dès qu'elle *aurait fini*.

b. Zoé a dit qu'elle *allait venir* dès qu'elle *aurait fini*.

c. Zoé a dit qu'elle *venait* dès qu'elle *avait fini*

c. Zoé a dit qu'elle *viendra* dès qu'elle *aura fini*.

Comme on peut le voir, la transposition du futur simple *arriverai* ou *viendrai* ainsi que du futur antérieur (état résultant dans le non encore réalisé) *aurai fini* peut se faire :

i. par le conditionnel simple et composé, qui sont, pour ainsi dire, la transcription la plus « rigoureuse » du futur simple et du futur antérieur ;

ii. par la tournure *allait* + infinitif, qui est la transposition de la « réinterprétation » de *je viendrai* en *je vais venir*<sup>264</sup> ;

iv. par l'imparfait et le plus-que-parfait, qui s'éloignent encore plus des temps verbaux d'origine, puisqu'ils retranscrivent *j'arrive par le train de 8 heures* et *je viens dès que j'ai fini* (le présent de l'indicatif a alors valeur de présent déjà engagé) ;

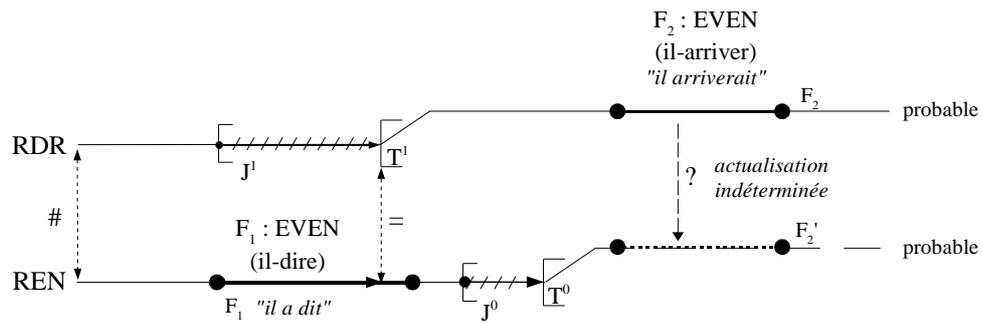
iii. par la simple reprise des temps verbaux de l'énoncé original, ce qui *a priori* contredit les règles de concordance des temps, mais permet à l'énonciateur-rapporteur d'éviter l'ambivalence sémantique de mise en doute possible des propos que peut avoir le conditionnel.

Les quatre possibilités de temps verbaux sont présentées ici de façon théorique pour montrer les différences entre ces temps verbaux, mais il est évident qu'il existe d'autres façons de rapporter par exemple l'information « Luc-arriver-par-le-train-de-8-heures » (« *Il arrive / arrivera par le train de 8 heures* », « *À huit heures, si je me souviens bien* », etc.) qui n'ont pas toutes la même valeur sémantique ou pragmatique.

Nous proposons de représenter l'exemple (223) dans la version a. et d. pour mettre en contraste conditionnel et futur simple :

---

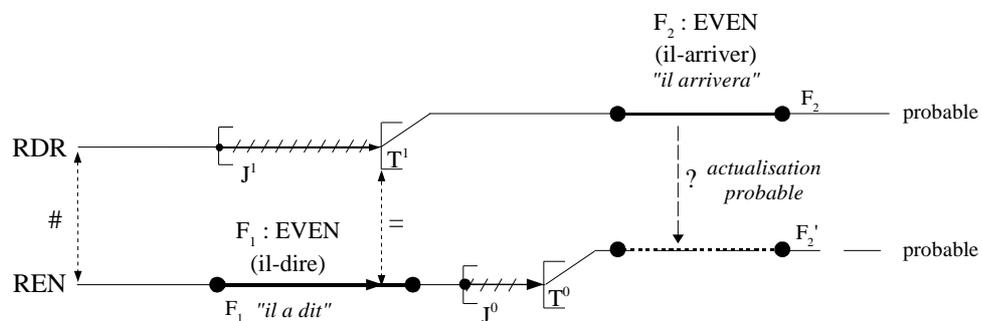
<sup>264</sup> Cette possible tournure en *allait* + infinitif est précisément le « test de paraphrase » proposé par P. P. Haillet (2002) pour déterminer qu'un tel emploi du conditionnel appartient à la classe de futur dans le passé.



**Diagramme 80** - Il a dit qu'il arriverait (demain)

Dans le diagramme ci-dessus, nous avons choisi de situer les procès de l'énoncé rapporté dans le non encore réalisé par rapport à  $T^0$  (ce que précise l'adverbe *demain*), mais ils pourraient dans l'absolu être situés avant ou après  $T^0$ . Il n'y a pas d'actualisation nécessaire de l'événement situé dans la partie « probable » du RDR vers la partie « probable » du REN. Le conditionnel exprime pour nous une indétermination de l'actualisation. (On pourrait également envisager que l'actualisation se fasse dans la partie « possible » du REN.)

En revanche, en conservant le futur simple d'origine (ou, du moins, en le présentant ainsi), l'énonciateur-rapporteur signale, à notre sens, une probable actualisation de ce qu'il rapporte (ce serait aller trop loin que de dire qu'il y a une nécessaire actualisation, mais celle-ci est beaucoup plus probable avec un futur qu'avec un conditionnel) :



**Diagramme 81** - Il a dit qu'il arrivera (demain)

Dans l'emploi du conditionnel qui nous intéresse ici, il faut donc remarquer, comme l'a également montré P. P. Haillet (2002, 20) que le procès exprimé au conditionnel est repéré par rapport au verbe introducteur de discours indirect, et que ceci ne permet pas en soi de déterminer si la réalisation de ce procès a effectivement eu lieu ou non. Le contexte discursif ou situationnel peut l'indiquer (ou ne pas lever l'indétermination), positivement ou négativement, comme on peut le constater dans l'exemple suivant :

- (225) Nous espérions que cela **mettrait** fin au problème.  
 a. C'est fait !  
 b. Nous nous sommes trompés !

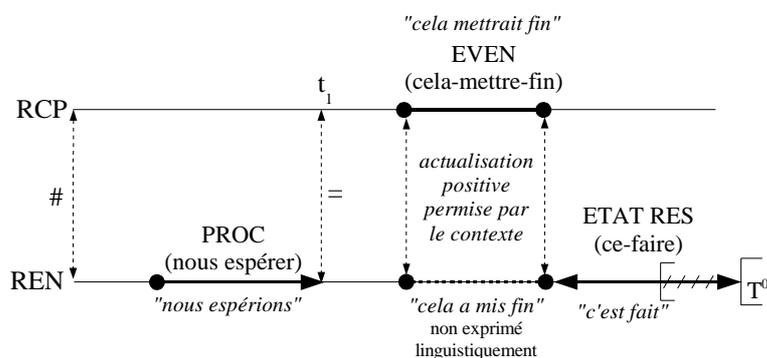


Diagramme 82 - Nous espérions que cela mettrait fin au problème. C'est fait !

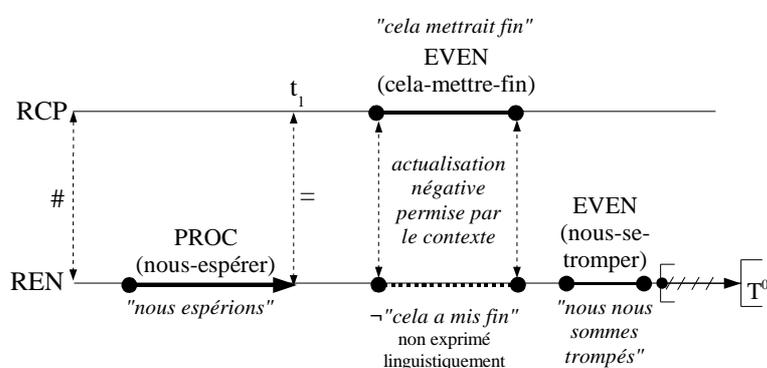


Diagramme 83 - Nous espérions que cela mettrait fin au problème. Nous nous sommes trompés !

D'autres marqueurs, essentiellement liés à la sémantique lexicale, peuvent servir à déterminer l'actualisation positive ou négative dans le REN de l'énoncé au conditionnel :

- (226) C'est *bizarre*, je pensais qu'il **serait** là... → "Il n'est pas là"  
 (227) Je t'avais *bien* dit que ça ne **marcherait** pas ! → "Ça ne marche pas"

### 11.1.2. Discours indirect « libre »

Dans l'emploi typique, nous avons présenté la configuration syntaxique de discours indirect, où figure le verbe introducteur du discours rapporté (*dire, affirmer, ...*), et dont le temps verbal passé composé/imparfait/passé simple entraîne une possible concordance des temps (le futur devient du conditionnel). Le deuxième cas où l'on peut rencontrer un conditionnel de « futur dans le passé » en discours indirect est dans la forme « libre » de ce discours indirect. Donnons un exemple de corpus :

- (228) Cette histoire de Baron le chiffonnait de plus en plus. L'inspecteur lui avait annoncé qu'il allait rôder dans un certain nombre de bars fréquentés par le monde des courses. Maigret ne sous-estimait pas l'adversaire. Baron *apprendrait* peut-être quelque chose.

Mais les autres ne **comprendraient**-ils pas, par la même occasion, qu'il était sur leurs traces ? N'allait-il pas se passer ce qui s'était passé pour Lognon ? [SLG 132]

Il n'y a en effet ici pas de verbe introducteur comme « *Maigret espérait que* », et pourtant il semble évident que les propositions suivant *Maigret ne sous-estimait pas l'adversaire* ne font pas partie du récit narratif lui-même mais correspondent au « monologue intérieur » de Maigret qui pourrait être ainsi reconstitué<sup>265</sup> :

Baron apprendra peut-être quelque chose. Mais les autres ne comprendront-ils pas, par la même occasion, qu'il est sur leurs traces ? Ne va-t-il pas se passer ce qui s'est passé pour Lognon ?

Si les temps verbaux correspondent à la transposition conforme à la concordance des temps (d'où la présence du conditionnel), les questions sont conservées au « style direct » et l'on comprend que c'est Maigret qui se les pose, puisque le narrateur, connaissant l'histoire, n'a pas de raison de se les poser.

Deuxième exemple de corpus :

(229) En juin 40, nous ne croyions pas à la guerre. Nous ne savions pas ce que c'était. Les Allemands ne pouvaient pas être aussi terribles qu'on nous le disait, et puis, merde, on **verrait** bien... [CLR 343]

Là encore, la dernière proposition semble bien être la transposition au discours indirect libre de l'énoncé original :

(Les Allemands ne peuvent pas être aussi terribles qu'on nous le dit,) et puis, merde, on verra bien...

La concordance des temps est faite, mais le niveau de langage plus « relâché » ne correspond pas vraiment au récit narratif lui-même. On est donc amené à attribuer cette proposition à un locuteur (en l'occurrence, un ensemble de locuteurs dont le narrateur fait lui-même partie) qui l'a énoncée « *en juin 40* ».

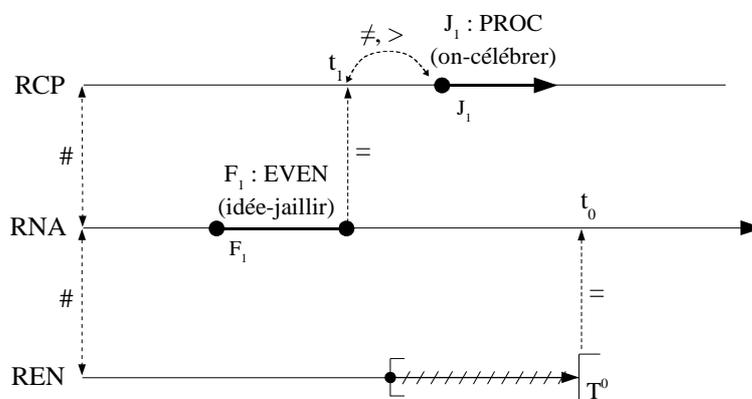
Les conditionnels de « futur dans le passé » apparaissent souvent dans des propositions relatives : ils servent alors à décrire un événement ultérieur par rapport au moment où en est arrivé le récit, qui peut très bien en fait ne pas se réaliser :

(230) [...] nous attendions éperdument le coup au but qui **éparpillerait** cette saloperie de centrale. Mais non. [CLR 304]

(231) C'était comme si le destin lui-même eût pris parti pour Beautrelet et contresigné le bulletin de victoire. La foule le sentit si bien que ce fut à ce moment que jaillit, parmi ses admirateurs, l'idée d'un grand banquet où l'on **célébrerait** son triomphe et l'écrasement de Lupin. Idée merveilleuse et qui suscita l'enthousiasme. [LAC 160]

<sup>265</sup> Nous mettons de côté la possibilité d'un monologue intérieur direct comportant déjà un conditionnel dans la deuxième proposition (*Mais les autres ne comprendraient-ils pas, par la même occasion, qu'il est sur leurs traces ?*), ce qui serait dans ce cas un conditionnel d'hypothèse.

Il n'est pas toujours évident de déterminer s'il y a un personnage du récit qui prend en charge cet événement exprimé au conditionnel, c'est-à-dire si on doit y voir l'ouverture d'un Référentiel de Discours Rapporté ou de Cadre de Pensée, ou bien si c'est le narrateur qui prend en charge lui-même ce procès, au même titre que ceux énoncés au passé simple / imparfait / passé composé. Dans l'exemple (230), le cas est difficile à trancher puisqu'il s'agit d'un récit autobiographique, toutefois on peut considérer que le narrateur se met en scène en tant que protagoniste de son récit, et que ce personnage construit s'insère dans un groupe (« nous ») qui attend un événement, celui-ci étant donc situé dans un Référentiel de Cadre de Pensée. Dans l'exemple (231), il faut chercher un peu plus loin des marqueurs d'ouverture d'un tel référentiel : on peut le reconstruire par une *idée jaillie des admirateurs*, qui imaginent donc dans leur « à venir » une scène de banquet pour célébrer le triomphe de Beautrelet.



**Diagramme 84** - *L'idée jaillit d'un grand banquet où l'on célébrerait son triomphe*

On peut voir dans le diagramme que le processus exprimé par le conditionnel est situé de façon postérieure à l'événement *l'idée jaillit*, plus exactement de façon postérieure à la projection de la borne droite de l'intervalle  $F_1$ . Mais il n'y a, à ce stade du récit, aucun indice contextuel qui permette une actualisation du processus vers le RNA (on aurait pu toutefois représenter sur le diagramme une actualisation indéterminée) : on ne sait pas si cette « célébration » a effectivement eu lieu par la suite.

## 11.2. Conditionnel de « futur dans le passé » d'une narration

La frontière peut être tenue entre un « monologue intérieur » ou un procès pris en charge par un personnage de récit (dans un Référentiel de Cadre de Pensée, comme ci-dessus), et un procès pris en charge directement par l'énonciateur-narrateur. Par exemple, le roman de Simenon *Les Noces de Poitiers* comporte des passages avec de nombreux conditionnels qui « jouent » sur cette ambivalence. L'auteur paraît avoir adopté cet « ultérieur dans la narration » afin de souligner le caractère très prévisible des événements qui se déroulent, et/ou la grande attente de ces événements à venir par les protagonistes. On peut ainsi voir dans le

premier extrait ci-dessous un « monologue intérieur », tandis que le deuxième pourrait être du ressort du narrateur lui-même :

- (232) Il ne fallait pas penser aux détails, voilà tout. Ni surtout à l'argent. Quand l'enfant **naîtrait**, dans quelques mois, en juin, sans doute, on le **mettrait** en nourrice. Ainsi, nul n'en **saurait** rien. Et plus tard, quand il « **serait arrivé** », il n'y **aurait** personne pour leur adresser des reproches... [SNP 534]
- (233) Le hall, où déjà on recevait des bouffées de chaleur et de musique. La caisse, à droite, où par bonheur il y avait encore l'écriteau : Entrée libre. Dans dix minutes, dans un quart d'heure, l'entrée **serait** à deux francs, puis à cinq. Ils pouvaient encore choisir leur place dans la vaste salle aux deux orchestres, près de la piste, devant les loges où il y **aurait** tout à l'heure des gens en tenue de soirée qui **boiraient** du champagne. [SNP 535]

D'autres exemples notés par les auteurs ayant travaillé sur le conditionnel sont encore plus probants, et il nous semble que l'on pourrait distinguer ce qui relève du commentaire du narrateur (exemple (234)) et ce qui est donné à voir comme une prédiction anticipée sur la suite du récit (exemples (235) à (237)) :

- (234) La foule, déjà compacte, augmentait de minute en minute, car on désertait le Salon officiel, on accourait, fouetté de curiosité, piqué du désir de juger les juges, amusé enfin dès le seuil par la certitude qu'on allait voir des choses extrêmement plaisantes. Il faisait très chaud, une poussière fine montait du plancher, on **étoufferait sûrement** vers quatre heures.  
« Fichtre ! dit Sandoz en jouant des coudes, ça ne va pas être commode de manœuvrer là-dedans et de trouver ton tableau. »<sup>266</sup>
- (235) Trente ans auparavant, deux hommes avaient aimé Nicole Fischer. L'inconnu qu'elle leur préféra, pilote de char de son état, n'eut pas plus le temps de l'épouser que de s'éjecter de son prototype en vrille, pulvérisé sur la Haute-Saône en plein midi de mai. Blonde et baptisée Justine trois mois plus tard, l'enfant de ses œuvres **porterait** donc le nom de sa mère.<sup>267</sup>
- (236) Les matches de boxe, les tournois de tennis, les courses de natation, tout, pour lui, était matière à pari, y compris le temps qu'il **ferait** le lendemain. [SLG 390]
- (237) J'ai cherché une casserole, un couteau, tout ce qu'il faut. J'ai allumé le feu. Et je me suis mis à chialer. Je ne **mangerais** pas ce lapin. Maintenant qu'il était mort, je comprenais combien il était mon ami. J'avais tué mon ami. Et il avait eu le temps de savoir que je lui voulais du mal. [CLR 390]

Ce qui laisse à penser qu'il s'agit plutôt d'un commentaire dans l'exemple (234) est la présence de *on* et de *sûrement* : le narrateur s'immisce dans la description de la scène en prédisant qu'il fera chaud dans cette pièce plus tard, tout en faisant mine ne pas en être totalement certain, comme s'il était un personnage appartenant à la scène. On peut donc situer ce procès dans un Référentiel des Commentaires, ce procès s'actualisant de façon *probable* dans le Référentiel Non-Actualisé :

<sup>266</sup> É. Zola, *L'œuvre* (1886), cité par P. Imbs (1960, 65).

<sup>267</sup> J. Échenoz, *L'équipée malaisée* (1989), cité par L. Gosselin (1996, 215).

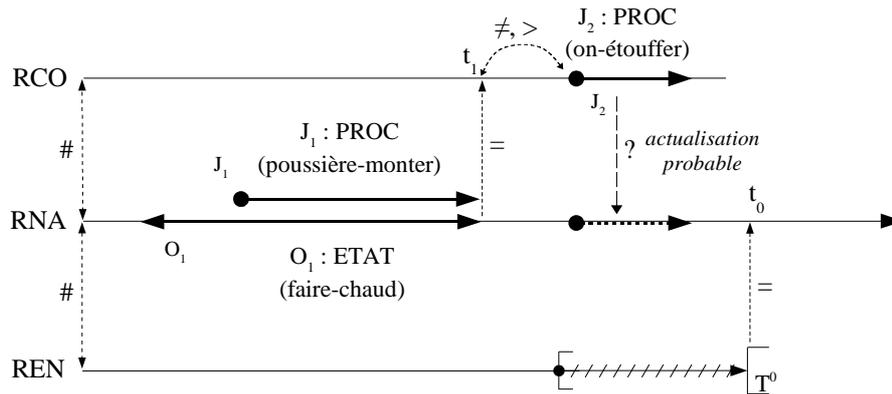


Diagramme 85 - [...] on étoufferait sûrement vers quatre heures

Dans l'exemple (235) en revanche, le procès exprime une situation qui se réalisera de façon certaine pour la suite du récit, parce que le narrateur le sait : soit en tant que créateur d'un récit fictif, il peut bien entendu choisir à sa guise le cours des événements, soit il connaît la suite des événements s'il narre des événements historiques. C'est ainsi que l'on trouve un certain nombre de conditionnels dans les *Mémoires* du Général de Gaulle, qui peut à loisir user de « prédictions vues du passé » :

(238) Cet homme, jeune encore [Jean Moulin], [...] était pétri de la même pâte que les meilleurs de mes compagnons. Rempli, jusqu'aux bords de l'âme, de la passion de la France [...], il aspirait aux grandes entreprises. Mais aussi, plein de jugement, voyant choses et gens comme ils étaient, c'est à pas comptés qu'il **marcherait** sur une route minée par les pièges des adversaires et encombrée des obstacles élevés par les amis. Homme de foi et de calcul, Moulin *devait*, en dix-huit mois, *accomplir* une tâche capitale. La résistance dans la Métropole, où ne se dessinait encore qu'une unité symbolique, il *allait l'emmener* à un ennemi sans honneur, Jean Moulin **mourrait** pour la France, comme tant de bons soldats qui, sous le soleil ou dans l'ombre, sacrifièrent un long soir de vie pour mieux « remplir leur matin ». <sup>268</sup>

Ce procédé donne un caractère assez particulier, voire solennel, au récit, ce qui a amené H. Korzen & H. Nølke (2001, 131) à considérer que c'était le « destin » qui parlait dans ce cas<sup>269</sup>. Il nous semble pourtant plus simple et plus clair d'y voir la prise en charge de l'énonciateur-narrateur d'événements à venir dans le RNA :

<sup>268</sup> Cité par P. Imbs (1960, 66).

<sup>269</sup> Ceux-ci expliquent l'énoncé *Onze ans après, il perdrait la bataille de Waterloo* de la manière suivante :

Il est clair que cet emploi temporel du conditionnel n'introduit aucun changement de locuteur, mais seulement un changement d'être discursif (I<sub>i</sub>). Comme la construction véhicule une nuance de prédestination (« à R<sub>i</sub> il serait destiné à perdre la bataille de Waterloo »), il semble que I<sub>i</sub> est dans ce cas le destin [*en note* : ou Dieu, ou la nature, ou ?].

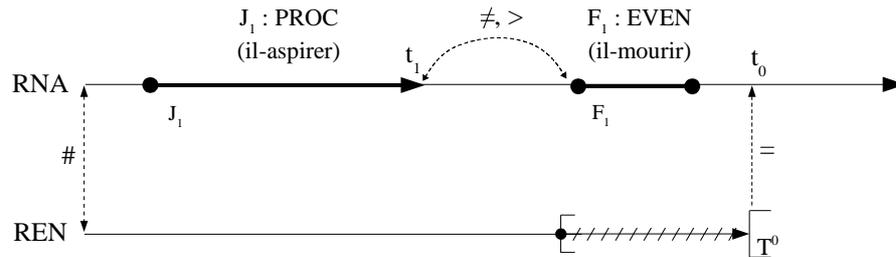


Diagramme 86 - Jean Moulin mourrait pour la France

Sur le diagramme ci-dessus, nous avons représenté l'intervalle de validation du processus *il aspirait* en tant que repère (borne  $t_1$ ) pour l'intervalle de validation de l'événement *Jean Moulin mourrait*, situé de façon postérieure par rapport à cette borne.

Cette valeur de « prédiction » est également rendue par la tournure *devait* + infinitif que l'on trouve en récit pour exprimer un événement prospectif (voir aussi l'exemple précédent) :

(239) C'était une nuit orageuse et sombre, de gros nuages couraient au ciel, voilant la clarté des étoiles ; la lune ne **devait** se lever qu'à minuit.<sup>270</sup>

(240) À cette époque, j'étais déjà un grand batteur de banlieue, et j'occupais l'oisiveté de mes soirées d'été par des promenades solitaires dans ces régions lointaines, aussi inconnues aux Parisiens du Boulevard que le pays des Caraïbes, et dont je **devais** essayer, plus tard, de dire en vers le charme mélancolique.<sup>271</sup>

Nous n'étudierons pas ici la sémantique des verbes de modalité, mais nous verrons en 22.1.4. que l'un des équivalents allemands du conditionnel de « futur dans le passé » en cadre narratif est aussi un verbe de modalité au subjonctif, *sollen*, suivi de l'infinitif (dont on peut dire, pour l'instant et de façon très approximative, qu'il correspond à *devoir*).

## 12. Le conditionnel d'hypothèse

Nous avons vu dans notre section 7.2.3.1. comment le connecteur *si* pouvait être interprété comme un marqueur d'ouverture de Référentiel des Possibles, et que parmi les valeurs du *si*, la valeur hypothétique ouvrait un Référentiels des Situations Possibles ou Contrefactuelles. Nous avons donné en 7.3. des énoncés en *si hypothétique* comportant des présents et des futurs de l'indicatif. Nous allons poursuivre cette étude maintenant avec le conditionnel, qui, en français, est associé avec l'imparfait pour la forme simple et le plus-que-parfait pour la forme composée.

<sup>270</sup> A. Dumas, *Les Trois Mousquetaires*, 1844, cité par P. Imbs (1960, 70).

<sup>271</sup> F. Coppée, *Mon Ami meurtrier*, 1901, cité par P. Imbs (1960, 69).

Le conditionnel n'est, pour nous, pas compatible avec une valeur du *si* autre qu'hypothétique. Les quelques exemples qui étaient donnés par les auteurs qui pensent le contraire ne nous semblaient pas convaincants (cf. 7.2.2.3.), et, à l'étude de notre corpus, tous les *si* qui étaient en relation avec un conditionnel avaient bien la valeur hypothétique, et non factuelle ou discursive. Ou bien, dans le cas où le *si* était de type concessif ou discursif, la valeur hypothétique du conditionnel était en réalité donnée par un autre cadre hypothétique, exprimé ou non par *si*. C'est en effet en nous basant sur le test de paraphrase de P. P. Haillet (2002, 12) que nous avons constitué cette classe d'emplois du conditionnel hypothétique : ce qui unit ces emplois est qu'ils sont nécessairement liés à une corrélation hypothétique, soit étant sous la dépendance d'un cadre hypothétique (implicite ou explicite, exprimé par *si* ou un autre moyen syntaxique), soit en constituant le cadre hypothétique lui-même (la partie consécutive est alors exprimée avec un conditionnel sous la dépendance de ce cadre hypothétique, ou bien elle reste implicite).

En l'absence d'une proposition introduite par *si*, pour vérifier qu'un conditionnel appartient à cette classe d'emploi, il faut donc pouvoir reconstituer un cadre hypothétique avec des éléments contextuels ou situationnels, et paraphrasables par une proposition en *si*. Par exemple : *À ta place, je n'utiliserais pas cet outil* → *Si j'étais toi, je n'utiliserais pas cet outil*<sup>272</sup>.

Une fois l'énoncé reconstruit par une glose en *si p, q*, on peut en étudier le type de valeur épistémique. Les propositions *p* et *q* peuvent être envisagées :

- soit comme incompatibles avec l'actualité réalisée ou en cours de réalisation de l'énonciateur, dans ce cas, il s'agit de propositions situées dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles ;

- soit comme plus ou moins compatibles (catégorie du *possible* ou de *l'improbable*) avec l'actualité en cours de réalisation ou non encore réalisée de l'énonciateur, dans ce cas, il s'agit de propositions situées dans un Référentiel des Situations Possibles.

La valeur de compatibilité ou d'incompatibilité du procès dont le verbe est au conditionnel (c'est-à-dire le procès de la proposition *q*) dépend du cadre hypothétique auquel elle est associée (c'est-à-dire la proposition *p*), puisque les deux propositions sont liées par une relation de consécution. C'est pourquoi il est important de considérer également le procès du cadre hypothétique, et en particulier son aspect (état ou processus/événement).

D'autre part, à l'instar de P. P. Haillet (2002) et d'A. Borillo (2001), il nous a paru intéressant de considérer deux types différents de cadre hypothétique. On peut distinguer en effet le cadre hypothétique en *si*, couramment et abondamment étudié dans la littérature sur le conditionnel, et un cadre hypothétique « dérivé » en *même si*, où le fait d'associer l'adverbe

---

<sup>272</sup> La reconstruction des cadres hypothétiques sera exposée en 12.2.

*même* à la conjonction de subordination *si* construit un cadre hypothétique qui ne pose pas du tout le même rapport avec la proposition associée, comme nous le verrons en 12.3.

Nous exposerons le fonctionnement du conditionnel d'hypothèse en partant de la structure classique en *si p, q*, puis nous donnerons les équivalents des cadres hypothétiques en *si*, et enfin nous nous intéressons à la structure en *même si p, q* et à ses équivalents.

## 12.1. Conditionnel avec cadre hypothétique en *si*

### 12.1.1. Le contrefactuel

Nous commencerons par analyser la valeur du contrefactuel, et plus précisément par l'association « *si p* (plus-que-parfait), *q* (conditionnel composé) », avant la valeur du potentiel, car ce premier cas est le plus simple, dans le sens où il ne présente pas différentes interprétations possibles. Ceci nous amènera à exposer les cas où « *si p* à l'imparfait, *q* au conditionnel simple » est clairement du contrefactuel ou bien peut être interprété comme potentiel ou contrefactuel.

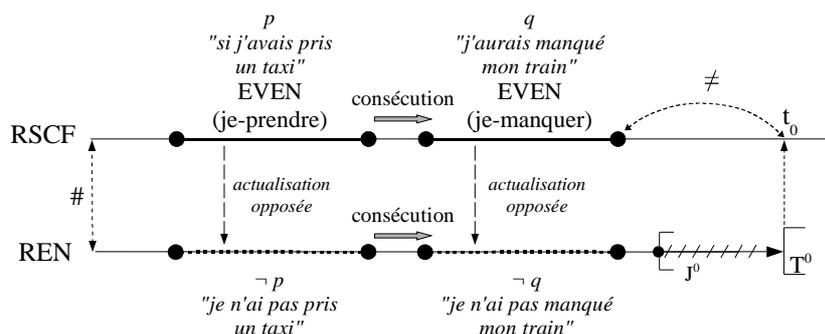
#### 12.1.1.1. Si *p* plus-que-parfait (valeur aspectuelle d'état ou d'événement), *q* conditionnel composé : « contrefactuel du passé »

Prenons comme premier exemple l'énoncé suivant :

- (241) [Je viens d'apprendre qu'il y avait eu un accident sur le périphérique. Heureusement que j'ai pris le RER pour me rendre à la gare, car] *si j'avais pris la voiture, j'aurais manqué mon train.*

(Nous donnons un contexte dans lequel s'insère l'énoncé afin de rappeler que les corrélations hypothétiques de ce type sont souvent utilisées dans une argumentation, mais nous ne nous pencherons pas sur ce point.) En énonçant *Si j'avais pris la voiture*, on construit un cadre hypothétique qui exprime une situation qui non seulement ne s'est pas réalisée, mais correspond précisément à l'inverse de ce qui s'est réalisé, d'où la dénomination de « contrefactuel du passé ». En d'autres termes, l'énonciateur sait qu'il y a eu « non *p* » dans son réalisé et il construit une situation hypothétique opposée où *p* aurait eu lieu, afin d'énoncer l'autre situation *q* qui aurait pu avoir lieu en conséquence. Or, comme *p* n'a pas eu lieu et que la situation *q* était liée par un lien de consécution à la réalisation de *p*, la situation *q* n'a pas eu lieu non plus.

Nous proposons de représenter cet énoncé par le diagramme suivant :



**Diagramme 87** - Si j'avais pris la voiture, j'aurais manqué mon train.

La valeur de contrefactuel est donnée par les temps verbaux plus-que-parfait et conditionnel composé, qui situent les procès de façon antérieure à  $t_0$ <sup>273</sup>, projection de  $T^0$  dans un Référentiel des Situations Possibles/Contrefactuelles. Or si une situation hypothétique est antérieure à  $T^0$ , cela signifie qu'elle n'est pas ou ne sera pas potentiellement actualisable, et si elle n'est pas actualisable dans le réalisé du REN, cela signifie que c'est une situation épistémiquement contrefactuelle. Dans ce cas, ce Référentiel des Situations Possibles/Contrefactuelles est alors plus précisément un Référentiel des Situations Contrefactuelles (noté RSCF), et nous posons que la particularité de ce référentiel est qu'il engendre nécessairement, de fait, l'actualisation opposée (« non  $p$  ») dans le REN des procès : exprimer  $p$  dans un RSCF, cela équivaut à avoir « non  $p$  » dans son REN. C'est ce qui permet à un co-énonciateur de déduire l'information « non  $p$  », s'il ne la connaît pas, uniquement grâce à l'emploi, par l'énonciateur (qui sait qu'il y a « non  $p$  »), de *si* + plus-que-parfait<sup>274</sup>, qui construit ce Référentiel des Situations Contrefactuelles.

D'autre part, les deux procès des propositions  $p$  et  $q$  sont liés par une relation de consécution, ce qui signifie que l'actualisation de  $q$  ne peut se faire que si  $p$  est actualisé. Or dans le cas d'un RSCF, l'actualisation de  $p$  se fait nécessairement de façon opposée, ce qui entraîne l'actualisation également opposée de  $q$ . En des termes logiques, on a bien l'implication «  $p \rightarrow q$  » dans le RSCF qui s'actualise de façon opposée dans le REN «  $\neg p \rightarrow \neg q$  ». Ceci pourrait expliquer pourquoi la négation de l'antécédent, qui en principe ne se déduit pas de l'implication, est sémantiquement associée à l'implication dans une relation de consécution exprimée par *si*, même dans le cas d'une conditionnelle potentielle et non contrefactuelle.

<sup>273</sup> Sauf si des marqueurs contextuels temporels le précisent, comme pour le « contrefactuel du futur » (cf. 12.1.1.5.).

<sup>274</sup> L'énoncé du cadre hypothétique peut d'ailleurs se suffire à lui-même pour exprimer par exemple un regret sur une situation qui ne s'est pas réalisée comme on l'aurait souhaité : « Ah ! Si (seulement) j'avais su... ».

Afin d'examiner plus précisément ce qui relève d'un constat et ce qui relève d'une déduction pour l'énonciateur et son co-énonciateur, considérons l'exemple suivant :

(242) Si [p] Luc *avait été* à la réunion hier, [q] il **aurait appris** la dernière nouvelle.

- Soit le co-énonciateur ne sait ni  $p$  ni  $q$ , ni  $\neg p$  ni  $\neg q$  : il apprend donc de l'énonciateur l'implication «  $p \rightarrow q$  » énoncée comme contrefactuelle et en déduit l'implication actualisée «  $\neg p \rightarrow \neg q$  », soit « *Luc n'a pas été à la réunion hier, et donc il n'est pas au courant de la dernière nouvelle* ».

- Soit l'énonciateur vient d'apprendre ou de constater  $\neg q$  (*Luc n'est pas au courant de la dernière nouvelle*), et connaît l'implication «  $p \rightarrow q$  » (par exemple : *Marie a appris la nouvelle à la réunion*), il peut donc en déduire la contraposée «  $\neg q \rightarrow \neg p$  », et donc en déduire  $\neg p$  (*Luc n'a pas été à la réunion hier*), ce qui se traduit par la glose suivante : « *Luc n'a pas été à la réunion hier, puisqu'il n'est pas au courant de la dernière nouvelle* ».

- Soit l'énonciateur vient d'apprendre ou de constater  $\neg p$  (*Luc n'a pas été à la réunion hier*), et connaît l'implication «  $p \rightarrow q$  », il va donc se servir de la négation de l'antécédent «  $\neg p \rightarrow \neg q$  » (qui, comme nous l'avons vu ci-dessus, est sémantiquement incluse dans la relation de consécution du *si*) pour en déduire  $\neg q$  (*Luc n'est pas au courant de la dernière nouvelle*), ce qui se traduit par la glose suivante : « *Luc n'a pas été à la réunion hier, donc il n'a pas appris la dernière nouvelle* ».

La valeur aspectuelle du plus-que-parfait et du conditionnel composé n'a pas d'incidence sur la valeur contrefactuelle ou potentielle des conditionnelles : il s'agit toujours ici de conditionnelles contrefactuelles. Ainsi, dans l'exemple (241), nous avons deux événements qui se succédaient, mais nous pourrions également avoir un état dans lequel est inclus un événement, comme dans l'exemple suivant :

(243) Si j'*avais eu* [état] de l'argent, j'**aurais acheté** [événement] cette maison.

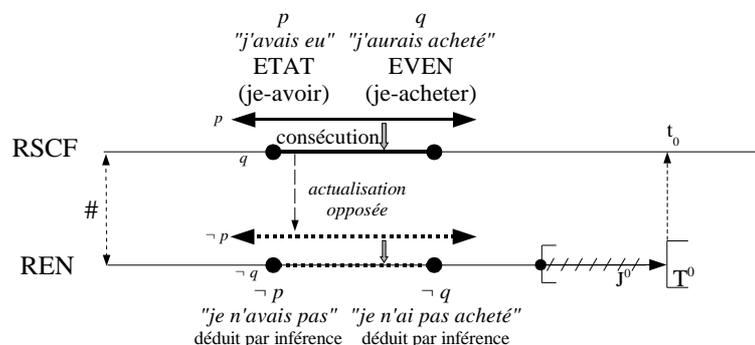


Diagramme 88 - Si j'avais eu de l'argent, j'aurais acheté cette maison.

Remarquons que le procès *j'aurais acheté* peut être considéré comme un événement (l'acte d'acheter une maison) ou bien comme un état résultant (la propriété d'avoir acheté la maison).

Voici quelques autres exemples avec en notation la valeur aspectuelle des procès :

- (244) Si je lui *avais autorisé* [événement] à aller au concert, il **aurait été** [état] content.
- (245) Je ne suis pas digne d'appartenir à la police. – Pourquoi ? – Parce que si *j'aurais su* [événement] où était le corps, **j'aurais fini** [événement] par le dire. [SLG 70]
- (246) Au fond, il en profitait. Il fallait bien lui dire que non, lui répéter qu'il avait fait son devoir, que, s'il *s'était conduit* [événement] autrement la nuit du lundi au mardi, on n'**aurait** peut-être jamais **découvert** [événement] la piste Charlie et Cicero. C'était presque vrai, d'ailleurs. [SLG 71]

Ils s'interprètent tous sur le même principe.

#### 12.1.1.2. Si *p* imparfait (valeur aspectuelle d'état) : « contrefactuel du présent »

Lorsque la proposition *p* comporte un verbe à l'imparfait ayant pour aspect l'état, le procès de la proposition *p* est par défaut situé dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles (RSCF), car il exprime alors un état qui est en contradiction avec la réalité présente de l'énonciateur, d'où la dénomination de « contrefactuel du présent ». Comment expliquer que cette valeur aspectuelle d'état de l'imparfait construise un cadre hypothétique contrefactuel (alors que ça n'est pas nécessairement le cas, nous le verrons plus loin, de la valeur aspectuelle de processus) ?

Nous avons vu en 7.3.3.1. que le cadre hypothétique au présent de l'indicatif ayant une valeur aspectuelle d'état (*si j'ai de l'argent...*) pose le procès dans un Référentiel des Situations Possibles en concomitance avec  $T^0$ , et qu'il est potentiellement actualisable (il suffit de regarder dans sa poche ou sur son relevé bancaire pour confirmer ou infirmer *avoir de l'argent*). La borne gauche d'un intervalle de validation d'un état ne peut pas être concomitant avec  $T^0$  (l'orientation des bornes est incompatible) : il faut donc que cet état ait commencé avant  $T^0$ <sup>275</sup>, ou bien qu'il soit envisagé comme commençant après  $T^0$ . La deuxième possibilité est exclue pour le présent de l'indicatif et possible pour l'imparfait, mais il faut une marque temporelle dans l'énoncé qui le spécifie (voir 12.1.2.2.). Reste donc la première possibilité : l'état doit avoir commencé avant  $T^0$ . Dans le cas du présent de l'indicatif, ce temps verbal indique une possible actualisation puisqu'il y a concomitance entre la borne droite de l'état et  $T^0$ . Or, dans le cas de l'imparfait, il y a nécessairement une relation de différenciation, ce qui signifie par conséquent

---

<sup>275</sup> Plus exactement avant la projection de  $T^0$ , soit  $t_0$ , dans le Référentiel des Situations Possibles ou Contrefactuelles.

qu'il ne peut pas y avoir actualisation, du moins dans la partie réalisée du REN (ce qui sera différent si l'imparfait exprime un procès situé après  $T^0$ ). Et s'il n'y a pas d'actualisation possible, c'est qu'il s'agit d'une situation contrefactuelle. Autrement dit, et de façon plus simple, énoncer *si j'avais de l'argent*, c'est poser un état qui serait déjà actuel s'il existait<sup>276</sup>. Or l'énonciateur sait ou constate que cet état n'existe pas, donc le procès de *si j'avais de l'argent* appartient au Référentiel des Situations Contrefactuelles.

L'emploi de l'imparfait avec valeur aspectuelle d'état construit donc un état « non-actuel » comme cadre hypothétique. La borne droite de cet état est concomitant à  $T^0$  par synchronisation du RSCF sur le REN (la borne gauche est située sur le diagramme antérieurement à la borne gauche de  $J^0$ , comme une possibilité parmi d'autres). Le procès de  $q$  au conditionnel simple est situé également dans le RSCF.

Donnons deux exemples :

(247) Si Paul *était* [état] là, il **serait assis** [état] à cette place.

(248) Si *j'avais* [état] suffisamment d'argent, je m'**achèterais** [processus ou événement] cette maison.

Dans l'exemple (247), nous avons deux états qui sont situés, sans marque contextuelle explicite (comme *demain*), en concomitance avec  $T^0$  (par l'intermédiaire de  $t_0$ , projection de  $T^0$  dans le RSCF), d'où la représentation par le diagramme suivant :

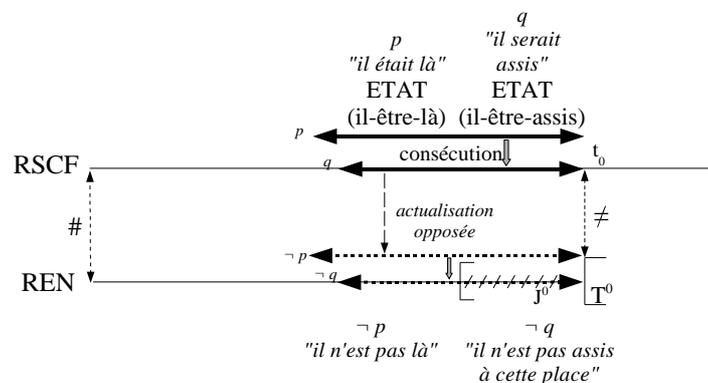


Diagramme 89 - Si Paul était là, il serait assis à cette place.

En revanche, dans l'exemple (248), le conditionnel simple a une valeur aspectuelle de processus. On peut alors se demander si :

- le procès commence après  $t_0$ , ce qui correspondrait au futur dans la transposition de l'énoncé en *Si j'ai suffisamment d'argent, je m'achèterai cette maison*, et à une valeur aspectuelle d'événement,

<sup>276</sup> C'est ce que remarquent également J. Moeschler et A. Reboul (2001, 149-150).

- ou bien si le procès a commencé avant  $t_0$  (en intention contrefactuelle), ce qui correspondrait au présent dans la transposition de l'énoncé en *Si j'ai suffisamment d'argent, je m'achète cette maison*, et donc à une valeur aspectuelle de processus.

Notre avis est que les deux interprétations sont possibles, et correspondent aux gloses et aux diagrammes suivants :

a. Si j'avais suffisamment d'argent, je pourrais m'acheter demain cette maison.

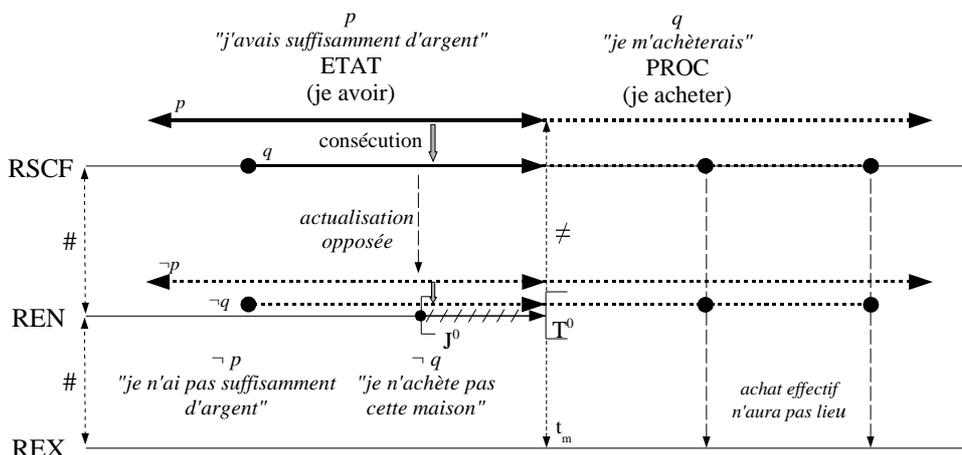


Diagramme 90 - Si j'avais suffisamment d'argent, je m'achèterais cette maison. (a)

b. Si j'avais suffisamment d'argent, je serais déjà en train de faire les démarches pour m'acheter cette maison.

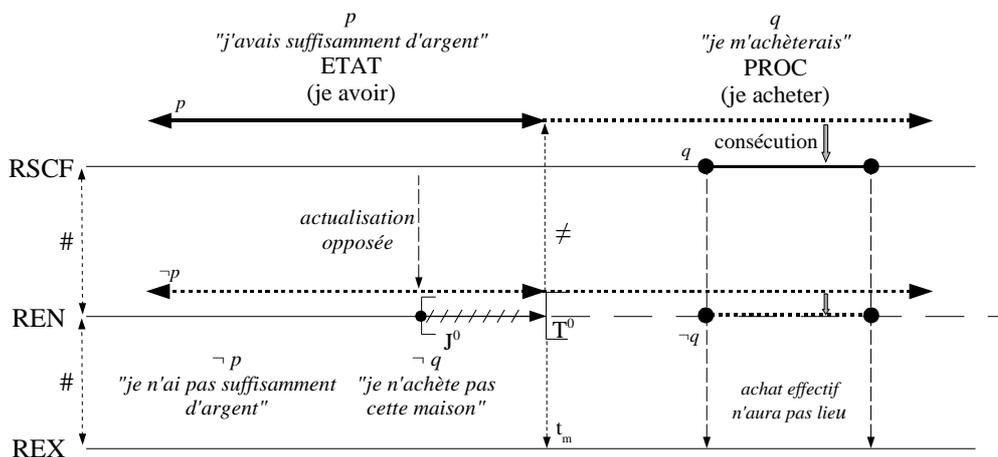


Diagramme 91 - Si j'avais suffisamment d'argent, je m'achèterais cette maison. (b)

Dans les deux cas, comme le cadre hypothétique en *si j'avais* est posé dans le contrefactuel, la conséquence est, de fait, contrefactuelle également (on comprend que la maison ne peut pas être achetée). Dans les deux cas également, les procès s'actualisent de

façon opposée dans la partie réalisée du REN et, dans le prolongement, dans le quasi-certain du non encore réalisé du REN.

### 12.1.1.3. Si *p* imparfait (valeur aspectuelle de processus) : « contrefactuel du présent »

Il a été bien remarqué que *si* + imparfait pouvait entraîner soit une valeur de contrefactuel (parfois appelé « irréel ») soit une valeur de potentiel, ainsi par exemple P.-P. Haillet (2002, 41), L. Gosselin (1999), C. Vetters (2001), J. Moeschler & A. Reboul (2001). La distinction entre état et processus (ou événement) permet déjà de déterminer un certain nombre de cas, et seuls J. Moeschler & A. Reboul (2001) semblent le faire de façon systématique comme nous. Ensuite, lorsque l'imparfait n'a pas de valeur aspectuelle d'état, mais de processus, on peut en effet avoir du contrefactuel ou du potentiel (certains cas pouvant rester indéterminés). L. Gosselin (1999) à la suite de R. Martin (1991), et C. Vetters (2001) considèrent que la valeur par défaut est le contrefactuel, alors que J. Moeschler & A. Reboul (2001) attribuent la valeur de potentiel lorsque le verbe à l'imparfait exprime un événement (il serait plus exact de dire « un processus »).

Pour notre part, nous préférons poser que *si* + imparfait peut avoir une valeur de contrefactuel et/ou de potentiel, et que la présence de certains indices sémantiques, contextuels ou situationnels peut orienter l'interprétation vers le « contrefactuel du présent » ou le « potentiel du futur ».

Comparons ainsi des énoncés où le schème sémantico-cognitif du verbe semble être déterminant :

(249) Si le train *arrivait* en retard, je **manquerais** ma correspondance.

→ Il se peut que le train arrive en retard et que par conséquent je manque ma correspondance

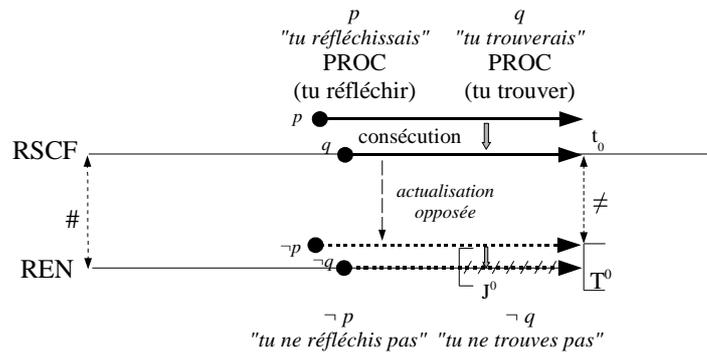
→ « potentiel du futur »

(250) Si tu *réfléchissais* un peu, tu **trouverais** la solution !

→ Tu ne réfléchis pas, tu ne trouves pas la solution.

→ « contrefactuel du présent »

En (249), le verbe exprime une situation de but à atteindre (télicité), qui pourrait encore se réaliser, d'où la valeur de potentiel, alors que en (250), l'aspect lexical du verbe est plutôt processuel et se rapproche en ce sens d'un état d'activité en concomitance avec T<sup>0</sup>, d'où la valeur de contrefactuel :



**Diagramme 92** - Si tu réfléchissais un peu, tu trouverais la solution.

Nous avons choisi de situer le procès *tu trouverais* en tant que processus contrefactuel concomitant à  $T^0$ , dans le sens « Tu serais déjà en train de trouver la solution », mais, comme nous l'avons dit plus haut, on peut également l'interpréter comme un événement à venir potentiel.

Dans l'exemple suivant, c'est le sémantisme même du verbe et le contexte situationnel qui déterminent la valeur de contrefactuel :

- (251) Il se passe des choses horribles, et j'ai peur. Si ma santé ne m'en *empêchait*, je **courrais** Quai des Orfèvres. Mais, comme vous ne l'ignorez pas, voilà des années que je suis clouée à mon cinquième étage. [SLG 9]  
 → Ma santé m'en empêche, je ne cours pas Quai des Orfèvres.  
 → « contrefactuel du présent »

D'autres cas sont déterminés par le contexte situationnel, comme le montre l'exemple donné par M. Vuillaume et cité par C. Vetters (2001, 190) :

- (252) Si des vigiles *surveillaient* la gare, je **serais** plus rassuré  
 a. ... mais je n'en mène pas large, vu que, manifestement, il n'y a pas la moindre surveillance → contrefactuel  
 b. ... donc faisons appel à des vigiles pour que l'arrivée de notre hôte se passe sans encombres → potentiel

D'autres cas, enfin, en l'absence de précision supplémentaire, peuvent rester indéterminés :

- (253) L'infirmerie comprend deux sections: la section russe, la section occidentale. Chaque section se compose d'une chambre à quatre lits. Ça semble peu pour une population d'environ seize cents personnes, **penserait** un observateur de la Croix-Rouge. Il **aurait** tort de penser ça. Il est très rare que les huit lits soient occupés. [CLR 150]

Dans cet exemple, est-il pertinent de déterminer si le fait qu'un observateur de la Croix-Rouge vienne (ce qui est le cadre hypothétique sous-entendu) est potentiel ou contrefactuel ? C'est ce type de cas que nous pourrions appeler « irréels » dans le sens où le cadre hypothétique sert avant tout à imaginer une situation et ses conséquences associées, peu importe le degré de compatibilité (contrefactuel ou potentiel) avec la réalité.

**12.1.1.4. Si  $p$  imparfait (valeur aspectuelle d'état),  $q$  conditionnel composé (valeur aspectuelle d'état ou d'événement) et Si  $p$  plus-que-parfait (valeur aspectuelle d'état ou d'événement),  $q$  conditionnel simple (valeur aspectuelle d'état) : « contrefactuel du présent »**

En principe, le plus-que-parfait dans la proposition  $p$  ne peut se construire qu'avec le conditionnel composé dans la proposition  $q$ , et l'imparfait dans la proposition  $p$  ne peut se construire qu'avec le conditionnel simple dans la proposition  $q$ , sauf dans le cas où le procès de la proposition  $p$  ou  $q$  a une valeur aspectuelle d'état.

Ainsi les exemples suivants :

(254) Si Chirac *était* intelligent, il n'**aurait** pas **dissous** l'assemblée nationale.<sup>277</sup>

(255) La dinde était brûlée, le boudin blanc mal cuit, Nicole d'humeur massacrant. « Ah ma fille, tu **serais** plus dégourdie si tu m'*avais écoutée* autrefois, au lieu de faire la jument ! »<sup>278</sup>

En effet, comme nous l'avons vu précédemment, la valeur d'état pour un imparfait construit nécessairement une situation contrefactuelle : elle est alors compatible avec une situation contrefactuelle au conditionnel composé, dans la mesure où l'intervalle de validation de l'état peut être concomitant à l'intervalle de l'événement exprimé par le conditionnel composé. Dans l'autre cas, le conditionnel simple à valeur d'état est également compatible, en tant qu'état contrefactuel, avec la situation contrefactuelle construite par le plus-que-parfait du cadre hypothétique.

**12.1.1.5. Le « contrefactuel du futur »**

Nous avons vu que des procès exprimant une situation contrefactuelle pouvaient être concomitants à  $T^0$  (« contrefactuel du présent ») ou antérieures à  $T^0$  (« contrefactuel du passé »). Qu'en est-il des procès exprimant une situation contrefactuelle (c'est-à-dire incompatible avec l'actualité réalisée, présente ou à venir de l'énonciateur) qu'un marqueur temporel situe « dans le futur », comme dans l'exemple classique suivant ?

(256) Si tu *étais venu* demain, on **serait allés** au cinéma.

Remarquons que cet énoncé ne peut se dire qu'à partir d'un certain contexte établi, car il présuppose qu'ait été envisagée auparavant la possibilité que le co-énonciateur (« tu ») vienne le lendemain, comme dans ce dialogue où pourrait s'insérer cet énoncé :

(256) A : Est-ce que tu vas venir à Paris demain ?

B : Non, je reste chez moi.

A : Dommage, si tu étais venu demain, on serait allés au cinéma.

<sup>277</sup> Exemple emprunté à Moeschler & Reboul (2002, 150).

<sup>278</sup> Y. Queffélec, *Les Noces barbares*, Gallimard, 1989 (1985), p. 128.

A. Borillo (2002, 236-237) considère d'ailleurs cet énoncé comme ayant une valeur de probable, contrairement à un contrefactuel comme « *Si nous avions pris un taxi, nous aurions eu l'avion de 8 h* »<sup>279</sup>, car selon elle, « ce n'est qu'avec une référence, explicite ou implicite, à une situation appartenant déjà au domaine du passé que l'attente liée à l'hypothétique disparaît pour donner lieu à une interprétation véritablement contrefactuelle ».

Or nous, nous considérons plutôt l'énoncé (256) comme étant un véritable contrefactuel, présenté comme tel par l'énonciateur qui a pris acte du fait que le co-énonciateur a affirmé qu'il ne viendrait pas le lendemain. Bien évidemment, comme il s'agit de situations dont la réalisation (ou en l'occurrence, la non-réalisation) n'a pas encore eu lieu, nous sommes dans un *quasi-certain* et l'avenir peut toujours infirmer ce que l'on prévoyait comme certain. C'est sans doute pour cela qu'A. Borillo y voit encore une valeur de probabilité. Pour autant, nous nous attacherons à ce que dit l'énoncé, qui est pour nous une situation contrefactuelle, marquée par le plus-que-parfait et le conditionnel composé, là où l'imparfait et le conditionnel simple laisserait justement encore entrevoir une possible (bien qu'improbable) réalisation future (« *Si tu venais demain, on irait au cinéma* »).

Nous proposons une représentation de ce « contrefactuel du futur », où les propositions *p* et *q* sont situées dans un RCF et en relation de postériorité par rapport à  $T^0$ . Celles-ci s'actualisent de façon opposée dans la catégorie *quasi-certain* du non encore réalisé du REN, et se projettent également dans le REX, postérieurement à  $t_m$  :

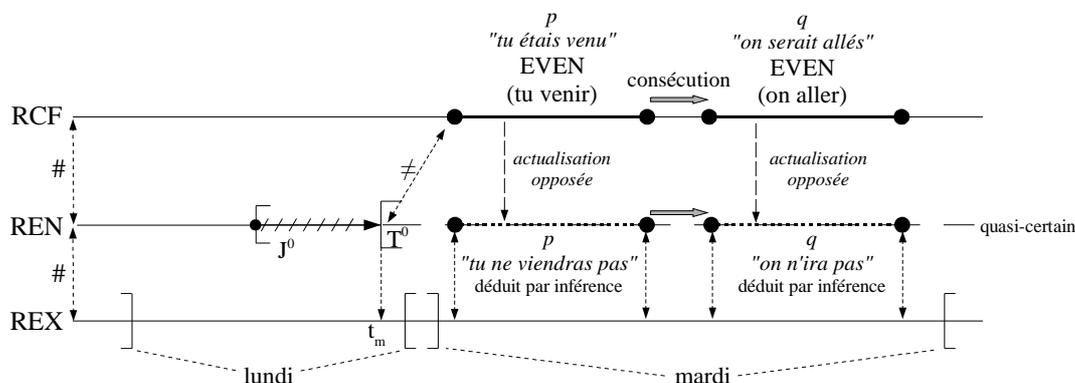


Diagramme 93 - *Si tu étais venu demain, on serait allés au cinéma.*

<sup>279</sup> Son exemple.

### 12.1.2. Le potentiel

#### 12.1.2.1. Si $p$ imparfait (valeur aspectuelle de processus) $q$ conditionnel simple : « potentiel (improbable) du futur ou du présent »

Nous avons vu plus haut qu'un cadre hypothétique en *si* + imparfait (processus) pouvait prendre une valeur de contrefactuel et/ou de potentiel et que cela dépendait notamment du schème verbal ou d'indices contextuels ou situationnels.

Afin de montrer la façon dont nous analysons la valeur potentielle de ce genre d'énoncé, prenons l'exemple suivant :

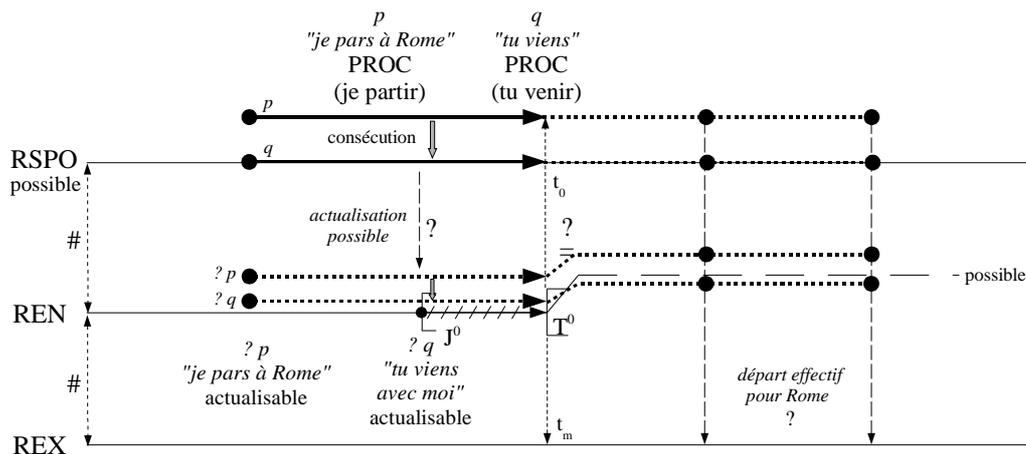
(257) a. Si je *partais* à Rome, tu **viendrais** avec moi.

On peut considérer cet énoncé comme étant une éventualité à venir envisagée par l'énonciateur. Toutefois, il nous semble que la probabilité que cette éventualité se réalise est moins forte que dans l'énoncé équivalent au présent :

b. Si je *pars* à Rome, tu **viens/viendras** avec moi.

Ainsi, l'imparfait, en raison de son invariant de différenciation, ne permet pas une actualisation presque « immédiate » comme le présent de l'indicatif, qui, lui, exprime que l'on n'attend, pour ainsi dire, que la confirmation de certains éléments pour que ce cadre hypothétique concomitant s'actualise. Par conséquent, nous faisons une distinction entre l'actualisation *possible* exprimée par le présent et l'actualisation *improbable* exprimée par l'imparfait, ce qui correspond aux différentes catégories que l'on peut faire dans le Référentiel des Situations Possibles : catégorie du possible (pas d'orientation préférentielle vers l'actualisation de  $p$  ou l'actualisation de  $\neg p$ ) et catégorie de l'improbable (orientation préférentielle vers l'actualisation de  $\neg p$ ). Dans les diagrammes, nous noterons « RSPO » pour Référentiel des Situations Possibles au sens générique, et en dessous « possible » ou « improbable » si cette catégorie est connue et pertinente.

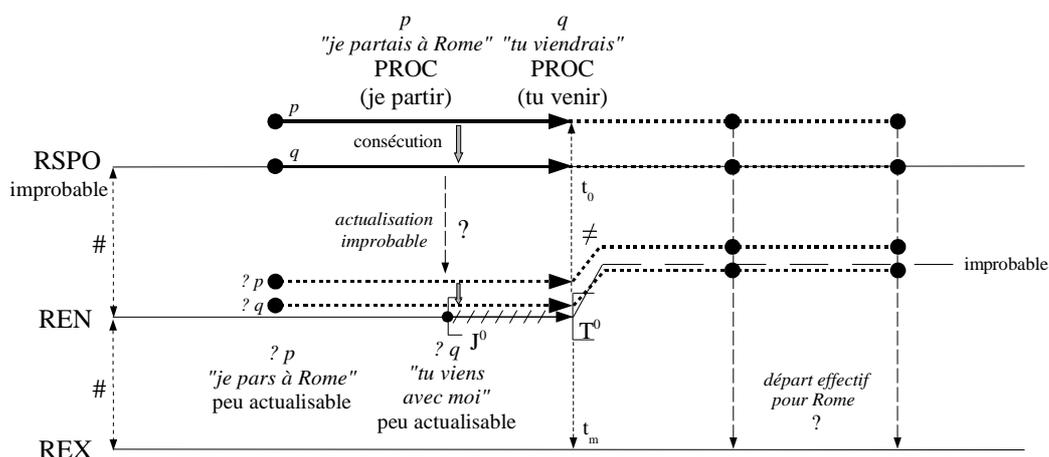
Nous avons déjà vu en 7.3.3.1. le diagramme correspondant à l'énoncé (257) b., « potentiel du présent ». Nous le reproduisons ici pour pouvoir faire la comparaison avec le diagramme de l'énoncé (257) a., où la substitution du présent de l'indicatif par un imparfait et du présent/futur par un conditionnel fait passer le même énoncé d'une catégorie épistémique du possible à celle d'improbable.



**Diagramme 94** - Si je pars à Rome, tu viens avec moi. = potentiel (possible) du présent

Nous avons dit que les procès de *p* et *q* sont situés dans un RSPO dans la catégorie du *possible*, que le présent de l'indicatif a une valeur de présent déjà engagé et qu'il exprime ainsi une concomitance en intention (possible) à  $T^0$ . Leur possible actualisation se prolonge dans la partie *possible* du non encore réalisé du REN (jusqu'à la réalisation effective du procès dans le REX).

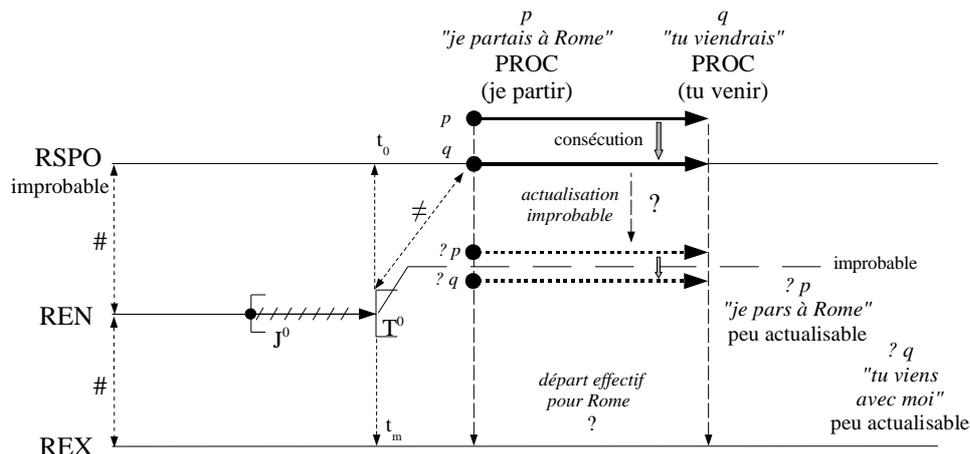
Le deuxième diagramme, représentant l'énoncé (257) a. en tant que « potentiel (improbable) du présent », n'est finalement que la transposition en catégorie *improbable* du diagramme précédent. L'imparfait exprime alors une relation de différenciation avec  $T^0$  (d'où l'actualisation improbable) :



**Diagramme 95** - Si je partais à Rome, tu viendrais avec moi. = potentiel (improbable) du présent

Le même énoncé *Si je partais à Rome, tu viendrais avec moi* peut également être envisagé comme un « potentiel (improbable) du futur », car en ajoutant de manière explicite un marquage temporel tel que *l'année prochaine* (*Si je partais à Rome l'année prochaine, tu viendrais avec moi*), on se focalise moins sur l'intention s'actualisant de façon improbable dans le réalisé

du REN que sur la réalisation à venir, elle aussi présentée comme improbable. Nous avons vu en 4.2.3. que la borne droite d'un intervalle de validation d'un procès exprimé à l'imparfait pouvait « glisser » jusqu'à  $T^0$  selon le contexte, il nous semble que nous avons affaire ici à un phénomène similaire : la borne gauche de l'intervalle de validation du procès exprimé à l'imparfait et constituant un cadre hypothétique « glisse » jusque vers  $t_0$ , projection de  $T^0$ , si un repérage temporel le permet :



**Diagramme 96** - Si je partais à Rome l'année prochaine, tu viendrais avec moi.

= potentiel (improbable) du futur

Nous allons voir que la présence d'un tel repérage temporel associé à un imparfait ayant valeur aspectuelle d'état entraîne le même phénomène de « glissement » de borne gauche au-delà de  $t_0$ .

### 12.1.2.2. Si $p$ imparfait (valeur aspectuelle d'état) + repérage temporel futur, $q$ conditionnel simple : « potentiel du futur »

Lorsque le verbe de la proposition  $p$  est à l'imparfait avec une valeur aspectuelle d'état et qu'il n'y a pas de marque contextuelle indiquant une réalisation du procès dans le non encore réalisé, ce procès est par défaut concomitant à  $T^0$  et donc situé dans le contrefactuel. En revanche, lorsqu'il y a dans le contexte des indices précisant un intervalle temporel postérieur à  $T^0$  dans lequel devra se réaliser le procès, alors celui-ci est appréhendé encore « réalisable ». Par conséquent, c'est dans un Référentiel des Situations Possibles, catégorie *improbable*, qu'il est situé et repéré après  $t_0$ , projection de  $T^0$ . Il s'actualise dans la catégorie *improbable* du non encore réalisé du REN.

C'est le cas des énoncés suivants :

(258) Si j'avais suffisamment d'argent *dans un mois*, je m'**achèterais** cette voiture.

(259) Si tu étais là *demain*, on **irait** au cinéma.

On retrouve dans la représentation de l'énoncé (259) la même configuration que pour le diagramme de l'énoncé (257) a. :

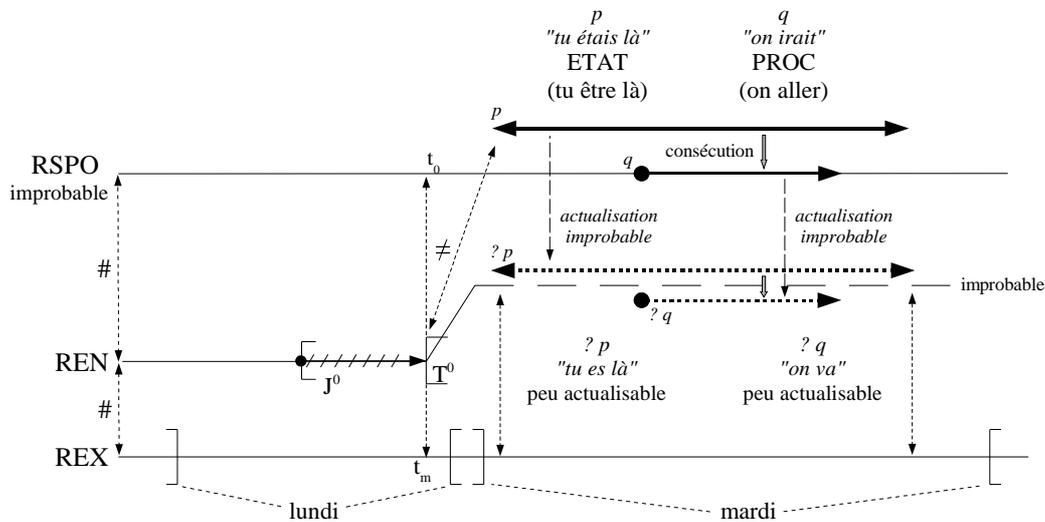


Diagramme 97 - Si tu étais là demain, on irait au cinéma. = potentiel (improbable) du futur

### 12.1.2.3. Remarque

Le conditionnel peut être dans un cadre hypothétique mais être en réalité un « futur dans le passé » par la transposition en contexte « passé » d'une proposition initialement énoncée au futur :

(260) « Si je *pars* à Rome, tu **viendras** avec moi. » → Il m'a dit que s'il *partait* à Rome, je **viendrais** avec lui.

(261) Il ne se faisait aucune illusion. Quand on **tomberait** sur le bon numéro, si on y *arrivait*, les oiseaux n'y **seraient** plus. Pozzo n'était pas un naïf ni un débutant. Il avait vu Maigrêt emporter le bloc. A l'heure qu'il était, il avait donné l'alarme une fois de plus. [SLG 83]  
→ « Quand on **tombera** sur le bon numéro, si on y *arrive*, les oiseaux n'y **seront** plus. »

## 12.2. Conditionnel en cadre hypothétique équivalent à si

La moitié environ de nos occurrences de conditionnel hypothétique en corpus apparaît hors d'un cadre hypothétique de type « si *p*, *q* ». La question se pose de savoir si le conditionnel hypothétique peut s'énoncer hors de tout cadre hypothétique, c'est-à-dire hors de la construction d'une situation possible ou contrefactuelle, il nous semble que non : si le conditionnel ne fait pas partie lui-même d'un cadre hypothétique, il est toujours possible de reconstituer le cadre hypothétique soit à partir des éléments contextuels de l'énoncé (dans ce cas, le cadre hypothétique est une variante syntaxique de celui exprimé par *si*), soit à partir des éléments du contexte général (dans ce cas, le cadre hypothétique implicite est à rechercher dans le contexte antérieur de l'énoncé voire seulement dans le contexte situationnel).

Nous nous appuyerons en partie sur les analyses de A. Borillo (2001) et P. P. Haillet (2002) et G. Corminboeuf (2009) pour présenter les autres possibilités syntaxiques dans lesquelles peut apparaître un conditionnel d'hypothèse. Comme ce dernier, nous utiliserons ici la notation « partie A » pour désigner le cadre hypothétique canoniquement exprimé par *si p* et « partie Z » pour désigner la proposition consécutive canoniquement exprimée par *alors q*<sup>280</sup>. Nous rencontrerons en effet des constructions qui ne répondent pas toujours au schéma d'une proposition subordonnée à une autre, et l'usage des lettres pour la notation permet une désignation neutre.

### 12.2.1. Autres conjonctions de subordination

D'autres conjonctions de subordination, moins fréquentes en corpus que *si*, peuvent exprimer un cadre hypothétique avec lien de consécution :

- (262) a. *À supposer qu'il ne vienne pas*, on annulerait la réunion.  
 b. *Supposez qu'il ne vienne pas* : on annulerait la réunion.

(263) *Dans l'hypothèse où il ne viendrait pas*, on annulerait la réunion.

(264) *Au cas où il ne viendrait pas*, on annulerait la réunion.

Ces quatre énoncés peuvent se paraphraser par :

(265) *S'il ne venait pas*, on annulerait la réunion.

On peut avoir de la même façon des contrefactuelles avec des temps « passés » :

- (266) a. *À supposer qu'il ne soit pas venu*, on aurait annulé la réunion.  
 b. *Supposez qu'il ne soit pas venu* : on aurait annulé la réunion.

(267) *Dans l'hypothèse où il ne serait pas venu*, on aurait annulé la réunion.

(268) *Au cas où il ne serait pas venu*, on aurait annulé la réunion.

Ils se paraphrasent également par :

(269) *S'il n'était pas venu*, on aurait annulé la réunion.

Autrement dit, on retrouve la structure syntaxique en « *si p, q* » en perdant évidemment quelques nuances sémantiques liées à ces conjonctions de subordination. Il n'est pas l'objet ici d'étudier en détail quelles sont ces différences sémantiques et ce qui justifie les différences de temps verbaux (subjonctif ou conditionnel dans la partie A). On s'attachera plutôt à analyser le rôle du conditionnel dans ces cas. En effet, notre classe de « conditionnel d'hypothèse » est fondée sur la possibilité de reconstruire un cadre hypothétique sur l'actualisation d'un procès. Dans le cas d'un cadre en *si*, c'est la proposition que *si* introduit qui pose ce cadre. Dans le cas d'un cadre en *à supposer que, dans l'hypothèse où, etc.*, ce sont ces propositions qui posent le cadre hypothétique. Le conditionnel dans la partie Z est toujours un conditionnel d'hypothèse et est toujours situé dans un Référentiel des Situations Possibles ou Contrefactuelles. Quant

<sup>280</sup> Nous avons déjà évoquée cette notation, inspirée de Ch. Bally (1932), en 7.2.1.

aux subjonctifs des énoncés (262) et (266) et aux conditionnels de la partie A des énoncés (264), (265), (267) et (268), nous les situons également dans le même Référentiel des Situations Possibles ou Contrefactuelles. Certes on pourrait introduire une distinction entre ce qui est présenté explicitement comme une « hypothèse », une « supposition » et ce que construit un « simple » *si*, mais ceci ne nous semble pas fondamental pour analyser la classe du conditionnel d'hypothèse. Dans tous les cas, il s'agit d'une situation que l'on se représente comme potentielle ou contrefactuelle et qui est actualisée en conséquence. Les conditions d'emploi de telle ou telle conjonction de subordination ou de telle structure syntaxique relèvent à notre avis plutôt de la stratégie argumentative utilisée par l'énonciateur.

#### 12.2.1.1. Particularité de *à supposer que, supposons que...*

Dans le cas d'une conditionnelle introduite par *à supposer que, supposons / supposez / suppose que*, et où la partie Z comporte du conditionnel simple, nous traitons celle-ci comme l'équivalent en « si *p* imparfait, *q* conditionnel simple » avec une valeur de potentiel improbable. Comparons :

(270) Ne laisse pas le petit Paul seul dans la cuisine !

- a. Suppose qu'il tourne les boutons de la cuisinière : les plaques **chaufferont** et Paul **se brûlera** !
- b. Suppose qu'il tourne les boutons de la cuisinière : les plaques **chaufferaient** et Paul **se brûlerait** !

Dans la version a., nous avons un futur de l'indicatif qui nous oriente vers une actualisation future des procès *chauffer* et *se brûler*, actualisation qui n'est pas quasi-certaine puisqu'elle dépend du cadre hypothétique *suppose qu'il tourne les boutons*, mais que nous estimons être dans la catégorie *possible* du non encore réalisé. En revanche, dans la version b., les conditionnels simples nous orientent plutôt vers une actualisation improbable. Cela ne signifie pas bien entendu que les plaques ont moins de probabilité en b. qu'en a. de chauffer si l'on tourne les boutons, mais le cadre hypothétique (le fait de tourner les boutons), s'il est identique dans le temps verbal – subjonctif présent – en a. et en b., est situé en a. dans le *possible* et en b. dans l'*improbable*, et seuls les futurs et conditionnels de la partie Z nous permettent de le déterminer.

#### 12.2.1.2. Particularité de *au cas où, pour le cas où, dans le cas où*

Comme nous venons de le voir, le conditionnel peut se rencontrer après ces conjonctions de subordinations, mais il ne s'agit pas toujours d'un cadre hypothétique dans lequel s'inscrit un autre procès relié par un lien de consécution ou un lien de consécution contrefactuelle<sup>281</sup>. En effet, lorsque la proposition principale (partie Z) ne comporte pas un conditionnel, mais un présent, un passé composé, un imparfait, ou un passé simple (tous les

---

<sup>281</sup> Nous verrons la définition du lien de consécution contrefactuelle en 12.3.1.2.

temps sauf précisément le conditionnel), et que la proposition subordonnée (partie A) introduite par *au cas où*, *pour le cas où*, ou *dans le cas où* est placée après la proposition principale, alors le procès de cette partie Z n'est pas situé dans un Référentiel des Situations Possibles, mais dans le REN (ou, le cas échéant, un RNA), car il ne dépend pas du cadre hypothétique donné par le verbe au conditionnel de la partie A.

Prenons par exemple l'énoncé suivant :

(271) [Z] Je prépare un gâteau [A] *au cas où / pour le cas où / dans le cas où* Lisa **viendrait**.

L'énonciateur affirme simplement qu'il est en train ou qu'il a l'intention de préparer un gâteau, parce qu'il y a une possibilité que Lisa vienne lui rendre visite et que cette possibilité est suffisamment grande ou importante pour qu'il prenne la peine de faire un gâteau (il vaut mieux pour lui avoir fait cela « pour rien » plutôt que d'avoir manqué une occasion de lui faire plaisir). Autrement dit, le procès de la partie A (*au cas où Lisa viendrait*) est une justification ou une motivation du procès de la partie Z (*je prépare un gâteau*), mais il n'y a pas de lien de consécution (contrefactuelle ou non) entre la partie A et la partie Z :

(271) a. \* Je prépare un gâteau si Lisa venait.

b. \* Je prépare un gâteau même si Lisa venait.

Ces trois conjonctions expriment donc une situation hypothétique que le procès de la proposition *a* vise, et nous estimons relever de l'*improbable* (l'emploi d'un subjonctif : *au cas où Lisa vienne*, nous semble plutôt exprimer un *possible*). Le procès de la proposition *b* étant situé dans un RSPO *improbable*, il s'actualise ici dans la catégorie *improbable* du non encore réalisé. Nous obtenons donc le diagramme suivant :

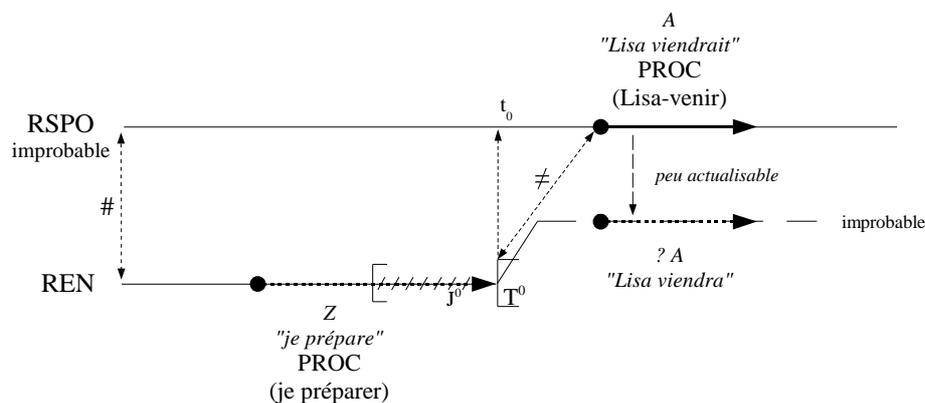


Diagramme 98 - Je prépare un gâteau, au cas où Lisa viendrait.

### 12.2.2. Juxtaposition de deux propositions au conditionnel

Dans les cas présentés ci-dessous, le conditionnel d'hypothèse figure à la fois dans la première proposition (partie A) non introduite par une conjonction de subordination et dans la deuxième proposition (partie Z) éventuellement introduite par *que*. Le fait de poser une

proposition au conditionnel peut donc suffire à construire un cadre hypothétique de façon équivalente à un *si*.

### 12.2.2.1. Juxtaposition simple

Les deux propositions au conditionnel peuvent être simplement juxtaposées et séparées par une virgule, qui « code » la prosodie particulière montante et descendante à l'oral (A. Borillo (2001, 240)). Ceci est possible avec le conditionnel simple (272) a., et avec le conditionnel composé (272) b. :

- (272) a. Je **gagnerais** au Loto, je m'**achèterais** une maison.  
→ Si je gagnais au Loto, je m'achèterais une maison. → improbable
- b. J'**aurais gagné** au Loto, je me **serais acheté** une maison  
→ Si j'avais gagné au Loto, je me serais acheté une maison. → contrefactuel

Il « suffit » de remplacer la première proposition au conditionnel simple par une proposition en *si* suivi de l'imparfait, et la première proposition au conditionnel composé par une proposition en *si* suivi du plus-que-parfait pour avoir la paraphrase équivalente à « si *p*, *q* ».

Notons que la juxtaposition de deux propositions à l'imparfait peut recevoir deux interprétations différentes :

- l'une est une situation contrefactuelle, paraphrasable par « si *p* (plus-que-parfait), *q* (conditionnel composé) »,

- l'autre renvoie à une situation itérative (ce qui semble évidemment peu réaliste pour l'exemple (272)... nous en donnons donc un autre ci-après) :

- c. Je *gagnais* au Loto, je m'*achetais* une maison.  
1) Si j'avais gagné au Loto, je me serais acheté une maison. → contrefactuel  
2) À chaque fois que je gagnais au Loto, je m'achetais une maison.

- (273) J'*ouvrais* une boîte de thon, le chat *arrivait* dans la cuisine.  
1) Si j'avais ouvert une boîte de thon, le chat serait arrivé dans la cuisine.  
2) Dès que j'ouvrais une boîte de thon, le chat arrivait dans la cuisine.

Il est également possible de considérer ces énoncés comme une juxtaposition simple de deux propositions exprimant des situations qui se succèdent dans le temps sans lien de consécution (les imparfaits prennent alors une valeur de « nouvel état » : Je gagnais, je m'achetais une maison, et je m'installais avec ma famille). L'interprétation hypothétique de l'énoncé doit donc être reconstruite à l'aide du contexte, c'est pourquoi G. Corminboeuf désigne ces structures comme des « hypothétiques non marqués » (2009, 12). Elles sont d'ailleurs beaucoup plus fréquentes avec des temps de l'indicatif qu'avec du conditionnel.<sup>282</sup>

---

<sup>282</sup> Nombre de ses exemples proviennent de corpus oraux :

### 12.2.2.2. Inversion verbe-sujet de la première proposition

Autre possibilité syntaxique plus rare en corpus, l'inversion du pronom clitique sujet et du verbe dans la première proposition au conditionnel juxtaposée à une deuxième proposition au conditionnel :

- (274) Il n'a pas de petite amie parce qu'il n'en a pas envie, le pauvre. En **voudrait-il**, c'est moi qui lui en **fournirais** autant qu'il pourrait en désirer. [SGP 25]  
 → S'il en voulait, c'est moi qui lui en fournirais autant qu'il pourrait en désirer.

A. Borillo (2001, 243-244) relève les restrictions d'emplois de cette tournure avec inversion : la négation semble rare avec le conditionnel passé et incompatible avec le conditionnel simple ; le pronom personnel sujet de la première personne *je* semble lui aussi difficilement compatible avec l'inversion verbe-sujet. Hormis ces restrictions, la proposition avec inversion est équivalente à la proposition sans inversion.

### 12.2.2.3. Subordination avec *que*

La conjonction *que* peut apparaître pour relier la deuxième proposition à la première et ainsi mieux marquer la dépendance de la deuxième par rapport au cadre hypothétique que constitue la première. Celle-ci peut également présenter une inversion verbe-sujet :

- (275) a. Il **recommencerait** à fumer *que* ça ne m'**étonnerait** pas.  
 b. **Recommencerait-il** à fumer *que* ça ne m'**étonnerait** pas.

### 12.2.2.4. Le « conditionnel passé 2<sup>e</sup> forme »

Nous traiterons ici rapidement de la forme verbale « subjonctif plus-que-parfait » qui peut être employée de façon sémantiquement équivalente au conditionnel composé hypothétique, ainsi qu'à la place du plus-que-parfait de l'indicatif dans la partie consécutive, d'où sa dénomination traditionnelle en « conditionnel passé 2<sup>e</sup> forme » :

- (276) Si j'avais gagné au Loto, je m'**eusse acheté** une maison (je me serais acheté une maison).  
 (277) S'il n'était pas venu, nous **eussions annulé** la réunion (nous aurions annulé la réunion).

L'emploi de cette forme verbale est entré en concurrence avec le plus-que-parfait et le conditionnel composé en français classique, puis est tombé en désuétude pour se cantonner aux écrits littéraires. L'occurrence la plus récente que nous ayons trouvée dans le corpus de Frantext, avec l'auxiliaire *être* dans la proposition en *si*, date de 1909 :

- (278) Si ta loi n'**eût été** tout mon plaisir, je **fusse** déjà **péri** dans mon affliction.<sup>283</sup>

---

- [Pour trouver un logement, il faut être français et avoir la peau claire.] Une seule de ces conditions vous manque et vous êtes hors jeu.

- [Au marché] Vous me prenez trois saucissons le pain il est cadeau.

<sup>283</sup> M. Barrès, *Mes Cahiers*, Tome 7, Plon, 1933 (1909), p. 201.

Il est en réalité plus fréquent de la rencontrer avec l'inversion verbe-sujet, avec ou sans *que*, même si cela reste limité aux textes littéraires :

(279) Je pensais souvent à ce portrait de Louis XVI sur la pièce de monnaie et à cet homme de Varennes qui reconnut le fugitif. Le Roi **eût-il été** moins ressemblant *que* la fuite **aurait réussi**, et peut-être la face de l'Europe en **eût-elle été changée**.<sup>284</sup>

→ Si le Roi avait été moins ressemblant, la fuite aurait réussi, et la face de l'Europe aurait peut-être été changée.

(280) Sans doute, si ses cheveux avaient mis moins d'empressement à grisonner et son jugement à se faner, Mme Misert **eût-elle trouvé** le courage d'espérer classer l'épisode ariégeois dans la même catégorie pittoresque.<sup>285</sup>

→ Si ses cheveux avaient mis moins d'empressement à grisonner, Mme Misert aurait trouvé le courage d'espérer...

### 12.2.3. Propositions « incomplètes »

Après avoir vu comment le cadre hypothétique peut être posé par une proposition introduite par une autre conjonction de subordination que *si* et par une proposition au conditionnel, nous nous intéresserons maintenant aux cadres hypothétiques qui ne sont pas exprimés par une proposition « complète », c'est-à-dire constituée d'un verbe conjugué et de son sujet, mais qui peut toujours être reconstruite.

#### 12.2.3.1. Proposition participiale

La proposition qui pose le cadre hypothétique peut être constituée d'un participe présent ou passé, les deux étant compatibles avec le conditionnel simple et le conditionnel composé (c'est le temps simple ou composé de la proposition principale qui détermine l'imparfait ou le plus-que-parfait dans la paraphrase en *si*) :

(281) a. *En y regardant de plus près*, on **remarquerait** des inexactitudes.

→ Si on y regardait de plus près, on remarquerait des inexactitudes.

b. *En y regardant de plus près*, on **aurait remarqué** des inexactitudes.

→ Si on y avait regardé de plus près, on aurait remarqué des inexactitudes.

(282) a. *Mis bout à bout*, ils **auraient fait** des unes de journaux sensationnelles.<sup>286</sup>

→ Si on les avait mis bout à bout, ils auraient fait des unes de journaux sensationnelles.

b. *Mis bout à bout*, ils **feraient** des unes de journaux sensationnelles.

→ Si on les mettait bout à bout, ils feraient des unes de journaux sensationnelles.

#### 12.2.3.2. Proposition infinitive

Une proposition infinitive dépendante syntaxiquement d'un verbe au conditionnel d'hypothèse peut être paraphrasée pour reconstruire un cadre hypothétique en *si* :

---

<sup>284</sup> E. Orsenna, *Grand Amour*, Seuil, 1995 (1993), p. 258

<sup>285</sup> A. Vergne, *L'innocence du boucher*, Lattès, 1984, p. 131.

<sup>286</sup> Exemple de P.-P. Haillet (2002, 36).

- (283) Au fond, il **aurait** peut-être **été** malheureux de ne plus mériter le titre d'Inspecteur Malgracieux. Il avait besoin de se lamenter et de grogner, besoin de se sentir l'homme le plus malchanceux de la terre. [SLG 39]  
 → S'il n'avait plus mérité le titre d'Inspecteur Malgracieux, il aurait peut-être été malheureux.
- (284) Vous comprenez le mot « SLGppy » ?  
 Maigret le comprenait, mais il **aurait eu** de la peine à le traduire exactement : quelqu'un de pas très frais, de pas très propre, de mal habillé. [SLG 86]  
 → Si Maigret avait voulu traduire le mot « SLGppy », il aurait eu de la peine à le faire exactement.
- (285) Une grave erreur **consisterait** à croire que la virilité prend à une même époque la même forme en tout lieu.<sup>287</sup>  
 → Si on croyait que la virilité prend à une même époque la même forme en tout lieu, ça serait une grave erreur.

### 12.2.3.3. Infinitif

De la même manière, un infinitif (avec ses compléments) qui est le sujet syntaxique d'un verbe au conditionnel d'hypothèse est en réalité le cadre hypothétique dont dépend ce verbe :

- (286) Personne ne doit tomber aux mains des Rouges. Personne. Consigne absolue. Les S.S. y veillent. Alors, ils vont vers l'Ouest. Vers les lignes américaines. Bien sûr, ce n'est pas prononcé, *aller se mettre sous la protection de l'ennemi* **serait** du défaitisme et de la trahison, mais c'est lourdement suggéré. [CLR 343]  
 → Si on allait se mettre sous la protection de l'ennemi, ça serait du défaitisme et de la trahison.

### 12.2.4. Syntagmes adverbiaux ou prépositionnels

Certains syntagmes adverbiaux ou introduits par une préposition, souvent placés en tête de phrase, construisent un cadre hypothétique dans lequel s'inscrit une proposition au conditionnel. Ces syntagmes expriment d'une manière générale *si les circonstances étaient différentes*, ces circonstances peuvent concerner un changement de sujet (*moi* à la place de *toi*), de lieu, de temps, etc. :

- (287) *Tout seul*, je ne m'en **sortirais** pas.<sup>288</sup>  
 → Si j'étais tout seul, je ne m'en sortirais pas.
- (288) *Sans lui*, nous **serions** perdus.  
 → S'il était pas là, nous serions perdus.
- (289) *En d'autres temps*, les auteurs de cette enquête **auraient finis** au bûcher.<sup>289</sup>  
 → Si les auteurs de cette enquête avaient vécu (vivaient) à une autre époque, ils auraient finis au bûcher.
- (290) *À ta place*, je n'**irais** pas au concert ce soir.

<sup>287</sup> Exemple de P.-P. Haillet (2002, 37).

<sup>288</sup> Exemple de P.-P. Haillet (2002, 43).

<sup>289</sup> Exemple de P.-P. Haillet (2002, 36).

→ Si j'étais à ta place, je n'irais pas au concert ce soir.

(291) Peut-être que Paul ne viendra pas aujourd'hui. *Dans ce cas*, on **annulerait** la réunion.

→ Si Paul ne venait pas aujourd'hui, on annulerait la réunion.

Notons ici la conjonction *sinon*, dérivée de *si* puisqu'elle signifie en essence *si ce n'était pas le cas* ou *si cela n'avait pas été le cas* (lorsque *sinon* est suivi du conditionnel simple, respectivement composé), le « cas » étant l'anaphore de la situation décrite auparavant :

(292) Ce livre peut être mis entre toutes les mains, *sinon* je ne vous le **recommanderais pas**.<sup>290</sup>

→ Si ce livre ne pouvait pas être mis entre toutes les mains, je ne vous le recommanderais pas.

#### 12.2.5. Reconstitution indirecte

Nous recensons ici quelques exemples relevés en corpus, sans prétendre à une exhaustivité ni à une classification aboutie, afin de montrer la diversité des emplois d'un conditionnel d'hypothèse sans cadre hypothétique apparent. Celui-ci, pour être reconstruit en paraphrase, demande soit un remaniement syntaxique de la phrase, soit une explicitation des éléments lexicaux du contexte (paraphrase sémantique), soit un appel à des éléments hors contexte (paraphrase situationnelle).

La paraphrase en *si* sert uniquement à montrer qu'il s'agit toujours d'un conditionnel d'hypothèse, c'est-à-dire situé dans un Référentiel des Situations Possibles (même si cette « situation possible » est uniquement « imaginaire » et qu'il n'y a pas lieu de se poser la question d'une actualisation ou non dans le REN). Employer un conditionnel de cette façon permet de signifier « de façon rapide et efficace » qu'il s'agit d'une situation imaginée par l'énonciateur.

##### 12.2.5.1. Conditionnel en relative

Le conditionnel d'hypothèse peut se rencontrer en proposition relative :

(293) Maigret était obligé de déployer avec lui des trésors de patience *qu'il n'aurait pas eus* pour Janvier ou pour Lucas, pour n'importe lequel de ses inspecteurs. [SLG 49]

→ Si cela avait été pour Janvier ou Lucas, Maigret n'aurait pas eus ces trésors de patience.

(294) La Graetz A.-G. n'est pas contente, je risque un jour de me retrouver en prison pour dettes, *ce qui serait cocasse*. [CLR176]

→ Si je me retrouvais un jour en prison pour dettes, ça serait cocasse.

La proposition principale peut elle aussi comporter un conditionnel d'hypothèse, dans l'exemple ci-dessous, c'est la proposition relative qui construit le cadre hypothétique (« imaginons le cas d'un jeune... »), dans lequel s'inscrit la partie consécutive posée par la proposition principale :

---

<sup>290</sup> Exemple de P.-P. Haillet (2002, 36).

- (295) Un jeune *qui tuerait* un policier en disant "j'ai pas fait exprès" **comparaîtrait** en cour d'assises pour meurtre.<sup>291</sup>  
 → Si un jeune tuait un policier en disant "j'ai pas fait exprès", il comparaitrait en cour d'assises pour meurtre.

Tout conditionnel en relative n'est pas nécessairement un conditionnel d'hypothèse. Le célèbre exemple suivant :

- (296) Je cherche une secrétaire qui **saurait** le suédois.

est selon nous un emploi qui est à la frontière entre l'hypothèse et le désengagement (le cadre hypothétique que l'on pourrait éventuellement y voir « *si c'était possible* » pouvant s'appliquer sur la possibilité factuelle de l'existence d'une telle secrétaire et/ou sur la possibilité de formuler une telle demande). Nous en reparlerons plus longuement en 13.1.

### 12.2.5.2. Conditionnel en comparaison et gradation

Les propositions relatives dans lesquelles se trouvent un conditionnel d'hypothèse peuvent être associées à une comparaison :

- (297) La Terre est *comme un navire qui aurait* 185 capitaines à la barre, autant que l'ONU compte de nations.<sup>292</sup>  
 → Si la Terre était un navire, elle aurait 185 capitaines à la barre.

La différence avec un indicatif dans la proposition relative est que, dans ce cas, l'élément de comparaison ne fait pas partie d'un cadre hypothétique imaginé, mais est une référence à quelque chose de « réel » pour l'énonciateur<sup>293</sup> :

- (298) "Tu fais ta tête de fourmi, maman !" a gentiment dit Eugenio, qui était venu bondir autour de moi *comme une otarie qui a vu* du poisson. Chaque ruade se traduisait par un demi-litre de chlore dans chacun de mes yeux.<sup>294</sup>

Dans l'exemple ci-dessus, le narrateur a en pensée la façon dont se comporte une otarie ayant vu du poisson et l'assimile par comparaison au comportement d'Eugenio. Si nous avions eu du conditionnel composé à la place du passé composé *comme une otarie qui aurait vu du poisson*, l'élément de comparaison serait plutôt imaginé par le narrateur et donc appartiendrait à un Référentiel des Situations Possibles et l'énoncé pourrait se paraphraser par : *Si une otarie avait vu du poisson, elle bondirait de la même façon qu'Eugenio* ou *Si Eugenio était une otarie, il bondirait comme s'il avait vu du poisson*.

De la même façon, le conditionnel d'hypothèse peut se rencontrer associé à des marqueurs de degrés :

- (299) À droite, tout près, c'était l'arc-boutant de la porte d'Aval, à gauche, très loin, fermant la courbe harmonieuse d'une vaste crique, une autre arche, plus imposante encore, se

<sup>291</sup> Exemple de Haillet (2002, 40).

<sup>292</sup> Exemple de Haillet (2002, 65).

<sup>293</sup> Nous rejoignons en ce sens P. P. Haillet [2002, 65].

<sup>294</sup> G. Brisac, *Week-end de chasse à la mère*, L'Olivier, 1996, p.100.

découpait dans la falaise, la Manneporte (magna porta), *si grande qu'un navire y aurait trouvé* passage, ses mâts dressés et toutes voiles dehors. Au fond, partout, la mer. [LAC 239]

→ Si un navire s'était trouvé là, la Manneporte serait assez grande pour que le navire y trouve passage.

(300) – Mais vous refusez de me dire où est Charlie ?

– Écoutez, Maigret...

*Pour un peu, il l'aurait appelé* Jules, lui aussi. C'est tout juste s'il ne prenait pas un ton protecteur, ne lui posait pas la main sur l'épaule. [SLG 58]

→ S'il avait un peu plus osé, il l'aurait appelé Jules.

### 12.2.5.3. À partir du sujet du verbe au conditionnel

Dans certains cas, c'est à partir du sujet du verbe au conditionnel qu'il faut reconstruire et expliciter le cadre hypothétique :

(301) Il a fallu qu'ils germanisent mon nom. J'ai beau leur épeler, à tous les coups ils m'injectent d'autorité un K et un W, me sucrent un N. [...] Ce "Cavanna" doit leur paraître d'un exotisme huileux, chargé de turpitudes basanées et de fourberies crépues. Ils tournent autour, le reniflent comme une crotte de chien. *Une telle incongruité déshonorerait* leurs impeccables bordereaux. Me voilà donc devenu Franz – prononcer Franttss – Kawana. [CLR 224]

→ S'ils écrivaient "Cavanna" (nom incongru), cela déshonorerait leurs impeccables bordereaux.

(302) On chuchote que les autorités du camp et, hiérarchiquement, tout le menu personnel allemand, se sucrent au passage sur nos rations. C'est tout à fait vraisemblable. *Le contraire* me **surprendrait** violemment. [CLR 256]

→ Si ça n'était pas le cas (si les autorités du camp ne se sucrèrent pas au passage sur nos rations), cela me surprendrait violemment.

(303) En quelques heures, sous la pluie froide, l'inspecteur venait de parcourir plusieurs fois Paris dans presque toute sa longueur. *Quelques coups de téléphone auraient donné* à peu près les mêmes résultats, mais était-ce la peine de le lui dire ? N'avait-il pas besoin de se punir ? [SLG 36]

→ S'il avait donné quelques coups de téléphone, il aurait eu à peu près les mêmes résultats.

### 12.2.5.4. Reconstitution à partir du contexte large

Dans d'autres cas enfin, le conditionnel d'hypothèse décrit une situation dont le cadre hypothétique est implicite. Il est sous-entendu par le contexte discursif ou situationnel, à partir duquel on peut le reconstruire et le paraphraser en *si* :

(304) – Elle est indignée qu'on ne l'ait pas conduit chez lui. Elle prétend qu'on n'a pas le droit de le retenir à l'hôpital et de le séparer ainsi d'elle. – Comment le **soignerait-elle** ? – C'est ce que je lui ai fait observer. [SLG 65]

→ Comment le soignerait-elle s'il était chez lui ?

(305) "[...] Dans deux semaines, ceux d'entre vous qui n'auront pas doublé leur chiffre actuel et réduit leurs pièces refusées à moins de cinq pour cent du total feront l'objet d'une plainte pour complot de sabotage et seront immédiatement livrés à la Gestapo. À dans deux semaines, messieurs."

Il est parti.

On se regarde. Quelques "Ben, merde !" impressionnés se traînent à ras de terre. René la Feignasse, un grand veau dans les quarante berges, me harponne par le bras :

"T'y crois, toi ? Tu crois qu'il le **ferait** ?"

Je dis:

"Il a la gueule à le faire."

→ Tu crois qu'il livrerait à la Gestapo ceux qui n'auront pas doublé leur chiffre, s'il y en avait ?

Dans les deux exemples précédents, le procès au conditionnel exprime une situation imaginée à partir du contexte évoqué précédemment. Dans l'exemple suivant, le cadre hypothétique en *si* est totalement à reconstruire par l'interprétation de la situation :

(306) Avec les deux hommes installés en face de lui, il parlait italien. Tous les deux étaient vêtus avec une recherche exagérée, et Maigret **aurait** sans doute **trouvé** leurs noms dans ses dossiers. Le plus jeune se droguait visiblement. [SLG 41]

→ Si Maigret avait cherché leurs noms dans ses dossiers, il les aurait sans doute trouvés.

C'est ainsi, selon nous, que l'on en arrive au conditionnel dit « pré-ludique », à savoir la description de situations imaginaires, soumises à un cadre hypothétique du type *si c'était possible, faisons comme si...* Si elles appartiennent au départ au Référentiel des Situations Possibles, elles n'ont pas non plus vocation à être actualisées dans le REN, et si elles finissent par décrire une « histoire », ce Référentiel des Situations Possibles acquiert le statut de Référentiel Non-Actualisé.

P. Imbs (1960, 79) donne un célèbre exemple de V. Hugo :

(307) — Vois-tu, ma sœur, cette poupée-là [*un chat*] est plus amusante que l'autre. Elle remue, elle crie, elle est chaude. Vois-tu, ma sœur, *jouons avec*. Ce **serait** ma petite fille. Je **serais** une dame. Je **viendrais** te voir et tu la regarderais. Peu à peu tu **verrais** ses moustaches, et cela t'**étonnerait**. Et puis tu **verrais** ses oreilles, et puis tu **verrais** sa queue, et cela t'**étonnerait**. Et tu me **dirais** : Ah ! mon Dieu ! et je te **dirais** : Oui, madame, c'est une petite fille que j'ai comme ça. Les petites filles sont comme ça à présent.<sup>295</sup>

L'ouverture du RSPO est marqué par *jouons avec*, qui indique que les procès qui vont suivre font partie d'un jeu. Dans l'exemple cité par J. Bres (2010, 221), il n'y a pas de tel marqueur, mais le conditionnel suffit à signifier au co-énonciateur qu'il lui faut ouvrir un RSPO pour situer ces procès et les interpréter comme le jeu d'une scène ne correspondant pas à la réalité :

(308) – Je ne te connaîtrais pas encore, dit Alissa, on ne se serait pas dit un mot. Je serais à cette table. Toi, à une autre table, seul, comme moi – elle s'arrête –, il n'y aurait pas Stein, n'est-ce pas ?<sup>296</sup>

<sup>295</sup> V. Hugo, *Les Misérables*, Laffont, 2001 (1862), p. 321.

<sup>296</sup> M. Duras, *Détruire, dit-elle*, 1969.

Tout conditionnel « isolé », sans cadre hypothétique apparent, n'est toutefois pas à interpréter comme un conditionnel d'hypothèse. Nous verrons que le conditionnel de désengagement peut aussi figurer seul, sans autre marqueur particulier.

### 12.3. Conditionnel avec cadre hypothétique en *même si*

#### 12.3.1. Sémantisme de *même si*

##### 12.3.1.1. *Même si* adversatif et *même si* concessif

À côté des énoncés en *si*, où deux propositions sont liées par une consécution, il existe des cadres hypothétiques qui ne sont pas dans une relation de consécution avec la proposition inscrite dans ce cadre : c'est ce que fait la conjonction de subordination *même si* (et les autres constructions syntaxiques sémantiquement équivalentes). En effet, le fait d'associer *même* à *si* change la signification du lien de consécution exprimé par *si* seul, car *même* est un marqueur topologique qui indique un « presque au-delà de la frontière d'un lieu »<sup>297</sup>. Dans une conditionnelle de type « *même si p, q* », l'énonciateur construit un cadre hypothétique *p* qui va quasiment au-delà d'une situation qui semble être la plus « favorable » à la non-actualisation de *q* (ou le plus « défavorable » à la réalisation de *q*)<sup>298</sup> ; or, y compris dans ce cadre hypothétique, *q* s'actualise, car *q* n'est en fait pas liée par un lien de consécution à *p*. Par conséquent, si *q* s'actualise même dans ce cadre d'hypothèse *p*, alors *q* est « d'autant plus vrai » que ce cadre hypothétique n'est pas actualisable.

Ainsi dans l'exemple suivant :

(309) *Même si tu insistais, je resterais* à la maison.

Le fait d'insister (*p*) semble être la condition la plus favorable pour que la conséquence *q* (rester à la maison) ne s'actualise pas, mais l'énonciateur affirme que *q* s'actualisera, y compris dans ce cadre hypothétique *p*. Choisir un cadre *p* qui est contrefactuel ou une possibilité « improbable » dans le futur (le co-énonciateur n'a pas, pour l'instant, insisté, et est, de fait, dissuadé de le faire) et qui est en outre celui qui aurait pu être le plus favorable pour la non-actualisation de *q* permet de « discréditer » tous les autres cadres hypothétiques plus « faibles » (par exemple : *si tu me demandes gentiment, si tu me proposes une promenade*, etc.)

Nous traiterons ici des énoncés où *même si* a une valeur adversative et non concessive. Dans cette deuxième valeur, « *même si p, q* » se rapproche de « *bien que p, q* », et,

---

<sup>297</sup> « Lieu » n'est pas à prendre au sens spatial, mais dans un sens plus abstrait, selon les concepts topologiques appliqués à la linguistique ont été développés par J.-P. Desclés (2001)

<sup>298</sup> Nous rejoignons tout à fait sur ce point l'analyse de A. Borillo (2001, 236).

contrairement à *même si* adversatif, l'énonciateur dit que *p* et *q* sont vrais. Ainsi dans l'exemple suivant, qui comporte un *même si* concessif :

(310) a. [q] Je n'aime pas Martha, [p] *même si* c'est ma marraine.<sup>299</sup>

L'énonciateur dit à la fois [q] *je n'aime pas Martha*, et [p] *Martha est ma marraine*. Les procès des propositions *p* et *q* ne sont pas situés dans un Référentiel des Situations Possibles ou Contrefactuelles, mais dans un Référentiel des Relations Possibles<sup>300</sup> à partir duquel ils s'actualisent dans le REN.

À l'inverse, si l'on modifie l'énoncé en employant un conditionnel composé, le *même si* devient adversatif :

b. [q] Je n'aurais pas aimé Martha, [p] *même si* elle avait été ma marraine.

Ici, l'énonciateur dit [q] *je n'ai pas aimé Martha*, mais cette fois [ $\neg$  p] *Martha n'était pas ma marraine* car ce dernier procès est situé dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles à partir duquel le procès s'actualise de façon opposée dans le REN. Nous y reviendrons plus bas en 12.3.2.

De même que le temps verbal influe sur la valeur du *si*, certains temps verbaux sont compatibles ou non avec *même si* adversatif ou *même si* concessif. Par exemple, le présent de l'indicatif après *même si*, dont le procès est aspectualisé sous forme d'état ou de processus concomitant à T<sup>0</sup>, peut avoir les deux valeurs adversatives et concessives :

(311) Même si son agenda **est** bien rempli, Lise **essaiera** de trouver un moment pour te voir.

a. Bien que l'agenda de Lise soit *toujours* bien rempli, elle essaiera de trouver un moment pour te voir.

b. Même dans le cas où l'agenda de Lise est *déjà* rempli, elle essaiera de trouver un moment pour te voir.

(312) Même si tu réfléchis, tu ne trouveras pas la solution !

a. Bien que tu sois en train de réfléchir beaucoup, tu ne trouveras pas la solution.

b. Tu auras beau réfléchir, tu ne trouveras pas la solution.

(313) Même si Charlot **est** mort, ça **veut** pas dire forcément la fin de la merde. C'est Goering qui prend la suite, automatique, et j'ai pas l'impression que ce gros con soit plus sentimental que l'autre gugusse. [JSB 278]

a. Bien que Charlot soit mort, ça veut pas dire forcément la fin de la merde.

b. Même dans l'hypothèse où Charlot est (bel et bien) mort, ça veut pas dire forcément la fin de la merde.

Dans l'exemple (313), c'est le contexte général du récit qui permet de savoir qu'il s'agit d'une hypothèse que pose le narrateur d'après une rumeur (il n'est pas certain que « Charlot », c'est-à-dire Hitler, soit mort).

On remarquera que lorsque le présent a valeur d'habitude (classe ouverte d'occurrences d'événements) dans la proposition principale, c'est la valeur concessive seule qui est possible :

<sup>299</sup> G. Brisac, *Week-end de chasse à la mer*, L'Olivier, 1996, p. 177.

<sup>300</sup> Comme nous l'avons vu en 7.2.3.1.

- (314) Même si son agenda **est** bien rempli, Lise **va souvent** chercher son fils à l'école.  
a. Bien que l'agenda de Lise soit *toujours* bien rempli, Lise va souvent chercher son fils à l'école.  
b. ? Même dans le cas où l'agenda de Lise est bien rempli, Lise va souvent chercher son fils à l'école.

En revanche, si le procès au présent après *même si* exprime une éventualité dont la réalisation est à venir, il ne peut s'agir que d'un *même si* adversatif :

- (315) Même s'il **vient** demain, il n'**aura** pas le temps de finir.

Le passé composé n'est compatible qu'avec la valeur concessive :

- (316) Même si jusqu'au bout je t'**ai accompagné** pour que tu n'aies pas peur, mon chéri, quand nos doigts se détachent, je **sens** que nous sommes séparés.<sup>301</sup>

Il nous semble bien que le conditionnel (dans la proposition principale) n'est compatible qu'avec la valeur adversative de *même si*, exception faite des cas où le conditionnel n'est en réalité pas un conditionnel d'hypothèse dépendant de ce cadre en *même si*, mais un conditionnel d'une classe, par exemple ici un « futur dans le passé » de pensées rapportées en style indirect :

- (317) Ils disent que tu vas fausser le débat en le "dépolitisant", que tu seras contre eux avec le tribunal, et ils répandent sur ton compte un certain nombre de choses assez ignobles. – Et malgré cela, Perrot s'entête ? – Il paraît que oui. Philippe ne doutait pas de la bonne foi de Lorient. Mais il aurait voulu pouvoir peser longuement sa décision. Pourtant, il sentait bien que s'il la différait, les autres en profiteraient pour l'accabler. Et puis, il y avait Verdier. Tel qu'il le connaissait, il **serait** a priori opposé à ce qu'il défendît un O.A.S., *même s'il était son camarade de lycée*.<sup>302</sup>  
→ Je sens bien que si je la diffère, les autres en profiteront pour m'accabler. Et puis il y a Verdier. Tel que je le connais, il sera a priori opposé à ce que je défende un O.A.S., même s'il est mon camarade de lycée (= bien qu'il soit mon camarade de lycée)

### 12.3.1.2. Consécution contrefactuelle

Comment analyser en termes logiques ce type de cadre hypothétique introduit par *même si* ? J. Moeschler & A. Reboul (2001, 156) traitent « même si  $p, q$  » non pas comme un type de conditionnelle à part, mais comme la négation d'une conditionnelle contrefactuelle qui correspondrait au cas où, dans la table de vérité de l'implication logique, l'implication «  $p \rightarrow q$  » est vraie quand  $p$  est faux et  $q$  est vrai. Leur expression « négation d'une conditionnelle contrefactuelle » pourrait laisser penser qu'il s'agit de la négation d'une implication logique, or les paraphrases qu'ils donnent mettent en évidence une négation appliquée au conséquent ( $q$ ) dans l'implication qui est globalement niée. Il ne s'agit donc pas de «  $\neg(p \rightarrow q)$  », mais de «  $\neg(p \rightarrow \neg q)$  », soit en reprenant notre exemple auquel on applique la paraphrase proposée :

---

<sup>301</sup> G. Brisac, *Week-end de chasse à la mer*, L'Olivier, 1996, p. 187.

<sup>302</sup> M. Droit, *Le Retour*, Julliard, 1964, p. 259.

- a. Même si tu *insistais*, je **resterais** à la maison.  
 b. **Il n'est pas vrai que** si tu insistais je **ne** resterais **pas** à la maison.

Une conditionnelle de type « même si  $p$ ,  $q$  » n'est assurément pas la négation d'une implication, puisque, en logique, «  $\neg(p \rightarrow q)$  » équivaut à «  $p$  et  $\neg q$  », c'est-à-dire précisément l'inverse de ce qu'affirme « même si  $p$ ,  $q$  ». Toutefois, nous ne proposons pas de décrire formellement « même si  $p$ ,  $q$  » comme «  $\neg(p \rightarrow \neg q)$  », car cette négation d'implication où le conséquent  $q$  est nié équivaut à «  $p$  et  $\neg \neg q$  (ou  $q$ ) ». Or, si effectivement on affirme bien  $q$ ,  $p$  est posé soit comme potentiel improbable soit comme contrefactuel,  $\neg p$ . Et ceci n'est pas encore tout à fait exact, car en réalité « même si  $p$ ,  $q$  » signifie aussi « quel que soit  $p$  ou  $\neg p$ , il y a eu / a / aura  $q$  », c'est-à-dire que le lien de consécution que l'on pourrait envisager entre  $p$  et  $q$  n'existe pas. Il nous semble que nous avons plutôt affaire à ce que l'on pourrait appeler une « consécution contrefactuelle », qui, tout comme la relation de consécution en *si*, ne se laisse pas formaliser par les seuls connecteurs logiques  $\rightarrow$  et  $\neg$ ... Nous ne proposerons qu'une représentation de cette « consécution contrefactuelle » en diagramme par une flèche barrée :  $\nrightarrow$ .

### 12.3.2. Même si et le conditionnel

#### 12.3.2.1. Même si $p$ imparfait (valeur aspectuelle d'état), $q$ conditionnel simple

On retrouve pour un cadre hypothétique en *même si* suivi de l'imparfait les mêmes propriétés liées à l'aspect que pour un cadre hypothétique en *si* également suivi de l'imparfait. Si le procès exprimé par l'imparfait est aspectualisé sous forme d'état, il peut s'agir soit d'un cadre hypothétique contrefactuel présent soit d'un cadre hypothétique potentiel (improbable) futur lorsque ce repérage temporel est précisé.

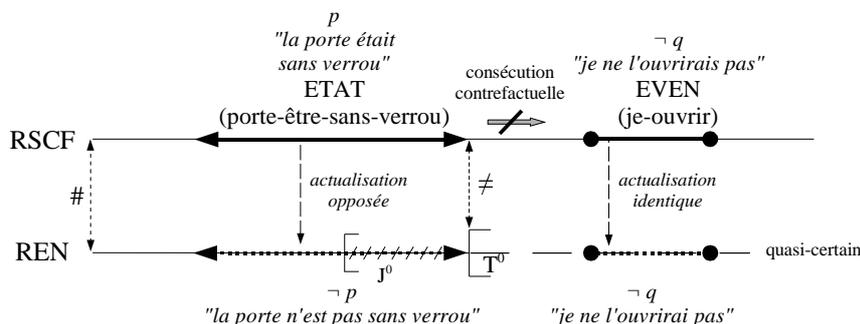
Par exemple :

- (318) - En dehors de vous, Alfred n'avait pas de petite amie?  
 - Bon ! J'avais prévu cela aussi. Je ne suis pas jalouse et, même si je *l'étais*, je ne **viendrais** pas vous raconter de bobards pour me venger, si c'est cela que vous avez en tête. [SGP 25]
- (319) Cette porte de communication, même si elle *était* sans verrou, je ne **ouvrirais** pas...<sup>303</sup>

Les deux énoncés ci-dessus présentent un cadre hypothétique en *même si* qui est clairement un contrefactuel, car il s'agit d'un état concomitant par défaut à  $T^0$ . Nous situons la deuxième proposition  $q$  également dans le Référentiel des Situations Contrefactuelles, mais en raison du lien de consécution contrefactuelle qui relie  $p$  et  $q$ , alors que  $p$  s'actualise bien de façon opposée dans le REN,  $q$  s'actualise de façon identique dans le REN, soit, si on considère

<sup>303</sup> F. Mauriac, *La Marquise sortit à cinq heures*, Gallimard 1984 (1961), p. 221.

le procès *je ne l'ouvrirais pas* comme situé après  $T^0$ , dans la catégorie *quasi-certain* du non encore réalisé du REN. C'est ce que montre le diagramme suivant, qui représente l'énoncé (319)<sup>304</sup> :



**Diagramme 99** - *Même si la porte était sans verrou, je ne l'ouvrirais pas.* = contrefactuel du présent

En revanche, dans l'exemple suivant :

- (320) Plutôt que de rester sous la coupe de mon père à mener une vie de chien, je **serais** encore heureux de m'échapper avec la première venue, même si elle *était* sans le sou, même si elle *n'était* pas jeune, même si...

nous pouvons considérer que les procès *je serais heureux* et *elle était sans le sou* comme un potentiel improbable d'une éventualité future (à moins qu'il ne soit totalement impossible au narrateur du récit de s'échapper et que par conséquent il place ces procès dans le contrefactuel).

### 12.3.2.2. Même si *p* imparfait (valeur aspectuelle de processus), *q* conditionnel simple

De même, un cadre hypothétique introduit par *même si* et suivi de l'imparfait ayant valeur aspectuelle de processus peut exprimer un potentiel improbable futur (a.) ou un contrefactuel présent (b.), comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

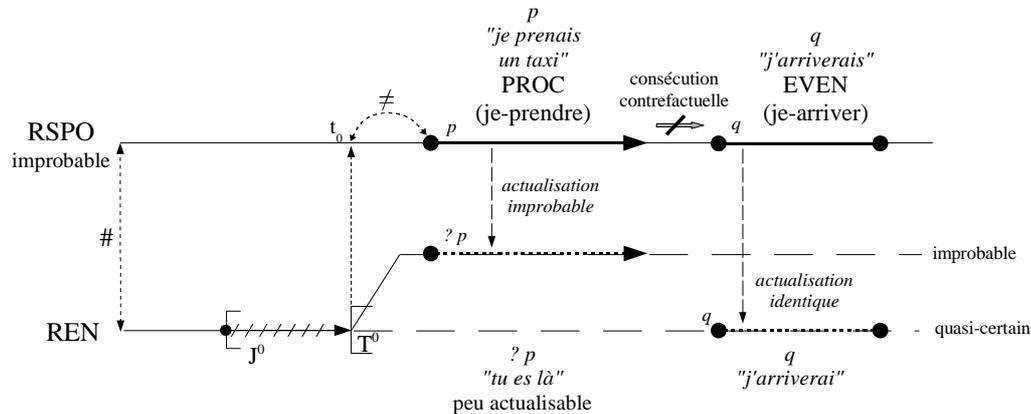
- (321) Même si *je prenais* un taxi, j'**arriverais** en retard.  
 a. Même dans l'hypothèse où je prendrais un taxi au lieu de prendre le métro comme prévu, j'arriverais en retard.  
 b. Même dans l'hypothèse où j'aurais la possibilité de prendre un taxi, j'arriverais en retard.

Toutefois, la frontière entre les deux interprétations tend à se réduire encore plus qu'avec *si*, car, en employant *même si*, l'énonciateur signifie que cette condition *p* (prendre un taxi) est la plus favorable, mais pas suffisante, pour que *q* (arriver en retard) ne se réalise pas, et que par conséquent *q* se réalisera y compris dans ce cadre hypothétique le plus favorable.

<sup>304</sup> Nous avons traité la négation du procès *je ne l'ouvrirais pas* simplement en la notant  $\neg q$ , afin de ne pas complexifier les explications et le diagramme, mais il est évident que la négation demande en réalité une analyse particulière (notamment l'ouverture d'un référentiel supplémentaire).

D'un point de vue pratique, si  $q$  va se réaliser de toute façon, pourquoi se donner alors la peine de réaliser une condition  $p$  qui n'y changera rien ? C'est pourquoi on serait plus tenté de voir en (321) un contrefactuel présent « fataliste »...

Voici ce que nous proposons comme représentation en diagramme de la version « potentiel improbable du futur » :



**Diagramme 100** - *Même si je prenais un taxi, j'arriverais en retard.* = potentiel (improbable) du futur

Nous reprenons la même configuration que celle de l'énoncé (257) a. *Si je parlais pour Rome, tu viendrais avec moi* vu comme un « potentiel (improbable) du futur », la seule différence étant que, puisqu'il y a un lien de consécution contrefactuelle, le procès  $q$  ne s'actualise pas comme le procès  $p$  dans la catégorie *improbable* du non encore réalisé du REN, mais dans la catégorie *quasi-certain*.

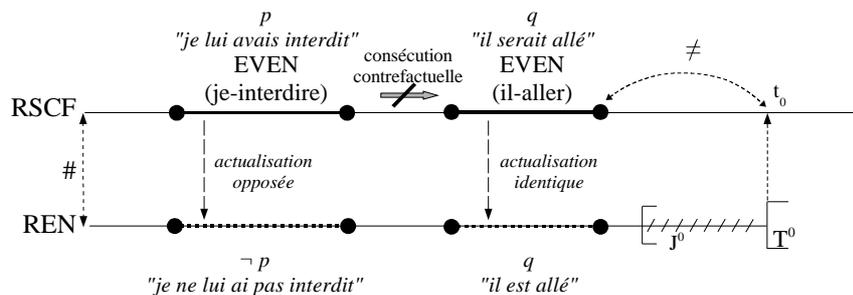
### 12.3.2.3. Même si $p$ plus-que-parfait, $q$ conditionnel composé

Lorsque le procès du cadre hypothétique  $p$  introduit par *même si* est au plus-que-parfait et que le procès de la proposition  $q$  est au conditionnel composé, que ces procès soient aspectualisés sous forme d'événement, état ou d'état résultant, ils sont nécessairement situés dans un RSCF antérieurement à  $T^0$ .

(322) *Même si je l'avais su, je ne te l'aurais pas dit.* = Je ne le savais pas, je ne te l'ai pas dit.

(323) *Même si je le lui avais interdit, il serait allé au concert ce soir.* = Je ne le lui ai pas interdit, il est allé au concert.

Le diagramme représentant l'énoncé (323) se construit de la même façon qu'une conditionnelle contrefactuelle passée en *si*, encore une fois avec une différence dans l'actualisation des procès, à savoir que le procès de la proposition  $p$  s'actualise de façon opposée et le procès de la proposition  $q$  s'actualise de façon identique :



**Diagramme 101** - *Même si je le lui avais interdit, il serait allé au concert ce soir.* = contrefactuel du passé

### 12.3.3. Conditionnel avec cadre hypothétique équivalent à même si

Ce type de cadre hypothétique avec « consécution contrefactuelle » est beaucoup moins fréquent que les cadres hypothétiques en *si* ou équivalents, et, de la même manière, il y a moins de variantes syntaxiques et lexicales qui puissent l'exprimer.

- **Proposition introduite par que**

Nous pouvons trouver un cadre hypothétique avec « consécution contrefactuelle », avec deux propositions au conditionnel, la deuxième étant introduite par *que* et présentant un marqueur montrant cette absence de lien, de type *quand même, de toute façon* :

(324) Je lui **aurais interdit** de sortir ce soir *qu'il serait quand même* allé au concert.

(325) = Même si je lui avais interdits de sortir ce soir, il serait allé au concert.

- **Proposition introduite par quand bien même**

Avec la conjonction de subordination *quand bien même*, c'est la proposition *p* qui est en subordonnée et la proposition *q* en principale :

(326) Il **serait sorti** ce soir *quand bien même* je le lui **aurais interdit**.

(327) = Même si je lui avais interdits de sortir ce soir, il serait allé au concert.

- **Reconstitution indirecte**

Certains marqueurs dans un énoncé au conditionnel indiquent un lien de « consécution contrefactuelle », le cadre hypothétique étant alors à reconstruire :

(328) *De toute façon*, il ne **serait pas venu**.

= Même si on avait insisté, même si on l'avait payé... il ne serait pas venu.

(329) Je ne **manquerais** ce concert *pour rien au monde*.

= Même si l'on me donnait tout l'or du monde, je ne manquerais pas ce concert.

(330) – Comment êtes-vous entré en rapport avec eux ?

– Je ne sais pas moi-même. Au point où j'en suis, autant tout vous avouer, même si je dois perdre ma place. Il regardait fixement le bureau, et sa lèvre inférieure tremblait.

– Cela **serait quand même arrivé** un jour ou l'autre.

– Quoi ?

– Vous le savez bien. On me garde parce qu'on ne peut pas faire autrement, parce qu'on n'est pas encore parvenu à me prendre en faute, mais il y a des années qu'on me guette...

= Même si je ne perdais pas ma place aujourd'hui, cela serait quand même arrivé un jour ou l'autre.

(331) Il y a les sceptiques – c'est moi tout seul – qui dis vous êtes tous des bons jobards, Hitler n'a pas pu casser les reins à Staline, c'est vrai, grosse déception pour le capitalisme mondial et pour les dames qui donnent à la quête, mais il a quand même fait du bon boulot, *ne serait-ce que* toute cette Europe cassée qu'il va falloir rebâtir, tout ce bon matériel de guerre envolé en fumée ou coulé au fond de l'onde amère, ça a déjà fait circuler pas mal de fric, ça n'a pas fini. [CLR 192]

= Même s'il n'y avait que toute cette Europe cassée, il a fait du bon boulot.

### 13. Le conditionnel de désengagement

On a vu plus haut que certains procès au conditionnel de « futur dans le passé » et au conditionnel hypothétique ne s'actualisaient pas dans le REN de l'énonciateur : pour le « futur dans le passé », parce que le procès est repéré par rapport au référentiel de discours rapporté (ou RCP, ou RNA) et non directement par rapport à  $T^0$ , pour l'hypothétique, lorsqu'il s'agit d'une valeur de potentiel présent ou futur (s'il s'agit d'un contrefactuel, l'actualisation se fait nécessairement de façon opposée dans le REN).

Cette « capacité » du conditionnel à laisser l'actualisation indéterminée dans le REN peut être « exploitée » par l'énonciateur pour énoncer une situation sur laquelle il ne souhaite pas s'engager comme dans le cas d'une simple énonciation ou une assertion, bien que la situation ne soit pas liée à un cadre hypothétique ou ne soit pas un « futur dans le passé » dans un discours rapporté. Ainsi, un énonciateur peut prendre en charge un énoncé sans s'engager totalement lui-même sur la vérité de ce qu'il énonce dans ces trois cas que nous avons relevés :

- l'énonciateur reprend des propos d'un autre locuteur (précisé ou non),
- le contenu propositionnel provient d'un raisonnement personnel (déductif, inductif ou abductif),
- l'énonciateur pose le contenu propositionnel dans une situation d'énonciation qui n'est pas elle-même actualisée.

#### 13.1. Du conditionnel hypothétique au conditionnel de désengagement

Nous présentons tout d'abord une série d'énoncés qui sont à la frontière entre le « conditionnel hypothétique » – parce que l'on peut, dans une certaine mesure, leur

reconstituer un cadre hypothétique – et le « conditionnel de désengagement » – parce qu'elles indiquent finalement que l'énonciateur ne s'engage pas sur la vérité de cette assertion.

Le conditionnel est couramment employé pour certaines expressions, qui en deviennent presque « figées » (pas totalement, car des variations de sujet notamment restent possibles). Ces expressions marquent un certain désengagement sur l'énoncé qu'elles introduisent parce qu'elles supposent un certain cadre hypothétique implicite, que celui-ci porte sur les faits ou sur l'acte d'énonciation lui-même.

### 13.1.1. *On dirait... / On croirait...*

Ces expressions sont souvent utilisées comme étant sémantiquement équivalentes de *ça a l'air de..., on a l'impression que...* Elles permettent donc d'énoncer quelque chose qui serait vrai si l'on ne prenait pas en compte tel indice que l'on connaît (*on croirait*) ou si l'on connaissait toutes les composantes qui pourraient faire affirmer que c'est effectivement vrai (*on dirait*).

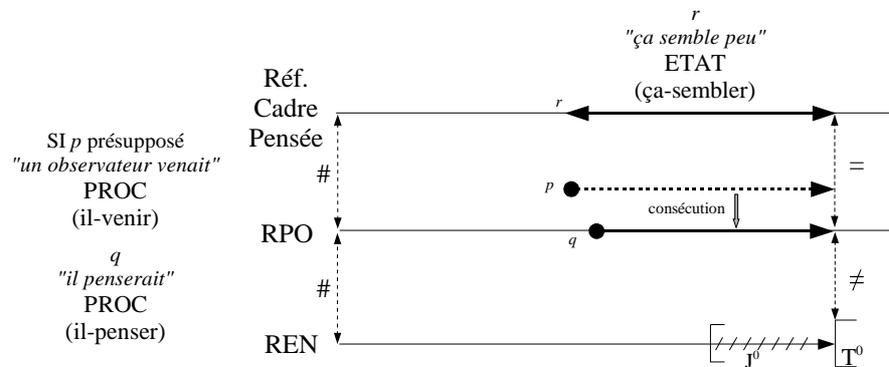
L'expression *on dirait*, au sens de *on a l'impression que*, nous semble dériver d'un emploi purement hypothétique de *quelqu'un dirait ceci*, où le cadre hypothétique sous-entendu serait *si telle personne était là / si elle voyait ça (elle dirait ceci)*. Ce peut être du potentiel ou du contrefactuel selon les contextes (l'imparfait après *si* peut avoir ces deux valeurs), ou bien encore de l'« irréel », si la distinction entre potentiel et contrefactuel n'est pas pertinente. Mais ce qui est potentiel, contrefactuel ou irréel est en réalité uniquement le cadre hypothétique et l'acte d'énonciation (*untel dirait*). Le contenu propositionnel de cet acte énonciation est à l'indicatif, ce qui permet à l'énonciateur d'énoncer ce contenu sans faire intervenir son propre engagement là-dessus : c'est donc un discours rapporté imaginé par l'énonciateur.

Nous proposons deux exemples de ce type, en (332) et (333) :

- (332) L'infirmierie comprend deux sections: la section russe, la section occidentale. Chaque section se compose d'une chambre à quatre lits. Ça semble peu pour une population d'environ seize cents personnes, **penserait** un observateur de la Croix-Rouge. Il aurait tort de penser ça. Il est très rare que les huit lits soient occupés. [CLR 150]

Dans l'énoncé ci-dessus, le narrateur imagine la venue hypothétique d'un observateur de la Croix-Rouge. C'est en effet ainsi que nous interprétons le conditionnel du verbe *penser*, qui est donc dans ce cas associé à un cadre hypothétique implicite ou présupposé, par exemple : *Si un observateur de la Croix-Rouge venait visiter l'infirmierie (il penserait...)*. Cette venue peut être considérée comme contrefactuelle (il n'y a jamais eu de toute façon d'observateur de la Croix-Rouge dans ces camps de travail) ou potentielle (ça pourrait arriver, même si c'est très peu probable), mais ce point ne nous semble pas déterminant : peu importe que l'observateur ait une chance de venir ou non réellement, le narrateur invite à imaginer cette situation. C'est pourquoi dans ce cas, nous ne mettrons pas d'actualisation improbable ou opposée dans le REN des procès situés dans le RPO. Le procès *q* « *il penserait* » ouvre un

Référentiel de Cadre de Pensées attribué à cet observateur « virtuel » (ce qui permet au narrateur de commenter indirectement le nombre de lits de l'infirmérie). Le diagramme ci-dessous représente cette première partie de l'exemple :



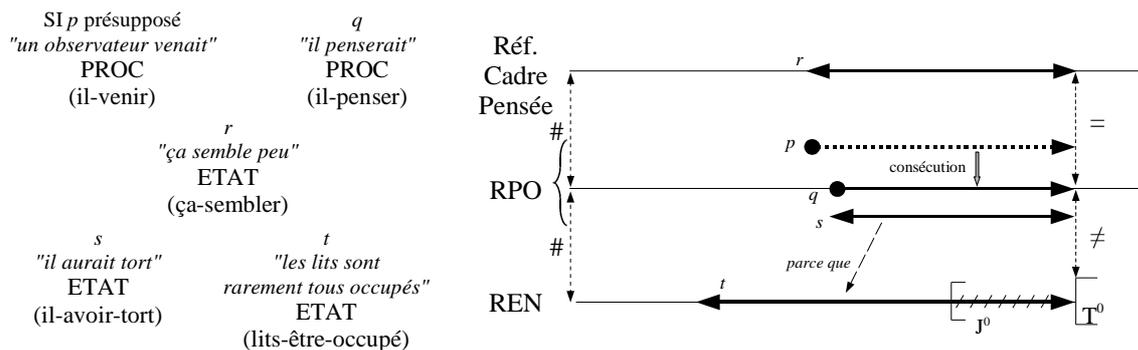
**Diagramme 102** - *Ça semble peu, penserait un observateur de la Croix-Rouge.*

L'exemple comporte une deuxième occurrence de conditionnel :

- (332) L'infirmérie comprend deux sections: la section russe, la section occidentale. Chaque section se compose d'une chambre à quatre lits. Ça semble peu pour une population d'environ seize cents personnes, penserait un observateur de la Croix-Rouge. Il **aurait** tort de penser ça. Il est très rare que les huit lits soient occupés.

Le procès se situe lui aussi dans le RPO au même titre que *penserait* : « (si un observateur venait) il penserait cela et il aurait tort ». L'explication de cette erreur de jugement est donnée par l'énonciateur-narrateur dans la suite avec un retour dans le REN<sup>305</sup> : « les lits sont rarement tous occupés » (nous avons simplifié la dernière phrase en une seule proposition, et nous ne traiterons pas l'adverbe de fréquence *rarement* qui joue évidemment un rôle sémantique important dans l'explication). Nous obtenons donc le diagramme complet suivant :

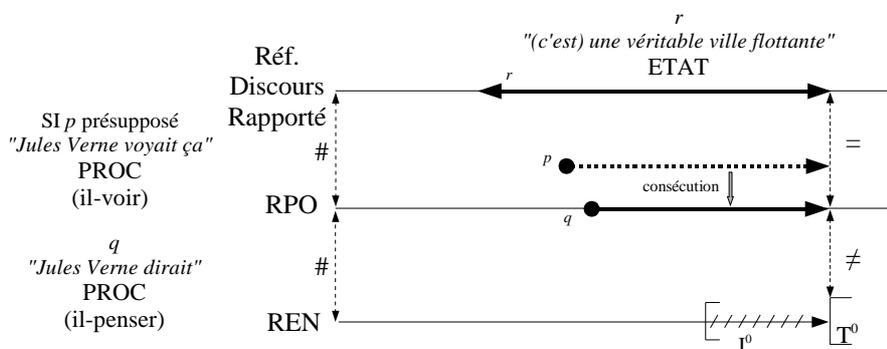
<sup>305</sup> Pour être rigoureux, il faudrait construire le RNA dans lequel se situe toute cette narration, mais nous ne le ferons pas pour simplifier les diagrammes.



**Diagramme 103** - Il aurait tort de penser cela. Les lits sont rarement tous occupés.

Dans l'exemple ci-dessous, le narrateur fait un commentaire de la scène qu'il décrit à travers un personnage réel et célèbre, Jules Verne, mais qui, étant décédé à la rédaction du récit, ne pouvait évidemment énoncer ce commentaire. Néanmoins, là encore, le narrateur imagine ce qu'aurait pu dire Jules Verne s'il avait assisté à une telle scène, d'où le Référentiel de Discours Rapporté « imaginé » :

(333) Dès que du nouveau se présente, infime ou énorme, des déclics s'enclenchent dans tous les coins, des lampes s'allument, rouges, des circuits s'arabesquent, des parce que font lever des pourquoi, quelle merveille, le dedans d'une tête ! Une véritable ville flottante, **dirait** Jules Verne. [CLR 43]

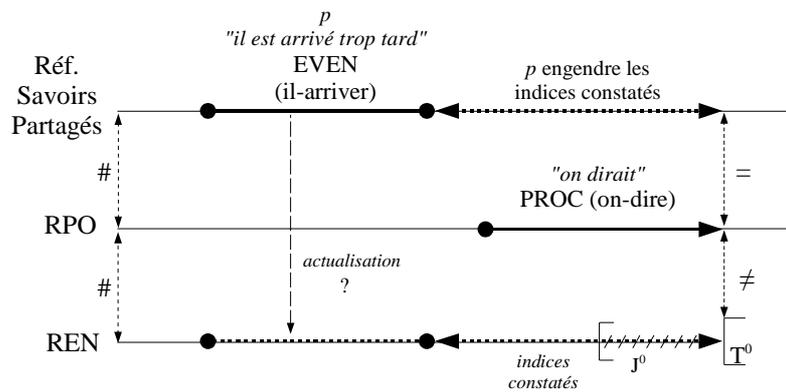


**Diagramme 104** - Une véritable ville flottante, dirait Jules Verne.

Lorsque l'on passe de *telle personne dirait* à *on dirait*, le « discours rapporté imaginé » est attribué à une instance indéfinie (*on*), ce qui revient à dire « voilà ce que tout le monde dirait dans ce cas-là en considérant cette chose ». Le cadre hypothétique, qui était déjà simplement implicite pour *si telle personne était là*, semble vraiment disparaître pour de bon (il est plus difficile à reconstituer) et l'on passe ainsi dans un emploi de conditionnel de désengagement. En effet, en s'effaçant pour ainsi dire derrière le *on*, l'énonciateur donne la conclusion qu'il tire lui-même des faits constatés sans s'engager directement sur celle-ci, afin de laisser « une porte ouverte » à une autre interprétation possible des faits, ou à un nouveau raisonnement et une

nouvelle conclusion si de nouveaux paramètres viennent à être découverts. D'où le sens proche de ce *on dirait* de *on a l'impression que* et autres expressions du même type :

- (334) Cahin-caha, on traverse Fontainebleau, une ville rugin, rien que des villas très chic au fond de parcs à sapins bleus. [...] Au fait, tiens, c'est marrant, ils restent strictement éventuels, les pillards, par ici. Pas de lingerie à dentelle répandue sur les trottoirs, pas de vaisselle cassée, pas de tableaux crevés, pas de photos de famille éparpillées aux quatre vents... La richesse, ça en impose au peuple, **on dirait**. [CLR 72-73]
- (335) – Il a l'air de s'être rendu seul à Paris. Vous croyez qu'il allait chercher la femme ?  
– Cela donne cette impression. **On dirait** qu'il est arrivé trop tard. [SLG 146]



**Diagramme 105** - *On dirait qu'il est arrivé trop tard.*

Le Référentiel dans lequel se situe la *lexis* introduite par *on dirait* n'est plus cette fois dans un Référentiel de Discours Rapporté (ou imaginé comme tel), mais plutôt un Référentiel des Savoirs Partagés. On se rapproche alors du conditionnel de raisonnement, voire même ici de l'abductif, qui mène à une plausibilité de la conclusion. Nous reviendrons sur ces définitions en 13.3.

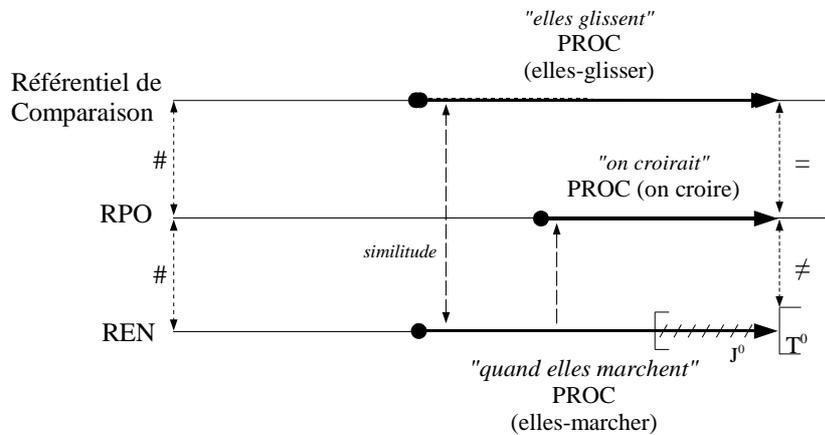
L'expression *on croirait* peut également avoir le sens de *on a l'impression que*, mais cette fois, l'énonciateur sait bien que « ce qui pourrait être cru » n'est pas totalement conforme à la réalité. Ce qu'il voit ou constate lui fait penser à quelque chose de similaire, d'où l'ouverture d'un Référentiel de Comparaison<sup>306</sup> :

- (336) « Elle serait pas mal tu sais la prof, si elle se fringuait pas si jeune. Mais à son âge ce que ça la vieillit c'est terrible. Et puis c'est pas son genre. **On croirait** un épouvantail. Même que toute la classe se moque d'elle derrière son dos... »<sup>307</sup>

<sup>306</sup> Le Référentiel de Comparaison est à rapprocher, dans une typologie des Référentiels, du Référentiel des Exemples (vu en 3.4.4.), dans le sens où ces référentiels servent à introduire et repérer des situations en relation d'analogie ou de typicalisation de situations réelles.

<sup>307</sup> F. Seguin, *L'Arme à gauche*, Julliard, 1990, p. 29.

(337) Quand elles marchent, les Gitanes, on **croirait** qu'elles glissent, qu'elles dansent, gracieuses et détendues, sur un tapis roulant.<sup>308</sup>



**Diagramme 106** - *Quand elles marchent, les Gitanes, on croirait qu'elles glissent.*

Nous avons représenté le procès *quand elles marchent* comme un processus pour simplifier le diagramme, mais il s'agit plus exactement d'une suite ouverte d'occurrences d'événements. Ces faits constatés par l'énonciateur amènent celui-ci à établir une analogie avec un autre prédicat, présentée comme une « croyance » (certes improbable, l'énonciateur sachant bien que les Gitanes ne glissent pas réellement).

Mais il n'est d'ailleurs pas toujours nécessaire d'avoir une relation prédicative aspectualisée complète à partir de laquelle on énonce *on croirait* et la comparaison dont elle fait l'objet : le contexte situationnel peut suffire.

### 13.1.2. *J'aimerais...*

Cette expression extrêmement courante en français se situe pour nous également à la frontière entre conditionnel d'hypothèse et conditionnel de désengagement. Avec *j'aimerais* et autres expressions similaires *j'adorerais, ça me plairait*<sup>309</sup>, il est possible de reconstituer un cadre hypothétique en *si*, mais celui-ci ne porte pas toujours sur une condition matérielle et factuelle. Il s'agit plutôt en effet d'une demande adressée à un co-énonciateur de façon moins directe qu'une question, et donc d'une condition énonciative. Dans ce cas, nous serons clairement dans un conditionnel de désengagement (ceci sera exposé en 13.5.).

<sup>308</sup> M. Charef, *Le Thé au harem d'Archi Ahmed*, Gallimard, 1991 (1983), p. 74.

<sup>309</sup> Ces expressions peuvent être déclinées à d'autres personnes, mais comme elles expriment au fond quelque chose de subjectif, il est logique qu'elles soient le plus souvent employées à la 1<sup>ère</sup> personne.

Par l'emploi de *j'aimerais* ou *j'adorerais*, *ça me plairait*... l'énonciateur attribue une appréciation positive à une situation qu'il imagine, celle-ci pouvant être à venir ou située dans le passé (conditionnel composé), potentielle, contrefactuelle ou simplement « irréaliste ». Le cadre hypothétique que l'on peut reconstruire correspond donc à « si telle chose se passait / s'était passée ainsi, j'aimerais / j'aurais aimé cela » :

(338) – On tire ? demanda Torrence.

– Si c'est indispensable. Je n'**aimerais** pas *me trouver avec un mort sur les bras*. [SLG 147]

→ Si je me trouvais avec un mort sur les bras, je n'aimerais pas ça.

(339) [...] nous voilà en route pour notre chantier du jour, qui se trouvait à six kilomètres du village dans les premiers temps, à plus de douze maintenant car, on a beau bêcher sans zèle excessif, le fossé petit à petit avance, et nous avec, donc. Culottes-de-Cheval **aurait bien aimé** *que nous marchions au pas, pelle sur l'épaule*. [CLR 326]

→ Si nous avons marché au pas, Culottes-de-Cheval aurait bien aimé ça.

Dans l'exemple ci-dessous, le cadre hypothétique est plus simplement une question de possibilité/capacité « *si c'était possible* », et ici en l'occurrence il s'agit d'une incapacité :

(340) Il y a dans l'autorité quelque chose de contre nature, de violent, qui doit donner des sentiments bien intenses. Et comme je déteste être commandé, j'**adorerais** pouvoir commander. Ma timidité et ma voix m'en empêcheront toujours.<sup>310</sup>

L'exemple suivant présente, lui, un cadre hypothétique qui est à la fois une question de possibilité matérielle, mais qui peut également être interprété comme une demande « *si vous le vouliez* » :

(341) J'opinai de la tête. Il me dit qu'il était très heureux parce qu'il aimait beaucoup Françoise qui l'aimait beaucoup lui-même. Je le félicitai, assurant que ça ne m'étonnait pas, que Françoise et lui étaient des gens très, très bien. Je sombrais dans l'attendrissement. « Sur ce, dit Luc, *si je pouvais avoir une aventure avec vous*, ça me **plairait** beaucoup. » Je me mis à rire sottement. Je me sentais dépourvue de réactions. « Et Françoise ? dis-je. - Françoise, je le lui dirais peut-être. Elle vous aime bien, vous savez. - Mais justement, dis-je... Et puis, je ne sais pas, on ne dit pas les choses comme ça... » J'étais indignée.<sup>311</sup>

Enfin, l'exemple ci-dessous comporte un cadre hypothétique qui porte uniquement sur la possibilité demandée au co-énonciateur d'envisager cette situation :

(342) – Et vous savez ce qui serait merveilleux, dit Marie-Hélène Eterlin, ce serait, à l'été, de prendre votre voiture, et d'aller à Florence, à Venise. J'**adorerais** vous montrer l'Italie.<sup>312</sup>

On remarquera d'ailleurs la présence de la formule « *ça serait merveilleux* », naturellement associée à l'expression des souhaits, et que nous allons traiter ci-après.

<sup>310</sup> Alain-Fournier, *Correspondance avec J. Rivière*, Gallimard, 1930 (1914), p. 165.

<sup>311</sup> F. Sagan, *Un certain sourire*, Presses Pocket, 1956 (1992), p. 28.

<sup>312</sup> M. Druon, *Les Grandes Familles*, T. 2, Impr. Nationale, Monaco, 1952 (1948), p. 234.

### 13.1.3. Ça serait bien de...

Dans l'emploi de cette expression et de ses variantes, il y a également à la fois un cadre hypothétique factuel et une demande adressée au co-énonciateur d'accomplir la situation décrite ou d'y acquiescer. Cette situation, introduite par *de* + infinitif ou *que*, se voit attribuer une appréciation (*bien, bon, mieux, merveilleux*, etc.) par l'énonciateur (ce qui lui permet de justifier sa requête). La paraphrase est moins « naturelle » que pour les expressions précédentes :

(343) Je suis au 28 bis, rue Brunel. C'est au troisième à gauche. La personne en question s'appelle Adrienne Laur. Il **serait** *peut-être bon de vérifier* ce nom-là aux sommiers. [SLG 87]

→ Si on vérifiait / vous vérifiez ce nom-là aux sommiers, ça serait bon (bien, utile...).

Remarquons que l'emploi d'une gradation convient particulièrement bien à ce type d'expression :

(344) – Est-ce que je vais avoir le droit de me recoucher ?

– Écoutez, mon petit...

– Je ne suis pas votre petit.

– Il **serait** *plus sage* de votre part *de me répondre gentiment*. [SLG 90]

(345) – J'avertis Mme Lognon ?

Maigret poussa un soupir.

– Cela vaut mieux, évidemment. Ne lui donne pas de détails. Dis-lui qu'il n'est pas mort. Il **serait** *préférable de ne pas faire ça* par téléphone. Tu pourrais passer par la place Constantin-Pecqueur avant de te rendre à Beaujon. [SLG 61-62]

Nous venons donc de voir par tous ces exemples comment certains emplois du conditionnel d'hypothèse en expressions relativement figées « dérivent » en conditionnel de désengagement. En effet, étant donné leur fréquence d'usage dans les discours quotidiens, le cadre hypothétique sous-jacent qui pouvait leur être associé, conditionnant soit le contenu propositionnel exprimé avec le conditionnel soit la pertinence de l'acte énonciatif, est de moins en moins perçu, et « disparaît ». Restent alors la plausibilité, le jugement épistémique ou la suspension d'actualisation, les valeurs sémantiques fondamentales du conditionnel de désengagement.

## 13.2. Les sous-classes du conditionnel de désengagement

En guise d'introduction aux différentes sous-classes du conditionnel de désengagement, nous voudrions présenter un énoncé qui permet plusieurs interprétations possibles correspondant à différents types d'opérations énonciatives, celles-ci pouvant parfois se combiner entre elles. C'est précisément cette diversité d'interprétations possibles qui fait toute la difficulté d'analyse du conditionnel autre que « temporel » ou hypothétique, et c'est pourquoi nous proposons d'essayer de les clarifier à l'aide de la formalisation énonciative

présentée en 1.2. Nous pourrions ainsi voir plus précisément quelles sont les opérations énonciatives à l'œuvre et ce à quoi elles s'appliquent.

Prenons donc l'énoncé suivant :

(346) Selon le procureur, l'accusé **serait** coupable.

L'objet de notre analyse ne portera pas en particulier sur *selon*<sup>313</sup>, celui-ci servant ici uniquement à préciser un contexte situationnel : nous imaginons un journaliste ayant assisté à une audience au tribunal et qui énoncerait cette phrase.

Nous pouvons distinguer trois interprétations différentes :

1) Le journaliste a entendu l'argumentation du procureur qui a énoncé sa conclusion « L'accusé *est* coupable ». De deux choses l'une : soit le journaliste n'a pas d'avis personnel sur la question (ou bien ne souhaite pas en faire part) et se contente de transmettre l'opinion du procureur, soit le journaliste peut avoir un avis différent sur la question et douter encore de la culpabilité de l'accusé. Dans les deux cas, le journaliste peut employer un conditionnel pour marquer qu'il s'agit d'une information qui ne provient pas de lui et éventuellement, en plus, pour émettre une réserve sur la certitude de la culpabilité. Au final la responsabilité de la vérité ou non de la conclusion est entièrement laissée au procureur.

2) Le journaliste a entendu l'argumentation du procureur, sans que celui-ci ait clairement énoncé « L'accusé *est* coupable ». Néanmoins, d'après ce qu'il a compris du discours du procureur, le journaliste a le sentiment qu'il faut conclure à la culpabilité de l'accusé. Par conséquent, le journaliste peut faire part de cette conclusion qui s'appuie sur le discours du procureur (indices du raisonnement), en employant toutefois un conditionnel pour marquer que cette conclusion n'est pas certaine.

3) Le journaliste a entendu l'argumentation du procureur qui conclut en faveur de la culpabilité de l'accusé, et lui pense de même. Dans une discussion avec un collègue journaliste qui n'a pas assisté à l'audience et qui est convaincu de l'innocence de l'accusé, le premier journaliste, pour essayer de lui faire comprendre qu'il en est peut-être ou sans doute autrement, peut lui dire « Tu sais, selon le procureur, l'accusé *serait* coupable... » en employant un conditionnel qui permet d'éviter une affirmation trop « directe ».

---

<sup>313</sup> Pour une analyse sémantique de *selon*, nous renvoyons en particulier à D. Coltier (2000), qui montre notamment que les énoncés en « *selon A, p* » (A désignant un être humain) renvoient soit à « une première catégorie où le contenu de p est compris comme élaboré par A, et une deuxième catégorie où le contenu de p est compris comme élaboré par le locuteur sur la base d'un discours de A », ou bien encore « entre ces deux cas de figures majeurs, rapport de discours et élaboration par le locuteur, se trouvent des cas où le locuteur formule en p un contenu propositionnel non explicitement énoncé par A, mais impliqué par des propos de A ». Ceci corrobore les différentes interprétations que nous proposons pour l'énoncé (346), où *selon* peut être un indice d'un rapport de discours et/ou de raisonnement.

Outre ces trois interprétations, qui, comme nous l'avons dit, ne s'excluent pas l'une l'autre et peuvent se combiner (le journaliste peut par exemple à la fois n'être pas sûr de la culpabilité de l'accusé et vouloir « ménager » son interlocuteur), nous en donnons une quatrième qui met en jeu, elle, l'énoncé d'origine du procureur. En effet, dans les trois premières interprétations, le procureur croyait à la culpabilité de l'accusé (ou le laissait croire) et c'était le journaliste qui était en quelque sorte « responsable » de l'emploi du conditionnel. Mais la phrase « Selon le procureur, l'accusé serait coupable » pourrait également être la reprise d'un énoncé d'origine lui-même au conditionnel (Le procureur a dit : « L'accusé serait coupable »), soit parce que le procureur n'est pas encore certain de sa conclusion, soit parce qu'il reprend la conclusion d'un rapport à laquelle il souhaite apporter une réserve. Et l'on peut ainsi, quoique cela semble difficile en pratique (notamment parce que la reprise du discours ne se fait pas nécessairement de façon textuelle), « remonter » les différents énonciateurs pour trouver lequel employait l'indicatif et lequel a commencé à employer le conditionnel. C'est en partie le travail qui a été mené par F. Sullet-Nylander (2006) qui a étudié entre autres le passage de l'indicatif, dans les articles de journaux, au conditionnel, dans le titre des articles.

Les trois interprétations « premières » que nous avons dégagées correspondent aux trois sous-classes que nous distinguons dans le conditionnel de désengagement :

- 1) conditionnel de rapport d'information
- 2) conditionnel de raisonnement
- 3) conditionnel de suspension d'actualisation

Ces trois sous-classes rejoignent en partie les traits sémantiques du « conditionnel épistémique » décrits dans P. Dendale (1993, 165) :

- (i) - Expression du caractère d'**incertitude** de l'information au conditionnel (trait modal)
- (ii) - Indication de la **reprise** ou de l'**emprunt** d'une information à autrui (trait évidentiel)
- (iii) - Expression de la **non-prise en charge** par le locuteur de ce qui est affirmé (trait aléthique)

P. Dendale posait l'hypothèse que le trait évidentiel<sup>314</sup> était toujours présent dans ce type de conditionnel, et que pouvait s'y adjoindre le trait modal et/ou le trait aléthique. Par la suite,

---

<sup>314</sup> Comme le rappellent P. Dendale & D. Coltier (2004), la notion d'*évidentialité* provient par dérivation de l'anglais *evidence*, et signifie, selon la définition qu'ils citent de (Lazard 2000, 209) : « toute constatation, tout témoignage, toute espèce de preuve ou d'indice permettant de se former une opinion [sur quelque chose] ». Par conséquent, cette notion d'*évidentialité* en linguistique désigne « le phénomène linguistique qui consiste à indiquer par des moyens langagiers comment le locuteur sait ce qu'il dit, comment il a eu accès à l'information qu'il transmet dans son énoncé ».

il a été souvent discuté par les auteurs de savoir quel trait ou quelle valeur était première, L. Abouda (2001) défendant par exemple qu'il s'agit toujours d'une non-prise en charge. Nous discuterons plus en détail de ce point en 16.2.2.1.

Pour notre part, nous n'emploierons pas le terme de « non-prise en charge » puisque, nous l'avons en 1.2., un contenu propositionnel doit nécessairement faire l'objet d'une prise en charge pour être énoncé. Il peut en revanche y avoir un *désengagement* de l'énonciateur sur ce qu'il énonce, ce désengagement pouvant intervenir de différentes manières, tout en étant l'opération discursive qui unifie cette dernière classe d'emplois du conditionnel.

Pour reprendre les traits sémantiques de P. Dendale, l'incertitude (i) peut correspondre en partie à notre sous-classe « conditionnel de raisonnement » (interprétation 2 de l'exemple (346)) dans le sens où l'énonciateur ne s'engage pas sur la vérité de la conclusion qu'il émet, l'emprunt (ii) correspond à notre sous-classe « conditionnel de rapport d'information » (interprétation 1), et l'expression de la non-prise en charge correspond à ce désengagement qui sous-tend la classe entière. L'interprétation 3 ne fait pas partie du « conditionnel épistémique » de P. Dendale, car il s'agit de ce que l'on nomme couramment « conditionnel atténuatif » ou « conditionnel de politesse » où l'épistémique n'est pas en jeu.

Résumons et formalisons nos interprétations et nos sous-classes de conditionnel. À chaque interprétation de l'énoncé (346) nous associerons une représentation formelle des opérations discursives et une représentation en diagramme. Nous aurons besoin des instances énonciatives suivantes :

- **JE** est l'énonciateur ;
- **TU** est le co-énonciateur ;
- **L** est le locuteur du discours rapporté (soit le procureur dans l'énoncé) ;

Ainsi que des opérateurs suivants<sup>315</sup> :

- **JE-DIS ( $\lambda$ )** est l'opération de prise en charge de l'énonciateur (celui qui énonce « *Selon le procureur, l'accusé serait coupable* ») ;

- **JE-TRANSMETS ( $\lambda$ ) de L** est l'opération de relation de transmission<sup>316</sup>, que traduisent les marqueurs *selon* ou *d'après* ;

---

Pour notre part, nous éviterons d'employer ce terme qui ne nous paraît pas très explicite pour la linguistique francophone, car il rappelle trop le substantif *évidence*, qui ne pourrait s'appliquer qu'aux constatations. Comme nous travaillons dans un cadre théorique différent, nous utiliserons le terme de *médiatif*, dont la définition est toutefois plus restreinte que celle d'*évidentialité*.

<sup>315</sup> La variable ( $\lambda$ ) désigne le contenu propositionnel (« ce qui est dit/dicible »).

- **X-PENSE** ( $\lambda$ ) est l'opération de représentation par la pensée<sup>317</sup>

- **est-possible** est l'opération de prise en charge de la possibilité épistémique d'une relation prédicative jugée possible.

- **si-TU-actualises** est l'opération de conditionnement de l'actualisation du contenu propositionnel à l'acquiescement du co-énonciateur.

Notons que pour des interprétations légèrement différentes de (346), ou pour d'autres énoncés, nous pourrions aussi utiliser les opérateurs suivants :

- **X-DIT-QUE** est l'opération énonciative de discours rapporté indirect ;

- **est-plausible** est l'opération de prise en charge de la plausibilité de la conclusion d'une inférence abductive ;

- **est-possible<sub>A</sub>** est l'opération de prise en charge de la possibilité aléthique d'une énonciation ;

Nous verrons ces derniers au cours de notre analyse. Pour l'instant nous nous limiterons à l'énoncé (346) qui se veut avant tout introductif à la problématique.

- **Conditionnel de rapport d'information**

Selon que l'énonciateur fait une simple transmission ou émet un doute sur ce qu'il rapporte, le schème énonciatif n'est pas exactement le même : le deuxième est l'extension du premier.

JE-DIS ((JE-TRANSMETS (*accusé-être-coupable*) (de L))

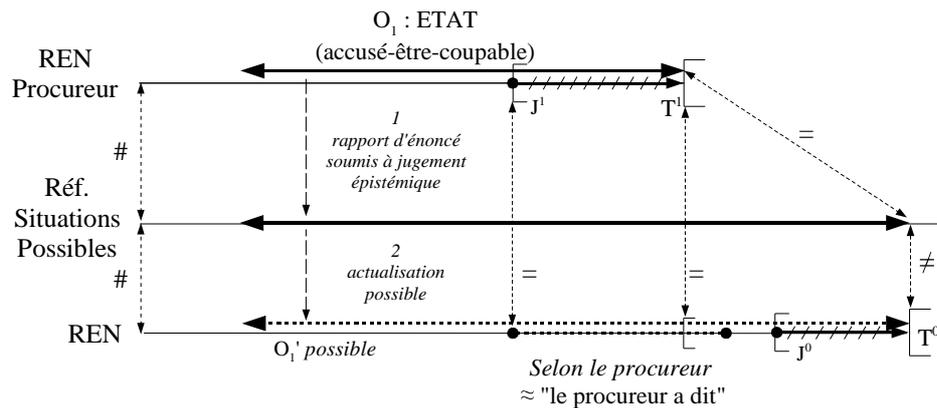
JE-DIS (((JE-TRANSMETS (*accusé-être-coupable*) (de L)) & (est-possible (*accusé-être-coupable*))))))

Le diagramme ci-dessous correspond au deuxième schème énonciatif :

---

<sup>316</sup> Nous reprenons cet opérateur de M. Alrahabi (2010), qui propose quatre opérateurs – EMETTRE, RECEVOIR, ECHANGER, TRANSMETTRE – pour la formalisation de l'adressage par rapport aux instances énonciatives impliquées dans un discours rapporté.

<sup>317</sup> La « pensée » repose ici sur la définition que nous avons proposée en 6.1.2.



**Diagramme 107** - Selon le procureur, l'accusé serait coupable. (cond. de rapport d'information)

On peut combiner le discours rapporté indirect avec le rapport d'information (X DIT-QUE et JE-TRANSMETS), comme dans l'énoncé *Le procureur a dit que l'accusé serait coupable*, qui reçoit alors la formalisation suivante :

JE-DIS ((JE-TRANSMETS (L-DIT-QUE (*accusé-être-coupable*)) & (est-possible (*accusé-être-coupable*))))

D'autre part, on peut aussi avoir une absence de « (de L) » si la source de l'information n'est pas mentionnée dans le contexte, comme dans l'énoncé « simple » *L'accusé serait coupable* :

JE-DIS ((JE-TRANSMETS (*accusé-être-coupable*)) & (est-possible (*accusé-être-coupable*))))

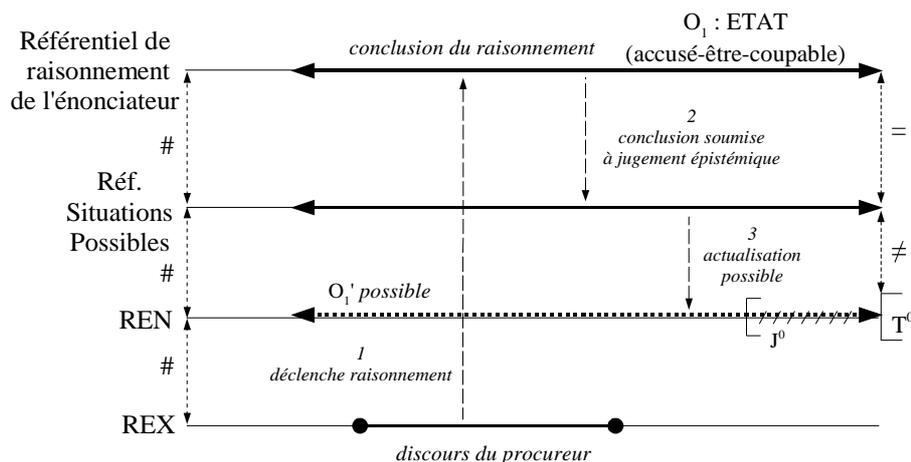
Nous précisons bien que cette dernière remarque est valable uniquement pour le cas d'un conditionnel de rapport d'information avéré, car un énoncé isolé comme *L'accusé serait coupable* peut recevoir différentes interprétations.

- **Conditionnel de raisonnement**

Si l'on considère que *selon le procureur* est le marqueur signalant un raisonnement (tel que nous l'avons explicité plus haut), alors nous pouvons avoir le schème énonciatif suivant :

(discours tel que  $p \rightarrow$  possible ( $q$ ), or  $p$ , donc possible ( $q$ )) & JE-DIS (est-possible (*accusé-être-coupable*)))

Le raisonnement, ici de type déductif, est introduit dans le schème énonciatif, mais ne fait pas partie du contenu propositionnel, c'est pourquoi il n'est pas sous la portée de l'opération de prise en charge JE-DIS. Ce que prend en charge et énonce JE, c'est la conclusion possible ( $q$ ), soit (est-possible (*accusé-être-coupable*)).



**Diagramme 108** - Selon le procureur, l'accusé serait coupable. (cond. de raisonnement)

Cette interprétation de l'énoncé (346) correspond plus précisément à « Selon les dires du procureur, j'en conclus que l'accusé serait coupable ». On pourrait aussi envisager que l'énonciateur effectue un raisonnement sur l'opinion du procureur, à savoir « Selon les dires du procureur, j'en conclus qu'il tient l'accusé pour coupable », soit en formalisation :

(discours tel que  $p \rightarrow \text{possible}(q)$ , or  $p$ , donc  $\text{possible}(q)$ ) & JE-DIS (est-possible (L PENSE-QUE ((accusé-être-coupable))))

où la conclusion  $\text{possible}(q)$  est : (est-possible (L PENSE-QUE ((accusé-être-coupable))))).

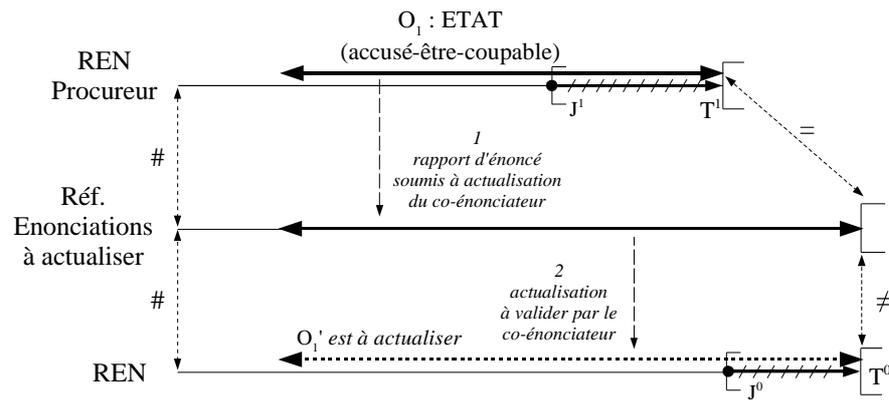
Notons par ailleurs que, pour l'instant, nous n'avons pas encore fait de distinction entre différents types de raisonnement (déductif, inductif, abductif), c'est pourquoi nous avons ici un jugement épistémique « est-possible ». Un raisonnement abductif mène à une prise en charge de « est-plausible ».

• **Conditionnel de suspension d'actualisation**

L'explication 3 que nous avons donnée pour l'énoncé (346) correspond au schème énonciatif suivant :

JE-DIS ((si TU actualises) (JE-DIS (JE-TRANSMETS (*accusé-être-coupable*) (de L))))

Ainsi qu'au diagramme suivant :



**Diagramme 109** - Selon le procureur, l'accusé serait coupable. (cond. de suspension d'actualisation)

Nous distinguerons par la suite deux sous-classes de conditionnel de suspension d'actualisation : la première correspond à ce conditionnement de l'actualisation par le co-énonciateur, et la deuxième est une mise en suspens de l'énonciation qui est alors présentée comme « possible » au sens aléthique<sup>318</sup> du terme. Mais il ne nous semble pas très naturel d'interpréter notre énoncé de base de cette façon, qui n'est de toute façon pas un exemple très représentatif de cette sous-classe de conditionnel en raison du marquage d'un rapport d'information en *selon*. Nous verrons en 13.5. des exemples plus simples.

#### • Opération énonciative sous-jacente

Nous avons dit que le désengagement était la valeur sémantique qui sous-tendait cette classe d'emplois du conditionnel. Elle correspond à une opération énonciative que nous avons déjà exposée en 1.3.3. :

JE-DIS (NON (JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit »))))

La négation d'une prise en charge assertive permet à l'énonciateur de prendre en charge de manière indirecte le contenu propositionnel tout en se désengageant sur la valeur de vérité de celui-ci. En termes de « référentiel temporel », le procès dont l'intervalle de validation est situé dans un référentiel autre que le REN n'est pas directement actualisé.

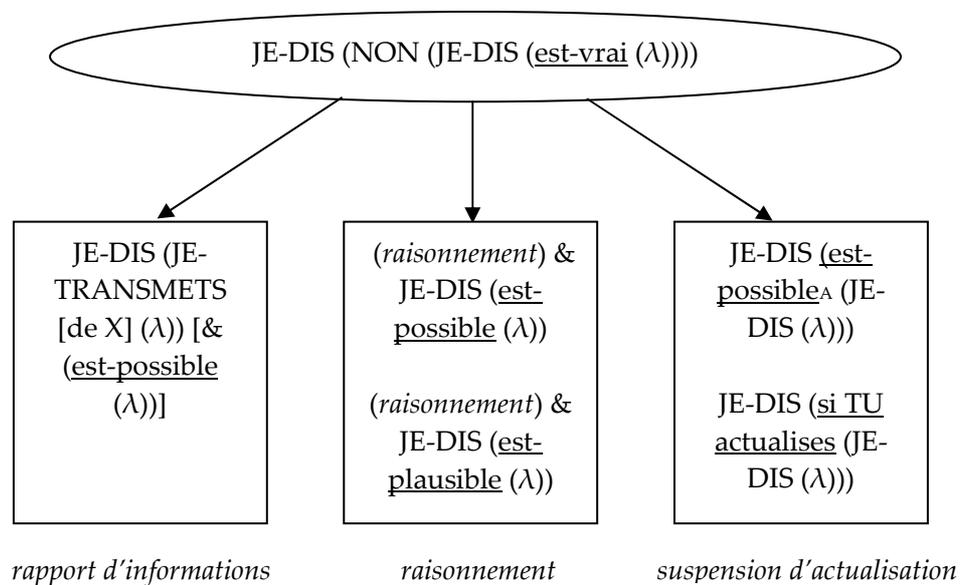
Nous venons de voir, à l'appui de l'exemple (346), que ce désengagement peut se manifester de trois façons principales par le conditionnel :

- par la prise en charge d'un jugement épistémique ou par la prise en charge de la plausibilité ;
- par le rapport ou la transmission d'information ;

<sup>318</sup> Nous renvoyons à nouveau à Vinzerich (2007) pour la distinction « possible épistémique » et « possible aléthique » et le lien entre les deux valeurs.

- par la mise en suspens de l'actualisation du contenu propositionnel, soit par l'application d'un opérateur de modalité aléthique, soit par le conditionnement de l'assentiment du co-énonciateur.

Soit en schéma<sup>319</sup> :



**Figure 13** - Opérations énonciatives du conditionnel de désengagement

### 13.3. Conditionnel de rapport d'information

#### 13.3.1. Fonctionnement

Nous distinguerons deux sous-classes du conditionnel de rapport d'information, conformément à ce que nous avons avancé plus haut en 13.2., en insistant sur le fait qu'il n'est pas toujours possible de pouvoir déterminer sur les exemples en corpus s'il s'agit d'une simple transmission d'information ou bien si l'énonciateur ajoute un jugement épistémique sur celle-ci. C'est d'ailleurs précisément parce que le conditionnel comporte ces différentes valeurs sémantiques que les linguistes ayant travaillé sur le sujet privilégient parfois telle ou

<sup>319</sup> Les crochets dans les schèmes énonciatifs indiquent le caractère facultatif des éléments.

telle valeur, alors que seul l'énonciateur pourrait effectivement dire *pourquoi* il a employé un conditionnel<sup>320</sup>.

### 13.3.1.1. Transmission neutre

L'emploi d'un conditionnel peut être le marqueur d'un simple rapport d'information, sans que l'opinion personnelle de l'énonciateur-rapporteur sur la véracité de cette information intervienne, c'est ce que nous appellerons la « transmission neutre ». Ce conditionnel est en concurrence avec le discours rapporté direct ou indirect, comme le montre bien l'exemple suivant :

(347) À Athis, on raconte, mi-terrifié mi-fasciné, que ceux de la Grande Borne jouent aux gangs américains : « Ils ont des armes, roulent dans des grosses bagnoles et se donnent des surnoms en anglais. » Ils **feraient** même brûler de l'essence dans de grands bidons. Mieux, ils **auraient établi** une liste avec les noms des ennemis à abattre.<sup>321</sup>

Les énoncés comportant un conditionnel sont compris comme la suite du discours introduit par « on raconte ». Le conditionnel simple et le conditionnel composé renvoient alors respectivement à un présent de l'indicatif et un passé composé qui auraient été utilisés si le discours s'étaient poursuivis au style direct. Peut-on dire que le journaliste ajoute, par l'emploi du conditionnel, une certaine mise en doute du bien fondé des propos rapportés ? Même si ce n'est pas totalement exclu (l'indétermination des locuteurs ne porte pas à leur crédit), ce n'est pas certain non plus. Tandis qu'un présent et un passé composé auraient naturellement orienté vers l'adhésion de l'énonciateur sur ces énoncés (puisque cela aurait été de simples déclarations situées dans le REN), le conditionnel permet à celui-ci de se dégager d'une telle adhésion et de laisser la responsabilité de la véracité des faits au locuteur premier. Autrement dit, le journaliste ne s'engage pas.

On constate également un emploi courant de ce conditionnel dans les titres de journaux qui « résument » des propos contenus dans l'article, ceux-ci n'étant pas dans le corps de l'article, au conditionnel.

Citons deux exemples relevés par F. Sullet-Nylander (2006), qui s'est particulièrement penchée sur ce phénomène :

(348) « Les JO **pourraient** créer 60 000 emplois » [titre]  
*Le Monde* : La tenue des Jeux Olympiques à Paris en 2012 pourrait-elle contribuer à consolider le marché de l'emploi ?

---

<sup>320</sup> Et encore, lorsque je pose la question aux intéressés dans mes conversations quotidiennes, mes interlocuteurs – non linguistes – ne savent souvent pas répondre de manière précise. Cela signifie que le français exprimant par une même forme, le conditionnel, plusieurs valeurs sémantiques de désengagement, ne permet pas une prise de conscience très nette entre ces différentes valeurs, à l'inverse par exemple de l'allemand qui peut marquer spécifiquement le rapport d'informations (voir 21.1.).

<sup>321</sup> Exemple de P. P. Haillet (2002, 82).

*Christian Sautter* : Une étude du Boston Consulting Group (BCG) prédit deux impacts positifs. D'abord pendant et après les Jeux, **on peut escompter environ 60 000 créations d'emplois** liés à la préparation, aux chantiers à réaliser, etc. Après les jeux, l'exemple de Barcelone et de Sydney nous fait espérer 42 000 emplois pérennes...

Dans ce premier exemple, le titre est entre guillemets mais n'est pourtant pas une reprise textuelle d'un propos de l'interviewé. Ce dernier a énoncé une proposition au présent – certes modalisée par *pouvoir* – et cette proposition est remaniée syntaxiquement pour le titre, en gardant le verbe *pouvoir* et en y ajoutant un conditionnel. Peut-être le journaliste a-t-il jugé qu'un titre tel que « Les JO peuvent créer 60 000 emplois » semblait transmettre de façon trop « affirmée » un chiffre qui n'est qu'une estimation... Le conditionnel lui permet donc de modaliser à son tour ce rapport d'information, de ne pas s'engager personnellement là-dessus et de signaler qu'il en laisse la responsabilité à celui dont il rapporte les propos.

(349) En Algérie, le chef du GIA **aurait été tué** par ses proches [titre]

Alger. Le chef du Groupe islamique armé (GIA), Rachid Abou Tourab, **a été tué** par certains de ses proches, en juillet 2004, **a annoncé, lundi 3 janvier, le ministère de l'intérieur, dans un communiqué**. Lors d'une opération menée, en novembre, non loin d'Alger, la police a ensuite arrêté son premier remplaçant, Nourredine Boudiafi dit « Nourredine RPG ».

Le second remplaçant du chef du GIA, Chaabane Younes, dit « Lyes », a, lui, été tué récemment à Chlef, à quelques 200 km de la capitale, toujours selon le communiqué lu à la télévision.

Rachid Abou Tourab, de son vrai nom Rachid Oukali, avait succédé à la tête du GIA à Antar Zouabri, tué le 8 février 2002 par l'armée dans la banlieue sud d'Alger. Selon la police, le GIA ne compterait plus que 300 à 500 membres armés. (AFP - *Le Monde*, 5 janvier 2005)

Dans ce deuxième exemple, le titre est la reprise de la première phrase de l'article sans la mention de la source et transposée avec un conditionnel. Celui-ci semble bien avoir été utilisé pour « compenser » cette absence de source et signifier, de façon purement grammaticale, que l'information est transmise d'un locuteur. En effet, en précisant dans le corps de l'article que le procès *a été tué* est une annonce du ministère de l'intérieur, cela peut suffire au journaliste pour ne pas s'engager personnellement sur la véracité de cette information<sup>322</sup>. Dans le titre qui ne reprend pas de source, c'est le conditionnel qui signale que cette information est un rapport de discours et qu'elle n'est pas sous la responsabilité du journaliste.

---

<sup>322</sup> Le journaliste pourrait au contraire signaler qu'il tient cette information pour vraie s'il construisait deux propositions syntaxiquement autonomes, comme : « *Le chef du GIA a été tué par certains de ces proches en juillet 2004. Le ministère de l'intérieur a annoncé cette nouvelle dans un communiqué du lundi 3 janvier.* »

### 13.3.1.2. Prise en charge du possible épistémique

On aura remarqué dans l'exemple précédent que *selon* peut être utilisé en association avec des temps de l'indicatif (« Le second remplaçant *a été tué* récemment à Chlef [...], toujours *selon* le communiqué lu à la télévision ») ou bien avec le conditionnel (« *Selon* la police, le GIA ne *compterait* plus que 300 à 500 membres armés »). Comment interpréter cette différence ? Selon nous, même si la responsabilité du journaliste est couverte dès l'emploi de *selon*, il y a toujours un « risque », en employant les temps de l'indicatif, que l'on interprète un possible accord de l'énonciateur sur la valeur de vérité du contenu rapporté. Autrement dit, les procès situés dans le Référentiel de Discours Rapporté (ou autre Référentiel du même type) sont susceptibles d'être actualisés par le co-énonciateur (lecteur ou auditeur) dans le REN du journaliste. L'emploi du conditionnel permet d'une part de « bloquer » cette actualisation (c'est ce que l'on vient de voir dans la « transmission neutre »), mais il permet éventuellement, en plus, d'ajouter une modalité de jugement épistémique à ce discours rapporté, ce qui, bien évidemment, empêche aussi toute actualisation directe vers le REN de l'énonciateur.

Nous avons relevé un extrait intéressant du journal *Le Monde*, dans lequel le journaliste cite des propos qu'il a lus dans le journal *Le Parisien* :

(350) L'affaire n'est pas sans rappeler celle du "gang des barbares" qui avait séquestré en février 2006 le jeune Ilan Halimi, un jeune juif français de 23 ans qui avait finalement été tué. *Selon Le Parisien*, les six agresseurs **auraient fait** référence à Youssouf Fofana, le chef de ce groupe, dans le but d'effrayer la victime. Mais selon une source proche du dossier, "on n'est pas, dans ce cas, dans un gang à la Fofana".<sup>323</sup>

Nous avons pu consulter le journal cité, afin de vérifier si le journaliste du *Parisien* avait lui-même utilisé un conditionnel. Or, ce n'est pas le cas, l'énoncé original du *Parisien* est à l'indicatif, qui indique que les faits sont « vrais par défaut » pour ce journaliste :

(351) Des heures durant, le jeune homme sera insulté, violenté, frappé à coups de poing et de pied. Il subit des sévices physiques et psychiques. La bande lui reproche sa judaïté et inscrit "sale juif" sur son front avec un Typex. La cruauté des agresseurs ne s'arrête pas là. Estimant qu'il est homosexuel, ils lui infligent de sordides violences à connotation sexuelle. À plusieurs reprises, la bande **fera** référence à Youssouf Fofana, le chef du "gang des barbares", incarcéré pour avoir il y a deux ans martyrisé puis tué un jeune juif, Ilan Halimi, à Bagneux. Ces références à ce gang violent étaient dans le but d'effrayer encore plus leur victime. La comparaison s'arrête là, puisque les agresseurs n'ont pas réclamé de rançon.<sup>324</sup>

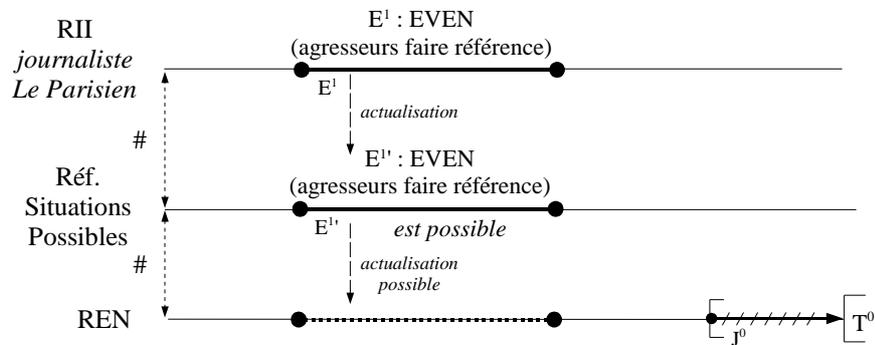
Nous sommes donc en (350) clairement dans un cas de conditionnel de désengagement sur une information rapportée, que le journaliste du *Monde* ne juge sans doute pas suffisamment certaine au point de « mériter » un temps de l'indicatif. Ceci va d'ailleurs dans

<sup>323</sup> *Le Monde*, 05-03-2008.

<sup>324</sup> *Le Parisien*, 05-03-2008.

le sens de la dernière phrase, une citation d'une autre source qui semble, elle, affirmer que la référence à Fofana n'est pas pertinente dans ce dossier.

Si l'on retient l'interprétation « prise en charge d'un jugement épistémique », on obtient alors le diagramme suivant<sup>325</sup> :



**Diagramme 110** - Selon *Le Parisien*, les six agresseurs auraient fait référence à Youssouf Fofana.

D'autres énoncés sont plus nets dans la valeur de jugement épistémique apportée par le conditionnel de rapport d'information, mais c'est souvent le contexte qui permet de le déterminer :

(352) C'est au lendemain de sa démission que Philippe Guillaume laisse exploser sa haine contre l'actuel pouvoir, stigmatisant exagérément « *l'ordre socialiste* », qui, à l'en croire, **régnerait** désormais « à *Radio-France*, à *RMC*, à *l'AFP*, à *Canal-Plus*, à *la SFP*, etc. »<sup>326</sup>

C'est ici la tournure à *l'en croire* qui marque clairement que, pour l'énonciateur, les propos rapportés relèvent de la croyance et qu'il la met quelque peu en doute.

### 13.3.2. Le « conditionnel polémique »

C'est ainsi que nous en arrivons au type d'emploi dit « polémique » du conditionnel, qui exploite justement cette valeur sémantique de désengagement pour marquer un désaccord entre l'énonciateur qui reprend des propos de son co-énonciateur. Si cette étiquette regroupe communément tous les emplois où il y a cette « polémique » entre énonciateur et co-énonciateur, nous n'en ferons pour autant pas une sous-classe à part, car il peut y avoir en réalité différentes opérations discursives sous-jacentes qui correspondent à des sous-classes différentes.

<sup>325</sup> Nous avons volontairement simplifié le traitement du futur de l'indicatif *fera* de l'énoncé (351), car il renvoie en réalité, comme les présents de l'indicatif qui l'accompagnent, à la mise en scène d'une narration (cet emploi du futur a été traité en 5.4.2.1.). Le journaliste du *Monde* se contente de relater le fait dans sa propre perspective énonciative, c'est-à-dire un événement accompli – indirectement – en T<sup>0</sup>.

<sup>326</sup> Exemple de P. P. Haillet (2002, 87).

Ainsi si l'on prend un même énoncé :

(353) C'est moi qui **serais** le coupable dans cette histoire ?!

Nous pouvons en donner deux interprétations différentes qui relèvent de deux sous-classes différentes de conditionnel de désengagement :

- a. À *vous entendre*, c'est moi qui serais le coupable dans cette histoire !
- b. – Avec tout ça, j'en suis arrivé à la conclusion que c'est toi qui es le coupable.  
– Comment ça, « c'est moi qui serais le coupable » ?!

Dans la version a., il s'agit d'un conditionnel de raisonnement abductif : les indices étant les propos tenus et à partir desquels l'énonciateur infère la conclusion que son co-énonciateur pense qu'il est coupable. L'énonciateur n'est pas sûr de cette conclusion ou, plus exactement, aimerait que celle-ci soit fautive, et se refuse à l'actualiser, c'est pourquoi il la présente comme seulement « plausible » à son co-énonciateur.

Dans la version b., il s'agit d'un conditionnel de rapport d'information, où les éventuels guillemets sont une indication supplémentaire que l'énonciateur reprend textuellement ce qu'il a entendu de son co-énonciateur. Comme le « risque » d'une reprise textuelle à l'indicatif (ici, le présent) est que le co-énonciateur pourrait croire à l'assentiment de l'énonciateur sur ce propos, l'emploi du conditionnel permet à l'énonciateur de bien marquer qu'il ne veut pas prendre en charge la vérité de ce propos et donc son désengagement.

Dans les deux cas, la valeur de « désaccord » n'est pas créée par le conditionnel lui-même, qui signale seulement un désengagement, mais émane plutôt du lexique, de l'intonation, de la gestuelle<sup>327</sup>. On le voit d'ailleurs dans l'énoncé suivant, où la valeur de jugement épistémique « est-possible » apportée par le conditionnel se transforme avec la suite du discours en jugement « est-faux » sur la vérité de la première proposition :

(354) À les croire, les porteurs de fusils **seraient** des martyrs victimes de l'intolérance des citadins. En réalité, la France reste le pays d'Europe où la saison de chasse aux oiseaux migrateurs est la plus longue, où le nombre d'espèces autorisées à la chasse est le plus élevé, où toute sorte d'abus sont tolérés sous le couvert de la tradition [...], tandis que les droits et la sécurité des randonneurs et des ornithologues sont bafoués par les chasseurs les plus excités.<sup>328</sup>

### 13.3.3. « Futur dans le passé » ou « rapport d'information » ?

On peut trouver des conditionnels de rapport d'information dont la source n'est pas mentionnée (ce qui rend évidemment plus difficile la détermination de ce type de conditionnel), ou bien dont la source est mentionnée comme dans l'exemple (350) par un *selon*, ou bien par un discours introduit par un verbe de rapport d'information, comme *affirmer*, *expliquer*, *annoncer*, etc. Dans ce cas, si le verbe de la proposition subordonnée est au

<sup>327</sup> Nous rejoignons sur ce point L. Abouda (2001, 283).

<sup>328</sup> Exemple de P. P. Haillet (2002, 84).

conditionnel, il peut s'agir d'un « futur dans le passé » et/ou d'un « rapport d'information ». Prenons l'exemple suivant, cité de P. P. Haillet (2002, 98) qui remarque également cette double interprétation possible :

(355) Max a affirmé que les impôts **seraient** simplifiés.

Il peut s'agir d'une simple concordance des temps (l'énoncé d'origine comportant un futur simple) appliquée par l'énonciateur-rapporteur, et qui ne dit rien sur le désengagement de celui-ci :

a. Max a affirmé que les impôts allaient être simplifiés / seront simplifiés.

Ou bien il peut s'agir d'une marque de désengagement de l'énonciateur-rapporteur qui émet une réserve sur cette affirmation :

b. Max a affirmé que les impôts seront simplifiés, mais j'en doute.

L'utilisation du conditionnel permet, selon nous, d'effectuer les deux opérations simultanément (concordance des temps et désengagement), ce qui, dans certains cas, est utile à l'énonciateur s'il souhaite laisser un doute sur l'interprétation de ce conditionnel, et qui, dans d'autres cas au contraire, peut rendre ambiguë la communication et l'entraver, lorsque le co-énonciateur verra une réserve là où l'énonciateur ne faisait qu'employer un « simple futur dans le passé » (ou inversement). Nous verrons en 21.1.3. l'exemple (499) exploitant cette indétermination, pour lequel le traducteur allemand utilise justement deux équivalents différents, mettant ainsi en lumière ces deux possibilités d'interprétation.

### 13.4. Conditionnel de raisonnement

On peut déterminer que l'on a affaire à un conditionnel de raisonnement lorsque le fait ou la situation exprimée avec le conditionnel ne provient pas d'une information empruntée à un locuteur (même indéterminé) mais d'une inférence que l'énonciateur a lui-même effectuée. C'est donc lui qui « crée » cette information, qu'il présente comme une conclusion faite à partir de données (indices) dont il dispose.

Comme nous l'avons vu en 1.3.3., on peut distinguer, selon C. S. Pierce (1974), trois types de raisonnements inférentiels : la déduction, l'induction ou l'abduction (nous reprendrons la définition de ces raisonnements dans les parties suivantes). D'autre part, dans l'énoncé, les indices et la conclusion peuvent faire l'objet d'un marquage spécifique (par exemple pour les indices : *apparemment, d'après ce que j'ai compris,...* et pour la conclusion : *donc, par conséquent, etc.*), ce qui permet d'être certain que l'on est en présence d'un raisonnement effectué par l'énonciateur. Le conditionnel n'est bien évidemment pas le seul temps grammatical qui s'associe à un raisonnement. La conclusion peut être exprimée au passé composé, comme dans l'exemple :

(356) J'ai acheté pour 120 euros de livres ce mois-ci, donc maintenant j'ai moins d'argent sur mon compte courant.

Nous verrons plus loin ce que peut signifier l'emploi d'un passé composé ou d'un conditionnel, mais nous posons d'ores et déjà que le conditionnel de raisonnement exprime un *désengagement* de l'énonciateur sur la valeur de vérité du fait inféré. Sa conclusion pourra toujours être infirmée ultérieurement (par lui ou le co-énonciateur) sans donner l'impression qu'il se soit « trompé ».

Lorsque c'est le raisonnement abductif qui sous-tend un emploi de conditionnel de raisonnement (nous le verrons en particulier plus loin avec les « questions inférentielles »), nous attribuerons à ce type d'emploi l'étiquette de « conditionnel médiatif »<sup>329</sup>, car nous prenons comme définition, en suivant Desclés (2009), que le raisonnement abductif est l'invariant qui sous-tend la catégorie du médiatif<sup>330</sup>.

Toutefois, il est parfois difficile de déterminer nettement de quel type de raisonnement il s'agit (inductif, déductif ou abductif), car il n'y a pas en français de marqueurs grammaticaux spécifiques qui les distinguent. C'est pourquoi nous regroupons dans une même classe tous les emplois de conditionnel marquant une opération énonciative de prise en charge du possible ou du plausible associée à la conclusion d'un raisonnement. En revanche, si l'on peut déterminer avec certitude le type de raisonnement utilisé, alors on peut préciser l'étiquette de « conditionnel médiatif » pour un raisonnement abductif qui conclut en faveur de la plausibilité d'une proposition. On pourrait aussi employer l'étiquette de « conditionnel épistémique » lorsque c'est un raisonnement inductif ou déductif qui a mené à un jugement de possibilité épistémique sur la conclusion, mais nous éviterons de l'utiliser en raison d'une confusion possible avec son usage déjà effectif dans la littérature, où elle a en général une acception plus large.

Voici un exemple où, si le marqueur *donc* nous indique bien qu'il y a un raisonnement, il nous est difficile d'en déterminer le type, en raison notamment du domaine et du discours « scientifique » peu clair pour des non-spécialistes :

(357) Dès lors, une double lecture de l'oeuvre musicale s'impose : au niveau émotionnel (sensibilité acoustique éducable, dynamisme nouveau du sentiment, jusqu'ici organisé par une culture préalable), au niveau intellectuel (on devra inventer, il faudra analyser les cadres intellectuels requis par un matériau hétérogène aux anciennes formes). Quelles structures sociales peuvent rendre viable un système de signes ? La musique se développe entre la nébuleuse du sentiment et la géométrie de la raison : le choix des lois

---

<sup>329</sup> Nous n'employons pas ce terme de façon aussi large que peut le faire par exemple H. Kronning (2002, 563) qui utilise, « conditionnel journalistique » pour une dénomination de reconnaissance première, puis « conditionnel épistémique » pour un emploi neutre par rapport à l'opposition *médiation / modalité*, et « conditionnel médiatif » pour la dénomination générale dans son article, car, selon lui, « c'est la médiation épistémique qui distingue le plus nettement cet emploi du conditionnel ». Nous comparerons sa position à la nôtre en 16.1.

<sup>330</sup> Nous nous démarquons sur ce point légèrement de la définition du médiatif proposée par Z. Guentchéva (1994).

de structuration peut manifester à l'analyse des aspects de pensée inaperçus jusqu'alors. La musique **serait donc** l'exemple et le domaine privilégiés pour une sociologie de la dynamique des signes. L'alliance presque ininterrompue de la musique avec les autres arts la situe en un carrefour de coopérations. Tantôt foyer, tantôt participante mobile d'un système esthétique, elle est entrée dans toutes les combinaisons qui, de l'art religieux syastique, aux oeuvres mixtes, puis à l'oeuvre totale de l'avenir, épuisent les ressources d'une combinatoire et dénoncent les fluctuations du sens social des différents arts.<sup>331</sup>

Pour ce type d'exemple, nous dirons que le conditionnel de raisonnement apporte une modalité épistémique de « possible ».

#### 13.4.1. Raisonnement par déduction

La déduction permet d'inférer des informations à partir de prémisses posées comme vraies et d'une implication également reconnue comme vraie ( $p \rightarrow q$ ), ou tout du moins à titre d'hypothèse dans une démonstration. Ainsi en partant du fait  $p$ , on en déduit  $q$  par *modus ponens*, soit en schéma :

$$\begin{array}{l} p \text{ est vrai} \\ \text{si } p \text{ alors } q \\ \hline q \text{ est vrai} \end{array}$$

Par dérivation, la règle du *modus tollens*, reposant sur la contraposition, est également une inférence déductive :

$$\begin{array}{l} q \text{ est faux} \\ \text{si } p \text{ alors } q \\ \hline p \text{ est faux} \end{array}$$

Nous reprenons l'exemple de J.-P. Desclés (1996, 36) pour illustrer le *modus ponens* :

(358) Sans essence ( $p$ ), une voiture ne marche pas ( $q$ ) (*si p alors q*) ; ma voiture n'a pas d'essence ( $p$ ), donc ma voiture ne marche pas ( $q$ ).

On voit que l'inférence déductive est souvent l'instanciation ou la mise en oeuvre d'une loi générale, qui reste sous-jacente en discours, comme dans l'énoncé (356) :

(356) J'ai acheté pour 120 euros de livres ce mois-ci, donc maintenant j'ai moins d'argent sur mon compte courant.

Celui-ci fait appel à une loi, qui relève du savoir commun et peut se formuler ainsi : « si on dépense une certaine somme d'argent ( $p$ ), celle-ci est débitée de son compte ( $q$ ) ». Or on a eu une occurrence de  $p$ , donc on obtient  $q$ . Il est à remarquer que la déduction ne crée aucune information supplémentaire, elle permet seulement de passer de  $p$  à  $q$ .

---

<sup>331</sup> G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, T. 2, P.U.F., 1968, p. 297.

Voyons maintenant ce qu'apporte l'emploi d'un conditionnel de raisonnement déductif dans l'exemple suivant :

(359) Le cinéaste amateur dit avoir été averti "quelques minutes après les faits". Il est aussitôt descendu de son appartement situé à proximité immédiate des lieux. Il dit avoir commencé à filmer "très peu de temps" après l'accident, signalé aux pompiers à 17 heures, selon l'horaire communiqué par la procureure de Pontoise, Marie-Thérèse de Givry. Il dit avoir commencé à filmer entre 17h15 et 17h20.

La vidéo, de qualité correcte, montre [P1] des habitants qui regardent [P2] les pompiers en intervention. Ces derniers prodiguent [P3] des massages cardiaques aux deux victimes. Des policiers sont présents [P4].

Après quelques minutes, on voit [P5] arriver un véhicule du SMUR de Gonesse. Or, *selon* le SAMU du Val-d'Oise, averti de l'accident à 17h03, le camion d'intervention médicale est parti [P6] à 17h08 de l'hôpital de Gonesse qui se trouve à 5 kilomètres du lieu de l'accident, soit à 10 minutes environ en respectant les vitesses maximales. *Selon nos calculs*, le SMUR **serait donc arrivé** [P7] vers 17h18.<sup>332</sup>

Dans cet exemple, le journaliste a pour prémisse « certaine » le fait que l'on mette environ 10 minutes pour relier l'hôpital et le lieu de l'accident. À partir du fait *p*, c'est-à-dire l'heure du départ du camion du SMUR, il en déduit le fait *q*, c'est-à-dire son heure d'arrivée. Cette conclusion est formulée à partir d'une loi (ici plus précisément un calcul), que l'on situe dans un Référentiel des Savoirs Partagés. Celle-ci peut alors faire l'objet d'une actualisation dans le REN. Or on observe que le journaliste a employé un conditionnel. En effet, si le calcul peut être jugé juste en soi-même, le résultat du calcul serait à revoir si l'heure de départ n'était pas bonne (remise en cause de *p*), ou s'il y avait eu des encombrements sur la route (remise en cause de  $p \rightarrow q$ ). Il semble sans doute plus prudent au journaliste de ne pas présenter sa conclusion comme « vraie par défaut », c'est-à-dire comme intégrée dans son REN, mais de la présenter uniquement comme possible ou probable.

En employant un conditionnel, la conclusion issue du Référentiel des Savoirs Partagés n'est pas directement actualisée dans le REN, mais *via* un Référentiel des Situations Possibles (ou Probables). Tandis que si le journaliste avait employé un passé composé « *Selon nos calculs, le SMUR est donc arrivé vers 17h18* », alors le procès « *est arrivé* » aurait été directement actualisé du Référentiel des Savoirs Partagés dans le REN.

<sup>332</sup> *Le Monde*, 27-11-2007.

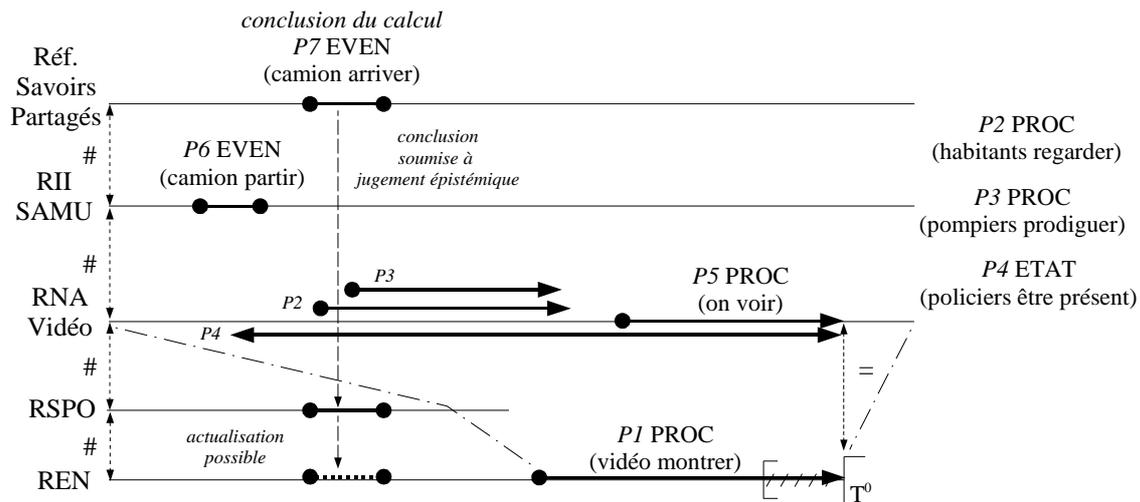


Diagramme 111 - Selon nos calculs, le SMUR serait donc arrivé vers 17h18.

### 13.4.2. Raisonnement par induction

L'induction consiste principalement en une généralisation : on constate un certain nombre d'occurrences de faits  $p$  et  $q$ , et on en établit l'implication générale  $p \rightarrow q$ . Il s'agit donc plus d'une hypothèse probabiliste qu'une loi de vérité générale certaine, étant donné que le raisonnement repose souvent sur un certain nombre de données constatées, et que d'autres données contradictoires pourront infirmer ultérieurement la conclusion à laquelle on était parvenu). Nous avons relevé en corpus un exemple relevant d'une inférence inductive employant un conditionnel :

(360) Nous retrouverons des caractères analogues dans les jeux d'enfants : le formalisme hermétique de certaines comptines répond aux subtilités de l'Astrée, ou aux complications des blasons comme aux règles des combats entre chevaliers. C'est que, de part et d'autre, on trouve au jeu la même raison d'être : le jeu remplit le vide de l'existence, il est un moyen d'expression de forces qui veulent se dépenser. Et ces forces ne se dépensent point au hasard, mais selon des modes parfaitement réglés, et même compliqués à l'excès. On retrouverait [*conditionnel d'hypothèse*] des traits analogues, bien qu'avec des caractères moins nets, mais pour les mêmes raisons, jusque dans la partie de belote des retraités. Dans ces cas, le jeu **aurait donc** pour but de remplir le vide de l'existence, d'occuper une vie non donnée à un travail. Sans doute possède-t-il dans le monde adulte d'autres rôles qui sont analysés ici même dans d'autres chapitres. Mais il est remarquable que lorsque l'adulte est écarté du travail, réservé aux manants, aux femmes ou aux individus plus jeunes, le jeu puisse présenter ces caractères d'artifice, de gratuité et de formalisme que nous trouverons dans le jeu enfantin et que cela ne se produise point lorsqu'il s'agit de jeux religieux, mais de ces jeux qui sont le lot des oisifs, chevaliers, belles dames, comanches ou retraités.<sup>333</sup>

<sup>333</sup> Collectif (sous la dir. de Roger Caillois), *Jeux et sports*, Gallimard, 1967, p. 50.

La règle « S'il y a un vide dans l'existence ( $p$ ), alors le jeu vient le remplir ( $q$ ) » a été induite en examinant plusieurs exemples qui répondent à cette règle : les combats de chevaliers, les jeux des enfants, la belote des retraités.

Comme pour le raisonnement déductif, le fait d'employer un conditionnel pour énoncer la conclusion d'un raisonnement inductif signale que l'énonciateur ne s'engage pas sur la valeur de vérité de cette conclusion, mais la soumet à un jugement épistémique « est-possible » ou « est-probable ». Ceci lui permet d'ailleurs, comme le montre la suite de l'exemple après l'emploi du conditionnel, de ne pas poser sa règle comme unique et péremptoire : « le jeu peut avoir pour but de remplir le vide de l'existence, mais il peut avoir d'autres rôles ».

### 13.4.3. Raisonnement par abduction : le conditionnel médiatif

Nous avons déjà présenté le raisonnement abductif en 1.2.3., mais nous redonnons ici sa définition, toujours selon C. S. Pierce (1974) et J.-P. Desclés (1996)<sup>334</sup>. L'abduction consiste à « remonter » vers une hypothèse  $p$  à partir d'un constat  $q$ , en utilisant une implication  $p \rightarrow q$  que l'on connaît. À la différence d'une déduction où  $p$  est vrai,  $p$  est seulement plausible lorsqu'il résulte d'une abduction. Le schéma inférentiel abductif est en effet différent du *modus ponens* :

si $p$ alors $q$	
$q$ est vrai	
$p$ est plausible	

En français, plusieurs temps verbaux peuvent renvoyer à un raisonnement abductif : le conditionnel, en particulier composé, mais aussi dans certains cas le passé composé ou le présent de l'indicatif. Comme le médiatif n'est pas grammaticalisé en tant que tel par un seul morphème verbal en français, la présence de certains marqueurs lexicaux pour pouvoir exprimer cette valeur, comme *tiens*, *donc*, *ainsi*, ou encore le verbe de modalité *devoir*<sup>335</sup> est souvent nécessaire en contexte écrit (à l'oral, le contexte situationnel peut parfois suffire).

Quelle différence y a-t-il entre un énoncé à valeur médiative au passé composé et au conditionnel composé ? Pour répondre à cette question, nous prendrons quelques situations en exemple :

(361) Luc constate que la veste de Paul est accrochée à la patère de son bureau, bien que celui-ci ne s'y trouve pas. Luc se dit : « Ah ! Paul est donc là ! »

---

<sup>334</sup> Celui-ci note d'ailleurs qu'un autre auteur, G. Pólya (1965), développe le même principe d'inférence sous le nom de « raisonnement hypothétique », dans *Comment poser et résoudre un problème*, Jean Gabay, Paris, p. 108.

<sup>335</sup> Nous renvoyons à Dendale & De Multer (1996) et J.-P. Desclés & Guentchéva (2001) pour une discussion de la valeur abductive et/ou déductive de *devoir*.

(362) Marie rentre à la maison, mais elle voit la vitre de sa porte-fenêtre brisée et du désordre à l'intérieur de la pièce, elle s'écrit : « J'ai été cambriolée ! »

(363) Léa voit depuis plusieurs jours un livre sur la table de chevet de Zoé, et cette fois-ci, le marque-page se trouve à la dernière page. Léa peut alors dire :

a. « Tiens ! Zoé a donc fini de lire le livre. »

b. « Donc Zoé aurait fini de lire le livre... »

Dans le premier cas (361), on peut effectivement avoir affaire à un raisonnement de type abductif :

- si *Paul est à son travail* alors *la veste de Paul est accrochée*

- or *la veste de Paul est accrochée*

- donc *Paul est à son travail* est plausible

Mais le désengagement induit par la plausibilité de *p* (Paul est à son travail) est éliminé « rétroactivement » (ce peut être aussi par le dialogue avec le co-énonciateur), car pour Luc, si l'implication « si *Paul est à son travail* alors *la veste de Paul est accrochée* » est vraie, sa réciproque l'est aussi, à savoir « si *la veste de Paul est accrochée* alors *Paul est à son travail* ». Autrement dit, il s'agit plutôt d'une équivalence  $p \leftrightarrow q$ . Par conséquent, la conclusion *Paul est à son travail* relève aussi d'une déduction, et peut naturellement être exprimée par un présent de l'indicatif qui indique une actualisation de cette conclusion directement dans le REN de Luc.

Nous avons le même phénomène dans le deuxième cas (362), mais ici l'équivalence est encore plus forte. Autant il était possible de trouver une autre explication *p* au fait que la veste de Paul soit accrochée (par exemple qu'il ait oublié la veille), c'est-à-dire qu'il ne s'agisse pas d'une équivalence  $p \leftrightarrow q$ , autant la conclusion d'un cambriolage s'impose d'elle-même à Marie, qui ne pourrait ajouter un *donc* à son énoncé « ? *J'ai donc été cambriolée !* » ni encore moins utiliser un conditionnel « ?? *J'aurais donc été cambriolée !* ». Nous sommes ici plus proches d'une constatation que d'une véritable inférence, car les indices typiques d'un cambriolage sont si fortement associés à ce délit qu'ils ne nécessitent pas réellement de recourir à une loi de type  $p \leftrightarrow q$ .

Nous nous intéresserons donc au troisième cas (363) pour mettre en évidence la différence entre le passé composé et le conditionnel composé.

Dans les deux versions, Léa a reconstruit un événement (ici plus exactement un état résultant) à la suite d'indices constatés, selon le raisonnement suivant :

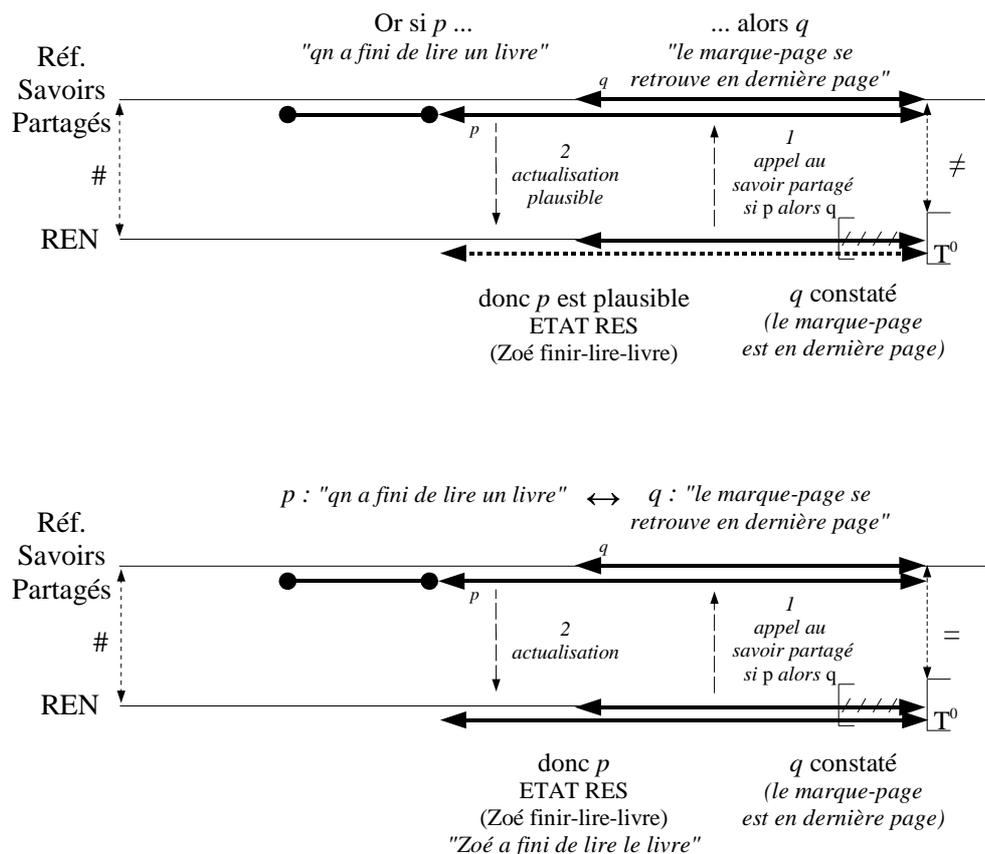
- Léa constate que le marque-page se trouve à la dernière page du livre (*q*) ;

- or, Léa sait (savoir commun partagé  $p \rightarrow q$ ) que si *quelqu'un a fini de lire un livre* (*p*), alors *le marque-page se retrouve en dernière page* (*q*) ;

- donc Léa en conclut l'hypothèse que Léa a fini de lire le livre (*p*), cette proposition étant seulement plausible.

La version a. est similaire à la situation (361) : Léa ne voit pas d'autres raisons qui expliquent la présence du marque-page à la fin du livre<sup>336</sup>. Implicitement (ou « inconsciemment » ?...), Léa considère l'implication  $p \rightarrow q$  comme pouvant être « retournée » en  $q \rightarrow p$ . Par conséquent, elle actualise directement l'explication  $p$  dans son REN : le passé composé signale que celle-ci n'est plus présentée comme simplement plausible, mais comme « vraie par défaut »<sup>337</sup>.

Nous proposons alors deux diagrammes pour illustrer ces deux « mouvements » (il est bien entendu que ceux-ci se font quasiment simultanément) :



Diagrammes 112 - Zoé a donc fini de lire le livre

<sup>336</sup> P. Dendale et W. de Mulder (1996, 313) soulignent bien, en reprenant C. S. Peirce, que l'abduction est « plus qu'une forme de raisonnement, c'est une logique de la découverte. [...] Pour Peirce, la création d'hypothèses et la sélection d'une seule d'entre elles constituent une seule opération. »

<sup>337</sup> D'autre part, Léa aurait pu dire également « Zoé doit avoir fini de lire le livre », où l'emploi de *devoir* marque qu'elle retient une seule des explications potentielles à la place du marque-page dans le livre (comme le montrent L. Tasmowski & P. Dendale 1994), toujours à la suite d'un raisonnement abductif (pour cet exemple). Le désengagement est ici maintenu, mais il est, à notre sens, moins « fort » que dans le cas du conditionnel. Ce point reste encore à travailler.

Dans la version b. de (363), l'actualisation de  $p$  dans le REN n'a pas lieu, car, en employant le conditionnel, Léa signale que  $p$  est simplement plausible, et elle se désengage donc quant à la vérité de cette conclusion. De même que nous avons vu plus haut pour le conditionnel de raisonnement déductif (13.4.1.) que la conclusion n'était pas directement actualisée dans le REN mais dans un Référentiel des Situations Possibles – car le raisonnement mené n'était présenté que comme épistémiquement possible par l'énonciateur – ici, dans le cas d'un raisonnement abductif, la conclusion est actualisée dans un Référentiel des Situations Plausibles (que l'on peut noter RSPL en abrégiation), et ensuite seulement de façon plausible dans le REN :

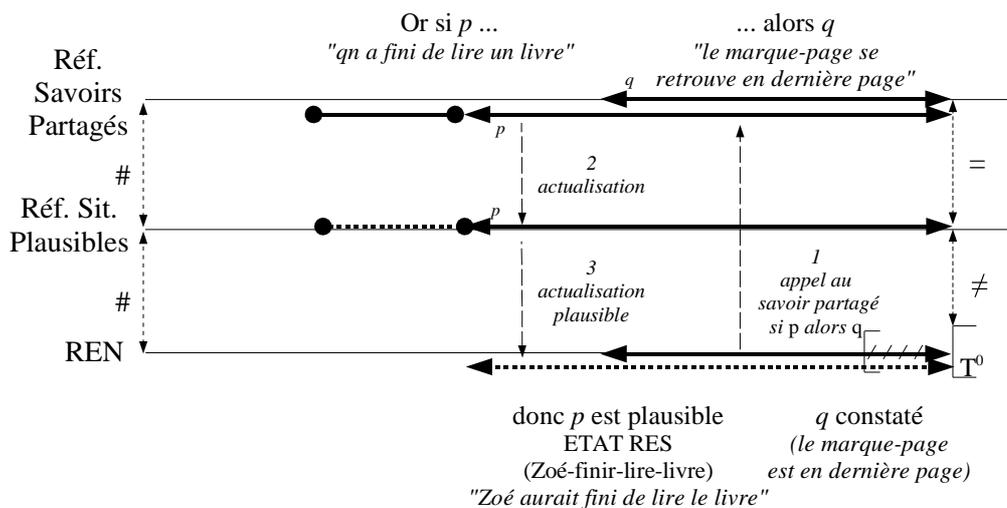


Diagramme 113 - Donc Zoé aurait fini de lire le livre

L'emploi du conditionnel, à l'inverse d'un passé composé, montre que la conclusion issue de ce raisonnement abductif est bien seulement plausible, et qu'elle est appelée, dans la mesure du possible, à être confirmée, soit par un co-énonciateur dans un dialogue, soit par l'énonciateur lui-même en cherchant des indices supplémentaires corroborant son hypothèse  $p$ .

- **Inférence abductive en déclarative**

Il n'est pas aisé de relever dans des corpus écrits des exemples évidents de conditionnel de raisonnement abductif : ceci tient au fait que le français ne marque pas clairement, ni grammaticalement ni lexicalement, la différence entre un raisonnement abductif et un raisonnement d'un autre type, mais aussi au fait que ce type d'emploi du conditionnel relève plutôt, à notre avis, de situations dialogiques orales<sup>338</sup>. Les recherches que nous avons menées sur corpus pour tenter de trouver des exemples ont été faites à l'aide de marqueurs comme

<sup>338</sup> De plus, le conditionnel de raisonnement n'est peut-être pas aussi fréquent que l'emploi de *devoir*.

ainsi et *donc* associés à *avoir* et *être* au conditionnel (il n'a pas été possible de vérifier si le conditionnel médiatif peut apparaître sans ces marqueurs de conclusion). Elles nous ont permis de trouver quelques exemples de raisonnement, parmi beaucoup d'autres qui ne relevaient pas de cet emploi<sup>339</sup>.

Nous donnons un exemple qui nous a paru assez clair :

(364) – Moi, z'en parle souvent de Billy. Y a plein de zens qui le connaissent. Z'y ai toujours cru. Surtout maintenant. – Pourquoi surtout maintenant ? – D'abord, passe que c'est sur le journal. Ensuite passe que Billy y m'a écrit une bafouille. – Il t'a écrit ? Chapeau n'en croyait pas ses oreilles. – Han, han. Pas plus tard que cet après-midi. Elle tendit à l'improviste son petit derrière dans le sens contraire de la marche et vibura vers sa chambrette. Clovis lui fila le train v grand V. Elle lui montra le pot d'azalées : – C'était là n'dans. Elle courut à sa commode, ouvrit le tiroir et lui tendit une feuille de papier pliée en quatre. Les yeux injectés de l'inspecteur roulèrent dans ses orbites ; ce n'était pas la même écriture que sur le premier message. Il y **aurait donc** plusieurs Billy. Ou des complicités ? Il regarda la petite fille.<sup>340</sup>

Nous pouvons reconstituer le raisonnement abductif mené par l'inspecteur :

- constat de *q*, deux écritures différentes entre le premier et le deuxième message ;

- l'inspecteur cherche une explication *p* à *q*, il fait alors appel au savoir partagé : « Si deux personnes écrivent quelque chose, alors elles n'ont pas la même écriture » ou plus simplement « Deux personnes différentes ont deux écritures différentes »

- l'inspecteur retient donc l'hypothèse *p* « Il y a deux personnes différentes pour ces deux messages » comme plausible.

Celle-ci n'étant que plausible (une autre explication *t*, comme « Billy a falsifié son écriture » pourrait être avérée par la suite), l'inspecteur signale son désengagement par l'emploi du conditionnel.

#### • Surprise

Lorsque le constat entre en contradiction avec le savoir personnel ou partagé qui est l'implication sur laquelle se fait le raisonnement abductif, on a alors un effet de surprise<sup>341</sup>, qui est souvent à mi-chemin entre l'énoncé déclaratif et la question. Si l'on reprend la situation (363), Léa pourrait aussi faire une réflexion de ce type :

(363) c. « Tiens, Zoé **aurait déjà fini** de lire le livre ? »

<sup>339</sup> Le conditionnel était souvent un conditionnel d'hypothèse, où *donc* marquait la conclusion dans une situation hypothétique, comme par exemple :

Ce sont en général les parents eux-mêmes qui sont censés être à l'origine des règles : une règle nouvelle due à un enfant, même si elle est acceptée par l'unanimité des joueurs, ne serait donc pas une « vraie règle ». = *Si un enfant inventait une nouvelle règle et même si elle est acceptée...* (G. Gurvitch, *Traité de sociologie*, T. 2, P.U.F., 1968, p. 242)

<sup>340</sup> J. Vautrin, *Billy-Ze-Kick*, Mazarine, 1980 (1974), p. 105.

<sup>341</sup> Nous nous inspirons de l'explication du « fait de surprise » à valeur médiative de Z. Guentchéva (1994b, 20-21).

Dans cet exemple, Léa manifeste sa surprise devant l'état résultant constaté (*Zoé a fini de lire le livre*) qui a eu lieu plus tôt qu'elle ne l'aurait pensé en suivant son savoir personnel, par exemple :

–  $p \rightarrow q$  : si quelqu'un a commencé à lire le livre hier, il ne peut pas avoir fini aujourd'hui (parce que c'est un gros livre) ;

–  $p$  : je sais que Zoé a commencé à lire le livre hier ;

–  $\neg q$  : or je constate qu'elle l'a déjà fini.

La forme interrogative apporte une nuance supplémentaire, qui est celle de la difficulté de l'énonciateur à admettre  $\neg q$ , qui est en contradiction avec le résultat  $q$  attendu. L'interrogation appelle une confirmation, c'est-à-dire une actualisation de la proposition, par un co-énonciateur ou par l'énonciateur (s'il apprend de nouveaux paramètres), qui pourraient remettre en cause soit l'implication  $p \rightarrow q$  (*le livre semble gros, mais il se lit vite*) soit  $p$  (*Zoé l'avait commencé bien avant hier*), soit  $\neg q$  (*Zoé n'a pas lu toutes les pages*).

- **Question inférentielle abductive**

C'est ainsi que nous nommons les questions au conditionnel, dont le conditionnel n'exprime ni un « futur dans le passé » ni une hypothèse<sup>342</sup>. Ces questions se rencontrent facilement à l'écrit, notamment dans les journaux. Selon nous, cet emploi du conditionnel exprime toujours une inférence abductive faite par l'énonciateur. Prenons les exemples suivants :

(365) Après un long trajet dans le vieux Stamboul, notre voiture passe la « porte d'Andrinople » et nous mettons pied à terre, hors de la grande muraille byzantine, à l'entrée des solitudes et des cimetières. Voici, sous d'immenses cyprès noirs, le cimetière enclos que nous cherchons et nous nous dirigeons, au milieu des stèles droites, penchées ou brisées, vers le groupe de cyprès qui doit abriter la chère petite tombe. Mais comment se fait-il que je n'aperçois pas les stèles encore ? Me **serais-je trompé** de direction ? Ce n'est pas possible... Elles n'y sont pas cependant et l'inquiétude commence...<sup>343</sup>

(366) Après le dîner, il s'adressa à son oncle solennellement :  
- Mon oncle, je veux vous demander quelque chose d'exceptionnel.  
- **Aurais-tu** besoin d'argent ? Je t'ai donné ta semaine...  
- Il ne s'agit nullement de cela, protesta Olivier.<sup>344</sup>

(367) a. Ne **serais-tu** pas en train de me raconter des histoires ?  
b. Tu **serais** pas en train de me raconter des salades ?

(368) « Tu n'as pas voulu me recevoir cette nuit ? Il est des moments où je crois n'avoir jamais lu jusqu'au fond de ton âme. Tes regards m'effrayent. J'ai peur de toi. Grand Dieu ! ne m'**aurais-tu** jamais **aimée** ? En ce cas, que mon mari découvre nos amours, et qu'il m'enferme dans une éternelle prison, à la campagne, loin de mes enfants. » [SRN 137]

---

<sup>342</sup> Nous discuterons de l'analyse de ce type de question chez d'autres auteurs en 16.2.3.1.

<sup>343</sup> P. Loti, *Suprêmes visions d'Orient*, Laffont, 1991 (1921), p. 1439.

<sup>344</sup> R. Sabatier, *Les Fillettes chantantes*, Albin Michel, 1980, p. 212.

(369) Lev Dodin [directeur de théâtre] **se serait-il assagi** ou **serait-il** à court d'inspiration ?  
Toujours est-il que cette fois le décor est des plus conventionnels.<sup>345</sup>

Dans toutes ces questions, l'énonciateur constate le fait  $q$ , et cherche une hypothèse  $p \rightarrow q$  qui puisse l'expliquer<sup>346</sup> (ce peut être un savoir partagé ou une hypothèse faisant appel à un savoir personnel), et pose  $p$ , comme cause de  $q$ , à la forme interrogative et au conditionnel. Le conditionnel lui permet de marquer un désengagement de sa part sur la vérité de  $p$  (qui est seulement plausible), et la forme interrogative d'inviter le co-énonciateur :

– à donner son avis sur la plausibilité de  $p$  dans le cas où il n'a pas les connaissances nécessaires pour le certifier (exemple (369), où la question ne concerne pas le co-énonciateur) ;

– à confirmer non pas simplement  $p$ , mais que  $p$  est bien l'explication au constat  $q$  dans le cas où le co-énonciateur peut le certifier (exemples (366), (367) et (368) , où la question s'adresse précisément à lui).

Ou bien encore, la question peut ne pas être dirigée vers un co-énonciateur distinct de l'énonciateur, mais l'énonciateur s'interroge lui-même et émet une hypothèse en attendant d'en recevoir ultérieurement une confirmation ou une infirmation (exemple (365)).

Dans le premier cas (et également, dans une certaine mesure, pour les autres cas distingués ici), la question au conditionnel s'accommode mal d'un rajout « *oui ou non ?* », ainsi que le remarque P. Dendale (2010) parce que la question ne porte pas sur la vérité du contenu propositionnel lui-même, contrairement à un temps de l'indicatif. L'énoncé suivant présente le cas où, avec le conditionnel, l'énonciateur demande l'avis du co-énonciateur sur  $p$  (« c'est possible/probable »), tandis que le passé composé sous-entend que le co-énonciateur sait si oui ou non  $p$  est vrai :

(370) a. Le meurtre **aurait-il été commis** de sang froid ? ?? *oui ou non ?*  
b. Le meurtre **a-t-il été commis** de sang froid, *oui ou non ?*<sup>347</sup>

Si l'on reprend l'exemple (366), où l'oncle ne demande pas un avis (puisque le neveu sait pourquoi il est venu le voir), il nous semble plus difficile de substituer un présent au conditionnel, même si cela reste possible :

(366)' - Mon oncle, je veux vous demander quelque chose d'exceptionnel.  
- **As-tu** besoin d'argent ? Je t'ai donné ta semaine...  
- Il ne s'agit nullement de cela, protesta Olivier.

En effet, le dialogue porte sur la cause de la venue du personnage, et non sur le fait lui-même d'avoir besoin ou non d'argent. Avec un présent, le fait d'avoir besoin d'argent semble

<sup>345</sup> Exemple cité par P. Dendale (2010, 299).

<sup>346</sup> Ou plusieurs hypothèses pouvant expliquer  $q$ , comme en (369).

<sup>347</sup> Exemple de P. Dendale (2007), « Serait-ce un conditionnel de oui-dire ? Sur les liens entre les deux emplois épistémiques du conditionnel », communication au colloque *La notion de temps sous tous ses aspects*, 2-9 octobre 2007, Cerisy-la-Salle.

être pour l'oncle la seule et unique cause possible à la venue du neveu. En revanche, en utilisant un conditionnel, « *Aurais-tu besoin d'argent ?* », l'oncle demande si l'explication qu'il avance à la venue de son neveu est bien la bonne, ce à quoi répond justement le neveu « ce n'est pas *p* (mais *r*) ».

Dans le cas d'un écrit journalistique, ce type de question permet au journaliste d'avancer une hypothèse en la présentant comme plausible pour expliquer un fait décrit antérieurement, et par là sollicite le lecteur à se faire sa propre opinion.

### 13.5. Conditionnel de suspension d'actualisation

Nous en venons maintenant à la dernière classe d'emplois du conditionnel, où le désengagement ne porte plus cette fois sur la valeur de vérité d'un contenu propositionnel, mais sur l'acte énonciatif lui-même :

- dans le cas d'un dialogue, le conditionnel permet de signaler au co-énonciateur que c'est à lui que revient le fait d'actualiser ou non la proposition énoncée par l'énonciateur : d'où l'effet de politesse de ce type d'emploi du conditionnel ;

- dans le cas d'un monologue intérieur ou d'un discours qui n'attend pas en lui-même de réponse de la part d'un co-énonciateur (un écrit par exemple), l'énonciateur suspend l'actualisation de la proposition énoncée (ou pensée), soit parce qu'il ne s'est pas lui-même encore « autorisé » à la valider, soit parce que quelques éléments « indépendants de sa volonté » lui manquent pour le faire : d'où l'effet, selon les cas, de délibération, de suspension du discours ou d'atténuation.

Nous avons pour cela proposé de distinguer deux référentiels temporels différents, le Référentiel des Énonciations à Actualiser (où le co-énonciateur est amené à jouer un rôle) et le Référentiel des Énonciations Possibles (au sens aléthique). Toutefois, nous reconnaissons que la différence entre les deux est mince, car une « énonciation possible » peut être amenée à recevoir une actualisation, et inversement, une « énonciation à actualiser » est aussi, d'une certaine manière, une « énonciation possible ». En tout cas, la situation exprimée avec le conditionnel de suspension d'actualisation ne fait pas elle-même l'objet d'un jugement épistémique, puisqu'elle peut être tout à fait paraphrasée en employant un présent de l'indicatif<sup>348</sup>.

---

<sup>348</sup> C'est d'ailleurs le test que propose P. P. Haillet (2002) pour mettre en évidence sa classe d'emploi du « conditionnel d'altérité énonciative ».

### 13.5.1. Énonciation à actualiser : effet de politesse

#### 13.5.1.1. Affirmation

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie sur les énoncés entre conditionnel d'hypothèse et conditionnel de désengagement (13.1.), certains emplois permettent à l'énonciateur de sous-entendre un cadre hypothétique portant non pas sur des faits (« si telle situation se produit »), mais sur la possibilité de l'énoncé lui-même, ici en interaction avec un co-énonciateur : « si tu m'autorises à dire ceci ». Les emplois des conditionnels d'énonciation à actualiser (sous-entendu : par le co-énonciateur) ne font appel à ce cadre hypothétique que de manière toute théorique, néanmoins il y a un effet de politesse qui est rendu en présentant son énoncé comme s'il était « possible », tout en l'énonçant.

L'énonciateur pourrait employer dans ces cas un présent de l'indicatif au lieu d'un conditionnel simple, par exemple :

- (371) a. J'**aurais** besoin d'un conseil.  
b. J'ai besoin d'un conseil.

Dans la deuxième version, l'énonciateur affirme simplement qu'il a présentement besoin d'un conseil et donc sollicite l'avis de son co-énonciateur. En employant le conditionnel, il y a en plus une demande d'actualisation de l'énoncé global, ce qui laisse la possibilité au co-énonciateur de refuser cette actualisation et, de fait, de refuser d'agir.

Les exemples de ce type de conditionnel sont courants :

- (372) – Qu'est-ce qu'on fait ce soir ? – Je **serais** partante pour aller au cinéma !  
(373) Bien, maintenant il **serait** temps pour vous de passer à la deuxième partie de votre exposé.  
(374) – Je me trouve dans votre appartement avec votre femme. J'ai besoin de vous parler. Je vais passer par la rue de la Rochefoucauld qui est sur mon chemin. Attendez-moi...  
Comment ? Il entendit l'inspecteur qui balbutiait :  
– J'**aimerais mieux** pas ici. Je vous expliquerai, monsieur le commissaire... [SLG 19]  
(375) Je **souhaiterais** avoir une réponse pour demain.  
(376) Plutôt que de rester à la maison, je **préfèrerais** aller au cinéma.

Nous avons vu dans l'interprétation 3 de l'énoncé (346) et son diagramme associé que nous avons utilisé un Référentiel des Énonciations à Actualiser, qui est, selon nous, un sous-type de « Référentiel des Possibles »<sup>349</sup>. Il correspond aussi à une modalité intersubjective, puisque le co-énonciateur a un rôle à jouer dans « l'accueil » de la proposition énoncée avec un tel conditionnel : soit actualiser cette énonciation et lui donner une suite favorable, soit ne pas l'actualiser, sans que cela paraisse « brutal » dans le dialogue.

<sup>349</sup> Ceci est un point de discussion de notre conclusion.

Si nous voulons représenter les deux derniers énoncés par des diagrammes, nous devons également faire appel à un référentiel que l'on pourrait appeler « Référentiel des Désirs / Souhaits / Volontés », puisqu'il permet le repérage de situations visées en souhait ou volonté par l'énonciateur<sup>350</sup> :

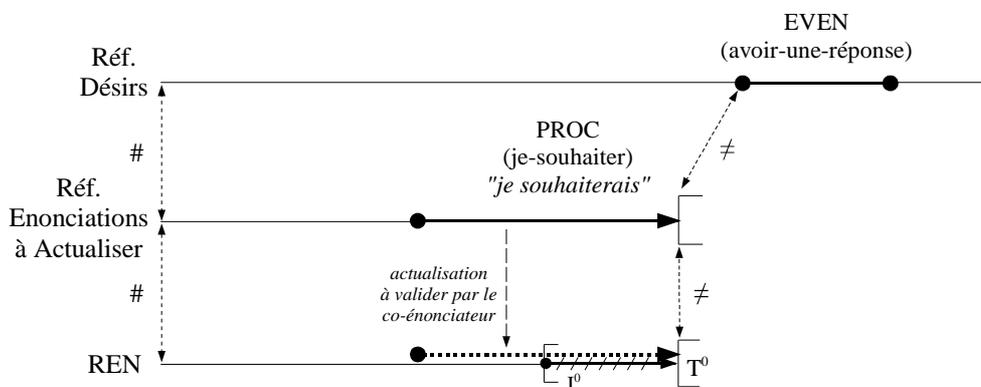


Diagramme 114 - Je souhaiterais avoir une réponse pour demain.

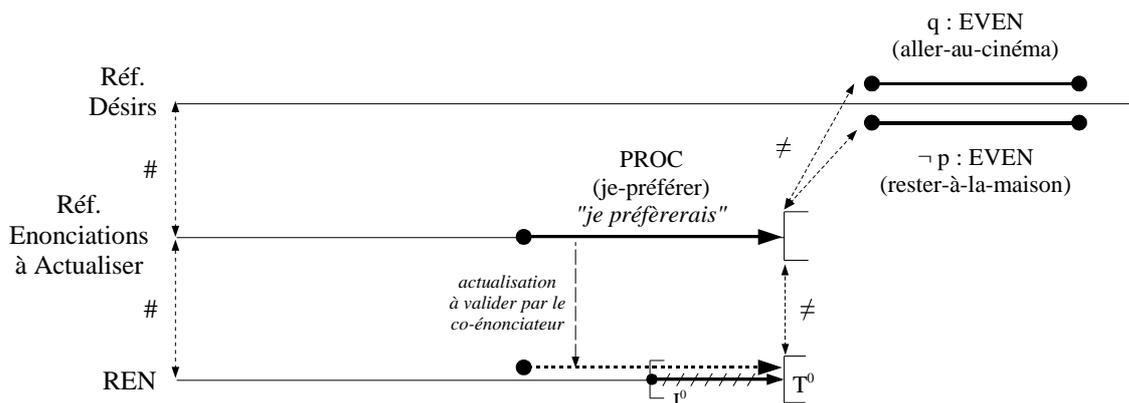


Diagramme 115 - Plutôt que de rester à la maison, je préférerais aller au cinéma.

En employant un conditionnel, l'énonciateur place le procès non pas dans le REN (comme le ferait un présent de l'indicatif), mais dans un Référentiel des Énonciations à Actualiser. Celui-ci présente la propriété, de fait, de suspendre l'actualisation du procès et de la soumettre au co-énonciateur.

### 13.5.1.2. Question

Le conditionnel est également souvent utilisé dans des énoncés à la forme interrogative. L'effet de politesse engendré par le conditionnel est lié au même principe que pour les affirmations.

(377) Vous n'**auriez** pas une cigarette ?

<sup>350</sup> Ce point reste encore à préciser et à approfondir par un travail sur corpus.

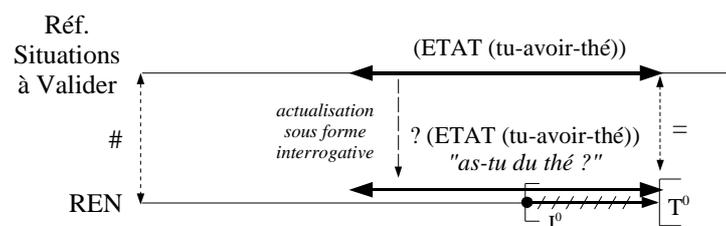
- (378) **Saurais-tu**, par hasard, où se trouve mon écharpe ?
- (379) **Aurais-tu vu** Sophie ?
- (380) Un whisky ? proposa Augustus, montrant tout un attirail pour barman.  
 - Ouais, fit Voyl, pas convaincu.  
 - Du gin ? Un cocktail ? Un bloody-mary ? Un bull-shot ? Un dry ?  
 - N'**aurais-tu** pas plutôt un blanc-cassis ?  
 - Un kir ?  
 L'on but.<sup>351</sup>
- (381) Leur politesse est calculée, voulue, une politesse de cousins au second degré qui ménage la pudeur de tout le monde. Ce sont des "Clotilde, **voudrais-tu** m'apporter mes cigares?" - "Alexandre, **aurais-tu** l'obligeance de faire dire demain chez Ponchardon qu'on me livre 10 kilos de sucre cristallisé ?" - "Passe-moi le pain, je te prie." - "Je t'ai heurté." - "Excuse-moi."<sup>352</sup>

Lorsqu'un énonciateur pose une question, cela signifie qu'il effectue une opération d'attente de validation sur la relation prédicative aspectualisée. La validation, c'est-à-dire l'actualisation sous forme affirmative ou négative dans le REN, pourra être faite par le co-énonciateur ou l'énonciateur lui-même (dans le cas où il se pose une question à lui-même). En attendant cette validation, la relation prédicative aspectualisée n'est pas actualisée en tant que telle dans le REN, elle est posée dans un Référentiel des Situations à Valider ; en revanche, le résultat de cette opération est une actualisation dans le REN sous forme interrogative.

Ainsi, pour l'énoncé :

- (382) **As-tu** du thé ?

nous proposons de représenter graphiquement cette opération d'attente de validation par le diagramme suivant :

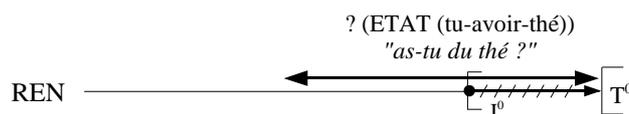


**Diagramme 116** - Opération d'attente de validation pour *As-tu du thé ?*

Par la suite, nous simplifierons le diagramme pour ne garder que le procès actualisé sous forme interrogative dans le REN (marquée par le signe « ? ») :

<sup>351</sup> G. Perec, *La Disparition*, Gallimard, 1995 (1969), p. 166.

<sup>352</sup> C. Paysan, *Les Feux de la Chandeleur*, Denoël, 1966, p. 112.

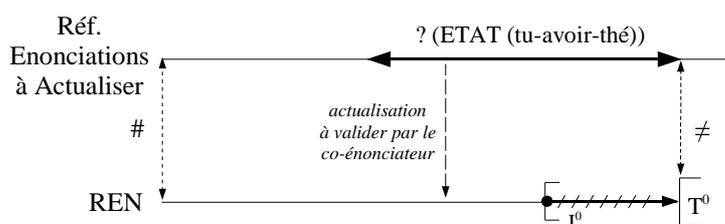


**Diagramme 117** – Relation prédicative aspectualisée sous forme interrogative

Lorsque l'énonciateur énonce ce même type de question au conditionnel, dans un but de politesse (et non parce qu'il s'agit d'un désengagement sur un raisonnement ou d'une hypothèse liée à un cadre hypothétique), alors le procès sous forme interrogative n'est pas directement dans le REN, mais dans un autre référentiel, celui vu précédemment pour les affirmations : le Référentiel des Énonciations à Actualiser. En effet, le conditionnel va marquer le désengagement de l'énonciateur sur son acte d'énonciation, le fait de poser la question est soumis à l'actualisation du co-énonciateur, d'où l'effet de politesse qui en résulte.

Voici donc le diagramme correspondant à l'énoncé :

(383) **Aurais-tu** du thé ?



**Diagramme 118** - *Aurais-tu du thé ?* (version 1)

Toutefois, il nous semble que l'emploi du conditionnel peut, dans d'autres cas (peut-être pas dans une inversion verbe-sujet), marquer non pas un désengagement de l'énonciateur sur son acte énonciatif, mais plus « simplement » un degré épistémique d'improbabilité sur la réponse positive à cette question. En effet, les questions à constructions non inversées ou avec *est-ce que*, comme :

- (384) a. Est-ce que tu aurais du thé ?
- b. Tu aurais du thé ?

étant d'un niveau de langage moins soutenu et peut-être moins susceptibles d'être associées à cet effet de politesse, peuvent donner lieu à l'interprétation suivante « *Il est à mon avis peu probable que tu aies du thé chez toi, mais je te pose quand même la question au cas où je me tromperais* »<sup>353</sup>.

D'où une proposition de deuxième diagramme :

<sup>353</sup> Certaines traductions allemandes vont plutôt dans le sens de cette interprétation. Voir 21.3.1.

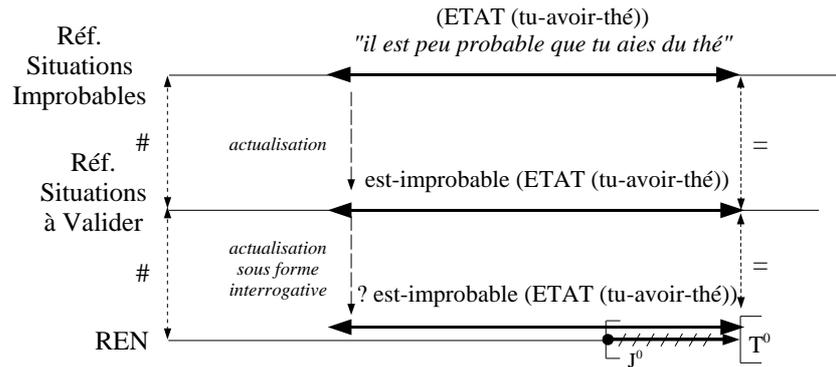


Diagramme 119 - Aurais-tu du thé ? (version 2)

### 13.5.2. Énonciation possible

La suspension d'actualisation effectuée par un conditionnel peut ne pas être soumise à l'approbation d'un co-énonciateur, mais être simplement liée à une opération de jugement de possibilité aléthique sur l'acte énonciatif lui-même : ceci se glose par « *il est envisageable d'énoncer telle situation* ». Le procès est alors situé dans ce que nous nommerons un Référentiel des Énonciations Possibles, qui est un moyen de présenter un espace discursif dans lequel sont posées des situations qui peuvent être amenées à s'actualiser ultérieurement dans le REN.

Nous distinguerons deux effets possibles engendrés par cette opération : une délibération et une atténuation de l'affirmation (sans pour autant en faire des sous-classes « étanches »).

#### 13.5.2.1. Effet de délibération

Il s'agit d'un emploi encore un peu à la frontière entre le conditionnel d'hypothèse et le conditionnel de désengagement, car on pourrait reconstituer un cadre hypothétique qui porte sur la possibilité d'énoncer ou de prendre la décision concernée. D'ailleurs, les adverbes appréciatifs *bien, volontiers, avec plaisir...* marquent que l'actualisation de la proposition serait faite *avec plaisir* par l'énonciateur, alors qu'il y a quelque chose qui l'en empêche :

(385) Je **prendrais** bien un p'tit café... (j'ai bien envie de prendre un café)

(386) Je m'**achèterais** volontiers un croissant... (si ça n'était pas déraisonnable... si j'avais de l'argent sur moi...)

(387) – Vous avez noté son numéro ?

– Oui. Je me suis d'abord précipité sur le corps. Je **jurerais presque** que l'homme était mort, mais je n'en suis pas sûr. Dans le noir, j'ai passé la main sur sa poitrine et l'ai retirée gluante de sang encore chaud. [SLG 22-23]

On peut alors obtenir cet « effet de délibération », puisque l'énonciateur hésite à actualiser pleinement la situation exprimée.

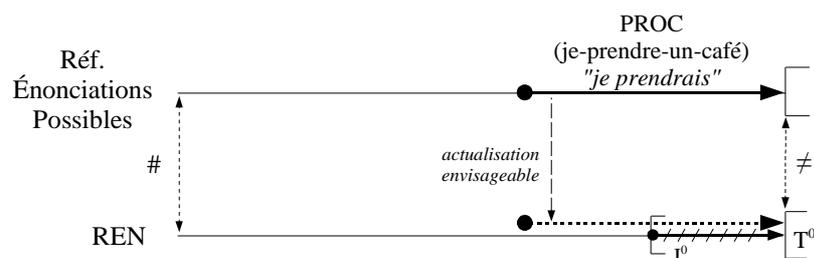


Diagramme 120 - Je prendrais bien un café.

Ces procès exprimés avec le conditionnel sont pour nous des états ou des processus qui sont repérés en relation de simultanéité indirecte avec  $T^0$ , et non de manière ultérieure : le conditionnel est commutable dans ces cas non pas avec un futur, mais avec un présent de l'indicatif, qui aurait alors valeur de présent déjà engagé et exprimerait la réalisation, du moins en intention, de la situation.

### 13.5.2.2. Effet d'atténuation de la déclaration

On peut rencontrer dans des textes des emplois de conditionnel qui marquent un désengagement de l'énonciateur sur le procès, comme s'il le soumettait à l'approbation d'un co-énonciateur (alors que celui-ci, lecteur, n'est pas présentement là pour répondre à une demande, comme dans le cas du « conditionnel de politesse »). L'actualisation n'étant pas faite directement dans le REN, mais le procès restant « suspendu » dans un Référentiel des Énonciations Possibles, ceci a pour effet d'« atténuer » la déclaration du procès, de ne le montrer que comme une « suggestion » (le but peut être par exemple de présenter un avis que ne partagerait pas le co-énonciateur ou le lecteur). D'autres marques lexicales participent à cet effet d'atténuation, par exemple *plutôt* :

- (388) On a fait du rutabaga le symbole de la famine, l'horreur des horreurs. Ça **serait plutôt meilleur que** du navet, moi je trouve. [CLR 310]
- (389) Pour la plupart des Français, ici, les Russes, c'est de la merde. En toute innocence. Ça va de soi, quoi. Comme un colon considérant un bougnoule. Même pas par anticommunisme. Au contraire, cet aspect de la chose les leur **rendrait plutôt** sympathiques. [CLR 120]
- (390) Pauvre « Chávez » ! **serait-on** tenté d'écrire... Chaque fois qu'il résout un problème, il en surgit un autre.<sup>354</sup>
- (391) Et que fait alors le FMI, doté, selon son directeur général, de « la meilleure équipe d'économistes qui soit au monde » ? Il explique : « Une des manières de résoudre les questions de famine, c'est d'augmenter le commerce international. » Le poète Léo Ferré écrivit un jour : « Pour que le désespoir même se vende, il ne reste qu'à en trouver la formule. »  
Il **semblerait** qu'on l'ait trouvée.<sup>355</sup>

<sup>354</sup> « Au Venezuela, voyage en pays indien », *Le Monde Diplomatique*, août 2007.

## 14. Carte sémantique du conditionnel français

Comme nous l'avions annoncé en conclusion, les classes et sous-classes d'emplois du conditionnel que nous avons dégagées peuvent se synthétiser dans une carte sémantique qui ordonne ces classes. Nous avons utilisé dans ce travail le terme de « classe », qui désigne un ensemble d'objets équivalents entre eux, ici en l'occurrence un ensemble d'emplois d'un temps grammatical. Or nous avons voulu proposer plus qu'une simple classification descriptive des emplois du conditionnel, ce que font la plupart des travaux sur le conditionnel dans la littérature (les différentes étiquettes d'appellation des classes du conditionnel que nous avons relevées en 9.2.2. en sont l'illustration). Nous avons en effet vu tout au long de ce chapitre 5 que les classes d'emplois du conditionnel sont structurées entre elles et entretiennent certaines relations. À ce titre, les classes peuvent alors être nommées « catégories », terme qui désigne précisément un élément faisant partie d'une organisation structurée dotée de relations de différents ordres, la carte sémantique.

Nous présentons deux cartes sémantiques du conditionnel français, l'une étant la « carte de base » et l'autre une carte possédant des relations supplémentaires.

Dans la carte sémantique « de base », nous avons des relations figurées par les flèches : il s'agit ici d'une relation d'inclusion, c'est-à-dire que, par exemple, la catégorie du conditionnel « futur dans le passé » comporte deux sous-catégories, sous-catégorie de « discours rapportés » et sous-catégorie de « cadre narratif », la première comportant elle-même deux « sous-sous-catégories ».

Nous avons ajouté, dans la deuxième carte sémantique, des relations figurées par les courbes en pointillés, qui signalent un rapprochement sémantique possible entre sous-classes de conditionnel n'appartenant pas à la même classe principale. Il y a en effet des liens évidents entre les différentes sous-classes d'une même classe (nous l'avons vu au long de nos analyses), mais certains emplois en énoncés peuvent être indéterminés entre une valeur de « futur dans le passé » et de rapport d'information, sans contexte large (nous avons vu en 13.3.3. un énoncé de ce type). Par ailleurs, le jugement épistémique éventuellement apporté par un conditionnel de rapport d'information, de raisonnement n'est pas sans lien avec le conditionnel d'hypothèse. De même, on peut parfois reconstruire plus ou moins un cadre hypothétique pour des emplois de conditionnel de suspension d'actualisation (nous avons vu en 13.1. des énoncés de ce type). Ces relations en pointillés sont une proposition dont la pertinence est tout à fait ouverte à la discussion, et qui mériterait d'être approfondie par une étude sur un corpus plus vaste.

<sup>355</sup> « FMI-Faim », *Le Monde Diplomatique*, mai 2008.

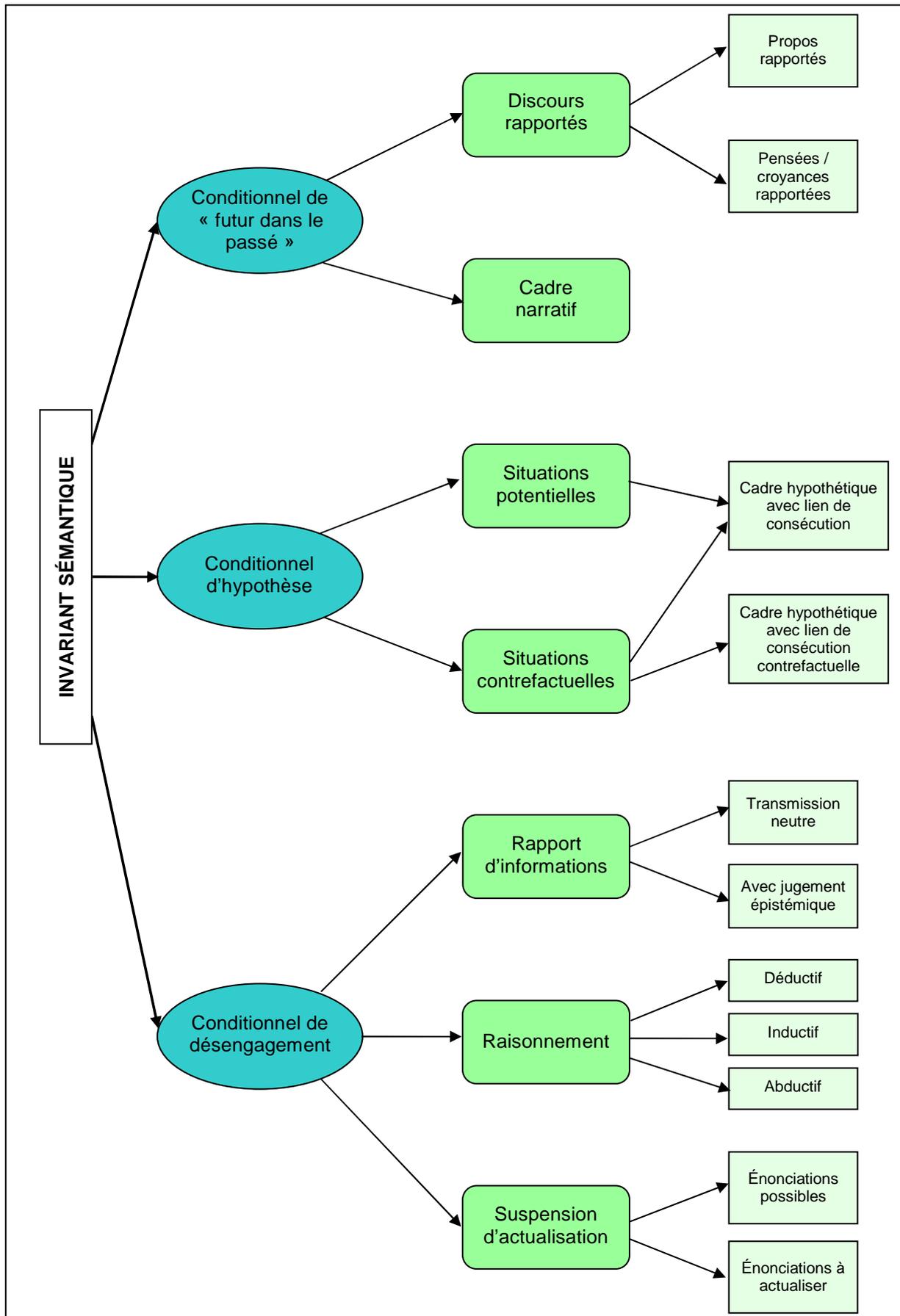


Figure 14 - Première carte sémantique du conditionnel français

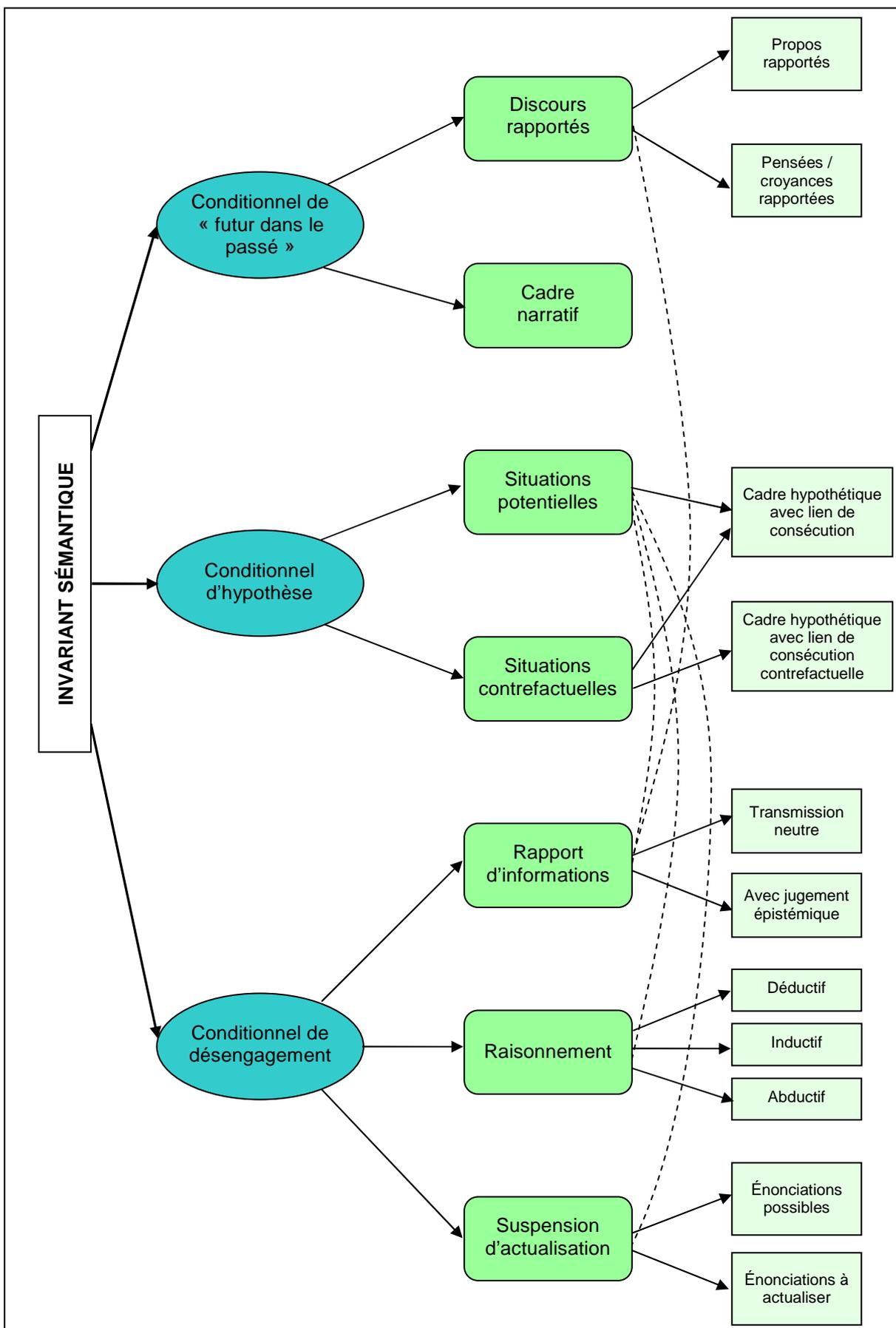


Figure 15 - Deuxième carte sémantique du conditionnel français



## **Chapitre 6 : Comparaison critique de quelques travaux sur le conditionnel**

Nous avons présenté au chapitre 4 les principales familles d'approche du conditionnel, afin de situer notre étude par rapport à celles-ci. Au chapitre 5, nous avons exposé notre analyse du conditionnel sans la mettre en comparaison systématique avec d'autres auteurs, afin de ne pas l'alourdir et de risquer de la rendre confuse. Comme nous travaillons dans un cadre théorique particulier dont les concepts reçoivent des définitions précises, nous avons préféré proposer cette comparaison dans un chapitre à part, une fois notre position vue dans son ensemble. Il nous est ainsi plus aisé de présenter certains travaux particuliers sur le conditionnel et de les commenter sur certains points problématiques en regard de ce que nous avons exposé. Il ne s'agira pas ici d'un véritable état de l'art, mais nous pensons compenser la non exhaustivité des travaux cités par une discussion argumentée, ce qui nous semble plus constructif.

Nous avons choisi des auteurs qui ont travaillé soit sur le conditionnel en général et ont proposé une classification de ses emplois, soit sur une classe d'emplois plus particulière. Nous commencerons par l'ouvrage de P. P. Haillet (2002) qui traite du conditionnel dans sa globalité, puis nous nous pencherons sur les travaux de L. Gosselin (1996, 2001, 2005) qui se complètent les uns les autres. Nous passerons ensuite au conditionnel dit « épistémique », chez H. Kronning (2002, 2003, 2005, 2009, 2010) et P. Dendale (1991, 1993, 2001, 2010), en citant L. Abouda et L. Tasmowski sur certains points.

## 15. Deux analyses globales du conditionnel

### 15.1. P. P. Haillet

#### 15.1.1. Invariant du conditionnel

P. P. Haillet est un des rares auteurs à avoir consacré tout un ouvrage à l'étude du conditionnel. Il s'inscrit dans une démarche polyphonique, où le locuteur d'un énoncé met en scène différents énonciateurs ou points de vue, ceux-ci étant mis en évidence par des paraphrases. C'est ce principe de la paraphrase qui fonde son classement des emplois du conditionnel : rentrent dans une classe les énoncés qui admettent tel type de paraphrase et en sont exclus ceux qui la refusent. Puisqu'il s'agit de l'étude d'un temps grammatical, le conditionnel est mis en concurrence avec d'autres temps grammaticaux et d'autres marqueurs dans les paraphrases.

Avant de procéder à son analyse des emplois du conditionnel, P. P. Haillet (2002, 9) pose un invariant sémantique qui sous-tend ce temps grammatical (2002, 9) :

Notre approche consiste à considérer que l'emploi du conditionnel revient systématiquement à représenter le procès comme **non intégré** à la réalité du locuteur – en d'autres termes, qu'il s'agit de l'**invariant sémantique** qui se manifeste dans tous les énoncés au conditionnel. À cet invariant sémantique s'ajoutent éventuellement d'autres effets de sens, dont nous nous attacherons à rendre compte par le biais des paraphrases admises et/ou exclues par l'énoncé - en accordant une attention particulière à la manière dont le locuteur se situe par rapport aux énonciateurs (ou "points de vue") mis en scène, ainsi qu'à la relation entre la représentation du procès et la réalité du locuteur.<sup>356</sup>

La notion de « réalité du locuteur » est définie en amont (7-8) :

Un concept qui intervient systématiquement dans notre analyse est celui de « réalité du locuteur » : **par convention**, nous dirons que la **réalité du locuteur** est constituée par ce que son discours représente comme des **faits** contemporains et/ou antérieurs par rapport au moment de l'énonciation.

On pourra remarquer que cette définition rejoint en très grande partie ce qu'est pour nous le « réalisé » de l'énonciateur, c'est-à-dire la partie gauche du REN. Ainsi, en posant le conditionnel comme un temps qui donne une représentation du procès comme « non intégré » à cette « réalité », la proposition de P. P. Haillet va également tout à fait dans notre sens : un procès exprimé au conditionnel n'est jamais directement actualisé dans le REN.

Toutefois P. P. Haillet ne va pas plus loin dans sa définition de l'invariant sémantique : que signifie exactement « non intégré » d'une manière « positive » ? De plus, on pourrait

---

<sup>356</sup> Notons que P. P. Haillet emploie le terme de *locuteur* pour ce qui est pour nous l'*énonciateur* et inversement.

reprocher à cette définition ce que J. Bres (2010) reprochait à d'autres approches : une définition trop large de l'invariant, qui ne caractérise pas assez le conditionnel par rapport, par exemple, au subjonctif ou à l'impératif (temps ou modes dont on pourrait également dire qu'ils « n'intègrent pas » le procès à la réalité du locuteur). Notre propre définition de l'invariant du conditionnel est elle aussi, d'une certaine manière, large (et nous ne nous sommes pas non plus penchée sur le subjonctif et l'impératif pour les mettre en contraste). Toutefois nous pensons qu'en utilisant les référentiels temporels, on obtient une plus grande précision conceptuelle et une restriction de la définition puisque nous déterminons quels sont les référentiels en jeu dans les emplois du conditionnel et comment les procès s'actualisent dans le REN.

P. P. Haillet ne s'attarde pas plus sur le problème de l'invariant du conditionnel, son propos a plus pour objet l'étude des trois classes d'emplois du conditionnel qu'il dégage.

### 15.1.2. Les paraphrases

P. P. Haillet distingue trois catégories dans le conditionnel : le conditionnel temporel, le conditionnel d'hypothèse, et le conditionnel d'altérité énonciative. Pour chacune des trois catégories, P. P. Haillet associe un test qui permet de classer les énoncés au conditionnel :

- paraphrase possible par *allait* + infinitif pour le conditionnel temporel ;
- présence d'un cadre hypothèse en *si* ou *même si*, ou reconstruction d'un cadre hypothétique, pour le conditionnel d'hypothèse ;
- paraphrase au présent de l'indicatif possible, avec le marqueur *paraît-il*, pour le conditionnel d'altérité énonciative.

Ces tests que sont la paraphrase et la vérification d'un cadre hypothétique pour le conditionnel d'hypothèse nous ont beaucoup inspirée pour la propre détermination de nos classes. Ils sont tout à fait probants dans les deux premières classes qui ne posent pas trop de problèmes, car il suffit d'utiliser la tournure *allait* + infinitif et de vérifier si l'on peut reconstituer un cadre hypothétique pour déterminer un conditionnel temporel (« futur dans le passé ») et un conditionnel d'hypothèse.

À ces trois tests s'ajoutent d'autres paraphrases par commutation du conditionnel avec d'autres temps verbaux, notamment le présent de l'indicatif et le passé composé, afin de dégager ce que P. P. Haillet appelle des « effets de sens », qui détermineront certaines sous-classes des trois emplois principaux (bien qu'elles ne soient pas explicitement présentées en ces termes).

### 15.1.3. Le conditionnel temporel

Le conditionnel temporel ne présente pas de difficultés particulières pour l'analyse, et nous retiendrons un point important dans la définition de cette classe donnée par P. P. Haillet (2002, 10) : elle met en évidence le « décrochage » du repérage du procès par rapport au « moment de l'énonciation » (autrement dit  $T^0$ ) :

Ce qui constitue la principale caractéristique des énoncés au conditionnel temporel, c'est qu'ils représentent le procès comme **ultérieur à un repère passé**, sans le situer nécessairement par rapport au moment de l'énonciation - et par conséquent, ne le donnent pas forcément à voir en relation avec la réalité du locuteur.

À cette représentation correspond, dans notre approche, l'adéquation de la paraphrase - de même polarité - dans laquelle le conditionnel est remplacé par la transposition du futur périphrastique (du type « *allait* + infinitif du verbe ») :

*Ils me disaient que la fête **aurait** lieu dans le parc municipal*

L'exemple admet la paraphrase « Ils me disaient que la fête **allait avoir lieu** dans le parc municipal ».

Le test par la paraphrase *allait* + infinitif met effectivement en évidence le caractère très « temporel » de ce type de conditionnel, même si, pour nous, il ne s'agit pas exactement du « futur périphrastique » mais d'un « présent d'intention » (voir 5.7.). Quelle que soit l'étiquette, il n'en reste pas moins que, étant donné que le conditionnel temporel est (de manière grossière) la transposition d'un « futur » dans une perspective « passée »<sup>357</sup>, la commutation avec la périphrase *aller* + infinitif à l'imparfait, combinant ainsi ces deux perspectives, met en évidence cette classe d'emploi.

Selon P. P. Haillet (2002, 11), « le conditionnel temporel a pour effet de mettre en scène **deux énonciateurs** [...] également là où l'instance à laquelle est attribuée l'assertion représentée comme rapportée est désignée par 'je' ». Cette caractéristique de son approche, à savoir la mise en scène de différents énonciateurs, peut trouver son pendant chez nous par l'utilisation des référentiels temporels. En effet, nous introduirons également un Référentiel de Discours Rapporté ou Cadre de Pensée, même s'il s'agit de propos ou de pensées attribués à l'énonciateur lui-même, car il met en scène son propre discours comme il le fait pour un discours d'un autre locuteur. La notion d'« énonciateur » en théorie polyphonique va plus loin que la simple problématique du discours rapporté. Mais comme nous allons le voir par la suite, à chaque fois, elle peut se rapprocher de l'utilisation de référentiels temporels.

### 15.1.4. Le conditionnel d'hypothèse

Pour P. P. Haillet (2002, 12), le conditionnel d'hypothèse concerne tous les cas où l'énoncé est présenté dans un cadre hypothétique en *si* ou *même si* :

---

<sup>357</sup> Ou, plus exactement, l'expression d'une relation temporelle de postériorité par rapport à un repère non présent sur le REN, mais repéré antérieurement de manière indirecte à  $T^0$ .

Les assertions au conditionnel d'hypothèse représentent le procès comme **imaginé** en corrélation avec un **cadre hypothétique**. Ce cadre - donné systématiquement à voir comme **non intégré** à la réalité du locuteur - peut être mis en place par l'emploi de *si + imparfait*, de *si + plus-que-parfait*, de *même si + imparfait*, de *même si + plus-que-parfait* ou par un segment paraphrasable par une de ces structures. [...]

Les énoncés au conditionnel d'hypothèse n'admettent pas la paraphrase caractéristique du conditionnel temporel en "*allait + infinitif*". [...] Par ailleurs, dans ce type d'emplois, le conditionnel passé peut être remplacé par le plus-que-parfait du subjonctif (dit aussi "conditionnel passé deuxième forme").

Il nous a paru très intéressant d'étudier en parallèle les structures en *si* et en *même si*, car la deuxième est rarement abordée dans les travaux sur le conditionnel, alors qu'elle est finalement très présente en discours et ne présente pas les mêmes caractéristiques que la première. Là aussi nous nous sommes inspirée des analyses pertinentes de P. P. Haillet pour étudier à notre tour ces deux types de cadre hypothétique.

P. P. Haillet classe ensuite les différents emplois du conditionnel d'hypothèse en fonction des paraphrases au présent de l'indicatif et au passé composé (de même polarité ou de polarité opposée<sup>358</sup>) compatibles ou non avec les deux parties constitutives de ce type d'énoncé : « (même) si A, B ».

En ce qui concerne le procès A d'un cadre hypothétique « (même) si A », on peut distinguer ceux qui n'admettent qu'une paraphrase possible en « non-A »<sup>359</sup> (exemples (a), (b), (d) et (e)) et ceux qui n'admettent « ni A, ni non-A » (exemples (c) et (f))<sup>360</sup> :

(a) *Si nous avons conservé la ligne de 1981-1982, nous aurions été réélus en 1986.*

→ \*nous avons conservé la ligne de 1981-82 [convention pour désigner une paraphrase impossible en « A »]

→ nous n'avons pas conservé la ligne de 1981-82 [convention pour désigner une paraphrase possible en « non-A »]

(b) *Si j'avais des doutes, je ne serais pas ici.*

→ \*j'ai des doutes

→ je n'ai pas de doutes

(c) *S'il ne parvenait pas, lors de sa prochaine intervention télévisée, à convaincre qu'il est déterminé à aller jusqu'au bout, l'opinion publique le prendrait très mal.*

→ \*il ne parvient pas, lors de sa prochaine intervention télévisée, à convaincre qu'il est déterminé à aller jusqu'au bout

<sup>358</sup> Un énoncé de polarité négative est marqué par la présence de morphèmes de négation, alors qu'un énoncé de polarité positive en est dépourvu. La polarité opposée d'un énoncé consiste donc à appliquer ou retirer les marques de négation.

<sup>359</sup> Selon la convention de P. P. Haillet (2002, 32), « A » entre guillemets désigne la *proposition*, qui « constitue une représentation particulière du procès ».

<sup>360</sup> Exemples de P. P. Haillet (2002, 33).

→ \*il parvient, lors de sa prochaine intervention télévisée, à convaincre qu'il est déterminé à aller jusqu'au bout

(d) *La livre sterling aurait été dévaluée même si je n'étais pas né.*

→ \*je ne suis pas né

→ je suis né

(e) *Luc serait désagréable même si on le ménageait.*

→ \*on le ménage

→ on ne le ménage pas

(f) *Même si ces négociations aboutissaient, cela ne réglerait pas le problème des réfugiés.*

→ \*ces négociations aboutissent

→ \*ces négociations n'aboutissent pas

Même si P. P. Haillet n'utilise pas les mêmes dénominations de classement que nous, on remarquera que ses paraphrases admises ou non rejoignent notre distinction entre « contrefactuel » (exemples (a), (b), (d) et (e)) et « potentiel » (exemples (c) et (f)), qui se base à la fois sur les temps verbaux et sur l'aspect. Mais à la différence de notre travail qui est présenté selon le type de cadre hypothétique, la typologie des énoncés au conditionnel d'hypothèse de P. P. Haillet (2002, 35) se fonde sur les paraphrases du procès B :

Au total, suivant que le cadre hypothétique est du type « si A » ou « même si A » et en fonction des paraphrases – sous forme d'assertions au présent ou au passé composé portant sur le procès B dissocié du cadre hypothétique – qu'admet et/ou exclut l'énoncé au conditionnel d'hypothèse, quatre cas de figure se présentent, à savoir :

- « si A, B » et « non-B »,
- « si A, B » et « ni B, non-B »,
- « même si A, B » et « B »,
- « même si A, B » et « ni B, non-B ».

Les énoncés de la première sous-classe sont désignés comme ayant un « effet de sens du type "irréel" », il s'agit ce que nous désignons, nous, par « contrefactuel ».

La deuxième sous-classe regroupe un *continuum* d'énoncés entre « éventualité située dans l'avenir » et « hypothèse irréalisable ». Elle correspond à ce que nous appelons « potentiel improbable du futur ou du présent » (12.1.1.3) et « contrefactuel du présent » (12.1.2.1). Nous avons en effet pour notre part proposé de distinguer ces cas de figure, tout en reconnaissant que ce sont le sémantisme du verbe, les indices contextuels et situationnels qui permettent d'opérer une détermination, car nous basons notre analyse sur le repérage des procès dans la temporalité (antériorité / concomitance / postériorité) et dans les référentiels (situations possibles / situations contrefactuelles).

Les explications de P. P. Haillet (2002, 54) sur les particularités du cadre hypothétique en *même si* rejoignent les nôtres :

[...] certains énoncés du type « même si A, B » admettent la paraphrase constituée par l'assertion au présent ou au passé composé – de **même polarité** que celle de l'exemple analysé – portant sur le procès B dissocié du cadre hypothétique :

Max aurait été élu même si Léa ne s'était pas déplacée ; son élection ne s'est tout de même pas jouée à une voix près.

→ Max a été élu.

L'exemple ci-dessus fait partie d'une argumentation destinée à montrer que Max ne doit pas son élection au déplacement de Léa – en d'autres termes, à nier la relation de cause à effet entre « non-A » et « B » en disant « B, même si A » (avec « B » au conditionnel d'hypothèse) et donc en dissociant « B » tant de « A » que de « non-A ».

« Nier la relation de cause à effet » revient à peu près à la définition de ce que nous appelons la « consécution contrefactuelle » (12.3.1.2.). Toutefois, P. P. Haillet n'a pas réellement travaillé sur la relation qui lie les deux parties des énoncés hypothétiques en (*même*) *si*, son propos ne portant pas sur les problèmes de l'« implication ».

À l'intérieur de ces énoncés en « même si A, B », P. P. Haillet distingue deux cas : une paraphrase « B » admise (troisième sous-classe), et ni paraphrase « B » ni paraphrase « non-B » admises (quatrième sous-classe). Cette distinction rejoint la même qu'il a établie pour les énoncés en « si A, B », et nos propres analyses effectuées en terme de temps verbal et aspect : il y a là aussi du « contrefactuel » et du « potentiel ».

Au final, que signifie pour nous une paraphrase compatible au présent ou au passé composé ? Cela revient en fait, dans notre cadre théorique, à une actualisation du procès du RSCF ou du RSPO dans le REN. Or, de fait, dans les paraphrases possibles en « non-A » ou « A » ou en « non-B » ou « B », il s'agit d'une actualisation nécessairement opposée (sauf dans le cas d'une consécution contrefactuelle pour la partie « B ») du RSCF vers le REN. Et dans les paraphrases « ni A/B, ni non-A/B », puisque c'est le RSPO qui est en jeu, il n'y a effectivement pas d'actualisation « totale », elle est toujours seulement « possible » ou « improbable » (pour le conditionnel).

L'outil de paraphrase semble atteindre quelques limites lorsqu'il s'agit d'énoncés avec des marqueurs de degré, où celle-ci semble « bizarre », puisque, comme l'explique P. P. Haillet (2002, 62), « la réalité du locuteur devient le premier terme de la relation de comparaison et se trouve du coup mise en rapport avec... elle-même » :

*Si je n'avais pas parlé du sida, ma petite carrière aurait démarré beaucoup **moins** vite.*

→ ?? ma petite carrière n'a pas démarré beaucoup moins vite

*[...] si le cinéma américain était ennuyeux, s'il ne captait pas l'imaginaire de la planète entière, il ne s'exporterait pas **aussi** facilement.*

→ ?? il s'exporte aussi facilement

Dans notre cadre théorique, ces énoncés sont nécessairement interprétés comme contrefactuels, en raison des temps verbaux et de l'aspect. Mais nous reconnaissons que la question de la gradation et de la comparaison n'est pas non plus, pour l'instant, totalement résolue avec les référentiels temporels. Il faudrait en effet encore travailler sur la formalisation

des opérations discursives en jeu. Or ces opérations ne portent pas sur la relation prédicative elle-même, mais sur les termes ou les adverbes qui s’y appliquent. Ceci implique donc une certaine difficulté à la représentation en diagramme, qui a pour but premier le repérage visuel des relations prédicatives aspectualisées. Toutefois, les concepts topologiques<sup>361</sup> qui servent à la formalisation de l’aspectualité mais aussi des schèmes sémantico-cognitifs ou encore des prépositions seraient sans doute nécessaires et utiles pour étudier la gradation.

#### 15.1.5. *Le conditionnel d’altérité énonciative*

Cette troisième et dernière classe de conditionnel regroupe tous les autres cas, qui sont ceux où deux « points de vue » sont exprimés. C’est alors ici que la théorie polyphonique sous-jacente aux analyses de P. P. Haillet se manifeste le plus (2002, 14) :

Les assertions au conditionnel d’altérité énonciative n’admettent pas la paraphrase en « allait + infinitif » ; elles se caractérisent, en outre, par l’absence de cadre hypothétique introduit par (*même*) *si* (ou d’un segment paraphrasable par une structure en (*même*) *si*. Le conditionnel passé ne peut pas être remplacé par le plus-que-parfait du subjonctif.

Elles représentent le procès comme non-intégré à la réalité du locuteur ; elles constituent une version « mise à distance » de l’assertion correspondante au passé composé, au présent ou au futur simple. Ce qui revient à considérer, dans le cadre de notre approche, qu’elles expriment **deux points de vue distincts** sur le procès ; ces deux points de vue peuvent, par ailleurs, être - ou non - représentés comme attribués à deux locuteurs distincts. C’est, là encore, en fonction des paraphrases admises et exclues que nous divisons les assertions au conditionnel d’altérité énonciative en deux sous-catégories, à savoir : « allusion à un locuteur distinct » et « dédoublement du locuteur ».

Deux tests permettent d’opérer la distinction entre ces deux sous-classes :

- la sous-classe de l’allusion à un locuteur distinct peut être repérée par la paraphrase de l’énoncé au passé composé, au présent ou au futur, avec le marqueur *paraît-il* (2002, 15) :

*Le trafic est aux mains d’une mafia très organisée et expéditive. En février 1995, un inspecteur vétérinaire belge trop curieux a été assassiné près d’Anvers. En France, des éleveurs qui luttent contre ces pratiques ont reçu des menaces de mort. Mise en difficulté par les autorités en Belgique, la mafia des hormones **serait** florissante en Espagne.*

[Cet] exemple admet l’interprétation « la mafia des hormones est, **paraît-il**, florissante... » : la substitution - dans la paraphrase ainsi construite qui est de **même polarité** que l’exemple glosé - du passé composé, du présent ou du futur simple au conditionnel s’accompagne nécessairement de l’ajout d’un marqueur - du type *paraît-il* - de la dissociation entre le locuteur et l’origine de l’assertion « mise à distance ». Ces gloses rendent compte de disjonction entre les deux points de vue représentés dans l’énoncé : le locuteur se distance de l’énonciateur qui correspond à « la mafia des

---

<sup>361</sup> Comme par exemple, les notions de *frontière*, *d’intérieur*, *d’extérieur*, de *fermeture*, ainsi que les relations de repérages utilisées ici.

hormones **est** florissante... » et s'identifie à l'énonciateur responsable de la mise à distance de ces assertions.

L'énoncé met ici en scène deux énonciateurs réellement distincts : l'un responsable de l'assertion au présent et l'autre, identique au locuteur, qui « met à distance » cette assertion en employant un conditionnel.

- la sous-classe du dédoublement du locuteur, ne se repère que par la possibilité de substituer au conditionnel un présent (2002, 16) :

*Je n'ai perçu jusqu'à aujourd'hui que l'aspect caricatural et passablement grotesque de ce multiculturalisme. Je **serais** enclin à ne pas lui trouver d'avenir. Par certaines de ses manifestations, il me fait penser aux dérives du tiers-mondisme de naguère.*

*Je serais enclin à ne pas lui trouver d'avenir* ne s'accommode pas, ici, de la paraphrase « Je suis, paraît-il, enclin à ... » : c'est ce qui – à l'intérieur de la catégorie « conditionnel d'altérité énonciative » – distingue ce type d'assertions de celles qui produisent l'effet d'allusion à un locuteur distinct.

Notre approche consiste à considérer que l'exemple *Je **serais** enclin à...* constitue une version mise à distance de l'assertion correspondante au présent, « *Je **suis** enclin à....* ». S'il est clair que ces deux points de vue ne peuvent pas être attribués à deux locuteurs distincts, le dédoublement s'opère entre le « locuteur-en-tant-que-tel » et le « locuteur-en-tant-qu'être-du-monde ». Le premier - **auteur** de l'énoncé - s'identifie à l'énonciateur qui met à distance l'assertion au présent ; quant à l'énonciateur représenté comme responsable du point de vue paraphrasable par « *Je **suis** enclin à...* », il est assimilé au « locuteur-en-tant-qu'être-du-monde », **objet** de l'énoncé.

Dans ce cas, il n'y a qu'un seul locuteur (puisque'il ne s'agit pas d'un quelconque « rapport d'information »), mais l'effet de « mise à distance » est expliqué par le « dédoublement du locuteur » (« locuteur-en-tant-que-tel » et « locuteur-en-tant-qu'être-du-monde »), qui se base sur la théorie polyphonique.

C'est pour cette classe que nous trouvons le plus de divergences avec nos propres analyses, même si nous ne contestons pas fondamentalement la pertinence de la distinction opérée par P. P. Haillet entre les deux sous-classes. Nous avons en effet d'un côté ce qui se rapproche pour nous du « conditionnel de rapport d'information » et de l'autre ce que nous avons caractérisé en tant que « conditionnel de suspension d'actualisation ».

L'avantage de l'analyse de P. P. Haillet sur la sous-classe de « l'allusion à un locuteur distinct » est qu'elle évite le problème du « discours rapporté » dont on ne connaît finalement pas le réel discours d'origine. Il s'agit plutôt en effet de la transmission et d'une mise en scène d'une information qui ne provient pas de l'énonciateur plutôt que d'un véritable rapport de discours (y a-t-il jamais eu un locuteur qui ait énoncé « *la mafia est florissante en Espagne* » tel quel ?).

Mais P. P. Haillet n'inclut pas dans cette classe de conditionnel la possibilité d'une inférence émise par l'énonciateur, qu'elle soit déductive/inductive ou abductive. En ce qui concerne les questions totales au conditionnel, traitées en détail dans son ouvrage, qui ne relèvent ni du conditionnel temporel ni du conditionnel d'hypothèse, et que nous considérons comme relevant de l'abduction, elles font, de fait, partie de la classe de conditionnel d'altérité énonciative (2002, 117) :

[...] par l'emploi d'une interpositive inversée (ou marquée par « EST-CE QUE ») au conditionnel d'altérité énonciative, le locuteur fait allusion à certains faits de nature à favoriser une conclusion donnée, tout en mettant à distance l'assertion qui exprime cette conclusion.

Si P. P. Haillet parle de « conclusion », c'est qu'il y a sans doute un certain raisonnement dont celle-ci découle, mais il ne va pas plus loin dans la caractérisation de ce raisonnement.

Par ailleurs, P. P. Haillet organise ses analyses en fonction du type de question<sup>362</sup>, ce qui présente l'avantage de pouvoir les étudier de façon exhaustive, mais présente aussi l'inconvénient, à notre avis, de ne pas mettre en évidence les opérations discursives mises en œuvre par le conditionnel lui-même. Ainsi, nous avons relevé des exemples d'interrogatives qu'il traite de façon similaire (2002, 121) :

- (a) Cet article est intéressant, mais ne **serait**-il pas un peu long ?
- (b) Est-ce qu'il ne **serait** pas un peu fatigué, ton frère ?
- (c) Vous n'**auriez** pas un peu triché ?
- (d) Tu n'**aurais** pas une cigarette ?

Pour lui, il s'agit dans ces quatre énoncés du même phénomène : « l'emploi du conditionnel d'altérité énonciative produit systématiquement l'effet d'atténuation qui s'ajoute à celui de "mise à distance" de l'assertion correspondante ». Or, pour nous, il s'agit en (a) d'une « énonciation possible » (définie en 13.5.2.), en (d), d'une « énonciation à actualiser » (13.5.1.), et surtout en (b) et (c) d'une question inférentielle abductive. Nous y voyons en effet une conclusion plausible émise à la suite d'un raisonnement abductif, basé sur des indices. Ainsi, en (b) : son frère a des cernes sous les yeux, il ne parle pas beaucoup – faits constatés  $q$  – or je sais que lorsque quelqu'un est fatigué, il présente ces « symptômes » –  $p \rightarrow q$  – donc il est plausible que son frère soit fatigué – conclusion  $p$  plausible proposée à la validation du co-énonciateur ; même principe pour (c) où un professeur par exemple a repéré des indices de plagiat sur une copie.

---

<sup>362</sup> Il distingue, pour les questions totales (2002, 99-100) :

- les interpositives inversées ; ex. : *Était-il là ?*
- les interpositives marquées par « est-ce que » ; ex. : *Est-ce qu'il était là ?*
- les interpositives intonatives ; ex. : *Il était là ?*
- les interronégatives inversées ; ex. : *N'était-il pas là ?*
- les interronégatives marquées par « est-ce que » ; ex. : *Est-ce qu'il n'était pas là ?*
- les interronégatives intonatives ; ex. : *Il était là ?*

---

Enfin, autre critique sur les analyses de P. P. Haillet concernant le conditionnel d'altérité énonciative, il faut bien entendu adhérer aux principes de la théorie polyphonique pour admettre l'explication du « dédoublement du locuteur ». Celle-ci est tout à fait cohérente dans ce cadre théorique, mais il nous semble plus avantageux d'utiliser les référentiels temporels, car ils permettent de se passer de ces différents « énonciateurs » et d'expliquer les phénomènes de « mise à distance » et d'« atténuation » par des opérations discursives plus techniques et précises.

Un dernier point nous a paru intéressant chez P. P. Haillet : il se pose la question de la détermination de la classe d'emploi d'une occurrence de conditionnel. Même si nous n'avons pas travaillé dans une perspective de traitement automatique visant à reconnaître par des règles d'exploration contextuelle les valeurs des conditionnels dans les textes, la détermination de ces valeurs passent nécessairement par l'observation et l'analyse du contexte des énoncés. Les tests et paraphrases que P. P. Haillet propose sont en quelque sorte une première ébauche de ce que pourraient être ces règles de reconnaissance automatique. Ainsi, si nous nous basons sur ses constatations (2002, 94) :

L'examen de notre corpus nous fait conclure à l'impossibilité de définir un type de contextes favorisant l'interprétation "conditionnel d'altérité énonciative". Cette dernière se détermine tout d'abord "négativement" par l'absence de corrélation de l'énoncé au conditionnel à un cadre hypothétique. Le cas des contextes qui mettent en place un repère antérieur au "maintenant" du locuteur est plus complexe.

nous pouvons esquisser un ordre d'application des tests pour déterminer la classe d'un conditionnel donné, pour peu que l'on puisse répondre par « oui » ou « non » aux questions :

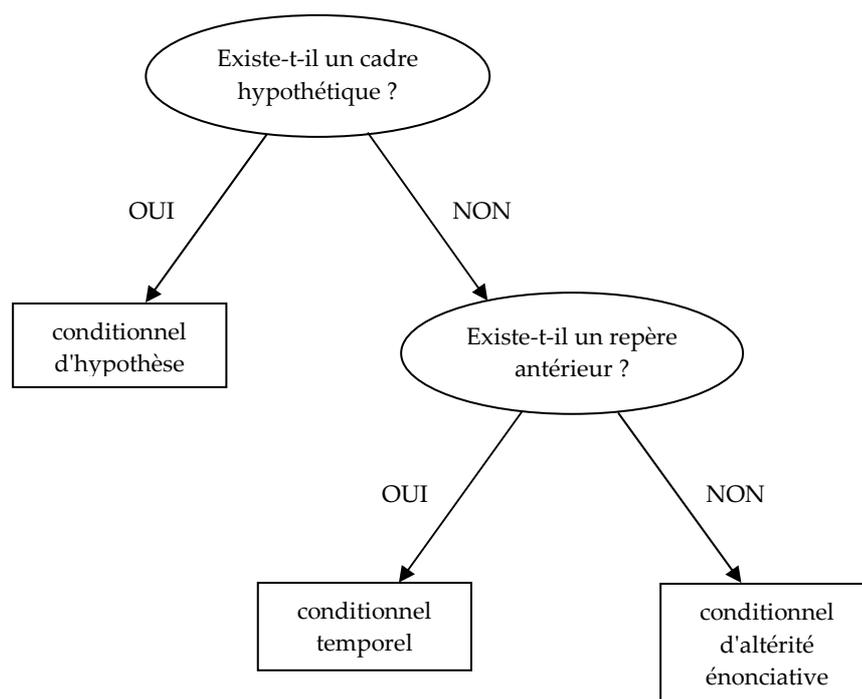


Figure 16 - Détermination de la classe d'un conditionnel d'après P.-P. Haillet

## 15.2. L. Gosselin

L. Gosselin propose lui aussi une analyse relativement complète du conditionnel à travers différentes parties de ses ouvrages (1996, 2005) et un article (2001), dans le cadre de son propre modèle SdT (Sémantique de la Temporalité, « modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect », défini en 1996 et étendu en 2005). On retrouve dans celui-ci certaines notions du cadre théorique dans lequel nous travaillons (bornes, intervalles, étiquettes d'aspect, etc.), mais dans une définition plus ou moins différente, ce qui peut rendre la comparaison délicate. Si nous ne proposons pas ici d'exposer en détail le modèle théorique de L. Gosselin et de le confronter au nôtre d'une manière globale, nous essaierons néanmoins de mettre en évidence certaines convergences et certaines divergences sur les emplois du conditionnel traités. L. Gosselin s'est à ce titre intéressé au conditionnel dit « temporel » (1996, 2005), au conditionnel dans les systèmes hypothétiques (2001, 2005) et au conditionnel « journalistique » (2001, 2005). Comme à l'accoutumée, nous étudierons successivement ces valeurs après avoir rapidement présenté le modèle de L. Gosselin et après nous être intéressée à l'invariant sémantique.

### 15.2.1. Invariant du conditionnel dans le modèle SdT

#### 15.2.1.1. Principes du modèle

Ce modèle est une extension du modèle esquissé par H. G. Reichenbach (1947), où les trois points définis pour le calcul des relations temporelles exprimées par les temps grammaticaux sont remplacés par des intervalles, placés sur un axe temporel. Ainsi, trois intervalles (minimum) sont nécessaires pour représenter des procès énoncés (1996, 15) :

L'intervalle [B1,B2] correspond au procès lui-même, c'est-à-dire à la portion de l'axe temporel qui est occupée par une situation qui se laisse catégoriser au moyen du procès tel qu'il est exprimé par le prédicat verbal, indépendamment des marques d'aspect grammatical (ex. : *être malade, se promener, manger des radis, allumer une cigarette, etc.*).

L'énonciation définit un autre intervalle, noté [01,02], qui correspond à la durée entre le début et la fin de l'énonciation, et, au plan cognitif, au moment à partir duquel le procès est considéré.

À ces deux intervalles, on adjoint un intervalle de référence, noté [I,II], qui représente ce qui est perçu/montré sur l'axe temporel.

Un autre intervalle, circonstanciel, noté [ct1,ct2], et « marqué par les compléments de localisation temporelle (ex. *mardi dernier*) et les compléments de durée (ex. *pendant trois heures*) » (2005, 33) peut figurer le cas échéant dans les représentations.

L'avantage d'utiliser des intervalles et non des points est qu'ils permettent évidemment une analyse plus complexe, et donc plus fine, des phénomènes aspecto-temporels. Dans son ouvrage consacré au traitement de la modalité (2005), L. Gosselin associe également des intervalles aux modalités extrinsèques (celles qui ne sont pas exprimées par le prédicat lui-même, mais par des verbes de modalité, des adverbes, etc.). Il s'agit de l'intervalle de modalité, noté [m1,m2], et de l'intervalle de référence, noté [Im,II<sub>m</sub>]<sup>363</sup>.

Certaines définitions de notions courantes en linguistique sont ainsi redéfinies au sein de ce modèle :

- les relations entre bornes ;
- l'aspect lexical, qui correspond au « "type de procès" marqué par le verbe et son environnement actanciel » (2005, 35) – le type de borne (« intrinsèque » ou « extrinsèque ») est utilisé uniquement dans ce cadre ;
- l'aspect grammatical, qui correspond à la « relation entre l'intervalle de référence (de monstration) et celui du procès », qui se divise en quatre aspects de base<sup>364</sup> :

<sup>363</sup> Nous renvoyons à Gosselin (2005, 85-87) pour le détail concernant ces intervalles liés à la modalité.

<sup>364</sup> Nous reprenons les définitions et les exemples de L. Gosselin (2005, 36).

dénomination	relations	représentation	exemple
aoristique	$I = B1, II = B2$	$\begin{array}{ccc} I & & II \\ B1 & & B2 \\ \hline   & &   \end{array}$	<i>Il traversa le carrefour</i>
inaccompli	$B1 < I ; II < B2$	$\begin{array}{cccc} B1 & I & II & B2 \\ \hline   &   &   &   \end{array}$	<i>Il traversait [était en train de traverser] le carrefour</i>
accompli	$B2 < I$	$\begin{array}{cccc} B1 & B2 & I & II \\ \hline   &   &   &   \end{array}$	<i>Il a terminé son travail depuis dix minutes</i>
prospectif	$II < B1$	$\begin{array}{cccc} I & II & B1 & B2 \\ \hline   &   &   &   \end{array}$	<i>Il allait traverser le carrefour</i>

- le temps absolu, qui correspond à la « relation entre l'intervalle de référence et le moment de l'énonciation » (2005, 37), soit :

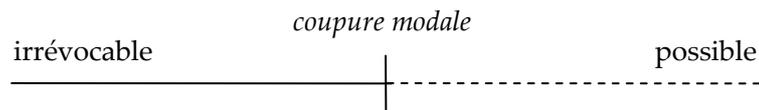
- Temps présent : les deux intervalles coïncident ou se chevauchent :  $I \text{ } 02, 01 \text{ } II$
- Temps passé :  $II < 01$
- Temps futur :  $02 < I$

- le temps relatif<sup>365</sup>, qui correspond à la « relation entre deux intervalles de référence (notés respectivement  $[I, II]$  et  $[I', II']$ ) » (2005, 37), soit :

- Simultanéité :  $I \text{ } II', I' \text{ } II$
- Antériorité :  $II < I'$
- Postériorité :  $II' < I$

De plus, dans son ouvrage de 2005, L. Gosselin introduit le principe de la « coupure modale » : « ce qui précède est irrévocable et ce qui suit est possible » (2005, 89), soit en schéma :

<sup>365</sup> Ainsi que le fait remarquer L. Gosselin, ses définitions de « temps absolu » et « temps relatif » ne recouvrent plus les définitions courantes en linguistique, à savoir, respectivement, « la position du procès par rapport au moment d'énonciation », et « la relation entre deux procès » (2005, 37).

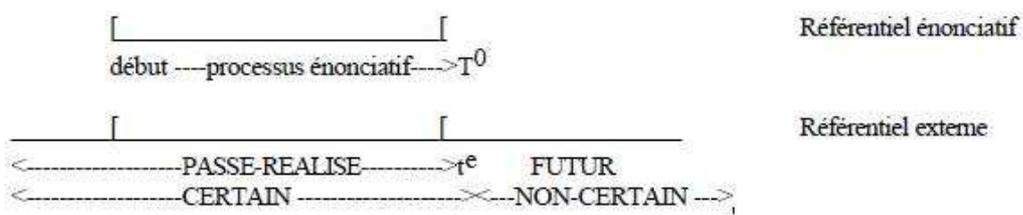


Il y a lieu d'en distinguer deux : celle des « valeurs modales temporelles », où c'est  $O_2$ , la borne finale de l'intervalle d'énonciation, qui opère une coupure modale, et celle des « valeurs modales aspectuelles », où c'est  $II$ , la borne finale de l'intervalle de référence qui opère cette coupure modale (par conséquent, la représentation iconique nécessite deux axes pour les représenter).

L. Gosselin (2005, 83) porte quelques critiques au modèle énonciatif de J.-P. Desclés que nous utilisons, qu'il range parmi les modèles « épistémiques » :

Le recours à un modèle épistémique (portant sur la certitude et l'incertitude, plutôt que sur la réalité et l'irréalité) est motivé par le désir d'éviter de projeter ce qu'on croit savoir du monde dans le champ de la sémantique linguistique. [...] Cependant, considérer que le moment de l'énonciation opère une « coupure modale » entre le certain (le passé et le présent) et le non-certain (le futur) ne nous paraît pas recevable, car il est indéniable que des événements présents ou passés peuvent être inconnus ou incertains, alors que nous éprouvons de très nombreuses certitudes à l'égard de l'avenir (comme l'indique l'utilisation courante d'énoncés du type « Je sais qu'il va réussir », « Je savais qu'il viendrait »).

Nous voudrions répondre à cela que, d'une part, la « coupure modale » telle que l'envisage L. Gosselin et la « coupure continue » opérée par la  $T^0$  entre le réalisé et le non encore réalisé ne sont sans doute pas équivalentes puisqu'elles ne reçoivent pas exactement la même définition. D'autre part, L. Gosselin reprend le schéma de J.-P. Desclés (1994, 61) qui peut prêter à confusion :



En réalité, le domaine modal du certain et du non certain appartient non pas au Référentiel Externe, mais au Référentiel Énonciatif (comme le montre A. Vinzerich 2007, 273). Par conséquent, les événements présents ou passés inconnus de l'énonciateur n'appartiennent pas au REN, et les événements qui sont incertains non plus : nous avons vu que nous les situons dans un Référentiel des Situations Possibles, avec un mécanisme d'actualisation possible dans le REN. (Quant au futur, nous avons posé en 2.2.3.1. que les événements situés dans le non encore réalisé, même s'ils sont tout à fait prévisibles, ne peuvent être considérés

comme « certains » exactement au même titre qu'un événement qui s'est déjà réalisé.) C'est d'ailleurs là tout l'intérêt du modèle que nous utilisons : ce sont les différents référentiels qui servent à modéliser la modalité et à les articuler autour du REN. Il y a donc une différence fondamentale entre le modèle de L. Gosselin – et tous les autres qui se conçoivent sur un seul axe temporel – et celui de J.-P. Desclés : le fait de devoir tout « placer » sur cet axe unique engendre, d'une part, des difficultés de représentation, et d'autre part, une certaine confusion entre ce qui relève réellement de l'énonciateur, de « son » réalisé et de « ses » certitudes, et de ce qui lui est extérieur, notamment tout ce qui n'est pas énoncé.

Toutefois la position de L. Gosselin n'est pas aussi tranchée, car il construit bien deux axes temporels lorsqu'un énoncé est composé de deux propositions (selon le principe qu'à chaque procès correspond un axe). De plus, l'analyse sémantique des temps verbaux repose certes sur des instructions *a priori* « objectives », mais elles entretiennent des rapports avec des éléments contextuels ou situationnels, qui peuvent ainsi donner des « effets de sens » très divers.

#### 15.2.1.2. Analyse du conditionnel

Le conditionnel revêt un caractère particulier dans ce modèle, puisqu'il est le seul temps grammatical qui nécessite de construire deux intervalles de référence (2005, 177)<sup>366</sup> :

On fait l'hypothèse que le conditionnel présent, en tant que marqueur aspectuo-temporel, demande de construire deux intervalles de référence tels que l'un précède l'autre et que le premier précède le moment de l'énonciation :

**Conditionnel présent** : [I,II], [I',II'], tels que  $II < I'$ , et  $II < 01$ .

L. Gosselin pose que cet état de fait est lié à la constitution morphologique du conditionnel, puisque celui-ci comporte deux morphèmes (l'un lié au passé, l'autre au futur). Ces deux intervalles de référence sont en quelque sorte un dédoublement de l'intervalle de référence « classique » selon ses deux fonctions (2005, 179) :

Le problème qui se pose immédiatement concerne l'interprétation et le statut de ces deux intervalles de référence. On fait l'hypothèse qu'à cette duplication de l'intervalle de référence correspond une dissociation de ses deux fonctions : seul le second ([I',II']) se charge de la monstration du procès, le premier ([I,II]) assure la coupure modale (au plan des modalités aspectuelles) ; de sorte que le procès est « montré » comme appartenant au domaine du possible, selon la structure :

---

<sup>366</sup> La définition du conditionnel présent dans Gosselin (1996, 214-215) est un peu différente et plus restrictive car elle ne vise que la valeur temporelle du conditionnel. C'est pourquoi le deuxième intervalle de référence y est dit appartenir à une autre proposition et être situé dans le passé. Nous nous baserons sur la définition la plus récente et la plus large.



Il nous semble intéressant de remarquer ici que le conditionnel *a*, selon L. Gosselin, la propriété de pouvoir présenter le procès dans le domaine du possible, même si celui-ci appartient au « passé ». Or, selon L. Gosselin (2005, 91), le possible (et l'irrévocable) est une « valeur transmodale, c'est-à-dire qu'elle [vaut] pour l'ensemble des catégories modales (l'aléthique, l'épistémique, le déontique, l'appréciatif, etc.) », et est conçu « en tant qu'indétermination de la valeur  $F^{367}$  ». Nous pourrions ainsi dire que cette définition de l'invariant du conditionnel selon L. Gosselin rejoint la nôtre d'une certaine manière. En effet, en situant le procès dans un référentiel autre que le REN, le conditionnel donne aussi à voir ce procès selon une certaine modalité « possible » (au sens épistémique ou aléthique), puisque l'actualisation, vers le REN, de l'intervalle de validation du procès au conditionnel se fait selon le type de référentiel (nous avons vu : indétermination, possible, improbable, etc.).

Une particularité du modèle de L. Gosselin réside dans le fait que l'intervalle de référence a une grande importance dans la définition des temps grammaticaux, puisqu'il permet l'ancrage des procès, à travers sa fonction anaphorique (2005, 178) :

L'intervalle de référence est sémantiquement non autonome. Il a un fonctionnement de type anaphorique, dans la mesure où il doit coïncider avec un autre intervalle du contexte, qui va lui servir d'antécédent<sup>368</sup>.

C'est donc l'antécédent de l'intervalle de référence qui opère les distinctions entre les différentes valeurs sémantiques du conditionnel observées en discours (2005, 179) :

La distinction fondamentale entre les interprétations traditionnellement qualifiées de « temporelles » et de « modales » du conditionnel réside dans le choix du point d'ancrage circonstanciel pour la structure d'intervalles associée au conditionnel. Toutes les autres différences en découlent.

### 15.2.2. Le conditionnel temporel

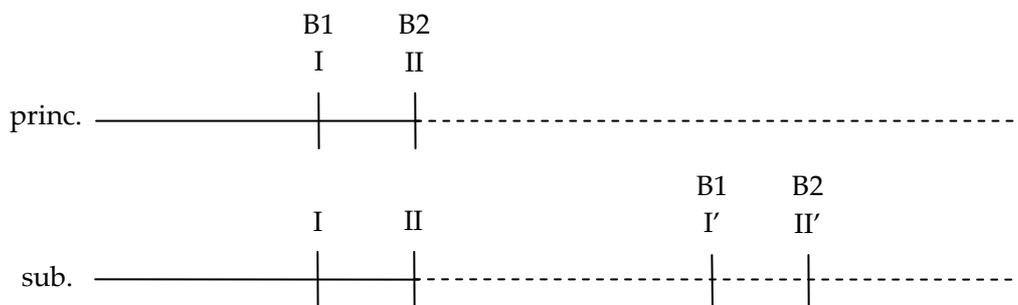
Le conditionnel temporel chez L. Gosselin (2005, 179-182) est analysé dans son emploi « typique » de discours indirect (bien que l'analyse puisse être étendue aux autres emplois) :

<sup>367</sup> *F* est la « force de la relation », qui « va de la validation maximale (soit respectivement pour les trois systèmes aléthique, épistémique et déontique : le *nécessaire*, le *certain*, l'*obligatoire*) à l'invalidation totale (l'*impossible*, l'*exclu* et l'*interdit*) ». (Gosselin 2005, 51)

<sup>368</sup> Nous renvoyons à Gosselin (2005, 142-144 et 178-179) pour les détails sur la recherche de l'intervalle de référence.

Avec le « conditionnel temporel », c'est l'antécédent de [I,II], constitué généralement d'un autre intervalle de référence présent dans le contexte (typiquement celui de la principale) qui définit ce point d'ancrage. Quant à l'intervalle de référence associé au procès lui-même ([I',II']), il n'est localisé – en l'absence de circonstanciel – que de façon relative, comme ultérieur par rapport à [I,II]. Soit pour exemple (on ne retient dans cette section que les valeurs modales aspectuelles :

*Luc répondit qu'il viendrait.*



On retrouve bien dans cette définition les « instructions » d'antériorité (de l'antécédent de [I,II]) et de postériorité (de l'intervalle de référence [I',II']), quoiqu'ici ces relations s'appliquent aux intervalles de référence et non aux procès eux-mêmes. L. Gosselin remarque également l'indétermination du repérage de l'intervalle de référence du procès exprimé au conditionnel par rapport à l'intervalle de l'énonciation, ce qui rejoint d'une certaine mesure notre analyse en diagramme (le procès exprimé au conditionnel de « futur dans le passé » étant situé dans un autre référentiel que le REN, il n'est pas directement repéré par rapport à T<sup>0</sup>).

En revanche, L. Gosselin (2005, 181) réfute l'appellation de « futur dans le passé » du conditionnel temporel :

[...] le conditionnel et le futur diffèrent profondément du point de vue des modalités aspectuelles : le futur situe (aspectuellement) le procès dans l'irrévocable, alors que le conditionnel le montre comme simplement possible.

Ainsi, la différence futur/conditionnel dans des discours rapportés consiste en une différence modale :

- (a) *Jean m'a dit qu'il sera là demain.*
- (b) *Jean m'a dit qu'il serait là demain.*

Bien qu'il s'agisse dans les deux cas de discours rapporté, bien que les événements décrits soient situés, l'un dans le passé, l'autre dans le futur (et donc, temporellement, dans le possible), une différence modale est perceptible, qui oppose le conditionnel, lequel, présentant le procès comme simplement possible, va être compatible avec diverses formes de mise en cause de l'information, au futur qui marque l'affirmation catégorique de la proposition, qui situe – au plan linguistique (des modalités aspectuelles) – le procès dans le nécessaire, l'inéluctable.

Sa position est appuyée par des exemples, nous en reprenons deux :

- (392) a. ?\* Je t'ai dit qu'il sera là demain, mais je me suis trompé  
 b. Je t'ai dit qu'il serait là demain, mais je me suis trompé

Notre propre analyse se base sur des justifications différentes : si nous reconnaissons bien une différence entre les énoncés (a) et (b) et une « énonçabilité » peu probable de l'énoncé (392) a., nous en rendons compte, non pas parce que le futur marque un « inéluctable » (nous avons plutôt posé en 5.2.1. que le futur acceptait les valeurs épistémiques du *possible* au *quasi-certain*), mais parce que le repère principal pour le calcul de la relation temporelle du verbe du discours rapporté n'est pas le même pour les énoncés (a) et (b) et les énoncés (392) a. et (392) b. (ce que nous avons exposé en 6.2.3.3.). Ainsi, en (a) et en (392) a., en raison de la présence de *demain* (adverbe temporel déictique), c'est  $T^0$  qui est le repère principal. Par conséquent, le procès exprimé au futur, situé originellement dans le RDR, s'actualise dans le REN comme si l'énonciateur était lui-même en train d'énoncer « il sera là demain » (qui est donc présenté comme possible, probable ou quasi-certain). D'où une certaine incompatibilité de l'emploi du futur en (392) a. alors que la suite de l'énoncé infirme cette information. En (b) et en (392) b., le procès est repéré de façon ultérieure par rapport à l'événement *a dit* situé dans le RDR (c'est le principe même du conditionnel). Par conséquent son actualisation vers le REN reste indéterminée, et c'est pourquoi ce temps grammatical est tout à fait compatible en (392) b.

Malgré les divergences liées à la fois au modèle théorique lui-même et à certains présupposés théoriques associés, l'analyse de L. Gosselin du conditionnel temporel reste globalement similaire à la nôtre.

### 15.2.3. Le conditionnel dans les systèmes hypothétiques

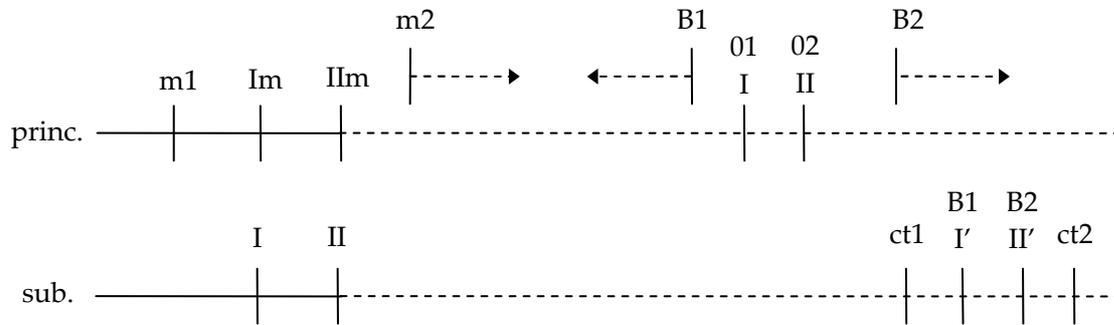
Le conditionnel hypothétique n'est pas analysé pour lui-même chez L. Gosselin (2005, 165-174) mais au sein du système (Si  $p$  (IMP),  $q$  (COND)). Sans entrer dans les détails de l'analyse, nous retiendrons ici les principes sur lesquels se base L. Gosselin pour rendre compte de l'imparfait et du conditionnel dans ces structures. Ainsi, ces deux temps verbaux conservent « leur valeur aspectuo-temporelle typique, respectivement de passé inaccompli et d'ultérieur du passé ». Mais l'« originalité » de l'analyse réside dans le fait que  $p$  reçoit « une modalité extrinsèque : la possibilité prospective, [c'est-à-dire] une possibilité valide à un moment  $t$  qu'un procès soit le cas ultérieurement », qui sera notée avec les intervalles de cette modalité ( $[m1, m2]$  et  $[Im, IIm]$ ). C'est sur cette « possibilité prospective » que s'appuient les intervalles de l'imparfait et du conditionnel :

[...] l'imparfait porte non sur le procès exprimé par la subordonnée hypothétique mais sur la possibilité prospective. Quant au conditionnel, il prend appui sur cette possibilité prospective pour construire le moment de référence de la principale comme ultérieur par rapport à cette possibilité.

Autrement dit, la possibilité prospective est située par l'imparfait dans le passé, et l'intervalle de référence de cette possibilité ( $[Im, IIm]$ ) sert d'ancrage à l'intervalle de référence

du conditionnel ([I,II]). Les procès exprimés par  $p$  et  $q$  sont, eux, postérieurs à la possibilité prospective, mais indépendants dans leur relation l'un à l'autre.

L. Gosselin (2005, 167) propose pour l'énoncé *Si Luc était pressé, il partirait dès demain* la représentation iconique suivante :



Si nous ne détaillons pas la signification de chaque borne, nous pouvons tout de même constater que cette représentation diffère quelque peu de celles que nous avons présentées en 12.1.1.2. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les modalités sont formalisées par les différents référentiels et non par des intervalles supplémentaires sur le même axe temporel. Ensuite, nous nous basons plus sur l'aspect (état ou processus) associé à des marqueurs contextuels pour déterminer, d'une part, la catégorie épistémique exprimée (contrefactuel ou improbable), et d'autre part, le repérage (indirect) par rapport à  $T^0$ . C'est pourquoi nous ne rejoignons pas totalement L. Gosselin (2005, 167) lorsque celui-ci affirme :

Les effets de sens que décrivent les termes de *potentiel* et d'*irréel* constituent des valeurs modales pragmatiquement inférées, dont l'obtention repose sur la question de savoir si la possibilité prospective que  $p$  soit le cas est ou non révolue au moment de l'énonciation. Si elle est révolue, on obtient l'irréel, sinon on reste dans le potentiel. La détermination de ces valeurs contextuelles passe donc par un calcul des implicatures liées à l'imparfait, puisque ce sont elles qui permettent de dire si la possibilité du procès est conçue comme révolue ou non au moment de l'énonciation.

En effet, nous posons, pour notre part, que l'imparfait dans « si  $p$  » aspectualisé sous forme d'état (en raison de l'aspect lexical du verbe) exprime, sauf marqueurs contextuels explicites comme *demain*, une situation contrefactuelle. Mais ceci est lié à ce qu'explique L. Gosselin : c'est parce que la possibilité que  $p$  soit le cas est exclue au moment de l'énonciation dans le cas d'un état (et éventuellement aussi dans le cas d'un processus atélique) que celui-ci est nécessairement contrefactuel (c'est d'ailleurs en ce sens que nous interprétons l'énoncé ci-dessus).

En revanche, nous sommes d'accord avec lui, en ce qui concerne la structure hypothétique « si  $p$  plus-que-parfait,  $q$  conditionnel composé », sur la valeur intrinsèquement contrefactuelle du plus-que-parfait employé dans ces cas (2005, 171) :

[...] lorsque le plus-que-parfait prend une valeur aoristique, la possibilité est présentée comme limitée à l'intervalle de référence (il y a coïncidence des bornes de l'intervalle de référence et de celles du méta-prédicat). Cette possibilité est donc révolue à tout moment ultérieur. Et ce phénomène est linguistiquement marqué et non pragmatiquement inféré. Exemples :

- (a) *Si j'avais travaillé mardi dernier...* (irréel du passé)
- (b) *Si j'avais travaillé mardi prochain...* (irréel du futur)
- (c) *Si j'avais travaillé maintenant...* (irréel du présent)

Il aurait été intéressant que L. Gosselin propose une représentation iconique de ce type d'énoncé afin de voir les positions relatives des bornes (le conditionnel composé comportant trois intervalles de référence<sup>369</sup>), notamment celles de la modalité.

Il nous semble cependant qu'il manque dans ces représentations quelque chose pour rendre compte du contrefactuel par rapport au potentiel : ils ne sont décrits que comme des « effets de sens », or pour nous il s'agit de plus que cela, puisque, dans le premier cas, « si  $p$ ,  $q$  » s'actualise en « non  $p$ , non  $q$  », et dans le deuxième cas,  $p$  et  $q$  sont potentiellement actualisables. Mais les axes temporels de L. Gosselin ne sont *a priori* pas des référentiels dans lesquels s'inscrivent des intervalles de *validation*, et ne sont donc pas à même de représenter les différents types d'actualisation, bien que la notion de « validation » soit présente et traitée dans une partie de son ouvrage (2005, 41-53).

#### 15.2.4. Le conditionnel journalistique

L. Gosselin s'attache enfin à un troisième type d'emploi du conditionnel : le « conditionnel journalistique » (de forme simple ou composée), comme dans<sup>370</sup> :

- (393) a. Selon ce journaliste, le Président serait malade.
- b. Selon ce journaliste, le Président partirait la semaine prochaine.
- c. Selon ce journaliste, le Président aurait été malade.

Cette dénomination recouvre principalement notre propre « conditionnel de rapport d'information », mais d'une manière plus large, puisque les propriétés de ce conditionnel journalistique ne se restreignent pas aux opérations énonciatives que nous avons posées pour le conditionnel de rapport d'information :

- a) on le rencontre dans des discours assertifs visant à transmettre de l'information ;
- b) l'information assertée est empruntée à une source différente du locuteur ;
- c) elle n'est pas prise en charge par le locuteur ;
- d) elle est présentée comme incertaine ;

---

<sup>369</sup> L. Gosselin utilise en effet deux intervalles pour les temps composés en raison de la composition en auxiliaire + participe passé : « le conditionnel passé (le conditionnel de forme composée) sera décrit comme mettant en œuvre trois intervalles de références distincts : l'un qui est associé au participe passé, et les deux autres qui sont marqués par l'auxiliaire au conditionnel présent » (2005, 178)

<sup>370</sup> Nous reprenons ses exemples (2005, 175).

e) le caractère incertain de l'information est tenu pour provisoire (on en attend une confirmation).

Nous n'avons pas retenu de propriété telle que a), car nous avons vu par exemple que certains emplois du conditionnel dit « polémique » (13.3.2.) relèvent du rapport d'information et peuvent s'insérer dans des énoncés interrogatifs ou exclamatifs.

Nous sommes évidemment d'accord avec la propriété b) (13.3.1.1.).

La propriété c) relève pour nous de la caractérisation de la classe entière du conditionnel de désengagement (13.2.).

Nous avons vu que la propriété d) n'était pas nécessaire dans le conditionnel de rapport d'information (13.3.1.2.).

Quant à la propriété e), seul L. Gosselin<sup>371</sup> en fait état, en la considérant comme constitutive de ce type de conditionnel. Nous serions relativement d'accord pour le conditionnel « journalistique » dans la mesure où un énoncé comme *Au vu des premiers résultats, Monsieur X serait réélu*<sup>372</sup> attend, de fait, une confirmation. Mais nous pensons qu'un certain nombre de nouvelles transmises par les journalistes « au conditionnel » ne reçoivent pas toujours une confirmation ultérieure<sup>373</sup>. Aussi le caractère « à confirmer » de ce type de conditionnel découle-t-il pour nous de sa valeur épistémique *possible* : ce qui n'est pas certain est appelé à être confirmé ultérieurement dans la mesure où c'est possible (et souhaité). Et c'est pourquoi l'énoncé *Selon Y, Monsieur X est réélu* n'attend effectivement pas de confirmation : le présent de l'indicatif ne véhicule pas de jugement épistémique, mais un éventuel assentiment de l'énonciateur sur l'information transmise (nous sommes donc en désaccord avec L. Gosselin (2005, 176) lorsqu'il dit que cet énoncé « [exprime] la non-prise en charge de l'information par le locuteur ».

L'analyse de L. Gosselin sur le conditionnel appartient aux approches qui considèrent le conditionnel comme étant intrinsèquement un « ultérieur du passé » (présentées en 9.1.2.2.). Par conséquent, le conditionnel journalistique possède lui aussi des valeurs temporelles de ce type, basées sur les différents « moments » exprimés par le conditionnel (2005, 177) : « le moment où l'information est apparue initialement (puisqu'elle est empruntée), celui de l'énonciation, celui du procès, celui enfin de la confirmation du procès (située dans un avenir incertain). »

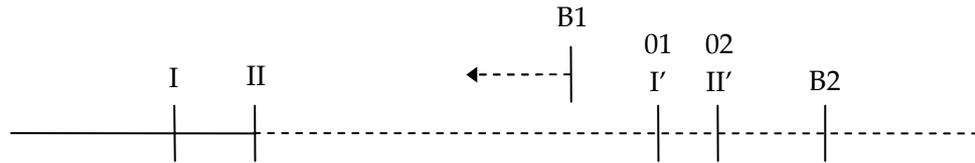
Il propose ainsi la représentation iconique suivante pour l'énoncé (393) a. :

---

<sup>371</sup> Et, ainsi qu'il le note, de manière plus rapide, P. Dendale (1993), P. P. Haillet (1995) et L. Abouda (2001).

<sup>372</sup> Exemple de L. Gosselin (200, 176).

<sup>373</sup> À notre avis, ce sont surtout les « effets d'annonce » qui intéressent les médias. Une fois ceux-ci passés, on ne revient pas forcément sur l'information réactualisée...



Qu'il explicite ainsi :

1) [I,II] marque la coupure modale (aspectuelle), et correspond à l'emprunt, ou plus exactement à la donation initiale de l'information reprise par l'énoncé. Cette donation est antérieure au moment de l'énonciation (d'où l'effet d'emprunt) et est elle-même présentée comme nécessaire (irrévocable) à la différence du procès lui-même. On peut considérer que dans le cas du conditionnel journalistique, c'est cette donation initiale de l'information qui, explicite ou implicite, constitue l'antécédent de [I,II]. [...]

2) [I',II'] porte sur le procès et doit prendre pour antécédent un intervalle qui assure l'ancrage circonstanciel de la structure.

L. Gosselin remarque alors que la localisation temporelle du procès peut être ultérieure (*le Président partirait la semaine prochaine*) ou simultanée (*le Président serait malade*) à l'intervalle d'énonciation dans le cas des valeurs dites « modales » du conditionnel, tandis qu'elle reste indéterminée (et donc possiblement antérieure à l'intervalle d'énonciation) dans le cas des emplois « temporels ». Nous sommes à peu près d'accord sur ce point, mais encore une fois, pour des raisons « techniques » différentes. Pour nous, le conditionnel de rapport d'information commute (comme l'a montré P. P. Haillet) avec le présent de l'indicatif dans sa version simple et avec le passé composé dans sa version composée. Par conséquent, le repérage des procès exprimés au conditionnel de rapport d'information relève des mêmes caractéristiques que ces temps de l'indicatif, par rapport à  $T^0$ , de manière indirecte.

Quant à l'explication 1), elle convient en effet tout à fait pour un conditionnel réellement « d'emprunt ». Or, nous avons déjà vu en 9.1.2.2. qu'il devenait plus difficile de justifier les relations temporelles (d'ultérieur dans le passé) pour certains emplois du conditionnel : qu'en est-il donc du conditionnel de raisonnement et du conditionnel de suspension d'actualisation ? Un début de réponse pourrait être apporté par une des observations de L. Gosselin (2005, 185) :

Ce que le conditionnel met en cause d'une certaine manière, c'est le principe de la nécessité du factuel : même s'il a (eu) lieu, le procès reste dans le domaine du possible.

Là où L. Gosselin voit une « contradiction [qui est] résolue au plan épistémique », peut-être pourrait-on proposer d'étendre le « possible » à un domaine autre qu'épistémique. Il nous semble néanmoins que la nécessité des relations temporelles ainsi qu'elles sont posées pour le conditionnel reste contraignante et peu naturelle dans les emplois du conditionnel de désengagement.

## 16. Quelques réflexions sur le « conditionnel épistémique »

### 16.1. H. Kronning

L'étude de H. Kronning sur le conditionnel lui-même est plutôt principalement vers le « conditionnel épistémique » (2002, 2003, 2005), bien que ce temps grammatical soit également abordé à l'occasion d'analyses sur les constructions conditionnelles (2009a, 2010) et le discours indirect (2009b). Nous présenterons rapidement une synthèse de celles-ci avant d'aborder le conditionnel épistémique lui-même.

#### 16.1.1. Principes théoriques

H. Kronning s'inscrit dans un cadre polyphonique, basé sur O. Ducrot (1984), et légèrement différent de celui de la ScaPoLine. S'il distingue donc bien plusieurs *instances discursives* dans le fonctionnement du conditionnel épistémique, il introduit également d'autres notions importantes, notamment la *quantification* (ou *modalisation*) *épistémique*, la *médiation épistémique*, et l'*attitude épistémique*, dont nous redonnerons les définitions. Auparavant, nous rappelons que H. Kronning (2002, 561-562), à la suite de P. P. Haillet (2002), distingue trois « emplois principaux » pour le conditionnel, qui correspondent également à nos trois classes : hypothétique, temporel, médiatif/épistémique. De plus, il propose deux significations du conditionnel, la *signification conceptuelle* (a) et la *signification instructionnelle* (b) :

(a)  $C(x, q)$ , où  $x = \{HYP, TEMP, ZÉRO\}$  et  $q$  appartient à  $m$  de  $U$ .

(b) Saturer la variable  $x$  à l'aide d'une constante hypothétique (HYP), temporelle (TEMP) ou zéro (ZÉRO).

La signification conceptuelle du COND dénote le conséquent  $q$  – inscrit dans les mondes possibles  $m$  de l'univers de croyance  $U$  (Martin 1983, 1992) du locuteur et non pris en charge par le locuteur de l'énoncé  $I_0$  – d'une relation abstraite de consécution  $C$  (cf. Caudal et Vettters à paraître<sup>374</sup>), qui subsume la consécution temporelle, logique et causale. Ce conséquent  $q$  est relié à un antécédent sémantique  $x$ , hypothétique, temporel ou zéro.

Pour saturer la variable  $x$ , il faut chercher, dans le contexte linguistique du COND et dans la situation de discours, le terme corrélatif, qui est une expression linguistique (*S'il épousait Marie...*, *À sa place...*, *Il disait que...*, *Il se demandait si...*) ou un élément de la situation de discours, qui permet à l'interprétant de récupérer la constante susceptible de saturer cette variable. La constante ZÉRO sature la variable en l'absence d'une constante HYP ou TEMP. Dans ce cas, étant donné que la variable  $x$  est saturée par ZÉRO, le procès  $q$  n'est pas présenté comme consécutif à un autre procès et l'interprétation médiative du COND est activée par défaut.

---

<sup>374</sup> Caudal & Vettters (2005).

Ces significations nous semblent pertinentes sur plusieurs points :

- en ce qui concerne la signification conceptuelle, bien que nous ne nous inscrivions pas dans le même cadre théorique, celle-ci rejoint en d'autres termes notre propre définition de l'invariant sémantique du conditionnel (et celle de P. P. Haillet) : le procès exprimé par le conditionnel n'appartient pas (directement) à l'actualité (le REN) de l'énonciateur, que ce soit dans un emploi temporel, hypothétique ou de désengagement ;

- quant à la signification instructionnelle, elle rejoint en grande partie également ce que d'autres auteurs ont relevé, à savoir que l'absence d'ancrage temporel antérieur déclenche l'interprétation « modale » du conditionnel<sup>375</sup>. Mais H. Kronning inclut aussi, dans les termes corrélatifs à associer au conditionnel, une « constante HYP », c'est-à-dire ce que nous avons appelé un cadre hypothétique. En ce sens, ces instructions reviennent à la **Figure 16** (détermination d'une classe d'un conditionnel) que nous avons construite à partir de Haillet (2002).

Nous verrons plus loin ce que signifie alors, pour H. Kronning, cette valeur ZÉRO.

#### 16.1.1.1. Le conditionnel en discours indirect (libre)

Nous extrayons ici ce qui a trait au conditionnel dans les analyses proposées par H. Kronning (2009 a et b, 2010) sur la concordance et la non-concordance des temps dans le discours indirect (et discours indirect libre), que nous avons déjà évoquées à la section 6. En se basant sur Damourette & Pichon (1911-1936 § 1703), H. Kronning distingue deux catégories de temps grammaticaux (ou « tiroirs verbaux » selon l'expression initiée par ces auteurs) : les « noncaux » et les « toncaux ». Le conditionnel ne fait pas partie des « noncaux », qui localisent les procès par rapport au *nunc* (ou  $t_0$ , équivalent approximatif de  $T^0$ )<sup>376</sup>, mais des « toncaux », que sont les formes en « -r/ait » (donc imparfait, plus-que-parfait, et conditionnel simple/composé), qui « localisent les procès par rapport à un moment de référence « allocentrique » passé : le *tunc* ou  $t'_0$  »<sup>377</sup> (Kronning, 2010). La concordance des temps ou la non-concordance des temps peut se définir alors par l'utilisation des tiroirs noncaux ou

<sup>375</sup> Nous avons évoqué ce point en 9.1.2.2.

<sup>376</sup> Il s'agit donc du présent, du futur, du passé composé et du passé simple. Nous pourrions discuter de cette « localisation » par rapport à  $T^0$ , car si on se base sur les référentiels temporels, on voit tout de suite que le passé simple, dénotant le plus souvent un procès situé en RNA, ne se repère pas à partir de  $T^0$ . Mais nous acceptons cette dichotomie « toncal / noncal » pour le problème de la concordance, où elle semble effectivement pertinente.

<sup>377</sup> Ici aussi nous pourrions proposer de revoir cette définition dans notre cadre théorique : dans ce cas-ci, on peut dire que le *tunc* correspond à un index temporel  $t_0$  situé de façon antérieure par rapport à  $T^0$ , soit directement dans le REN, soit indirectement dans un autre référentiel.

toncaux en discours rapporté, dans un contexte noncalisant ou toncalisant<sup>378</sup>. La *médiation non transpositrice* désigne le fait que l'énonciateur-rapporteur (le « locuteur externe » chez H. Kronning) conserve les temps verbaux d'origine du discours rapporté (ou supposés comme tels), tandis que la *médiation transpositrice* implique une transposition de ces temps verbaux (par exemple, classiquement, un futur simple est transposé en conditionnel).

En suivant H. Kronning (2009a), on obtient le tableau suivant<sup>379</sup> :

	Contexte noncalisant	Contexte toncalisant
<b>Tiroirs noncaux en discours rapporté</b>	<p>Concordance (noncalisante) <i>médiation non transpositrice</i></p> <p>1a) Elle lui demande qui il est. Il lui dit qu'il revient de Paris.</p> <p>1b) Luc déclare qu'il viendra demain.</p>	<p>Non-concordance <i>médiation non transpositrice</i></p> <p>2a) Paul m'a confié que Jacques est venu le voir hier.</p> <p>2b) Il m'a dit l'autre jour qu'il viendra me voir.</p>
<b>Tiroirs toncaux en discours rapporté</b>	<p>Non-concordance <i>médiation transpositrice</i></p> <p>3) Un jour il écrit à son père qu'il se sentait malade, et qu'il n'avait plus aucune mémoire.</p>	<p>Concordance (toncalisante) <i>médiation transpositrice</i></p> <p>4a) Adrien revenu annonça qu'Ariane n'avait pas faim et qu'elle ne <b>descendrait</b> que lorsque l'invité <b>serait</b> là.</p> <p><i>médiation non transpositrice</i></p> <p>4b) Il dit [passé simple] qu'il était fatigué et qu'il avait pris un somnifère qui allait agir dans cinq minutes.</p>

On voit donc que le conditionnel exprime, hors constructions conditionnelles signalées par H. Kronning (2009b, 106-109) et, élargissons-nous, hors discours d'origine comportant déjà un conditionnel, une concordance en contexte toncalisant, et plus précisément une médiation transpositrice. Ceci correspond bien à la définition du conditionnel temporel ou de « futur dans le passé », à savoir un repérage de postériorité (exprimé par le futur du discours d'origine) par rapport au *tunc*, soit un index temporel situé de façon antérieure indirectement à T<sup>0</sup>.

Il ne s'agit certes pas du cas où la non-concordance remplit une fonction modale (Kronning 2010), c'est-à-dire que l'emploi (ou la « conservation »), pour l'exemple 2b), d'un futur au lieu d'un conditionnel, selon H. Kronning, « implique, ou du moins permet, la *prise en charge épistémique* du procès rapporté par le locuteur externe ». Nous sommes d'accord avec

<sup>378</sup> C'est-à-dire basé sur les tiroirs noncaux (un récit « au présent ») ou sur les tiroirs toncaux (un récit « au passé »).

<sup>379</sup> H. Kronning (2009a, 156) propose un autre tableau récapitulatif qui reprend les mêmes données mais organisées différemment. Ici nous incluons des exemples pour la compréhension. Tous les exemples (sauf 1b) sont cités de Kronning (2009a).

cette position : on ne pourrait pas dire qu'il s'agit nécessairement d'un assentiment de l'énonciateur sur le contenu de ce qu'il rapporte, c'est-à-dire une actualisation du procès rapporté vers son REN, mais cette actualisation est possible (envisageable) quand elle n'est qu'indéterminée pour le conditionnel (outre le fait que le conditionnel oriente vers un repérage temporel différent : si on reprend l'exemple 2b en le transposant au conditionnel, le procès *viendrait* pourrait déjà avoir eu lieu en T<sup>0</sup>, alors qu'il est vraisemblablement postérieur à T<sup>0</sup> en employant un futur *viendra*).

De fait, selon H. Kronning (2010), la concordance toncalisante correspond à une « absence de prise en charge de la vérité du procès rapporté par le locuteur externe », ce qui permet à l'énonciateur (locuteur externe) d'émettre ensuite son propre avis, que celui-ci abonde dans le sens des propos rapportés (394) a. ou au contraire s'en distancie (394) b., voire ne prenne pas position (394)c.<sup>380</sup> :

- (394) a. Il m'a dit qu'il **paierait** tous les enquêteurs, donc n'hésitez pas à l'appeler.  
 b. Le 9 janvier, j'ai invité X à prendre un café ; il est venu et a dit qu'il **paierait** le café, [mais] il ne l'a pas fait.  
 c. Elle m'a dit qu'elle **partirait** demain... Va-t-elle le faire ? Je ne sais pas.

#### 16.1.1.2. Le conditionnel dans les constructions conditionnelles

H. Kronning (2009b) propose une catégorisation des constructions conditionnelles selon le système suivant :

1. Catégorie I S'il l'épouse, il sera riche.
- 2a. Catégorie II S'il l'épousait, il serait riche.
- 2b. S'il était riche, il l'épouserait.
3. Catégorie III S'il l'avait épousée, il aurait été riche.

Elle est basée, comme nous l'avons nous-mêmes fait en 7.3.3. et en 12.1., sur les temps verbaux, et la distinction entre tiroirs noncaux et toncaux est opérante entre la catégorie I (tiroirs noncaux) et les catégories II et III (tiroirs toncaux). Mais ici, les tiroirs toncaux n'expriment pas une localisation du procès par rapport au *tunc* (Kronning 2009, 98) :

Dans les constructions conditionnelles étudiées, les tiroirs toncaux n'opèrent pas une distanciation « temporelle » du domaine du *nunc*, mais une distanciation modale, en indiquant [...] l'*attitude épistémique* du locuteur<sup>381</sup>.

<sup>380</sup> Nous reprenons les exemples de H. Kronning (2010), en modifiant la fin de l'exemple b. (pour montrer une infirmation de l'énonciateur).

<sup>381</sup> Cette attitude épistémique relève plus précisément, dans ce cadre théorique polyphonique, du locuteur du discours, l'une des deux « voix » que H. Kronning (2010, 101) assigne aux constructions conditionnelles, ces voix étant :

a) celle du locuteur de l'énoncé (l<sub>o</sub>) qui *asserte* la relation hypothétique R entre p et q

Cette attitude épistémique revêt plusieurs valeurs :

- positive (AEP), si la réalisation de  $p$  et  $q$  est donnée à voir comme *possible*, ce qui est le cas de la catégorie I ;

- négative (AEN) dans les autres cas. Cette attitude épistémique négative se subdivise en deux cas :

\* *faible* (AEN-f), si la réalisation de  $p$  et  $q$  est donnée à voir comme improbable (il y a plus de chance que  $\neg p$  et  $\neg q$  soient le cas),

\* *forte* (AEN-F), si la réalisation de  $p$  et  $q$  est donnée à voir comme contrefactuelle (pour reprendre l'expression de H. Kronning (2010, 102) : « les chances de  $p$  et  $q$  sont *annihilées* »).

Autrement dit, cette attitude épistémique correspond au repérage d'une situation dans un Référentiel des Situations Possibles (catégorie probable ou improbable) ou Contrefactuelles.

L'attitude négative concerne les catégories II et III. L'« originalité » de l'analyse H. Kronning est qu'il introduit la subdivision AEN-f/AEN-F bien sûr pour la catégorie II (précisément faite par les exemples 2a. et 2b.), mais aussi pour la catégorie III, en introduisant plus loin un exemple supplémentaire :

- |     |               |       |                                                                                                        |
|-----|---------------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.  | Catégorie I   | AEP   | S'il l'épouse, il sera riche.                                                                          |
| 2a. | Catégorie II  | AEN-f | S'il l'épousait, il serait riche.                                                                      |
| 2b. |               | AEN-F | S'il était riche, il l'épouserait.                                                                     |
| 3a. | Catégorie III | AEN-F | S'il l'avait épousée, il aurait été riche.                                                             |
| 3b. | Catégorie III | AEN-F | Si Pierre avait pris de l'arsenic, il aurait eu exactement les symptômes que nous venons de constater. |

Par ailleurs, H. Kronning (2010, 104) établit l'attitude épistémique non pas sur les temps verbaux mais sur *l'état épistémique du locuteur*, c'est-à-dire « sa connaissance ou son ignorance de la vérité ou de la fausseté de  $p$  et  $q$  – inférable du contexte et de la situation de discours ». Ceci inclut les types de procès (l'aspect lexical du verbe) : télique ou atélique, des circonstanciels temporels (comme *lundi prochain*) et d'autres données, non plus linguistiques, mais plus liées aux connaissances du monde (des prévisions établies d'emploi du temps par exemple). Nous avons une position légèrement différente, bien qu'elle aboutisse aux mêmes conclusions : nous nous sommes surtout basée sur les temps verbaux pour assigner à un énoncé de type *si p, q* une valeur épistémique (c'est-à-dire un repérage dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles ou Possibles), ainsi que sur la valeur aspectuelle du procès (état ou processus), et, s'il y a lieu, sur les repérages temporels contextuels. Il est évident que l'insertion dans un contexte situationnel particulier est parfois nécessaire pour déterminer s'il

---

b) celle du locuteur du discours (L) qui *donne à voir* son *attitude épistémique* (AE), positive ou négative, vis-à-vis des procès que dénotent  $P$  et  $Q$ .

s'agit d'un énoncé « contrefactuel présent » ou « improbable futur » (nous reprenons un exemple donné en 12.1.1.3. :)

- (252) Si des vigiles surveillaient la gare, je serais plus rassuré
- a. ... mais je n'en mène pas large, vu que, manifestement, il n'y a pas la moindre surveillance → contrefactuel
  - b. ... donc faisons appel à des vigiles pour que l'arrivée de notre hôte se passe sans encombres → potentiel

Toutefois H. Kronning (2010, 105) admet que, pour la catégorie III, « l'interprétation de l'attitude négative est forte *par défaut* », et que celle-ci est liée aux formes verbales composées. S'il estime qu'il est possible d'avoir une AEN-f en catégorie III (exemple 3b.), c'est en raison des « indications – fournies par la relative (*que nous avons pu constater*) – [qui] bloquent l'interprétation forte de l'attitude négative ». Ces indications référant à des constatations en font effectivement un cas particulier, mais pour nous, il s'agit toujours d'un énoncé à valeur contrefactuelle (c'est-à-dire dont les situations sont repérées dans le RSC). En effet, si l'énonciateur présente la situation « Pierre-prendre-de-l'arsenic » comme contrefactuelle (alors qu'il la tient en réalité pour probable), c'est dans le but dialogal que son co-énonciateur (qui ne sait pas de quoi est mort Pierre) en arrive à la même conclusion « Pierre a pris de l'arsenic », par une confrontation aux symptômes constatés :

(Si  $p$  alors  $q$ ) situé dans le RSC s'actualise en  $\neg p$  et  $\neg q$ .

Or on constate pourtant  $q$ .

On est alors amené à « reconsidérer » l'implication contrefactuelle en (Si  $p$  alors  $q$ ) situé dans un RSPO, d'où l'actualisation possible de  $p$ <sup>382</sup>.

C'est bien cette référence à la réalité (*les symptômes que nous venons de constater*) qui en fait une contrefactuelle particulière, utilisée pour l'argumentation, car il est pour nous tout à fait possible de poser des situations dans un Référentiel des Situations Contrefactuelles alors qu'elles ne sont pas contrefactuelles pour l'énonciateur. La contradiction d'actualisation qui en résulte alors est exploitable dans le dialogue.

## 16.1.2. Le conditionnel épistémique

### 16.1.2.1. Définitions

Pour l'étude du conditionnel épistémique, H. Kronning (2002, 2003, 2005) défend des distinctions conceptuelles qui rejoignent celles de notre cadre théorique. Il oppose les trois notions suivantes<sup>383</sup> :

---

<sup>382</sup> Pour être précis, on pourrait attribuer la valeur *plausible* à  $p$  puisqu'il s'agit d'un raisonnement de type abductif.

- la médiation énonciative, qui relève du discours rapporté, et qui est le fait de représenter un acte d'énonciation autre et son contenu, ainsi que le locuteur de cet acte (« locuteur représenté »)

- la médiation épistémique (évidentialité), qui dénote le type de source épistémique (ou, plus généralement, la prise de conscience épistémique) de l'information que communique l'énoncé

- la modalisation épistémique, qui est la relation qui unit une proposition à une instance qui lui confère sa validité, qui s'exprime en termes de quantification épistémique, et qui se subdivise en :

- *modalisation simple* : le VRAI (qui rejoint le « vrai par défaut » exprimé par une simple énonciation, dans notre cadre théorique)

- *modalisation complexe* : ce sont les valeurs quantificatrices telles que le PROBABLEMENT VRAI ou le NÉCESSAIREMENT VRAI (ce que nous appelons un jugement épistémique/aléthique)

- *modalisation zéro* : il s'agit d'une valeur positive (plutôt orientée vers le vrai), mais à travers elle le locuteur de l'énoncé « montre » qu'il ne prend pas en charge le contenu « véridique » de l'énoncé<sup>384</sup> (elle correspond à peu près à une non-actualisation d'un procès vers le REN).

Ces notions s'expriment en énoncé à l'aide de marqueurs. Plus précisément, les *marqueurs épistémiques* (relevant donc de la médiation épistémique et de la modalisation épistémique) peuvent être soit seulement *médiatifs*, soit seulement *modaux*, soit *mixtes* (2005, 298) :

Les *marqueurs modaux* opèrent une « quantification modale » – « vrai », « éventuellement vrai », « probablement vrai », « zéro » – de l'énoncé, alors que les *marqueurs médiatifs* indiquent le mode d'accès à la connaissance » (Guentchéva 2004, 21) – « perception », « inférence », « emprunt à autrui » ou la simple « prise de conscience épistémique » –, indication qui implique toujours « un certain désengagement » du locuteur « vis-à-vis du fait qu'il présente ».

Certains marqueurs peuvent à la fois exprimer une médiation épistémique et une modalisation épistémique : c'est précisément le cas du conditionnel épistémique.

---

<sup>383</sup> Nous reprenons ces définitions des trois articles mentionnés.

<sup>384</sup> La *modalisation zéro* s'oppose en cela à la *modalité zéro*, qui est une non prise en charge du contenu propositionnel résultant d'un acte de modalisation complexe (par exemple pour le conditionnel d'hypothèse) ou de modalisation simple (par exemple pour le conditionnel temporel), (Kronning 2002, 567).

### 16.1.2.2. Fonctionnement du conditionnel épistémique

Le conditionnel épistémique (CE) désigne ici les emplois communément appelés « journalistiques », puisqu'on les trouve le plus souvent, mais pas exclusivement, dans ce type de texte. Il est caractérisé par le fait que le contenu propositionnel au conditionnel provient d'une autre « source », un acte d'énonciation provenant d'un locuteur précis (395) ou non (396) :

(395) D'après Marie, Paul **serait** riche.<sup>385</sup>

(396) À Bata, la manifestation du 12 octobre n'**aurait tourné** en affrontements sanglants qu'à la suite d'une dispute [...] entre un musulman et un chrétien. C'est du moins un point commun entre les multiples versions de l'incident.<sup>386</sup>

Le conditionnel épistémique est ici l'équivalent de ce que nous avons appelé le conditionnel de rapport d'information. Même si nous avons montré en 13.2. qu'un énoncé comme (395) pouvait recevoir plusieurs interprétations différentes, et notamment être produit par inférence et non par emprunt direct à un locuteur, seul ce dernier cas est considéré ici.

Selon H. Kronning (2002, 2005) donc, le conditionnel épistémique (CE) est un marqueur mixte : il exprime une modalisation zéro ainsi qu'une médiation épistémique de type « emprunt à autrui ». Ces deux valeurs sont portées par des « instances discursives », qui « sont des variables inscrites dans la signification des marqueurs linguistiques, susceptibles d'être saturées par différents êtres de discours » (2005, 299). Nous reprenons le tableau de la structure polyphonique du conditionnel, où nous retrouvons notamment, en plus de la modalisation zéro et de la médiation épistémique, l'attitude épistémique déjà évoquée pour le conditionnel d'hypothèse ainsi que, naturellement, une instance discursive pour l'assignation de la « source » :

<sup>385</sup> Exemple de H. Kronning (2005, 302).

<sup>386</sup> *Le Monde*, 06-12-2001, cité par H. Kronning (2005, 302).

Instances discursives	Êtres de discours	Points de vue	Fonctions
INSTANCE MODALISANTE	$I_0$ <i>locuteur de l'énoncé</i>	énoncé	<i>modalisation zéro</i> : refus de prendre en charge le dictum emprunté de l'énoncé
INSTANCE MÉDIATISANTE	L <i>locuteur du discours</i>	--	<i>médiation épistémique</i> : emprunt du dictum à l'énoncé d'origine
INSTANCE COGNITIVE	L <i>locuteur du discours</i>	attitude épistémique	<i>indication de l'attitude épistémique</i> à l'extérieur du domaine de médiation du CE
INSTANCE SOURCE	LS <i>locuteur source</i>	énoncé d'origine	<i>source épistémique, source de l'orientation modale du CE</i>

Cette structure permet de bien distinguer plusieurs opérations discursives en jeu, que nous avons représentées dans notre cadre théorique par des opérateurs formels et des diagrammes visualisant les référentiels. Ainsi, on peut dire que (bien que la correspondance ne soit qu'approximative) :

– la *modalisation zéro* correspond à l'opération de désengagement telle que nous l'avons définie pour l'ensemble de cette classe de conditionnel, soit JE-DIS (NON (JE-DIS (est-vrai ( $\lambda$ )))) ;

– la *médiation épistémique* correspond à l'opération de transmission d'une information, soit JE-DIS (JE-TRANSMETS [de X] ( $\lambda$ )) ;

– l'*attitude épistémique* correspond à la prise en charge au jugement épistémique appliqué au contenu proposition, soit est-possible ( $\lambda$ ) ;

– la *source épistémique* correspond au locuteur X, qui est responsable de la prise en charge directe du contenu  $\lambda$ .

Toutefois les deux approches théoriques ne se rejoignent pas tout à fait. On peut notamment remarquer que l'opération de désengagement et l'opération de transmission d'une information ne se situent pas au même niveau hiérarchique<sup>387</sup> (la seconde est l'une des opérations possibles pour exprimer un désengagement). D'autre part, nous ne faisons pas de différences entre le *locuteur de l'énoncé* et le *locuteur du discours*, ou, tout du moins, cette différence n'est pas opérée par la distinction de deux instances discursives distinctes, comme le permet la théorie polyphonique, mais par la distinction de plusieurs référentiels temporels.

<sup>387</sup> Nous ne posons cependant pas cette hiérarchie comme « absolue ».

C'est à l'aide de ces différentes instances discursives que H. Kronning (2002, 569) rend compte des différentes évaluations au sein d'un même énoncé. Ainsi, pour l'exemple suivant qu'il donne :

- (397) [E1] {A Bata, la manifestation du 12 octobre n'**aurait tourné** en affrontements sanglants qu'à la suite d'une dispute, a priori anodine, entre un musulman et un chrétien}. [E2] C'est du moins un point commun entre les multiples versions de l'incident.<sup>388</sup>

H. Kronning distingue le locuteur responsable du *domaine de médiation*<sup>389</sup> ({...}) (soit de l'énoncé E1) et le locuteur de E2 responsable de la modalisation complexe sur E1 et qui met en cause « la crédibilité des sources épistémiques de E1 ». Pour notre part, si l'énonciateur prend en charge l'énoncé global, il ne le fait évidemment pas de la même façon pour la partie E1 et la partie E2 : différentes opérations énonciatives et différents référentiels temporels interviennent. La différence de temps grammatical – conditionnel et présent de l'indicatif – en sont d'ailleurs des marqueurs forts.

Cette distinction entre les instances discursives responsables de la modalisation zéro et de l'attitude épistémique est également compatible avec le fait que le conditionnel épistémique propose une orientation modale positive, c'est-à-dire qu'« un énoncé au conditionnel est orienté vers le « vrai »<sup>390</sup> » (et non vers le « faux » ou le « ni-vrai ni-faux »). H. Kronning (2005, 303) le montre bien avec les tests suivants :

- (398) D'après Marie, {Paul **serait** riche}, mais il ne l'est pas.  
 \* D'après Marie, {Paul **serait** riche}, mais il l'est.  
 D'après Marie, {Paul **serait** riche}. De fait, il l'est.  
 \* D'après Marie, {Paul **serait** riche}. De fait, il ne l'est pas.

Les différentes attitudes épistémiques (« incertitude » ou « certitude ») sont compatibles avec la modalisation zéro :

La raison pour laquelle le locuteur a recours au CE varie en fonction de l'attitude épistémique adoptée par l'instance cognitive. Si son attitude épistémique est l'« incertitude », la fonction du CE est de régler la responsabilité énonciative du locuteur. Si, en revanche, cette attitude est la « certitude », la fonction du CE est de permettre au locuteur, d'une part, d'évoquer dans son discours le point de vue d'autrui, sans le prendre en charge, afin de pouvoir, d'autre part, l'infirmer ou le confirmer.<sup>391</sup>

Nous partageons tout à fait cette explication, que nous pouvons rendre de la même manière dans notre cadre théorique : le désengagement oriente aussi plutôt vers le vrai, c'est-à-dire incite à une actualisation plus positive que négative vers le REN (sans l'effectuer), mais

<sup>388</sup> *Le Monde*, 06-12-2001.

<sup>389</sup> « C'est-à-dire la séquence discursive qui transmet l'information empruntée, séquence qui, d'ailleurs, est souvent difficile à délimiter. » (2002, note p. 563)

<sup>390</sup> H. Kronning (2005, 303).

<sup>391</sup> H. Kronning (2005, 304).

il permet aussi à l'énonciateur, par la suite de son discours, de préciser si l'actualisation est totalement positive pour lui ou bien totalement négative.

## 16.2. P.Dendale

Nous pouvons distinguer deux « phases » dans les travaux de P. Dendale sur le conditionnel : tous portent principalement sur le conditionnel nommé « épistémique », mais les caractéristiques de ce conditionnel ne sont pas exactement les mêmes les premiers travaux (1991, 1993, 2001) et les travaux ultérieurs (2010). Nous discuterons des premiers en commentant à cette occasion les analyses de L. Abouda (2001), puis nous verrons les deuxièmes en rapport avec l'article de L. Tasmowski (2001) concernant des questions inférentielles au conditionnel.

### 16.2.1. Classification des emplois du conditionnel

Dans ses trois premiers travaux, P. Dendale propose une classification des emplois du conditionnel en quatre grands groupes. Nous avons présenté le schéma (datant de 2001) qui les résume en 9.2.2. (p. 211), P. Dendale y distingue :

- le conditionnel à valeur temporelle, le futur du passé
- les conditionnels à valeur modale : le conditionnel d'emprunt (ou conditionnel épistémique<sup>392</sup>), le conditionnel d'atténuation, le conditionnel d'éventualité (ce que nous nommons « conditionnel d'hypothèse »).

Ainsi, dans ses travaux de 1991 et 1993 consacrés au conditionnel épistémique, ce dernier appartient à la classe « conditionnel d'emprunt », l'emprunt étant une des caractéristiques fondamentales de ce type de conditionnel.

Dans son article de 2010 (291-294), P. Dendale réorganise un peu cette classification :

- il y a bien sûr toujours le conditionnel futur du passé (divisé en « conditionnel temporel subjectif » et « conditionnel des historiens ») ;
- un deuxième groupe d'emplois possède une valeur modale, « où « modal » est pris comme se référant aux mondes possibles dans lesquels le conditionnel inscrit l'état de choses », autrement dit, il s'agit de notre conditionnel d'hypothèse ;
- un troisième groupe d'emplois possède également une valeur modale, mais recouvre ici « des emplois à valeur *évidentielle* ou *médiative*, c'est-à-dire des emplois de la forme verbale qui indiquent comment le locuteur a eu accès à l'information transmise dans l'énoncé, quelle est la source de l'information ». Ici, P. Dendale le nomme « conditionnel de reprise », du moins pour les

---

<sup>392</sup> Noté « condit<sub>ME</sub> » dans Dendale (1993).

emplois où l'« évidentialité » concerne un « oui-dire ». Pour les emplois où l'évidentialité concerne une inférence, et notamment dans les questions (dont nous allons parler plus bas), P. Dendale le nomme « conditionnel de conjecture ».

On peut constater entre les deux versions de la classification des emplois du conditionnel que, outre la « disparition » du conditionnel d'atténuation dans la deuxième version<sup>393</sup>, le conditionnel d'emprunt voit sa définition élargie entre la première et la deuxième version. Le conditionnel épistémique ne concerne plus seulement les valeurs évidentielles d'emprunt (conditionnel de reprise) mais aussi d'inférence (conditionnel de conjecture). Mais la place précise du conditionnel de conjecture n'est pas donnée d'emblée comme évidente pour P. Dendale, c'est pourquoi il cherche, dans l'article de 2010, à mieux le caractériser pour le situer par rapport aux autres emplois du conditionnel. Nous en discuterons plus bas.

### 16.2.2. Le conditionnel épistémique dans les travaux de 1991 et 1993

#### 16.2.2.1. Discussion sur la prépondérance des traits sémantiques du conditionnel

Chez Dendale (1991 et 1993), le conditionnel épistémique reçoit des caractéristiques précises. Nous les avons déjà évoquées en présentation des sous-classes du conditionnel de désengagement (13.2.), nous les redonnons ici (1993, 165-166) :

- (A) - Expression du caractère d'**incertitude** de l'information au conditionnel
- (B) - Indication de la **reprise** ou de l'**emprunt** d'une information à autrui
- (C) - Expression de la **non-prise en charge** par le locuteur de ce qui est affirmé

Le premier de ces traits est un trait **modal**. Le second relève de ce qu'on appelle dans des études de morphologie américaines l'évidentialité (*evidentiality*). Nous le qualifierons donc de trait **évidentiel**. Le troisième trait souvent attribué au conditionnel épistémique dans la littérature spécialisée, l'expression de la non-prise en charge ou du *refus* de prise en charge, a à voir avec les notions de *vérité-pour-le-locuteur/fausseté-pour-le-locuteur* (cf. Berrendonner 1981). Nous qualifierons ce trait d'**aléthique**.

À l'appui d'exemples de corpus, P. Dendale soutient plusieurs hypothèses, qui visent à montrer que ces trois traits ne sont pas tous présents au même titre, et que le trait évidentiel d'emprunt est premier : d'une part, parce qu'il est toujours présent (contrairement aux deux autres), et d'autre part, parce que c'est de lui que découlent les traits modaux (incertitude) et aléthiques (non-prise en charge). Autrement dit, un conditionnel épistémique peut simplement avoir la valeur d'emprunt mais ne pas avoir une valeur d'incertitude ni de non-

---

<sup>393</sup> Les classifications données par P. Dendale sont avant tout une synthèse de celles proposées par la littérature, et comme les emplois « atténuatifs » du conditionnel ne sont pas souvent traités, il est possible qu'ils aient été simplement « oubliés » dans la classification ou qu'ils n'y trouvent pas leur place.

prise en charge, contrairement à ce que d'autres auteurs cités par P. Dendale affirment généralement (à savoir la valeur prépondérante d'incertitude ou de non-prise en charge). L. Abouda (2001), en particulier, réfute cette valeur première d'emprunt en récusant la justification d'un emploi possible de ce conditionnel d'emprunt (pour lequel il n'y aurait ni valeur modale d'incertitude ni valeur aléthique d'indécision) par l'exemple donné par P. Dendale (1991, 221) :

(399) La flotte britannique **aurait quitté** ce matin le port de Portsmouth en direction des Malouines. Le voyage long de quelque 12000 km vers ces îles à l'autre bout du monde a donc bel et bien commencé.

Pour L. Abouda, et nous sommes *a priori* d'accord avec lui sur ce point, l'exemple semble peu acceptable et la conclusion introduite par *donc* serait plutôt déduite d'un contexte antérieur. P. Dendale pose au contraire que l'enchaînement entre la phrase au conditionnel et la phrase à l'indicatif est cohérent, et que, par conséquent, « le locuteur qui est responsable de la vérité de la phrase enchaînée assume pour vraie la phrase sur laquelle est basé l'enchaînement », c'est-à-dire que « la phrase au Condit<sub>ME</sub> est présentée comme vraie par le locuteur ». P. Dendale continue en disant que, si cette phrase est au conditionnel, c'est parce que ce dernier a pour rôle le marquage de l'emprunt (puisqu'il s'agit de sa valeur première). Les valeurs d'indécision et d'incertitude « [ont] un *caractère temporaire*, qui peut être neutralisé *rétroactivement*, soit par un enchaînement conclusif [...], soit [...] par des marqueurs explicites de confirmation de *doute* ou de *fausseté* ». P. Dendale le montre par un deuxième exemple :

(400) Et ce pays devenu hautement instable **disposerait**, ce qui n'est pas pour rassurer, de la capacité atomique.

Or pour nous – nous rejoignons là aussi L. Abouda – l'énonciateur « ne tient pas pour vrai » (c'est-à-dire n'actualise pas dans son REN) le procès au conditionnel, car le commentaire en incise « *ce n'est pas pour rassurer* » ne s'applique pas à « *le pays dispose de la capacité atomique* » mais à « *il est possible que le pays dispose de la capacité nucléaire* », c'est-à-dire au procès soumis au jugement épistémique de l'énonciateur. Ainsi, si cet emploi du conditionnel peut marquer un emprunt (nous n'avons pas le contexte global pour l'affirmer – qu'il puisse s'agir d'une information inférée ne serait pas totalement inenvisageable), il marque pour nous avant tout un désengagement de l'énonciateur sur l'information.

En réalité, les hypothèses de P. Dendale (1991 et 1993) sur le conditionnel épistémique, ayant pour valeur première l'emprunt, sont tout à fait cohérentes (mis à part les remarques ci-dessus) dans la mesure où l'on a effectivement affaire à des conditionnel de rapport d'information ! Et si L. Abouda se montre en désaccord sur cette prépondérance de la valeur de l'emprunt, c'est parce qu'il souhaite englober dans son étude des emplois de conditionnel (atténuatif en particulier) qui ne relèvent pas de la définition du conditionnel épistémique de P. Dendale (dans la version 1991 et 1993), afin d'en donner un traitement unitaire, basé sur la non-prise en charge.

Examinons alors comment L. Abouda (2001) caractérise la classe du « conditionnel de non-prise en charge ».

#### 16.2.2.2. Le conditionnel de non-prise en charge chez L. Abouda

L. Abouda étudie trois types de conditionnel - journalistique, polémique et atténuatif - dans un cadre théorique polyphonique. Pour lui, ils font partie de la classe d'emplois de « la non-prise en charge » et il les traite donc de la même manière. Il considère donc que la valeur d'emprunt du conditionnel « journalistique » est une conséquence de la valeur de non-prise en charge (à l'inverse de P. Dendale pour lequel elle est en la cause). En se basant sur une distinction entre « Locuteur » et « Autre Énonciateur », il explique comment la valeur d'emprunt découle de la non-prise en charge (2001, 283) :

Du coup, face à un énoncé donné, le Locuteur a le choix de prendre ou non en charge. Or, en refusant le prendre en charge, le Locuteur attribue cet énoncé *automatiquement*, si l'on ose dire, à un *autre énonciateur*, cet être linguistique abstrait qui peut ou non correspondre à un être physique réel.

Il montre par la suite que cet « Autre Énonciateur » n'est, de fait, pas un être « réel en chair et en os » dans le cas du conditionnel « atténuatif ». Mais auparavant, il examine le cas du conditionnel « polémique », qui pour lui ne constitue pas « une classe linguistique particulière d'emploi, mais, au mieux, un simple effet de sens contextuel ». Nous l'avions déjà dit en 13.3.2., nous sommes effectivement d'accord avec lui pour dire que la valeur de « fausseté pour le locuteur », c'est-à-dire l'actualisation opposée d'un procès au conditionnel de rapport d'information provient des indices contextuels et non d'une valeur propre à ce conditionnel. Les tests qu'il propose nous semblent suffisamment probants, nous y renvoyons pour plus de détails.

Passons donc maintenant au conditionnel « atténuatif ». Tout d'abord, nous remarquons que nous sommes en désaccord avec lui sur deux points mineurs :

– d'une part, il considère que certains verbes conjugués à la troisième personne peuvent relever de l'atténuatif, comme dans :

(401) En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, qu'il **convierait** mieux d'appeler mort que vie.<sup>394</sup>

et d'autres non, comme dans :

(402) Le président Ben Ali souhaiterait créer des conditions qui lui **permettraient** d'aller, de temps en temps, voir Bourguiba et l'informer.

Nous ne voyons pas pourquoi L. Abouda n'y voit « clairement » pas un « sens atténuatif », ce qu'il n'explique pas vraiment dans son article. Pour nous, il s'agit dans les deux

---

<sup>394</sup> Exemple emprunté à Damourette & Pinchon.

cas d'une suspension d'actualisation, ce qui va d'ailleurs dans le sens de ce qu'il avance par la suite.

– d'autre part, il se base sur une définition du « performatif » selon J. Milner & J.-C. Milner (1975, 132 et 138)<sup>395</sup>, qui ne correspond pas à celle que nous avons donnée en 3.3.1., mais s'approche plutôt de ce que nous nommons la « prise en charge » :

Pour chaque type d'énonciation, il y a un type de performatif abstrait spécifique : analogue à *je dis que* pour l'assertion, *j'ordonne que* pour l'ordre, *je demande si* pour la question.

C'est précisément à partir de ce postulat du « performatif implicite » que se base L. Abouda pour son analyse du conditionnel « atténuatif », mais cette « similitude »<sup>396</sup> avec la prise en charge amène à un certain rapprochement avec notre propre analyse du conditionnel de suspension d'actualisation. En effet, pour lui, un énoncé comme :

(403) Je **voudrais** une baguette !

se paraphrase en :

(403)' *Je dirais que je veux* une baguette !

en faisant « apparaître » le verbe déclaratif implicite dans (403).

De même, l'énoncé (401) se paraphrase en :

(401)' En effet, il avait mené jusqu'à sa vingtième année cette vie du siècle, dont je *dirais qu'il convient* mieux d'appeler mort que vie.

Ainsi ce type de conditionnel ne s'applique pas pas directement au verbe mais au « verbe de prise en charge, explicite ou implicite », et de cette manière « le Locuteur ne prend pas en charge le contenu de *p* » dans la paraphrase en « *je dirais p* ». De plus, comme le pose L. Abouda, la « non-prise en charge » induit l'attribution du contenu *p* à un Autre Énonciateur, mais pour l'emploi atténuatif, « l'Autre Énonciateur et le Locuteur renvoient tous les deux à la même personne physique, i.e. le producteur réel de l'énoncé. D'où, nous semble-t-il, cet effet de sens très particulier – quasiment schizophrénique – où le producteur du message se présente comme n'assumant pas le contenu d'une proposition qu'il prend finalement en charge par le simple fait de l'énoncer ».

On peut voir que L. Abouda n'utilise pas les concepts de la théorie polyphonique exactement de la même manière que H. Nølke & al. ou H. Kronning, car, chez eux, les « êtres discursifs » nous semblent être définis de manière plus technique, ce qui évite d'avoir à parler de « schizophrénie » lorsque plusieurs « énonciateurs » ou « êtres discursifs » renvoient au

---

<sup>395</sup> « Interrogations, reprises, dialogue », *Langue, discours, société, pour Émile Benveniste*, J. Kristeva, J.-C. Milner, N. Ruwet (éds), Seuil, Paris, p. 122-148.

<sup>396</sup> Il est évident qu'il ne s'agit pas exactement de la même chose, puisque l'opérateur de prise en charge JE-DIS est nécessaire pour la construction de l'énoncé et se combine avec d'autres opérateurs pour former une interrogation ou une injonction (cf. 1.2.1.).

même sujet physique. L'utilisation de différents référentiels temporels résout également grandement ce problème.

De même, la conclusion de L. Abouda pourrait être affinée techniquement puisque, dans sa description finale du conditionnel « atténuatif », « le locuteur ne prend pas en charge  $p$  mais le prend finalement en charge en l'énonçant ». Si l'on fait une distinction conceptuelle entre « prise en charge » et « désengagement » dans le sens où nous les avons définis, alors il n'y a plus de contradiction entre prendre en charge – même indirectement – un contenu propositionnel et de s'en désengager. C'est précisément ce que montre la formalisation par le schème énonciatif JE-DIS (NON (JE-DIS (est-vrai ( $\lambda$ ))). Enfin, nous remarquerons là aussi, que, à la différence de H. Kronning ou P. Dendale, nous ne plaçons pas le « désengagement » (ou, terme commun, « non-prise en charge ») au même « niveau hiérarchique » que « l'emprunt », et que nous n'avons pas établi de relation de cause à effet entre les deux. Nous avons montré (ou nous espérons avoir montré) que l'opération de désengagement peut se manifester de différentes manières, celles-ci n'étant pas toujours nettement distinguables ni incompatibles entre elles. Pour les emplois « atténuatifs », nous avons aussi dégagé deux opérateurs possibles (est-possible<sub>A</sub> et si-tu-actualises) qui précisent en quoi consiste le désengagement appliqué à l'acte énonciatif lui-même.

### 16.2.3. Le conditionnel épistémique de conjecture

#### 16.2.3.1. Caractéristiques du conditionnel de conjecture en interrogative

L'analyse du conditionnel de « non-prise en charge » que nous venons de voir chez L. Abouda (2001) n'incluait pas les emplois inférentiels du conditionnel. Comme le fait remarquer P. Dendale (2010, 294), « le conditionnel de conjecture n'a été décrit que dans un nombre relativement réduit d'études spécialisées ». Ce dernier s'attache donc à l'étudier en détail à l'aune de ce qui a déjà été fait et de ses propres analyses. Il définit cinq caractéristiques de ce conditionnel en interrogative (2010, 296) :

A) Une phrase interrogative [*contenant un conditionnel de conjecture*] se présente à l'interprétation non pas comme une *demande d'information « normale »* concernant  $p$ , mais comme une *assertion* sur  $p$ .

B) Du point de vue modal, cette assertion n'équivaut pas à une assertion *catégorique* mais à une assertion *hypothétique, conjecturale*. Ses degrés de certitude et d'assurance sont moindres que ceux de certains autres marqueurs épistémiques.

C) L'hypothèse se présente par défaut à l'interprétation comme *basée sur des prémisses*, à partir desquels elle a été *obtenue par inférence*.

D) Cette hypothèse se donne, dans le cas par défaut, comme ayant été conçue par le *locuteur lui-même* (et non pas par quelqu'un d'autre).

E) Si l'énoncé interrogatif est adressé à un interlocuteur (différent du locuteur), la *participation* du dernier *peut être sollicité* (sous forme d'une réponse), mais elle ne l'est pas nécessairement.

Comme P. Dendale, nous allons examiner ces cinq propositions.

A) Tout d'abord, il ne faut pas entendre l'emploi de *assertion* dans le sens que nous avons donné à ce terme en 1.2.2., à savoir un engagement de l'énonciateur sur la vérité de ce qu'il énonce, mais plutôt comme une *déclaration* ou un simple engagement. À ce titre, les interrogatives au conditionnel de conjecture (ou de raisonnement, nous tenons ces deux termes pour synonymes ici) sont effectivement à mi-chemin entre une réelle demande d'information (ce qui est possible pour un conditionnel de suspension d'actualisation comme *Auriez-vous du thé ?* vu en 13.5.1.2.) et une déclaration. Car, en apportant une information inférée sur laquelle l'énonciateur ne s'engage pas, il la soumet à l'appréciation de son co-énonciateur, que ce soit sous forme déclarative ou clairement interrogative. D'ailleurs, les énoncés « de surprise » (dont nous avons parlé en 13.4.3.) peuvent, à notre sens, être exprimés sur cette modalité un peu « mixte » (l'énoncé (363) c. *Tiens, Zoé aurait déjà fini de lire le livre ?* peut être dans ce contexte, à notre sens, aussi bien un constat exclamatif qu'une question).

B) L'information soumise à l'interrogation et présentée au conditionnel, provenant d'une inférence, est en effet une *conjecture* (nous évitons *hypothèse* pour éviter la confusion avec le « conditionnel d'hypothèse »), qui est moins « forte » épistémiquement que le futur de conjecture ou *devoir* épistémique, comme le montre P. Dendale par cet exemple (que nous complétons avec la version c.) :

(404) Paul n'est toujours pas là.

a. Il **aura** oublié le rendez-vous, *c'est sûr* / \* *c'est possible*

b. **Aurait-il** oublié le rendez-vous ? (≠≠)<sup>397</sup> *C'est possible* / \* *C'est sûr*

c. Il **doit** avoir oublié le rendez-vous, *c'est sûr* / *c'est fort probable* / \* *c'est possible*

Nous avons posé que le conditionnel de raisonnement en question est d'ordre abductif, par conséquent, l'information inférée est soumise à un jugement de plausibilité (ce qui n'est pas exactement la même chose qu'un jugement épistémique). Mais il n'est pas surprenant que l'appréciation *c'est possible* (de l'énonciateur ou du co-énonciateur) soit énonçable après une telle question, car nous avons montré en 13.4. que le conditionnel de raisonnement n'opérait pas de différence de manière marquée entre la plausibilité et la possibilité épistémique.

C) D'autres auteurs, comme A.-M. Diller (1977)<sup>398</sup> et J. Vlemings (1999)<sup>399</sup> (cités par P. Dendale (2010) et L. Tasmowski (2001)), ont remarqué que l'information dans les interrogations au conditionnel de conjecture provient d'une inférence, effectuée à partir de prémisses que l'on peut (voire « doit pouvoir », selon A.-M. Diller) retrouver dans le contexte (situationnel pour le moins). La présence d'indices déclenchant le raisonnement est caractéristique pour nous d'une abduction, ce qui va tout à fait dans le sens de ce que nous

---

<sup>397</sup> Ce signe indique une pause intonative.

<sup>398</sup> « Le conditionnel, marqueur de dérivation illocutoire », *Semantikos* 2, p. 1-17.

<sup>399</sup> « Les valeurs de *donc* », ms, Université d'Anvers (UIA).

avons posé (le terme *abduction* est d'ailleurs employé par J. Vlemmings, bien qu'il n'attribue pas – d'après ce que nous en lisons chez Tasmowski (2001, 340) – une valeur de *plausibilité* à la conclusion, mais un jugement épistémique en *peut-être*).

D) Dans le cas du conditionnel de conjecture, l'information supposée ne provient pas d'un locuteur autre mais est « conçue » par l'énonciateur lui-même. P. Dendale le montre à l'aide des énoncés-tests suivants :

- (405) a. Ben Laden reste introuvable. **Aurait-il** été tué dans une des campagnes militaires comme je suis enclin à le penser ?  
 b. Ben Laden reste introuvable. **Aurait-il**, ??selon moi, été tué dans une des campagnes militaires ?

P. Dendale explique que « dans (405) a. [*notre numérotation*] l'enchaînement signale de façon explicite que la question qui précède est une hypothèse du locuteur. Dans (405) b. *selon moi* force à une lecture comme question écho si on veut rendre acceptable l'énoncé ; sinon il rend l'énoncé bizarre et cette bizarrerie s'explique par le fait que le locuteur demande à lui-même de répondre à une question « selon lui-même », selon une opinion qu'il a lui-même ». L'ajout de *selon moi* en (405) b. semble effectivement redondant, ce qui montre que le conditionnel de raisonnement marque que l'information provient bien de l'énonciateur et qu'il n'y a pas d'« emprunt » à quelque autre « source d'information ». Dans la description des cinq caractéristiques du conditionnel de conjecture, P. Dendale avait ajouté *dans le cas par défaut*, ce qui laisse entendre qu'il existe des cas où l'information inférée ne provient pas de l'énonciateur. Comme P. Dendale n'évoque pas dans la suite de son article ce type de cas, nous proposons de poursuivre les tests afin de voir ce qu'il en est (nous modifions le thème de l'exemple pour ne pas être dépendant d'une vraisemblance avec la réalité actuelle) :

- (406) L'arme du crime n'a pas été retrouvée.  
 a. Aurait-elle, ? *selon l'assassin*, été jetée à la mer ?  
 b. Aurait-elle, *comme le prétend l'assassin*, été jetée à la mer ?  
 c. Aurait-elle, *comme Pierre le suppose*, été jetée à la mer ?  
 d. Aurait-elle, *comme on peut le supposer/penser*, été jetée à la mer ?

Nous interprétons ces quatre variantes de la manière suivante :

– en (406) a., l'association de la forme interrogative et de *selon l'assassin* nous semble curieuse, un peu pour les mêmes raisons que pour l'énoncé (405) b. La tournure *selon x* marque que l'information transmise est orientée par défaut vers le vrai (tel que nous l'avons vu pour le conditionnel épistémique chez H. Kronning en 16.1.2.2.), elle peut bien entendu être remise en cause par l'énonciateur, mais plutôt dans la suite de l'énoncé et non à l'intérieur même de la proposition comportant *selon x*. Par conséquent, dans l'énoncé (406) a., l'énonciateur à la fois transmet une information orientée comme vraie par défaut (comme c'était le cas avec *selon moi*) et la met en question par la forme interrogative, ce qui est contradictoire. Ou bien, si l'on veut voir dans cet énoncé un raisonnement de la part de l'énonciateur (à partir des dires de l'assassin), il y a tout simplement contradiction entre

effectuer un raisonnement dont on met en question la conclusion et rapporter une information orientée comme vraie par défaut.

– l'énoncé (406) b. peut recevoir, à notre sens, également deux interprétations différentes. La première serait que l'énonciateur a effectué un raisonnement et en arrive à une conclusion similaire aux dires de l'assassin. Or l'incise *comme le prétend l'assassin* montre que ces dires n'étaient pas tenus pour vrais auparavant par l'énonciateur. L'énonciateur se demande donc (c'est l'objet de la question) si l'arme du crime a bien été jetée en mer et si, par conséquent, l'assassin aurait finalement dit vrai. La deuxième interprétation serait une mise en question des dires de l'assassin, qui ne sont toutefois pas présentés comme « orientés vers le vrai » par *prétendre* (le conditionnel marquant dans ce cas un rapport d'information et un jugement épistémique).

– enfin, les énoncés (406) c. et d. comportent pour nous un conditionnel de raisonnement. Mais en réalité, le raisonnement peut être le fruit d'une autre personne (en (406) c.), dont l'énonciateur reprend la conclusion plausible et qu'il soumet au questionnement. Ou bien il peut s'agir du raisonnement de l'énonciateur dont la conclusion plausible rejoint celle de Pierre ou rejoindrait celle de n'importe quelle autre personne (en (406) d.).

On le voit à l'appui de ces exemples, lorsque la mention d'une autre instance énonciative ou d'un locuteur est rajoutée, il peut être difficile de « démêler » ce qui relève du rapport d'information et ce qui relève du raisonnement. Mais nous pouvons dire que, lorsque ne figure aucune autre instance énonciative ou locuteur, le conditionnel utilisé dans ce type d'énoncé interrogatif renvoie bien à une conclusion inférée émise par l'énonciateur lui-même.

E) P. Dendale note que, pour ces questions au conditionnel de conjecture, « la phrase interrogative garde [...] (une partie de) son potentiel interrogatif, mais semble perdre souvent sa *fonction interlocutive* : très souvent le locuteur ne s'attend pas à une réponse. » Si nous proposons de formaliser en schème énonciatif ce type d'énoncé, nous obtenons ceci :

(*raisonnement*) & JE-DIS (est-ce que TU-DIS (est-plausible (*p*)))

Nous avons repris le schème énonciatif du conditionnel de raisonnement (voir 13.2.) et nous avons ajouté l'opérateur d'interrogation que nous avons proposé en 1.1.1. Nous avons placé celui-ci comme s'appliquant à (est-plausible (*p*)). Ceci nous semble avoir des conséquences intéressantes : en demandant au co-énonciateur (qui peut bien entendu être aussi l'énonciateur lui-même) si *p* est plausible, ce dernier peut soit répondre « oui je pense que *p* est plausible ou possible » (c'est-à-dire qu'il donne son avis sur *p*, par le même raisonnement abductif que l'énonciateur ou autre), soit, s'il sait que *p* est vrai ou faux, dire « *p* est vrai » ou « *p* est faux », c'est-à-dire aller au-delà de la plausibilité ou la possibilité (nous avons vu ces différentes possibilités en 13.4.3.). Que la question puisse rester en suspend n'est pas non plus problématique : la plausibilité peut être un « statut suffisant » pour une information dont on ne peut vérifier la vérité de manière immédiate. Peut-être faudrait-il

toutefois envisager dans ce cas un formalisme différent de l'opérateur « est-ce que TU-DIS » qui semble plutôt indiquer une attente d'une réponse du co-énonciateur.

### 16.2.3.2. Le conditionnel de conjecture peut-il figurer en déclarative ?

P. Dendale part d'un postulat (attribué toutefois à « la littérature »), selon lequel le conditionnel de conjecture n'apparaît « que dans des structures interrogatives avec *inversion* ou avec *est-ce que* ». Parfois, remarque-t-il, on peut trouver quelques exemples de ce conditionnel en interrogative intonative (nous le pensons aussi – voir notre énoncé construit (367) b., même si nous n'avons pas d'exemple attesté en corpus), mais l'obligation de la structure interrogative elle-même ne semble pas être remise en cause. Pourtant, nous avons vu quelques exemples de conditionnel de raisonnement abductif en déclarative (13.4.), qui semblent bien pouvoir répondre aux critères C) et D) décrits plus haut (les critères A) et E) étant spécifiques à l'emploi en interrogatives) : il s'agit d'une inférence abductive effectuée par l'énonciateur à partir d'indices constatés, dont la conclusion est plausible.

En ce qui concerne le critère B), qui posait un degré de certitude (plus exactement « d'incertitude ») moindre que le futur « conjectural » et *devoir* épistémique pour le conditionnel de conjecture en interrogative, il nous semble que le conditionnel de raisonnement en déclarative met justement mieux en évidence les différences conceptuelles sous-jacentes entre les trois. Si l'on reprend l'énoncé (364) :

- (364) Les yeux injectés de l'inspecteur roulèrent dans ses orbites ; ce n'était pas la même écriture que sur le premier message. Il y **aurait** donc plusieurs Billy.  
 a. ?? Il y **aura** donc plusieurs Billy.  
 b. Il **devait** donc y avoir plusieurs Billy.

Remarquons tout d'abord que la variante a. nous semble difficilement énonçable dans ce contexte, car le récit est « au passé » et l'interprétation du futur ne se fait pas dans le sens d'une conjecture (dont le moment de vérification est à venir), mais plutôt d'une prévision d'un fait à venir (au même titre que le serait *Billy prendra donc le train*). La variante b. avec *devoir* relève à notre sens de la déduction : la loi de savoir partagé à laquelle l'inspecteur se réfère est ici « Lorsque l'on voit deux écritures, c'est qu'il y a deux personnes différentes qui ont écrit » (l'inverse de celle posée pour le raisonnement abductif) ; or l'inspecteur constate deux écritures et il en déduit qu'il y a plusieurs Billy. L'emploi de *verbe* marque donc ici un jugement épistémique de possible et non une plausibilité comme dans le conditionnel. Mais il nous est difficile de déterminer lequel des deux exprime une « certitude plus grande ».

Pour en revenir à la possibilité ou non d'un conditionnel de raisonnement en déclarative, nous citerons également l'article de L. Tasmowski (2001) sur les questions au conditionnel. Elle propose un tableau intéressant mettant en contraste la « source

d'information » (soit l'énonciateur soit le co-énonciateur, qui pourrait être aussi tout autre locuteur) et les énoncés déclaratifs ou interrogatifs, à l'indicatif ou au conditionnel :

Forme ↓	Source d'information →	Locuteur	Auditeur
Indicatif	assertion	X	
	question		X
Conditionnel	assertion		X
	question	X	

Selon ce tableau :

- l'information contenue dans un énoncé déclaratif à l'indicatif provient de l'énonciateur (*Pauline a mangé un gâteau*) ;

- la vérité de l'information mise en question dans un énoncé interrogatif à l'indicatif est détenue par le co-énonciateur (*Pauline a-t-elle mangé un gâteau ?*) ;

- l'information contenue dans un énoncé déclaratif au conditionnel provient d'un autre locuteur (*Selon Marie, Pauline aurait mangé un gâteau*) ;

- l'information contenue dans un énoncé interrogatif au conditionnel provient de l'énonciateur (*Pauline aurait-elle mangé un gâteau ?*).

Ce tableau semble de prime abord bien équilibré, mais malheureusement il ne se vérifie pas sur tous les points. En ce qui concerne l'indicatif, il nous semble juste de dire qu'un énoncé déclaratif marque que l'information (ou plus précisément le contenu propositionnel) a pour origine *par défaut* (c'est-à-dire sans aucun marqueur particulier) l'énonciateur, bien que, en corpus, un énoncé soit rarement isolé comme tel et que différentes « sources d'information » (dans un sens très large : constat, propos rapportés, vérités générales...) interviennent souvent (sans compter les référentiels de type « exemples » ou « commentaires » qui situent les propositions d'une manière particulière). De même, une question à l'indicatif suppose bien que le co-énonciateur puisse y répondre (d'une manière très générale).

En revanche, pour le conditionnel, il n'y a pas, à notre avis, une démarcation aussi nette entre « déclaration – conditionnel de rapport d'information » et « question – conditionnel de raisonnement ». D'ailleurs, L. Tasmowski le reconnaît elle-même plus loin :

Il nous faut à présent nous arrêter à des contextes où l'analyse qui précède est prise en défaut. Il existe en effet des contextes avec un conditionnel dans une assertion qui indiquent clairement que l'information n'est pas empruntée (cf. 1a.). Et il existe des contextes avec un conditionnel dans une question qui supposent que l'hypothèse n'est pas du crû ou du seul crû du Locuteur (cf. 2) :

1a. D'après Paul, ce serait sa femme la coupable.

1b. D'après moi, ce serait sa femme la coupable.

2a. Serait-ce sa femme la coupable ? C'est la question que tout le monde se pose, sauf moi.

2b. Serait-ce sa femme la coupable ? C'est la question que tout le monde se pose, moi y inclus.

Les énoncés qu'elle donne montrent d'eux-mêmes que le conditionnel de raisonnement peut se trouver en déclarative et le conditionnel de rapport d'information en interrogative (en 2b.), la version 2a. étant plutôt la reprise d'une question au conditionnel de raisonnement que se posent « les autres ». Toutefois, il ne serait pas faux de dire que l'interprétation d'un conditionnel, *en l'absence de marqueurs spécifiques*, va vers le rapport d'information en déclarative, et vers le raisonnement en interrogative.

### 16.3. Conclusion

Le conditionnel épistémique recouvre donc selon les auteurs différentes définitions et différentes valeurs sémantiques. Celle de « l'emprunt » a été depuis longtemps identifiée, puisque, cet emploi étant courant en contexte journalistique, on voit nettement que le journaliste « rapporte » ou « transmet » des informations qui lui viennent de différents informateurs. Celle de « conjecture » a été mise au jour plus récemment, à partir des questions au conditionnel, pour lesquelles on constate à l'inverse que l'information est inférée par l'énonciateur. Il est aussi plus difficile de repérer en corpus des emplois de conditionnel de raisonnement en déclarative. Pour finir, notons une remarque de P. Dendale (2010, 300) :

L'hypothèse exprimée dans ce genre de constructions concerne apparemment toujours, dans les nombreux exemples que nous avons parcourus, l'un des deux thèmes suivants : *hypothèse sur la cause* d'un état de choses ou d'un événement ou *hypothèse sur l'identité* ou *la catégorisation* de quelqu'un ou de quelque chose.

Nous n'avons pas fait d'étude sur corpus aussi poussée qu'il a pu le faire pour corroborer son résultat, mais cette constatation nous semble très intéressante et une piste à suivre pour explorer plus loin le conditionnel de raisonnement, en interrogative et en déclarative (aura-t-on le même résultat dans ce dernier cas ?).



## TROISIÈME PARTIE

### LES ÉQUIVALENTS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS EN ALLEMAND



## Chapitre 7 : Rappel du système temporel allemand

Pour pouvoir étudier les équivalents allemands du conditionnel français, nous présenterons tout d'abord une vue d'ensemble des formes verbales allemandes et de l'organisation du système temporel global. Nous verrons également quelques caractéristiques des verbes de modalité et de modalisation, dont certains sont des équivalents possibles du conditionnel. Nous exposerons différents systèmes de classification proposés par certains auteurs, sans toutefois les discuter outre mesure, notre but ici étant d'adopter une convention pour notre travail ultérieur.

Rappelons tout d'abord que l'allemand connaît deux modes : l'Indikativ et le Konjunktiv. Ce deuxième mode est marqué par le morphème *-e-* intercalé entre le radical du verbe et les désinences de personnes. On distingue également deux Konjunktiv : le Konjunktiv I, qui est basé sur le radical du Präsens, et le Konjunktiv II, qui est basé sur le radical du Präteritum. Deux « traditions » se côtoient pour l'appellation des formes verbales des deux Konjunktiv :

- soit on considère chaque Konjunktiv comme un paradigme de formes autonome, dans ce cas la forme simple de chaque Konjunktiv reçoit l'étiquette « Präsens » (d'où « Konjunktiv I Präsens » pour *er gehe*, et « Konjunktiv II Präsens » pour *er ginge*) ;

- soit on considère plutôt le radical d'origine de chaque forme, dans ce cas celle-ci reçoit son appellation en référence à l'Indikativ (d'où « Konjunktiv Präsens » pour *er gehe*, et « Konjunktiv Präteritum » pour *er ginge*).

Nous nous inscrivons plutôt dans cette deuxième tradition, pour des raisons plus pratiques que théoriques.

## 17. Différents systèmes possibles

### 17.1. R. Thieroff (1992)

- Formes de l'indicatif

R. Thieroff recense dix temps verbaux pour le mode Indikativ. Nous reconstituons ce tableau partir des descriptions de chaque temps :

<b>Indikativ</b>	
Präsens	er macht er geht
Präteritum	er machte er ging
FuturI	er wird machen er wird gehen
<i>FuturPräteritumI</i>	<i>er würde machen</i> <i>er würde gehen</i>
Perfekt	er hat gemacht er ist gegangen
Plusquamperfekt	er hatte gemacht er war gegangen
FuturII	er wird gemacht haben er wird gegangen sein
<i>FuturPräteritumII</i>	<i>er würde gemacht haben</i> <i>er würde gegangen sein</i>
PerfektII	er hat gemacht gehabt er ist gegangen gewesen
PlusquamperfektII	er hatte gemacht gehabt er war gegangen gewesen

Nous avons mis en italique les étiquettes et les formes « FuturPräteritumI » et « FuturPräteritumII » que R. Thieroff propose d'intégrer dans le mode *Indikativ*, comme un temps verbal à part entière. C'est une démarche originale que nous n'avons pas retrouvée dans des travaux postérieurs. R. Thieroff précise d'ailleurs que la seule grammaire allemande qui établit la forme *würde* + infinitif en tant que temps verbal du mode Indikativ et du mode Konjunktiv est celle de P. Jørgensen (1964)<sup>400</sup>. H. Weinrich (1985)<sup>401</sup> adopte une position similaire, à la différence près que celui-ci ne traite pas du mode Konjunktiv dans cet ouvrage et le FuturPräteritumI et FuturPräteritumII sont dénommés comme « Konditional » et « Konditional II » à côté des autres temps de l'Indikativ.

<sup>400</sup> *Tysk Grammatik III*, Copenhague.

<sup>401</sup> *Tempus. Besprochene und erzählte Welt*, Stuttgart, (4<sup>e</sup> édition)

Les raisons qui amènent P. Jørgensen et R. Thieroff à inscrire dans le paradigme de l'Indikativ la forme *würde* + infinitif et sa version composée reposent essentiellement sur le fait que *würde* + infinitif est, en allemand contemporain, la transposition sémantiquement équivalente de *werde* + infinitif d'un texte « au présent »<sup>402</sup> vers un texte « au passé »<sup>403</sup>, et vice-versa, comme par exemple<sup>404</sup> :

(407) Die drei Männer warten gespannt; in zehn Minuten **wird** die Explosion **erfolgen**; da **wird** sich auch der vierte Arbeiter in Sicherheit **gebracht haben**.

Cet énoncé devient, transposé « au passé » :

(407)' Die drei Männer warteten gespannt; in zehn Minuten **würde** die Explosion **erfolgen**; da **würde** sich auch der vierte Arbeiter in Sicherheit **gebracht haben**.

Pour P. Jørgensen et R. Thieroff, *würde* + infinitif est dans la version (407)' une forme indicative au même titre que *werden* + infinitif, car elles expriment toutes deux une « ultériorité » par rapport à un procès relaté au présent (407) pour et au passé pour (407)'. La forme *würde* + infinitif n'exprime ici aucune valeur de « potentiel » comme cela serait le cas dans une structure hypothétique, ainsi se justifie son appartenance au mode de l'Indikativ.

Nous comprenons les motivations de ce point de vue, dans la mesure où il complète un tableau des temps allemands qui chercherait établir à une liste exhaustive des relations temporelles (antériorité, concomitance, postériorité). D'un autre côté, il peut paraître surprenant d'avoir une forme de Konjunktiv dans un paradigme d'Indikativ. Mais c'est, de fait, le cas dans l'utilisation de la langue allemande, et cela rejoint au final la même problématique du conditionnel français qui peut être considéré comme un temps « purement » indicatif lorsqu'il a valeur de « futur dans le passé » et comme un temps plus « modal » dans ses autres valeurs. Nous reviendrons sur le statut de la forme en *würde* + infinitif plus loin.

- **Formes du subjonctif**

La seule définition des formes du subjonctif chez R. Thieroff se trouve au début d'un paragraphe consacré au discours indirect (1992, 223) :

In der indirekten Rede werden sowohl Formen des Konjunktiv I (Konjunktiv-Formen, deren finites Verb im Präsens steht) als auch Formen Konjunktiv II (Konjunktiv-Formen, deren finites Verb im Präteritum steht) gebraucht.

*Dans le discours indirect, on utilise aussi bien les formes du Konjunktiv I (formes du Konjunktiv dont le verbe conjugué est au Präsens) que les formes du Konjunktiv II (formes du Konjunktiv dont le verbe conjugué est au Präteritum).*

<sup>402</sup> C'est-à-dire dont les temps verbaux principaux sont le Präsens et le Perfekt (« besprechende Tempora » de H. Weinrich).

<sup>403</sup> C'est-à-dire dont les temps verbaux principaux sont le Präteritum et le Plusquamperfekt (« erzählende Tempora » de H. Weinrich).

<sup>404</sup> Exemple de P. Jørgensen et cité par R. Thieroff [1992, 145].

D'où nous déduisons les tableaux suivants :

<b>Konjunktiv I</b>	
Präsens	er mache er gehe
FuturI	er werde machen er werde gehen
Perfekt	er habe gemacht er sei gegangen
FuturII	er werde gemacht haben er werde gegangen sein
PerfektII	er habe gemacht gehabt er sei gegangen gewesen

<b>Konjunktiv II</b>	
Präteritum	er machte er ginge
<i>FuturPräteritumI</i>	<i>er würde machen</i> <i>er würde gehen</i>
Plusquamperfekt	er hätte gemacht er wäre gegangen
<i>FuturPräteritumII</i>	<i>er würde gemacht haben</i> <i>er würde gegangen sein</i>
PlusquamperfektII	er hätte gemacht gehabt er wäre gegangen gewesen

Si l'on suit « à la lettre » sa définition, la forme en *würde* + infinitif, posée chez R. Thieroff comme un temps de l'indicatif, trouve plus difficilement sa place au sein du Konjunktiv II. Elle est définie « Konjunktiv II FuturPräteritum (I et II) », ce qui nous semble aboutir à une étiquette à la fois curieuse et inexacte, puisque cette forme n'exprime pas vraiment un « futur dans le passé au mode subjunctif »...

### 17.2. G. Zifonun & al. (1997)

Cette grammaire de l'allemand s'inscrit également dans la deuxième « tradition ». Nous donnons le tableau récapitulatif des formes verbales, celles du subjunctif étant construites d'après celles de l'indicatif, et dont elles reçoivent le nom (1997, 1735) :

Tempuskategorien gemäß Stamm	<b>Indikativ</b>	<b>Konjunktiv</b>
<i>Präsens</i>	er geht	er gehe
<i>Präteritum</i>	er ging	er ginge
<i>Futur</i>	er wird gehen	er werde gehen
<i>Präsensperfekt</i>	er ist gegangen	er sei gegangen
<i>Präteritumperfekt</i>	er war gegangen	er wäre gegangen
<i>Futurperfekt</i>	er wird gegangen sein	er werde gegangen sein

La forme en *würde* + infinitif n'appartient pas à cette classification :

Für die *würde*-Formen wie *er würde gehen* – *er würde gegangen sein* ist keine Paradigmenposition frei. [...] Da jedoch nur die Präsensformen (Indikativ/Konjunktiv) des Hilfsverbs *werden* als periphrastische Formen in das Paradigma der Voll- und Modalverben im Aktiv eingehen (jeweils Indikativ/Konjunktiv Präsens von *werden* I + Infinitiv des Voll-/Modalverbs), stehen die präteritalen *würde*-Formen des Aktivs (Konjunktiv Präteritum von *werden* + Infinitiv von Voll-/Modalverb) systematisch neben dem Paradigma.

*Il n'y a pas de place libre dans le paradigme pour les formes en würde + infinitif telles que er würde gehen – er würde gegangen sein. [...] Comme toutefois seules les formes du Präsens (Indikativ et Konjunktiv) du verbe auxiliaire werden sont incluses en tant que formes périphrastiques dans le paradigme des verbes (« pleins » et modaux) à la voix active, les formes prétéritales en würde de l'actif (Konjunktiv Präteritum de werden + infinitif du verbe « plein » ou modal) sont placées systématiquement à côté du paradigme.*

Cette forme est ici considérée comme la « variante analytique » du Konjunktiv Präteritum (*würde* + infinitif simple : *er würde gehen*), et du Konjunktiv Präteritumperfekt (*würde* + infinitif composé : *er würde gegangen sein*) surtout lorsqu'elle ne se distingue pas des formes de l'Indikativ Präteritum.

### 17.3. J. Fourquet (1973)

À l'inverse des auteurs précédents, J. Fourquet présente un système fondé sur l'opposition passé/présent/futur appliquée au subjonctif I et au subjonctif II. Il y a donc un « présent » pour le subjonctif I et un « présent » pour le subjonctif II (1973, 13) :

L'allemand connaît, sous le nom de subjonctif (Konjunktiv) deux séries de formes en opposition avec celles de l'indicatif. Dans la première série, le radical coïncide avec celui du présent de l'indicatif ; dans la seconde, il coïncide, abstraction faite de l'Umlaut éventuel, avec celui du prétérit de l'indicatif.

On a reconnu aujourd'hui qu'au subjonctif cette différence de radical n'implique pas une différence de temps : *er sei* et *er wäre* sont deux présents, qui s'opposent au présent *er ist*. Exemples :

*Du glaubst, er sei verrückt, aber er ist es nicht.*

*Er spräche nicht so, wenn er verrückt wäre; er ist es eben nicht.*

Les grammairiens allemands désignent donc aujourd'hui ces deux séries de formes sous les noms du subjonctif I et subjonctif II, ce qui ne préjuge rien de leur contenu sémantique, modal ou temporel. En toute rigueur, il faudrait dire *présent* du subjonctif I pour *er sei*, *présent* du subjonctif II pour *er wäre*.

Nous reconstituons ainsi le système temporel exposé dans l'article :

		<b>Indicatif</b>	<b>Subjonctif I</b>	<b>Subjonctif II</b>
(Formes de base) <sup>405</sup>	<i>Présent</i>	er tut es	er tue es	er täte es
	<i>Passé</i>	er tat es	er habe es getan	er hätte es getan
	<i>Futur</i>	er wird es tun	er werde es tun	er würde es tun
Périphrase d'accompli	<i>Présent</i>	er hat es getan	er habe es getan	er hätte es getan
	<i>Passé</i>	er hatte es getan	er habe es getan gehabt	er hätte es getan gehabt
	<i>Futur</i>	er wird es getan haben	er werde es getan haben	er würde es getan haben

#### 17.4. P. Valentin (1983)

P. Valentin présente dans son article un système qui rejoint celui de J. Fourquet, à la seule différence près qu'il n'inclut pas de forme surcomposée pour le « parfait » du subjonctif passé I et II<sup>406</sup>. Nous reprenons le tableau de J. Fourquet en y introduisant pour comparaison les formes de P. Valentin qui utilisent un verbe se conjuguant avec l'auxiliaire *sein* :

		<b>Indicatif</b>	<b>Subjonctif I</b>	<b>Subjonctif II</b>
Cursif	<i>Présent</i>	er tut es er kommt	er tue es er komme	er täte es er käme
	<i>Passé</i>	er tat es er kam	er habe es getan er sei gekommen	er hätte es getan er wäre gekommen
	<i>Futur</i>	er wird es tun er wird kommen	er werde es tun er werde kommen	er würde es tun er würde kommen
Parfait	<i>Présent</i>	er hat es getan er ist gekommen	er habe es getan er sei gekommen	er hätte es getan er wäre gekommen
	<i>Passé</i>	er hatte es getan er war gekommen	er habe es getan gehabt (er sei gekommen gewesen)	er hätte es getan gehabt (er wäre gekommen gewesen)
	<i>Futur</i>	er wird es getan haben er wird gekommen sein	er werde es getan haben er werde gekommen sein	er würde es getan er würde gekommen sein

On remarquera dans les deux tableaux (celui de J. Fourquet et celui de P. Valentin) que les formes composées avec l'auxiliaire *haben* des subjonctifs I et II se retrouvent dans deux « cases » : en tant que *passé* des formes de base, ou cursif, et en tant que *présent* des périphrases d'accompli, ou parfait. Ce dédoublement théorique correspond à une réalité sémantique de la

<sup>405</sup> C'est nous qui nommons cette classe, qui ne reçoit pas de dénomination particulière chez J. Fourquet.

<sup>406</sup> Si l'on suit les règles de formation données par Fourquet, celles-ci seraient *er sei gekommen gewesen* et *er wäre gekommen gewesen*.

forme composée avec l'auxiliaire *haben*, puisque celle-ci peut exprimer un événement ou un état résultant (tout comme le passé composé en français). Toutefois cela peut sembler gênant d'avoir deux étiquettes pour une seule et même forme : certains emplois peuvent rester indéterminés entre les deux valeurs aspectuelles, comment alors nommer ce temps verbal d'une façon générique ?

### 17.5. Convention utilisée

Étant donné que nos lecteurs peuvent ne pas être germanophones ou germanistes, nous avons préféré adopter une convention de dénomination des temps du subjonctif allemand qui facilite l'identification des formes :

- nous conservons d'une part la distinction *Konjunktiv I* / *Konjunktiv II* suivant que la forme se base sur le radical « présent » ou le radical « prétérit », car les deux types de subjonctif ne s'utilisent pas dans les mêmes emplois, bien qu'il y ait un domaine où les deux formes puissent cohabiter (celui du discours rapporté) ;

- nous nommons les temps verbaux en référence au temps correspondant de l'indicatif, tout en considérant bien que, par exemple, le *Konjunktiv II Präteritum* ne décrit pas un événement réalisé dans le « passé », le *Konjunktiv I Präsens* ne décrit pas non plus nécessairement un événement concomitant à l'acte d'énonciation.

Nous avons bien conscience que ces étiquettes ne sont pas pleinement satisfaisantes, puisqu'elles ne correspondent pas vraiment à la valeur de ces temps du subjonctif. Pour être rigoureux, il faudrait plutôt remplacer les qualificatifs *présent*, *passé* et *futur* employés par J. Fourquet et P. Valentin par des qualificatifs comme *concomitant*, *antérieur* et *postérieur* qui correspondent mieux à la relation d'ordonnement temporel qu'expriment les différents temps grammaticaux du subjonctif allemand. Mais notre travail n'a pas pour objet le système temporel allemand lui-même, et, comme pour le conditionnel, nous préférons garder les dénominations « traditionnelles » afin de faciliter la lecture de cette étude.

Voici donc notre tableau des « étiquettes » que nous utiliserons de façon conventionnelle :

	Indikativ	Konjunktiv I	Konjunktiv II
<i>Präsens</i>	er macht er geht	er mache er gehe	
<i>Präteritum</i>	er machte er ging		er machte er ginge
<i>Futur I</i>	er wird machen er wird gehen	er werde machen er werde gehen	er würde machen er würde gehen
<i>Perfekt</i>	er hat gemacht er ist gegangen	er habe gemacht er sei gegangen	
<i>Plusquamperfekt</i>	er hatte gemacht er war gegangen		er hätte gemacht er wäre gegangen

<i>Futur II</i>	er wird gemacht haben er wird gegangen sein	er werde gesungen haben er werde gekommen sein	er würde gesungen haben er würde gekommen sein
<i>Perfekt II</i>	er hat gemacht gehabt er ist gegangen gewesen	er habe gesungen gehabt er sei gekommen gewesen	
<i>Plusquamperfekt II</i>	er hatte gemacht gehabt er war gegangen gewesen		er hätte gesungen gehabt er wäre gekommen gewesen

Le fait de présenter le Konjunktiv I et le Konjunktiv II de manière séparée mais sur le même tableau permet d'insérer la forme en *würde* + infinitif (contrairement à la classification proposée par Zifonun & al.) :

- elle correspond au « futur du passé » en tant que FuturPräteritum I et Futur-Präteritum II ;
- elle peut correspondre à un « postérieur » pour le Konjunktiv II ;
- elle est utilisée comme substitut de présent du Konjunktiv II Präteritum pour les formes qui ne se distinguent pas morphologiquement du prétérit de l'indicatif, ou comme forme « analytique » qui permettent à l'énonciateur d'éviter d'utiliser à l'oral une forme « rare ».

À titre indicatif, si l'on utilisait les dénominations de *concomitance*, *antériorité* et *postériorité*, et en « condensant » le tableau précédent, on obtiendrait le second tableau :

	<b>Konjunktiv I</b>	<b>Konjunktiv II</b>
Concomitant	<i>Präsens</i> er singe er komme	<i>Präteritum</i> er sänge er käme
Antérieur	<i>Perfekt</i> er habe gesungen er sei gekommen	<i>Plusquamperfekt</i> er hätte gesungen er wäre gekommen
Postérieur	<i>Futur I</i> er werde singen er werde kommen	<i>Futur I</i> er würde singen er würde kommen
Antérieur composé	<i>Perfekt II</i> er habe gesungen gehabt er sei gekommen gewesen	<i>Plusquamperfekt II</i> er hätte gesungen gehabt er wäre gekommen gewesen
Postérieur composé	<i>Futur II</i> er werde gesungen haben er werde gekommen sein	<i>Futur II</i> er würde gesungen haben er würde gekommen sein

La forme *er singe* sera donc dénommée dans notre travail « Konjunktiv I Präsens », la forme *er sänge*, « Konjunktiv II Präteritum », etc.

Toutefois, nous préférons ne pas utiliser dans notre travail l'étiquette « Konjunktiv II Futur » pour la forme *würde* + infinitif (que nous nommerons ainsi), car, outre le fait qu'il ne

s'agit pas d'une étiquette « conventionnelle » (et nous l'avons dit, nous souhaitons garder des dénominations communes), cette forme a un statut un peu particulier dans le système verbal allemand, contrairement au Konjunktiv I Futur (qui ne sert pas de forme de substitution par exemple) et employer « Konjunktiv II Futur » pourrait suggérer qu'il s'agit d'un temps verbal comme un autre. De la même manière, nous n'utiliserons pas l'étiquette « FuturPräteritumI » proposée par R. Thieroff pour désigner cette forme en *würde* + infinitif, toujours parce que cette dénomination est réductrice pour l'ensemble de ses emplois. Nous la nommerons donc simplement, comme dans beaucoup d'ouvrages, « forme en *würde* + infinitif ».

## 18. Rappels sur le Konjunktiv en allemand

Nous rappellerons succinctement ici la formation morphologique et les emplois des deux types de Konjunktiv et le principe de substitution des formes à l'usage du lecteur non germanophone<sup>407</sup>.

Nous partons du principe que le Konjunktiv I et II forment un *mode* en allemand, par opposition à l'Indikativ, à la fois parce que ce mode est marqué morphologiquement par un *-e* et parce que des formes peuvent se substituer dans certains cas entre Konjunktiv I et Konjunktiv II sans changement de sens, alors qu'une variation à l'Indikativ entraînerait une modification de sens de l'énoncé. Néanmoins ce point mériterait une étude plus exhaustive du Konjunktiv, ce qui dépasse le cadre de notre travail, et nous renvoyons pour une présentation plus approfondie de ce mode à Confais (2002, 339-369), Fabricius-Hansen (1997), Helbig & Buscha (2001, 168-173), Lötscher (1991, 1996).

### 18.1. Le Konjunktiv I

#### 18.1.1. Formation

Le Konjunktiv I se construit à partir du radical de l'Indikativ Präsens avec le morphème *-e* (marqueur du Konjunktiv) et les désinences de personnes (*-ø, -st, -ø, -n, -t, -n*), comme on peut le voir dans le tableau du Konjunktiv I Präsens :

---

<sup>407</sup> Pour une description grammaticale complète et détaillée des temps verbaux de l'allemand, en particulier l'Indikativ et le Konjunktiv, nous renvoyons à Schanen & Confais (1989, 102-121).

Français	Indikativ Präsens	Konjunktiv I Präsens
je vis	ich <b>leb-e</b>	ich <i>leb-e-ø</i>
tu vis	du <b>leb-st</b>	du <i>leb-e-st</i>
il/elle vit	er/sie/es <b>leb-t</b>	er/sie/es <i>leb-e-ø</i>
nous vivons	wir <b>leb-en</b>	wir <i>leb-e-n</i>
vous vivez	ihr <b>leb-t</b>	ihr <i>leb-e-t</i>
ils vivent	sie <b>leb-en</b>	sie <i>leb-e-n</i>

Il est donc aisé de remarquer que les formes de la 1<sup>ère</sup> personne du singulier et celles de la 1<sup>ère</sup> et la 3<sup>ème</sup> personnes du pluriel sont morphologiquement identiques entre l'Indikativ Präsens et le Konjunktiv I Präsens, ce qui amènera à substituer ces formes du Konjunktiv I Präsens par des formes du Konjunktiv II Präteritum (nous le verrons plus loin).

C'est le cas de la conjugaison du verbe ou de l'auxiliaire *haben* (« avoir »). En revanche, pour le verbe ou l'auxiliaire *sein* (« être »), la base morphologique du radical n'étant pas la même pour l'Indikativ Präsens et le Konjunktiv I Präsens, ces formes ne se confondent pas (le morphème *-e* du Konjunktiv est par ailleurs « tombé » aux 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> personnes du singulier et peut être omis aux 2<sup>ème</sup> personnes du singulier et du pluriel) :

<i>haben</i>		<i>sein</i>	
Indikativ Präsens <sup>408</sup>	Konjunktiv I Präsens	Indikativ Präsens <sup>409</sup>	Konjunktiv I Präsens
ich <i>habe</i>	ich <i>hab-e-ø</i>	ich <i>bin</i>	ich <i>sei-ø</i>
du <i>hast</i>	du <i>hab-e-st</i>	du <i>bist</i>	du <i>sei(-e)-st</i>
er/sie/es <i>hat</i>	er/sie/es <i>hab-e-ø</i>	er/sie/es <i>ist</i>	er/sie/es <i>sei-ø</i>
wir <i>haben</i>	wir <i>hab-e-n</i>	wir <i>sind</i>	wir <i>sei-e-n</i>
ihr <i>habt</i>	ihr <i>hab-e-t</i>	ihr <i>seid</i>	ihr <i>sei-e-t</i>
sie <i>haben</i>	sie <i>hab-e-n</i>	sie <i>sind</i>	sie <i>sei-e-n</i>

Le Konjunktiv I Perfekt se construit avec l'auxiliaire *haben* ou *sein* conjugué au Konjunktiv I Präsens suivi du participe II<sup>410</sup> (*er habe gelebt* : forme distincte de l'Indikativ Perfekt ; *wir haben gelebt* : forme identique, etc.).

Le Konjunktiv I Futur se construit avec le verbe *werden* conjugué au Konjunktiv I Präsens suivi de l'infinitif (*er werde leben* : forme distincte de l'Indikativ Futur ; *wir werden leben* : forme identique, etc.)

<sup>408</sup> Nous ne proposons pas de découpage morphologique pour l'Indikativ Präsens de *haben* qui a une conjugaison particulière et dans laquelle la morphologie n'est pas régulière.

<sup>409</sup> Idem pour *sein*.

<sup>410</sup> Ce que l'on nomme « participe présent » en grammaire française est appelé « participe I » en grammaire allemande, et ce que l'on nomme « participe passé » en grammaire française est appelé « participe II » en grammaire allemande.

### 18.1.2. Emplois

Le Konjunktiv I connaît deux classes principales d'emplois<sup>411</sup> :

- en proposition autonome (impératives) et subordonnée après certaines conjonctions,
- en discours rapporté.

Le Konjunktiv I étant le « résidu d'un système ancien de la langue » (Schanen & Confais 1991, 162), ses emplois tendent à disparaître lorsqu'il peut être mis en concurrence avec d'autres formes ou modes, bien que la 3<sup>e</sup> personne du singulier, la plus marquée de ce mode, reste encore très usitée pour certains emplois.

#### • Propositions autonomes et subordonnées

Lorsqu'il est employé en proposition autonome, le Konjunktiv I a une valeur « optative » qui se décline selon plusieurs nuances :

- le souhait

(408) Es **lebe** die Freiheit! / Gott **sei** Dank! / **Möge** er recht haben!

→ *Vive la liberté ! / Dieu soit loué ! / Puisse-t-il avoir raison !*

- l'injonction ou l'instruction :

(409) a. Man **lasse** ihn hereinkommen! (all. courant : Er soll hereinkommen.)

→ *Qu'il entre !*

b. Man **nehme** 100g Zucker. (plus souvent : 100g Zucker nehmen.)

→ *Prendre 100g de sucre. (litt. : Que l'on prenne 100g de sucre.)*

- l'expression d'une hypothèse conventionnelle :

(410) AB **sei** eine Gerade. (plus souvent : Gegeben ist AB eine Gerade.)

→ *Soit AB une droite.*

Le Konjunktiv I est utilisé après certaines conjonctions de subordination, bien que son usage relève d'un style soutenu et qu'il soit fréquemment remplacé par l'Indikativ en langue courante :

- expression de la concession :

(411) a. Es **regne** oder **schneie** (ob es regnet oder schneit), ich gehe zu Fuß.

→ *Qu'il pleuve ou qu'il neige, j'irai à pied.*

b. Ich muss ihm unbedingt ihm sprechen, und **sei** es nur eine Minute.

→ *Je dois absolument lui parler, ne fût/serait-ce qu'une minute.*

Certaines expressions figées conservent, en raison du figement, le Konjunktiv I :

(412) Wie dem auch **sei**... / Es **sei** denn, (dass)...

→ *Quoiqu'il en soit... / À moins que...*

- expression de la finalité :

---

<sup>411</sup> Nous nous basons principalement sur Schanen & Confais (1991, 162 -171) et sur Confais (2002, 344-346), dont nous reprenons les exemples.

(413) a. Ziele gut, dass du den Apfel **treffest** auf den ersten Schuss. (Schiller)

→ *Vise bien pour atteindre la pomme au premier coup.*

c. Er spricht langsam, damit man ihn **verstehe** (litt.) / versteht (courant)

→ *Il parle lentement, afin qu'on le comprenne.*

- expression de la comparaison :

(414) a. Er behandelt mich, als **sei** ich sein Diener.

→ *Il me traite comme si j'étais son serviteur.*

(415) b. Mir war, als **müsse** es Geheimnis bleiben. (Th. Mann)

→ *J'avais l'impression qu'il restait un secret. (litt. : c'est pour moi comme s'il restait un secret.)*

#### • Discours rapporté

Le Konjunktiv I est très « lié » au discours rapporté, mais il est difficile de caractériser avec précision en quoi consiste ce « lien », autrement dit, de « savoir si le Konjunktiv I est un marqueur de “discours rapporté”, un équivalent de la formule “je cite” » (Confais 2002, 346). Nous partageons d'ailleurs la position de cet auteur qui répond à cette question qu'il vient de poser :

Dans l'optique du signifié unique qui est la nôtre, nous sommes tenté de répondre qu'il ne peut pas l'être à lui seul, mais qu'il peut, en fonction de facteurs textuels, contribuer à signaler une séquence comme étant l'objet d'une citation.

Au-delà de cette question du « marquage » du discours rapporté, nous reviendrons sur la question du signifié global du Konjunktiv I en 21.1.1., à l'occasion de son emploi comme équivalent du conditionnel de rapport d'information. Nous nous intéressons ici pour l'instant le fonctionnement du Konjunktiv I en discours rapporté. Nous avons déjà évoqué en 6.2.3.1. , à l'appui d'exemples d'Y. Bertrand (2003, 227), le fait que l'allemand converse les temps grammaticaux du « discours d'origine » dans la transposition au discours rapporté, car cette langue s'appuie sur le repère T<sup>1</sup> (situé dans le Référentiel de Discours Rapporté) pour le calcul de la relation entre le procès du « verbe introducteur » et celui du discours rapporté : schématiquement, un présent signale une concomitance entre T<sup>1</sup> et le procès du discours rapporté, un prétérit, une antériorité, et ceci, quelque soit le temps grammatical du verbe introducteur. Ceci vaut autant pour l'Indikativ que pour le Konjunktiv I. La transposition par le Konjunktiv I est d'ailleurs aisée : un Indikativ Präsens du « discours d'origine » est rendu par un Konjunktiv I Präsens, un Indikativ Perfekt, par Konjunktiv I Perfekt, un Indikativ Futur, par un Konjunktiv I Futur<sup>412</sup> :

(416) „Ich freue mich auf euren Besuch.“ (*Je me réjouis de votre visite.*)

a. Peter schreibt, er **freue** sich auf unseren Besuch.

---

<sup>412</sup> Comme il n'existe pas de « Konjunktiv I Präteritum » et de « Konjunktiv I Plusquamperfekt » (cf. notre tableau p. 367), l'Indikativ Präteritum est rendu par un Konjunktiv I Perfekt et l'Indikativ Plusquamperfekt, par un Konjunktiv I Perfekt ou un Konjunktiv II Plusquamperfekt. Nous renvoyons à Schanen & Confais (1991, 167) pour plus d'exemples.

→ Peter écrit qu'il se réjouit de notre visite.

b. Peter schrieb, er **freue** sich auf unseren Besuch.

→ Peter *écrivit* qu'il se *réjouissait* de notre visite.

c. Peter hat geschrieben, er **freue** sich auf unseren Besuch.

→ Peter *a écrit* qu'il se *réjouissait* de notre visite.

d. Peter wird sicher schreiben, er **freue** sich auf unseren Besuch.

→ Peter *écrira sûrement* qu'il se *réjouit/réjouira* de notre visite.

L'exemple ci-dessus, étant à la 3<sup>e</sup> personne du singulier, ne présente pas de problème d'isomorphie avec l'Indikativ. Or certaines formes du Konjunktiv I sont identiques à celles de l'Indikativ pour certaines personnes, dans ce cas pour marquer l'emploi du mode Konjunktiv, on recourt à une forme de substitution du Konjunktiv II (ce mécanisme est exposé plus bas). D'où la coexistence du Konjunktiv I et du Konjunktiv II dans le domaine du discours rapporté.

## 18.2. Le Konjunktiv II

### 18.2.1. Formation

Comme le Konjunktiv II se construit à partir du radical de l'Indikativ Präteritum et que celui-ci dépend du type de verbe (verbes dits « forts » à changement vocalique, et verbes dits « faibles » sans changement vocalique), le Konjunktiv II peut prendre deux formes différentes.

La formation du Konjunktiv II des verbes « faibles » se confond avec celle de l'Indikativ Präteritum de ces mêmes verbes faibles. En effet, on retrouve dans les deux cas la marque *-te-* et les mêmes désinences de personnes :

Français	Indikativ Präteritum	Konjunktiv II Präteritum
je vécus	<i>ich leb-te-ø</i>	<i>ich leb-te-ø</i>
tu vécus	<i>du leb-te-st</i>	<i>du leb-te-st</i>
il/elle vécut	<i>er/sie/es leb-te-ø</i>	<i>er/sie/es leb-te-ø</i>
nous vécûmes	<i>wir leb-te-n</i>	<i>wir leb-te-n</i>
vous vécûtes	<i>ihr leb-te-t</i>	<i>ihr leb-te-t</i>
ils vécurent	<i>sie leb-te-n</i>	<i>sie leb-te-n</i>

Puisque les deux conjugaisons sont rigoureusement les mêmes, les verbes faibles font donc fréquemment à l'oral l'objet d'une substitution de formes (par *würde* + infinitif) lorsque l'on veut rendre évident qu'il s'agit d'un Konjunktiv II Präteritum.

Cette substitution n'étant pas une règle « normative », on peut rencontrer dans la langue écrite « soignée », c'est-à-dire notamment celle de la littérature et des journaux, quelques rares cas formes verbales en corpus qui restent indéterminées entre Indikativ Präteritum et Konjunktiv II Präteritum malgré le contexte.

La formation des verbes « forts » se base également sur le radical de l'Indikativ Präteritum, auquel on ajoute le *-e* du Konjunktiv. Par ailleurs, pour les verbes dont la voyelle du radical du prétérit est un *a*, un *o* ou un *u*, une inflexion (en *ä*, *ö*, *ü*) vient marquer de façon supplémentaire le Konjunktiv II Präteritum :

Français	Indikativ Präteritum	Konjunktiv II Präteritum
je vins	<i>ich kam-ø</i>	<i>ich käm-e-ø</i>
tu vins	<i>du kam-st</i>	<i>du käm-e-st</i>
il/elle vint	<i>er/sie/es kam-ø</i>	<i>er/sie/es käm-e-ø</i>
nous vînmes	<i>wir kam-en</i>	<i>wir käm-e-n</i>
vous vîntes	<i>ihr kam-t</i>	<i>ihr käm-e-t</i>
ils vinrent	<i>sie kam-en</i>	<i>sie käm-e-n</i>

Nous donnons ci-dessous à titre informatif les conjugaisons à l'Indikativ Präteritum et au Konjunktiv II Präteritum des verbes/auxiliaires *haben* et *sein*, où l'on peut voir que ces deux formes sont différenciées par l'inflexion :

<b>haben</b>		<b>sein</b>	
Ind. Präteritum	Konj. II Präteritum	Ind. Präteritum	Konj. II Präteritum
ich hatte	ich hätt-e-ø	ich war-ø	ich wär-e-ø
du hatte-st	du hätt-e-st	du war-st	du wär-e-st
er/sie/es hatte	er/sie/es hätt-e-ø	er/sie/es war-ø	er/sie/es wär-e-ø
wir hatte-n	wir hätt-e-n	wir war-en	wir wär-e-n
ihr hatte-t	ihr hätt-e-t	ihr war-t	ihr wär-e-t
sie hatte-n	sie hätt-e-n	sie war-en	sie wär-e-n

### 18.2.2. Emplois

- **Signification du Konjunktiv II**

Le Konjunktiv II est traditionnellement présenté comme le mode de « l'irréel » ou du « non réel »<sup>413</sup>, étant donné que les emplois du Konjunktiv II sont très visibles dans les constructions conditionnelles. Toutefois il ne faudrait pas circonscrire ce mode à ce seul type d'emplois : on verra dans le paragraphe suivant comment il concurrence le Konjunktiv I en discours rapporté sans apporter pour autant une nuance sémantique supplémentaire de « mise en doute » qui serait héritée de cette valeur de « non réel » (voir également la section 22.1.2.). Là aussi nous rejoignons J.-P. Confais (2002, 366-367) dans sa proposition de définition de la signification globale du Konjunktiv II :

---

<sup>413</sup> J.-P. Confais (2002, 357-369) expose les différentes « thèses » sur la signification du Konjunktiv II.

L'emploi du Konjunktiv II semble indiquer premièrement que la *situation actuelle* ne permet pas d'asserter  $p$  dans l'absolu, c'est-à-dire que le locuteur sent qu'il y a un **problème** pour pouvoir asserter pleinement  $p$  : « je ne peux pas / je n'ai pas le « droit » de dire *maintenant* que  $p$  ».

[...]

Si l'on définit la valeur de vérité par rapport à l'adéquation au monde objective ou subjective, le Konjunktiv II apparaît comme un signal de **suspension** de la valeur de vérité dans le sens où l'assertion est **ouverte** (car certains énoncés au Konjunktiv II sont bien "vrais"), et non pas dans le sens où le locuteur refuserait l'assertion. Mais si l'on voit dans l'assertion un acte plus pragmatique, une condition nécessaire pour pouvoir effectuer l'acte de <déclarer>, le Konjunktiv II sera plutôt vu comme un signal d'**assertion problématique** ou **conditionnelle**, dans le sens ordinaire du terme, "compte tenu de certaines conditions", et non dans le sens grammatical de "phrase conditionnelle" : l'assertion pure et simple de  $p$  avec un Indikativ ne va pas de soi.

Cette définition s'interprète très bien en termes de référentiel temporel et d'actualisation : le Konjunktiv II pose le procès dans un référentiel autre que le REN et suspend l'actualisation directe vers le REN, qui ne peut se faire qu'« à certaines conditions ». On voit alors que cette définition est très proche<sup>414</sup> de celle du conditionnel français, et, de fait, nous verrons que le Konjunktiv II sera un équivalent possible pour quasiment toutes les classes et sous-classes du conditionnel, tantôt par les temps grammaticaux « de base » (Konjunktiv II Präteritum notamment), tantôt par la forme en *würde* + infinitif.

#### • Emplois

On retrouve donc le Konjunktiv II dans les constructions conditionnelles, que ce soit à valeur de potentiel (exemples (417) et (418)) ou de contrefactuel (exemples (419), (420) et (421)) :

(417) Das **wäre** schön, wenn das besser **würde**.

→ *Ça serait bien si ça s'améliorait.*

(418) Ich **fände** es schade, wenn die Tour frühzeitig **beendet würde**.<sup>415</sup>

→ *Je trouverais ça dommage si le Tour [de France] était interrompu prématurément.*

(419) Um ein ganz Großer zu sein, hat er einfach zu große Defizite im athletischen Bereich. Aber wenn er die nicht **hätte**, **würde** er nicht bei uns **spielen**, sondern wieder bei den Bayern oder beim FC Chelsea.<sup>416</sup>

→ *Pour être un très grand, il a simplement de trop grandes insuffisances dans le domaine athlétique. Mais s'il ne les avait pas, il ne jouerait pas chez nous, mais à nouveau au Bayern ou à FC Chelsea.*

(420) Ich **würde** meine Fehler ja **eingestehen**, wenn ich welche **hätte**.

→ *Je reconnaîtrais mes erreurs, si j'en avais fait.*

<sup>414</sup> Elle est très proche sans être toutefois strictement identique, car les référentiels concernés par le Konjunktiv II ne sont pas exactement tous ceux du conditionnel.

<sup>415</sup> *Nürnberger Zeitung*, 27.07.2007, „Wie Nürnberger auf die Skandale der Tour de France reagieren“.

<sup>416</sup> *Nürnberger Zeitung*, 03.07.2007, „Zvezdan Misimovic: Einfädler mit Tor-Riecher“.

(421) Wenn sie ins Gefängnis **hätte gehen müssen, wären** die beiden Söhne in eine Pflegefamilie **gegeben worden**.<sup>417</sup>

→ *Si elle avait dû aller en prison, ses deux fils auraient été placés en famille d'accueil.*

L'expression de l'hypothèse en allemand sera plus précisément étudiée en 20.

Par dérivation de l'hypothèse, le Konjunktiv II est utilisé dans les « comparaisons irréelles »<sup>418</sup>, ou dans les souhaits « irréels »<sup>419</sup> :

(422) Es behandelt mich, als ob ich sein Diener **wäre** / als **wäre** ich sein Diener.

→ *Il me traite comme si j'étais son serviteur.*

(423) In dem Haus herrschte eine so große Unordnung, als **wäre** jahrelang nicht mehr geputzt worden.

→ *Dans cette maison, il régnait un si grand désordre, comme si elle n'avait pas été nettoyée depuis des années.*

(424) Wenn ich bloß zu Hause geblieben **wäre!**

→ *Si seulement j'étais resté à la maison !*

Tout comme le conditionnel, le Konjunktiv II, dans sa forme « synthétique » ou dans sa forme en *würde* + infinitif, est aussi employé pour désactualiser des « requêtes polies » :

(425) Wenn Sie mir bitte **folgen würden**.

→ *Si vous voulez bien me suivre.*

(426) **Wären** Sie bitte so freundlich, mir das Brot zu reichen.

→ *Voulez-vous bien me passer le pain.*

(427) Ich **hätte** eine Bitte.

→ *Je voudrais vous demander un service.*

Ces équivalents du conditionnel de suspension d'actualisation seront étudiés en 21.3.

D'autres emplois du Konjunktiv II, qui s'oppose alors à l'Indikativ (le Konjunktiv II marque « un contenu non réel, non vérifié » tandis que l'Indikativ « pose une information comme réelle et vérifiée »<sup>420</sup>), ne sont pas toujours traduits par un conditionnel pour des raisons syntaxiques (lorsque la construction française exige un subjonctif) :

(428) Er hat mir geholfen, ohne dass ich ihn darum gebeten **hätte/hatte**.

→ *Il m'a aidé, sans que je le lui aie demandé.*

(429) Ich kenne niemanden, der Ihnen helfen **könnte/kann**.

→ *Je ne connais personne qui puisse/pourrait/peut l'aider.*

(430) Er hat zu wenig Geld, als dass er sich eine solche Reise leisten **könnte/kann**.

→ *Il a trop peu d'argent pour qu'il puisse s'offrir un tel voyage.*

---

<sup>417</sup> *Rhein-Zeitung*, 28.03.2007, „Bewährungsstrafe für Mutter“.

<sup>418</sup> Nous avons vu plus haut que le Konjunktiv I est également utilisé dans les comparaisons. Schanen & Confais (1991, 159) interprètent cette double possibilité plutôt comme une différence de langue écrite (Konjunktiv I) et courante (Konjunktiv II).

<sup>419</sup> Exemples (422) et (423) repris de Schanen & Confais (1991, 159-160).

<sup>420</sup> Schanen & Confais (1991, 161), dont nous reprenons les exemples qui suivent.

### 18.3. Substitution des formes

#### 18.3.1. Substitution du Konjunktiv I par le Konjunktiv II

On a vu plus haut que, à part les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> personne du singulier ainsi que la 2<sup>ème</sup> personne du pluriel, les formes étaient identiques entre l'Indikativ Präsens et Konjunktiv I Präsens. Par conséquent, dans le rapport de discours où est, en principe, utilisé le Konjunktiv I, ces formes identiques sont remplacées par l'équivalent Konjunktiv II, c'est-à-dire :

- Konjunktiv I Präsens (*wir kommen*) → Konjunktiv II Präteritum (*wir kämen*)
- Konjunktiv I Perfekt (*wir haben gemacht*) → Konjunktiv II Plusquamperfekt (*wir hätten gemacht*)
- Konjunktiv I Futur (*wir werden machen*) → Konjunktiv II Futur<sup>421</sup> (*wir würden machen*)

Ainsi par exemple, on fera la substitution suivante :

„Ihr habt mir Angst gemacht!“ → Er sagte, wir hätten ihm Angst gemacht.

Dans la langue orale, cette substitution du Konjunktiv I de discours rapporté par le Konjunktiv II ou la forme *würde* + infinitif, ou encore la reprise de l'Indikativ, est fréquente même pour les formes non « ambiguës ». En revanche, comme le précise J.-P. Confais (2002, 346) « dans la langue de la presse, le Konjunktiv I (dans les cas où il est marqué) est une véritable *norme de fait* »<sup>422</sup>. Ceci pose d'autant moins de problèmes que la beaucoup de propos rapportés utilisent la 3<sup>ème</sup> personne du singulier (qui ne sont jamais identiques morphologiquement).

#### 18.3.2. Substitution du Konjunktiv II par la forme *würde* + infinitif

Lorsque les formes du Konjunktiv II ne se distinguent pas de l'Indikativ Präteritum, pour les verbes « faibles » donc<sup>423</sup>, il est courant de marquer le mode Konjunktiv en remplaçant la forme Konjunktiv II Präteritum ambiguë par la forme *würde* + infinitif, que ce soit dans le cadre d'un discours rapporté, en hypothétique ou bien en proposition principale :

(431) Wenn ich genug Zeit hätte, **ginge** ich öfter ins Kino. → ..., **würde** ich öfter ins Kino **gehen**.

C'est pourquoi la forme *würde* + infinitif est parfois nommée « forme analytique du Konjunktiv II » (nous l'avons plus haut chez G. Zifonun & al., en 17.2.). Mais le statut et la sémantique propre de cette forme reste l'objet de discussion entre auteurs. Citons par exemple T. Fritz (2000, 186-187) :

<sup>421</sup> Nous reprenons les étiquettes de notre tableau.

<sup>422</sup> Voir les paragraphes 21.1.1 et 23.2.1.

<sup>423</sup> Par exemple *wir machten* qui peut renvoyer à l'Indikativ Präteritum ou au Konjunktiv II Präteritum.

In der deutschen Grammatik der Gegenwart erscheint *würde* mit Infinitiv vor allem als Ersatzform des Konjunktivs II, also als „analytischer Konjunktiv“. Aus der Perspektive der Markierungen stellt diese Feststellung die Verhältnisse jedoch auf den Kopf, da die *würde*-Form in ihren Teil-Ganzes-Verhältnissen eigentlich eine Spezialisierung der Konjunktiv II-Markierung mithilfe des Zeichens *werden* ist. Bei der natürlich auch umgekehrt denkbaren Hierarchie der Bausteine (*tut – tat – \*wurde tun – würde tun*) müsste eine im Gegenwartsdeutschen nicht mehr existente indikativish-präteritale Form *\*wurde* mit Infinitiv angenommen werden. Aufgrund der Markierungen ist eher zu erwarten, dass das Auftreten von *würde* mit Infinitiv Bedeutungen erreichen kann, die durch den Konjunktiv II allein nicht erzielbar sind. Deshalb müsste der Konjunktiv II sich als eine semantisch schwächer determinierte ‚Ersatzform‘ von *würde* mit Infinitiv erweisen, und nicht umgekehrt. Abgesehen von *sein*, *haben* und *werden*, den Modal- und einigen Modalitätsverben wie *wissen* ist die Periphrasemöglichkeit mit *würde* gegenüber allen reinen Konjunktiv II-Formen aber gängig und besonders in der gesprochenen Sprache auch vorherrschend.

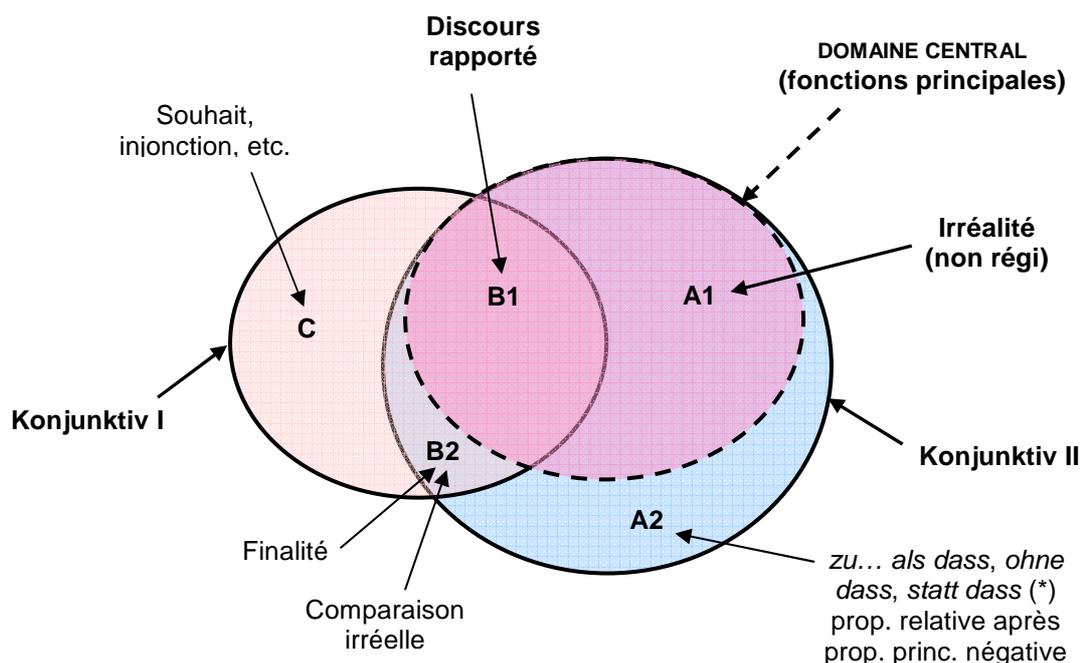
*Dans la grammaire allemande actuelle, würde + infinitif apparaît surtout comme forme de substitution du Konjunktiv II, en tant que « forme analytique du Konjunktiv » donc. Du point de vue du marquage, cette position bouleverse toutefois les rapports, car la forme en würde est en réalité, dans ses rapports de la partie au tout, une spécialisation du marquage du Konjunktiv II avec l'aide du signe werden.*

*Si l'on inverse la hiérarchie de la construction morphologique (tut – tat – \*wurde tun – würde tun), ce qui est également envisageable, il faudrait supposer une forme indicative et präteritale en \*wurde avec infinitif, qui n'existe plus en allemand contemporain. En raison des marquages, il faut plutôt s'attendre à ce que l'apparition de würde avec infinitif puisse recevoir les significations qui ne sont pas obtenues par le Konjunktiv II seul. C'est pourquoi le Konjunktiv II devrait se révéler être une forme de substitution sémantiquement moins déterminée que la forme en würde + infinitif, et non l'inverse. En dehors de sein, haben et werden, les verbes de modalités et quelques verbes de modalisation comme wissen, la possibilité d'une périphrase avec würde par rapport à toutes les formes « pures » du Konjunktiv II est pourtant courante, et même particulièrement dominante dans la langue orale.*

Pour une présentation plus exhaustive de la forme en *würde* + infinitif et sa place par rapport aux constructions verbales utilisant *werden* (futur et voix passive), nous renvoyons en particulier à Fabricius-Hansen (2000).

#### **18.4. Synthèse schématique des emplois du Konjunktiv I et du Konjunktiv II**

Nous reproduisons ici, traduit en français, un schéma proposé par C. Fabricius-Hansen (1997, 19) qui montre bien, à notre sens, les domaines d'emplois propres du Konjunktiv I et du Konjunktiv II et les domaines où ces Konjunktiv « cohabitent » :



(\*) *trop... pour que, sans que, au lieu que*

A : Domaine du Konjunktiv II

A1 central (non régi) [*en proposition autonome*], A2 périphérique (régé) [*en proposition subordonnée*]

B : Domaine du Konjunktiv I/II

B1 central, B2 périphérique

C : Domaine du Konjunktiv I (périphérique)

**Figure 17** - Emplois du Konjunktiv selon C. Fabricius-Hansen

Les trois domaines A1 (expression de « l'irréel »), B1 (discours rapporté) et C (propositions autonomes au Konjunktiv I) sont les trois domaines d'emplois « centraux » du Konjunktiv. Les domaines A2 (propositions subordonnées au Konjunktiv II autres que hypothétiques) et B2 (propositions subordonnées finales et de comparaison, où Konjunktiv I et Konjunktiv II sont possibles) sont « périphériques » dans le sens où ces emplois ne sont pas très nombreux ni fréquents. Mais ce sont les domaines A1 et B1 (ce que C. Fabricius-Hansen nomme le « domaine central ») qui nous intéresseront, puisque c'est ici qu'on relève des équivalents du conditionnel.

## 19. Les verbes de modalité et de modalisation

Les verbes de modalité et de modalisation (*können, dürfen, müssen, sollen, wollen, mögen*) jouent un rôle important dans le système verbal allemand, et nous verrons que l'étude des équivalents allemands du conditionnel nous amènera à en considérer certains.

À la suite de Schanen & Confais (1989, 250-260), nous reprenons pour ces verbes la distinction entre la *modalité*, qui a une « valeur informative sur une possibilité, une obligation ou une volonté qui concerne le sujet grammatical<sup>424</sup> », et la *modalisation*, qui a une « valeur de jugement de l'énonciateur sur l'information qu'il transmet ». C'est principalement au niveau de la modalisation que l'on rencontrera des correspondances avec le conditionnel français.

### 19.1. Verbes de modalité

On peut classer les verbes de modalité selon le tableau suivant<sup>425</sup> :

	relative au sujet grammatical	relative à un tiers
<b>possibilité</b>	<i>können</i> → capacité	<i>dürfen</i> → permission
<b>obligation</b>	<i>müssen</i> → nécessité « incontournable »	<i>sollen</i> → nécessité édictée par autrui
<b>volonté</b>	<i>wollen</i> → volonté personnelle	<i>mögen</i> (au Konjunktiv II) → volonté soumise à des conditions de réalisation

Les significations données sous les verbes sont les significations premières, et il est évident que chaque verbe de modalité possède un réseau de significations sémantiques que nous n'aurons pas la place de détailler ici. On remarquera simplement la distinction importante entre ce qui relève seulement du sujet propre et ce qui dépend d'un tiers ou d'une instance extérieure, distinction qui n'est pas ainsi grammaticalisée en français.

Comme le verbe *mögen* est le plus souvent employé au Konjunktiv II, il est ici un équivalent du verbe *aimer* au conditionnel :

(432) Ich möchte einen Kaffee (haben).  
*J'aimerais (avoir) un café.*

<sup>424</sup> Ce qui est appelée ici « sujet grammatical » est un raccourci pour désigner le référent du sujet grammatical.

<sup>425</sup> Inspiré de Schanen & Confais (1990, 251).

## 19.2. Verbes de modalisation

F. Schanen & J.-P. Confais (1990, 257-258) distinguent deux types de verbes de modalisation :

1) ceux par lesquels l'énonciateur exprime un jugement de vraisemblance sur l'information qu'il transmet, autrement dit un jugement épistémique

2) ceux par lesquels l'énonciateur signale que l'information est rapportée et qu'il ne la prend pas à son compte, autrement dit nous retrouvons ici les caractéristiques du conditionnel de rapport d'information.

Nous reprenons leur tableau récapitulatif des verbes de modalité de type 1) :

Verbe	Modes possibles	Valeur épistémique
<i>müssen</i>	Indikativ ( <i>muss</i> ) Konjunktiv II ( <i>müsste</i> )	quasi-certitude certitude moins forte
<i>dürfen</i>	Konjunktiv II ( <i>dürfte</i> )	supposition
<i>können</i>	Indikativ ( <i>kann</i> ) Konjunktiv II ( <i>könnte</i> )	possibilité possibilité moins forte
<i>mögen</i>	Indikativ ( <i>mag</i> )	possibilité

Nous ne nous attarderons pas sur la possibilité ou non que ces verbes puissent être employés au mode Indikativ ou au mode Konjunktiv II, qui « affaiblit » la force épistémique du verbe. En effet, cela se rapproche de la distinction indicatif/conditionnel en français des verbes de modalité (*doit/devrait, peut/pourrait, faut/faudrait, etc.*), que nous n'avons pas traitée non plus dans notre première partie.

Les verbes de modalité de type 2), *wollen* et *sollen*, sont très intéressants en tant qu'équivalents du conditionnel. Ils reprennent la référence au sujet grammatical ou à un tiers dans leurs significations.

*Wollen* est utilisé pour rapporter les propos tenus par le sujet grammatical, et sur lesquels l'énonciateur ne s'engage pas : *Er will krank sein* est équivalent à *Er sagt, dass er krank ist/ er sei krank* (Il dit qu'il est malade), et même plutôt *Er behauptet, dass er krank ist/ er sei krank* (Il prétend qu'il est malade), d'où la nuance de mise en doute de la véracité de l'information qui apparaît dans certains contextes.

*Sollen* est utilisé pour rapporter des propos tenus par un tiers (indéterminé ou non), et sur lesquels l'énonciateur ne s'engage pas non plus : *Er soll krank sein* est équivalent à *Man sagt, dass er krank ist/ er sei krank* (On dit qu'il est malade). Encore une fois, la mise en doute de la

véracité des propos rapportés peut être manifeste dans certains contextes, mais cela n'est pas inhérent au verbe de modalité *sollen* (ou *wollen*).

Ces deux verbes de modalité seront étudiés plus en détail en 21.1.2. et en 21.1.3.

## **Chapitre 8 : Classes de conditionnel dont les équivalents sont relativement proches du français**

Nous abordons notre étude des équivalents allemands du conditionnel français non pas dans « l'ordre » des classes du conditionnel, mais en fonction de la similitude des équivalences en allemand. Nous réservons en effet l'étude du « futur dans le passé » pour un chapitre à part, car pour cette valeur première du conditionnel français l'allemand dispose de plusieurs formes verbales possibles et sémantiquement proches, et qui méritent une attention particulière. À l'inverse, la classe de l'hypothèse est, elle, beaucoup plus proche du conditionnel français, car on retrouve essentiellement le Konjunktiv II, sous les formes « synthétiques » (Präteritum et Plusquamperfekt) et sous la forme en *würde* + infinitif. Ceci n'est évidemment guère surprenant puisque nous avons vu que ce mode était particulièrement dévolu à l'expression de cette valeur sémantique.

Quant à la classe de désengagement, elle ne possède certes pas des équivalents allemands homogènes (ils appartiennent à différents modes et comportent des verbes de modalisation et des « particules de discours »), mais si nous la traitons dans ce même chapitre, c'est parce que les différents équivalents se laissent relativement aisément expliquer par nos distinctions de sous-classes. On retrouve en effet des équivalents tout à fait distincts et spécifiques pour le rapport d'information, tandis que le Konjunktiv II ou la forme en *würde* + infinitif sont les plus courants pour exprimer un raisonnement et une suspension d'actualisation, bien que ces deux sous-classes se différencient aussi l'une de l'autre dans l'emploi de l'Indikativ associé à certaines particules ou adverbes.

## 20. Les équivalents du conditionnel d'hypothèse

Le conditionnel d'hypothèse est la classe qui pose le moins de difficultés dans les équivalences en allemand, car les deux langues font appel à des formes verbales et des structures syntaxiques qui fonctionnent globalement de la même façon. Aussi peu de variations dans la correspondance conditionnel/Konjunktiv ont-elles été observées dans notre corpus bilingue.

Les équivalences du conditionnel simple alternent entre le Konjunktiv Präteritum et la forme *würde* + infinitif, principalement selon le type de verbe (fort/faible, *sein* ou *haben* qui ont des formes « reconnaissables » de subjonctif). Quant au conditionnel composé, il se traduit par un Konjunktiv Plusquamperfekt quasiment dans tous les cas.

Pour étudier ces équivalents du conditionnel d'hypothèse, nous reprendrons les distinctions entre cadre hypothétique en *si* et cadre hypothétique en *même si*, et entre contrefactuel et potentiel. Mais auparavant nous rappellerons certaines particularités de l'expression d'une hypothèse en allemand qui diffèrent quelque peu du français.

### 20.1. L'hypothétique en allemand

#### 20.1.1. Particularités de *wenn*

La conjonction de subordination en allemand *wenn* n'a pas le même fonctionnement sémantique que le *si* français auquel elle correspond. En effet, contrairement à ce dernier, *wenn* a une valeur originelle temporelle, c'est-à-dire la désignation d'un intervalle de temps indéterminé, puis cette valeur sémantique première s'est étendue à un domaine non temporel, la désignation d'une situation particulière ou possible, ainsi que l'explique G. Zifonun (1997, 2284) :

*Wenn* selbst ist zweifellos ursprünglich ein temporales W-Adverb (zurückgehend auf althochdeutsch (h)wanne, wenne). [...] *Wenn* denotiert demnach wie jedes andere W-Element eine Menge von sortierten Elementen, die pragmatisch als Suchbereich zu interpretieren ist. Declerck 1988<sup>426</sup> geht für das Englische (konditionales *when*) von einer temporalen Grundfunktion aus. Hier wird dagegen angenommen, dass im Laufe der geschichtlichen Entwicklung der Bezug von *wenn* sich ausgedehnt hat: Als Suchbereich fungieren nun nicht Zeitintervalle, sondern genereller Situationen. Die ursprüngliche Bedeutung hat sich als spezialisierte Bedeutung jedoch erhalten.

*Wenn* est sans aucun doute à l'origine un adverbe temporel en W- (remontant au vieux haut allemand (h)wanne, wenne). [...] *Wenn* dénote par conséquent, comme tout autre élément en W-, une quantité d'éléments sélectionnés, qui doit être interprétée de façon pragmatique comme un ensemble de référence. Declerck 1998 prend comme point de départ pour l'anglais (when conditionnel) une fonction

---

<sup>426</sup> « Restrictive when-clauses », *Linguistics & Philosophy* 11, p. 131-168.

*fondamentale temporelle. Nous supposerons toutefois ici que, au cours de l'évolution historique, que la couverture de wenn s'est élargie : ce ne sont plus les intervalles de temps qui servent de champ de recherche, mais les situations générales. La signification première s'est seulement conservée en tant que signification spécialisée.*

Ainsi, comme une proposition introduite par *wenn* renvoie toujours à une situation n'est pas identifiée du point de vue de son ancrage temporel (c'est-à-dire de son actualisation dans le REN), soit parce qu'elle n'est pas encore connue, soit parce qu'elle s'est déjà produite plusieurs fois, on peut dire que *wenn* ouvre un Référentiel des Situations Possibles, mais selon deux orientations non exclusives :

- il peut tantôt se traduire par *si*, qui est l'expression la possibilité de l'existence d'une situation (potentielle ou contrefactuelle)

- il peut tantôt se traduire par *quand*, qui est l'expression de la possibilité de l'intervalle temporel dans lequel s'inscrit la situation décrite.

L'emploi de certains temps verbaux vont déterminer la sémantique de *wenn*, d'autres cas ne seront interprétables qu'en contexte, et dans des cas extrêmes, il peut exister une réelle ambiguïté. Ce qui, en fait, caractérise *wenn* est l'expression d'une indétermination<sup>427</sup> dans la construction d'une situation : l'intervalle de temps à laquelle elle s'applique (*quand*) ou l'existence même de cette situation (*si*) restent non spécifiés. Il s'oppose en cela à *als* (*lorsque*), qui dénote une situation précise qui a nécessairement eu lieu une seule fois.

Nous illustrerons notre propos à partir d'un premier exemple de base (433) emprunté à Schanen & Confais (1989, 156-159). L'énoncé suivant (où figurent deux Präsens) peut recevoir plusieurs interprétations :

(433) *Wenn* ich Zeit **habe**, **fahre** ich in die Stadt.

a) *Wenn* a valeur de constructeur de cadre hypothétique (comme *si*) et le Präsens correspond à un présent de l'indicatif français : *Si j'ai le temps, je vais (j'irai) en ville.*

b) *Wenn* a valeur de connecteur<sup>428</sup> temporel marquant l'habitude (que peut rendre *si*, mais de façon plus claire (*à*) *chaque fois que, toutes les fois que*, ou encore *quand, lorsque, dès que, aussitôt que*) et le Präsens a valeur d'habitude, donc exprime une suite ouverte d'occurrences d'événements ou d'états : *Quand j'ai le temps, je vais en ville.*

c) *Wenn* a valeur de connecteur temporel spécifiant un intervalle temporel dans lequel se réalisera le procès de la proposition principale, et le Präsens doit alors se traduire par un futur simple en français : *Quand j'aurai le temps, j'irai en ville.*

<sup>427</sup> C. Cortès (2000) montre que le morphème *w-*, constitutif de *wer* (qui), *was* (quoi), *wann* (quand), *warum* (pourquoi), *wie* (comment), *wo* (où), *welch* (quel), est un marqueur d'indétermination.

<sup>428</sup> Nous employons ici le terme de « connecteur » pour désigner simplement un grammème reliant deux propositions, sans discuter de l'adéquation ou non de ce terme à *wenn*.

Notons encore que l'aspect du terme (l'objet de la relation prédicative) peut également jouer un rôle dans l'interprétation sémantique de *wenn*. Par exemple, si l'objet est indéterminé, *wenn* a valeur de connecteur temporel marquant l'habitude :

- (434) Wenn ich *ein* Stück Kuchen esse, nehme ich zu.  
= Dès que je mange une part de gâteau, je grossis.

En revanche, si l'objet est déterminé, c'est-à-dire dénote un objet du monde particulier, *wenn* prend alors une valeur de constructeur de cadre hypothétique :

- (435) Wenn ich *dieses* Stück Kuchen esse, nehme ich zu / werde ich zunehmen.  
= Si je mange cette part de gâteau, alors je grossirai.

De même, l'interprétation de *wenn* s'oriente vers l'expression d'une loi de vérité générale lorsque le sujet et l'objet sont indéterminés. La traduction en français peut alors se faire par *quand* ou *si* :

- (436) Wenn man Knollenblätterpilze isst, vergiftet man sich.<sup>429</sup>  
= Quand/si on mange des amanites phalloïdes, on s'empoisonne.

Pour exprimer un cadre hypothétique ayant une valeur d'improbable, là où le français exige un temps de l'indicatif après *si*, l'allemand permet l'utilisation du Konjunktiv II à la fois dans la subordonnée et dans la principale. L'emploi du Konjunktiv II après *wenn* indique nécessairement que celui-ci introduit un cadre hypothétique et n'est donc pas un connecteur temporel (*quand* ou *à chaque fois que*) :

- (437) Wenn ich Zeit **hätte, käme** ich zu dir.  
= Si j'avais le temps, je viendrais chez toi.
- (438) Wenn ich Zeit **gehabt hätte, wäre** ich zu dir gekommen.  
= Si j'avais eu le temps, je serais venu chez toi.

Une ambiguïté peut avoir lieu sur le sens de *wenn* lorsque les verbes employés ont la même forme à l'Indikativ Präteritum et au Konjunktiv II Präteritum, c'est-à-dire les verbes faibles et les verbes forts dont le radical ne prend pas l'inflexion<sup>430</sup> :

- (439) Wenn meine Eltern mir Geld **schickten, kaufte** ich mir sofort etwas zum Anziehen.

a) Si *schickten* et *kaufte* sont à l'Indikativ Präteritum, alors *wenn* est un connecteur temporel et les deux verbes ont une valeur d'habitude située dans le passé (rendue par l'imparfait en français) : *Lorsque mes parents m'envoyaient de l'argent, je m'achetais tout de suite quelque chose pour m'habiller.*

---

<sup>429</sup> Exemple de G. Zifonun (1997, 2282).

<sup>430</sup> Les exemples proviennent de Schanen & Confais (1989, 153-154).

b) Si *schickten* et *kaufte* sont au Konjunktiv II Präteritum, alors *wenn* est un constructeur de cadre hypothétique et les deux verbes expriment des procès dont la réalisation est estimée improbable (ce que rendent l'imparfait et le conditionnel simple) : *Si mes parents m'envoyaient de l'argent, je m'achèterais tout de suite quelque chose pour m'habiller.*

Comme nous l'avons vu en 18.3.2., la forme de substitution en *würde* + infinitif (pour une proposition, voire les deux<sup>431</sup>) permet d'éviter toute ambiguïté sur le mode verbal et donc sur l'interprétation à donner à l'énoncé :

- (440) a. Wenn meine Eltern mir Geld schicken, **würde** ich mir sofort etwas zum Anziehen **kaufen**.  
 b. Wenn meine Eltern mir Geld **schicken würden**, kaufte ich mir sofort etwas zum Anziehen.  
 c. Wenn meine Eltern mir Geld schicken **würden**, **würde** ich mir sofort etwas zum Anziehen **kaufen**.

Il serait fort intéressant d'étudier avec précision le fonctionnement de *wenn* à l'aide des référentiels temporels, et également de faire une comparaison avec le *si* français dans tous ses emplois. Certains emplois en effet se recoupent, c'est le cas par exemple du « *si* explicatif » :

- (441) (Ein Gast entschuldigt sich bei einem Besuch mit folgender Bemerkung):  
**Wenn** ich keine Blumen mitgebracht habe, *dann liegt das daran*, dass die Geschäfte schon geschlossen waren.  
 = (Un invité s'excuse lors de sa visite par la remarque suivante :)  
**Si** je n'ai pas apporté de fleurs, *c'est parce que (c'est dû au fait que)* les magasins étaient déjà fermés.

Certains emplois de *wenn* se traduisent difficilement par *si* ou *quand* :

- (442) Ich habe von Ihrem Lottogewinn erfahren. **Wenn** Sie (schon) soviel Geld gewonnen haben, könnten Sie wenigstens eine Runde spendieren.  
 = J'ai appris que vous aviez gagné au loto. **Puisque** vous avez déjà gagné beaucoup d'argent, vous pourriez au moins offrir une tournée.

*A contrario* certains emplois de *si* (comme grammème) ne se traduisent pas par *wenn* :

- (443) Je me demande **si** Paul vient.  
 = Ich frage mich, **ob** Paul kommt.

C'est un vaste champ d'étude que nous n'explorerons pas ici<sup>432</sup>.

<sup>431</sup> Certaines grammaires, notamment celle de Schanen & Confais (1989, 154) précisent qu'il ne « doit » pas y avoir de *würde* dans la proposition introduite par *wenn* (version b.) ni que deux *würde* ne doivent pas se suivre (version c.), tout en reconnaissant que cette règle n'est pas toujours respectée dans la littérature – voir par exemple la traduction de l'énoncé (461). Mais nous ne considérerons pas cette question essentiellement normative.

<sup>432</sup> Nous renvoyons également à Fabricius-Hansen & Sæbø (1983) qui mettent en évidence des facteurs syntaxiques, sémantiques et contextuels pour la détermination de la signification de *wenn*, et qui le comparent aux emplois de *hvis* et *når* en norvégien (*hvis* étant proche du *si* français et *når* de *quand*).

### 20.1.2. Constructions syntaxiques en allemand

#### • Conjonctions de subordination

Tout comme le français, l'allemand dispose de différentes conjonctions de subordination propres à construire un cadre hypothétique (nous présentons d'abord celles qui incluent un lien de consécution) :

- *wenn*, que nous venons de voir, équivalent de *si* ;
- *falls*, équivalent de *au cas où* ;
- *sofern*, équivalent de *dans la mesure où* ;
- *unter der Bedingung* (, *dass*), équivalent de *à condition que* ;
- *für den Fall* ou *im Fall(e)* (, *dass*), équivalents de *pour le cas où* ;
- *angenommen* (, *dass*), équivalent de *admettons que* ;
- *vorausgesetzt* (, *dass*), équivalent de *à supposer que, supposons que*.

#### • Verbe en première position

L'expression d'un cadre hypothétique (avec lien de consécution) peut également se faire par une proposition dont le verbe est en première position : c'est une structure syntaxique concurrente à celle qui emploie *wenn*. Ceci revient à l'ordre syntaxique de verbe-sujet du français, effectué par une inversion entre le verbe et le sujet ; en allemand il est plus exact de dire que le verbe conjugué est placé en tête de proposition, de la même façon que pour une interrogative :

(438) **Hätte** ich Zeit gehabt, wäre ich zu dir gekommen.

Si l'on reprend l'énoncé (439) en employant cette structure sans *wenn* mais avec le verbe conjugué en première position, on retrouve l'ambiguïté de l'énoncé :

(439) **Schickten** mir meine Eltern Geld, kaufte ich mir sofort etwas zum Anziehen.

On peut trouver également la forme *würde* en première position dans la proposition exprimant le cadre hypothétique, celui-ci pouvant être suivi d'une proposition avec *würde* ou au Konjunktiv II Präteritum :

(444) Seit der Liberale François Bayrou mächtig zu Royal und dem Kandidaten der Konservativen, Nicolas Sarkozy, aufgeschlossen hat, schwebt Madame [Royal] auf einmal in der realen Gefahr, die Stichwahl zu verpassen. Deshalb präsentiert sie sich mehr denn je als eine Art unabhängige Kandidatin. **Würde** sie **gewählt**, **würde** ich nicht **sagen**, dass die PS die Präsidentschaftswahl gewonnen hat.<sup>433</sup>

*Depuis que le libéral François Bayrou se rapproche dangereusement [dans les sondages] de Mme Royal et du candidat conservateur Nicolas Sarkozy, Mme Royal risque de ne pas figurer au second tour. C'est pourquoi elle se présente désormais*

---

<sup>433</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 22.03.2007; „Ségolène Royal verprellt die Sozialisten - Sie fürchtet um die Stichwahl in Frankreich und gibt sich nun als unabhängige Kandidatin“

comme une sorte de candidate indépendante. Si elle était élue, je ne dirais pas que le PS a gagné l'élection présidentielle.

- (445) Die Tierschützerorganisation Sea Shepherd fürchtet, dass die Nisshin Maru „nach einem Feuer an Bord 1998 nur notdürftig repariert worden ist. **Würde** das Schiff auseinander **brechen**, wäre dies die größte Umweltkatastrophe aller Zeiten im Südpolarmeer“, sagte Sea-Shepard-Gründer Paul Watson.<sup>434</sup>

*L'organisation de protection des animaux Sea Shepherd craint que le Nisshin Maru n'ait été réparé que de façon provisoire. « Si le navire faisait naufrage, ça serait la plus grande catastrophe écologique de tous les temps en Antarctique », a déclaré le fondateur de Sea Shepherd, Paul Waston.*

- **Sollte + infinitif**

On retrouve ce verbe de modalité, qui peut être utilisé pour la construction d'un cadre hypothétique lorsqu'il est placé en tête de phrase. Mais s'il s'agit du même verbe, le temps verbal n'est pas le même que pour exprimer une ultériorité du passé. En effet, *sollte* + infinitif exprimant un « futur dans le passé » est une forme d'Indikativ Präteritum, alors que *sollte* + infinitif construisant un cadre hypothétique est une forme de Konjunktiv II Präteritum. Comme ce verbe ne prend pas d'inflexion au Konjunktiv, les deux formes sont similaires.

Cette construction est généralement employée pour exprimer une condition possible dont on attend la confirmation ou l'infirmité de l'actualisation, donc en associant un Indikativ Präsens ou un Indikativ Futur dans la principale, mais elle peut également être employée pour exprimer une condition plus improbable, donc avec un Konjunktiv dans la principale. Mais dans aucun cas il ne peut s'agir d'une conditionnelle contrefactuelle :

- (446) a. **Sollten** mir meine Eltern Geld schicken, **kaufe** ich mir sofort etwas.  
= Si mes parents m'envoient de l'argent, je m'achète tout de suite quelque chose.  
b. **Sollten** mir meine Eltern Geld schicken, **würde** ich mir sofort etwas **kaufen**.  
= Si mes parents m'envoyaient de l'argent, je m'achèterais tout de suite quelque chose.

On peut se demander s'il y a une différence sémantique entre la construction « classique » avec *wenn*, ou le verbe en première position, avec *sollte* + infinitif en première position, puisqu'il s'agit après tout d'un verbe de modalité. Celle-ci nous semble exister, même si elle peut être plus ou moins sensible selon les contextes. Ainsi dans l'exemple suivant :

- (447) Sind Bundestrojaner und Spionage-Software erst einmal auf dem Computer einer verdächtigen Person installiert, ist die Festplatte ein offenes Buch. Alles kann eingesehen und auch manipuliert werden. Und nicht nur das. Ist der Computer mit einer Webkamera ausgestattet, kann diese von außen aktiviert werden. Die Videodatei wird auf der

---

<sup>434</sup> *Nürnberger Zeitung*, 19.02.2007; „Brand auf Walfängerschiff - In der Antarktis droht Öko-Katastrophe“

Festplatte abgelegt und abgerufen, sobald der Verdächtige online geht. **Sollte** sogar ein Mikrofon installiert sein, gibt es auch den Ton dazu.<sup>435</sup>

*Dès qu'un logiciel fédéral d'espionnage ou un « cheval de Troie » est installé sur l'ordinateur d'un suspect, le disque dur devient un livre ouvert. Tout peut être examiné et également manipulé. Et pas seulement. Si l'ordinateur est équipé d'une caméra-web, celle-ci peut être activée de l'extérieur. Les données vidéos peuvent être enregistrées et consultées sur le disque dur, tant que le suspect est en ligne. Si même un microphone est installé, on peut avoir aussi le son.*

la proposition *Sollte sogar ein Mikrofon installiert sein* pourrait être remplacée par *Wenn sogar ein Mikrofon installiert ist* ou *Ist sogar ein Mikrofon installiert* dans que le sens de l'énoncé change réellement. Néanmoins, *sollte* + infinitif introduit une nuance sémantique liée à son invariant, qui est sans doute plus marquée dans l'exemple qui suit :

(448) Schon wieder sind Wahlplakate quer durch die Parteienlandschaft zerstört worden. Die CSU hat Strafanzeige erstattet. [...] Die Polizei wird der Anzeige nachgehen und Anwohner fragen, ob sie verdächtige Beobachtungen gemacht haben. **Sollte** das der Fall sein, droht den Demolierern eine Anzeige wegen Sachbeschädigung.<sup>436</sup>

*Les affiches électorales ont été à nouveau déchirées. La CDU a déposé plainte. La police va étudier la plainte et demander aux habitants s'ils ont remarqué des choses suspectes. Si c'est le cas, une plainte pour dégradation de biens menace les responsables.*

On pourrait traduire la dernière phrase par :

- *S'il s'avère que c'est le cas...*

- *Si jamais c'est le cas...*

- *Si cela devait être le cas...*

Ces formulations sont sans doute stylistiquement un peu « lourdes », mais elles correspondraient mieux à ce que peut exprimer *sollte*, à savoir une éventualité que la suite des événements (qui est en quelque sorte la « tierce instance » présente sémantiquement dans *sollen* et *dürfen*) viendrait confirmer.

#### • Cadre hypothétique à reconstruire

Là encore il y a similitude avec le français : le cadre hypothétique peut ne pas être directement exprimé dans l'énoncé par une subordonnée en *wenn*, *falls*, etc. mais par d'autres éléments du contexte linguistique (*sonst* dans l'exemple (449)) ou situationnel (exemple (450)). Dans ce dernier cas, le Konjunktiv II suffit à marquer la valeur potentielle ou contrefactuelle :

(449) *Quelqu'un s'était tu, c'était certain, car **sonst** on n'**aurait** pas **entendu** aussi nettement les secondes que le carillon battait comme un métronome et qui vous résonnaient dans les tempes, prenaient par instants l'ampleur hallucinante d'un tam-tam.*

---

<sup>435</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 03.05.2008; „Auf dem PC ist nichts sicher - Profis knacken Computer und Passwörter blitzschnell“

<sup>436</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 09.02.2008; „Wahlplakate demoliert - CSU erstattet Strafanzeige: Kein Kavaliersdelikt mehr“

Kein Zweifel, jemand hatte gerade zu reden aufgehört, denn **sonst hätte** einem das Uhrenpendel, das die Sekunden wie ein Metronom heruntertickte, nicht so in den Ohren **gedröhnt**, daß es einem in den Schläfen hämmerte und man bisweilen meinte, man lausche Urwaldtrommeln. [SNP, 516/7]

(450) On sent qu'au fond il voudrait être populaire, cet homme. Le chef sévère mais juste, adoré de ses hommes qui **se feraient** tuer pour lui, c'est ça son cinéma.

Man spürt, im Grunde möchte er geliebt werden, dieser Mann. Der strenge, doch gerechte Chef, verehrt von seinen Männern, die sich für ihn in Stücke hauen **ließen**, das ist sein Kino. [CLR 330/374]

- **Marquage de la proposition consécutive**

En français, la consécution peut être soulignée par l'adverbe *alors* : si  $p$  alors  $q$ . De la même manière en allemand, les adverbes anaphoriques *dann* et *so* peuvent jouer ce rôle. Dans les deux langues ces adverbes sont facultatifs puisqu'ils n'ont pour rôle que de mettre en évidence le lien de consécution entre les deux propositions  $p$  et  $q$ . Une légère différence sémantique est à faire entre *dann* et *so* (moins fréquent), ainsi que le remarque P. Eisenberg (2006, 346) :

Redder (1987)<sup>437</sup> caractérise *dann* als linear in dem Sinne, dass der Inhalt des *dann*-Satzes den Inhalt des *wenn*-Satzes, verstanden als Sprecher/Hörer-Wissen, kontinuierlich entwickle. Das passt gut zur der temporalen Grundbedeutung von *dann* und lässt sich auch auf die konditionale Lesart als „logische Folge“ übertragen. Dagegen signalisiert *so*, dass vom Inhalt des *wenn*-Satzes ausgehend im *so*-Satz eine qualitative Veränderung vornehmen sei. Der Inhalt des *so*-Satzes ist typischerweise nicht die zeitliche oder logische Folge des *wenn*-Satzes, sondern enthält etwas über seinen Inhalt, etwa eine Bewertung. Das wiederum passt gut zur Grundbedeutung von *so* als deiktischem Adverb, das dem Vergleich dient. Man kann auf diese Weise erklären, warum *so* vornehmlich bei epistemischer, *dann* vornehmlich bei konditionaler und temporaler Lesart auftritt.

*Redder (1987) caractérise dann comme linéaire, dans le sens où le contenu de la proposition en dann développe dans la continuité le contenu de la proposition en wenn, comprise comme un savoir du locuteur et de l'auditeur. Cela convient bien à la signification fondamentale temporelle de dann et peut aussi se transposer à une interprétation conditionnelle en tant que « suite logique ». En revanche, so signale qu'un changement qualitatif dans la proposition en so est opéré par rapport au contenu de la proposition en wenn. Le contenu de la proposition en so n'est typiquement pas une suite logique ou temporelle de la proposition en wenn, mais contient quelque chose sur son contenu, semblable à une évaluation. Cela convient alors bien à la signification fondamentale de so en tant qu'adverbe déictique qui sert à exprimer la comparaison. On peut ainsi expliquer de cette façon pourquoi so apparaît surtout dans les interprétations épistémiques, et dann dans les interprétations conditionnelles et temporelles.*

---

<sup>437</sup> « *wenn...*, *so*. Zur Korrelatfunktion von *so* », *Sprache und Pragmatik*, I. Rosengren (éd.), Stockholm, p. 315-326.

De plus, *dann* a une mobilité syntaxique plus grande que *alors* en français, comme le montrent les exemples de P. Eisenberg (2006, 344)<sup>438</sup> :

- (451) a. Wenn Karl kommt, dann werde ich Paul treffen.  
= *Si Karl vient, alors je rencontrerai Paul.*  
b. Dann, wenn Karl kommt, werde ich Paul treffen.  
= *Alors, si Karl vient, je rencontrerai Paul.*  
c. Dann werde ich Paul treffen, wenn Karl kommt.  
= *Alors je rencontrerai Paul, si Karl vient.*  
d. Ich werde dann Paul treffen, wenn Karl kommt.  
= *Je rencontrerai alors Paul, si Karl vient.*  
e. Ich werde Paul dann treffen, wenn Karl kommt.  
= *Je rencontrerai Paul alors, si Karl vient.*  
f. Ich werde dann, wenn Karl kommt, Paul treffen.  
g. Ich werde Paul dann, wenn Karl kommt, treffen.

Néanmoins la position de *dann* en tête d'énoncé (variantes b. et c.) n'a pas la même valeur discursive : l'adverbe est anaphorique pour ce qui précède, comme *alors* en français dans les variantes b. à e., où il fait partie du premier membre de la phrase. D'autre part, pour l'allemand, les positions syntaxiques de *dann* les plus fréquentes sont sans doute celles des variantes a., d. et e.

## 20.2. Cadre hypothétique avec lien de consécution

### 20.2.1. Le contrefactuel

- **Plus-que-parfait et conditionnel composé : Konjunktiv II Plusquamperfekt**

Quasiment toutes nos occurrences de conditionnel composé à valeur d'hypothèse contrefactuelle sont traduites par un Konjunktiv II Plusquamperfekt en allemand (bien entendu, là où le français utilise un plus-que-parfait de l'indicatif, l'allemand emploie un Konjunktiv II Plusquamperfekt). La valeur aspectuelle – état, état résultant ou événement – n'a pas d'influence, car le Konjunktiv II Plusquamperfekt peut exprimer ces valeurs aspectuelles de la même façon que le conditionnel composé ou le plus-que-parfait de l'indicatif. On peut donc considérer qu'il y a là une correspondance forte entre le français et l'allemand. Voici quelques exemples construits et d'autres issus de nos corpus :

- (452) [Je viens d'apprendre qu'il y avait eu un accident sur la périphérique. Heureusement que j'ai pris le RER pour me rendre à la gare, car] si j'*avais pris* [événement] la voiture, j'*aurais manqué* [événement] mon train.  
*Wenn ich mit dem Auto **gefahren wärest**, **hätte** ich meinen Zug **verpasst**.*
- (453) Si Luc *avait été* [état] à la réunion hier, il *aurait appris* [état résultant ou événement] la dernière nouvelle.

---

<sup>438</sup> La traduction des variantes f et g n'est pas possible en français pour des raisons syntaxiques.

Wenn Luc bei dem Versammlung gestern **gewesen wäre, hätte** er das Neueste **erfahren**.

(454) Si j'*avais eu* [état] de l'argent, j'**aurais acheté** [événement] cette maison.

Wenn ich Geld **gehabt hätte, hätte** ich dieses Haus **gekauft**.

(455) Je ne suis pas digne d'appartenir à la police. – Pourquoi ? – Parce que si j'*avais su* [état] où était le corps, j'**aurais fini** [événement] par le dire. [SLG 70/78]

Es war, als ob Lognon plötzlich von einem Gedanken gequält wurde. Er zauderte und murmelte schließlich mit abgewandtem Gesicht: «Ich bin nicht würdig, der Polizei anzugehören.» «Warum?» «Weil ich es am Ende **gesagt hätte**, wenn ich **gewußt hätte**, wo die Leiche liegt.»

(456) Au fond, il en profitait. Il fallait bien lui dire que non, lui répéter qu'il avait fait son devoir, que, s'il *s'était conduit* [événement] autrement la nuit du lundi au mardi, on n'**aurait** peut-être jamais **découvert** [événement] la piste Charlie et Cicero. C'était presque vrai, d'ailleurs. [SLG 71/78]

Im Grunde profitierte er von seiner Lage. Man mußte ihm einfach sagen, daß er keine Schuld trug, und ihm wiederholen, daß er seine Pflicht getan habe und daß man Charlie und Cicero wahrscheinlich nie auf die Spur **gekommen wäre**, wenn er sich in der Nacht von Montag auf Dienstag anders verhalten hätte.

(457) Je sentais une boule monter dans ma gorge mais je savais que je ne pleurerais pas, la veille peut-être encore mes larmes **auraient coulé** [événement] mais à présent, c'était différent.

Meine Kehle war wie zugeschnürt, aber ich würde nicht weinen. Gestern **wären** mir noch die Tränen **gekullert**, aber jetzt war das anders. [JSB 37/32]

• **Imparfait à valeur d'état et conditionnel simple : Konjunktiv II Präteritum ou würde + infinitif**

Le Konjunktiv II Präteritum, lorsqu'il est placé dans la proposition constituant le cadre hypothétique, peut exprimer un contrefactuel selon les mêmes conditions qu'en français (pour l'imparfait).

Lorsque le verbe est aspectualisé sous forme d'état, la valeur par défaut est celle d'un contrefactuel du présent :

(458) La richesse, ça en impose au peuple, on dirait. Pourtant, ces palaces, ça **serait** plus marrant à piller que les trous à rats des putois, ça doit être plein de trucs en or, là-dedans, de pull-overs avec des beaux dessins, de machins électriques rigolos...

Der Reichtum, möchte man sagen, imponiert den Leuten. Dabei **wär** es doch viel lustiger, diese Paläste zu plündern als die Rattenlöcher der armen Schlucker, da muß doch ein Haufen Goldsachen drin sein, Pullover mit feinsten Mustern, elektrischer Krimskrams...[CLR 73/79]

Lorsque le verbe est aspectualisé sous forme de processus, il peut s'agir, selon le contexte, d'une valeur contrefactuelle du présent ou potentielle du futur :

(459) – J'ai absolument besoin de vous voir, monsieur le commissaire. Il se passe des choses horribles, et j'ai peur. Si ma santé ne m'en *empêchait*, je **courrais** Quai des Orfèvres.

Mais, comme vous ne l'ignorez pas, voilà des années que je suis clouée à mon cinquième étage.

„Ich muß unbedingt mit Ihnen reden, Herr Kommissar. Entsetzliche Dinge gehen vor, und ich habe Angst. Wenn mein Gesundheitszustand es mir *gestatten würde*, **käme** ich zum Quai des Orfèvres. Aber wie Ihnen bekannt sein dürfte, bin ich seit Jahren an meine Wohnung hier im fünften Stock gefesselt.“ [SLG 9/9]

On retrouve encore ici la possible substitution d'un Konjunktiv II Präteritum par un *würde* + infinitif, même si elle n'est pas strictement nécessaire :

(460) Il **aurait** l'air moins con s'il s'*était* carrément rasé le crâne rasibus.

Er **würde** nicht ganz so dämlich **aussehen**, wenn er sich den Kopf nicht ratzekahl *geschoren hätte*. [CLR 35/40]

L'énoncé ci-dessus présente une forme en *würde* + infinitif qui est l'équivalent de :

Er **sähe** nicht ganz so dämlich **aus**, wenn er sich den Kopf nicht ratzekahl geschoren hätte.

### 20.2.2. Le potentiel

L'équivalent attendu d'un conditionnel d'hypothèse à valeur de potentiel (ainsi que l'imparfait du cadre hypothétique éventuellement présent) est également un Konjunktiv II Präteritum ou un *würde* + infinitif :

(461) - Pourquoi êtes-vous venue cette nuit ?

- N'est-ce pas naturel qu'une mère suive son fils en de pareilles circonstances ? J'ai toujours vécu avec lui. Il peut avoir besoin de moi.

- Vous le **suivriez** en prison ?

- Je ne comprends pas. Je ne suppose pas que...

- Je pose ma question autrement : si j'*inculpais* votre fils, **prendriez**-vous sur vous une partie de la responsabilité de son acte ?

«Warum sind Sie gestern abend hergekommen?»

«Ist es nicht ganz natürlich, daß eine Mutter unter solchen Umständen ihrem Sohn zur Seite steht? Ich habe immer mit ihm zusammen gewohnt. Er kann mich jetzt brauchen.»

«**Würden** Sie ihm ins Gefängnis **folgen**?»

«Ich verstehe Sie nicht. Ich nehme nicht an, daß...»

«Ich will meine Frage anders formulieren: Wenn ich Ihren Sohn unter Anklage *stellen würde*, **würden** Sie dann einen Teil der Verantwortung für seine Tat auf sich **nehmen**?»

[SGP 180/197]

(462) - Il est chez lui, mais cela m'**étonnerait** *qu'il vous ouvre*, dit la marchande de légumes d'à côté. C'est l'heure où il fait son ménage et il n'aime pas être dérangé.

«Er ist zu Hause, aber es **würde** mich **wundern**, *wenn er Ihnen aufmacht*», sagte die Gemüsehändlerin von nebenan.» [SLG 52-57]

Toutefois, la traduction d'un conditionnel d'hypothèse à valeur de potentiel est moins systématiquement faite avec le Konjunktiv II Präteritum ou un *würde* + infinitif que dans le cas d'un contrefactuel. On a pu d'ailleurs remarquer dans l'exemple (462) que le cadre

hypothétique *qu'il vous ouvre* est en français quasiment le sujet de la situation exprimée au conditionnel d'hypothèse, alors que la traduction allemande recourt à une construction avec *wenn*, puisque la réalisation du procès du cadre hypothétique reste indéterminée<sup>439</sup>. Par ailleurs, l'allemand emploie plus facilement un Indikativ Präsens quelle que soit la catégorie épistémique du cadre hypothétique (possible ou improbable), là où le français distingue plus nettement les deux à l'aide de l'opposition *si* [présent] et *si* [imparfait]. On peut le constater également dans l'exemple suivant :

(463) - Toi, dit-il au chauffeur, tu resteras ici et tu ne t'avanceras que s'il y a de la bagarre. Toi, Torrence, tu vas passer derrière la maison, *pour le cas où ils essayeraient* de sortir par là.

«Du bleibst hier», sagte er zu dem Fahrer, «und du bewegst dich erst, wenn es zum Kampf kommen sollte. Du, Torrence, schleichst um das Haus herum *für den Fall, daß* sie dort zu entfliehen **versuchen**.» [SLG 149/165]

Dans la version française, le cadre hypothétique *pour le cas où ils essayeraient de sortir par là* semble bien indiquer une situation à venir plus orientée vers l'improbable que le possible, à la fois marquée par la conjonction de subordination *pour le cas où* et le conditionnel. L'allemand « se contente » de la conjonction de subordination pour marquer le « potentiel », qui peut se comprendre ici comme du possible ou de l'improbable.

D'autres raisons peuvent être avancées pour expliquer cette présence de l'Indikativ Präsens en cadre hypothétique possible ou improbable :

- l'Indikativ Präsens est une forme simple, donc plus facile à « manier » et économique à énoncer que la forme *würde* + infinitif, voire qu'un Konjunktiv II Präteritum dont il faut « vérifier » la construction morphologique (s'agit-il d'un verbe faible ou fort ? si le verbe est fort, demande-t-il une inflexion ?) ;

- l'allemand ne connaît pas de concordance des temps<sup>440</sup> ;

- la valeur de potentiel (au sens large) peut être donnée par le contexte ou par le verbe de la proposition principale (dans l'exemple (462), la forme *würde* suffit en elle-même à marquer le potentiel), ainsi que par le subordonnant *wenn* ou autres.

Les exemples de traduction d'un conditionnel d'hypothèse (potentiel du futur) par un Indikativ Präsens ne sont pas aussi fréquents que ceux traduits par un Konjunktiv. Nous en

<sup>439</sup> Cette traduction du *que* par *wenn* peut également se retrouver également pour certains énoncés non hypothétiques : *Attends un peu que je t'attrape ! = Warte nur, wenn ich dich erwische!* où *wenn*, associé au verbe *warten*, signale précisément que la situation *ich erwische dich* n'est que du potentiel... À l'inverse, dans *Ich warte, bis du wieder da bist* (J'attends que (litt. jusqu'à ce que) tu reviennes), *wenn* serait incongru puisque la situation *du bist wieder da* est du quasi-certain.

<sup>440</sup> Nous retrouverons cette même explication pour la traduction d'un « futur dans le passé » (22.1.3.).

avons relevé un autre qui nous semble bien révélateur de l'usage respectif de ces temps verbaux dans ces deux langues :

(464) - Alfred a tué quelqu'un ?

- Écoutez, monsieur le commissaire, je crois que cela **irait** plus vite si vous me **laissez** parler. Alfred est tout ce qu'on voudra, mais il ne tuerait pas pour tout l'or du monde.

«Hören Sie, Herr Kommissar, ich glaube, es **geht** schneller, wenn Sie mich ausreden **lassen**. Alfred ist werweißnichtwas, aber er würde nicht für alles Gold der Welt jemanden töten.» [SGP 16/16]

Nous donnons un dernier exemple, plus long, où le traducteur a choisi de ne pas transcrire tous les conditionnels par un Konjunktiv ou la forme *würde* + infinitif, mais également avec Präsens, ce qui donne une perspective narrative différente :

(465) Maria ! Elle est là-dessous, elle aussi ! Et si j'allais ne plus la retrouver ? Elle est peut-être déjà en bouillie mêlée à des briques, à des bouts de planches... Je panique. J'avais jamais senti comme ça à quel point c'était possible. Que brusquement elle n'existe plus. Que j'arrive, comme un con, que je coure, comme je cours à elle, et rien : il n'y **aurait** plus de Maria ! Il n'y en **aurait** jamais eu. Il n'y **aurait** que l'espace où **devrait** se trouver Maria. Et où elle ne **serait** pas. Elle ne **serait** que dans ma tête un souvenir... Non, merde non ! Ça ne se peut pas ! Elle existe, Maria, je l'ai vue, je l'ai serrée dans mes bras, encore hier soir !

Maria! Auch sie steckt da unten, auch sie! Und wenn ich sie nicht mehr wiederfinde? Vielleicht ist sie schon zu Mus gequetscht, vermennt mit Ziegeln und Balkensplittern... Ich werde halb wahnsinnig. Ich hatte nie so stark empfunden, bis zu welchem Grad das möglich wäre. Daß sie ganz plötzlich nicht mehr da sein könnte. Daß ich hinkomme wie ein Irrer, daß ich renne, wie ich immer zu ihr renne, und nichts: keine Maria mehr! Es **hat** nie eine **gegeben**. Es **gibt** nur das Luftloch, wo sich Maria befinden **müsste**. Und wo sie dann nicht **ist**. Sie **würde** nur in meinem Kopf **sein**, eine Erinnerung... Nein, verdammt nochmal, nein! Das kann doch nicht sein! Sie existiert, Maria, ich hab sie doch gesehen, ich hab sie doch in meinen Armen gehalten, noch gestern abend! [CLR 267/303-304]

Dans l'énoncé ci-dessus, l'énonciateur-narrateur s'imagine une situation qui pourrait arriver à son retour : ne plus retrouver son amie, parce qu'elle serait morte sous un bombardement, d'où l'utilisation logique du conditionnel d'hypothèse (« il n'y *aurait* plus de Maria ! Il n'y en *aurait* jamais eu ! »). La traduction allemande emploie à la fois de l'Indicatif („Es *hat* nie eine *gegeben*“, „Es *gibt* nur das Luftloch“, „wo sie dann nicht *ist*“) et le Konjunktiv („wo sich Maria befinden *müsste*“, „Sie *würde* nur in meinem Kopf *sein*“).

Le présent de l'indicatif pourrait être employé en français, dans la mesure où les propositions précédentes marquent bien qu'il s'agit d'une situation imaginée : *je n'avais jamais senti comme ça à quel point c'était possible. Que brusquement elle n'existe plus.* Si l'on poursuit avec du présent :

[...] et rien : il n'y a plus de Maria ! Il n'y en a jamais eu. Il n'y a que l'espace où devait se trouver Maria. Et où elle n'est pas. Elle n'est que dans ma tête un souvenir ...

les procès seraient alors situés plutôt dans un Référentiel Non-Actualisé à part, comme une fiction à l'intérieur du récit. À l'inverse, le Präsens allemand permet plus facilement

l'expression d'une situation à venir, donc potentielle. L'emploi de Konjunktiv II Präteritum dans cet énoncé aurait plutôt donné l'impression d'une situation irréaliste, voire contrefactuelle :

[...] keine Maria mehr! Es **hätte** nie eine **gegeben**. Es **gäbe** nur das Luftloch, wo sich Maria befinden **müsste**. Und wo sie dann nicht **wäre**. Sie **würde** nur in meinem Kopf **sein**, eine Erinnerung...

### 20.3. Cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle

#### 20.3.1. *Selbst wenn et auch wenn*

L'allemand peut exprimer un cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle de la même façon qu'en français : par des moyens lexicaux et en particulier l'emploi des « particules » *selbst* ou *auch* associées à la conjonction de subordination *wenn*. Chacune de ces deux « particules » a un sémantisme particulier, quoiqu'elles aient certaines caractéristiques en commun, c'est pourquoi certains énoncés pourront accepter indifféremment *selbst wenn* ou *auch wenn*, tandis que pour d'autres seule l'un des deux sera possible. Nous ne détaillerons pas ici les emplois de *selbst* et *auch* non associés à *wenn* (nous renvoyons pour cela à Métrich *et al.* 1994 et 2002), mais nous voudrions mettre en évidence leurs différences sémantiques lorsqu'ils sont associés à *wenn*<sup>441</sup>. Pour ce faire, nous nous en tiendrons pour l'instant à la valeur concessive qu'ils peuvent exprimer, et nous verrons plus loin dans quelles conditions la valeur adversative, qui nous intéresse principalement ici, peut se manifester.

- **Selbst wenn**

*Selbst wenn* évoque dans la subordonnée une situation qui peut être vue comme une « suite » poussée à son extrême de la situation dans la proposition principale à laquelle elle s'oppose. On a ainsi un effet « scalaire » qui est plus ou moins marqué.

(466) Die Nacht war gar nicht finster. Sie war schön, und ich fing an, sie zu lieben. **Selbst wenn** es regnete und eine Wolkendecke den Himmel verhüllte, wusste ich, dass die Sterne da waren.

*La nuit n'était pas du tout ténébreuse. Elle était belle et je commençais à l'aimer. Même quand il pleuvait et que le ciel restait caché par les nuages, je savais que les étoiles étaient là.*<sup>442</sup>

<sup>441</sup> Nous remercions en particulier G. Marschall qui nous a aidés à étudier ce point à l'aide d'énoncés relevés en corpus.

<sup>442</sup> Exemple et traduction cités de R. Métrich (2002, 95).

- **Auch wenn**

*Auch wenn* évoque plutôt dans la subordonnée une situation qui devrait normalement s'opposer à la situation dans la proposition principale, il fait donc appel à des présupposés sémantiques intrinsèques au lexique.

(467) Ich war froh über meine kleine Rache, **auch wenn** sie ohne Wirkung geblieben war.

*J'étais content de ma petite vengeance, même si elle était restée sans effet.*<sup>443</sup>

À l'inverse de *même si* et de *selbst wenn*, *auch wenn* peut également se décomposer en *wenn... auch*, la place de *auch* pouvant parfois aussi varier au sein de l'énoncé<sup>444</sup> :

(468) Er bleibt unser Hoffnungsträger, **auch wenn** er als Bischof wahrscheinlich mehr hätte bewirken können.<sup>445</sup>

*Il porte nos espoirs, même s'il aurait vraisemblablement pu obtenir plus en tant qu'évêque.*

Er bleibt unser Hoffnungsträger, **wenn** er **auch** als Bischof wahrscheinlich mehr hätte bewirken können.

Er bleibt unser Hoffnungsträger, **wenn** er als Bischof wahrscheinlich **auch** mehr hätte bewirken können.

(469) – Jusqu'à la fin, j'ai eu peur de ta mère. Pourvu que, quand nous serons partis, elle n'en profite pas pour faire une scène...

– Je ne pense pas. Elle m'a promis...

– Tu crois vraiment qu'elle sait ?...

– Elle devine... *Même si* ce n'était pas vrai, elle le **penserait**... Quand il s'agit de moi, elle suppose toujours le pire...

«Sie ahnt es. Aber sie **würde** es **auch denken**, *wenn* es nicht so **wäre**. Bei mir rechnet sie von vornherein mit dem Schlimmsten...» [SNP, 521/17]

Il faut noter par ailleurs qu'il y a des énoncés pour lesquels il n'est pas pertinent de considérer un degré scalaire ou des présupposés sémantiques lexicaux, et où le sémantisme commun de *selbst* et *auch*, à savoir la mise en relief d'un élément de l'énoncé (en l'occurrence ici une proposition qui semblerait s'opposer à la principale), suffit à pouvoir les employer l'un et l'autre indifféremment.

- **Sogar wenn**

Nous avons également relevé en corpus quelques énoncés avec *sogar wenn*, mais il semble avoir une signification plus temporelle qu'hypothétique. Autrement dit, il n'est possible que lorsque *même si* est équivalent à *même quand* :

---

<sup>443</sup> Exemple et traduction cités de R. Métrich (1994, T.1, 263).

<sup>444</sup> À noter que *wenn auch* et *auch wenn* ne sont pas totalement équivalents : *wenn auch* introduit un retour sur la validité de la proposition précédente (comme *quoique* en français), autrement dit, le statut discursif de la proposition en *wenn auch* relève presque du commentaire.

<sup>445</sup> *Mannheimer Morgen*, 03.06.1995.

(470) Abends aber, wenn die Nacht hereinbrach, fand sie jedes Mal irgendeine Ausrede und ging in den Hof oder in den Garten hinaus, oder auch nur vor die Tür, **sogar wenn** es Stein und Bein fror.<sup>446</sup>

*Le soir en revanche, lorsque la nuit tombait, elle trouvait à chaque fois n'importe quel prétexte et sortait dans la cour ou le jardin, ou bien encore elle restait seulement devant la porte, même si/quand il gelait à pierre fendre.*

- **Concessif ou adversatif**

Comme pour *même si*, *selbst wenn* et *auch wenn* peuvent tous les deux exprimer une concession<sup>447</sup> ou une « adversité »<sup>448</sup>. Cette valeur est en grande partie déterminée par l'emploi des temps verbaux dans les propositions principales et subordonnées. Ainsi, d'une manière générale, le Präsens entraîne une valeur concessive (comme le fait le présent de l'indicatif), et le Konjunktiv II Plusquamperfekt une valeur adversative (comme le fait le conditionnel composé) :

(471) Ihre Kolleginnen und Kollegen sind ebenfalls begeistert von den Bildern aus ihrer Heimat. *Auch wenn* es viele Detailaufnahmen **sind**, sie **erkennen** die Drehorte wieder.<sup>449</sup>

*Ses collègues sont également enthousiasmés de voir des images de leur pays natal. Même s'il s'agit de prises de vue de détails, ils reconnaissent les lieux du tournage.*

(472) Die norwegische Supermarktkette Coop zahlt unzufriedenen Kunden ihr Geld zurück - *selbst wenn* die Ware bereits verspeist **ist**.

*La supérette norvégienne Coop rembourse les clients insatisfaits, même si le produit est déjà consommé.*

(473) « Même si Charlot est mort, ça veut pas dire forcément la fin de la merde. C'est Goering qui prend la suite, automatique, et j'ai pas l'impression que ce gros con soit plus sentimental que l'autre gugusse Et puis d'abord il est coincé dans le système, *même* s'il voulait arrêter il **pourrait** pas, il **se ferait buter** par les S.S... »

„Selbst wenn Charlie tot ist, heißt das noch lange nicht, daß die Scheiße zu Ende ist. Dann kommt automatisch Göring dran, und ich habe nicht den Eindruck, daß dieser dicke Knallkopf sentimentaler ist als der andre Knilch. Außerdem ist er ja eisern an das System gebunden, *selbst wenn* er aufhören **wollte**, **könnte** er es nicht, sonst **würde** die SS ihn **umlegen**...“ [CLR 279/317]

(474) - En dehors de vous, Alfred n'avait pas de petite amie ?

- Bon ! J'avais prévu cela aussi. Je ne suis pas jalouse et, *même si* je l'étais, je ne **viendrais** pas vous raconter de bobards pour me venger, si c'est cela que vous avez en tête.

Na, daran hatte ich auch schon gedacht. Ich bin nicht eifersüchtig, und *selbst wenn* ich es **wäre**, **würde** ich nicht zu Ihnen **kommen** und Ihnen aus Rache etwas vorschwindeln, wenn Sie das vermuten. [SGP 25/25]

<sup>446</sup> *Mannheimer Morgen*, 13.04.2005, Ressort (Roman)

<sup>447</sup> Selbst/auch wenn *p, q* : *p* et *q* sont actualisés.

<sup>448</sup> Selbst/auch wenn *p, q* : *p* n'est pas actualisé, tandis que *q* est actualisé.

<sup>449</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 28.03.2007; „Fränkische Schweiz im Spielfilm“

Mais comme nous l'avons vu pour le français en 12.3.1.1., le temps verbal seul ne suffit pas toujours à déterminer si *même si* est concessif ou adversatif :

(475) Même si tu prends ce médicament, ton rhume ne guérira pas en deux jours.

**Selbst/auch wenn** du dieses Medikament einnimmst, wird dein Schnupfen nicht in zwei Tagen heilen.

### 20.3.2. Autres constructions

Il est également possible d'exprimer un cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle en allemand avec d'autres moyens lexicaux, telles que les équivalences de *de toute façon* et *quand même*, c'est-à-dire *sowieso* et *auf jeden Fall*.

(476) - Comment êtes-vous entré en rapport avec eux ?

- Je ne sais pas moi-même. Au point où j'en suis, autant tout vous avouer, même si je dois perdre ma place.

Il regardait fixement le bureau, et sa lèvre inférieure tremblait.

- Cela **serait quand même arrivé** un jour ou l'autre.

«Wie sind Sie mit ihnen in Berührung gekommen?»

«Ich weiß es selbst nicht. Obwohl ich entschlossen bin, Ihnen alles zu gestehen, selbst wenn ich meine Stellung verlieren sollte.»

Er starrte unverwandt auf den Schreibtisch, und seine Unterlippe zitterte.

«Früher oder später **wäre** das **sowieso passiert**.» [SLG 21/23]

Comme nous l'avons vu en 12.3.3. pour le français, d'autres marqueurs lexicaux peuvent servir à construire le cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle. Les temps verbaux équivalents en allemand restent toujours le Konjunktiv II Plusquamperfekt, le Konjunktiv II Präteritum et la forme en *würde* + infinitif :

(477) - Alfred a tué quelqu'un ?

- Écoutez, monsieur le commissaire, je crois que cela irait plus vite si vous me laissez parler. Alfred est tout ce qu'on voudra, mais il ne **tuerait pas pour tout l'or du monde**.

«Hören Sie, Herr Kommissar, ich glaube, es geht schneller, wenn Sie mich ausreden lassen. Alfred ist werweißnichtwas, aber er **würde** nicht *für alles Gold der Welt* jemanden **töten**.» [SGP 16/16]

(478) Chaque minute de gagnée représentait du bénéfice. Drouin lui avait dit : « La tournée représente environ quarante-cinq francs au compteur. » Mais il pouvait accélérer le mouvement, gagner trois, quatre francs, parfois davantage. *Même sans cela*, il **aurait agi** de la sorte, parce que cela avait quelque chose de grisant de courir ainsi, affairé, au milieu du grouillement de Paris. Il allait quelque part. Il avait une mission. Il représentait la Ligue. Il représentait Jean Sabin.

Doch er konnte die Fahrt beschleunigen und drei oder vier Franc einsparen, manchmal sogar mehr. *Selbst ohne das hätte* er sich genauso **verhalten**, denn es hatte für ihn etwas Schwindelerregendes, so geschäftig durch das Menschengewimmel von Paris zu hetzen. Er hatte ein Ziel vor Augen. Er hatte einen Auftrag. Er vertrat die Liga. Er vertrat Jean Sabin. [SNP 529/34]

## 20.4. Conclusion

Nous avons pu constater que le conditionnel d'hypothèse trouve des équivalents relativement similaires sémantiquement en allemand. Le Konjunktiv II étant le mode allemand « prédisposé » pour l'expression de l'hypothèse (sans pour autant affirmer qu'il s'agit là de la définition de son invariant sémantique), il trouve tout naturellement sa place en traduction du français. La forme en *würde* + infinitif est également bien présente, puisqu'elle sert de substitution pour les formes du Konjunktiv II morphologiquement identiques à celles de l'Indikativ Präteritum, mais également pour celles qui ne sont pas morphologiquement identiques. Il n'y a pas lieu, pour nous, de voir une quelconque différence sémantique entre *wenn ich kommen würde* et *wenn ich käme*, car les deux formes appartiennent au même mode, la première (*kommen würde*) étant plus facile à construire pour un germanophone qui veut éviter l'emploi des formes prétéritales des verbes « forts » qui ne lui sont pas familières, puisque la deuxième (*käme*) a tendance à se cantonner à des discours en langue « soignée »<sup>450</sup>.

## 21. Les équivalents du conditionnel de désengagement

Cette classe du conditionnel présente plus d'équivalents possibles en allemand que la classe du conditionnel d'hypothèse, mais ces équivalents se différencient d'une sous-classe à l'autre (en particulier celle du rapport d'information). Outre le mode Konjunktiv I spécifique au marquage du discours rapporté, on y retrouve bien sûr le Konjunktiv II et la forme en *würde* + infinitif, puisque la valeur sémantique d'hypothèse « dérive » très bien vers d'autres valeurs modales, à savoir le désengagement (qui se manifeste par exemple dans la mise en doute, la suspension d'actualisation). Mais l'allemand possède d'autres moyens linguistiques d'exprimer ces valeurs : les verbes de modalisation et les « particules de discours », qui n'ont pas leurs équivalents en français.

### 21.1. Conditionnel de rapport d'information

Cette sous-classe de conditionnel est rarement traduite par du Konjunktiv II ou une forme en *würde* + infinitif, ou bien il s'agit de forme de substitution pour le Konjunktiv I. En effet, l'allemand dispose de deux moyens spécifiques pour marquer que l'information ne

---

<sup>450</sup> Nous renvoyons en particulier à Lozte & Gallmann (2009) pour l'évolution de l'usage du Konjunktiv II en allemand contemporain.

provient pas de l'énonciateur mais de quelqu'un d'autre : un mode, le Konjunktiv I, et des verbes de modalisation, *wollen* et *sollen*.

Par ailleurs, en français comme en allemand, ces formes peuvent être associées à une mention de la source (au sens large) de l'information rapportée, au moyen de prépositions ou postpositions (*nach, laut, zufolge*) ou autres tournures (*so die Gerüchte – d'après les rumeurs, wie man hört – comme on dit, etc.*)

### 21.1.1. Le Konjunktiv I

Nous avons vu en 18.1.2., et d'une manière approximative, que le Konjunktiv I était un mode utilisé pour « marquer » un discours rapporté. Nous avons retenu cette définition qui n'était que provisoire, car elle n'est pas totalement complète. Il est d'ailleurs très difficile de donner avec précision un invariant sémantique sous-jacent au mode Konjunktiv I : de nombreux auteurs s'y sont essayés, selon différentes perspectives. J.-P. Confais (2002, 346-357) propose une bonne synthèse de ces différentes approches, dont nous donnons un résumé :

- thèse de la facticité : le Konjunktiv I est un signal de [- factuel], voire de mise en doute à l'égard du contenu rapporté. Or, comme l'explique J.-P. Confais (2002, 350) il est difficile de soutenir que le Konjunktiv I (et même le Konjunktiv II comme nous le verrons en 23.2.3.) signale en lui-même que l'énonciateur-rapporteur tient pour « faux » ou « possible » ce qu'il rapporte, en employant un Konjunktiv I, puisque l'on ne peut pas employer ce mode pour l'énoncé suivant :

(479) \* Ich glaube nicht, dass ich zu deinem Geburtstag kommen **könne**.<sup>451</sup>  
*Je ne crois pas que je pourrai venir à ton anniversaire.*

Et *a contrario* on peut tout à fait employer un Konjunktiv I pour un contenu propositionnel qui est clairement signalé comme « vrai » par le verbe introducteur ou autres marqueurs :

(480) ... verriet ich ihr, dass auch ich der Sohn einer Ledigen **sei**.  
*Je lui ai avoué que j'étais aussi le fils d'une célibataire.*<sup>452</sup>

(481) Der CDU-Generalsekretär betonte völlig zu Recht, dass die Partei sich zu wenig um die Interessen der Jugendlichen **kümmere**.  
*Le secrétaire générale de la CDU a souligné avec raison que le parti s'occupait trop peu des intérêts de la jeunesse.*<sup>453</sup>

- thèse de la neutralité : le Konjunktiv I signale une « non-assertion de *p* », non pas au niveau du contenu propositionnel, mais sur la « paternité du contenu véhiculé ». Autrement dit,

---

<sup>451</sup> Exemple de J.-P. Confais (2002, 350).

<sup>452</sup> Exemple de P. Valentin, cité par J.-P. Confais (2002, 351).

<sup>453</sup> Exemple de J.-P. Confais (2002, 350). On remarque d'ailleurs que les traductions françaises ne sont pas du tout possibles avec un conditionnel.

le Konjunktiv I a « la même fonction que les guillemets »<sup>454</sup>. Par conséquent, selon J.-P. Confais, « le Konjunktiv I indique simplement que l'énoncé est le fait d'un autre énonciateur (qui peut être le locuteur, dans le passé, voire dans l'avenir) »<sup>455</sup>. En ce sens, il entre en concurrence avec la structure « , *dass* ... »<sup>456</sup>, qui elle aussi a pour fonction de marquer syntaxiquement le discours rapporté. C'est pourquoi J.-P. Confais (2002, 353) propose de voir dans le Konjunktiv I un marqueur de « déperformatisation » :

Le Konjunktiv I « **déperformatise** » la séquence concernée au sens où il lui ôte le plus gros de son potentiel illocutoire <déclaratif> : la séquence ne peut pas fonctionner comme déclaration *hic et nunc* de l'énonciateur.

Nous interprétons cette hypothèse, dans notre cadre théorique, comme le fait que le Konjunktiv I empêche une actualisation du contenu propositionnel vers le REN<sup>457</sup>, et elle nous semble très intéressante, parce qu'elle explique entre autres, d'après J.-P. Confais, certaines incompatibilités du Konjunktiv I avec un discours rapporté :

- (482) Ich sage / behaupte / denke / finde, er **\*sei** noch zu jung.  
 Ich sage / behaupte / denke / finde, *dass* er noch zu jung **\*sei**.  
*Je dis / affirme / pense / trouve qu'il est encore trop jeune.*

Dans cet énoncé, le verbe introducteur (au Präsens) du contenu propositionnel « il-être-trop-jeune » signale ici qu'il s'agit de l'avis de l'énonciateur, et plus encore, qu'il le pose comme vrai (ou vrai par défaut) pour lui à ce moment-là. Le contenu propositionnel ne peut pas alors être traité comme un discours rapporté qui n'aurait pas de rapport avec l'actualité de l'énonciateur. Le Konjunktiv I est en revanche possible si le verbe introducteur est au Perfekt :

- (483) Ich habe immer gesagt, er **sei** zu jung.  
*J'ai toujours dit qu'il était trop jeune.*

<sup>454</sup> Expression de P. Valentin (1983), reprise par J.-P. Confais (2002, 352).

<sup>455</sup> J.-P. Confais emploie les termes « énonciateur » et « locuteur » dans un sens ducrotien, c'est-à-dire de façon inverse à notre cadre théorique.

<sup>456</sup> Nous rappelons que l'allemand connaît deux structures syntaxiques possibles pour le discours rapporté avec verbe introducteur, parataxique et hypotaxique (l'exemple est inspiré de J.-P. Confais 2002, 348) :

- 1) Peter sagte, er vertrage die Hitze nicht.  
 2) Peter sagte, *dass* er die Hitze nicht vertrage.  
 = *Peter a dit qu'il ne supportait pas la chaleur.*

Dans la version parataxique 1), le discours rapporté conserve la même structure syntaxique que le discours d'origine, comme toute proposition autonome (verbe en deuxième position), tandis que dans la version hypotaxique 2), le discours rapporté acquiert une structure syntaxique de proposition subordonnée, avec le subordonnant *dass* (« que ») et le verbe en position finale.

Dans l'exemple ci-dessus, le verbe *vertragen* est au Konjunktiv I, mais il pourrait tout à fait être à l'Indikativ.

<sup>457</sup> Nous verrons plus précisément en 22.1.2., pour l'expression du « futur dans le passé », comment nous en rendons compte avec les référentiels temporels.

D'autre part, lorsque le Konjunktiv I figure en structure avec *dass*, avec laquelle il semble redondant, il empêche que le contenu propositionnel rapporté conserve sa valeur performative (nous dirons « actuelle pour l'énonciateur »), à l'inverse d'un Indikativ. C'est pourquoi celui-ci est obligatoire dans l'énoncé suivant :

- (484) Ich kann nichts dafür. → Ich schwöre dir, dass ich nichts dafür kann (\*könne).  
Je n'y peux rien. → Je te jure que je n'y peux rien.

Le Konjunktiv I peut être un équivalent du conditionnel de rapport d'information dans la mesure donc où il concerne un contenu propositionnel qui provient d'un discours « autre » que l'énonciateur veut signaler comme tel. Le discours « autre » peut avoir été prononcé, pensé ou simplement faire l'objet d'une supposition, comme c'est le cas de l'extrait suivant :

- (485) - Supposons que votre voiture ait été l'objet d'un accident...  
- L'a-t-elle été ?  
- Supposons que son numéro nous ait été signalé comme celui d'une auto qui **aurait renversé** quelqu'un ?  
- Quand ?  
Le fonctionnaire jeta à Maigret un regard de reproche.  
«Nehmen wir mal an, Ihr Auto **habe** einen Unfall **verursacht**...»  
«Ist das denn geschehen?»  
«Nehmen wir an, seine Nummer **sei** uns gemeldet **worden** als die eines Wagens, der jemanden angefahren hat.» [SGP 80/85-86]

Le Konjunktiv I est particulièrement utilisé dans les textes journalistiques (écrits ou oraux), puisqu'il permet au journaliste de marquer qu'il n'est pas l'auteur premier des propos qu'il rapporte. Nous avons relevé dans notre corpus bilingue un bon exemple de conditionnel de rapport d'information traduit par un Konjunktiv I :

- (486) Je tournaille, je fouine, je questionne. L'espoir me coule entre les doigts. Sur le soir, l'angoisse est trop forte, je suis en pleine confusion, la panique me court dans les veines, sur une vague indication qu'on **aurait aperçu** une jeune femme comme celle que je décris dans une charrette bâchée avec d'autres femmes et des troufions, je repars.  
Gegen Abend wird die Angst zu groß, ich bin völlig durcheinander, die Panik läuft mir durch die Adern; auf einen vagen Hinweis, man **habe** eine junge Frau wie die, die ich beschrieben habe, mit andern Frauen und Soldaten auf einem Planwagen **gesehen**, zieh ich wieder los. [CLR 392/442]

La traduction est correcte, mais en utilisant le Konjunktiv I, le traducteur insiste plus sur le fait qu'il s'agit d'un rapport d'information que sur le caractère incertain de cette information. En effet, le conditionnel français comporte à notre sens une nuance sémantique supplémentaire par rapport au Konjunktiv I, à savoir la mise en doute ou le jugement épistémique. Il n'en reste pas moins que, si l'on souhaite traduire des articles de journaux allemands qui utilisent ces Konjunktiv I, on est amené à utiliser le conditionnel lorsqu'il faut marquer ce désengagement sur les propos rapportés :

(487) "The Doors"-Keyboarder Ray Manzarek hat sich zu wunderlichen Äußerungen hinreißen lassen: Jim Morrison **habe** seinen Tod 1971 nur **vorgetäuscht**, behauptet er. In Wahrheit **lebe** er inkognito auf den Seychellen.

London - Der schillernde Ruhm und die gewaltigen Drogenexzesse sollen ihn mürbe gemacht haben: Jim Morrison, Sänger der US-Rockband "The Doors" ("Light My Fire"), **habe** deshalb seinen Tod 1971 angeblich nur **vorgetäuscht**. Diese Vermutung äußerte der damalige Keyboarder Ray Manzarek im Gespräch mit der "Daily Mail".

Der legendäre Musiker, der im Alter von 27 Jahren starb, **lebe** heute heimlich und unerkannt auf den Seychellen, sagte Manzarek. Morrison selbst **habe** 1970 die Idee **aufgebracht**, seinen eigenen Tod zu inszenieren und sich ins Ausland abzusetzen. Er **sei** von seinem Ruhm und den damit einhergehenden Exzessen müde **gewesen**, wird der 69-Jährige zitiert.

Am 3. Juli 1971 war Morrison von seiner Lebensgefährtin in der Badewanne seiner Pariser Wohnung tot aufgefunden worden. Seither kursieren Spekulationen über sein tragisches Ende. Als offizielle Todesursache wurde seinerzeit ein Herzinfarkt infolge von Drogenkonsum genannt.

Morrison's Grab befindet sich auf dem Friedhof Père Lachaise in Paris und ist bis heute eine Pilgerstätte seiner Fans.<sup>458</sup>

*Le claviste des Doors, Ray Manzarek, s'est laissé aller à des déclarations étranges :*

- Jim Morrison **aurait** seulement **simulé** sa mort en 1971

- il affirme que Jim Morrison **a** seulement **simulé** sa mort en 1971.

Il **vivrait** en réalité incognito aux Seychelles.

*Londres – La gloire vacillante et les grands excès de drogue l'auraient démoralisé : pour ces raisons, Jim Morrison, le chanteur du groupe américain « The Doors », aurait apparemment **simulé** sa mort en 1971. C'est la supposition que fait le claviste d'alors, Ray Manzarek, dans un entretien avec le Daily Mail.*

*Le musicien légendaire, qui est mort à l'âge de 27 ans, **vivrait** / **vit** aujourd'hui secrètement et incognito aux Seychelles, a déclaré Manzarek. Morrison **aurait eu** lui-même l'idée de mettre en scène sa propre mort et de s'enfuir à l'étranger. D'après Manzarek, il **aurait été** / **était** fatigué de sa gloire et des excès qui l'accompagnent.*

*Le 3 juillet 1971 Morrison a été retrouvé mort par sa compagne dans la baignoire de son appartement parisien. Depuis des spéculations courent sur sa fin tragique. La cause officielle de sa mort a été à l'époque un infarctus du myocarde dû à une consommation de drogue.*

*La tombe de Morrison se trouve au cimetière du Père Lachaise à Paris et est encore aujourd'hui un lieu de pèlerinage pour ses fans.<sup>459</sup>*

Tous les Konjunktiv I ne se traduisent pas non plus par un conditionnel : on a vu plus haut que les énoncés ayant une structure avec verbe introducteur (*X a dit que...*) et/ou l'énonciateur manifeste son accord avec le propos rapporté se traduisent avec l'indicatif. Le conditionnel en effet marque soit un « futur dans le passé » soit un rapport de discours sur lequel l'énonciateur ne souhaite pas s'engager, alors que le Konjunktiv I est finalement une

<sup>458</sup> Spiegel Online, 07.07.2008, „Jim Morrison soll seinen Tod vorgetäuscht haben“, <http://www.spiegel.de/panorama/leute/0,1518,564177,00.html>

<sup>459</sup> On notera que les deux derniers paragraphes de l'article sont à l'Indicatif, puisqu'ils relatent des faits avérés (ou supposés l'être, tant que les déclarations de Manzarek ne seront pas accréditées).

simple transposition de temps (*er hat* → *er habe*) et un simple signalement de « discours autre ».

### 21.1.2. *Wollen*

Ce verbe de modalisation peut être un équivalent du conditionnel de rapport d'information, puisqu'il indique que la paternité de la situation décrite (par un infinitif « passé » le plus souvent) est à attribuer au sujet syntaxique de ce verbe, ainsi l'énonciateur-rapporteur ne s'engage pas quant à l'actualisation de cette situation. Mais il est possible de donner plusieurs équivalents possibles en français de cette tournure en *wollen*, qui signalent un simple rapport de discours, ou bien mettent plus l'accent sur la mise en doute de la véracité du propos rapporté :

(488) Er **will** krank sein.

→ *Il dit qu'il est/serait malade.*

→ *Il prétend être malade.*

(489) Er **will** nichts bemerkt haben.

→ *Il dit qu'il n'a rien remarqué.*

→ *Selon lui, il n'aurait rien remarqué.*

→ *D'après ce qu'il dit, il n'aurait rien remarqué.*

→ *Il prétend n'avoir rien remarqué.*

(490) Nach anderen Berichten **wollen** Nachbarn beobachtet haben, dass Barbara Becker ihren Mann bei dessen Besuch in Florida geohrfeigt habe.<sup>460</sup>

→ *D'après d'autres rapports, les voisins auraient pu observer que Barbara Becker aurait/avait giflé son mari lors de la visite de celui-ci en Floride.*

→ *D'après d'autres rapports, les voisins disent avoir vu Barbara Becker gifler son mari.*

Nous avons deux exemples, (491) et (492), en corpus bilingue d'une traduction d'un conditionnel par *wollen*. Le premier exemple est un emploi typique de *wollen* marquant ce rapport de discours :

(491) Une fois de l'autre côté, je m'aperçois que la colonne est plus clairesemée qu'auparavant, plus étirée. Et puis on commence à croiser des charrois qui vont en sens inverse. On m'explique qu'il y **aurait** des bruits d'armistice, que la guerre est sûrement finie à l'heure qu'il est, ou tout comme. Des gens l'**auraient entendu** à la T.S.F.

Und es kommen einem auch schon Führen in umgekehrter Richtung entgegen. Man erklärt mir, es **gäbe** Gerüchte über einen Waffenstillstand, und dass der Krieg zur Stunde bestimmt schon aus ist, oder doch so gut wie aus. Das **wollen** welche im Radio **gehört haben**. [CLR 96/107]

La première occurrence de conditionnel de cet exemple a été traduite par un Konjunktiv II Präteritum qui signale un rapport de discours, vraisemblablement associé à un jugement épistémique de possibilité, puisque l'autre proposition du discours rapporté est au Präsens

---

<sup>460</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 22.12.2000, „Neue Runde im Ehekrieg des einstigen deutschen Vorzeigepaars: Boris Becker reicht auch eine Scheidungsklageein“.

(comme en français) et que la forme de Konjunktiv I Präsens du verbe *geben* n'est pas morphologiquement ambiguë (*es gebe*) et donc ne justifierait pas une substitution de forme.

La deuxième occurrence de conditionnel a été traduite en employant le verbe de modalisation *wollen*. Cette traduction, bien qu'elle soit correcte, est sans doute un peu moins ambivalente que le conditionnel français original. En effet, si la proposition entière *Des gens l'auraient entendu à la TSF / Das wollen welche im Radio gehört haben* peut être sous la dépendance sémantique de *on m'explique que* (c'est-à-dire qu'elle appartient au référentiel d'information interprétée ouvert par *on m'explique que*), le conditionnel français n'exprime pas nécessairement et uniquement un rapport d'information paraphrasable (comme l'exprime *wollen*) par *Des gens ont dit qu'ils l'ont entendu à TSF*, mais peut aussi exprimer un raisonnement dont le sujet indéterminé *on* est le responsable. Cette valeur sémantique supplémentaire possible n'est sans doute pas très flagrante en français, mais elle est inhérente au conditionnel français, alors qu'elle n'est pas possible avec *wollen*.

Le deuxième exemple de notre corpus n'est, lui, pas une traduction « exacte » du conditionnel français (même si la tournure *wie will X es machen?* est très courante en allemand) :

- (492) – Elle est indignée qu'on ne l'ait pas conduit chez lui. Elle prétend qu'on n'a pas le droit de le retenir à l'hôpital et de le séparer ainsi d'elle.  
 – Comment le **soignerait**-elle ?  
 – C'est ce que je lui ai fait observer.  
 «Sie ist ungehalten darüber, dass man ihn nicht nach Hause gebracht hat. Sie behauptet, man habe nicht das Recht, ihn ins Krankenhaus einzuliefern und ihn damit von ihr zu trennen.»  
 «Wie **will** sie ihn pflegen?»  
 «Das habe ich ihr auch zu bedenken gegeben.» [SLG 65/72]

En réalité, le conditionnel a ici en français plutôt une valeur d'hypothèse et non de rapport d'information : *Comment soignerait-elle son mari si on le transportait chez lui ?* La traduction allemande introduit une autre valeur sémantique qui pourrait être rendue par l'emploi du verbe *prétendre* dans une traduction de la version allemande : *Comment prétend-elle le soigner ?* ou *Comment prétend-elle pouvoir le soigner ?*

En réalité, l'emploi de *wollen* en tant que verbe de modalisation pour l'expression d'un rapport de discours n'est pas des plus fréquents en allemand. On le retrouve le plus souvent, en corpus journalistique, dans l'expression *x will erfahren haben, dass...* qui permet de rapporter des informations en citant la source (en particulier un autre journal) :

- (493) „[...] Acht Stunden vor dem Familienrichter scheinen nichts verändert zu haben. Sie sind immer noch meilenweit voneinander entfernt“, zitiert der Daily Mirror einen Vertrauten. Das ist verständlich, geht es doch um viel Geld. Sehr viel Geld. Der Evening Standard

**will erfahren haben**, dass es im Februar zu einem fünftägigen Verfahren kommen wird, da die letzten Gespräche gescheitert seien.<sup>461</sup>

« *Huit heures devant le juge familial semble n'avoir rien changé. Ils sont toujours à mille lieux l'un de l'autre.* » affirme un proche cité par le *Daily Mirror*. *C'est compréhensible, il y a beaucoup d'argent en jeu. Énormément d'argent. Selon l'Evening Standard, on en viendrait à une procédure de cinq jours, les dernières discussions n'ayant pas abouti.*

(494) [...] In der Nachbargemeinde ist man dennoch verärgert: Puschendorfs Bürgermeister Wolfgang Kistner **will erfahren haben**, dass die Veitsbronner Gemeinderäte zwar einmütig zugestimmt haben, ihnen aber wichtige Informationen vorenthalten wurden.<sup>462</sup>

*Dans la commune voisine, on est pourtant irrité : d'après le maire de Puschendorf, Wolfgang Kistner, les conseils municipaux auraient certes voté pour à l'unanimité, mais des informations importantes leur auraient été dissimulées.*

L'équivalent en français est rendu par une citation de la source en *selon* ou *d'après* suivi d'un conditionnel marquant le rapport d'information et le désengagement du journaliste quant à la vérité de ces informations.

### 21.1.3. Sollen

Cet autre verbe de modalisation, *sollen*, est, lui, beaucoup plus fréquent, vraisemblablement parce qu'il permet de ne pas indiquer quelle est la source ou l'auteur de l'information rapportée (ce qui est évidemment bien utile !). Ce verbe signale en effet que les propos ont été tenus par un autre énonciateur, qui n'est pas le sujet syntaxique de la proposition (contrairement à *wollen*), et que l'énonciateur ne souhaite pas s'engager sur la valeur de vérité de ces propos, voire le met en doute. Tout comme le conditionnel français, il est équivalent à *il paraît que*, et, dans certains cas plus marqués, à *soi-disant* :

(495) La Russie **adopterait** une attitude équivalente à celle des Etats-Unis.

Rußland **nimmt angeblich** eine Haltung **ein**, die der der Vereingiten Staaten entspricht.<sup>463</sup>

(496) Das Unglück **soll** 40 Menschenleben gefordert haben.

La catastrophe **aurait fait** 40 victimes / Il **paraît que** la catastrophe a fait 40 victimes.<sup>464</sup>

(497) - Assieds-toi. J'ai du travail pour toi. Tu as terminé ton rapport ?

- Je viens juste de le finir.

- Bon! Prends note. D'abord il faudrait rechercher, à la mairie de Neuilly, le nom de jeune fille d'une Hollandaise qui, il y a deux ans et demi, a épousé un certain Guillaume Serre, domicilié, 43 bis, rue de la Ferme.

- Facile.

- Probablement. Elle devait vivre à Paris depuis un certain temps. Tu essayeras de savoir où, ce qu'elle faisait, quelle est sa famille, sa fortune, etc....

---

<sup>461</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 13.10.2007, „Der Rosenkrieg im Hause McCartney findet kein Ende - Ex-Beatle und Heather Mills streiten vor dem Familienrichter weiter“.

<sup>462</sup> *Nürnberger Zeitung*, 06.04.2004, „In Veitsbronn ist ein Gesundheitszentrum geplant - doch es gibt Ärger“.

<sup>463</sup> Exemple n° 5071 de Zimmer (1990, 408).

<sup>464</sup> Exemple de Schanen & Confais (1989, 258).

- Compris, patron.
- Elle **aurait soi-disant quitté** la maison de la rue de la Ferme mardi, entre huit et neuf heures du soir, **et aurait pris** le train de nuit pour la Hollande. Elle **serait allée** elle-même quérir un taxi au coin du boulevard Richard-Wallace pour transporter ses bagages.

«Sie **hat dem Vernehmen nach** das Haus in der Rue de la Ferme am Dienstag zwischen acht und neun Uhr abends **verlassen** und den Nachtzug nach Holland **genommen**. Sie **soll** selbst ein Taxi an der Ecke Boulevard Richard-Wallace holen **gegangen sein**, um ihr Gepäck zu befördern.» [SGP 58/60]

Il est possible que la source ou l'auteur de l'information soit mentionnée dans l'énoncé ou le contexte. On retrouve alors en allemand une indétermination sur l'origine de l'emploi même de *sollen*, tout comme en français sur l'emploi du conditionnel de rapport d'information : pour un énoncé minimal *Paul dit que son frère serait malade*, on ne peut pas déterminer si Paul a dit « Mon frère est malade » ou « Mon frère serait malade ». Il en est de même pour *sollen* :

- (498) *Laut* Medienberichten in Guatemala **sollen** die Ermittlungsbehörden den Verdacht haben, dass auch in anderen Ländern Zentralamerikas die Adresse Nestlés für Drogengeschäfte gebraucht worden sei.<sup>465</sup>

*Selon les comptes rendus des média guatémaltèques, les autorités chargées d'enquête soupçonneraient que l'adresse de Nestlé soit utilisée pour les trafics de drogue également dans d'autres pays d'Amérique du Sud.*

Dans cet extrait, on ne peut déterminer avec certitude si l'emploi de *sollen* émane des média guatémaltèques ou bien du journaliste qui rapporte ces informations

O. Letnes (1997) a mené une enquête auprès de germanophones pour savoir si ceux-ci attribuaient l'emploi de *sollen* à l'énonciateur-rapporteur ou au locuteur mentionné dans l'énoncé. Les réponses sont assez partagées et varient en proportion selon le type d'énoncé. Par exemple, *sollen* dans un énoncé mentionnant un locuteur précis (comme *Laut Aussage des Polizisten – d'après les déclarations des policiers*) est le plus souvent attribué à cette instance, tandis que *sollen* dans un énoncé dont la source d'information est plus « floue » (comme *wie man hört – comme on l'entend*, ou *man sagt – on dit*) n'est pas attribué à cette instance (autrement dit : *Man sagt dass, Anna krank sein soll* est considéré comme équivalent à *Man sagt: „Anna ist krank“*). Par ailleurs, O. Letnes fait remarquer que, en corpus journalistique, les emplois de *sollen* alternent avec le Konjunktiv I, ce que nous avons constaté également<sup>466</sup>. Il en conclut que les moyens linguistiques ont « la même fonction », à savoir le signalement d'un rapport de discours. Si nous sommes d'accord sur cette « fonction », nous pensons que *sollen* peut

<sup>465</sup> *St. Galler Tagblatt*, 11.08.1997, „Guatemala: Drogenring größer als angenommen“

<sup>466</sup> C'est d'ailleurs le cas de la suite de l'exemple (498) : Der Staatssekretär im deutschen Ausussenministerium, Werner Hoyer, *soll* bei Gesprächen mit Regierungsvertretern in Guatemala auch über eine Auslieferung der drei festgenommenen Schweizer gesprochen haben. Die Schweizer Behörden *seien* über entsprechende Schritte Deutschlands nicht informiert worden, sagte ein Sprecher des Bundesamts für Polizeiwesen.

marquer, à la différence du Konjunktiv I, une mise en doute par l'énonciateur du bien-fondé des propos rapportés. C'est ce que l'on peut observer dans l'article suivant, où les deux formes ne pas employées de façon innocente.

(499) Le Fonds monétaire international (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) avaient promis que l'augmentation des flux de marchandises **contribuerait** à éradiquer la pauvreté et la faim. Cultures vivrières ? Autonomie alimentaire ? On avait trouvé plus intelligent : l'agriculture locale **serait abandonnée** ou **orientée** vers l'exportation. Ainsi, on **tirerait** le meilleur parti non pas de conditions naturelles — plus favorables, par exemple, à la tomate mexicaine, à l'ananas philippin —, mais de coûts d'exploitation plus bas dans ces deux pays qu'en Floride ou en Californie.

L'agriculteur malien **confierait** son alimentation aux fermes céréalières de la Beauce ou du Midwest, plus mécanisées, plus productives. Quittant sa terre, il **irait** grossir la population des villes pour devenir ouvrier dans une entreprise occidentale ayant délocalisé ses activités afin de profiter d'une main-d'œuvre meilleur marché. Les Etats côtiers d'Afrique **allégeraient** au même moment le poids de leur dette extérieure en vendant leurs droits de pêche aux bateaux-usines des pays plus riches. Il ne **resterait** plus ensuite aux Guinéens qu'à acheter des conserves de poisson danoises ou portugaises. Malgré une pollution supplémentaire générée par les transports, le paradis était assuré. Le profit des intermédiaires (distributeurs, transitaires, assureurs, publicitaires) aussi...

Der Internationale Währungsfond (IWF) und die Welthandelsorganisation (WTO) versprochen einst, die Ausweitung des internationalen Handels **werde** dazu **beitragen**, Armut und Hunger zu beseitigen. Wollten sie den Anbau von Nahrungspflanzen fördern? Waren sie für Nahrungsmittelautarkie? Nein, man hielt sich für schlauer: Die armen Ländern **sollten** die lokale Landwirtschaft aufgeben und für den Export produzieren. Mexiko oder die Philippinen **sollten** nicht etwa darauf setzen, dass ihre Natur den Anbau von Tomaten und Ananas begünstigt, sondern auf ihre Produktionskosten, die niedriger sind als in Florida oder Kalifornien.

Der Bauer in Mali **sollte** sich hinfort darauf verlassen, dass die internationalen Getreidekonzerne für sein täglich Brot sorgen. Er **sollte** sein Land aufgeben und in die Stadt gehen, um in einer "westlichen" Fabrik zu arbeiten, die von der Produktion in einem Billiglohnland profitiert. Für die Küstenstaaten Afrikas lautete das Konzept, dass sie ihre Auslandsschulden abtragen **können**, indem sie ihre Fischereirechte an die reichen Länder mit ihren industriellen Fangflotten veräußern. Anschließend **kann** der Fischer in Guinea ja dänische oder portugiesische Fischkonserven kaufen. Paradiesische Marktverhältnisse also, vor allem für das Vermittlergewerbe: für Vertriebs- und Exportfirmen, Versicherer und Werbeagenturen.<sup>467</sup>

Dans cet exemple, les conditionnels dans la version française de l'article exprime jouent sur l'ambiguïté entre le « futur dans le passé » et le rapport d'information : sous couvert d'une structure syntaxique de discours rapporté (*le FMI et l'OMC avaient promis que*), le journaliste ironise en fait sur le contenu de cette promesse, et le conditionnel prend alors une valeur de mise en doute du bien fondé de ces propositions. Le traducteur allemand a donc choisi à juste titre d'utiliser *sollen* pour rendre compte de cette mise en doute, après avoir

---

<sup>467</sup> *Le Monde Diplomatique*, mai 2008, « FMI-Faim » / „Brotspekulanten“.

employé un Konjunktiv I plus « neutre » (*werde dazu beitragen...*) pour traduire la proposition subordonnée à *avaient promis que*.

#### 21.1.4. Traduction du conditionnel « polémique »

Nous avons vu dans notre partie sur le conditionnel français que nous ne faisons pas du conditionnel « polémique » une classe à part, puisqu'il pouvait en réalité s'agir d'un conditionnel de raisonnement et/ou de rapport d'information. D'après les quelques exemples de conditionnel « polémique » que nous avons relevés en corpus, le verbe de modalité *sollen* semble être la traduction privilégiée pour exprimer cet effet de « polémique ». Ceci se comprend, puisque, comme nous venons de le voir, *sollen* s'emploie pour marquer que l'information ne provient pas de l'énonciateur, et qu'il peut aussi marquer la probabilité d'une conclusion inférée (au même titre que *devoir* en français).

Les deux énoncés ci-dessous comportent, selon nous, à la fois une valeur de raisonnement et de rapport d'information, puisque la question posée au conditionnel par l'énonciateur exprime une proposition déduite du discours du co-énonciateur, et que donc l'énonciateur attribue au co-énonciateur :

(500) - Il ne manquait pas de carreau à une fenêtre ?

Boissier regarda Maigret comme pour lui conseiller de se taire, mais le commissaire n'y fit pas attention.

- Un carreau a été récemment remplacé ; il paraît qu'il a été cassé il y a quatre ou cinq jours, le soir de l'orage.

- Il ment.

- Il y a sûrement quelqu'un qui ment.

- Vous pensez que c'est moi ?

- Je n'ai pas dit ça. Cela pourrait être Alfred.

- Pourquoi m'**aurait-il raconté** cette histoire au téléphone ?

- Peut-être ne l'a-t-il pas racontée, intervint Boissier en la regardant avec attention.

- Pour quelle raison l'**aurais-je inventée** ? Vous pensez ça aussi, monsieur Maigret ?

- Je ne pense rien du tout.

«Eine Scheibe ist kürzlich ersetzt worden; wie es scheint [*sic*], war sie vor vier oder fünf Tagen bei dem Gewitter abends in Brüche gegangen.»

«Er lügt.»

«Einer lügt ganz gewiß.»

«Glauben Sie, daß ich das bin?»

«Das habe ich nicht gesagt. Es könnte Alfred sein.»

«Warum **sollte** er mir diese Geschichte am Telefon erzählt haben?»

«Vielleicht hat er sie gar nicht erzählt», schaltete sich Boissier ein und sah sie aufmerksam an.

«Aus welchem Grunde **sollte** ich sie erfunden haben? Denken Sie das auch, Monsieur Maigret?»

«Ich denke überhaupt nichts.» [SGP 56-57/58-59]

(501) - Où gare-t-il sa voiture ?

- A cent mètres de chez nous, où d'anciennes écuries ont été transformées en garages particuliers. Guillaume a loué un de ces garages.
  - De sorte qu'il peut prendre et rentrer sa voiture sans être vu ?
  - Pourquoi **se cacherait-il** ?
  - Il est redescendu ?
  - Je l'ignore. Je crois. Je me couche de bonne heure, et il a l'habitude de lire jusqu'à onze heures du soir ou minuit.
- «Er kann also sein Auto herausholen und zurückbringen, ohne gesehen zu werden?»  
«Warum **sollte** er sich verbergen?» [SGP 70/75]

En revanche, dans l'exemple ci-dessous, nous sommes clairement dans un cas de rapport d'information (plus exactement une « reprise de discours »), puisque l'énonciateur reprend exactement la même proposition du co-énonciateur, dont il met en doute l'actualité (et par là la pertinence) en français par l'emploi du conditionnel, et en allemand par l'emploi de *sollen* :

- (502) – Tu es fatigué ?  
– Mais non, voyons ! Pourquoi **serais-je** fatigué ? Est-ce que je ne passe pas mes journées à ne rien faire ?  
«Bist du müde?»  
«Nein, bestimmt nicht. Wovon **sollte** ich denn müde sein? Ich habe ja den ganzen Tag nichts zu tun.» [SNP 537/52]

On rejoint alors les emplois très courants de *sollen* dans les questions à tournures quelque peu « figées », en particulier le premier énoncé de la série suivante :

- |                                  |                                      |
|----------------------------------|--------------------------------------|
| (503) a. Was soll ich ihm sagen? | Que voulez-vous que je lui dise?     |
| b. An wen soll ich glauben?      | Qui croire ? / Qui dois-je croire ?  |
| c. Was soll das?                 | Pourquoi cela ?                      |
| d. Was soll all die Mühe?        | A quoi bon toute cette peine ?       |
| e. Wie soll man da nicht lachen? | Comment ne pas rire ? <sup>468</sup> |

La traduction française n'emploie presque pas *devoir*, qui ne possède pas comme en allemand cette valeur sémantique d'obligation imposée par une tierce instance (les circonstances, ou le co-énonciateur pour (502), qui « veut » que l'énonciateur soit fatigué, ou du moins, se l'imagine).

## 21.2. Conditionnel de raisonnement

Les emplois de cette sous-classe du conditionnel ne sont pas nécessairement traduits par un Konjunktiv en allemand. En effet, cette langue possède d'autres moyens grammaticaux et lexicaux d'exprimer un désengagement de l'énonciateur sur une conclusion qu'il tire d'un

---

<sup>468</sup> Exemples et traductions de H.-D. Grohmann (1997, 159).

raisonnement. Nous allons l'observer plus particulièrement sur les questions inférentielles abductives.

### 21.2.1. Questions inférentielles

Ce type de questions, nous l'avons dit dans notre étude sur le conditionnel français, est relativement plus fréquent dans des textes de journaux, bien que cela puisse se rencontrer dans des textes narratifs, ainsi l'exemple suivant où l'énonciateur-narrateur raconte les événements comme s'il était en train de les vivre « en direct »<sup>469</sup> :

(504) Encore un arrêt... Tiens, cette fois, ça cavale grosses bottes à clous tout le long du train, ça gueule « Löss! Löss! », ça ouvre les portes à la volée. « Löss! Schnell! » Pas possible ! On **serait arrivés** ?

Noch ein Halt... Nun seh sich einer an, wie das jetzt in Knobelbechern am Zug entlangstiefelt, »Löss! Löss!« brüllt, die Türen aufreißt. »Löss! Löss! Schnell!« Nicht zu fassen! Wir **sind doch nicht etwa angekommen?** [CLR 30/34]

On peut remarquer ici que la traduction n'emploie pas de Konjunktiv, mais un Indikativ. La valeur médiative, sous-tendue par un raisonnement abductif<sup>470</sup>, à effet de surprise de cette question (l'énoncé donne explicitement les indices qui amènent l'énonciateur à une conclusion à laquelle il ne s'attendait pas, cette conclusion étant encore à actualiser, puisqu'elle est sous forme interrogative, à savoir que le train est arrivé à destination) est soulignée par les « particules » *doch* et *etwa*. Nous rappelons le sémantisme de ces particules en reprenant les définitions proposées par F. Schanen & J.-P. Confais (1989, 530) :

- *Doch* marque une opposition à une donnée antérieure explicite ou implicite, signale que la nouvelle information ne correspond pas à une « attente ». Dans une question, *doch* sollicite une confirmation (= crainte que l'attente ne soit déçue) ; la question se présente alors sous la forme d'un énoncé déclaratif (« question prosodique »).

- *Etwa* sert à marquer une hypothèse à laquelle on n'ose pas souscrire (voire un doute) dans une question et se rapproche donc de *denn*, qui marque l'incompréhension présentée comme justifiée. [...] *Nicht etwa* permet d'exclure à l'avance une hypothèse à laquelle le partenaire aurait pu être tenté de souscrire.

R. Métrich & al (1994, 282) proposent aussi une définition de la combinaison *doch nicht etwa* :

L'énoncé exprime une éventualité suggérée par le contexte ou la situation, mais dont le locuteur n'attend pas ou ne souhaite pas la réalisation.

Ce qui nous amène à dire la traduction allemande n'est pas totalement fidèle à l'original français, puisque l'énonciateur exprime certes sa surprise sur la plausibilité qu'il soit déjà arrivé, mais cette plausibilité est positive, c'est-à-dire que sa question vise à chercher une

<sup>469</sup> Voir notre partie 3.3.2. sur le « présent de reportage ».

<sup>470</sup> L'énonciateur tire une conclusion plausible à partir des indices situationnels décrits.

confirmation que *p* est bien le cas. Dans la version allemande, la présence de la négation *nicht* donne l'orientation inverse : l'énonciateur semble alors ne pas vouloir croire que *p* est bien le cas, même si c'est plausible (ce qui se traduirait alors par : *on ne serait tout de même pas arrivés ?*).

Quoiqu'il en soit, la particule *etwa* est utilisée dans ce type de questions inférentielles abductives, ici à l'Indikativ, et rejoint le conditionnel français pour signaler un désengagement sur la conclusion tirée des indices du contexte situationnel, et par extension sur l'acte interrogatif lui-même :

(505) Bist du **etwa** krank?  
**Serais-tu malade ? (= j'espère que non)**

(506) Hast du das **etwa** vergessen?  
**L'aurais-tu par hasard oublié ?**

Les deux exemples précédents proviennent de Schanen & Confais (1989, 530), mais le corpus DEREKO permet d'en trouver d'autres facilement<sup>471</sup> :

(507) Leider habe ich trotz der Veranstaltung auf Viernheimer Boden erfahren, dass die Stadt Viernheim sich nicht an dem landesweiten Projekt beteiligt. Wurde Viernheim **etwa** vom Kreis übergangen? Wir haben doch ein sehr ausgeprägtes und aktives Vereinsleben, das sollte doch auf jeden Fall berücksichtigt werden!<sup>472</sup>

*J'ai malheureusement appris, malgré l'exposition que l'on a faite sur le sol de Viernheim, que la ville de Viernheim ne participe pas au projet régional. Viernheim **aurait-elle été** exclue du cercle ? Nous avons pourtant une vie associative très active, il faudrait quand même en tenir compte !*

C'est également la traduction choisie pour le célèbre passage du *Rouge et Le Noir* :

(508) **Aurais-je** de l'amour pour Julien, se dit-elle enfin ?  
Liebe ich **etwa** Julien? frage sie sich endlich. [SRN 61/62]

Mais ce n'est pas la seule traduction utilisée pour les autres passages de ce même roman comportant une question inférentielle abductive :

(509) « Quoi ! j'aimerais, se disait-elle, j'**aurais** de l'amour ! Moi, femme mariée, je **serais** amoureuse ! »

„Liebe ich ihn **denn**? Ist das möglich? sagte sie sich. **Sollte** ich Liebe empfinden? Ich, eine verheiratete Frau, **sollte** verliebt sein?“ [SRN 79/81]

(510) Julien resta étonné.  
« Voilà donc l'adultère ! se dit-il. **Serait-il** possible que ces prêtres si fourbes... eussent raison ? Eux qui commettent tant de péchés, **auraient** le privilège de connaître la vraie théorie du péché ? Quelle bizarrerie !... »

---

<sup>471</sup> L'emploi de *etwa* dans une question n'est évidemment pas un marquage suffisant et nécessaire pour déterminer une question inférentielle, en effet *etwa* peut entre autres être employé en tant que adverbe de graduation (*environ*).

<sup>472</sup> *Mannheimer Morgen*, 01.04.2005, „Wurde Viernheim übergangen?“

„So ist also der Ehebruch! dachte er... **Sollte** es möglich sein, daß diese abgefeimten Pfaffen... recht hätten? Sie, die so ungezählte Sünden begehen, **sollten** also das Vorrecht haben, das wahre Wesen der Sünde zu erkennen? Welcher Irrsinn!“ [SRN 130/139]

(511) « Tu n'as pas voulu me recevoir cette nuit ? Il est des moments où je crois n'avoir jamais lu jusqu'au fond de ton âme. Tes regards m'effrayent. J'ai peur de toi. Grand Dieu ! ne m'**aurais-tu** jamais **aimée** ? En ce cas, que mon mari découvre nos amours, et qu'il m'enferme dans une éternelle prison, à la campagne, loin de mes enfants. »

„Du hast mich heute Nacht nicht bei dir haben wollen? Es gibt Augenblicke, in denen ich glaube, ich habe nie auf den Grund deiner Seele gesehen. Deine Augen erschrecken mich. Ich fürchte mich vor dir. Großer Gott! **Hast** du mich **vielleicht** gar nie **geliebt**? In diesem Fall mag mein Mann nur unsere Liebe entdecken und mich für immer einsperren, irgendwo auf dem Land, fern von meinen Kindern.“ [SRN 137/146-147]

On peut constater une concurrence d'*etwa* avec *vielleicht* en (511), ce qui ne rend pas exactement la même valeur, puisque le deuxième pose un jugement de possibilité épistémique sur le fait soumis à l'interrogation, tandis que le conditionnel marque bien la présence sous-jacente d'un raisonnement abductif. Toutefois, on admettra que les deux valeurs sont proches (nous l'avions vu en 13.4.), on le voit également dans la traduction assez libre dans (509), puisque le traducteur a volontairement rajouté un *Est-ce possible ?*

On remarquera également la traduction en *sollte* + infinitif, qui, elle aussi, ajoute une valeur sémantique propre à ce verbe de modalité allemand et qui n'est pas présente dans le conditionnel français, à savoir cette « tierce instance » extérieure qui semble forcer le locuteur à admettre malgré lui une certaine conclusion<sup>473</sup>. Là encore, la valeur abductive n'est pas rendue.

Pour conclure sur les équivalents du conditionnel en question inférentielle abductive, au regard de nos (quelques) exemples relevés en corpus, il semble bien que le Konjunktiv II ne soit pas le moyen linguistique utilisé en allemand pour les exprimer, mais que ce soient les particules du discours et le verbe de modalité *sollen* qui sont les plus aptes à les traduire.

### 21.2.2. Conditionnel de raisonnement en déclarative

Nous avons vu que le conditionnel en français pouvait marquer, à lui seul ou avec l'appui de marqueurs spécifiques, le désengagement sur une information issue d'une inférence effectuée par l'énonciateur lui-même. Toutefois, les occurrences où il s'agit clairement et seulement d'une inférence (et un éventuel d'un rapport d'information) sont assez rares et difficiles à repérer en corpus, dans les énoncés déclaratifs. Notre corpus bilingue n'en comprenant pas, il nous a fallu chercher ce qui pourrait être l'équivalent d'un conditionnel de raisonnement en déclarative directement dans le corpus DeReKo. Nous avons

<sup>473</sup> On retrouve également cette traduction pour le « conditionnel polémique », traité plus bas.

voulu vérifier si, en déclarative et contrairement en interrogative, le Konjunktiv II (et sa variante en *würde* + infinitif) pouvaient s'appliquer à l'expression d'une conclusion d'une inférence sur laquelle l'énonciateur ne préfère pas s'engager totalement. Pour trouver de tels énoncés, nous avons donc fait des recherches à l'aide d'adverbes épistémiques tels que *wahrscheinlich*, *anscheinend*, et marqueurs de conclusion, tel que *also* ou *dann*.

Il s'avère que la très grande majorité des exemples que nous avons relevés sont des Konjunktiv II Plusquamperfekt (tout comme le conditionnel composé peut exprimer un désengagement sur un événement antérieur), et que, de fait, très peu concernent un procès en cours ou à venir (nous en verrons un plus bas).

(512) Dass es so weit kommen konnte, liegt vor allem daran, dass sich der Potentat diesmal schwer verkalkuliert hat: Völlig isoliert von den politischen und wirtschaftlichen Realitäten **hätte** Mugabe *anscheinend* nie **erwartet**, dass sich sein Volk trotz aller Gewaltandrohung so massiv von ihm abwenden und in Scharen zu Morgan Tsvangirai und dessen Bewegung für einen Demokratischen Wandel überlaufen würde.<sup>474</sup>

*Si cela a pu aller aussi loin, c'est parce que le potentat a cette fois mal calculé son coup : complètement coupé des réalités politiques et économiques, Mugabe n'aurait apparemment jamais imaginé que son peuple se détournerait aussi massivement de lui malgré la menace de la violence et qu'il passerait dans le camp de Morgan Tsvangirai et de son Mouvement pour le changement démocratique.*

L'exemple ci-dessus est tiré d'un éditorial de journal, il s'agit donc très certainement du point de vue de l'éditorialiste qui ne cite aucun autre locuteur mais donne sa propre interprétation des événements se déroulant au Zimbabwe. Mais ce type d'exemple « clair » reste rare : le journaliste est souvent amené à citer des propos de personnes et ainsi ne pas sembler donner son propre point de vue. Dans ce genre de configuration, il reste encore possible de rechercher un éventuel désengagement sur une inférence faite par un locuteur cité, sans qu'il s'agisse d'un désengagement du journaliste lui-même sur ce rapport d'information :

(513) Die Weltgesundheitsorganisation (WHO) hat vor einem rasanten Anstieg der Tabak-Toten gewarnt, wenn der blühende Tabaksmuggel nicht endlich entschlossen bekämpft wird.

Weltweit fordert das Rauchen laut WHO 5,4 Millionen Tote pro Jahr; das sind fast 15000 am Tag oder gut 600 jede Stunde, Tendenz steigend. Die Hälfte davon habe die Dritte Welt zu beklagen. „Das ist so, als ob jede Stunde ein Jumbo Jet abstürzen würde“, erklärte Douglas Bettcher, Direktor der Anti-Tabak-Initiative der WHO, bei einer Konferenz in Bangkok. Die WHO will dort für eine neue internationale Konvention werben, die den Tabaksmuggel unterbinden soll.

Bis zum Jahr 2030 **würden** *wahrscheinlich* jedes Jahr 8,3 Millionen Menschen durch Tabakkonsum **sterben**, rechnete Bettcher vor - falls die Regierungen nicht endlich

---

<sup>474</sup> *Hannoversche Allgemeine*, 03.04.2008, „Ende einer Ära“

gegensteuerten. Das Bevölkerungswachstum mit eingerechnet, könnte die Gesamtzahl der Toten damit in diesem Jahrhundert bei einer Milliarde liegen.<sup>475</sup>

*L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a mis en garde contre une hausse rapide des morts dues au tabac, si la contrebande florissante du tabac n'est pas enfin combattue vigoureusement.*

*Selon l'OMS, le fait de fumer est responsable à travers le monde de 5,4 millions de morts par année ; cela représente presque 150000 par jour ou plus de 600 par heure. La moitié d'entre elles sont à déplorer dans le tiers monde. « C'est comme si à chaque heure un jumbo jet s'écrasait » a expliqué Douglas Bettcher, directeur de l'Initiative anti-tabac de l'OMS, lors d'une conférence à Bangkok. L'OMS veut faire de la publicité pour une nouvelle convention internationale qui doit empêcher la contrebande de tabac.*

*Jusqu'à l'année 2030, ce seront vraisemblablement 8,3 millions de personnes par an qui mourront du tabac, prédit M. Bettcher, si les gouvernements ne finissent pas par rectifier le tir. Si l'on tient compte de l'augmentation de la population, notre siècle pourrait connaître un nombre total de morts s'élevant à un milliard.*

Notre traduction n'emploie d'ailleurs pas de conditionnel : en effet, *ce serait* est plutôt appréhendé comme étant concomitant<sup>476</sup> à T<sup>0</sup>, alors qu'il s'agit bien ici d'un état repéré comme ultérieur à T<sup>0</sup>. Par conséquent, la forme en *würde* + infinitif est ici non pas la substitution d'un Konjunktiv II Präteritum mais un Konjunktiv II Futur.

Il s'avère en réalité que nous n'avons pas réussi à trouver d'exemple dans le corpus DeReKo d'emploi de *würde* + infinitif comme marqueur clair de désengagement d'un énonciateur sur la conclusion d'un raisonnement, cette conclusion étant une situation concomitante à T<sup>0</sup>. Lorsque nous associons cette forme et un adverbe pouvant signaler une conclusion ou une conséquence (*dann, infolge, also*, etc.), l'emploi de *würde* + infinitif dans les extraits retournés par le moteur de recherche exprime plutôt une situation possible à venir (l'adverbe sert donc à souligner les conséquences induites si telle situation se produisait). Cette forme *würde* + infinitif renvoie peut-être trop à une relation de postériorité ou marque trop l'épistémique pour être employée dans ce type de configuration. Le raisonnement est d'ailleurs plus souvent associé à l'utilisation de verbes de modalisation, comme *devoir* et *pouvoir* en français, et *müssen, dürfen* et *können* en allemand, eux-mêmes combinés respectivement avec le conditionnel et le Konjunktiv II. Mais nous n'avons pas souhaité inclure dans notre champ de recherche la problématique des verbes de modalité, en raison de sa complexité. Ceci reste donc une question encore en friche.

<sup>475</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 03.07.2007, „Täglich 15000 Tabak-Tote - WHO: Der weltweite Schmuggel muss bekämpft werden“

<sup>476</sup> De façon indirecte, *via* le référentiel dans lequel est situé l'intervalle de validation du procès, tel que nous l'avons vu en schéma pour l'invariant du conditionnel (10.1.).

### 21.3. Conditionnel de suspension d'actualisation

Cette sous-classe du conditionnel de désengagement concerne souvent des tournures relativement figées, ce qui est également le cas en allemand. C'est pourquoi les traductions que nous avons relevées en corpus ne sont pas toujours « fidèles » littéralement : il faut parfois changer un verbe ou une construction syntaxique pour donner une équivalence « naturelle » en allemand. Mais ceci ne facilite pas l'analyse linguistique et contrastive, car on est parfois amené à se demander ce qui relève d'une nécessaire adaptation à l'autre langue et ce qui aurait pu être traduit de façon plus proche. Néanmoins nous avons pu noter quelques tendances et compléter nos observations par la littérature linguistique sur le sujet. Nous reprendrons la distinction que nous avons faite, en 13.5., pour le conditionnel de suspension d'actualisation : énonciation à actualiser (par le co-énonciateur, en situation dialogale) et énonciation possible (en discours monologal).

#### 21.3.1. Énonciation à actualiser

On retrouve en allemand l'emploi du Konjunktiv II pour solliciter auprès du co-énonciateur l'actualisation d'un procès et par là faire une demande indirecte. Mais on remarque une différence principale avec le français : dans le cas d'une demande polie (sous forme interrogative ou non), on peut appliquer en allemand à tous les verbes directement la forme en *würde* + infinitif (exemples (514) et (515)) ou le Konjunktiv II (exemples (516) et (517) et), là où en français on privilégie la mise au conditionnel d'un verbe de modalité (par exemple, *pourrais-tu, voudrais-tu*). Il est bien sûr possible d'avoir *être* et *avoir*, au conditionnel, ainsi que certains verbes et tournures lexicales (par exemple en (518), *voir un inconvénient* à).

(514) **Könnten/Würden** Sie mir bitte den Weg zum Bahnhof **zeigen**.<sup>477</sup>

*Pourriez-vous me montrer le chemin de la gare, s'il vous plaît ? (?? Me montreriez-vous...)*

(515) - Donnez-moi Amsterdam, s'il vous plaît...

La bonne, au bout du fils, baragouina quelque chose et il crut comprendre que Mme Oosting n'était pas rentrée. Ensuite il appela sa femme.

- Cela t'**ennuierait** de venir prendre un verre à la terrasse de la Brasserie Dauphine ? J'en ai probablement encore pour une heure ou deux. Prends un taxi.

«**Würde** es dir etwas **ausmachen**, herzukommen und mit mir ein Gläschen auf der Terrasse der Brasserie Dauphine zu trinken? Ich habe hier wahrscheinlich noch ein oder zwei Stunden zu tun. Nimm dir ein Taxi.» [SGP 103/110]

(516) - Dites-moi, Luigi, vous connaissez un inspecteur qu'on appelle le Baron ?

- Celui des courses?

- Oui. Je **voudrais savoir** si vous ne l'avez pas vu ce soir.

«Sagen Sie, Luigi, kennen Sie einen Inspektor, den man den Baron nennt?»

---

<sup>477</sup> Exemple de C. Fabricius-Hansen (1997, 26).

«Den von den Rennbahnen?»

«Ja. Ich **wüßte** *gern*, ob er heute abend bei Ihnen war.» [SLG 133/147]

(517) L'immeuble d'en face était une maison de rapport. La concierge était sur son seuil, à astiquer la poignée de cuivre de la porte.

- Votre loge donne sur la rue ? demanda-t-il.

- Qu'est-ce que cela peut vous faire ?

- J'appartiens à la police. J'**aurais voulu savoir** si vous connaissez la personne qui gare sa voiture dans le garage d'en face, le premier en commençant par la droite.

«Ich bin von der Polizei. Ich **hätte** *gerne gewußt*, ob Sie die Person kennen, die ihren Wagen in der Garage gegenüber parkt, in der ersten von rechts.» [SGP 118-119/128-129]

(518) – Je me demandais si la pierre était authentique...

– C'est plus que probable...

– Et dans ce cas?...

– **Verriez**-vous un inconvénient à me la laisser jusqu'à demain ? Il est difficile, à première vue...

«**Wären** Sie damit einverstanden, ihn mir bis morgen zu überlassen? Es ist schwierig, so auf den ersten Blick... » [SNP 574/127]

Le dernier exemple n'est pas traduit « littéralement » (*Seriez-vous d'accord pour me la laisser jusqu'à demain ?*), sans doute pour éviter une formulation qui aurait été plus difficile à construire (*Hätten Sie etwas dagegen, wenn...*) si elle était restée proche du français. Quoiqu'il en soit, c'est bien le Konjunktiv II qui est ici la forme privilégiée pour marquer le désengagement de l'énonciateur sur l'actualisation de son propre acte d'énonciation.

En ce qui concerne les questions « polies », nous avons vu en 13.5.1.2. que le conditionnel en français peut s'interpréter de deux manières : soit il marque un désengagement sur l'acte énonciatif d'interrogation, soit il marque un jugement épistémique d'improbabilité sur la réponse positive à la question posée. En allemand, cette distinction peut se faire de façon nette. Les questions auxquelles est appliqué un désengagement sur l'acte énonciatif d'énonciation peuvent être exprimées au Konjunktiv II :

(519) **Wären** Sie so liebenswürdig / **Hätten** Sie die Freundlichkeit, uns alle notwendigen Unterlagen zu schicken?

*Auriez*-vous l'obligeance de nous faire parvenir tous les documents requis ?

Tandis que celles qui expriment plutôt une incertitude sur la possibilité d'une réponse positive peuvent être à l'Indikativ et comporter alors un adverbe de jugement épistémique :

(520) Est-ce que vous **auriez** le chiffre exact en tête ?

**Haben** Sie *vielleicht* die genaue Zahl im Kopf?

(521) Est-ce que vous **auriez** une déjà une petite idée quant à votre candidat ?

**Haben** Sie *vielleicht* schon eine Vorstellung von Ihrem Kandidaten?<sup>478</sup>

<sup>478</sup> Zimmer (1990, 408-409), exemples n° 5061 et 5073.

### 21.3.2. Énonciation possible

Là encore, les traductions de corpus ne sont pas toujours littérales en raison des tournures plus ou moins figées, mais elles permettent d'observer quelques tendances. Le Konjunktiv II reste un bon moyen, sinon le meilleur, pour exprimer cette non-actualisation directe de l'acte d'énonciation à propos d'une situation. C'est ce que notent bien des grammaires allemandes dans les emplois du Konjunktiv II.

Nous avons relevé ainsi le paragraphe suivant de la *Deutsche Grammatik* de Helbig & Buscha (2001, 182), à la fin de la partie consacrée à la « Irrealer Konditionalsatz » :

In anderen Fällen ist die Zurückführung auf ein Konditionalgefüge nur noch bedingt möglich, da der Konjunktiv hier formelhaft ist. Es handelt sich um den Konjunktiv der höflichen oder vorsichtig abwägenden Äußerung:

*Es wäre nur noch die Gesichtshaut ein wenig aufzufrischen (, wenn Sie damit einverstanden wären).*

*Der Mantel im Schaufenster könnte mir gefallen (, wenn ich nach meiner Meinung gefragt würde).*

*Könnten Sie mir sagen (, wenn Sie so freundlich wären), wie spät es ist?*

*Die konfrontative Grammatik ist eine theoretische Disziplin. Die kontrastive Grammatik wäre (, wenn man sie damit vergleichen würde,) eine praktische Disziplin.*

Der Konjunktiv in diesen Sätzen steht nicht mehr in einem deutlichen Gegensatz zu entsprechenden Sätzen im Indikativ. Die Modi sind hier vielmehr austauschbar, ohne dass ein nennenswerter Bedeutungsunterschied erkennbar ist:

*Es ist nur noch die Gesichtshaut ein wenig aufzufrischen.*

*Der Mantel im Schaufenster gefällt mir. usw.*

*Dans d'autres cas le recours à une construction conditionnelle n'est possible que de manière restreinte, étant donné que le Konjunktiv est ici formel. Il s'agit du Konjunktiv des énoncés polis ou prudemment atténués :*

Il y aurait encore seulement la peau du visage à rajeunir un peu (, si vous étiez d'accord).

Ce manteau dans la vitrine pourrait me plaire (, si on me demandait mon avis).

Pourriez-vous me dire (, si vous voulez bien) quelle heure il est ?

La grammaire confrontative est une discipline théorique. La grammaire contrastive serait (, si on voulait les comparer) une discipline pratique.

*Le Konjunktiv dans ces phrases n'est plus dans une opposition claire avec les phrases correspondantes à l'indicatif. Au contraire, les modes sont ici interchangeables sans que l'on remarque une différence de sens notable :*

Il y a encore seulement la peau du visage à rajeunir un peu.

Ce manteau dans la vitrine me plaît.

Même si l'on peut émettre des réserves sur la pertinence de traiter ce type d'emploi du Konjunktiv II directement à la suite des « conditionnelles irréelles » (les auteurs signalent d'ailleurs bien que, dans ce cas, « les modes sont interchangeables » sans différence de sens alors que ce n'est pas du tout le cas pour les « vrais » énoncés hypothétiques !), ces exemples montrent que, comme le conditionnel en français, le Konjunktiv II connaît des emplois à la

frontière entre l'hypothèse et le désengagement, puisqu'il permet d'exprimer lui aussi une suspension d'actualisation.

Ces remarques rejoignent celles extraites de la *Grammatik der deutsche Sprache*, Zifonun & al. (1997, 1753) :

Zu nennen ist letztlich der ‚Modalitätskontext aus Höflichkeit‘. Hier werden im Diskurs z.B. Einstellungsbekundungen (a), (b), gesprächssteuernde Bemerkungen (c), aber auch z.B. Feststellungen über Preise (d) im Konjunktiv Präteritum formuliert. In diesen Fällen soll es nur so erscheinen, als wäre das Gesagte nicht faktisch. Vielmehr wird hier gleichsam über eine Abschwächung des Faktizitätsanspruches eine Abmilderung der mit der Äußerung verbundenen interaktionsbezogenen Verbindlichkeiten erreicht.

(a) *Aber ich wüsste im Augenblick nicht mit Sicherheit zu sagen was das für ein Haus ist.*

(b) *Also mir läge doch sehr daran, dass wir sozusagen dieses Erwägen hypothetischer Möglichkeiten, die es gegeben haben mag, aufgeben und zurückkehrten zu der Konstellation dessen, was man die Reichsgründung genannt hat.*

(c) *Und damit kämen wir wieder zum Kernpunkt der Bilanz (so recht kaufmännisch gedacht).*

(d) *Und es käm pro Platte zweifünzig (sind acht achtzehn) zweihundertfünfunddreißig Mark.*

*Pour finir, il faut citer le « contexte modal de politesse ». Le discours comporte alors des manifestations d'attitude (de point de vue) (a), (b), des remarques servant à guider la conversation (c), mais aussi par exemple des constatations sur les prix (d), formulées au Konjunktiv Präteritum. Dans ces cas, il s'agit de donner l'impression que ce qui est dit n'a pas de caractère factuel. Bien plus : en diminuant l'exigence de factualité, on obtient pratiquement un affaiblissement des obligations liées à l'interaction verbale.*

(a) *Mais je ne saurais dire pour l'instant avec certitude de quelle sorte de maison il s'agit.*

(b) *Ainsi je tiendrais beaucoup à ce que nous renoncions pour ainsi dire à prendre en considération ces possibilités purement hypothétiques, qui ont pu exister, et que nous revenions à la constellation de ce qu'on a appelé la création du Reich.*

(c) *Et ce faisant nous revenons [litt. reviendrions] au point central du bilan (vu sous un angle très commercial)*

(d) *Et ça coûterait par dalle 2,5 Mark... soit au total 235 Mark.<sup>479</sup>*

Nous retrouvons ce que nous expliquions sur le conditionnel de suspension d'actualisation (13.5.) : il permet d'énoncer un procès à faire, un jugement à poser (c'est pourquoi il est en concurrence possible avec un présent de l'indicatif), tout en présentant cette énonciation comme seulement possible, et par là il empêche une actualisation directe dans le

---

<sup>479</sup> L'énoncé fait partie d'un corpus oral (*Texte gesprochener deutscher Standardsprache*, Band III, 1975) : le texte entre parenthèses, prononcé à voix très basse, correspond vraisemblablement à une étape du calcul mental du vendeur, puisqu'il s'agit de lots de 94 dalles de moquettes (2x94 = 188, à rapprocher de *acht achtzehn – huit dix-huit*). Nous remercions M. Dalmas et M. Hartung de l'IDS pour leurs recherches sur l'explicitation de cet énoncé.

REN. Le Konjunktiv II possède cette même fonction utile aux échanges dialogaux, notamment lorsqu'il s'agit pour l'énonciateur de ne pas « brusquer » un auditoire (énoncés (a), (b) et (c)) ou un acheteur (d), en faisant mine de ne pas actualiser son propos... tout en l'énonçant quand même.

On peut par ailleurs remarquer qu'on trouve le Konjunktiv II dans des énoncés allemands qui ne peuvent pas se traduire par du conditionnel en français : c'était le cas de l'exemple (d) ci-dessus, ainsi que dans d'autres expressions quelque peu figées<sup>480</sup> :

(522) Sonst noch etwas ? – Danke, das **wäre** [eigentlich] alles.

→ *Et avec ceci ? – Merci, ça sera tout.*

(523) Das **wär's** für heute.

→ *Et voilà pour aujourd'hui !*

L'allemand, par l'emploi du Konjunktiv II, met en avant une suspension d'actualisation, tandis que le français marque autrement cette distanciation (futur de l'indicatif) ou n'en éprouve pas le besoin pragmatique.

En corpus, nous avons relevé des traductions assez proches employant le Konjunktiv II ((524) et (525)), et d'autres plus ou moins éloignées du texte original, qui n'emploient pas le Konjunktiv II ((526) à (529)) :

(524) Il n'y avait pas une fausse note en elle, ni dans ses vêtements, ni dans son maintien, ni dans sa voix. On se **serait plutôt attendu** à la rencontrer dans quelque château ou, mieux, dans une de ces vastes maisons de province qui sont comme les musées d'une époque révolue.

Es gab bei ihr keinen Mißton, weder in ihrer Kleidung noch in ihrem Gebaren und in ihrer Stimme. Man **hätte eher erwartet**, ihr in irgendeinem Schloß zu begegnen oder eher noch in einem jener großen, geräumigen Häuser in der Provinz, die wie Museen einer vergangenen Epoche sind. [SGP 43/45]

(525) – Vous avez noté son numéro ?

– Oui. Je me suis d'abord précipité sur le corps. Je **jurerais presque** que l'homme était mort, mais je n'en suis pas sûr. Dans le noir, j'ai passé la main sur sa poitrine et l'ai retirée gluante de sang encore chaud.

«Ja. Ich bin zuerst zu dem Menschen geeilt. Ich **hätte beinahe geschworen**, dass der Mann tot war, aber ich bin mir nicht sicher. In der Dunkelheit habe ich meine Hand auf seine Brust gelegt und mit noch warmem Blut benetzt zurückgezogen.» [SLG 22-23/24-25]

(526) On comprend que certains, comme M. Denis Kessler, qu'on **rangerait plutôt** dans la catégorie des cyniques que dans celle des ahuris, rêvent tout haut que le piège, encore incomplet en France, puisque y font toujours défaut les fonds de pension, sa composante la plus vicieuse, soit achevé au plus vite.

Nur vor diesem Hintergrund wird verständlich, wenn gewisse Leute, die *eher* den Zynikern als den Trotteln des Finanzkapitals **zuzurechnen sind**, davon träumen,

---

<sup>480</sup> Les exemples sont repris de J.-P. Confais (2002, 368).

nunmehr die in Frankreich bislang unvollkommene Finanzfalle zu vollenden. Und deshalb mit den Pensionsfonds das raffinierteste, bislang noch fehlende Bauelement einführen wollen.<sup>481</sup>

- (527) Ainsi le président George W. Bush, dans son dernier discours sur l'état de l'Union prononcé devant le Congrès le 28 janvier 2008, dressait-il le tableau de la guerre entamée voilà cinq ans en Irak. Il **serait tentant** de disqualifier d'un haussement d'épaules cette péroraison, tant cette administration a trompé l'opinion, manipulé les faits, tronqué les données...

Man **mag versucht sein**, diese rhetorischen Behauptungen, mit denen Bush unter dem Beifall des Kongresses die aktuelle Situation im nunmehr fünf Jahren andauernden Irakkrieg beschrieb, mit einem Schulterzucken abzutun. Hat die Bush-Regierung nicht immer wieder die Öffentlichkeit getäuscht, die Fakten verdreht und Daten gefälscht?<sup>482</sup>

- (528) Pour la plupart des Français, ici, les Russes, c'est de la merde. En toute innocence. Ça va de soi, quoi. Comme un colon considérant un bougnoule. Même pas par anticommunisme. Au contraire, cet aspect de la chose les leur **rendrait plutôt** sympathiques.

Für die meisten Franzosen hier sind die Russen der letzte Dreck. In aller Unschuld. Das ist eben so, nun mach was! So wie ein Siedler einen Eingeborenen sieht. Nicht mal aus Antikommunismus. Im Gegenteil, dieser Aspekt **trägt** den Russen *eher* Sympathien **ein**. [CLR 120/136]

- (529) On a fait du rutabaga le symbole de la famine, l'horreur des horreurs. Ça **serait plutôt** meilleur que du navet, moi je trouve.

Man hat die Kohlrübe zum Symbol des Hungers gemacht, zum schrecklichsten der Schrecken. Kohlrüben **schmecken** viel besser als weiße Rüben, finde *wenigstens* ich. [CLR 310/352]

Pour ces deux derniers exemples, l'Indikativ semble être « suffisant » pour l'expression de cette réserve sur l'énonciation, puisqu'un adverbe de gradation y est associé. Toutefois un Konjunktiv II pourrait être envisageable, par exemple pour (528) : « Im Gegenteil, dieser Aspekt **würde** den Russen *eher* Sympathien eintragen ».

## 21.4. Conclusion

La classe du conditionnel de désengagement reçoit nettement différents équivalents possibles selon les sous-classes :

- Konjunktiv II pour le conditionnel de raisonnement en déclarative, la particule de discours *etwa* et le verbe de modalisation *sollte* pour le conditionnel de raisonnement en interrogative ;

<sup>481</sup> *Le Monde Diplomatique*, mars 2008, « Crise financière, n'en tirer aucune leçon... » / „Die Zocker setzen auf den Staat“

<sup>482</sup> *Le Monde Diplomatique*, mars 2008, « Les États-unis vont-ils gagner la guerre en Irak ? » / „Trügerische Ruhe im Irak“.

- verbes de modalisation *sollen* et *wollen*, et Konjunktiv I pour le conditionnel de rapport d'information ;

- Konjunktiv II et quelques fois Indikativ<sup>483</sup> pour le conditionnel de suspension d'actualisation.

La classe du conditionnel d'hypothèse présentait beaucoup moins d'équivalents possibles, néanmoins si cette classe du conditionnel de désengagement n'est pas rendue par une seule forme possible en allemand, les équivalents restent relativement « faciles » dans la mesure où ils se choisissent en fonction d'une des opérations énonciatives exprimées par le conditionnel de désengagement. Ceci est particulièrement net pour le rapport d'information, où *sollen* entre d'ailleurs en concurrence avec le Konjunktiv I. Ce mode est un véritable moyen d'« empêcher » d'actualisation vers le REN de l'énonciateur-rapporteur, tandis que *sollen*, de par sa sémantique intrinsèque, met en scène cette « tierce instance » qui semble imposer à l'énonciateur une conclusion ou une information à laquelle ce dernier n'adhère pas nécessairement : l'allemand dispose donc de plusieurs moyens linguistique pour exprimer les différentes nuances possibles du conditionnel de rapport d'information (que nous avons expliquée en 13.3.1.1. – simple transmission, et en 13.3.1.2. – prise en charge d'un jugement épistémique).

Pour finir, nous faisons une remarque sur la catégorie du médiatif, à savoir l'expression de la plausibilité sur la conclusion d'un raisonnement abductif mené à partir d'indices. Celle-ci ne fait en allemand apparemment pas l'objet de moyens linguistiques spécifiques ni même très marqués. Elle est principalement rendue en français par le conditionnel (dont certains emplois sont clairement abductifs, comme les questions inférentielles, et d'autres, plus fréquents, sont indéterminés quant à la plausibilité ou le jugement épistémique de potentialité) et le verbe de modalité *devoir*. En allemand, elle peut être rendue par le Konjunktiv II en déclarative, et la particule de discours *etwa* ou le verbe de modalisation *sollte* en interrogative, ou encore *müssen* et *dürfe* mais ce ne sont pas des moyens linguistiques dévolus uniquement au médiatif. Comme en français, il n'est pas possible de déterminer qu'il s'agit bien d'une valeur abductive qu'en considérant la situation contextuelle de l'énoncé. Si l'on « élargit » la définition du médiatif à ce que nombre d'auteurs nomment « évidentialité » (et qui ne repose pas seulement sur un raisonnement abductif, mais aussi sur la perception et l'information transmise), alors on peut dire avec T. A. Fritz (2000, 132-134) que *sollen* et *wollen* (en tant que verbe de modalisation) sont des marqueurs d'« évidentialité », puisqu'ils marquent que l'information transmise provient respectivement d'une tierce instance et du sujet grammatical. Les études sur l'« évidentialité » en allemand sont récentes et tendent à se

---

<sup>483</sup> Etant donné le peu d'exemples de ce type relevés en corpus, il ne nous a pas été possible de déterminer avec précisions quelles conditions favorisent l'emploi de l'Indikativ.

développer, bien qu'elles « mélangent » l'épistémique et l'« évidentialité » (soit de façon confuse soit au contraire en séparant bien les deux domaines). Comme ce sujet dépasse notre cadre de recherche, nous renvoyons à ces études, par exemple W. Abraham & E. Leiss (éds) (2009)<sup>484</sup>, I. Helin (2004)<sup>485</sup>, C. Janik (2007)<sup>486</sup>, et surtout A. Socka (2008) qui propose une bonne synthèse des moyens linguistiques en allemand pour l'expression de l'« évidentialité » (qui inclut ici l'inférence et la citation) et situe les différentes valeurs sémantiques de *würde* + infinitif dans ce cadre.

---

<sup>484</sup> *Modalität. Epistemik und Evidentialität bei Modalverb, Adverb, Modalpartikel und Modus.* Stauffenburg, Tübingen.

<sup>485</sup> ... *so der Wetterbericht. Evidentialität und Redewiedergabe in deutschen und finnischen Medientexten und Übersetzungen*, Peter Lang, Frankfurt.

<sup>486</sup> *Epistemologische Haltungen in geschichtswissenschaftlichen Texten. Zum Gebrauch evidentieller Markierungen in russischen und deutschen wissenschaftlichen Artikeln*, Dr. Kovač, Hamburg.



## **Chapitre 9 : Équivalences du conditionnel « futur dans le passé » en allemand**

Nous en arrivons maintenant à la classe du conditionnel de « futur dans le passé ». Celle-ci n'est pas composée de sous-classes très différentes (à l'inverse de la classe du désengagement, qui appelait donc naturellement différents équivalents), puisqu'il s'agit toujours de l'expression d'une relation de repérage temporel, un « ultérieur » à partir d'un point antérieur – directement ou indirectement – à T<sup>0</sup>, dans deux variantes : en contexte de discours rapporté et en contexte narratif (nous avons d'ailleurs vu que la frontière pouvait parfois être tenue entre un discours de type « monologue intérieur » à attribuer à un personnage et un commentaire de l'énonciateur-narrateur).

Premier point intéressant de contraste, le conditionnel français a pour valeur première cette expression du « futur dans le passé », alors qu'il n'y a en allemand aucune forme du même type. Par conséquent, plusieurs possibilités s'offrent à un énonciateur germanophone pour exprimer cette valeur, que ce soit du Konjunktiv, de l'Indikativ, ou encore *sollen*, appréhendé comme verbe de modalité. Les référentiels temporels se révéleront être ici un outil d'analyse pertinent pour mettre en évidence les différences possibles entre ces temps grammaticaux.

Deuxièmement, même si l'on peut nuancer la composition morphologique traditionnelle « morphème de futur + morphème de passé » du conditionnel, il n'en reste pas moins que celui-ci n'est pas purement un « subjonctif » comme l'est par exemple la forme en *würde* + infinitif en allemand. Or nous verrons que c'est cette forme qui est devenue la plus fréquente pour l'expression du « futur dans le passé », alors qu'elle a toujours été utilisée, en tant que forme du Konjunktiv II, pour l'expression de l'hypothèse, et qu'elle est également possible pour le désengagement. C'est cette diversité d'emploi qui traverse les trois classes du conditionnel qui nous amènera à l'analyse contrastive finale entre cette forme et le conditionnel français au chapitre 10.

## 22. L'expression du « futur dans le passé » en allemand

Comme le remarque judicieusement H. A. Welker dans son article (1998), l'expression d'une situation future dans un contexte passé n'est pas évidente en allemand, comme cela l'est plus ou moins en français avec le conditionnel. Le problème tient au fait qu'il n'y a pas en allemand un unique temps « préposé » à cette valeur, et que par conséquent les grammaires allemandes « omettent » de traiter cette question qui s'insère mal dans un plan d'étude classique :

[...] es geht zunächst einmal darum, wo man denn Informationen über VV [Vorausperspektive gegenüber Vergangenheitstempora] finden kann, denn das *futurum praeteritii* ist kein Tempus des Deutschen. Bleibt also nur das Sachregister. Aber steht da etwas wie „VV“ oder *futurum raeteritii* oder ein anderes Schlagwort, das zum entsprechenden Kapitel führen könnte?

*Il s'agit ensuite de savoir où l'on peut trouver les informations sur la « perspective anticipée face aux temps du passé », car le futurum praeteritii n'est pas un temps en allemand. Il ne reste alors que l'index. Mais y trouve-t-on quelque chose comme « futur dans le passé » ou une autre entrée qui pourrait renvoyer au chapitre correspondant ?*

H. A. Welker cite les grammaires qui expliquent en général de façon incomplète et imprécise les diverses possibilités de rendre la valeur de « futur dans le passé » en allemand, et il propose dans son article une étude sur corpus (sept romans et quelques exemplaires de deux journaux) qui donne un meilleur aperçu de la répartition réelle de ces possibilités. En voici la conclusion :

Die VV kommt hauptsächlich in der indirekten und der erlebten Rede vor, selten auch in der „Erzählerrede“. In literarischen Werken wird in fast zwei Dritteln der Vorkommen die *würde*-Form benutzt, u. a. auch weil sie manchmal notwendigerweise das Futur des Konjunktiv I ersetzt. In der erlebten Rede herrscht die *würde*-Form mit einem Anteil von über 80 % vor. Das Futur des Konjunktiv I - das nur in der indirekten Rede erscheint - ist mit rund 12 % vertreten, in Zeitungen wiederum wird nur dieser Modus, bzw. die Ersatzform *würde*, verwendet.

*Le « futur dans le passé » apparaît principalement dans le discours indirect et le monologue intérieur, plus rarement également dans le discours du narrateur. Dans les œuvres littéraires, la forme en *würde* est utilisée dans presque les deux tiers des occurrences, entre autres aussi parce qu'elle remplace parfois obligatoirement le futur du Konjunktiv I. Dans le monologue intérieur, la forme en *würde* prédomine avec une proportion de plus de 80 %. Le futur du Konjunktiv I – qui n'apparaît que dans le discours rapporté – représente environ 12 %, dans les journaux en revanche, seul ce mode, voire la forme de remplacement en *würde*, est employé.*

Nous n'obtenons pas exactement les mêmes proportions de formes dans notre corpus : ceci tient sans doute au fait que nous examinons l'expression du futur dans le passé en allemand à partir de traductions de romans français, et à la proportion sans doute différente de discours rapportés (fréquent dans les *Maigret* par exemple) qui aura plus tendance à être

traduite par un Konjunktiv I Futur. D'autre part, nous avons relevé sans problème des occurrences d'autres formes que le Konjunktiv I dans le corpus journalistique du DeReKo. Mais finalement le chiffre statistique importe peu en soi, nous nous attacherons plutôt à décrire les différents moyens linguistiques possibles pour exprimer cette valeur de futur dans le passé et à en préciser les nuances sémantiques. Nous diviserons cette analyse en deux parties : nous étudierons les quatre formes qui sont de loin les plus fréquentes pour l'expression du « futur dans le passé », puis nous verrons certaines autres formes possibles plus marginales. Ce seront toutefois le Konjunktiv I Futur, l'Indikativ Futur et la forme en *würde* + infinitif qui feront l'objet d'une analyse plus poussée en 23.

## 22.1. Les équivalents fréquents

### 22.1.1. *Würde* + infinitif

Nous commençons par cette forme, car elle est, de fait, la plus fréquente en corpus pour exprimer un « futur dans le passé ». Nous avons vu d'abord en 17.1. que R. Thieroff (1992, 140-148) l'insère dans le paradigme de l'Indikativ, sous l'étiquette « Futur Präteritum » (de la même façon que l'on peut placer le conditionnel dans le mode indicatif en français). Rappelons ses raisons ici :

„Für eine Klassifizierung von *würde* + Infinitiv mit Zukunftsbezug als ein Tempus im Indikativ sprechen also, zusammenfassend, zunächst die folgenden Gründe: Es steht für eine Zeitstufe wie die anderen Tempora, es steht in der Umgebung von indikativischen "präteritalen" Tempora (Präteritum, Plusquamperfekt), es dient als Ersatz für das aufgegebenen *wurde* + Infinitiv und es wird bei einer Umsetzung aus erlebter Rede in direkte Rede regelmäßig durch indikativisches *werden* + Infinitiv, also durch das Tempus Futur I ersetzt.“

*Pour une classification de *würde* + infinitif avec renvoi au futur en tant que temps de l'indicatif, on peut donc avancer dans un premier temps, pour résumer, les raisons suivantes : cette forme désigne un plan temporel comme les autres temps, elle apparaît en association avec les temps indicatifs « prétéritaux » (prétérit, plus-que-parfait), elle sert de forme de substitution à la forme *wurde* + infinitif qui n'existe plus, et elle est remplacée régulièrement lors d'une transposition d'un discours indirect en discours direct par un indicatif *werden* + infinitif, c'est-à-dire par le temps Futur I.*

Même si l'on peut remettre en question le fait d'inclure de manière aussi déterminée la forme en *würde* + infinitif dans le paradigme de l'Indikativ, les remarques deux et quatre de R. Thieroff se vérifient en corpus. Nous la retrouvons en effet dans des narrations utilisant des temps dits « du passé », tant en discours rapporté indirect (énoncé, exemple (530) ou pensé, exemple (531)), qu'en « monologue intérieur » (exemple (532)), ou encore en discours du narrateur comme personnage du récit (exemple (533)) :

(530) - Il m'a dit que, dès qu'il le pourrait, il les **conduirait** à la campagne.

„Er hat mir gesagt, dass er sie so bald wie möglich aufs Land **bringen würde**.“ [SLG 93/103]

(531) – Peur, Lognon ? Les joues de Lognon devinrent aussi rouges que son nez bulbeux. – Je prévoyais qu'on **penserait** cela. Mais ce n'est pas vrai.

„Angst, Lognon?“ Lognons Wangen wurden so rot wie seine knollige Nase. „Ich ahnte, dass man das **denken würde**. Aber es stimmt nicht.“ [SLG 26/29]

(532) Maigret hésita à arrêter l'auto devant la maison à la grille noire. À quoi bon ? On ne le **laisserait** probablement pas entrer.

Maigret war sich unschlüssig, ob er das Auto vor dem Haus mit dem schwarzen Gitter halten lassen sollte. Wozu? Man **würde** ihn ja sicher doch nicht **hereinlassen**. (Simenon, Maigret et la Grande Perche)

(533) En juin 40, nous ne croyions pas à la guerre. Nous ne savions pas ce que c'était. Les Allemands ne pouvaient pas être aussi terribles qu'on nous le disait, et puis, merde, on **verrait** bien...

Im Juni vierzig glaubten wir nicht an den Krieg. Wir wussten nicht, was das war. Die Deutschen konnten ja gar nicht so schrecklich sein, wie man uns immer sagte, außerdem ach was, man **würde** ja **sehn**... [CRS 343/388-389]

La forme en *würde* + infinitif peut également exprimer un événement situé de façon ultérieure à un certain point du récit pris en charge directement par l'énonciateur-narrateur. R. Thieroff rappelle que certains auteurs (par exemple Herdin 1903<sup>487</sup>) refusaient cette valeur à *würde* + infinitif, tandis que d'autres (Steinberg 1971<sup>488</sup>) voulaient considérer que cette forme était la marque d'un discours indirect en l'absence de verbe introducteur. Or, à l'appui des exemples relevés en corpus, il est évident que les emplois de *würde* + infinitif dépassent largement ceux du discours indirect (dépendant d'un verbe introducteur ou libre), et que cette forme se trouve dans tout type de texte, comme le rappelle R. Thieroff (1992, 152) :

Abschließend ist darauf hinzuweisen, dass das FuturPräterituml weder auf fiktionale Texte im besonderen, noch auf die schöngeistige Literatur im allgemeinen beschränkt ist, wie der folgenden Beispiel aus einem Zeitungsartikel über die ersten Jahre in Spanien nach Francos Tod zeigt: „Diese Stützen des alten Regimes schufen eine gefährliche, zum Äußersten entschlossene Opposition, die auch vor Blutvergießen nicht zurückschrecken würde.“

On peut signaler pour finir que le FuturPräterituml ne se limite ni aux textes de fiction ni aux textes littéraires en général, comme le montre l'exemple suivant tiré d'un article de journal sur les premières années en Espagne après la mort de Franco : « Ces soutiens de l'ancien régime créèrent une opposition dangereuse et extrêmement décidée, qui ne reculerait pas non plus devant le sang. »<sup>489</sup>

---

<sup>487</sup> « Würde + Infinitiv als Indikativ Futuri praeteri gebraucht », *Zeitschrift für den deutschen Unterricht* 17, p. 191-208.

<sup>488</sup> *Erlebte Rede. Ihre Eigenart und ihre Formen in neuerer deutscher, französischer und englischer Erzählliteratur*, Göppingen.

<sup>489</sup> L'exemple donné par R. Thieroff est en réalité indéterminé sans le contexte global, car il pourrait tout aussi bien s'agir d'une valeur d'hypothèse (« Si du sang devait être versé, l'opposition ne reculerait pas. »)

Nous avons trouvé dans notre corpus beaucoup d'occurrences de *würde* pour exprimer ces « futurs dans le passé » narratifs, qu'ils soient plutôt pris en charge par un personnage (en (534) et (535)) ou directement par l'énonciateur (en (536) et (537)) :

(534) [...] nous attendions éperdument le coup au but qui **éparpillerait** cette saloperie de centrale. Mais non.

[...] warteten wir verzweifelt auf den Volltreffer, der dieses Scheiß-E-Werk in tausend Stücke **fetzen würde**. Doch nein. [CRS 304/344]

(535) Le brave Lucas, lui, attendait le moment où le patron **réagirait**. Or le commissaire laissait parler, comme s'il n'avait rien à répondre.

Der brave Lucas wartete auf den Moment, da sein Chef **reagieren würde**. Doch der Kommissar ließ den Italiener reden, als ob er nichts zu erwidern habe. [SLG 79/87-88]

(536) Le hall, où déjà on recevait des bouffées de chaleur et de musique. La caisse, à droite, où par bonheur il y avait encore l'écriteau: Entrée libre. Dans dix minutes, dans un quart d'heure, l'entrée **serait** à deux francs, puis à cinq. Ils pouvaient encore choisir leur place dans la vaste salle aux deux orchestres, près de la piste, devant les loges où il y **aurait** tout à l'heure des gens en tenue de soirée qui **boiraient** du champagne.

Eintritt frei. In zehn Minuten oder in einer Viertelstunde **würde** der Eintritt zwei Franc **kosten**, etwas später dann fünf. Jetzt konnten sie sich in dem riesigen Saal mit den zwei Orchestern noch einen Platz in der Nähe der Tanzfläche aussuchen, vor den Logen, in denen schon bald Gäste in Abendkleidung sitzen und Champagner **trinken würden**. [SNP 535/47]

(537) Ces plis, paraphés par Mlle Lange qui imitait à s'y méprendre l'orgueilleuse écriture du patron, ne contenaient qu'un communiqué banal, qui **paraîtrait** en tout petits caractères en quatrième page.

Diese Briefe, die Mademoiselle Lange in der täuschend echt nachgeahmten, stolzen Handschrift des Chefs unterzeichnet hatte, enthielten nur ein belangloses Kommuniqué, das in winzigen Buchstaben auf der vierten Seite **erscheinen würde**. [SNP 530/36]

Nous verrons toutefois plus loin que l'allemand utilise également *sollte* + infinitif pour exprimer un « futur dans le passé » en contexte narratif.

Pour finir sur la forme *würde* + infinitif, notons qu'elle n'exprime pas nécessairement en soi une relation de postériorité par rapport au verbe introducteur d'un discours rapporté ou d'un cadre de pensée, car, nous l'avons vu plus haut, cette forme « analytique » sert aussi de substitution aux formes peu usitées du Konjunktiv II Präteritum ou analogues au Konjunktiv I Präsens utilisées pour marquer un discours indirect.

Les cas ne sont pas extrêmement nombreux, mais pas isolés non plus. Nous avons relevé par exemple cet extrait suivant<sup>490</sup> :

(538) Wie berichtet, hatten sich Martin Schmidt und Markus Rupert über Lehrer beklagt, die eigentlich nicht mehr unterrichten dürften. Und sie kritisierten das extrem leistungsorientierte Schulsystem. Sie sagten auch, dass ihre Anliegen viele Lehrer und

<sup>490</sup> L'exemple (513) en est un autre.

die Schulleitung nicht **interessieren würden**. Gesamtschulleiter Horst Gloßner will das nicht so stehen lassen. Er bezeichnet diese Äußerung auf Anfrage als "infam".<sup>491</sup>

*Comme il a été dit, Martin Schmidt et Markus Rupert se sont plaints de leurs professeurs, qui, à vrai dire, n'ont plus le droit d'enseigner. Et ils critiquent le système scolaire qui est extrêmement axé sur la performance. Ils ont également dit que leurs requêtes n'intéressaient pas beaucoup de professeurs ni la direction de l'école. Le directeur du collège Horst Gloßner ne veut pas laisser passer cela. Il qualifie d'"infamante" une telle déclaration.*

Si l'on reconstitue le discours direct d'après cet énoncé, nous aurons :

(539) Sie sagten auch: „Unsere Anliegen interessieren viele Lehrer und die Schulleitung nicht“.

Pour rendre à nouveau cet énoncé au discours indirect, il faut utiliser en principe Konjunktiv I Präsens (qui marque la simultanéité entre le procès exprimé par le verbe introducteur et le procès exprimé par le verbe dans le discours rapporté), soit :

a. Sie sagten auch, dass ihre Anliegen viele Lehrer und die Schulleitung nicht interessieren.

Or pour ce verbe faible à la 3<sup>e</sup> personne du pluriel, la forme du Konjunktiv I Präsens est identique à celle de l'Indikativ Präsens. De même, le Konjunktiv II Präteritum qui pourrait lui être substitué est identique à l'Indikativ Präteritum :

b. Sie sagten auch, dass ihre Anliegen viele Lehrer und die Schulleitung nicht interessierten.

Par conséquent, pour marquer nettement l'emploi d'un Konjunktiv, et, par là, le fait qu'il s'agit bien d'un discours rapporté, le journaliste a naturellement utilisé la « forme analytique » en *würde* + infinitif, d'où l'énoncé suivant :

c. Sie sagten auch, dass ihre Anliegen viele Lehrer und die Schulleitung nicht interessierten würden.

On voit bien dans ce cas que *würde* + infinitif ne marque pas un « futur dans le passé », le sémantisme du verbe *interessieren* dans ce contexte suffit à conclure à la concomitance entre les deux procès.

Le contexte sera donc amené à jouer un rôle dans la détermination de la relation temporelle exprimée par *würde* + infinitif. L'indétermination du conditionnel français (dans un cas de « futur dans le passé »), s'il en a une, réside, elle, non pas dans le type de relation temporelle (concomitance ou postériorité), mais plutôt dans l'engagement de l'énonciateur vis-à-vis du discours qu'il rapporte. Ceci dit, nous verrons en 23.2.3. que la forme en *würde* + infinitif peut également être porteuse d'un jugement épistémique.

---

<sup>491</sup> *Nürnberger Nachrichten*, 02.02.2007, „Nach Kritik von Schülern: ‚Die Stimmung ist zerrissen‘ Gymnasiasten lösen Riesendiskussion an der Wilhelm-Löhe-Schule aus“.

### 22.1.2. Konjunktiv I Futur

Nous avons vu en 21.1.1., à l'étude des équivalents du conditionnel de rapport d'information, que le Konjunktiv I est le mode qui signale un « discours rapporté ». Le Konjunktiv I Futur a donc tout naturellement sa place en tant que transposition au discours d'un Indikativ Futur du discours d'origine, soit par exemple :

(540) Weil er wegen permanenten Störens vom Unterricht ausgeschlossen worden war, hat ein 15 Jahre alter Schüler der Wiesbadener Friedrich-Ebert-Schule seine Mitschüler, die Pädagogen und die Schulverwaltung am Montag in Angst und Schrecken versetzt. Um 11.14 Uhr meldete sich der Pennäler per Telefon im Sekretariat der Schule und behauptete, er habe in dem Gebäude eine Bombe deponiert, die **explodieren werde**.<sup>492</sup>

*Parce qu'il a été exclu des cours à cause de son comportement perturbateur, un élève de 15 ans du collège Friedrich Ebert de Wiesbaden a fait une frayeur à ses camarades, les éducateurs et l'administration du collège. A 11h14, l'élève a appelé le secrétariat et a affirmé qu'il avait déposé dans le bâtiment une bombe qui **exploderait / allait exploser**.*

(541) "Wir haben nie behauptet, unsere Arbeit **werde** erfolgreich **sein**. Alles, was wir gesagt haben, war, dass wir unser Bestes geben."<sup>493</sup>

*Nous n'avons jamais prétendu que notre travail **serait** fructueux. Tout ce que nous avons dit, c'était que nous faisons/ferions de notre mieux.*

C'est la forme qui, en principe, « devrait » être utilisée le plus souvent pour exprimer une situation future énoncée dans un discours rapporté, mais, comme nous l'avons vu, le Konjunktiv I Futur ne se distingue pas morphologiquement de l'Indikativ Futur pour la 1<sup>ère</sup> personne du singulier et les 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> personnes du pluriel, pour lesquelles la forme en *würde* + infinitif est alors utilisée. Il pose également des problèmes de sonorités proches avec le passif (qui est formé de l'auxiliaire *werden* suivi du participe II), comme l'expliquent G. Zifonun et al. (1997, 1786) :

Allerdings werden gerade die *würde*-Formen aufgrund der Bildungsmäßigen und lautlichen Nähe zum Konjunktiv Futur besonders häufig zukunftsbezogen gebraucht. Man vergleiche:

*Er glaubte, dass er sich erkälten **werde/würde**.*

Dies gilt vor allem für den Konjunktiv Futur des Passivs:

*Man hoffte, dass dies erlaubt **werden würde**.*

wo aus Gründen des Wohlklangs *werden werde* vermieden wird – man beachte jedoch, dass hier stets Ersatz von *werden würde* durch den einfachen Konjunktiv Präteritum des Passivhilfsverbs *werden* II, also durch *würde*, möglich ist. Dies gilt analog auch für Kookkurrenz von Vollverb/Kopulaverb *werden* und *werden/werde*, so dass der systematische Status von *werden würde* als Zweitform zum Konjunktiv Präteritum *würde* erhalten bleibt:

*Man hoffte, dass dies erlaubt **würde**.* = Konjunktiv Präteritum Passiv

*Man hoffte, dass er König **werden werde**.* = Konjunktiv Futur

<sup>492</sup> Rhein-Zeitung, 06.11.1996, „Bombe – gedroht“.

<sup>493</sup> Nürnberger Nachrichten, 07.10.1995, „Nur eine Atempause? Hoffnung auf Waffenstillstand in Bosnien“.

**würde.** = Konj. Prät. des Kopulaverbs *werden*  
**werden würde.** = Zweitform für *würde*

Toutefois les formes en *würde* sont justement très souvent utilisées pour exprimer une relation de futur en raison de leur formation morphologique et de leur proximité phonétique avec le Konjunktiv Futur. Que l'on compare :

Il croyait qu'il prendrait froid.

Ceci vaut également pour le Konjunktiv Futur du passif :

On espérait que ce serait autorisé.

où, pour des raisons de sonorité, *werden werde* est évité – il convient cependant d'observer qu'il est toujours possible de substituer *werden würde* par le Konjunktiv Präteritum simple de l'auxiliaire du passif *werden*, donc par *würde*. Ceci vaut de manière analogue aussi pour les cooccurrences du verbe ou de la copule *werden* et *werde/würde*, si bien que le statut systématique de *werden würde* en tant que deuxième forme du Konjunktiv Präteritum *würde* est conservé.

Ce sont des raisons, entre autres, pour lesquelles le Konjunktiv I est actuellement en allemand contemporain peu usité dans la conversation courante orale, et n'est pas non plus toujours utilisé en littérature. Dans notre corpus bilingue de langue écrite, nous avons relevé quelques occurrences de Konjunktiv I Futur (les occurrences de en *würde* + infinitif sont plus nombreuses)<sup>494</sup> :

(542) - Il a annoncé en passant qu'il allait chercher un ami à la gare et qu'il **rentrerait** pour le petit déjeuner.

«Er hat im Vorbeigehen angekündigt, dass er einen Freund vom Bahnhof abholen wolle und zum Frühstück zurück **sein werde.**» [SLG 25/27]

(543) Culottes-de-Cheval, devant la colère de son peuple, fit ce qu'avait fait Louis XVI aux Tuileries: il fraternisa. Nous annonça qu'il **dirait** dès le lendemain sa façon de penser à l'Organisation Todt.

Er verkündete, er **werde** gleich morgen der Organisation Todt gehörig die Meinung **sagen.** [CLR 331/376]

En revanche, le Konjunktiv I Futur est quasiment systématique dans les écrits et oraux journalistiques, pour les formes non ambiguës (en particulier la 3<sup>ème</sup> personne du singulier, très présente de fait dans les articles de journaux). S'il ne disparaît pas de ce type de discours, c'est très certainement parce qu'il conserve toute son utilité et sa pertinence : nous avons déjà évoqué en 21.1.1. la thèse de la « déperformatisation » du Konjunktiv I de J.-P. Confais, cela permet en effet au journaliste de bien marquer que le propos rapporté ne fait pas partie de son actualité.

On a pu être naturellement amené à se demander s'il y avait une différence sémantique entre *Er sagte, dass er sich erkälten werde* et *Er sagte, dass er sich erkälten würde*, où la deuxième forme, héritée du Konjunktiv II, serait la marque d'une certaine mise en doute de l'énonciateur

---

<sup>494</sup> On peut d'ailleurs remarquer que le verbe introducteur de discours rapporté est le même dans ces deux exemples. Nous verrons en 23.1.2. le rôle que peut avoir le sémantisme du verbe introducteur sur le choix de la forme pour exprimer le « futur dans le passé ».

vis-à-vis de l'énoncé qu'il rapporte (comme pourrait le faire un conditionnel français), par rapport au Konjunktiv I. Or il a été démontré par la plupart des auteurs qu'il n'en était rien, nous pouvons citer par exemple J.-P. Confais (2002, 369) :

Si le Konjunktiv II signale un problème quant à la légitimité de dire *p* dans la situation actuelle d'énonciation, et que cette légitimité concerne ou le caractère factuel du contenu ou les conséquences pragmatiques de l'énonciation de *p*, on comprend qu'il puisse servir aussi facilement d'ersatz de Konjunktiv I en *discours indirect* sans véhiculer nécessairement une mise en doute : le « problème » consiste ici en ce que « la séquence n'est pas une déclaration de *moi maintenant* ».

Ou encore G. Marschall (2001, 490) :

Face aux nombreuses variantes du discours rapporté, face notamment au contrôle difficile de l'intervention du subjonctif II et aux chevauchements frappant l'emploi des formes de *würde*, le germanophone cède ici à un réflexe de simplification par standardisation. C'est pour cela qu'il faut se méfier d'une interprétation trop « sémantique ». Même si ces formes coïncident avec celles exprimant d'habitude l'hypothèse et l'irréel, il est risqué de les interpréter généralement comme indicateurs d'un soi-disant doute de LR [Locuteur Rapporteur] sur la véracité des propos de LO [Locuteur d'Origine]. La réalité des textes ne le confirmerait pas.

Ce qui rejoint les résultats d'une étude menée par M. Schecker (2002, 10) sur le Konjunktiv II et Konjunktiv I auprès de locuteurs allemands, et dont il ne ressort aucune différence sémantique de cet ordre sur les formes verbales seules :

Wir haben in den 80er Jahren in Mannheim und Freiburg eine Reihe von Befragungen durchgeführt und – nach Zufallsprinzip gemischt – Formen der indirekten Rede mit dem Konjunktiv I (3. Pers. Sg.!) und solche mit dem Konjunktiv II (ebenfalls 3. Pers. Sg.) daraufhin bewerten lassen, ob der Sprecher / Schreiber (a) die Wahrheit der ausgesagten Proposition bezweifelt, (b) ob er sich vom Ausgesagten distanzieret, (c) ob er die Übernahme einer Art kommunikativer Regresspflicht ablehnt. Das entscheidende Ergebnis lautet: Für keine der drei Fragen ergab sich durchgängig ein signifikanter (ein überzufällig häufiger) Unterschied zwischen dem Konjunktiv I und dem Konjunktiv II. Die Konsequenz kann nur sein, die für einzelne Konjunktiv II Belege durchaus beobachtbaren ‚Distanzierungen‘ über den Konjunktiv II hinaus auf das verwendete lexikalische Material und auf den Kontext der indirekten Rede zurückzuführen (*effets de sens*).

Nous avons mené dans les années 80, à Mannheim et à Freiburg, une série de sondages et fait évaluer des formes – mélangées au hasard – du discours indirect au Konjunktiv I (à la 3<sup>e</sup> personne du singulier !) et certaines au Konjunktiv II (là aussi à la 3<sup>e</sup> personne du singulier), afin de déterminer si le locuteur / narrateur (a) met en doute la vérité de la proposition énoncée, (b) s'il se distancie de l'énoncé, (c) s'il refuse de se livrer à un 'recours' communicatif . Le résultat final est le suivant : à aucune des trois questions on n'obtient de manière constante une différence significative (c'est-à-dire une fréquence supérieure marquée) entre le Konjunktiv I et le Konjunktiv II. Par conséquent, les « distanciations » clairement observées pour les quelques exemples au Konjunktiv II ne peuvent être à attribuer, au-delà du Konjunktiv II, qu'au matériel lexical utilisé et au contexte du discours rapporté.

M. Schecker en conclut que c'est le contexte lexical ou situationnel du discours indirect qui peut faire conclure à une « distance » plus marquée de la part de l'énonciateur pour le Konjunktiv II. Bien que nous n'ayons pas pu mener de la même façon des tests auprès de locuteurs natifs sur les éléments lexicaux et contextuels qui pourraient influencer sur la « distanciation », nous verrons en quelques facteurs qui peuvent influencer le choix d'une forme Konjunktiv I ou Konjunktiv II.

### 22.1.3. *Indikativ Futur*

Nous avons vu en 6.2.3.3. qu'un futur de l'indicatif en discours rapporté introduit par un verbe à l'imparfait ou passé composé était concevable dans certaines conditions, bien que cela contredise les « règles » de la concordance des temps. Le français, en effet, ancre son repère principal pour le calcul des relations temporelles sur la borne droite de l'événement ou le processus de l'acte d'énonciation rapporté (dans le REN), tandis que l'allemand maintient plus facilement T<sup>0</sup> comme repère principal, ou bien T<sup>1</sup> (l'acte énonciatif du locuteur dans le Référentiel de Discours Rapporté, ou la projection de la borne droite d'un événement de pensée dans un Référentiel de Cadre de Pensée). Par conséquent, un Indikativ Futur du discours d'origine peut tout à fait être « conservé » tel quel dans la retranscription en discours rapporté :

(544) Das Ohnsorg-Theater, Deutschlands populärste niederdeutsche Bühne, zieht innerhalb Hamburgs um. [...] Das künftige Domizil wird mit modernster Technik ausgestattet und wird zusätzlich eine Studiobühne bekommen. Ohnsorg-Intendant Christian Seeler betonte, dass das Theater seinen intimen Charakter nicht **verlieren wird**.<sup>495</sup>

*Le théâtre Ohnsorf, la scène basse-allemande [de l'Allemagne du nord] la plus populaire d'Allemagne, déménage au sein de Hamburg. [...] Le futur emplacement sera équipé des techniques les plus modernes et aura en plus un plateau de studio. L'intendant d'Ohnsorg, Christian Seeler, a souligné que le théâtre ne **perdrat/perdra** pas son caractère intime.*

L'exemple précédent concernait un procès dont la réalisation peut être située de façon postérieure à T<sup>0</sup>, mais l'Indikativ Futur peut aussi être employé pour des procès qui se sont réalisés ou non – plus exactement avérés ou non – en T<sup>0</sup>. La relation de postériorité concerne donc T<sup>1</sup> (l'acte énonciatif du locuteur) et le procès décrit par le locuteur, ce procès pouvant s'être avéré (exemple (545)) ou non (exemples (546) et (547)) :

(545) "Von guten Mächten wunderbar geborgen, erwarten wir getrost, was kommen mag, Gott ist mit uns im Heute und im Morgen und ganz gewiss an jedem neuen Tag." Dietrich Bonhoeffer, ein evangelischer Pfarrer, schmuggelt diese Zeilen vor dem Jahreswechsel 1944/45 aus dem Gestapogefängnis Berlin nach draußen. Er ahnte, dass es ein letzter Gruß an die Familie und seine Verlobte **sein wird**.<sup>496</sup>

---

<sup>495</sup> *Rhein-Zeitung*, 16.06.2008, „Ohnsorg zieht um“.

<sup>496</sup> *Rhein-Zeitung*, 11.02.2006, „Das Wort zum Wochenende“.

"Merveilleusement protégé par les puissances du bien, nous attendons tranquillement ce qu'il arrivera, Dieu est avec nous aujourd'hui et demain, et sans aucun doute chaque nouveau jour." Dietrich Bonhoeffer, un pasteur protestant, fait sortir clandestinement ces lignes de la prison de la Gestapo à Berlin à la fin de l'année 1944. Il pressentait que cela **serait** son dernier adieu à sa famille et sa fiancée.

- (546) Ternitz' Trainer Toni Metzner, behauptete nach dem 3:1-Sieg vor zwei Wochen gegen Hochneukirchen vollmundig, dass der USC in dieser Saison kein einziges Spiel mehr **gewinnen wird**. Aber genau im letzten Match gegen Erlach fuhr die Geyer-Elf diesen Sieg ein.<sup>497</sup>

*L'entraîneur de Ternitz Toni Metzner a affirmé après la victoire par 3 à 1 il y a deux semaines contre Hochneukirchen que le USC ne **gagnerait** plus aucun match cette saison. Mais c'est précisément dans le dernier match contre Erlach que le Geyer-Elf a remporté cette victoire.*

- (547) Ich habe für Gerhard Schröder gehofft, dass er einen guten Abgang findet. Das Beispiel von Helmut Kohl hatte ich noch vor Augen und dachte, dass es Schröder besser **machen wird**. Er hat es nicht besser gemacht.<sup>498</sup>

*J'ai espéré que Gerhard Schröder effectuerait une bonne sortie de scène. J'avais encore l'exemple d'Helmut Kohl devant les yeux et je pensais que Schröder **ferait** mieux. Il n'a pas fait mieux.*

Les trois formes verbales que nous venons de voir, *würde* + infinitif, Konjunktiv I Futur et Indikativ Futur, peuvent toutes les trois exprimer un « futur dans le passé » dans un discours rapporté, aussi feront-elles l'objet d'une comparaison en 23.2.

#### 22.1.4. Sollte + infinitif

Autre possibilité d'exprimer un futur dans le passé, *sollte* + infinitif est une forme un peu à part, puisqu'il s'agit du verbe de modalité *sollen* à l'Indikativ Präteritum. L'exemple « typique » d'un *sollte* + infinitif exprimant un « futur dans le passé » est donné par R. Thieroff (1992, 158), qu'il emprunte à Jespersen (1965, 262)<sup>499</sup> :

- (548) Im nächsten Jahre gebahr sie einen Sohn, der ihr grosse Bekümmernis verursachen **sollte**.

Nous pourrions le traduire en français par un conditionnel : « *L'année suivante, elle mis au monde un fils qui lui causerait beaucoup de soucis* », ou bien en employant aussi *devoir* à l'imparfait : « *L'année suivante, elle mis au monde un fils qui devait lui causer beaucoup de soucis* ».

On y retrouve une nuance de modalité aléthique que n'a pas, en soi, *würde* + infinitif. La question de la « valeur modale » de la tournure *sollte* + infinitif reste problématique. Citons R. Thieroff (1992, 159) :

Ob *sollen* in dieser Funktion gänzlich frei von modaler Bedeutung ist, ist ebenfalls umstritten. [...] Wir betrachten *sollen* weiterhin als ein Modalverb, das in bestimmten

<sup>497</sup> *Niederösterreichische Nachrichten*, 18.06.2007.

<sup>498</sup> *Rhein-Zeitung*, 28.01.2006, „Hildebrandt bangt um Politiker“.

<sup>499</sup> *The Philosophy of Grammar*, New York (1924).

Fällen anstelle des Tempus FuturPräteritumI eine (tatsächlich stattgehabte) von der Vergangenheit aus als zukünftig dargestellte Handlung bezeichnen kann. [159]

*La question de savoir si sollen dans cette fonction est totalement exempt de signification modale est également discutable. Nous considérons sollen comme un verbe de modalité, qui dans certains cas peut désigner, à la place du temps FuturPräteritumI, une situation (qui a effectivement eu lieu) présentée comme future à partir du passé.*

Nous considérons pour notre part que l'emploi de ce verbe ne peut pas être totalement exempt d'une nuance de modalité aléthique, étant donné l'emploi relativement peu fréquent de *sollte* + infinitif, fait qu'il ne peut par conséquent pas être encore totalement grammaticalisé au point d'être devenu sémantiquement « neutre » comme *würde* + infinitif.

De fait, ses conditions d'emplois ne peuvent être aussi larges qu'un « simple » *würde* + infinitif. En raison de cet « appel à une tierce instance » inhérent à *sollen*, R. Thieroff (1992, 158-159) considère qu'il ne peut être utilisé que pour des événements dont l'énonciateur peut certifier qu'ils se sont réalisés, et l'exclut ainsi du discours rapporté ou du « monologue intérieur » :

In erlebter Rede kann sollen niemals zum Ausdruck der Zukunft der Vergangenheit dienen, eben weil damit, wie Engel<sup>500</sup> zuvor richtig festgestellt hat, das zukünftige Geschehen „aus der Sprecherperspektive“ gesehen wird. Hingegen ist *würde* + Infinitiv zur Bezeichnung der Zukunft der Vergangenheit nicht auf solche Fälle beschränkt, in denen es die „Perspektive der Subjektgröße“ wiedergibt [...]: in den Fällen, in denen das FuturPräteritumI außerhalb der erlebten Rede vorkommt, dürfte diese Perspektive im allgemein nicht vorliegen.

Eine Gleichsetzung von *würde* und *sollte* + Infinitiv, wie Erben (1980, 86)<sup>501</sup> sie vornimmt, ist also auf jeden Fall unzulässig. Die Distribution von *sollte* + Infinitiv (zur Bezeichnung der Zukunft der Vergangenheit) ist wesentlich eingeschränkter als diejenige von *würde* + Infinitiv. Darüber hinaus impliziert *sollte* + Infinitiv, im Gegensatz zum FuturPräteritumI (welches auch in dieser Hinsicht eine exakte Parallele zum FuturI darstellt) stets, dass das „zukünftige“ Ereignis auch tatsächlich stattgefunden hat (“La réalisation a eu lieu, elle est connue, constatée, prouvée”, Raynaud 1976, 65<sup>502</sup>). Nur in diesen Fällen kann also *sollte* + Infinitiv zur Bezeichnung einer (in diesem Sinne tatsächlich „determinierten“) Zukunft der Vergangenheit dienen.

*Dans le monologue intérieur sollen ne peut jamais servir à exprimer un « futur dans le passé », précisément parce que, comme Engel l'a justement montré, l'événement futur est vu à partir de la perspective du locuteur. En revanche, würde + infinitif n'est pas limité pour la description du futur dans le passé à ces cas où il renvoie à la « perspective de l'entité sujet » : dans les cas où le FuturPräteritumI apparaît en dehors du monologue intérieur, cette perspective peut très bien en général ne pas exister.*

---

<sup>500</sup> *Deutsche Grammatik*, Heidelberg, 1988.

<sup>501</sup> *Deutsche Grammatik. Ein Abriss*, 12. Auflage, München, 1980 (1972).

<sup>502</sup> « Indications temporelles à l'aide des verbes de modalité », *Cahiers d'allemand* 10, p. 59-

*Une mise sur le même plan de würde et sollte + infinitif, comme Erben (1980, 86) la défend, est donc en tout cas impossible. La distribution de sollte + infinitif (pour décrire le futur dans le passé) est beaucoup plus restreinte que celle de würde + infinitif. De plus, sollte + infinitif implique toujours, au contraire du FuturPräteritumI (qui représente aussi à cet égard un parallèle exact au FuturI), que l'événement « futur » a aussi également eu lieu. C'est donc seulement dans ces cas que sollte + infinitif peut servir à la désignation d'un futur (dans ce sens effectivement « déterminé ») dans le passé.*

Il semble apparemment logique de restreindre, comme R. Thieroff l'affirme, l'emploi de *sollte* + infinitif aux situations prises en charge par l'énonciateur-narrateur, soit à travers un Référentiel des Commentaires soit directement dans le Référentiel Non-Actualisé (comme nous l'avons vu pour le conditionnel français en 11.2.), que l'énonciateur peut « prédire » parce qu'il « connaît » déjà le déroulement des événements qu'il narre. À l'étude de corpus, il nous a semblé cependant que cela n'était pas si simple. Certes, on ne peut dire que *sollte* + infinitif n'est pas équivalent à *würde* + infinitif dans l'expression du « futur dans le passé ». Pour le montrer, il suffit de reprendre quelques énoncés issus de notre corpus en substituant *sollte* à *würde*. Les deux premiers comportent un discours rapporté direct ou indirect. Ici la substitution n'est pas possible, tout simplement parce que le verbe de modalisation n'a pas été utilisé dans le discours d'origine (ou bien le sens serait différent, c'est-à-dire celui du verbe de modalité au sens « avoir l'obligation de faire quelque chose ») :

(530)' „Angst, Lognon?“ Lognons Wangen wurden so rot wie seine knollige Nase. „Ich ahnte, dass man das denken \* **sollte**. Aber es stimmt nicht.“

(532)' Im Juni vierzig glaubten wir nicht an den Krieg. Wir wussten nicht, was das war. Die Deutschen konnten ja gar nicht so schrecklich sein, wie man uns immer sagte, außerdem ach was, man \***sollte** ja seh...

Dans les énoncés (534) et (535), la substitution n'est pas grammaticalement impossible, mais elle apporte une nuance sémantique supplémentaire à un simple *würde* + infinitif. En effet, même s'il s'agit ici d'événements attendus au point qu'ils semblent être des prévisions quasi-certaines, l'emploi de *sollte* + infinitif contrasterait trop avec la suite du récit où il est dit que l'événement n'a justement pas lieu :

(534)' [...] warteten wir verzweifelt auf den Volltreffer, der dieses Scheiß-E-Werk in tausend Stücke fetzen ?**sollte**. Doch nein.

(535)' Der brave Lucas wartete auf den Moment, da sein Chef reagieren ?**sollte**. Doch der Kommissar ließ den Italiener reden, als ob er nichts zu erwidern habe.

Dans l'énoncé (536) enfin, où les procès sont pourtant pris en charge directement par l'énonciateur-narrateur, la substitution n'est pas très convaincante non plus, car on ne voit pas très bien pourquoi il faudrait apporter une valeur modale de nécessité aléthique, alors qu'il s'agit simplement de la description d'événements qui se dérouleront les uns après les autres :

(536)' Eintritt frei. In zehn Minuten oder in einer Viertelstunde **sollte** der Eintritt zwei Franc kosten, etwas später dann fünf. Jetzt konnten sie sich in dem riesigen Saal mit den zwei

Orchestern noch einen Platz in der Nähe der Tanzfläche aussuchen, vor den Logen, in denen schon bald Gäste in Abendkleidung sitzen und Champagner trinken **sollten**.

*Sollte* + infinitif semble effectivement mieux convenir à des événements à caractère historique, où la « tierce instance » pourrait être cette « destinée » que l'énonciateur met ainsi en scène, afin de donner un caractère « solennel » voire « tragique » à son récit (exemple (548)). Paradoxalement, nous n'avons relevé dans notre corpus qu'un très petit nombre d'occurrences de *sollte* + infinitif employé pour traduire un conditionnel de « futur dans le passé », et tous se trouvaient en fait en discours indirect... Les arguments logiques de R. Thieroff, que nous partageons en grande partie, ne semblaient pas alors se vérifier. Toutefois, en regardant de plus près ces exemples de corpus, ceux-ci ne contredisent pas totalement la position de R. Thieroff. Il y a ceux qui sont encore une fois une traduction « non fidèle » du français, par exemple cet extrait :

(549) Les yeux mi-clos, il essayait de réfléchir, mais sa pensée, qui devenait toujours plus vague, finissait invariablement par la même affirmation: « Je les aurai ! » Comment il les **aurait**, c'était une autre histoire. A vrai dire, il n'en avait pas la moindre idée, mais il avait rarement été aussi décidé à mener une affaire à bien de sa vie. Pour un peu, ce serait à ses yeux une question nationale, et il n'y avait pas jusqu'au mot gangster qui ne le mît en rogne.

Mit halbgeschlossenen Augen versuchte er nachzudenken, aber seine Gedanken, die immer unbestimmter wurden, endeten unweigerlich in der Gewißheit: Ich werde sie erwischen! Wie er sie kriegen **sollte**, das war eine andere Frage. Offen gestanden, hatte er davon noch nicht die geringste Vorstellung, doch selten in seinem Leben war er so entschlossen gewesen, einen Fall zu einem guten Ende zu führen. Er war nahe daran, ihn als eine nationale Angelegenheit zu betrachten, und er brauchte nur an das Wort Gangster zu denken, um in Zorn zu geraten. [SLG 83/92]

Dans l'énoncé en français, nous avons sans aucun doute un monologue intérieur de Maigret, puisque la proposition *comment il les aurait* est une reprise textuelle du discours direct sur lequel s'enchaîne le monologue intérieur. La traduction allemande ne propose pas une reprise de « *Ich werde sie erwischen* » au discours indirect, mais plutôt la transposition dans le monologue intérieur d'une autre proposition qui serait : « *Wie soll ich sie kriegen? Das ist eine andere Frage.* », où *sollen* est un verbe de modalité pouvant signifier « Comment pourrais-je bien les avoir ? », autrement dit « Qu'est-ce qui me donnerait la possibilité de les avoir ? », ce qui renvoie à l'instance extérieure qui est ici une possibilité matérielle. Dans ce cas, on voit bien que le *sollte* de l'énoncé (549) est la transposition au Präteritum d'un *sollen* qui serait au Präsens dans le monologue intérieur « original », puisque le récit emploie les temps du « passé », et non l'emploi directement de *sollen* dans un RNA qui ne correspondrait pas à un *soll* dans un récit au temps du « présent ».

D'autres exemples relèvent sans doute d'une « sur-traduction », c'est-à-dire que l'emploi de *sollte* + infinitif exprime plus qu'un simple conditionnel, afin de donner ce caractère « tragique » au récit, même en monologue intérieur. Il s'agit dans ces cas du *Rouge et*

*du Noir*, pour lequel le traducteur a peut-être voulu rendre l'impuissance de Mme de Rênal face à l'embauche d'un percepteur pour ses enfants, par l'emploi de *sollen* :

(550) Bientôt elle se mit à rire, avec toute la gaieté folle d'une jeune fille, elle se moquait d'elle-même et ne pouvait se figurer tout son bonheur. Quoi, c'était là ce précepteur qu'elle s'était figuré comme un prêtre sale et mal vêtu, qui **viendrait** gronder et fouetter ses enfants !

Und dann fing sie an zu lachen, übermütig wie ein junges Mädchen, und sie lachte über sich selbst und konnte ihr Glück noch gar nicht fassen. Wie? Das war also der Hauslehrer, den sie sich als einen schmutzigen, ungewaschenen, schlecht gekleideten Priester vorgestellt hatte, der **herkommen sollte**, um ihre Kinder zu schelten und zu prügeln! [SRN 40/38]

(551) De sa vie une sensation purement agréable n'avait aussi profondément ému Mme de Rênal, jamais une apparition aussi gracieuse n'avait succédé à des craintes plus inquiétantes. Ainsi ses jolis enfant, si soignés par elle, ne **tomberaient** pas dans les mains d'un prêtre sale et grognon.

Nun **sollten** also ihre hübschen Kinder, die sie so umhegt hatte, nicht in die Hände eines schmutzigen, mürrischen Priesters **geraten**. [SRN 41/39]

Dans le premier exemple, *sollte* + infinitif ne décrit pas des événements « qui ont eu lieu » (dans le cours du récit bien entendu), ce qui ne correspond pas à la définition de R. Thieroff pour attribuer à *sollte* + infinitif cette valeur de « futur dans le passé ». De deux choses l'une : soit il faut élargir sa définition, soit il faut considérer qu'il ne s'agit pas de « futur dans le passé ». Nous pencherons plutôt pour la première option, en disant que les pensées d'un personnage peuvent être exprimées à l'aide de *sollte* + infinitif lorsque celles-ci désignent des situations à venir (qui se réaliseront de fait ou non) qui lui sont imposées de l'extérieur (autre personnage, loi, etc.).

## 22.2. Autres équivalents ou traductions possibles

Nous avons vu les quatre formes verbales les plus courantes en allemand pour l'expression du « futur dans le passé ». Il y en d'autres, qui sont plus marginales, mais qui existent quand même en corpus. D'après Ultan (1978) cité par R. Thieroff (1992, 158), il existe dans les langues, d'une manière universelle, quatre grandes possibilités pour l'expression du « futur dans le passé » :

Clauses that refer to a future event in the MOS [= Moment Of Speech] past [...], i.e., a posterior past, are most often marked by a combined future-past marker (especially characteristic of most Indo-European languages) or future [...], less often by past or past subjunctive.

R. Thieroff considère que l'allemand peut recourir à ces quatre possibilités : nous avons vu la forme en *würde* + infinitif, l'Indikativ Futur, nous verrons également l'Indikativ Präteritum et le Konjunktiv II Präteritum. Mais ce n'est sans doute pas tout : H. A. Welker, dans son article précisément consacré au « futurum praeteriti » en allemand (1998, 372-375),

quant à lui recense dans son corpus, outre *würde* + infinitif, le Konjunktiv I Futur, l'Indikativ Futur et *sollte* + infinitif, quatre possibilités de temps grammaticaux utilisés pour exprimer un « futur dans le passé » : l'Indikativ Präsens, le Konjunktiv I Präsens, le Konjunktiv II Präteritum, et l'Indikativ Präteritum.

Les fréquences d'apparition de ces formes pour exprimer une situation de « futur dans le passé » restent relativement anecdotiques et leurs emplois s'expliquent le plus souvent par des contextes particuliers. Ainsi H. A. Welker n'a relevé que quatre occurrences d'Indikativ Präsens dans ses recherches, qui s'expliquent soit par le fait qu'il s'agit de discours indirect « libre », c'est-à-dire qui conserve les mêmes temps verbaux que ceux d'un discours direct, soit par un « évitement » d'une redondance de la forme en *würde* + infinitif au sein d'une même phrase. Nous allons voir ce qu'il en est du Konjunktiv I Präsens, de l'Indikativ Präteritum et du Konjunktiv II Präteritum.

### 22.2.1. Konjunktiv I Präsens

Ce temps est possible pour traduire un conditionnel de « futur dans le passé » dans le cas d'un discours rapporté comportant un Indikativ Präsens supposé dans l'énoncé d'origine, ayant en quelque sorte « valeur de futur »<sup>503</sup>. Cet Indikativ Präsens est alors rendu par un Konjunktiv I Präsens dans le discours indirect. Lorsque nous avons relevé ce type d'exemple dans notre corpus bilingue, il s'agit le plus souvent d'une traduction « réinterprétant » les temps verbaux, voire le lexique, du français d'origine :

(552) Je ne sais pas s'il était nerveux ou si c'était son rhume, car il avait attrapé un rhume de cerveau. J'ai insisté pour qu'il se soigne. Il a répliqué qu'il **se soignerait** plus tard, quand il en **aurait** le temps, qu'il devait sortir de nouveau, mais qu'il **rentrerait** avant le dîner.

„Ich weiß nicht, ob er unruhig war oder ob es an seiner Erkältung lag, denn er hatte sich einen Schnupfen geholt. Ich bestand darauf, dass er sich auskurieren solle. Er hat erwidert, dass er sich später auskurieren **wolle**, wenn er Zeit dazu **habe**, er müsse noch einmal weg, **sei** jedoch vor dem Abendessen **zurück**.“ [SLG 13/14]

(553) Il sentait qu'il la décevait, qu'elle l'avait imaginé autrement. Elle devait se dire qu'il avait vieilli, était devenu comme les autres et ne **s'occuperait** que mollement de son affaire.

Er fühlte, dass er sie enttäuschte, dass sie etwas anderes von ihm erwartet hatte. Vielleicht sagte sie sich, dass er alt geworden sei, dass er jetzt den anderen ähnele und sich mit halbem Herzen mit ihrer Angelegenheit **beschäftige**.

Dans l'exemple (552), les conditionnels français sont des transpositions de futurs du discours d'origine, l'imparfait, la transposition d'un présent. En allemand, les temps employés pour le discours rapporté présentent le « discours d'origine » comme s'il avait été énoncé avec

---

<sup>503</sup> L'Indikativ Präsens peut avoir la même valeur de « présent engagé » que le présent de l'indicatif français.

des Präsens<sup>504</sup> (*Ich will mich später auskurieren, wenn ich Zeit dazu habe, ich muss noch einmal weg, bin jedoch vor dem Abendessen zurück*), d'autant plus que la proposition introduite par *wenn* ne peut pas comporter un futur en *werden* + infinitif. Toutefois, la proposition *wolle* peut également être interprétée comme une modalisation de la part de l'énonciateur-rapporteur (« Il prétend qu'il se soignera plus tard »).

Il en est de même pour l'exemple (553), où le Konjunktiv I Präsens renvoie à une transposition d'un Indikativ Präsens, alors qu'il aurait été envisageable d'employer *würde* + infinitif : *dass er [...] sich mit halbem Herzen mit ihrer Angelegenheit beschäftigen würde*.

Par conséquent, on ne peut pas dire que le Konjunktiv I Präsens est un véritable équivalent d'un conditionnel de « futur dans le passé », car en réalité il n'exprime pas en soi une relation de postériorité par rapport à l'acte d'énonciation rapporté. C'est uniquement avec le contexte lexical et situationnel que les situations décrites peuvent acquérir éventuellement cette valeur.

### 22.2.2. Indikativ Präteritum

L'emploi de ce temps en correspondance d'un conditionnel français est rare. D'après H. A. Welker (1998, 373), il est surtout possible dans les propositions principales accompagnées d'une subordonnée temporelle, où le présent est nécessaire au discours direct et où la valeur non-itérative du procès serait évidente :

Abgesehen von diesen zweideutigen Fällen [*formes morphologiquement identiques pour Indikativ Präteritum ou Konjunktiv II Präteritum*] wird das Präteritum fast nur verwendet, wenn in der direkten Rede das Präsens steht, also z. B. nach den Konjunktionen *wenn, bevor, bis, damit, ohne dass, sodass*, und bei den Modalverben. Beispiel: „Agnes musste morgen dort anrufen (...). Und wenn sie um die Rechnung für den angerichteten Schaden bat, konnte sie durchblicken lassen (...)“<sup>505</sup>.

*Mis à part ces cas ambivalents, le Präteritum est presque seulement employé lorsque le Präsens figure dans le discours direct, donc par exemple après les conjonctions wenn, bevor, bis, damit, ohne dass, sodass, et appliqué à un verbe de modalité. Exemple : « Agnes devait appeler demain là-bas (...). Et quand elle aurait demandé la facture pour les dommages occasionnés, elle pourrait laisser entendre... »*

R. Thieroff (1992, 152-156) remarque quant à lui que le FuturPräteritumI est obligatoire dans les propositions principales des subordonnées introduites par les conjonctions *wenn, sobald, bis* et *solange*, afin d'éviter une indétermination entre itérativité et non-itérativité.

Il nous est difficile, étant donné le peu d'occurrences d'Indikativ Präteritum à valeur de « futur dans le passé » dont nous disposons, d'illustrer de façon représentative ces remarques.

<sup>504</sup> Comme nous l'avons déjà signalé en 6.1.1. , la reconstitution du discours d'origine reste bien sûr toujours toute théorique.

<sup>505</sup> M. Walser, *Seelenarbeit*, Frankfurt/M, 1979, p. 200.

M. Vuillaume (2001, 120) donne un exemple où l'Indikativ Präteritum du récit allemand ne peut se traduire autrement que par un conditionnel :

(554) Man würde vielleicht einmal aufhören zu lachen! Hatte etwa nicht kürzlich eine Zeitschrift ein Gedicht von ihm angenommen? Es **kam** der Tag, wo er berühmt **war**, wo alles **gedruckt wurde**, was er **schrieb**, und dann würde man sehen, ob es nicht Eindruck auf Inge Holm machen würde...

Mais on arrêterait bien un jour de rire ! Est-ce que, tout récemment, une revue n'avait pas accepté un poème de lui, même si cette revue avait disparu avant même que son poème ait pu être publié ? Le jour **viendrait** où il **serait** célèbre, où on **imprimerait** tout ce qu'il **écrivait**, et alors on verrait bien si ça ne ferait pas de l'effet sur Inge Holm...<sup>506</sup>

Ce temps correspond en effet à des emplois de Präsens dans le discours « d'origine » de ce monologue intérieur :

(554) Es kommt der Tag, wo ich berühmt bin, wo alles gedrückt wird, was ich schreibe, und dann wird man sehen...

Ceci rejoint l'explication d'H. A. Welker, bien qu'il n'y ait ici pas de subordonnée temporelle introduite par *wenn, bevor*, etc. Comme le remarque M. Vuillaume, le présent en français en discours direct serait difficile voire impossible (*Il vient le jour, où je \*suis célèbre...*), alors que le Präsens allemand peut exprimer ce type de procès dont la réalisation est encore à venir.

Nous avons relevé un seul cas de traduction d'un conditionnel de « futur dans le passé » par un Indikativ Präteritum, qui semble aussi être plutôt la correspondance au « passé » d'un Präsens qui pourrait être employé en discours direct ou dans un récit « au présent » :

(555) – [...] Cet après-midi vous êtes libres, mais rentrez avant la nuit, j'ai quelque chose à vous dire.

Je me souviens de la joie, du soulagement qui m'avaient submergé. Tout un après-midi à nous, alors que les autres **travailleraient** !

Ich erinnere mich an die Freude, die Erleichterung, die in mir aufstieg. Ein ganzer Nachmittag für uns, und die andern **schufteten**! [JSB 33/28]

De même que pour l'exemple (554), il ne serait pas possible d'employer un passé simple ou un imparfait « *\*Tout un après-midi à nous, et les autres travaillaient/travaillèrent !* », il faut nécessairement marquer en français la postériorité du procès *travailler* par rapport au point temporel où en est arrivé le récit, c'est-à-dire le midi.

### 22.2.3. Konjunktiv II Präteritum

Ce temps grammatical n'est guère fréquent non plus, et relève d'après H. A. Welker (1998, 373) de la substitution du Konjunktiv I :

---

<sup>506</sup> T. Mann, *Tonio Kröger*, in *Erzählungen I*, Frankfurt/M. – Hamburg, Fischer Taschenbuch Verlag, 1967, p. 216. Traduction de M. Vuillaume.

Wenn man die Modalverben nicht mitrechnet, befinden sich nur 4,64% der VV-Vorkommen in diesem Modus. In der Hälfte der Fälle steht der Konjunktiv II zwangsweise – an Stelle des Konjunktiv I. Dieser wiederum wäre damit zu begründen, dass in der direkten Rede normalerweise das Präsens statt des Futurs stünde. Beispiel : „Er fürchtete immer, sie kämen plötzlich zu ihm“. Hier muss der Konjunktiv II (*kämen*) an Stelle des Konjunktiv I (*kommen*) benutzt werden. In der direkten Rede würde der Satz lauten: (Er sagte:) „Ich fürchte, sie kommen plötzlich zu mir“.

*Si l'on ne prend pas en compte les verbes de modalité, les occurrences de futur dans le passé ne se trouvent qu'à 4,64% dans ce mode. Dans la moitié des cas, le Konjunktiv II est utilisé par nécessité – à la place du Konjunktiv I. Celui-ci pourrait à nouveau se justifier parce que, dans le discours indirect, le présent remplacerait normalement le futur. Exemple : « Il croyait<sup>507</sup> toujours qu'ils viendraient soudainement chez lui ». Ici le Konjunktiv II (*kämen*) doit être employé à la place du Konjunktiv I (*kommen*). Au discours direct, la phrase serait : (Il disait :) « Je crois qu'ils viendront soudainement chez moi ».*

Nous n'avons relevé en corpus qu'une occurrence de Konjunktiv II Präteritum utilisé pour traduire un conditionnel de « futur dans le passé » :

(556) Leur conseil de guerre fut bref pour la bonne raison que l'objectif à atteindre ne faisait aucun doute : il n'était pas question pour eux de partir en Allemagne se jeter dans la gueule du loup. À partir de là, il n'était évidemment pas question de rester à Menton où les gendarmes pouvaient revenir et **reviendraient** certainement.

Ein kurzer Kriegsrat nur, aus gutem Grund. Wir wussten ja, was zu tun war. Dass sie nach Deutschland gingen, in die Höhle des Löwen, kam nicht in Frage. Natürlich würden wir jetzt Menton verlassen müssen. Die Polypen konnten zurückkommen; sicher **wären** sie bald wieder da. [JSB 125/116]

Or on peut constater que la traduction n'est encore une fois pas très « fidèle » : *revenir* est rendu à la deuxième occurrence par *bald wieder da sein*, c'est-à-dire *être bientôt de retour*, ce qui ne présente pas la même visée aspectuelle. Si le traducteur avait conservé *zurückkommen*, il aurait très bien pu écrire : « *und sie würden bestimmt zurückkommen* ». C'est donc en réalité le sémantisme du lexique verbal qui oriente vers l'interprétation « ultérieure » (comme dans l'exemple de H. A. Welker), et non la forme Konjunktiv II Präteritum elle-même. R. Thieroff (1992, 157) note d'ailleurs que le Konjunktiv II Präteritum n'est substituable à la forme en *würde* + infinitif que dans certains cas précis :

Unsere Korpusanalyse (Thieroff 1987<sup>508</sup>) hat ergeben, dass dieser Gebrauch des Konjunktiv II Präteritum zwar häufiger als Steinberg<sup>509</sup> meint, es hat sich jedoch gezeigt, dass in allen in diesem Abschnitt angesprochenen Fällen, in denen das FuturPräteritum obligatorisch ist [propositions introduites par *wenn*, *sobald*, *bis* et

<sup>507</sup> Nous avons substitué *croire* à *craindre* pour la traduction française, afin d'éviter l'emploi du subjonctif dans la proposition subordonnée.

<sup>508</sup> *Die Möglichkeiten zur Bezeichnung von Zukünftigem in präteritalen Kontexten. Dargestellt an Beispielen aus dem Deutschen*. Mémoire de maîtrise non publié, Freie Universität Berlin.

<sup>509</sup> *Erlebte Rede. Ihre Eigenart und ihre Formen in neuerer deutscher, französischer und englischer Erzählliteratur*, Göppingen, 1971.

*solange*], dieses nicht durch den Konjunktiv II Präteritum ersetzt werden kann. Vielmehr ist der Konjunktiv II Präteritum fast ausschließlich nur mit dem zukunftsbezogenen Indikativ Präteritum austauschbar. Dennoch dürfte Herdins<sup>510</sup> Erklärungs für das Ersetzen des FuturPräteritum durch den Konjunktiv II Präteritum zutreffend sein. Daneben spielt möglicherweise auch der Jahrhunderte alte Kampf der Schulgrammatik gegen die „Ersatzform“ *würde* + Infinitiv eine Rolle.

*Notre analyse de corpus (Thieroff 1987) a révélé que l'emploi du Konjunktiv II Präteritum était certes plus fréquent que le pense Steinberg, mais il a aussi cependant montré que, dans tous les cas abordés dans cette section où le FuturPräteritum était obligatoire, celui-ci ne pouvait être remplacé par le Konjunktiv II Präteritum. Bien plus, le Konjunktiv II Präteritum est presque exclusivement commutable uniquement avec l'Indikativ Präteritum exprimant une relation de futur. Cependant, l'explication de Herdin sur la substitution du FuturPräteritum par le Konjunktiv II Präteritum peut être pertinente. En outre, le vieux combat séculaire de la grammaire scolaire contre l'utilisation de la forme en würde + infinitif joue peut-être un rôle.*

### 23. Quelles sont les différences entre les formes verbales ?

L'expression du « futur dans le passé » en allemand peut être donc rendue par différentes formes verbales et un verbe de modalité. Face à ces différentes formes possibles, la question se pose de savoir quels sont les facteurs qui déterminent le choix de l'une d'entre elles. Toutefois il serait vain de rechercher des critères qui orienteraient de manière absolue vers un temps grammatical donné : d'une part les facteurs peuvent être nombreux, avoir une influence plus ou moins forte, et d'autre part il existe certains traits communs entre les formes qui autorisent l'emploi de l'une ou l'autre pour un même énoncé.

Nous concentrerons notre attention sur les trois formes les plus courantes : *würde* + infinitif, le Konjunktiv I Futur et l'Indikativ Futur, car ce sont elles qui sont le plus en concurrence : elles se traduisent toutes les trois, lorsqu'elles expriment une relation de postériorité par rapport à une situation antérieure (indirectement) à T<sup>0</sup>, par un conditionnel. Nous les comparerons entre elles à l'aide des référentiels temporels afin de dégager leurs spécificités, après avoir rappelé quelques facteurs extrinsèques pouvant orienter le choix de l'une ou l'autre.

---

<sup>510</sup> « Über *würde* mit dem Infinitiv », *Zeitschrift für den deutschen Unterricht* 19, p. 81-103.

## 23.1. Facteurs orientant le choix

### 23.1.1. Facteurs contextuels et syntaxiques

Le type d'énonciation et du support textuel peuvent avoir une influence sur l'emploi d'une forme. En particulier, comme nous l'avons déjà expliqué en 22.1.2., le Konjunktiv I se rencontre principalement en écrit ou oral journalistique, il est moins présent en écrit littéraire, et pratiquement absent à l'oral « spontané ».

Par ailleurs, la forme en *würde* + infinitif tend à se répandre au détriment du Konjunktiv II Präteritum et du Konjunktiv I Futur, même pour les formes qui sont morphologiquement distinctes de l'Indikativ Präteritum et de l'Indikativ Futur. Il s'agit d'un processus « naturel » d'évolution de la langue, déjà noté par G. Marschall (2001), J.-P. Confais (2002, 343) ou Lotzer & Gallmann (2009), selon un principe de simplification et de standardisation : mis à part les verbes forts très courants (comme *sein* – être, *haben* – avoir, *gehen* – aller, etc.) qui ne nécessitent donc pas un effort cognitif important de « construction » de forme et sont bien marqués phonétiquement, il est plus simple d'utiliser la forme en *würde* qui se construit facilement et qui souligne bien le mode Konjunktiv.

Enfin, l'allemand possède deux constructions syntaxiques pour le discours rapporté indirect avec verbe introducteur, l'une avec la conjonction de subordination *dass* (équivalent du *que* français) et l'autre sans (il s'agit alors de parataxe). Il est évident que l'emploi du mode Konjunktiv sera plus « utile » dans le deuxième cas que dans le premier pour signaler qu'il s'agit d'un discours rapporté.

### 23.1.2. Sémantisme du verbe introducteur

Le verbe introducteur d'un discours rapporté joue également un rôle important et peut être un critère qui oriente vers un choix (sans le déterminer entièrement non plus).

Nous avons vu en 6.1. que l'on pouvait envisager trois sortes de référentiels temporels pour le rapport de discours (au sens large) : le Référentiel de Discours Rapporté, le Référentiel de Cadre de Pensée et le Référentiel de l'Information Interprétée. Le sémantisme du verbe introducteur est un des indices contextuels qui détermine l'ouverture de tel ou tel type de référentiel. Ceci vaut naturellement pour le français comme pour l'allemand :

- les verbes comme *sagen* (dire), *betonen* (souligner), *versichern* (assurer), etc. ouvrent un Référentiel de Discours Rapporté dans lequel se situe l'énoncé du locuteur tel qu'il a été produit (ou, plus exactement, tel qu'il est censé avoir été produit) et qui exprime quelque chose de vrai pour le locuteur, et éventuellement pour l'énonciateur rapporteur ;

- les verbes comme *ahnen* (pressentir), *hoffen* (espérer), *glauben* (croire), *denken* (penser), etc. ouvrent un Référentiel de Cadre de Pensée dans lequel se situe un énoncé qui n'a pas été

verbalisé comme tel auparavant, et qui ne sera pas nécessairement vrai pour l'énonciateur rapporteur ;

- les verbes comme *behaupten* (prétendre), *meinen* (estimer, être d'avis que) ouvrent plutôt un Référentiel de l'Information Interprétée qui est une réinterprétation et une reformulation de propos par l'énonciateur. Etant donné qu'il s'agit surtout d'un rapport de contenu informatif plutôt que de l'acte énonciatif, l'énonciateur peut très bien manifester, à travers le sémantisme du verbe introducteur, son non-adhésion, voire son doute sur la véracité ou la pertinence de celui-ci.

Afin de vérifier si une forme verbale était plus fréquente avec un certain type de référentiel, nous avons effectué quelques statistiques à partir du corpus N2 du DEREKO en recherchant le nombre d'occurrences des trois formes (*würde* + infinitif, le Konjunktiv I Futur et l'Indikativ Futur) pouvant exprimer un « futur dans le passé » après différents verbes introducteurs de discours. La 3<sup>ème</sup> personne du singulier étant celle qui se distingue morphologiquement dans ces trois temps grammaticaux, le schéma de recherche se composait du verbe conjugué au prétérit ou au parfait, suivi de *dass*, suivi dans la deuxième partie de phrase soit de *wird* (3<sup>ème</sup> personne du singulier à l'Indikativ Futur), soit de *werde* (3<sup>ème</sup> personne du singulier au Konjunktiv I Futur), soit de *würde* (3<sup>ème</sup> personne du singulier au Konjunktiv II Futur). Le tableau suivant présente les résultats de quelques verbes, et montre bien les « tendances » d'emploi :

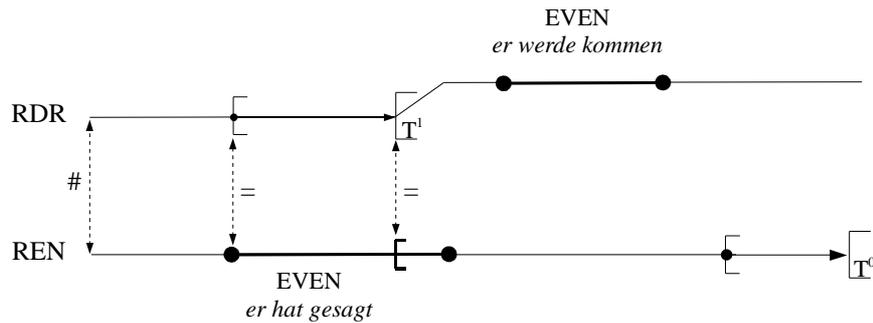
	Ind. Fut. <i>wird</i>	Konj. I Fut. <i>werde</i>	Konj. II Fut. <i>würde</i>
ahnen - RCP <i>pressentir</i>	24 (18 %)	4 (3 %)	<b>104</b> <b>(79 %)</b>
"wer dachte..." - RCP <i>"celui qui s'imaginait..."</i>	2 (2 %)	5 (6 %)	<b>77</b> <b>(92 %)</b>
sagen <i>dire</i>	242 (34 %)	<b>325</b> <b>(46 %)</b>	141 (20 %)
meinen <i>estimer</i>	25 (17 %)	<b>74</b> <b>(49 %)</b>	52 (34 %)
wissen <i>savoir</i>	<b>482</b> <b>(41 %)</b>	73 (6 %)	<b>635</b> <b>(53 %)</b>

On peut remarquer que la forme en *würde* est de loin la plus fréquente avec le verbe *ahnen* et la tournure « *wer dachte* », car le « futur dans le passé » qu'ils introduisent n'est souvent pas vérifié, c'est-à-dire actualisé pour l'énonciateur, au moment où il rapporte ces propos (ou pensées). Or la forme en *würde* est employée à l'origine pour exprimer l'hypothèse,



empêche une actualisation du Référentiel de Discours Rapporté vers le Référentiel Énonciatif. Autrement dit, le procès énoncé par le locuteur d'origine « reste » dans son référentiel, et il n'est pas pertinent (pour le co-énonciateur, auditeur ou lecteur) de se demander s'il est pris en charge directement par l'énonciateur (c'est-à-dire si l'énonciateur le tient pour vrai), puisqu'il n'appartient pas et n'a pas à appartenir à la situation énonciative en  $T^0$ .

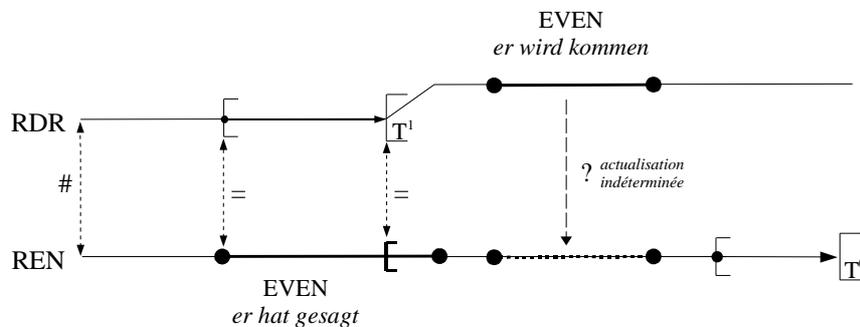
Voici donc comment nous représentons l'énoncé *Er hat gesagt, dass er kommen werde* qui contient un Konjunktiv I Futur :



**Diagramme 121** - Interprétation du Konjunktiv I Futur

### 23.2.2. Indikativ Futur

Au contraire du Konjunktiv I, l'Indikativ est le mode de la déclaration, qui inscrit par défaut les situations dans le réalisé de l'énonciateur. Ainsi, l'emploi de l'Indikativ Futur dans notre énoncé autorise une actualisation du procès rapporté dans le Référentiel Énonciatif. Pour autant, celle-ci reste indéterminée, c'est-à-dire qu'elle est envisageable mais que seul le contexte permet de savoir (ou non) si l'énonciateur prend également en charge lui-même le procès (lorsqu'il le tient pour vrai). On obtient donc un diagramme similaire à celui du conditionnel en français (nous ne disons pas pour autant que l'Indikativ Futur est l'équivalent le plus proche du conditionnel, nous verrons en 25. la comparaison entre français et allemand) :



**Diagramme 122** - Interprétation de l'Indikativ Futur

### 23.2.3. Forme en *würde* + infinitif

La forme en *würde* + infinitif, étant donné sa diversité d'emplois et le mode dont elle est issue (Konjunktiv II), est celle qui autorise trois types possibles d'actualisation entre les référentiels :

- soit aucune actualisation dans le Référentiel Énonciatif, au même titre qu'un Konjunktiv I Futur (notamment lorsque *würde* est une forme de substitution du Konjunktiv I) ;
- soit une actualisation indéterminée, au même titre qu'un Indikativ Futur ;
- soit une actualisation avec jugement épistémique de l'énonciateur : lorsque celui-ci met en doute le propos qu'il rapporte, la forme en *würde* lui permet de marquer qu'il ne prend en charge que la possibilité épistémique de ce propos. Nous tenons à souligner que la forme en *würde* n'indique pas nécessairement une mise en doute, mais qu'elle peut en être le marqueur associé à d'autres indices contextuels (verbe d'introduction du discours rapporté, adverbes appréciatifs, prosodie, etc.).

Dans ce troisième cas, l'actualisation du Référentiel de Discours Rapporté vers le Référentiel Énonciatif se fait donc *via* un Référentiel des Situations Possibles :

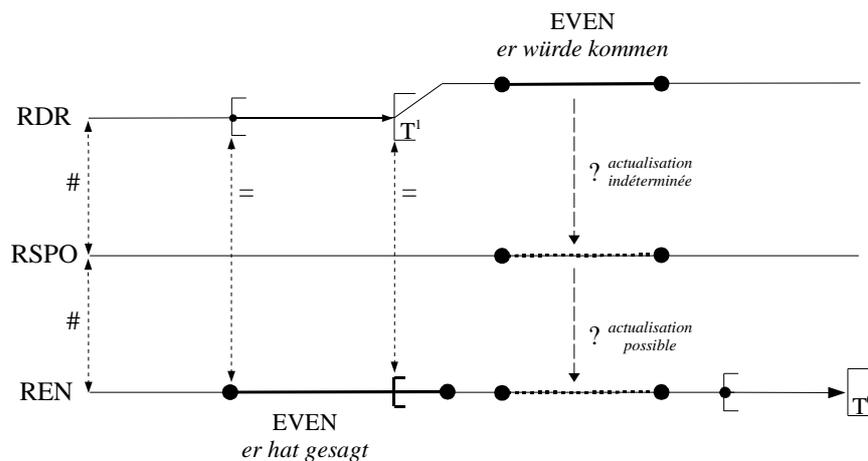


Diagramme 123 - Interprétation de la forme en *würde* + infinitif

### 23.3. Conclusion

Les référentiels temporels s'avèrent être un outil conceptuel intéressant pour rendre compte des nuances sémantiques entre les trois formes possibles pour exprimer un « futur dans le passé » en allemand (en discours rapporté), car il ne s'agit pas tant d'une différence de référentiel (sauf éventuellement pour la forme en *würde* + infinitif où un Référentiel des Situations Possibles est envisageable) que d'une différence dans l'actualisation du procès du discours rapporté vers le Référentiel Énonciatif. Si l'on ne possède pas cet outil conceptuel, il reste toujours possible d'expliquer ces nuances par des « gloses » plus ou moins

métalinguistiques, mais l'avantage d'une telle représentation en diagramme est qu'il permet une meilleure « visualisation » du phénomène et qu'elle invite à une réflexion plus technique et précise.

Nous avons vu dans la partie 22. d'autres équivalents ou traductions possibles d'un conditionnel de « futur dans le passé », que nous n'avons pas représentées en diagramme pour les raisons suivantes :

– la forme en *sollte* + infinitif est plus problématique, car, issue d'un verbe de modalité dont elle garde une certaine valeur sémantique, elle nécessite l'introduction d'un référentiel temporel supplémentaire dont le type reste encore à préciser. Ayant laissé le problème des verbes de modalité de côté, nous n'avons en effet pas déterminé si l'on pouvait concevoir l'utilisation d'un référentiel de type « Référentiel des Commentaires » (puisque'il peut s'agir de l'énonciateur-narrateur qui s'immisce dans le récit en prédisant des événements dont il garantit, par son savoir « omniscient », la réalisation à venir) ou autre (qui serait à même de représenter aussi les autres emplois de *sollen*). À cela s'ajoute un autre problème : nous manquons de « bons » exemples de *sollte* + infinitif en corpus allemand de ce type, et nous ne disposons pas de la traduction des extraits que nous avons donnés pour illustrer le conditionnel de « futur dans le passé » en cadre narratif (qui ne relevait pas de la pensée d'un personnage).

– les autres équivalents ou traductions possibles de la section 22.2. ne sont en réalité pas exactement des « futurs dans le passé », mais plutôt la transposition d'un « présent engagé » en discours rapporté ou cadre narratif. Nous ne les avons donc pas jugés pertinents pour une comparaison en diagramme, même s'ils pourraient sans aucun doute être explicités par les mêmes outils conceptuels.

## **Chapitre 10 : Conclusions sur l'analyse contrastive français-allemand**

Nos conclusions sont données sous deux perspectives différentes :

– nous présenterons dans un premier temps le récapitulatif de tous les équivalents possibles en reprenant notre carte sémantique du conditionnel français et en lui apposant les différents types d'équivalents allemands. Cette synthèse « graphique » permet de visualiser quels sont les équivalents fréquents, et ceux qui sont réservés à une ou deux sous-classes du conditionnel français.

– nous proposerons ensuite une analyse comparative centrée sur le conditionnel et son équivalent le plus courant, la forme en *würde* + infinitif, basée sur l'utilisation des référentiels temporels. Nous verrons ainsi comment ces deux formes morphologiquement différentes (et n'ayant donc pas la même valeur sémantique première) peuvent se rejoindre sémantiquement dans l'expression du « futur dans le passé » et de l'hypothèse.

## 24. Cartes sémantiques des équivalences

Nous avons vu tout au long de cette partie que les équivalents allemands du conditionnel sont relativement nombreux et peuvent s'expliquer en fonction des classes et sous-classes de conditionnel que nous avons dégagées. Beaucoup de ses équivalents se retrouvent dans différentes classes et sous-classes, un seul est spécifique au conditionnel de rapport d'information, le verbe de modalisation *wollen*. Afin de donner une vue d'ensemble de ces équivalents, nous allons les présenter dans une carte sémantique, mais qui sera en réalité présentée en plusieurs étapes (d'où le pluriel dans le titre de cette section 24). Nous avons en effet été contrainte de « séparer » dans un premier temps les trois classes de conditionnel, car la carte finale (présentée en dernier lieu) n'est pas très lisible d'emblée en raison des nombreuses correspondances, bien qu'elle montre évidemment la répartition des équivalents à travers toutes les classes et sous-classes du conditionnel.

Toutefois, avec ces trois « petites » cartes sémantiques, nous pouvons introduire quelques précisions que nous ne reprenons pas dans la carte globale : le temps grammatical précis ainsi que certaines équivalences possibles quoique peu fréquentes. Nous détaillerons ceci pour chaque carte.

### 24.1. Carte sémantique des équivalents du conditionnel de « futur dans le passé »

Nous reprenons ici « l'ordre » du conditionnel français puisque c'est à partir de celui-ci que nous établissons notre carte sémantique. Nous intégrons dans cette première carte tous les équivalents que nous avons relevés pour l'expression du « futur dans le passé ». Néanmoins, certains temps grammaticaux sont mis entre parenthèses en raison de leur emploi marginal (ceux que nous avons traités comme « autres équivalents ou traductions possibles » en 22.2.). D'autre part, nous mettons la correspondance « discours rapporté – Konjunktiv II Präteritum » en pointillé car elle existe ici surtout en tant que forme de substitution d'un Konjunktiv I Präsens non marqué morphologiquement ou bien comme « correction stylistique » d'une forme en *würde* + infinitif. Autrement dit, cette équivalence n'est pas très pertinente à nos yeux.

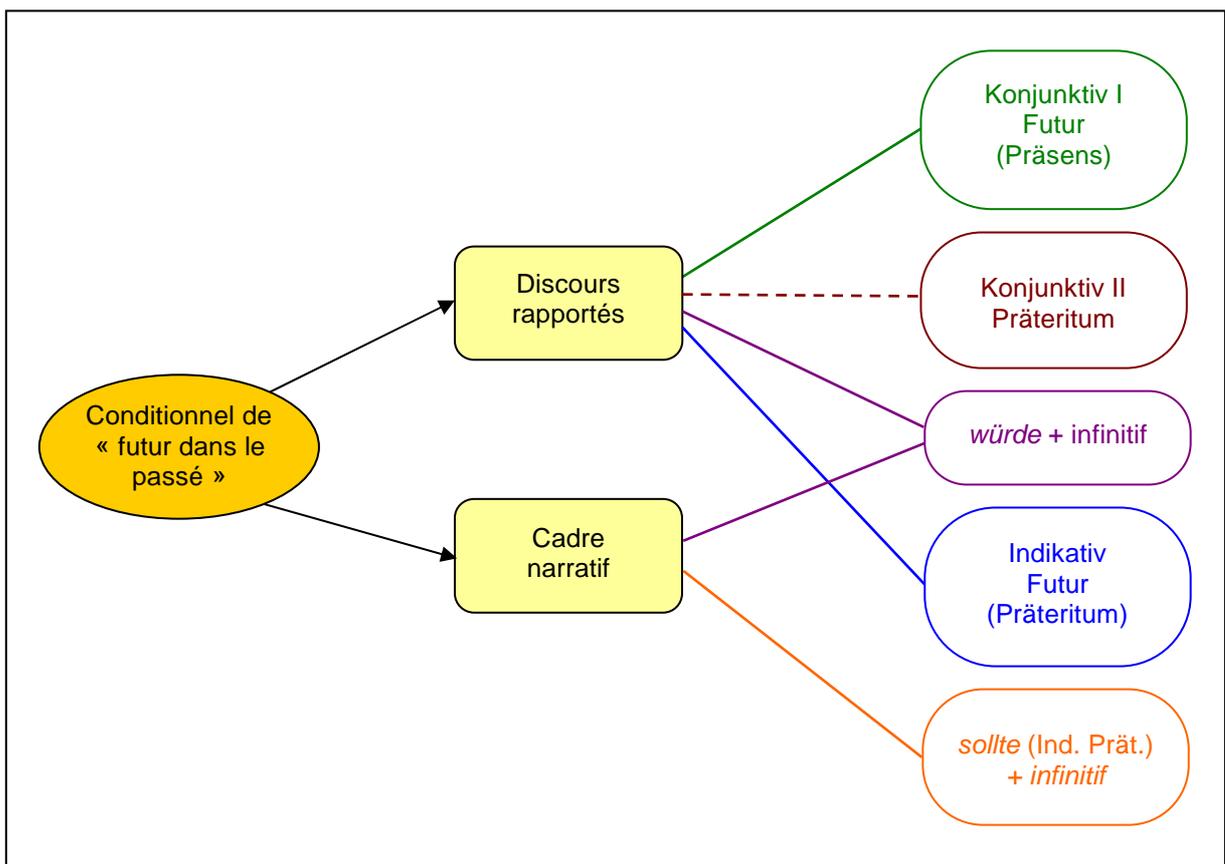


Figure 18 - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de « futur dans le passé »

## 24.2. Carte sémantique des équivalents du conditionnel d'hypothèse

Cette carte est relativement simple : la forme en *würde* + infinitif et le Konjunktiv II Präteritum peuvent exprimer des situations potentielles et contrefactuelles, tandis que *sollte* (ici au Konjunktiv Präteritum – et non à l'Indikativ Präteritum comme pour le « futur dans le passé ») + infinitif peut exprimer seulement le potentiel, et le Konjunktiv II Plusquamperfekt, le contrefactuel. Nous indiquons toutefois une correspondance supplémentaire : nous avons vu en effet en 20.2.2. quelques exemples d'énoncés où la situation hypothétique n'était pas exprimée avec la forme en *würde* + infinitif ou un Konjunktiv II, mais par un Indikativ. Néanmoins, cette équivalence est sans doute rare, c'est pourquoi nous mettons le lien en pointillés.

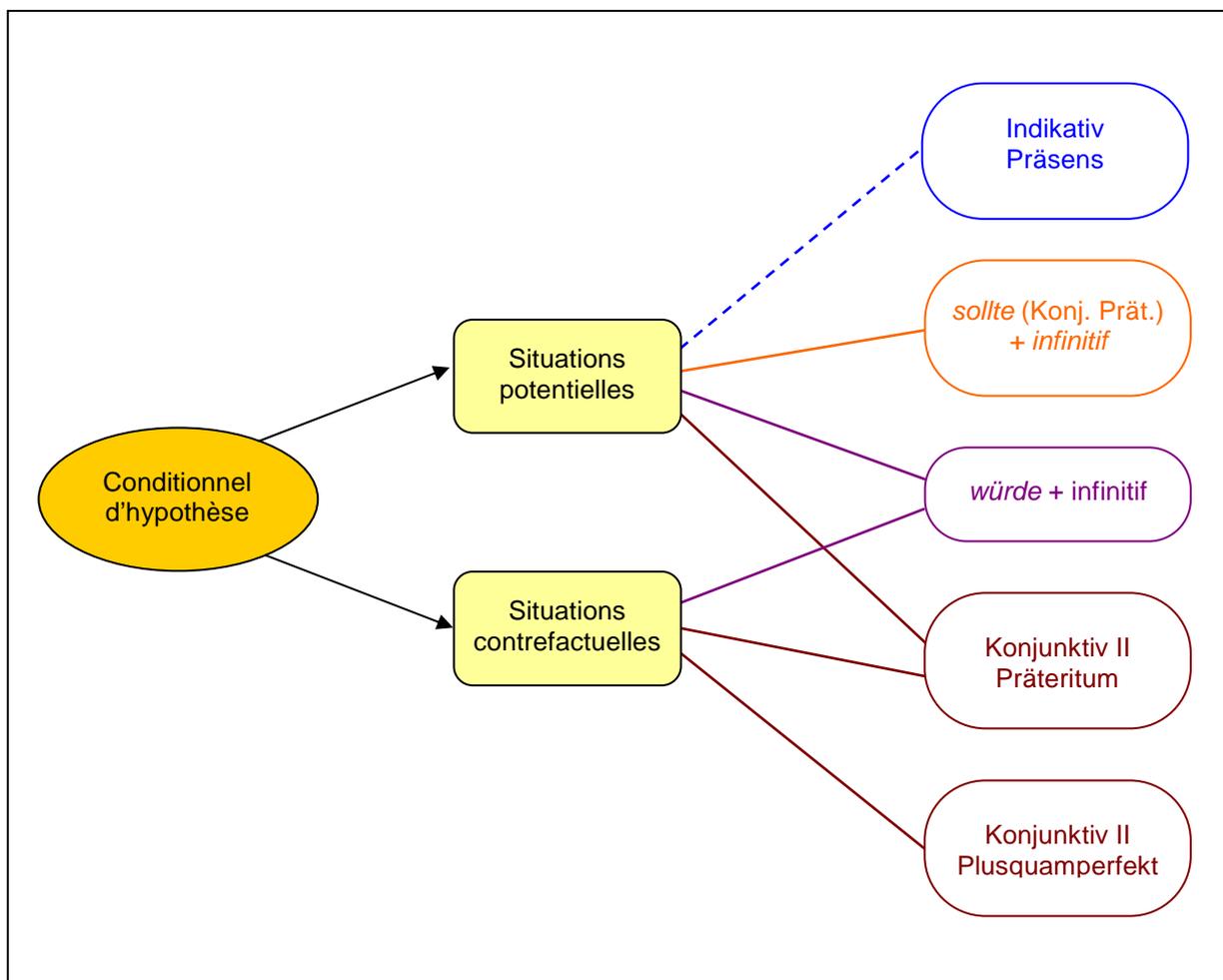


Figure 19 - Carte sémantique des équivalents du conditionnel d'hypothèse

### 24.3. Cartes sémantiques des équivalents du conditionnel de désengagement

Nous présentons deux cartes pour les équivalences du conditionnel de désengagement : l'une simple et l'autre plus exhaustive. Nous avons traitée cette classe comme ayant des équivalents relativement proches du français, mais paradoxalement c'est cette carte qui est la plus complexe du point de vue « visuel ». Ceci s'explique d'une part par le fait qu'il y a trois sous-classes de conditionnel de désengagement, et d'autre part par le fait que nous avons relevé plusieurs équivalents possibles pour chacune. Nous présentons tout d'abord la carte simple :

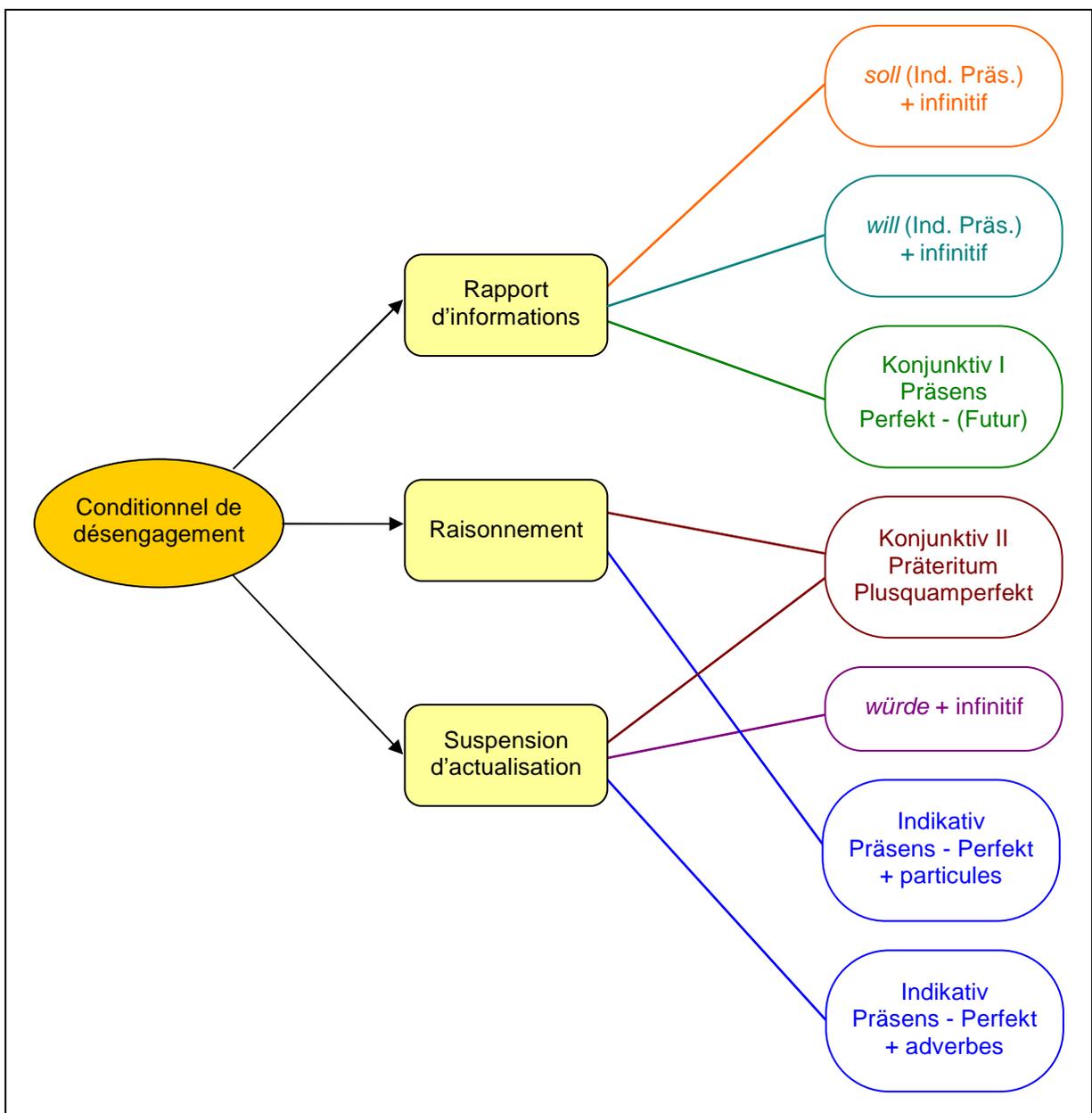


Figure 20 - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de désengagement – version simple

On remarque bien la séparation nette dans les équivalences du conditionnel de rapport d'information par rapport au conditionnel de raisonnement et de suspension d'actualisation : ceux-ci – le Konjunktiv I (à différents temps grammaticaux possibles), *sollen* et *wollen* (à l'Indikativ Präsens) + infinitif – ne sont pas possibles pour les deux dernières sous-classes de conditionnel. Par ailleurs, nous avons retenu ici la forme en *würde* + infinitif comme équivalent possible seulement pour la suspension d'actualisation, car elle est peu fréquente comme équivalent du conditionnel de rapport d'information (il s'agit alors plutôt d'une forme de substitution) et du conditionnel de raisonnement (où il s'agit alors plutôt du Konjunktiv II Futur).

Nous introduisons ces correspondances « secondaires » dans la deuxième carte, par des liens en pointillés. De plus, nous avons évoqué la traduction en *sollte* + infinitif du « conditionnel polémique » (correspondant en réalité à du conditionnel de rapport d'information ou de raisonnement) et du conditionnel de raisonnement dans les questions inférentielles abductives. Comme il s'agit d'une traduction plus « chargée » sémantiquement que le conditionnel (en raison de la modalité) et que nous n'avons pas relevé beaucoup d'exemples en corpus, nous ne donnons cet équivalent que dans la carte « exhaustive ».

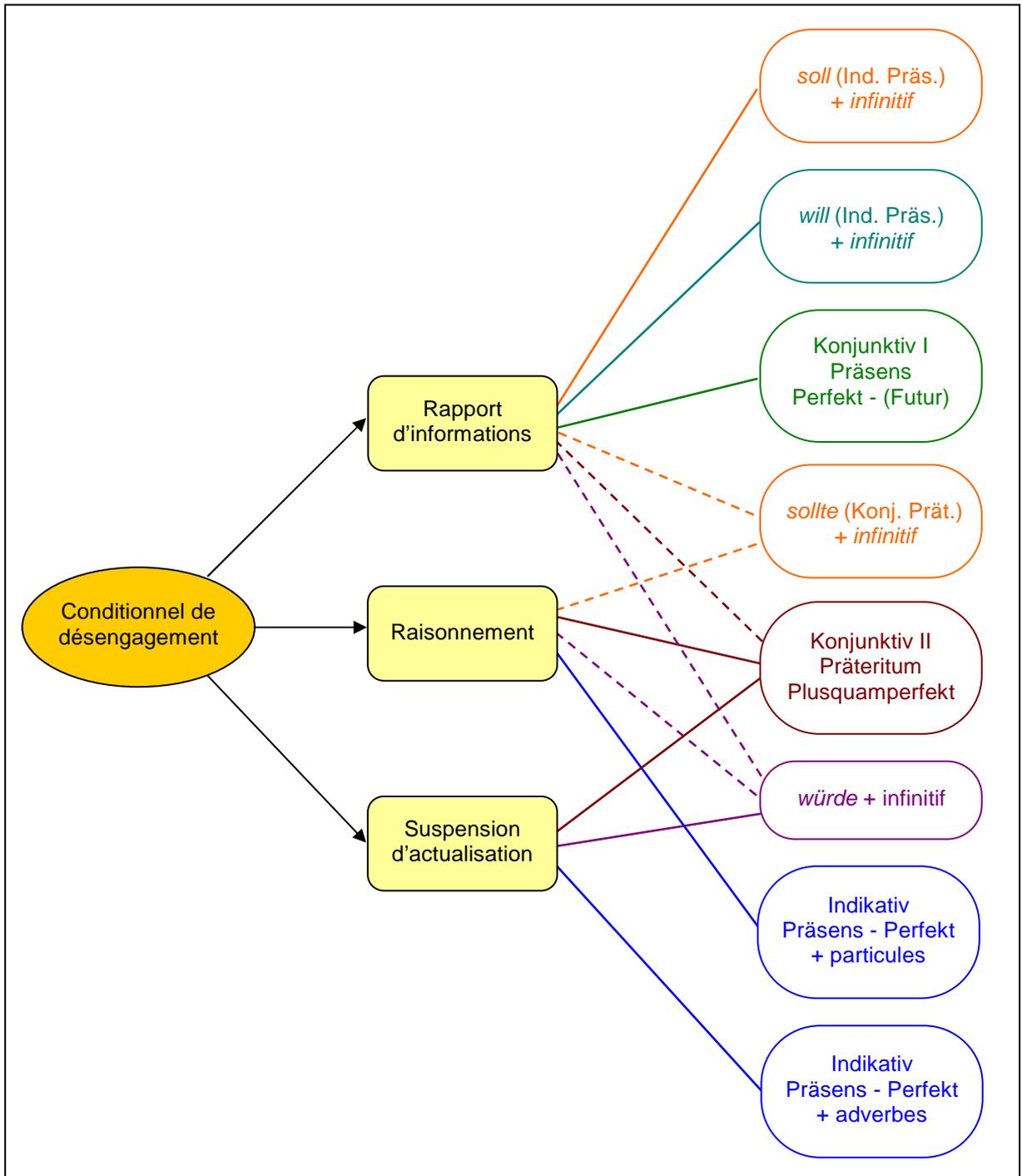


Figure 21 - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de désengagement – version exhaustive

## 24.4. Carte sémantique globale des équivalents allemands du conditionnel

Sur cette carte sémantique globale, nous ne donnons pas les détails de chaque temps grammatical ni les correspondances que nous avons notées en pointillés dans les « petites » cartes, mais nous pouvons voir comment les modes et les verbes de modalité/modalisation se répartissent entre les différentes classes et sous-classes de conditionnel.

On remarquera donc en particulier :

– que la forme en *würde* + infinitif reste bien évidemment l'équivalent le plus large, bien que son emploi soit plus restreint pour la classe de désengagement ;

– que le Konjunktiv I est, de par nature, réservé au discours rapporté et au rapport d'information, et qu'en ce sens, il constitue un « lien » entre ces deux sous-classes (que nous avons également noté pour le conditionnel) ;

– que le Konjunktiv II est aussi très présent comme équivalent, mais tout particulièrement pour l'hypothèse et le désengagement, classes que nous avons également notées proches dans le conditionnel ;

– que la présence de l'Indikativ en tant qu'équivalent du conditionnel n'était pas *a priori* attendue à première vue mais qu'elle s'explique tout à fait pour les sous-classes concernées (« non concordance » des temps en allemand pour le discours rapporté, commutabilité avec le Konjunktiv II surtout lorsque l'Indikativ est associé à des « particules de discours » ou des adverbes) ;

– que *sollen*, en tant que verbe de modalité ou modalisation, et à différents temps grammaticaux, est aussi un équivalent un peu inattendu mais finalement présent pour les trois classes de conditionnel ;

– et enfin que *wollen* correspond à un seul emploi du conditionnel, celui de rapport d'information (et selon des conditions précises).

Bien que cette carte sémantique globale puisse paraître « confuse » en raison de toutes ces correspondances, elle nous sert également à appuyer et confirmer notre analyse du conditionnel français, car, même s'il n'y a évidemment pas un seul et unique type d'équivalent pour chaque sous-classe, on y remarquera que, *a contrario*, il n'y a jamais exactement les mêmes équivalents pour chaque sous-classe. Autrement dit, chaque sous-classe de conditionnel en français semble bien avoir ses spécificités sémantiques, rendues par certains équivalents allemands précis.

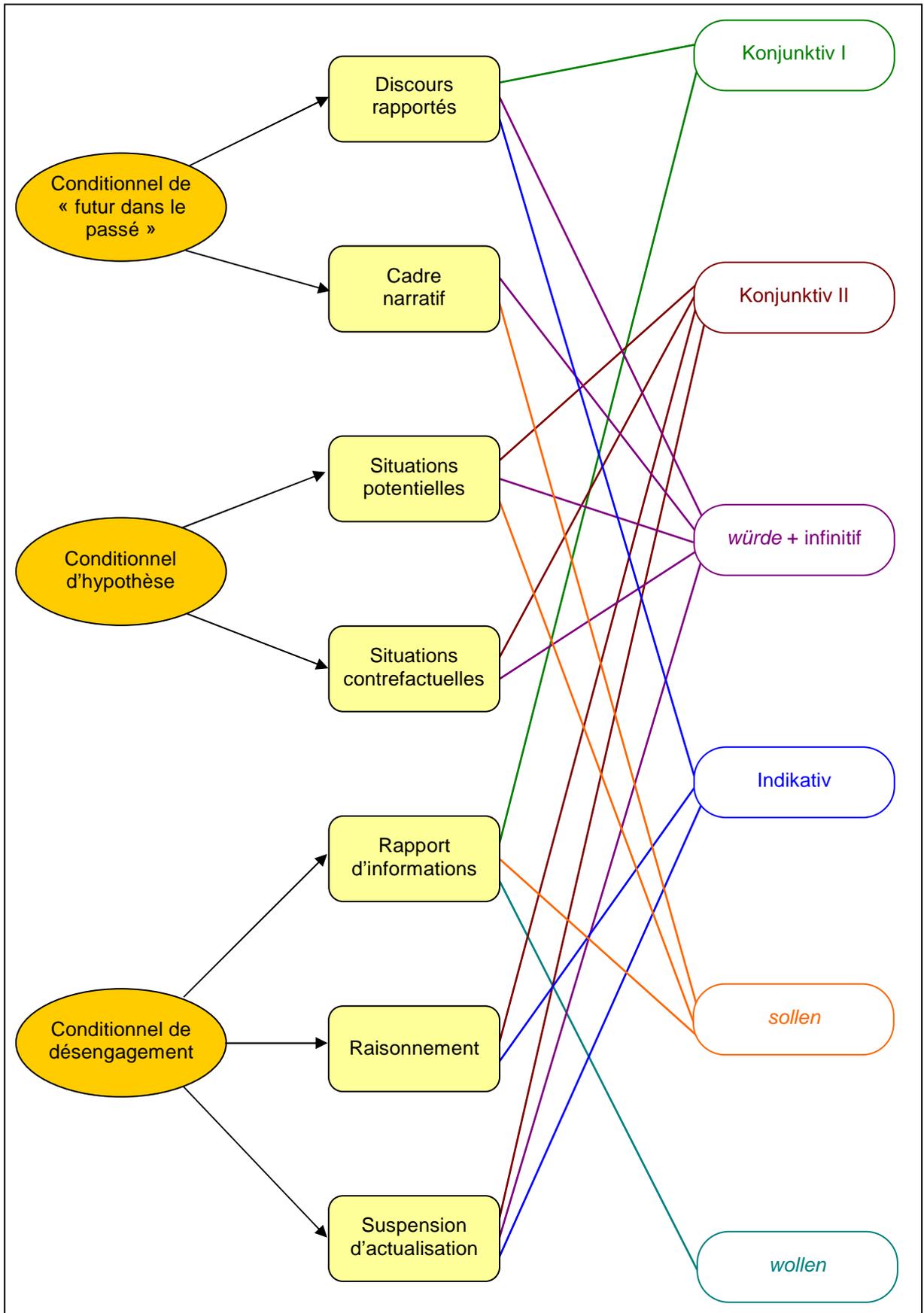


Figure 22 - Carte sémantique des équivalents allemands du conditionnel français

## 25. Utilisation des référentiels temporels pour la comparaison entre le conditionnel français et la forme en *würde* + infinitif

Si de nombreux auteurs se sont déjà penchés sur l'analyse du conditionnel en français et des modes en allemand, notamment la forme en *würde* + infinitif, nous pensons que les référentiels peuvent être un outil utile pour approfondir et affiner la réflexion. Nous avons vu en effet tout au long de ce travail comment ils permettent de conceptualiser et de visualiser par des diagrammes certaines opérations énonciatives sous-jacentes d'un énoncé, en particulier dans le cas du discours rapporté. Par exemple, pour le conditionnel de « futur dans le passé », on voit bien la prise en charge propre du locuteur et comment, dans les trois principaux équivalents allemands, l'énonciateur actualise le propos situé dans le Référentiel de Discours Rapporté (ou de Cadre de Pensée ou d'Information Interprétée) dans son propre Référentiel Énonciatif (actualisation non pertinente, indéterminée, possible). L'ajout d'autres types de référentiels, comme le Référentiel des Situations Possibles, permet également de visualiser le jugement épistémique opéré par l'énonciateur sur le procès.

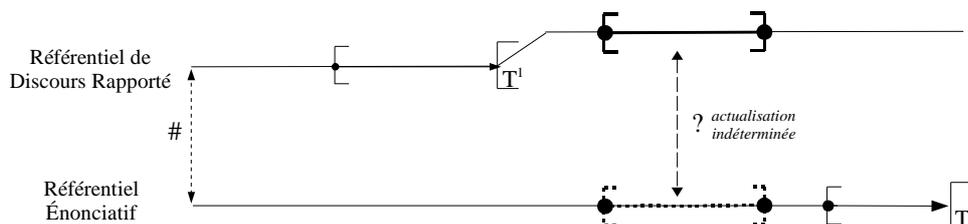
Nous avons donc réfléchi à une comparaison entre le conditionnel français et la forme en *würde* + infinitif qui est la plus présente dans les équivalents, et pour ce faire, nous sommes partie d'une synthèse de M. Vuillaume (2001) sur la différence entre ces deux formes, française et allemande :

Le français exprime l'hypothétique (et l'irréel) avec une forme verbale qui, par ses caractéristiques morphologiques, a fondamentalement vocation à exprimer un futur dans le passé, alors que l'allemand exprime le futur dans le passé à l'aide d'une forme verbale de subjonctif qui a vocation fondamentale à l'expression de l'imaginaire, et par là, de l'hypothétique.

Si l'on peut à nouveau émettre quelques réserves sur la morphologie du conditionnel, on peut néanmoins accepter l'idée que le conditionnel a pour valeur première l'expression du « futur dans le passé » et qu'il contraste en cela avec l'allemand, qui emploie une forme de subjonctif pour exprimer cette même valeur, alors que ce mode est préposé à l'expression de « l'irréel » ou de l'hypothétique. La question que nous nous sommes posée est la suivante : comment ces deux formes apparemment « opposées » peuvent-elles l'une et l'autre avoir des emplois comparables, autrement dit exprimer le « futur dans le passé » et l'hypothèse (voire le désengagement) ? Nous proposons d'apporter une réponse à cette question en examinant le fonctionnement de ces deux formes avec les référentiels temporels.

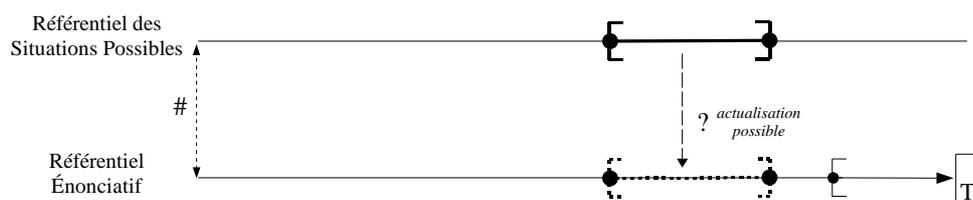
Partons tout d'abord du français : le conditionnel est une forme verbale dont on peut dire que l'emploi diachroniquement premier est l'expression d'un « futur dans le passé ». Le conditionnel de « futur dans le passé » est particulièrement utilisé pour le discours rapporté, avec, nous l'avons vu en 11.1.1., une actualisation indéterminée. Nous rappelons le

diagramme fondamental de ce conditionnel en français (en laissant de côté le verbe introducteur situé dans le REN) :



**Diagramme 124** - Conditionnel de « futur dans le passé »

De son côté, l'allemand exploite une forme verbale qui est du mode Konjunktiv II, qui sert à l'origine à exprimer un « possible » au sens large du terme. Cela signifie que l'emploi de *würde* + infinitif ouvre – à l'origine – un Référentiel des Situations Possibles, l'actualisation du procès étant possible vers le REN :



**Diagramme 125** - Forme en *würde* + infinitif

À partir de ces deux moyens linguistiques différents, les deux langues vont « se retrouver » :

- La propriété du conditionnel en français étant de pouvoir exprimer au fond une certaine incertitude de l'actualisation, celle-ci sera exploitée pour rendre compte de situations possibles, qu'elles soient « imaginées » directement par l'énonciateur (par exemple pour une corrélation hypothétique *si A alors B*), ou liées à un jugement épistémique que pose l'énonciateur sur le discours qu'il rapporte.

Nous obtenons par conséquent la configuration suivante, où l'actualisation du procès se fait *via* un Référentiel des Situations Possibles. Nous avons un « ordre » des référentiels :

- le Référentiel Énonciatif est, par nature, premier ;
- le deuxième référentiel est le Référentiel de Discours Rapporté, ouvert par le verbe introducteur (non représenté ici) et dans lequel s'inscrit l'intervalle de validation du procès exprimé au conditionnel ;

– dans un troisième temps, un Référentiel des Situations Possibles peut s'ajouter à cette construction énonciative, lorsque l'énonciateur apporte un jugement épistémique sur le discours qu'il rapporte.

Enfin, par dérivation, le Référentiel de Discours Rapporté n'est plus perçu (d'où les parenthèses sur ce référentiel) lorsqu'il s'agit d'un conditionnel d'hypothèse :

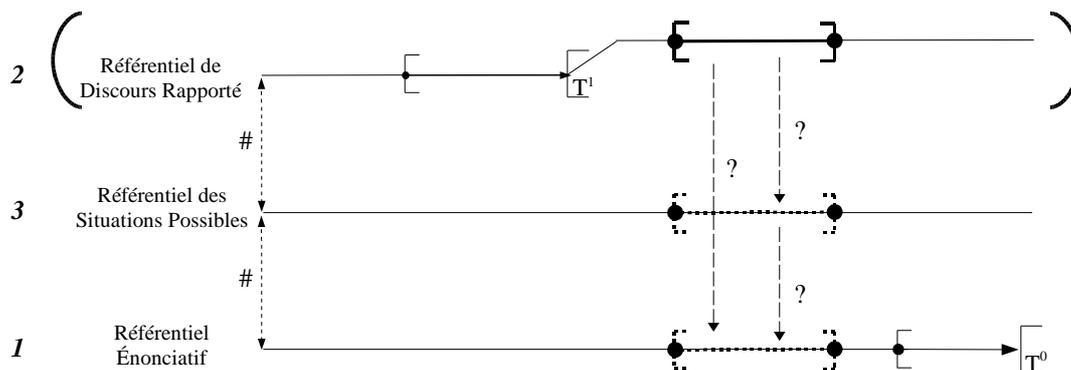


Diagramme 126 - Évolution des significations du conditionnel

- En allemand, la forme en *würde* + infinitif, qui est du Konjunktiv et est, de ce fait, porteuse d'une certaine « subjectivité »<sup>511</sup> voire incertitude, est toute désignée pour exprimer ce « futur dans le passé » pour une situation dont l'actualisation n'est pas nécessairement connue de l'énonciateur.

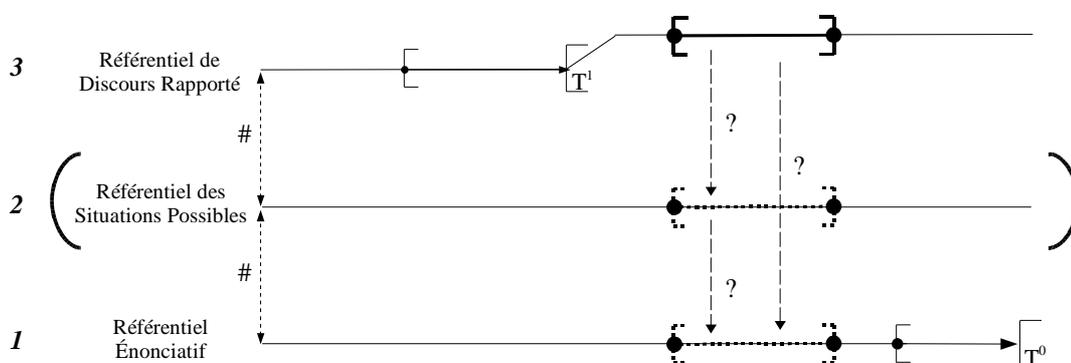
Nous obtenons par conséquent la configuration suivante, où un procès en discours rapporté est soumis à un jugement épistémique. L'« ordre » des référentiels est alors différent de celui du français :

- le Référentiel Énonciatif reste bien entendu premier ;
- le Référentiel des Situations Possibles est deuxième, puisque c'est celui qui est ouvert, par défaut, par le Konjunktiv II (et donc la forme en *würde* + infinitif) ;
- le Référentiel de Discours Rapporté s'ajoute dans un troisième temps à cette construction énonciative.

Par la suite, comme la forme en *würde* est de plus en plus utilisée comme forme de substitution du Konjunktiv I ou II, le passage par le Référentiel des Situations Possibles n'est plus systématique (autrement dit, le Référentiel des Situations Possibles « disparaît », dans le sens où il n'est plus perçu ni utilisé dans certains contextes de discours rapporté), ce qui

<sup>511</sup> Pour reprendre le terme de M. Vuillaume (2001).

explique pourquoi *würde* + infinitif peut exprimer différents types d'actualisation et que seul le contexte permet maintenant d'orienter éventuellement vers une interprétation de jugement épistémique de la part d'un énonciateur-rapporteur.



**Diagramme 127** - Évolution des significations de *würde* + infinitif

On voit bien alors, en comparant le **Diagramme 126** et le **Diagramme 127**, que les deux configurations du conditionnel et de *würde* + infinitif sont proches, malgré un « ordre » des référentiels différents. C'est pourquoi elles peuvent aussi bien exprimer le « futur dans le passé » et l'hypothèse, et, dans une certaine mesure, certaines valeurs sémantiques de désengagement.

Si nous nous sommes penchée sur les origines diachroniques du conditionnel qui attestent *a priori* cet emploi premier de « futur dans le passé », nous n'avons pas travaillé sur un corpus historique pour étudier celles de la forme en *würde* + infinitif. Néanmoins, il reste évident que cette dernière, même si elle combine d'une certaine manière une morphologie de « futur » (exprimé par *werden* + infinitif en allemand) et de « passé » (*würde* étant la forme subjonctive du Präteritum *würde*), marque avant tout le mode Konjunktiv. Il est alors intéressant de constater que ces deux langues actuelles expriment le « futur dans le passé » et l'hypothèse à partir de deux formes verbales d'origines différentes, et de pouvoir visualiser à l'aide de diagrammes la façon dont elles se rejoignent sémantiquement dans l'expression de ces deux valeurs à travers le rapprochement entre « actualisation indéterminée » et « actualisation possible ».

Il semblerait néanmoins que la forme en *würde* + infinitif ne rejoigne pas totalement le conditionnel dans la valeur de désengagement. Si cette forme est possible pour exprimer une suspension d'actualisation (notamment pour l'effet de politesse), elle n'est pas réellement employée pour marquer le rapport d'information et le raisonnement, en tout cas pas autant que le conditionnel peut l'être. Ceci est sans doute dû à sa construction morphologique de « futur » qui reste trop prégnante pour ces valeurs (puisque, dans le cas du rapport

d'information et du raisonnement, les situations concernées sont souvent déjà réalisées et non pas « à venir »), à l'inverse du conditionnel qui a beaucoup plus « assimilé » son analogie avec le futur, et qui présente de plus une forme composée pour exprimer précisément des situations déjà réalisées.

# CONCLUSION

## A. Synthèse des résultats

L'objectif de notre travail était le suivant : proposer une analyse du conditionnel dans tous ses emplois qui repose sur des concepts formels, permettant ainsi la reproductibilité de l'analyse sur chaque énoncé comportant un conditionnel et également la comparaison avec d'autres langues, en l'occurrence ici l'allemand.

Nous avons choisi pour cela de nous inscrire dans un cadre théorique qui intègre la dimension aspecto-temporelle mais aussi énonciative des temps verbaux, à travers les notions d'intervalles topologiques sous trois aspects de base (état, processus, événement), de référentiel temporel, d'actualisation des intervalles de validation vers le Référentiel Énonciatif, d'énonciateur et co-énonciateur, de prise en charge énonciative et d'opérateurs d'énonciations pour construire le schéma formel énonciatif. La visualisation en diagramme de la formalisation des énoncés est un outil supplémentaire pour l'analyse et la bonne compréhension de celle-ci.

C'est bien le concept de référentiel temporel qui s'est révélé dans notre étude le plus pertinent, voire indispensable, pour rendre compte du fonctionnement du conditionnel, mais aussi des autres temps verbaux, en emploi simple, en discours rapporté ou encore dans les constructions hypothétiques. Car concevoir le temps exprimé en langue sous forme de différents référentiels temporels permet de s'affranchir d'une représentation purement linéaire du temps linguistique et donc « trop étroite » pour des valeurs sémantiques complexes.

Nous avons donc pu établir une définition de l'invariant sémantique du conditionnel, basée sur deux points :

- le repérage de l'intervalle de validation du procès exprimé par le conditionnel dans un référentiel nécessairement autre que le Référentiel Énonciatif ;
- une actualisation de cet intervalle de validation vers le Référentiel Énonciatif de différents types selon les propriétés du référentiel concerné : indéterminée, plausible, possible (épistémique ou aléthique) ou encore contrefactuelle.

Malgré une apparente variété des différentes valeurs sémantiques du conditionnel, que nous avons classées en trois classes et sept sous-classes, celles-ci ne sont pas étrangères les unes aux autres, et on peut montrer comment elles sont liées entre elles si l'on se place à un niveau d'analyse plus abstrait : l'actualisation non directe vers le Référentiel Énonciatif, d'abord « indéterminée » pour un « futur dans le passé », se rapproche de l'actualisation « possible » dans l'expression d'une hypothèse, puis à partir de cette actualisation « possible »

épistémique découlent naturellement tous les emplois exploitant cette suspension d'actualisation.

Nous avons repris cette classification pour étudier les équivalents possibles du conditionnel en allemand. Cette langue utilise tout particulièrement la forme en *würde* + infinitif pour exprimer un certain nombre de valeurs sémantiques du conditionnel, et l'on observe pour cette forme le même phénomène de « dérivation » du type d'actualisation et de référentiel, mais dans un mouvement inverse, puisque, provenant du mode Konjunktiv II, la forme en *würde* + infinitif a pour vocation première d'exprimer une valeur d'hypothèse prospective. D'autres formes verbales, issues du Konjunktiv I et du Konjunktiv II, des verbes de modalité et modalisation, *sollen* et *wollen*, ainsi que l'Indikativ accompagné de certaines particules verbales, *etwa* et *vielleicht*, ou d'adverbes d'appréciation ou de jugement épistémiques, sont également utilisées pour rendre le rapport d'information, le discours rapporté ou encore la suspension d'actualisation.

Nous récapitulons nos résultats dans le tableau suivant<sup>512</sup> :

Classe	Sous-classe	Réf.	Équivalents allemands
Futur dans le passé	discours antérieurs rapportés	RDR	Konjunktiv I
		RCP	Konjunktiv II
		RII	<i>würde</i> + infinitif
			Indikativ
	narratif	RNA	<i>würde</i> + infinitif <i>sollte</i> (Ind. Prät.) + infinitif
Hypothèse	potentiel	RSPO	Konjunktiv II Präteritum
			<i>würde</i> + infinitif
			<i>sollte</i> (Konj. Prät.) + infinitif
	contrefactuel	RSCF	Konjunktiv II Plusquamperfekt
			Konjunktiv II Präteritum <i>würde</i> + infinitif
Désengagement	rapport d'information	RDR + RSPO	Konjunktiv I
			<i>soll</i> (Indikativ Präsens) + infinitif
			<i>will</i> (Indikativ Präsens) + infinitif
	raisonnement	RSP + RSPO/RSPL	Konjunktiv II
			Indikativ + <i>etwa</i> / <i>vielleicht</i>
	suspension d'actualisation	REA REPO	Konjunktiv II
			<i>würde</i> + infinitif
			Indikativ + adverbes d'appréciation ou de jugement épistémique

<sup>512</sup> Les abréviations sont explicitées dans la section C. de cette conclusion et en dernière page.

## B. Le conditionnel, un temps ou un mode ?

Il n'aura peut-être pas échappé au lecteur que, dans ce travail, nous avons désigné le conditionnel comme « temps grammatical » ou « temps verbal », mais en l'opposant souvent à l'indicatif. Il ne s'agissait pas pour nous d'une confusion entre « temps » et « mode », mais d'une dénomination cohérente par rapport à notre cadre théorique, et qui nous permet d'apporter une réponse particulière, sinon « originale », à ce vieux débat sur la nature « temps » ou « mode » du conditionnel.

Si nous le qualifions de « vieux », c'est parce qu'il repose implicitement sur une dichotomie traditionnelle « temps/mode » qui comporte bien des inconvénients théoriques et qu'un certain nombre d'auteurs remettent en cause à juste titre (notamment L. Gosselin 2001, 47-50). Selon cette dichotomie, une forme verbale serait « temporelle » si elle désigne une « tranche de temps » et « modale » sinon (d'après les définitions de L. Abouda 1997<sup>513</sup>), ou bien, autre variante mais qui revient à peu près au même, « temporel » est assimilé à *réel* ou *certain*, et « modal » à *irréel* ou *incertain* (ainsi que le note L. Gosselin 2001), selon une conception présupposant qu'un morphème verbal ne peut être que temporel *ou* modal. Cela se réfute facilement, puisque nous avons vu que même l'imparfait, temps de l'indicatif, possède des emplois de type « modal » (ne serait-ce que dans les constructions hypothétiques : *si j'étais riche* ne présente pas le procès comme réel). Mais comme les emplois de l'imparfait sont majoritairement de type « temporel », on considère alors qu'il est un « temps ». À l'inverse, les emplois du conditionnel étant majoritairement de type « modal », on a traditionnellement considéré le conditionnel comme un « mode ».

Cette position n'est évidemment pas satisfaisante. D'autres arguments ont été apportés pour classer cette fois le conditionnel comme un temps de l'indicatif. L. Abouda (1997) les rappelle : ils sont de nature historique<sup>514</sup>, morphologique<sup>515</sup> et analogique<sup>516</sup>, mais il les réfute, ou du moins relativise beaucoup leur portée, pour se fonder principalement sur des arguments de type syntaxique. Selon lui, le conditionnel peut être considéré comme un temps de l'indicatif parce que les structures syntaxiques qui admettent l'indicatif sont identiques à celles qui admettent le conditionnel (mis à part quelques impossibilités d'ordre sémantique).

---

<sup>513</sup> L. Abouda donne ces définitions sans prendre position par rapport à celles-ci, il reconnaît plutôt qu'il n'existe pas de définitions théoriques claires de « temps » et de « mode ».

<sup>514</sup> Le conditionnel a toujours été un temps de l'indicatif, il ne pourrait pas changer de « catégorie » au fil du temps.

<sup>515</sup> Le conditionnel est composé des morphèmes d'imparfait et de futur, qui appartiennent à l'indicatif.

<sup>516</sup> L'argument analogique récuse précisément la position du paragraphe précédent : si on ne considère pas l'imparfait comme un mode malgré ses emplois modaux, il n'y a pas plus de raison de considérer le conditionnel comme un mode même s'il comporte de nombreux emplois modaux.

Certes, nous n'avons pas particulièrement orienté notre travail sur des questions syntaxiques, mais là où nous avons présenté des énoncés dont le conditionnel peut commuter avec l'indicatif, nous avons montré que le conditionnel apporte un changement sémantique (comme peut le faire toute variation entre temps de l'indicatif) mais de nature différente à un temps de l'indicatif. C'est que, selon notre définition, le conditionnel situe nécessairement le procès dans un référentiel autre que le Référentiel Énonciatif. Voilà pourquoi nous voyons une différence fondamentale entre le conditionnel et les temps de l'indicatif qui, eux, posent le procès *par défaut* dans le REN : un procès exprimé à l'indicatif ne se situe pas toujours bien sûr dans le REN (il peut être notamment dans un RNA, ou dans un RSPO), mais ce sont des indications contextuelles particulières qui le spécifient, alors qu'un procès exprimé au conditionnel, même en contexte minimal, n'est pas situé dans le REN, ni même directement actualisé dans celui-ci.

Ce n'est pas pour autant que le conditionnel ne comporte pas de dimension temporelle : l'intervalle de validation de la relation prédicative est repéré d'une certaine manière, même indirecte, par rapport à  $T^0$ . Le modèle théorique choisi présente l'avantage suivant : il permet justement d'intégrer la dimension temporelle et la dimension « modale » (si on conçoit celle-ci en terme de référentiels). C'est ainsi qu'une forme verbale (considérée indépendamment du sémantisme de son « étiquette », de son emploi en contexte) est sous-tendue par un invariant sémantique qui peut se définir selon certaines caractéristiques plus ou moins « saillantes »<sup>517</sup> :

- 1) une aspectualisation particulière de la relation prédicative ;
- 2) un repérage particulier par rapport à  $T^0$  ;
- 3) un repérage dans ou hors d'un référentiel particulier.

Une forme verbale est donc un opérateur complexe, c'est-à-dire qu'il combine des opérations aspectuelles (1), temporelles (2) et modales (3). C'est pourquoi il nous semble difficile, voire peu pertinent, de vouloir séparer les trois catégories de l'aspect, du temps et du mode ; aussi ne considérons-nous pas le conditionnel comme un « temps » de l'indicatif ni comme un « mode » qui serait exempt de toute considération aspectuelle et temporelle. De la même façon, il serait intéressant de reprendre le statut du subjonctif et de l'analyser en des termes analogues.

---

<sup>517</sup> Nous entendons par là que l'un de ces trois traits peut être fondamental pour une forme verbale – par exemple l'aspectualisation inaccomplie pour le présent de l'indicatif et l'imparfait – mais pas pour une autre forme verbale – le conditionnel par exemple peut présenter le procès comme un état, un processus ou un événement.

## C. Typologie des référentiels temporels

Le concept de référentiel temporel, qui implique une distinction minimale entre Référentiel Énonciatif, Référentiel Externe, a été proposé par J.-P. Desclés (1980) depuis une trentaine d'années : les définitions des référentiels les plus « importants » (Référentiel Non-Actualisé, Référentiel des (Situations) Possibles, Référentiel de Discours Rapporté, Référentiel des Commentaires) ont été posées par les différentes études sur les temps de l'indicatif menées dans ce cadre théorique. La thèse d'A. Vinzerich (2007) apporte des précisions dans la conceptualisation du Référentiel des Situations Possibles, nommé chez elle Référentiel Épistémique. À notre tour, considérant que le conditionnel nécessite plusieurs types de référentiels différents, dont certains n'étaient pas encore mis au jour (puisqu'ils ne concernent pas l'indicatif), nous souhaitons proposer une contribution à l'établissement d'une typologie des référentiels temporels. Il nous est clairement apparu en effet que les référentiels n'ont pas tous le même « statut » ni les mêmes propriétés, mais qu'ils peuvent se « regrouper » selon certaines familles. En établissant ainsi une typologie, on parvient à affiner l'analyse (car tout ne peut s'expliquer uniquement par les référentiels précédemment mentionnés) sans « multiplier » les référentiels en en créant de nouveaux pour des emplois *ad hoc*, ce qui serait bien évidemment une faiblesse méthodologique et conceptuelle. Les réflexions que nous avons menées sur le *si* orientent également vers la nécessité de distinguer un « Référentiel des Possibles » dans un sens plus large que la simple possibilité épistémique et qui se spécifie en différents « sous-types » de référentiels selon les contextes d'emplois d'un *si*.

Voici comment nous proposons de classer les référentiels que nous avons rencontrés tout au long de cette thèse, cette proposition pouvant bien entendu tout à fait être discutée :

- Référentiels « fondamentaux »
  - **REN** Référentiel Énonciatif
  - **REX** Référentiel Externe
  - **RNA** Référentiel Non-Actualisé
- Référentiels liés à un discours (énoncé ou non) second

Ces référentiels sont construits dès lors que l'énonciation mentionne un locuteur (qui peut être identique ou différent de l'énonciateur) responsable d'un discours (énoncé ou « pensé ») autre.

- **RDR** Référentiel de Discours Rapporté
- **RCP** Référentiel de Cadre de Pensée
- **RII** Référentiel de l'Information Interprétée

- Référentiels liés à une narration/récit/démonstration

Ces référentiels sont associés à un décrochage discursif, localement articulé à partir d'un RNA ou du REN

- **RCO** Référentiel des Commentaires
- **REXP** Référentiel des Exemples
- **RVG** Référentiel des Vérités Générales

- Référentiels des « possibles » (sens large)

Beaucoup d'énoncés ne sont pas directement situés dans un REN ou un RNA, parce qu'ils sont soumis à un jugement épistémique ou plausible, ou des contraintes aléthiques :

- **RSPO<sub>E</sub>** Référentiel des Situations Possibles (épistémique)<sup>518</sup>
- **RSCF** Référentiel des Situations Contrefactuelles
- **RSPL** Référentiel des Situations Plausibles
- **RSPO<sub>A</sub>** Référentiel des Situations Possibles (aléthique)
- **RRPO** Référentiel des Relations Possibles (entre contenus propositionnels)<sup>519</sup>
- **REPO** Référentiel de l'Énonciation Possible (aléthique)
- **REA** Référentiel de l'Énonciation à Actualiser

- Référentiels des connaissances

Nous voulons proposer une classe de référentiels qui désignent les opérations qui mobilisent des connaissances partagées ou individuelles (fondées par exemples sur des constatations). Nous avons vu en 13.3. le :

- **RSP** Référentiel des Savoirs Partagés

mais on pourrait aussi distinguer un Référentiel des Savoirs Individuels (pour des énoncés comme *je sais que Pierre est parti, je l'ai vu sortir*). Il serait intéressant à ce titre d'étudier le lien avec l'assertion (*je te jure que Pierre est parti*).

- Référentiels des « souhaits »

On pourrait également distinguer un ou des référentiels qui sont construits par tous les verbes exprimant une volonté ou un souhait (*je souhaiterais partir la semaine prochaine, que nous*

---

<sup>518</sup> N'ayant pas proposé en 7.2.3.2. d'abréviation pour le Référentiel des Situations Possibles de type aléthique (*Il est si grand que ses pieds dépassent du lit*), et nous avons utilisé l'abréviation RSPO pour le Référentiel des Situations Possibles de type épistémique. Ici nous mettons « A » (aléthique) et « E » (épistémique) en indice pour différer les deux référentiels dans leurs abréviations.

<sup>519</sup> Voir 7.2.3.1.

avons vu en REF), ou toute autre opération mentale visant une situation particulière. Ce type de référentiel reste à étudier, notamment en lien avec le mode subjonctif.

Derrière la multiplicité des référentiels apparaît un concept qui les transcende, à savoir le changement de référentiel : parler, argumenter, discourir, c'est manipuler différents référentiels en sachant passer de l'un à l'autre et en laissant des traces repérables en énoncé par tout co-énonciateur.

## D. Poursuite du travail

Nous voyons en particulier trois voies d'exploration possibles pour poursuivre ce travail sur le conditionnel en français et ses équivalents en allemand : une continuation sur le domaine de la modalité, une application didactique et une application de traitement automatique.

Comme nous l'avons signalé en introduction et ponctuellement au cours de ce travail, nous n'avons pas ici pris en considération le problème des verbes de modalité, qui peuvent être utilisés à l'indicatif mais également au conditionnel. Il est souvent dit dans les grammaires que, par exemple, *tu devrais* est une « atténuation » de *tu dois*. Ceci n'est pas faux d'un point de vue pragmatique, mais ne constitue pas une réelle explication de l'apport du conditionnel par rapport au présent de l'indicatif. Quelle est en effet l'opération énonciative et/ou discursive qui est effectuée par le conditionnel ? Outre le fait qu'il pourrait s'agir, en toute théorie, d'un conditionnel de « futur dans le passé »<sup>520</sup> ou un conditionnel d'hypothèse<sup>521</sup>, il faudrait étudier précisément comment fonctionne la modalité donnée par le verbe *devoir* associée au mécanisme de suspension d'actualisation engendré par l'emploi du conditionnel. Le principe serait le même pour tous les verbes de modalité en français, mais également en allemand, où ils peuvent être associés au Konjunktiv.

Le travail mené ici se voulait technique et précis, mais nous soutenons également l'idée selon laquelle un enseignement de la grammaire d'une langue doit être basé sur une théorie linguistique cohérente, qui permette de rendre compte de beaucoup de subtilités dans la

---

<sup>520</sup> Quoique l'usage du conditionnel dans un discours rapporté *Il a dit que tu devrais faire attention* renvoie, à notre sens, plus facilement à un conditionnel déjà présent dans le « discours d'origine » (*Tu devrais faire attention*) plutôt qu'à un futur (*Tu devras faire attention*) même si les deux sont possibles.

<sup>521</sup> Comme dans *Si jamais tu rentrais après minuit, tu devrais alors faire attention à ne faire de bruit*.

langue, même si celles-ci ne sont pas forcément abordées comme telles dans des cours élémentaires. Autrement dit, si certaines notions formelles doivent être expliquées de façon simple en fonction du public, elles ne doivent pas être « édulcorées » mais permettre un approfondissement progressif de celles-ci au fur et à mesure de l'apprentissage. Par exemple, la notion de référentiel temporel peut être introduite en montrant par des énoncés qu'il y a souvent un « décalage » entre le temps grammatical et l'événement dénoté dans le monde, ou bien entre un récit et le monde externe. L'exposé de tous les référentiels que l'on a pu distinguer ici n'est pas utile dans un premier temps. La visualisation en diagramme est elle-même une aide conséquente pour la didactique : un schéma simple est parfois plus « parlant » que des gloses métalinguistiques parfois jargonantes, il permet de plus de se poser de « bonnes » questions, comme déterminer l'aspect d'une relation prédicative et situer celle-ci dans un référentiel<sup>522</sup>.

Cette approche didactique serait particulièrement intéressante sur l'étude du conditionnel pour les apprenants du français langue étrangère, puisque, nous l'avons bien vu, ce temps grammatical comporte de nombreuses valeurs sémantiques qu'il n'est pas évident d'expliquer de façon simple (ou, plus exactement, de façon « simpliste ») comme pour l'indicatif. Dire d'emblée qu'un conditionnel pose le procès dans un autre référentiel permettrait sans doute aux apprenants de voir tout de suite l'enjeu des emplois du conditionnel : « lorsque j'emploie un conditionnel, qu'il exprime un « futur dans le passé », une hypothèse ou autre, c'est que ça n'appartient pas directement à mon actualité, comme lorsque je dis quelque chose au présent ou au passé composé ». Il faudrait bien sûr ensuite préciser ce que peuvent être ces « autres référentiels », et sans forcément les détailler un par un, l'apprenant verrait comment on peut regrouper les emplois du conditionnel en fonction de ceux-ci (le discours rapporté, les situations hypothétiques, le jugement « c'est possible », l'interaction avec le co-énonciateur dans le cas de la « politesse », etc.), et non en fonction d'une liste d'énoncés simplement donnés à titre d'exemples illustratifs, sans théorie sous-jacente.

De la même manière, l'étude des équivalents allemands du conditionnel français que nous avons menée serait à notre sens particulièrement intéressante pour les germanisants francophones. Le sujet n'est pratiquement pas abordé en ce sens dans les grammaires, alors qu'il est naturel de vouloir dans un premier temps s'appuyer sur sa langue maternelle pour s'exprimer dans une langue étrangère. De plus, lorsque l'on a affaire à des exercices de thème, il faut pouvoir déterminer avec exactitude le type de conditionnel que l'on rencontre pour pouvoir le traduire de manière appropriée. Or, si l'on ne connaît pas bien quelles valeurs

---

<sup>522</sup> J'ai mené ce type de travaux dirigés, en particulier sur le présent de l'indicatif, l'imparfait et autres temps, pour le cours d'épistémologie des sciences humaines du Master 1 Informatique et Ingénierie des Langues de Paris-Sorbonne.

sémantiques un conditionnel peut avoir, il sera d'autant plus difficile de le traduire en allemand qui ne possède pas de forme conditionnel. La solution de « facilité » est cette fameuse forme en *würde* + infinitif qui, de fait, reste possible pour une majorité de cas. Mais elle n'est pas toujours la plus appropriée voire même peu appropriée dans le cas d'un conditionnel de rapport d'information (où le Konjunktiv I et *sollen* prévalent) ou pour les questions inférentielles abductives. En se réduisant à l'emploi de cette forme, on se prive également de toutes les richesses sémantiques que possède l'allemand avec l'Indikativ, le Konjunktiv, les verbes de modalisation et les particules de discours.

Pour mesurer l'intérêt didactique que représentent pour les apprenants les concepts de référentiel, d'intervalle, de bornes, les diagrammes, etc., il faudrait envisager une série de protocoles expérimentaux sur des populations aux différents niveaux de l'enseignement. Il est clair que nous n'avons pas entrepris ce travail qui dépassait l'objet et les dimensions de cette thèse.

Dernier domaine d'application de notre travail, un traitement automatique basé sur la sémantique (et non sur des calculs statistiques) pourrait être mené à partir de cette classification linguistique des emplois du conditionnel. Notre thèse a été effectuée au sein du laboratoire Langues, Logiques, Informatique, Cognition de Paris-Sorbonne dont les informaticiens, en collaboration avec les linguistes, développent un moteur de recherche (dont la dernière version est EXCOM-2 présentée dans Alrahabi 2010), qui est basé sur le principe de l'Exploration Contextuelle proposé par J.-P. Desclés (1990b, 1997). L'intérêt de cette méthode est qu'elle repose uniquement sur le traitement des marqueurs linguistiques présents dans les textes et peut donc se passer de ressources externes (comme des ontologies informatiques ou des dictionnaires) et d'outils statistiques (comme certains analyseurs morpho-syntaxiques) sources de possibles erreurs et d'imprécisions. Appliquée au conditionnel, l'Exploration Contextuelle permettrait la reconnaissance automatique des valeurs sémantiques du conditionnel, en prenant pour indice (marqueur principal déclenchant l'exécution d'une Règle d'Exploration Contextuelle) un verbe au conditionnel simple ou composé et pour indicateurs (marqueurs secondaires dont la présence ou l'absence sont nécessaires pour la détermination d'une annotation sémantique<sup>523</sup> effectuée par la Règle d'Exploration Contextuelle) d'autres marqueurs typiquement associés aux différentes classes d'emplois du conditionnel. Par exemple, pour vérifier qu'un conditionnel est un « futur dans le passé », il faudrait vérifier dans le contexte (dont la portée est à déterminer : le contexte droit ou gauche dans la

---

<sup>523</sup> Une annotation sémantique est une information intégrée au texte par des balises XML, qui « colorient » les segments textuels concernés par cette annotation dans la visualisation du texte traité par EXCOM-2.

proposition ou la phrase) la présence d'un verbe introducteur de discours rapporté à un temps « du passé » et de *que*.

Si un tel travail était effectué (c'est-à-dire l'écriture des Règles d'Exploration Contextuelle, leur ordonnancement<sup>524</sup> et leur intégration au moteur de recherche EXCOM-2), et s'il avérait possible de déterminer qu'une occurrence de conditionnel présente telle ou telle valeur sémantique dans un contexte donné, il serait alors intéressant d'associer cette annotation sémantique à d'autres annotations comme la citation – point de vue de fouille développé par M. Alrahabi (2010) – ou la structuration discursive et argumentative d'un texte – A. Blais (2008) a travaillé sur ce sujet pour l'élaboration de résumés automatiques –, afin de mettre en évidence l'attitude de l'énonciateur sur ce qu'il énonce : s'agit-il d'une hypothèse ? se désengage-t-il ? tient-il cette information d'un locuteur autre ? On aboutirait alors à un résultat de traitement automatique plus riche qu'une simple recherche statistique sur des termes, puisqu'il révélerait des opérations énonciatives profondes qui font toutes les subtilités d'un discours.

Par ailleurs, une traduction automatique de qualité tirerait elle aussi bénéfice de ce genre d'approches contextuelles. En effet, comme on peut le constater dans de nombreux logiciels, la traduction des marqueurs temporels est souvent critiquable, parce qu'il s'agit d'un problème linguistique profond.

On le voit bien, qu'il s'agisse d'applications didactiques ou de traitement automatique, il est évident que le conditionnel tient une place importante dans la langue française, et, d'une manière comparable, en allemand à travers ses équivalents : aussi mérite-t-il bien qu'on lui consacre encore des recherches.

---

<sup>524</sup> Nous avons déjà évoqué une hiérarchie possible des trois classes de conditionnel dans la recherche de ces valeurs sémantiques, d'après Haillet (2002), en 15.1.5.

## BIBLIOGRAPHIE

L'année suivant le nom correspond à l'année de l'édition que nous avons utilisée. L'année de la première édition, si elle est différente, figure entre parenthèses à la fin de la référence bibliographique.

### A. Références

- ABOUDA L. (1997) *Recherches sur la syntaxe et la sémantique du conditionnel en français moderne*, Thèse de doctorat, Université Paris VII.
- ABOUDA L. (1997) « Le conditionnel : temps ou mode ? Arguments syntaxiques », *Revue Romane* 32/2, p. 179-198.
- ABOUDA L. (2001) « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 267-284.
- ACHARD-BAYLE G. (2007) « De l'extra- à l'intraprédicatif : polyvalence de Si ? », *SKY Journal of Linguistics* 20, 9–34.
- ADAMS, E. W. (1998) *A Primer of Probability Logic*, CLSI Publications, Stanford.
- ALRAHABI M. (2010), *EXCOM-2 : plateforme d'annotation automatique de catégories sémantiques : Conception, modélisation et réalisation informatique. Applications à la catégorisation des citations en français en arabe*, Thèse de doctorat, Université Paris –Sorbonne.
- ALRAHABI M., DESCLÉS J.-P. (2009), « Opérations de prise en charge énonciative : assertion, médiatif et modalités dans le discours rapporté direct, en arabe et en français », *Methods of lexical analysis, theoretical assumptions and practical applications*, Bogacki, K., Cholewa, J., Rozumko, A. (eds.), Wydawnictwo Uniwersytetu w Białymstoku, Białystok.
- ANDERSON A.R. & BELNAP J. (1975), *Entailment: The Logic of Relevance and Necessity*, Vol. I, Princeton University Press.
- APTEKMAN J. (2006) *De la logique à la linguistique, une étude du sens de SI*, Thèse de doctorat, EHESS et ENS (Paris).
- ARRIVÉ M. ; GADET F. ; GALMICHE M. (1986). *La grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, Paris.
- BALLY Ch. (1932) *Linguistique générale et linguistique française*, Francke, Bern (1965).
- BANYŚ W. (1989) *Théorie sémantique et si... alors. Aspects sémantico-logiques de la proposition conditionnelle*, Uniwersytet Śląski, Katowice.
- BARBAZAN M. (2006), *Le temps verbal : dimensions linguistiques et psycholinguistiques*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse.
- BARCELÓ G. J. & BRES J. (2006) *Les temps de l'indicatif en français*, Ophrys, Paris.
- BENVENISTE É. (1966) *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris (2001).
- BENVENISTE É. (1970) *Problèmes de linguistique générale II*, Gallimard, Paris (2001).

- BERRENDONNER A. (1981) *Éléments de pragmatique linguistique*, Minuit, Paris.
- BERTHONNEAU A.-M. & KLEIBER G. (1993) « Pour une nouvelle approche de l'imparfait. L'imparfait, un temps anaphorique méronomique », *Langages* 112, p. 55-73.
- BERTRAND Y. (2003) « Remarques sur la concordance des temps en allemand », *Nouveaux Cahiers d'Allemand* 21/2, p. 209-228.
- BLAIS A. (2008) *Résumé automatique de textes scientifiques et construction de fiches de synthèse catégorisées : Approche linguistique par annotations sémantiques et réalisation informatique*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- BLANCHÉ R. (1970) *La logique et son histoire. D'Aristote à Russel*, Armand Colin, Paris.
- BORILLO A. (2001) « Le conditionnel dans la corrélation hypothétique en français », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 231-250.
- BRES J. (1999) « Textualité narrative orale, genres du discours et temps verbal », *Le français parlé : variétés et discours*, J.-M. Barbéris (éd.), Praxiling, Montpellier III, p. 107-133.
- BRES J. (2005) « Savoir de quoi on parle : dialogal, dialogique, polyphonique », *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier (éds), de Boeck, Bruxelles, p. 47-62.
- BRES J. (2010) « Le conditionnel n'existerait pas, il faudrait l'inventer... Parcours, proposition. De la morphologie à la sémantique grammaticale », *Liens linguistiques. Études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, C. A. Castro, Fl. Bango de la Campa & M. L. Donaire, Peter Lang, Bern, p. 201-225.
- CAUDAL P. & VETTERS C. (2005) « Un traitement conjoint du conditionnel, du futur et de l'imparfait : les temps comme des fonctions d'acte de langage », *Cahiers Chronos* 12, p. 109-124.
- CHAGNOUX M. (2006) *Temporalité et aspectualité dans les textes français : modélisation sémantico-cognitive et traitement informatique*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- CHAROLLES M. (1997) « L'encadrement du discours : Univers, Champs, Domaines et Espaces. » *Cahier de Recherche Linguistique* 6, p. 1-73.
- COLTIER D. (2000) *Analyse sémantique de selon. Quelques propositions*, Thèse de doctorat, Université de Nancy.
- CONFAIS J.-P. (2002) *Temps, mode, aspect. Les approches des morphèmes verbaux et leurs problèmes à l'exemple du français et de l'allemand*, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2<sup>e</sup> édition (1995).
- CORMINBOEUF G. (2009) *L'expression de l'hypothèse en français contemporain, entre hypotaxe et parataxe*, Duculot, Paris.
- CORNULIER B. de (1985) « Sur un si d'énonciation prétendument non conditionnel », *Revue québécoise de linguistique* 15/1, p. 197-211.
- CORTÈS C. (2000) « Zur semantisch-pragmatischen Leistung der Hypotaxe im Deutschen », *Subordination in Syntax, Semantik und Textlinguistik*, M. Lefèvre (éd.), Stauffenburg, Tübingen, p. 85-100.
- COZIC M. & ÉGRÉ P. (2007) *Cours d'introduction à la logique des conditionnels*, disponible sur <<http://mikael.cozic.free.fr/logphil0607.htm>>.

- CULIOLI A. (1991) *Pour une linguistique de l'énonciation. Opérations et représentations*, Tome 1, Ophrys, Paris.
- CULIOLI A. (1999) *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 2, Ophrys, Paris.
- DAMOURETTE J. & PICHON E. (1911-1936) *Des mots à la pensée*, Artrey, Paris.
- DANCYGIER B. & SWEETSER E. (2005) « Mental spaces in Grammar. Conditional constructions », *Cambridge Studies in Linguistics* 108, Cambridge University Press.
- DAVID J. & MARTIN R. (éds) (1980) *La notion d'aspect*, Klincksieck, Paris.
- DAYNOVSKA D. (2008) *Analyse de quelques préverbes et prépositions français et bulgares dans une perspective cognitive et formelle*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne et Université de Sofia St. Clément d'Ohrid.
- DENDALE P. (1991) *Le marquage épistémique de l'énoncé, esquisse d'une théorie avec application au français*, Thèse de doctorat, Universiteit Antwerpen.
- DENDALE P. (1993) « Le conditionnel de l'information incertaine : marqueur modal ou marqueur évidentiel ? », *Actes du XXe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes*, G. Hilty (éd.), p.165-176.
- DENDALE P. (2001) « Les problèmes linguistiques du conditionnel en français », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 7-20.
- DENDALE P. (2010) « *Il serait à Paris en ce moment. Serait-il à Paris ?* À propos de deux emplois épistémiques du conditionnel. Grammaire, syntaxe, sémantique », *Liens linguistiques. Études sur la combinatoire et la hiérarchie des composants*, C. A. Castro, Fl. Bango de la Campa & M. L. Donaire, Peter Lang, Bern, p. 291-317.
- DENDALE P. & COLTIER D. (2006), « Eléments de comparaison de trois théories linguistiques de la polyphonie et du dialogisme », *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, L. Perrin (éd.), Université Paul-Verlaine, Metz, p. 271-299.
- DENDALE P. & DE MULDER W. (1996) « Déduction ou abduction : le cas de devoir inférentiel », *L'énonciation médiatisée*, Z. Guentchéva (éd.), Peeters, Louvain/Paris, p. 305-318.
- DENDALE P. & TASMOWSKI L. (éds) (2001) *Le conditionnel en français*, Centre d'études linguistiques des textes et des discours (Metz), Klincksieck, Paris.
- DESCLÉS J.-P. (1976) « Quelques opérations énonciatives », *Logique et niveaux d'analyse linguistique*, J. David & R. Martin (éds), Klincksieck, Paris, p. 213-242.
- DESCLÉS J.-P. (1980) « Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect (essai) », *Notion d'aspect*, J. David & R. Martin (éds), Klincksieck, Paris, p. 198-237
- DESCLÉS J.-P. (1987) « Réseaux sémantiques : la nature logique et linguistique des relateurs », *Langages* 87, p.57-78.
- DESCLÉS J.-P. (1990a) « State, event, process, and topology », *General Linguistics* 29/3, p.159-200.
- DESCLÉS J.-P. (1990b) *Langages applicatifs, langues naturelles et cognition*, Hermès, Paris.
- DESCLÉS J.-P. (1994) « Quelques concepts relatifs au temps et à l'aspect pour l'analyse des textes », *Semantyka kategorii Aspektu i czasu*, *Studia Kognitywne* T. 1, Slawistyczny Ośrodek Wydawniczy, Warszawa, p. 57-88.
- DESCLÉS J.-P. (1995) « Les référentiels temporels pour le temps linguistique », *Modèles linguistiques* XVI/2, p. 9-36.

- DESCLÉS J.-P. (1996) « L'abduction, procédé d'explication en linguistique », *Modèles linguistiques* XVII/2, p. 33-62.
- DESCLÉS J.-P. (1997) « Système d'exploration contextuelle », *Co-texte et calcul du sens*, C. Guimier (éd.) Presses Universitaires de Caen, p. 215-232.
- DESCLÉS J.-P. (2001) « Théorie des lieux abstraits », *Espace, Langues & Cognition*, Colloque International, 9-10 Novembre, CNRS, Paris.
- DESCLÉS J.-P. (2003) « Imparfait narratif et imparfait de nouvel état en français », *Études linguistiques romano-slaves offertes à Stanislas Karolak*, Ofycina Wydawnicza Edukacja, Cracovie.
- DESCLÉS J.-P. (2005) *Notes du cours de DEA MIASH*, Année universitaire 2004-2005, Université Paris-Sorbonne, document personnel.
- DESCLÉS J.-P. (2009) « Prise en charge, engagement et désengagement », *Langue Française* 162, p. 29-53.
- DESCLÉS J.-P. (à paraître) « L'énonciation : approches théoriques en France », Actes du colloque organisé par le département des langues romanes de l'Université de Varsovie, juin 2009.
- DESCLÉS J.-P. & GUENTCHÉVA Z. (2000) « Énonciateur, locuteur, médiateur », *Les Rituels du dialogue*, Société d'ethnologie, Nanterre, p. 79-112.
- DESCLÉS J.-P. & GUENTCHÉVA Z. (2001) « La notion d'abduction et le verbe *devoir* "épistémique" », *Cahiers Chronos* 8, p. 103-122.
- DESCLÉS J.-P. & GUENTCHÉVA Z. (2003) *Aspectualité, temporalité : une approche cognitive et formelle à partir des langues*, document ISHA Paris-Sorbonne, 246 pages, à paraître.
- DESCLÉS J.-P. & GUENTCHÉVA Z. (2004) « Imparfais bulgare et français : confrontation sur une valeur sémantique », *Catégories grammaticales et problèmes cognitifs*, Institut de la langue bulgare, Académie des Sciences de Bulgarie, Sofia, p. 10-33.
- DESCLÉS J.-P. & GUENTCHÉVA Z. (2010) « Référentiels aspecto-temporels : une approche formelle et cognitive appliquée au français », *Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2010*, F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, S. Prévost (éds), Institut de Linguistique Française, Paris.
- DESCLÉS J.-P. & RO H.-J. (à paraître) « Opérateurs aspecto-temporels et logique combinatoire », *Mathématiques et Sciences humaines*.
- DUCROT O. (1971) « L'expression, en français, de la notion de condition suffisante », *Langue française* 12/1, p. 60 – 67.
- DUCROT O. (1972) *Dire et ne pas dire*, Hermann, Paris.
- DUCROT O. (1984) *Le Dire et le Dit*, Minuit, Paris.
- DUCROT O. (2001) « Quelques raisons de distinguer "locuteurs" et "énonciateurs" », *Polyphonie – linguistique et littéraire III*, p. 19-41.
- EISENBERG P. (2006) *Grundriss der deutschen Grammatik, Band 2: Der Satz*, JB Metzler, Stuttgart, Weimar, 3e édition.
- FABRICIUS-HANSEN C. (1997) « Der Konjunktiv als Problem des Deutschen als Fremdsprache », *Aspekte der Modalität im Deutschen – Auch in kontrastiver Sicht*, F. Debus & O. Leirbukt (éds), Georg Olms Verlag, Hildesheim, Zürich, New York, p.13-36.

- FABRICIUS-HANSEN C. (2000) « Die Geheimnisse der deutschen *würde*-Konstruktion », *Deutsche Grammatik in Theorie und Praxis*, R. Thieroff et al. (éds), Niemeyer, Tübingen, p. 183-196.
- FABRICIUS-HANSEN C. & SÆBØ K. J. (1983) « Über das Chamäleon *wenn* und seine Umwelt », *Linguistische Berichte* 83, p. 1-35.
- FAUCONNIER G. (1984) *Espaces mentaux*, Minuit, Paris.
- FOURQUET J. (1973) « Le subjonctif allemand », *Cahiers d'Allemand* 6, p. 17-23.
- FRITZ T. A. (2000) *Wahr-Sagen. Futur, Modalität und Sprecherbezug im Deutschen*, Helmut Buske Verlag, Hamburg.
- GOSSELIN L. (1996) *Sémantique de la temporalité en français. Un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*, Duculot, Louvain-la-Neuve.
- GOSSELIN L. (1999) « Les valeurs de l'imparfait et du conditionnel dans les systèmes hypothétiques », *Cahiers Chronos* 4, p. 29-51.
- GOSSELIN L. (2001) « Relations temporelles et modales dans le "conditionnel journalistique" », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 45-66.
- GOSSELIN L. (2005) *Temporalité et modalité*, Duculot, Bruxelles.
- GROHMANN H.-D. (1997) « Bemerkungen zum Gebrauch von Modalverben in französisch-deutschen Übersetzungen », *Aspekte der Modalität im Deutschen – Auch in kontrastiver Sicht*, F. Debus & O. Leirbukt (éds), Georg Olms Verlag, Hildesheim, Zürich, New York, p. 151-166.
- GUENTCHÉVA Z. (1994a) « Imparfait, aoriste et passé simple: confrontation de leurs emplois dans des textes bulgares et français », *Études cognitives : sémantique des catégories de l'aspect et du temps*, J.-P. Desclés, Z. Guentchéva, S. Karolak & V. Koseska-Toszewa (éds), Académie des Sciences de Pologne, Varsovie, p.163-182.
- GUENTCHÉVA Z. (1994b) « Manifestations de la catégorie du médiatif dans les temps du français », *Langue française* 102, p. 8-23.
- GUILLAUME G. (1970) *Temps et verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps*, Champion, Paris (1929).
- HAILLET P. P. (2002) *Le conditionnel en français : une approche polyphonique*, Ophrys, Paris.
- HAILLET P. P. (2003) « Représentations discursives, point(s) de vue et signifié unique du conditionnel », *Langue française* 138/1, p. 35-47.
- HARRIS Z. (1968) *Mathematical Structures of language*, J. Waley & sons, New York.
- HELBIG G. & BUSCHA J. (2001) *Deutsche Grammatik. Ein Handbuch für den Ausländerunterricht*, Verlag Enzyklopädie Lagenscheidt, Leipzig, Berlin, München.
- IMBS P. (1960) *L'emploi des temps verbaux en français moderne. Essai de grammaire descriptive*, Klincksieck, Paris.
- JAUBERT A. (2001) « Entre convention et effet de présence, l'image induite de l'actualité », *Cahiers Chronos* 7, p. 61-75.
- KORZEN H. & NØLKE H. (1990) « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel », *Actes du onzième congrès des romanistes scandinaves, Trondheim 13-17 août 1990*, O. Halmøy & L. Lorentzen (éds), Université de Trondheim, p. 273-300.

- KORZEN H. & NØLKE H. (2001) « Le conditionnel : niveaux de modalisation », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 125-146.
- KRONNING H. (2002) « Le conditionnel “journalistique” : médiation et modalisation épistémiques », *Romansk Forum* 16/2, p. 561-575.
- KRONNING H. (2003) « Modalité et évidentialité », *Aspects de la Modalité*, M. Birkelund, G. Boysen, P. S. Kjærsgaard (éds), Max Niemeyer, Tübingen, p. 131-151.
- KRONNING H. (2005) « Polyphonie, médiation et modalisation : le cas du conditionnel épistémique », Bres, J., Haillet P.-P., Mellet S., Nølke H. & Rosier L. (éds), *Dialogisme et polyphonie : approches linguistiques*, De Boeck – Duculot, Bruxelles.
- KRONNING H. (2009a) « L'emploi des temps dans le discours indirect (libre) », *Du côté des langues romanes. Mélanges en l'honneur de Juhani Härmä*, E. Havu, M. Helkkula, U. Tuomarla (éds), Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki, LXXVII, Helsinki, p. 139-159.
- KRONNING H. (2009b) « Polyphonie, constructions conditionnelles et discours rapporté », *Langue française* 164, p. 97-112.
- KRONNING H. (2010) « Prise en charge épistémique et non-concordance des temps dans le discours indirect (libre) en français, en italien et en espagnol », *Langues et textes en contraste*, O. Eriksson (éd.), Sens public, Lyon, p. 19-31.
- LANLY A. (1957) « Proposition hypothétique et conditionnel », *Le Français moderne* 25/2, p. 101-120.
- LANLY A. (1958) « Nous avons à parler maintenant du futur », *Le Français moderne* 26, p.16-46.
- LANLY A. (2002) « Plaidoyer pour le conditionnel en –rais », *L'information grammaticale* 95, p. 20-22.
- LEEMAN D. (2001) « Pourquoi ne peut-on combiner *si* et le conditionnel ? », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 211-230.
- LEIRBUKT O. (1997) « Über Wahrscheinlichkeitsgradierung und Illokutionen bei Konditionalgefügen », *Aspekte der Modalität im Deutschen – Auch in kontrastiver Sicht*, F. Debus & O. Leirbukt (éds), Georg Olms Verlag, Hildesheim, Zürich, New York, p. 77-102.
- LE QUERLER N. (1996) *Typologie des modalités*, Presses Universitaires de Caen, Caen.
- LETNES O. (1997) « Sollen als Indikator für Redewiedergabe », *Aspekte der Modalität im Deutschen – Auch in kontrastiver Sicht*, F. Debus & O. Leirbukt (éds), Georg Olms Verlag, Hildesheim, Zürich, New York, p. 119-134.
- LEWIS D. (1973) *Counterfactuals*, Oxford University Press.
- LEWIS C. I. (1918) *A Survey of Symbolic Logic*, University of California Press, Berkeley.
- LÖTSCHER A. (1991) « Der Konjunktiv II bei Modalverben und die Semantik des Konjunktiv II », *Sprachwissenschaft* 16, Carl Winter Universitätsverlag, Heidelberg, p. 334-364.
- LOZTE S. & GALLMANN P. (2009) « Norm und Variation beim Konjunktiv II », *Deutsche Grammatik: Regeln, Normen, Sprachgebrauch*, M. Konopka & B. Strecker (éds), Institut für Deutsche Sprache, Jahrbuch 2008, Walter de Gruyter, Berlin.

- MAIRE-REPERT D. (1990) *L'imparfait de l'indicatif en vue d'un traitement informatique du français. Étude théorique et méthode de description avec ses conséquences didactiques dans l'enseignement des langues*, Thèse de doctorat, Université de Paris-Sorbonne.
- MAIRE-REPERT D. (1996) « Représentation et calcul des valeurs sémantiques de l'imparfait de l'indicatif en vue d'un traitement autonome », *Modèles linguistiques* XVII/1, p. 51-68.
- MARSCHALL G. (2001) « Formes de discours rapporté (ou discours second) en allemand », *Nouveaux Cahiers d'Allemand* 19, p. 473-497 (première partie) et p. 595-618 (deuxième partie).
- MARTIN R. (1971) *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Klincksieck, Paris.
- MARTIN R. (1981) « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié ? », *Langages* 64, p. 81-91.
- MARTIN R. (1983) *Pour une logique du sens*, Presses Universitaires de France, Paris.
- MÉLIS L. (1983) *Les circonstants et la phrase : étude sur la classification et la systématique des compléments circonstanciels en français moderne*, Presses Universitaires, Louvain.
- MÉTRICH R., FAUCHER E., COURDIER G. (1994) *Les invariables difficiles : Dictionnaire allemand-français des particules, connecteurs, interjections et autres "mots de la communication"*, T. 1 « Aber-ausserdem », T.2 « Bald-geradezu », T.3 « Gern-nur so », *Nouveaux cahiers d'allemand*, Paris.
- MÉTRICH R., FAUCHER E., COURDIER G. (2002) *Les invariables difficiles : Dictionnaire allemand-français des particules, connecteurs, interjections et autres "mots de la communication"*, T. 4 « Obendrein-zwar », *Nouveaux cahiers d'allemand*, Paris.
- MOIGNET G. (1974) *Études de psycho-systématique française*, Klincksieck, Paris.
- MOIGNET G. (1977) « Ancien français *si/se* », *Travaux de Linguistique et de Littérature de l'Université de Strasbourg*, t. XV-1, p. 267-289.
- MOIGNET G. (1978) « *Si* et autour de *si* dans *Les quinze joyes de mariage* », *Travaux de Linguistique et de Littérature de l'Université de Strasbourg* XVI/1, p. 411-425.
- NØLKE, H. (2009) : « Types d'êtres discursifs dans la ScaPoLine », *Langue Française* 164, p. 81-96.
- NØLKE, H., FLØTTUM K. & NORÉN C. (2004) *ScaPoLine. La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Kimé, Paris.
- NOVAKOVA I. (2000) « Le futur antérieur français : temps, aspect, modalités », in *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, Band 110, Heft 2, Franz Steiner Verlag, Stuttgart.
- NOVAKOVA I. (2001) *Sémantique du futur. Étude comparée français-bulgare*, L'Harmattan, Paris.
- NOWAKOWSKA A. (2005) « Dialogisme, polyphonie : des textes russes de M. Bakhtine à la linguistique contemporaine », *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*, J. Bres, P. P. Haillet, S. Mellet, H. Nølke, L. Rosier (éds), de Boeck, Bruxelles, p. 19-32.
- PICOCHÉ J. & MARCHELLO-NIZIA C. (1994), *Histoire de la langue française*, Nathan, Paris.
- PIERCE C. S. (1974) *Collected Papers*, Vol I-IV, C. Hartshorne & P. Weiss (éds), Cambridge, Massachusetts, The Belknap Press of Harvard University Press.

- PROVÔT A. (à paraître) « Le “futur dans le passé” en français et en allemand : concurrence des formes *wird*, *werde* et *würde* en allemand et comparaison avec le conditionnel », *Revue de Sémantique et Pragmatique*.
- PROVÔT A., DESCLÉS J.-P., VINZERICH A. (2010) « Invariant sémantique du présent de l’indicatif en français », *Cahiers Chronos* 21.
- QUINTIN H. (1986) « Pour une mise en place raisonnée des formes du “futur” en allemand », *Verbum* IX/3, p. 379-410.
- QUINE W. V. O. (1972) *Logique élémentaire*, traduit par J. Largeault et B. Saint-Sermin, Armand Colin, Paris (1965).
- REBOTIER Aude (2006) *Les Temps verbaux en allemand et en français et les phénomènes aspectuels. Comparaison de deux systèmes*, Thèse de doctorat, Université Grenoble III.
- REICHENBACH H. G. (1947) *Elements of symbolic logic*, Free Press, New York.
- RIEGEL M. ; PELLAT J.-C. ; RIOUL R. (1994). *Grammaire méthodique du français*, Presses Universitaires de France, Paris.
- RO H. J. (2010) « Inférences aspecto-temporelles analysées avec la logique combinatoire », *RECITAL*, Montréal.
- ROSIER L. & WILMET M. (2003) « La “concordance des temps” revisitée ou de la “concordance” à la “convergence” », *Langue française* 138/1, p. 97-110.
- SAKAGAMI R. (1997), *Connecteurs propositionnels du français : description en vue d’un traitement informatique*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- SAUSSURE L. de (2003) *Temps et pertinence : éléments de pragmatique cognitive du temps*, De Boeck/Duculot, Bruxelles.
- SCHANEN F. & CONFAIS J.-P. (1989) *Grammaire de l’allemand. Formes et fonctions*, Nathan, Paris.
- SHAUMYAN S. K. (1987) *A Semiotic Theory of Natural Languages*, Indiana University Press, Bloomington.
- SCHECKER M. (2002) « Über den Konjunktiv in der indirekten Rede », *Redewiedergabe, Redeerwähnung. Formen und Funktion des Zitierens und Reformulierens im Text*, Daniel Baudot (éd.), Stauffenburg Verlag, Tübingen.
- SOCKA A (2008) « Die Konstruktion *würde* + Infinitiv als evidentieller Ausdruck des Deutschen » *Convivium - Germanistisches Jahrbuch Polen*, p. 375-403.
- SOUTET O. (2007) « Reformulation de la chronogénèse et position des formes du futur et du conditionnel dans le système verbal français », *Le français moderne* 75/2, p. 177-190.
- STAGE L. (1991) « Analyse syntaxique et sémantique de la conjonction *si* dans les propositions factuelles », *Revue romane* 26/2, p. 163-205.
- SULLET-NYLANDER F. (2006) « Paratexte, contexte et intertexte dans *Le Monde* (2005) : conditionnels journalistiques et discours rapportés », *Pratiques* 129-130, p. 123-138.
- TASMOWSKI L. (2001) « Questions au conditionnel », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 331-343.
- TASMOWSKI L. & DENDALE P. (1994) « Pouvoir, un marqueur d’évidentialité », *Langue française* 102, p. 41-55.

- THIEROFF R. (1992) *Das finite Verb im Deutschen. Tempus – Modus – Distanz*, Gunter Narr Verlag, Tübingen.
- VALENTIN P. (1983) « Le discours indirect aux subjonctifs », *Nouveaux Cahiers d'Allemand* 1, p. 29-38.
- VAZOV N. (1998) *L'identification des valeurs aspecto-temporelles des situations en vue d'un traitement automatique : le cas du passé composé et de ses homologues en bulgare*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- VET C. & KAMPERS-MANHE B. (2001) « Futur simple et futur du passé : leurs emplois temporels et modaux », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 89-104.
- VETTERS C. (1996) *Temps, aspect et narration*, Rodopi, Amsterdam.
- VETTERS C. (2001) « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 169-210.
- VINZERICH A. (2007) *La sémantique du possible : approche linguistique, logique et traitement informatique dans les textes*, Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne.
- VINZERICH A. & DESCLÉS J.-P. (2006) « Référentiels des possibles : représentation des situations potentielles et irréelles », Communication au colloque Chronos 7, 18-20 sept. 2006, Anvers.
- VUILLAUME M. (2001) « L'expression du futur dans le passé en français et en allemand », *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 105-124.
- WEINRICH H. (1973) *Le temps. Le récit et le commentaire*, Seuil, Paris (1964).
- WELKER H. A. (1998) « Das futurum praeteritii im Deutschen », *Particulae particularum, Festschrift zum 60. Geburtstag von Harald Weydt*, Theo Harden & Elke Hentschel (éds), Stauffenburg Verlag, Tübingen.
- WILMET M. (2003) *Grammaire critique du français*, Hachette supérieur, Paris ; Duculot, Louvain-la-Neuve, 3e édition (1997).
- WILMET M. (2001) *L'architecture du « conditionnel »*, *Le conditionnel en français*, P. Dendale et L. Tasmowski (éds), p. 21-44.
- ZIFONUN G., HOFFMANN L., STRECKER B. & al. (1997) *Grammatik der deutschen Sprache, Schriften des Instituts für deutsche Sprache*, Walter de Gruyter, Berlin, New York.
- ZIMMER R. (1990) *Äquivalenzen zwischen Französisch und Deutsch. Theorie – Korpus – Indizes. Ein Kontextwörterbuch*, Niemeyer, Tübingen.

## B. Corpus

Les extraits des romans français dont nous possédons la traduction en allemand sont référencés par les codes ci-dessous suivi des numéros de page (le premier numéro indique la pagination de l'édition française, le deuxième numéro après « / » indique la pagination de l'édition allemande).

CLR

CAVANNA François, *Les Russkoffs*, Le Livre de Poche, Paris, 1985 (1979)

*Das Lied der Baba*, Lizenzausgabe Aufbau-Verlag, Berlin und Weimar, 1988, trad. all. par Kl.

Budzinski

JSB

JOFFO Joseph, *Un Sac de billes*, Le Livre de Poche, Paris, 1973

*Ein Sack voll Murmeln*, Ullstein, Frankfurt am Main, 1981, trad. all. par L. von Versen

SGP

SIMENON, *Maigret et la grande perche*, Presses de la Cité, Paris, 1968 (1951)

*Maigret und die Bohnenstange*, Heyne, München, 1977, traducteur non mentionné

SLG

SIMENON, *Maigret, Lognon et les Gangsters*, Presses de la Cité, Paris, 1978 (1952)

*Maigret, Lognon und die Gangsters*, Diogenes, Zürich, traducteur non mentionné

SNP

SIMENON, *Les Noces de Poitiers*, Presses de la Cité, Paris, 1992 (1946)

*Hochzeit in Poitiers*, Diogenes, Zürich, 1992, traducteur non mentionné

SRN

STENDHAL, *Le Rouge et le Noir*, Le Livre de Poche, 1997 (1830)

*Rot und Schwarz, Chronik aus dem Jahre 1830*, Winkler Verlag, München, 1971, trad. all. par W. Widmer

Les extraits dont les références sont données en note de bas de page sont issus de la base *Frantext*, de romans en libre accès sur Internet, ainsi que de journaux.

Les extraits de corpus allemands (unilingues) proviennent du *Deutsches ReferenzKorpus* (DEREKO, dont COSMASII est le moteur de recherche) de l'Institut für Deutsche Sprache de Mannheim, dont nous avons choisi deux archives :

#### **Archiv N2 der Neuakquisitionen**

- *Berliner Zeitung*, Januar - Juli 2008
- *Braunschweiger Zeitung*, März 2005 - Juli 2008
- *Meldungen der Deutschen Presse-Agentur*, Januar - Juli 2008
- *Hamburger Morgenpost*, Januar - Juli 2008
- *Hannoversche Allgemeine*, August 2007 - Juli 2008
- *Nürnberger Nachrichten*, Januar 1990 - Juli 2008
- *Nürnberger Zeitung*, Juni 2002 - Juli 2008
- *Die Rheinpfalz*, Januar 1996 - April 2008
- *Rhein-Zeitung*, Januar - Juli 2008
- *St. Galler Tagblatt*, August 2007 - Juli 2008

- *Die Südostschweiz*, März 2005 - Juli 2008
- *die tageszeitung*, Januar - März 2008
- *VDI Nachrichten*, Januar 2007 - Juli 2008

### **Archiv der morphosyntaktisch annotierten Korpora**

- *St. Galler Tagblatt*, April 1997 - Dezember 2001, August 2007 - Juli 2009
- *Berliner Zeitung*, August 1997 - September 2008
- *Herausgebertexte zum Korpus bio*
- *Biografische Literatur*
- *Braunschweiger Zeitung*, September 2005 - Juni 2009
- *Burgenländische Volkszeitung*, 2007 und 2009 (bis Juni)
- *Meldungen der Deutschen Presse-Agentur*, Januar - Juni 2009
- *Hannoversche Allgemeine*, Januar - Juni 2009
- *Hamburger Morgenpost*, Januar - Juli 2009
- *LIMAS-Korpus*
- *Mannheimer Morgen*, 1991 und 1994 - 1996
- *Niederösterreichische Nachrichten*, Januar - Juni 2009
- *Reden und Interviews*, Januar 2002 - Dezember 2006
- *Rheinpfalz*, Januar - Juli 2009
- *Der Spiegel*, Heft 1/93 - Heft 52/94
- *spektrumdirekt*, Januar 1997 - Dezember 2007
- *die tageszeitung*, 2008
- *Thomas-Mann-Korpus*
- *Vorarlberger Nachrichten*, 1999
- *VDI Nachrichten*, 2008 u. 2009 (bis Juli)
- *Wikipedia*
- *Oberösterreichische Nachrichten*, 1999
- *Die Zeit*, 2008



# TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE.....	5
INTRODUCTION.....	9
<b>A. Présentation générale</b> .....	<b>9</b>
<b>B. Plan de la thèse</b> .....	<b>12</b>
<b>C. Corpus</b> .....	<b>16</b>
<b>PREMIÈRE PARTIE PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CADRE THÉORIQUE ILLUSTRÉE PAR UNE ANALYSE DE QUELQUES TEMPS DE L'INDICATIF DU FRANÇAIS</b> .....	<b>19</b>
<b>Chapitre 1 : Temps, aspect et énonciation : cadre théorique</b> .....	<b>21</b>
1. Théorie de l'énonciation.....	22
1.1. <i>Prise en charge énonciative</i> .....	23
1.1.1. Définitions.....	23
1.1.2. Énonciateur, co-énonciateur et locuteur.....	24
1.2. <i>Types de prise en charge énonciative</i> .....	28
1.2.1. Simple énonciation.....	28
1.2.2. Assertion.....	28
1.2.3. Énonciation médiatisée.....	29
1.2.4. Énonciation avec modalités .....	29
1.3. <i>Degrés d'engagement</i> .....	30
1.3.1. Engagement .....	30
1.3.2. Non engagement .....	31
1.3.3. Désengagement .....	32
1.3.4. Synthèse sur les degrés d'engagement.....	34
2. Concepts formels du temps et de l'aspect .....	35
2.1. <i>Notions aspectuelles</i> .....	35
2.1.1. Trois opérateurs aspectuels.....	35
2.1.2. L'aspect comme intervalle topologique .....	36
2.1.2.1. <i>L'état</i> .....	37
2.1.2.2. <i>L'événement</i> .....	37
2.1.2.3. <i>Le processus</i> .....	38
2.1.2.4. <i>Suites d'occurrences</i> .....	40
2.2. <i>Notion de référentiel temporel</i> .....	40
2.2.1. Définition d'un référentiel temporel.....	40
2.2.2. Relation de repérage .....	42
2.2.2.1. <i>Identification</i> .....	43
2.2.2.2. <i>Différentiation</i> .....	44
2.2.2.3. <i>Rupture</i> .....	45
2.2.3. Différents référentiels temporels.....	45
2.2.3.1. <i>Le Référentiel Énonciatif</i> .....	46
2.2.3.2. <i>Le Référentiel Externe</i> .....	47
2.2.3.3. <i>Le Référentiel Non-Actualisé</i> .....	48
2.2.3.4. <i>Le Référentiel des Situations Possibles / Contrefactuelles</i> .....	49
2.2.3.5. <i>Autres référentiels et abréviations</i> .....	50
2.2.4. Actualisation / projection .....	51
2.3. <i>Architecture de la GAC</i> .....	53
<b>Chapitre 2 : Application à trois temps verbaux du français en emploi « simple »</b> .....	<b>57</b>
3. Le présent de l'indicatif.....	58
3.1. <i>Un invariant difficile à dégager ?</i> .....	58

3.1.1. Deux conceptions théoriques opposées.....	58
3.1.2. Invariant sémantique du présent de l'indicatif .....	59
3.2. <i>Concomitance T<sup>0</sup>- procès dans le Référentiel Énonciatif</i> .....	60
3.2.1. Emploi typique du présent.....	61
3.2.2. Présent de jugement synthétique .....	63
3.2.3. Présent déjà engagé.....	64
3.2.4. Présent ancré sur un événement passé.....	66
3.3. <i>Concomitance T<sup>0</sup> – procès dans le Référentiel Énonciatif et synchronisation avec le Référentiel Externe</i> .....	66
3.3.1. Présent performatif .....	67
3.3.2. Présent de reportage .....	69
3.4. <i>Concomitance entre T<sup>0</sup> et un autre référentiel</i> .....	70
3.4.1. Référentiel Non-Actualisé : le présent narratif ou historique.....	71
3.4.1.1. <i>Cas général</i> .....	71
3.4.1.2. <i>Variante provisoire</i> .....	74
3.4.1.3. <i>Récits dont l'énonciateur est un protagoniste</i> .....	74
3.4.2. Le Référentiel des Vérités Générales.....	75
3.4.3. Le Référentiel des Commentaires.....	76
3.4.4. Le Référentiel des Exemples .....	78
3.5. <i>Deux valeurs aspectuelles du passé composé</i> .....	82
3.5.1. Événement.....	82
3.5.2. État résultant.....	82
4. <i>L'imparfait de l'indicatif</i> .....	83
4.1. <i>Invariant de l'imparfait</i> .....	83
4.2. <i>Procès situés dans le REN et adéquation avec le REX</i> .....	85
4.2.1. Emploi typique : présent translaté .....	85
4.2.2. Valeurs aspectuelles de l'imparfait.....	85
4.2.2.1. <i>État</i> .....	86
4.2.2.2. <i>Processus</i> .....	86
4.2.2.3. <i>Itération</i> .....	87
4.2.3. Déplacement de la borne droite.....	87
4.3. <i>Procès situés dans le REN et distance avec le REX</i> .....	88
4.3.1. Imparfait de désactualisation.....	88
4.3.2. Imparfait de politesse.....	89
4.3.3. Imparfait forain.....	90
4.3.4. Imparfait hypocoristique.....	91
4.4. <i>Procès situés dans le RNA</i> .....	92
4.4.1. Imparfait ludique .....	92
4.4.2. Imparfait narratif.....	92
4.4.3. Imparfait de nouvel état .....	93
5. <i>Le futur simple et le futur antérieur de l'indicatif</i> .....	95
5.1. <i>Invariant du futur simple</i> .....	96
5.1.1. Relation de repérage .....	96
5.1.2. Aspect .....	97
5.2. <i>Procès dans le REN et adéquation avec le REX</i> .....	98
5.2.1. Marqueurs épistémiques.....	99
5.2.2. Personne sujet.....	100
5.2.3. Négation .....	102
5.2.4. Relation entre le procès et le REX.....	103
5.3. <i>Procès dans le REN et décalage avec le REX</i> .....	103
5.3.1. Futur dit « de politesse » .....	103
5.3.2. Futur dit « de conjecture ».....	104
5.4. <i>Procès dans le RNA</i> .....	105
5.4.1. Récit en rapport avec le REN .....	105
5.4.2. Récit narratif en rupture avec le REN.....	106

5.4.2.1. <i>Emploi isolé</i> .....	106
5.4.2.2. <i>Emploi en série</i> .....	108
5.5. <i>Procès dans autre Référentiel</i> .....	109
5.5.1. Futur dans RCO.....	109
5.5.2. Futur dans RVG.....	110
5.6. <i>Le futur antérieur</i> .....	111
5.6.1. Invariant du futur antérieur ou « futur accompli » .....	111
5.6.2. REN : état résultant dans le non encore réalisé et adéquation avec le REX.....	113
5.6.2.1. <i>Proposition indépendante avec repérage temporel</i> .....	113
5.6.2.2. <i>Proposition subordonnée avec repérage par proposition principale au futur simple</i> .....	114
5.6.3. REN : état résultant dans le non encore réalisé et décalage avec le REX .....	115
5.6.3.1. <i>Futur antérieur dit « de bilan »</i> .....	116
5.6.3.2. <i>Futur antérieur dit « de conjecture »</i> .....	118
5.7. <i>Paradigme du passé composé au futur antérieur</i> .....	119

### **Chapitre 3 : Les temps verbaux dans les propositions complexes ..... 123**

6. Le discours rapporté et la concordance des temps .....	124
6.1. <i>Typologie des verbes introducteurs de propos rapporté</i> .....	125
6.1.1. Verbes de discours rapporté .....	125
6.1.2. Verbes de pensées .....	127
6.1.3. Verbes d'information interprétée.....	129
6.2. <i>Les temps grammaticaux du verbe introducteur et du propos rapporté</i> .....	130
6.2.1. Verbe introducteur au présent de l'indicatif.....	131
6.2.2. Verbe introducteur au futur de l'indicatif.....	133
6.2.3. Verbe introducteur à l'imparfait, passé composé ou passé simple.....	134
6.2.3.1. <i>Imparfait en complétive</i> .....	135
6.2.3.2. <i>Présent en complétive</i> .....	137
6.2.3.3. <i>Le futur en complétive</i> .....	139
7. Les énoncés en <i>si</i> .....	141
7.1. <i>Rappels sur l'implication et les travaux théoriques en logique</i> .....	142
7.1.1. Fausseté de l'antécédent – vérité du conséquent .....	143
7.1.1.1. <i>Ex falso quodlibet : du faux on peut déduire ce que l'on veut</i> .....	144
7.1.1.2. <i>Le conséquent vrai suppose une implication vraie</i> .....	144
7.1.2. Pertinence du lien entre p et q.....	144
7.1.2.1. <i>L'implication stricte de C.I. Lewis</i> .....	146
7.1.2.2. <i>La logique de la pertinence d'Anderson et Belnap</i> .....	147
7.1.2.3. <i>Assertabilité et probabilité chez E. Adams</i> .....	148
7.1.3. Les contrefactuels .....	149
7.2. <i>Comparaison avec le si en linguistique</i> .....	151
7.2.1. Les différents types de <i>si</i> .....	152
7.2.2. Le <i>si</i> connecteur .....	154
7.2.2.1. <i>Valeurs discursives</i> .....	154
7.2.2.2. <i>Valeurs hypothétiques</i> .....	156
7.2.2.3. <i>Valeur concessive</i> .....	159
7.2.2.4. <i>Valeurs comparatives</i> .....	161
7.2.3. Un invariant sous-jacent à tous les emplois du <i>si</i> ? .....	163
7.2.3.1. <i>Un invariant du si connecteur</i> .....	166
7.2.3.2. <i>Un invariant du grammème si</i> .....	170
7.3. <i>Le si « cadre hypothétique » et les référentiels temporels</i> .....	175
7.3.1. Le Référentiel des Situations Possibles / Contrefactuelles .....	175
7.3.2. De l'intérêt de la considération des temps verbaux.....	178
7.3.3. Étude de quelques cas d'énoncés hypothétiques .....	180
7.3.3.1. <i>Potentiel du « présent »</i> .....	180
7.3.3.2. <i>Potentiel du futur</i> .....	183

DEUXIÈME PARTIE ÉTUDE DU CONDITIONNEL EN FRANÇAIS.....185

**Chapitre 4 : Quelques descriptions classiques du conditionnel.....187**

8. Les origines du conditionnel en diachronie .....	188
8.1. <i>Analyses classiques</i> .....	188
8.1.1. Alliance du futur et de l'imparfait .....	188
8.1.2. Formation par l'association de l'infinitif avec habere.....	189
8.2. <i>Une autre origine du conditionnel ?</i> .....	191
8.3. <i>Les valeurs sémantiques du conditionnel en diachronie</i> .....	193
9. Le conditionnel en synchronie .....	195
9.1. <i>Présentation synthétique des différentes familles d'approche du conditionnel</i> .....	195
9.1.1. Approche modale.....	197
9.1.2. Approche aspecto-temporelle.....	198
9.1.2.1. <i>Le conditionnel comme « temps futur »</i> .....	199
9.1.2.2. <i>Le conditionnel comme « ultérieur du passé »</i> .....	199
9.1.2.3. <i>Le conditionnel comme « ultérieur d'une autre actualité »</i> .....	200
9.1.3. Approche polyphonique ou dialogique .....	202
9.1.3.1. <i>Le conditionnel en théorie polyphonique</i> .....	202
9.1.3.2. <i>Le conditionnel en théorie dialogique</i> .....	203
9.1.4. Une « autre voie » ? .....	206
9.2. <i>Les classes d'emplois du conditionnel et leurs appellations</i> .....	207
9.2.1. Les appellations « conditionnel présent » / « conditionnel passé ».....	207
9.2.2. Variété des étiquettes des classes d'emplois du conditionnel .....	208

**Chapitre 5 : Proposition d'analyse du conditionnel avec les référentiels temporels.....213**

10. Invariant et classes d'emplois du conditionnel.....	215
10.1. <i>Invariant du conditionnel</i> .....	215
10.1.1. Définition de l'invariant .....	215
10.1.2. Aspect du conditionnel.....	218
10.1.2.1. <i>Conditionnel simple</i> .....	218
10.1.2.2. <i>Conditionnel composé</i> .....	219
10.2. <i>Classification des valeurs du conditionnel</i> .....	219
10.2.1. Dénomination .....	219
10.2.2. Référentiels temporels concernés .....	221
10.2.3. Fondement des classes.....	222
10.2.3.1. <i>Détermination des classes</i> .....	223
10.2.3.2. <i>Liens entre les classes</i> .....	224
11. Le conditionnel de « futur dans le passé ».....	225
11.1. <i>Conditionnel de « futur dans le passé » en discours indirect</i> .....	225
11.1.1. Emploi typique .....	227
11.1.2. Discours indirect « libre ».....	230
11.2. <i>Conditionnel de « futur dans le passé » d'une narration</i> .....	232
12. Le conditionnel d'hypothèse.....	235
12.1. <i>Conditionnel avec cadre hypothétique en si</i> .....	237
12.1.1. Le contrefactuel.....	237
12.1.1.1. <i>Si p plus-que-parfait (valeur aspectuelle d'état ou d'événement), q conditionnel composé : « contrefactuel du passé »</i> .....	237
12.1.1.2. <i>Si p imparfait (valeur aspectuelle d'état) : « contrefactuel du présent »</i> .....	240
12.1.1.3. <i>Si p imparfait (valeur aspectuelle de processus) : « contrefactuel du présent »</i> .....	243
12.1.1.4. <i>Si p imparfait (valeur aspectuelle d'état), q conditionnel composé (valeur aspectuelle d'état ou d'événement) et Si p plus-que-parfait (valeur aspectuelle d'état ou d'événement), q conditionnel simple (valeur aspectuelle d'état) : « contrefactuel du présent »</i> .....	245
12.1.1.5. <i>Le « contrefactuel du futur »</i> .....	245
12.1.2. Le potentiel.....	247

12.1.2.1. Si <i>p</i> imparfait (valeur aspectuelle de processus) <i>q</i> conditionnel simple : « potentiel (improbable) du futur ou du présent ».....	247
12.1.2.2. Si <i>p</i> imparfait (valeur aspectuelle d'état) + repérage temporel futur, <i>q</i> conditionnel simple : « potentiel du futur ».....	249
12.1.2.3. Remarque.....	250
12.2. Conditionnel en cadre hypothétique équivalent à <i>si</i> .....	250
12.2.1. Autres conjonctions de subordination.....	251
12.2.2. Juxtaposition de deux propositions au conditionnel.....	253
12.2.2.1. Juxtaposition simple.....	254
12.2.2.2. Inversion verbe-sujet de la première proposition.....	255
12.2.2.3. Subordination avec <i>que</i> .....	255
12.2.2.4. Le « conditionnel passé 2 <sup>e</sup> forme ».....	255
12.2.3. Propositions « incomplètes ».....	256
12.2.3.1. Proposition participiale.....	256
12.2.3.2. Proposition infinitive.....	256
12.2.3.3. Infinitif.....	257
12.2.4. Syntagmes prépositionnels.....	257
12.2.5. Reconstitution indirecte.....	258
12.2.5.1. Conditionnel en relative.....	258
12.2.5.2. Conditionnel en comparaison et gradation.....	259
12.2.5.3. À partir du sujet du verbe au conditionnel.....	260
12.2.5.4. Reconstitution à partir du contexte large.....	260
12.3. Conditionnel avec cadre hypothétique en même <i>si</i> .....	262
12.3.1. Sémantisme de même <i>si</i> .....	262
12.3.1.2. Consécution contrefactuelle.....	264
12.3.2. Même <i>si</i> et le conditionnel.....	265
12.3.2.1. Même <i>si p</i> imparfait (valeur aspectuelle d'état), <i>q</i> conditionnel simple.....	265
12.3.2.2. Même <i>si p</i> imparfait (valeur aspectuelle de processus), <i>q</i> conditionnel simple.....	266
12.3.2.3. Même <i>si p plus-que-parfait</i> , <i>q</i> conditionnel composé.....	267
12.3.3. Conditionnel avec cadre hypothétique équivalent à même <i>si</i> .....	268
13. Le conditionnel de désengagement.....	269
13.1. Du conditionnel hypothétique au conditionnel de désengagement.....	269
13.1.1. On dirait... / On croirait... ..	270
13.1.2. J'aimerais.....	274
13.1.3. Ça serait bien de... ..	276
13.2. Les sous-classes du conditionnel de désengagement.....	276
13.3. Conditionnel de rapport d'information.....	284
13.3.1. Fonctionnement.....	284
13.3.1.1. Transmission neutre.....	285
13.3.1.2. Prise en charge du possible épistémique.....	287
13.3.2. Le « conditionnel polémique ».....	288
13.3.3. « Futur dans le passé » ou « rapport d'information » ?.....	289
13.4. Conditionnel de raisonnement.....	290
13.4.1. Raisonnement par déduction.....	292
13.4.2. Raisonnement par induction.....	294
13.4.3. Raisonnement par abduction : le conditionnel médiatif.....	295
13.5. Conditionnel de suspension d'actualisation.....	302
13.5.1. Énonciation à actualiser : effet de politesse.....	303
13.5.1.1. Affirmation.....	303
13.5.1.2. Question.....	304
13.5.2. Énonciation possible.....	307
13.5.2.1. Effet de délibération.....	307
13.5.2.2. Effet d'atténuation de la déclaration.....	308
14. Carte sémantique du conditionnel français.....	309

<b>Chapitre 6 : Comparaison critique de quelques travaux sur le conditionnel.....</b>	<b>313</b>
15. Deux analyses globales du conditionnel.....	314
15.1. P. P. Haillet .....	314
15.1.1. Invariant du conditionnel.....	314
15.1.2. Les paraphrases .....	315
15.1.3. Le conditionnel temporel .....	316
15.1.4. Le conditionnel d'hypothèse.....	316
15.1.5. Le conditionnel d'altérité énonciative .....	320
15.2. L. Gosselin .....	324
15.2.1. Invariant du conditionnel dans le modèle SdT .....	325
15.2.1.1. Principes du modèle .....	325
15.2.1.2. Analyse du conditionnel .....	328
15.2.2. Le conditionnel temporel .....	329
15.2.3. Le conditionnel dans les systèmes hypothétiques .....	331
15.2.4. Le conditionnel journalistique .....	333
16. Quelques réflexions sur le « conditionnel épistémique » .....	336
16.1. H. Kronning .....	336
16.1.1. Principes théoriques.....	336
16.1.1.1. Le conditionnel en discours indirect (libre).....	337
16.1.1.2. Le conditionnel dans les constructions conditionnelles.....	339
16.1.2. Le conditionnel épistémique.....	341
16.1.2.1. Définitions .....	341
16.1.2.2. Fonctionnement du conditionnel épistémique.....	343
16.2. P. Dendale.....	346
16.2.1. Classification des emplois du conditionnel .....	346
16.2.2. Le conditionnel épistémique dans les travaux de 1991 et 1993 .....	347
16.2.2.1. Discussion sur la prépondérance des traits sémantiques du conditionnel .....	347
16.2.2.2. Le conditionnel de non-prise en charge chez L. Abouda.....	349
16.2.3. Le conditionnel épistémique de conjecture.....	351
16.2.3.1. Caractéristiques du conditionnel de conjecture en interrogative .....	351
16.2.3.2. Le conditionnel de conjecture peut-il figurer en déclarative ?.....	355
16.3. Conclusion .....	357
<b>TROISIÈME PARTIE LES ÉQUIVALENTS DU CONDITIONNEL FRANÇAIS EN ALLEMAND .....</b>	<b>359</b>
<b>CHAPITRE 7 : RAPPEL DU SYSTÈME TEMPOREL ALLEMAND .....</b>	<b>361</b>
17. Différents systèmes possibles .....	362
17.1. R. Thieroff (1992) .....	362
17.2. G. Zifonun & al. (1997).....	364
17.3. J. Fourquet (1973).....	365
17.4. P. Valentin (1983) .....	366
17.5. Convention utilisée .....	367
18. Rappels sur le Konjunktiv en allemand .....	369
18.1. Le Konjunktiv I.....	369
18.1.1. Formation .....	369
18.1.2. Emplois .....	371
18.2. Le Konjunktiv II .....	373
18.2.1. Formation .....	373
18.2.2. Emplois .....	374
18.3. Substitution des formes .....	377
18.3.1. Substitution du Konjunktiv I par le Konjunktiv II.....	377
18.3.2. Substitution du Konjunktiv II par la forme würde + infinitif .....	377
18.4. Synthèse schématique des emplois du Konjunktiv I et du Konjunktiv II .....	378
19. Les verbes de modalité et de modalisation.....	380

19.1. Verbes de modalité.....	380
19.2. Verbes de modalisation.....	381
<b>Chapitre 8 : Classes de conditionnel dont les équivalents sont relativement proches du français .....</b>	<b>383</b>
20. Les équivalents du conditionnel d'hypothèse.....	384
20.1. L'hypothétique en allemand .....	384
20.1.1. Particularités de wenn .....	384
20.1.2. Constructions syntaxiques en allemand.....	388
20.2. Cadre hypothétique avec lien de consécution .....	392
20.2.1. Le contrefactuel .....	392
20.2.2. Le potentiel.....	394
20.3. Cadre hypothétique avec lien de consécution contrefactuelle .....	397
20.3.1. Selbst wenn et auch wenn .....	397
20.3.2. Autres constructions .....	400
20.4. Conclusion .....	401
21. Les équivalents du conditionnel de désengagement .....	401
21.1. Conditionnel de rapport d'information .....	401
21.1.1. Le Konjunktiv I.....	402
21.1.2. Wollen.....	406
21.1.3. Sollen.....	408
21.1.4. Traduction du conditionnel « polémique ».....	411
21.2. Conditionnel de raisonnement .....	412
21.2.1. Questions inférentielles .....	413
21.2.2. Conditionnel de raisonnement en déclarative.....	415
21.3. Conditionnel de suspension d'actualisation .....	418
21.3.1. Énonciation à actualiser.....	418
21.3.2. Énonciation possible .....	420
21.4. Conclusion .....	423
<b>Chapitre 9 : Équivalences du conditionnel « futur dans le passé » en allemand .....</b>	<b>427</b>
22. L'expression du « futur dans le passé » en allemand .....	428
22.1. Les équivalents fréquents .....	429
22.1.1. Würde + infinitif .....	429
22.1.2. Konjunktiv I Futur .....	433
22.1.3. Indikativ Futur.....	436
22.1.4. Sollte + infinitif.....	437
22.2. Autres équivalents ou traductions possibles .....	441
22.2.1. Konjunktiv I Präsens.....	442
22.2.2. Indikativ Präteritum .....	443
22.2.3. Konjunktiv II Präteritum.....	444
23. Quelles sont les différences entre les formes verbales ? .....	446
23.1. Facteurs orientant le choix .....	447
23.1.1. Facteurs contextuels et syntaxiques.....	447
23.1.2. Sémantisme du verbe introducteur.....	447
23.2. Actualisation entre les référentiels selon la forme verbale en allemand .....	449
23.2.1. Konjunktiv I Futur .....	449
23.2.2. Indikativ Futur.....	450
23.2.3. Forme en würde + infinitif .....	451
23.3. Conclusion .....	451
<b>Chapitre 10 : Conclusions sur l'analyse contrastive français-allemand .....</b>	<b>453</b>
24. Cartes sémantiques des équivalences .....	454
24.1. Carte sémantique des équivalents du conditionnel de « futur dans le passé » .....	455
24.2. Carte sémantique des équivalents du conditionnel d'hypothèse.....	456

24.3. Cartes sémantiques des équivalents du conditionnel de désengagement .....	457
24.4. Carte sémantique globale des équivalents allemands du conditionnel.....	460
25. Utilisation des référentiels temporels pour la comparaison entre le conditionnel français et la forme en <i>würde</i> + infinitif .....	462
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>467</b>
<b>A. Synthèse des résultats.....</b>	<b>467</b>
<b>B. Le conditionnel, un temps ou un mode ?.....</b>	<b>469</b>
<b>C. Typologie des référentiels temporels.....</b>	<b>471</b>
<b>D. Poursuite du travail.....</b>	<b>473</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>477</b>
<b>A. Références .....</b>	<b>477</b>
<b>B. Corpus .....</b>	<b>485</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>489</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>497</b>
<b>A. Liste des diagrammes.....</b>	<b>497</b>
<b>B. Liste des figures.....</b>	<b>500</b>
<b>GLOSSAIRE INDICATIF .....</b>	<b>501</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET SIGNES .....</b>	<b>507</b>

# TABLE DES ILLUSTRATIONS

## A. Liste des diagrammes

<b>Diagramme 1</b> - Relations prédicatives aspectualisées dans un référentiel.....	42
<b>Diagrammes 2</b> - Trois illustrations de la relation de concomitance entre bornes d'intervalles.....	44
<b>Diagramme 3</b> - Différentiation entre deux bornes : réciproque de l'antériorité et de la postériorité.....	44
<b>Diagramme 4</b> - Relation de rupture entre deux référentiels.....	45
<b>Diagramme 5</b> - Structure du Référentiel Énonciatif .....	47
<b>Diagramme 6</b> - Référentiel Énonciatif et Référentiel Externe.....	48
<b>Diagramme 7</b> - Le Référentiel Non-Actualisé, ici synchronisé avec le Référentiel Énonciatif en to.....	49
<b>Diagramme 8</b> - Référentiel des Situations Possibles et Référentiel des Situations Contrefactuelles.....	50
<b>Diagramme 9</b> - Projections de $T^0$ dans les référentiels .....	51
<b>Diagramme 10</b> - Représentation de l'énoncé <i>Paul a mangé une pomme</i> dans le REN .....	52
<b>Diagramme 11</b> - Actualisation de l'intervalle de validation du processus du RVG vers le REN .....	52
<b>Diagramme 12</b> - Actualisation possible pour l'énoncé <i>Félix a peut-être mangé une souris</i> .....	52
<b>Diagramme 13</b> - Processus <i>Je mange</i> dans le REN .....	60
<b>Diagramme 14</b> - Représentation conventionnelle d'un processus dans le REN.....	60
<b>Diagramme 15</b> - Emploi typique du présent <i>Les enfants dorment</i> .....	62
<b>Diagramme 16</b> - Présent d'habitude <i>Paul boit du café</i> .....	62
<b>Diagramme 17</b> - Passé composé : <i>Al Gore est revenu au Congrès</i> .....	63
<b>Diagramme 18</b> - Présent de jugement synthétique : <i>Al Gore revient au Congrès</i> .....	63
<b>Diagramme 19</b> - Présent déjà engagé : <i>Je pars demain (mardi 11 janvier)</i> .....	65
<b>Diagramme 20</b> - Présent ancré sur un événement passé : <i>Je rentre de vacances</i> .....	66
<b>Diagramme 21</b> - Présent performatif : <i>Je vous déclare mari et femme</i> .....	68
<b>Diagrammes 22</b> - Succession de trois présents de reportage.....	70
<b>Diagramme 23</b> - Processus situé dans un RNA en concomitance avec $T^0$ .....	72
<b>Diagramme 24</b> - Présent en RNA : <i>Napoléon fait supprimer une soixantaine de journaux</i> .....	73
<b>Diagramme 25</b> - Représentation de l'exemple (24).....	75
<b>Diagramme 26</b> - Présent de vérité générale : <i>Deux plus deux font quatre</i> .....	76
<b>Diagramme 27</b> - Présent dans le Référentiel des Commentaires, énoncé (28).....	78
<b>Diagramme 28</b> - Présent dans un Référentiel des Exemples, énoncé (39).....	81
<b>Diagramme 29</b> - <i>Luc a obtenu son bac</i> : événement.....	82
<b>Diagramme 30</b> - <i>Luc a obtenu son bac</i> : état résultant.....	83
<b>Diagramme 31</b> - Invariant de l'imparfait de l'indicatif.....	84
<b>Diagramme 32</b> - Imparfait dans le REN : <i>Hier il faisait beau</i> .....	86
<b>Diagramme 33</b> - Processus interrompu par un événement : <i>Paul jouait lorsque je suis arrivée</i> ....	87
<b>Diagramme 34</b> - Suite d'occurrences d'événement à l'imparfait et au présent (49) .....	87
<b>Diagramme 35</b> - La borne droite du processus peut se déplacer jusqu'à $T^0$ avec le contexte....	88
<b>Diagramme 36</b> - Imparfait de désactualisation : <i>Il y avait un feu d'artifice ce soir</i> .....	89
<b>Diagramme 37</b> - Imparfait de politesse : <i>Je souhaitais une augmentation</i> .....	90
<b>Diagramme 38</b> - Imparfait de nouvel état.....	95
<b>Diagramme 39</b> - Invariant du futur simple de l'indicatif.....	97

<b>Diagramme 40</b> - Futur de politesse : <i>Je vous avouerais que</i> .....	104
<b>Diagramme 41</b> - Représentation de l'exemple (95) : <i>Le Cher représentait [...] par excellence</i> .....	108
<b>Diagramme 42</b> - <i>Rira bien qui rira le dernier</i> .....	110
<b>Diagramme 43</b> - Invariant du futur antérieur ou futur « accompli » .....	113
<b>Diagramme 44</b> - Représentation du futur accompli : <i>J'aurai fini dans 15 minutes</i> .....	114
<b>Diagramme 45</b> - <i>Tu regarderas la télé quand tu auras fini tes devoirs</i> .....	114
<b>Diagramme 46</b> - <i>Vous aurez déjà repassé la frontière à Modane</i> .....	115
<b>Diagramme 47</b> - <i>Il aura fait jusqu'au bout</i> .....	117
<b>Diagramme 48</b> - <i>On en aura appris des jours aujourd'hui !</i> .....	117
<b>Diagramme 49</b> - <i>On vous aura raconté que</i> .....	119
<b>Diagramme 50</b> - <i>Je suis parti</i> .....	119
<b>Diagramme 51</b> - <i>Je parlais [quand Pierre a appelé]</i> .....	120
<b>Diagramme 52</b> - <i>Je pars [= je suis en train de partir en ce moment]</i> .....	120
<b>Diagramme 53</b> - <i>Je pars demain [mardi 11 janvier]</i> .....	121
<b>Diagramme 54</b> - <i>Je vais partir [demain]</i> .....	121
<b>Diagramme 55</b> - <i>Je partirai demain</i> .....	122
<b>Diagramme 56</b> - <i>Je serai parti [quand tu liras cette lettre]</i> .....	122
<b>Diagramme 57</b> - Verbe de discours rapporté : <i>Paul a dit qu'il aime Marie</i> .....	127
<b>Diagramme 58</b> - Verbe de pensée : <i>Paul a cru qu'il aimait Marie</i> .....	128
<b>Diagrammes 59</b> - Énoncés avec verbe introducteur au présent de l'indicatif .....	132
<b>Diagrammes 60</b> - Énoncés avec verbe introducteur au futur de l'indicatif .....	133
<b>Diagramme 61</b> - <i>Paul a dit que Marie jouait du piano, interprétation 1</i> .....	135
<b>Diagramme 62</b> - <i>Paul a dit que Marie jouait du piano, interprétation 2</i> .....	135
<b>Diagramme 63</b> - <i>Paul a dit que Marie jouait du piano, interprétation 3</i> .....	136
<b>Diagramme 64</b> - <i>Paul a dit que Marie joue du piano, interprétation 1</i> .....	137
<b>Diagramme 65</b> - <i>Paul a dit que Marie joue du piano, interprétation 2</i> .....	137
<b>Diagramme 66</b> - <i>Paul a dit que Marie jouera du piano, interprétation 1</i> .....	139
<b>Diagramme 67</b> - <i>Paul a dit que Marie jouera du piano, interprétation 2</i> .....	139
<b>Diagramme 68</b> - <i>Si concessif</i> .....	168
<b>Diagramme 69</b> - <i>Si contrastif</i> .....	168
<b>Diagramme 70</b> - <i>Si additif</i> .....	169
<b>Diagramme 71</b> - Procès situé dans le Référentiel des Situations Possibles, catégorie « possible » .....	176
<b>Diagramme 72</b> - Représentation équivalente pour le même énoncé.....	176
<b>Diagramme 73</b> - <i>Si Marie est venue alors elle a emporté ses affaires</i> .....	177
<b>Diagramme 74</b> - <i>Si Pierre fume trois paquets par jour, alors ses poumons sont bien encrassés</i> .....	181
<b>Diagramme 75</b> - Potentiel du présent : processus à valeur de présent déjà engagé.....	182
<b>Diagramme 76</b> - Potentiel du futur.....	184
<b>Diagramme 77</b> - Invariant du conditionnel : antériorité du procès par rapport à T <sup>0</sup> .....	216
<b>Diagramme 78</b> - Invariant du conditionnel : concomitance du procès par rapport à T <sup>0</sup> .....	216
<b>Diagramme 79</b> - Invariant du conditionnel : postériorité du procès par rapport à T <sup>0</sup> .....	217
<b>Diagramme 80</b> - <i>Il a dit qu'il arriverait (demain)</i> .....	229
<b>Diagramme 81</b> - <i>Il a dit qu'il arrivera (demain)</i> .....	229
<b>Diagramme 82</b> - <i>Nous espérions que cela mettrait fin au problème. C'est fait !</i> .....	230
<b>Diagramme 83</b> - <i>Nous espérions que cela mettrait fin au problème. Nous nous sommes trompés !</i> ...230	230
<b>Diagramme 84</b> - <i>L'idée jaillit d'un grand banquet où l'on célébrerait son triomphe</i> .....	232
<b>Diagramme 85</b> - <i>[...] on étoufferait sûrement vers quatre heures</i> .....	234
<b>Diagramme 86</b> - <i>Jean Moulin mourrait pour la France</i> .....	235
<b>Diagramme 87</b> - <i>Si j'avais pris la voiture, j'aurais manqué mon train.</i> .....	238

<b>Diagramme 88</b> - <i>Si j'avais eu de l'argent, j'aurais acheté cette maison.</i> .....	239
<b>Diagramme 89</b> - <i>Si Paul était là, il serait assis à cette place.</i> .....	241
<b>Diagramme 90</b> - <i>Si j'avais suffisamment d'argent, je m'achèterais cette maison. (a)</i> .....	242
<b>Diagramme 91</b> - <i>Si j'avais suffisamment d'argent, je m'achèterais cette maison. (b)</i> .....	242
<b>Diagramme 92</b> - <i>Si tu réfléchissais un peu, tu trouverais la solution.</i> .....	244
<b>Diagramme 93</b> - <i>Si tu étais venu demain, on serait allés au cinéma.</i> .....	246
<b>Diagramme 94</b> - <i>Si je pars à Rome, tu viens avec moi.</i> = potentiel (possible) du présent.....	248
<b>Diagramme 95</b> - <i>Si je parlais à Rome, tu viendrais avec moi.</i> = potentiel (improbable) du présent .....	248
<b>Diagramme 96</b> - <i>Si je parlais à Rome l'année prochaine, tu viendrais avec moi.</i> = potentiel (improbable) du futur.....	249
<b>Diagramme 97</b> - <i>Si tu étais là demain, on irait au cinéma.</i> = potentiel (improbable) du futur .....	250
<b>Diagramme 98</b> - <i>Je prépare un gâteau, au cas où Lisa viendrait.</i> .....	253
<b>Diagramme 99</b> - <i>Même si la porte était sans verrou, je ne l'ouvrerais pas.</i> = contrefactuel du présent .....	266
<b>Diagramme 100</b> - <i>Même si je prenais un taxi, j'arriverais en retard.</i> = potentiel (improbable) du futur .....	267
<b>Diagramme 101</b> - <i>Même si je le lui avais interdit, il serait allé au concert ce soir.</i> = contrefactuel du passé.....	268
<b>Diagramme 102</b> - <i>Ça semble peu, penserait un observateur de la Croix-Rouge.</i> .....	271
<b>Diagramme 103</b> - <i>Il aurait tort de penser cela. Les lits sont rarement tous occupés.</i> .....	272
<b>Diagramme 104</b> - <i>Une véritable ville flottante, dirait Jules Verne.</i> .....	272
<b>Diagramme 105</b> - <i>On dirait qu'il est arrivé trop tard.</i> .....	273
<b>Diagramme 106</b> - <i>Quand elles marchent, les Gitanes, on croirait qu'elles glissent.</i> .....	274
<b>Diagramme 107</b> - <i>Selon le procureur, l'accusé serait coupable.</i> (cond. de rapport d'information).....	281
<b>Diagramme 108</b> - <i>Selon le procureur, l'accusé serait coupable.</i> (cond. de raisonnement).....	282
<b>Diagramme 109</b> - <i>Selon le procureur, l'accusé serait coupable.</i> (cond. de suspension d'actualisation).....	283
<b>Diagramme 110</b> - <i>Selon Le Parisien, les six agresseurs auraient fait référence à Youssouf Fofana.</i> .....	288
<b>Diagramme 111</b> - <i>Selon nos calculs, le SMUR serait donc arrivé vers 17h18.</i> .....	294
<b>Diagrammes 112</b> - <i>Zoé a donc fini de lire le livre</i> .....	297
<b>Diagramme 113</b> - <i>Donc Zoé aurait fini de lire le livre</i> .....	298
<b>Diagramme 114</b> - <i>Je souhaiterais avoir une réponse pour demain.</i> .....	304
<b>Diagramme 115</b> - <i>Plutôt que de rester à la maison, je préférerais aller au cinéma.</i> .....	304
<b>Diagramme 116</b> - <i>Opération d'attente de validation pour As-tu du thé ?</i> .....	305
<b>Diagramme 117</b> - <i>Relation prédicative aspectualisée sous forme interrogative</i> .....	306
<b>Diagramme 118</b> - <i>Aurais-tu du thé ? (version 1)</i> .....	306
<b>Diagramme 119</b> - <i>Aurais-tu du thé ? (version 2)</i> .....	307
<b>Diagramme 120</b> - <i>Je prendrais bien un café.</i> .....	308
<b>Diagramme 121</b> - <i>Interprétation du Konjunktiv I Futur</i> .....	450
<b>Diagramme 122</b> - <i>Interprétation de l'Indikativ Futur</i> .....	450
<b>Diagramme 123</b> - <i>Interprétation de la forme en würde + infinitif</i> .....	451
<b>Diagramme 124</b> - <i>Conditionnel de « futur dans le passé »</i> .....	463
<b>Diagramme 125</b> - <i>Forme en würde + infinitif</i> .....	463
<b>Diagramme 126</b> - <i>Évolution des significations du conditionnel</i> .....	464
<b>Diagramme 127</b> - <i>Évolution des significations de würde + infinitif</i> .....	465

## B. Liste des figures

<b>Figure 1</b> - Carte des courants énonciatifs.....	22
<b>Figure 2</b> - Représentation d'un état par un intervalle ouvert.....	37
<b>Figure 3</b> - Représentation d'un événement par un intervalle fermé.....	38
<b>Figure 4</b> - Représentation d'un processus par un intervalle semi-ouvert.....	38
<b>Figure 5</b> - Un processus achevé engendre un événement et un état résultant.....	39
<b>Figure 6</b> - Un processus simplement accompli n'atteint pas la borne finale prévue.....	40
<b>Figure 7</b> - Architecture de la GAC en trois niveaux.....	54
<b>Figure 8</b> - Architecture de la GAC en sept niveaux.....	55
<b>Figure 9</b> - Proposition de typologie des verbes introducteurs de propos rapportés indirects.....	130
<b>Figure 10</b> - Carte sémantique du <i>si</i> connecteur.....	163
<b>Figure 11</b> - Cinèse du <i>si</i> par G. Moignet.....	172
<b>Figure 12</b> - Classification des emplois du conditionnel selon P. Dendale.....	210
<b>Figure 13</b> - Opérations énonciatives du conditionnel de désengagement.....	284
<b>Figure 14</b> - Première carte sémantique du conditionnel français.....	310
<b>Figure 15</b> - Deuxième carte sémantique du conditionnel français.....	311
<b>Figure 16</b> - Détermination de la classe d'un conditionnel d'après P.-P. Haillet.....	324
<b>Figure 17</b> - Emplois du Konjunktiv selon C. Fabricius-Hansen.....	379
<b>Figure 18</b> - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de « futur dans le passé ».....	455
<b>Figure 19</b> - Carte sémantique des équivalents du conditionnel d'hypothèse.....	456
<b>Figure 20</b> - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de désengagement – version simple.....	457
<b>Figure 21</b> - Carte sémantique des équivalents du conditionnel de désengagement – version exhaustive.....	459
<b>Figure 22</b> - Carte sémantique des équivalents allemands du conditionnel français.....	461

## GLOSSAIRE INDICATIF

**Abduction** : raisonnement (selon C. S. Peirce) basé sur le schéma (i) Si  $p$  alors  $q$ , (ii) or  $q$ , (iii) donc  $p$  est « plausible ». Le raisonnement abductif est sous-jacent à la catégorie du médiatif. Il conduit à un désengagement de l'énonciateur sur la vérité de  $p$ .

**Actualisation** : terme qui désigne de manière technique la projection de l'intervalle de validation d'une relation prédicative aspectualisée, située dans un référentiel quelconque, vers le Référentiel Énonciatif. L'actualisation peut se faire de différentes façons : si elle est totale (par exemple pour une vérité générale), alors cela signifie que le procès actualisé est tenu pour vrai par l'énonciateur ; mais elle peut être aussi possible, indéterminée, opposée, etc. suivant le type de référentiel concerné.

**Aléthique** : les modalités aléthiques constituent un paradigme qui s'organise en *nécessaire*, *contingent*, *possible (aléthique)* et *impossible*. Si une proposition  $p$  est possible (au sens aléthique), elle peut se gloser par :  $p$  est compatible avec le monde auquel se réfère l'énonciateur.

**Assertion** : voir **engagement**.

**Borne** : voir **intervalle topologique**.

**Cadre hypothétique** : proposition typiquement construite avec *si* qui ouvre un Référentiel des Situations Possibles ou Contrefactuelles dans lequel sont situés le(s) procès du cadre hypothétique (« *si p* ») et de la proposition en relation de consécution (« *alors q* »). Le cadre hypothétique peut être exprimé par d'autres moyens syntaxiques qu'une proposition en *si*, mais il doit pouvoir être reconstruit et glosé par une proposition en *si* pour pouvoir être reconnu comme tel. Voir aussi **consécution**.

**Carte sémantique** : réseau de classes ou catégories structurées par des relations de différents types (opposition, spécification, ingrédience, etc.).

**Classe/catégorie d'emplois** : une classe d'emplois est un ensemble d'emplois d'un temps grammatical équivalents entre eux (c'est-à-dire ayant la même valeur sémantique). Lorsque l'on organise ces classes d'emplois à partir d'un invariant sémantique en réseau structuré, les classes d'emplois peuvent être nommées *catégories* d'emplois.

**Co-énonciateur** : deuxième partenaire du dipôle dialogique (le premier étant l'énonciateur) ; le co-énonciateur est l'instance énonciative à qui est adressé l'énoncé. Il est désigné par « TU » dans les schèmes énonciatifs. Au cours du dialogue, l'énonciateur et le co-énonciateur sont naturellement appelés à échanger respectivement leurs rôles. Voir également **énonciateur**.

**Concomitance** : relation d'identification entre deux instants d'un même référentiel ou synchronisation entre deux instants de deux référentiels différents.

**Conditionnel de désengagement** : classe qui regroupe tous les emplois pour lesquels le « désengagement » de l'énonciateur à propos de ce qu'il énonce est la valeur fondamentale : le conditionnel signale que la relation prédicative, située dans un autre référentiel, n'est pas actualisée directement dans le REN, avec toutes les conséquences discursives et dialogales qui peuvent en découler.

**Conditionnel de « futur dans le passé »** : étiquette courante de la valeur dite « temporelle » du conditionnel (que nous mettons entre guillemets car il ne s'agit pas exactement de « futur » et de « passé »). La valeur commune à cette classe est l'expression de la postériorité de la relation prédicative (dont le verbe est au conditionnel) par rapport à un index temporel situé dans le référentiel ouvert (typiquement un Référentiel de Discours Rapporté), cet index temporel pouvant être repéré indirectement par rapport à  $T^0$ .

**Conditionnel d'hypothèse** : classe d'emplois du conditionnel où la relation prédicative posée au conditionnel est liée à un cadre hypothétique en *si* ou équivalent. Ceci conditionne son actualisation dans le REN et sa réalisation effective à venir (dans le cas du potentiel) ou conditionne son actualisation opposée dans le REN (dans le cas du contrefactuel). La relation prédicative posée au conditionnel d'hypothèse appartient généralement à la proposition  $q$  d'un énoncé en *si p, q*, mais elle peut également constituer le cadre hypothétique lui-même dans les énoncés hypothétiques syntaxiquement autres qu'en *si p, q*.

**Contenu propositionnel** : relation prédicative aspectualisée (ou procès) associée à tous les autres syntagmes qui lui sont liés, mais elle n'est pas ici appréhendée comme ayant fait l'objet d'une prise en charge par un énonciateur (sinon il s'agit d'une *proposition* ou d'un *énoncé*). Voir aussi **proposition**.

**Contexte** : terme qui désigne, en l'absence de précision supplémentaire, le contexte linguistique de l'élément observé (énoncé, phrases précédentes et suivantes). Il peut aussi désigner de manière plus large le contexte situationnel (l'inscription de l'énoncé dans une situation discursive particulière, qui peut avoir une influence sur l'interprétation de l'énoncé).

**Consécution** : lien entre deux propositions, l'actualisation de la seconde étant nécessairement liée à l'actualisation de la première.

**Déclaration** : voir **simple énonciation**.

**Désengagement** : en définition « étroite », le désengagement est la prise en charge de la plausibilité d'un contenu propositionnel inféré à la suite d'un raisonnement abductif. Ici, il désigne de manière plus large la modalité constitutive d'une classe d'emplois du conditionnel. Le désengagement peut être formalisé par le schème énonciatif JE-DIS (NON (JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit »))). Ceci exprime le fait que l'énonciateur avance « ce qui est dit » sans l'asserter ni en faire une simple énonciation. Autrement dit, l'énonciateur se désengage de toute responsabilité quant à la vérité du contenu propositionnel, tout en énonçant celui-ci indirectement.

**Diagramme** : schéma graphique de représentation des relations prédicatives aspectualisées d'un énoncé, pour la visualisation des repérages de celles-ci dans le REN ou un autre référentiel.

**Différenciation** : voir **repérage**.

**Engagement** : Lorsque l'énonciateur prend en charge explicitement la vérité ou la fausseté d'un contenu propositionnel, il engage sa responsabilité quant à la vérité du contenu qu'il énonce. Cet énoncé a alors le statut d'assertion, le jugement sur le contenu étant posé comme non négociable dans un cadre dialogique. L'engagement peut être formalisé par le schème énonciatif JE-DIS (est-vrai (« ce qui est dit »)).

**Énoncé** : Résultat d'une prise en charge par un énonciateur d'un ou plusieurs contenus propositionnels (prédicat verbal, ses arguments, et autres syntagmes circonstanciels). L'énoncé peut être une phrase (séquence grammaticalement bien formée) mais pas nécessairement. À l'inverse une phrase doit pouvoir s'inscrire dans une situation contextuelle pour pouvoir être un énoncé (par exemple *il venait* sans autre contexte est un énonçable, mais pas un énoncé : *il* ne renvoie pas à un référent précis et l'imparfait, étant inaccompli, nécessite un autre ancrage temporel pour pouvoir être repéré par rapport à T<sup>0</sup>). Voir également **proposition**.

**Énonciateur** : premier partenaire du *dipôle dialogique*, l'énonciateur prend en charge un contenu propositionnel (relation prédicative aspectualisée) pour former un énoncé. Il est désigné par « JE » dans les schèmes énonciatifs. Voir aussi **co-énonciateur** et **prise en charge**.

**Épistémique** : les modalités épistémiques constituent un paradigme qui s'organise en *quasi-certain, probable, possible (épistémique), improbable* et *impossible*. Si une proposition *p* est possible (au sens épistémique), elle peut se gloser par : *p est compatible avec le monde auquel se réfère l'énonciateur et a des chances de s'actualiser dans le Référentiel Énonciatif*. Un énonciateur peut appliquer un jugement épistémique à un contenu propositionnel, c'est-à-dire prendre en charge le possible : JE-DIS (est-possible (« ce qui est dit »)).

**État** : aspect qui désigne une absence de changement ou de mouvement, et donc une stabilité : la relation prédicative aspectualisée sous forme d'état est vraie de manière identique à tout instant de l'intervalle sur lequel elle se déploie. Un état est réalisé ou validé sur un intervalle dont les deux bornes sont ouvertes, et est noté en diagramme par :  $] \longleftrightarrow [$ .

**Événement** : aspect qui désigne une discontinuité sur un arrière-plan stable, avec un début et une fin. L'état précédent peut être semblable à l'état suivant l'événement ou bien avoir été modifié par celui-ci. L'événement se réalise sur un intervalle dont les deux bornes sont fermées (plus exactement, il est réalisé à la borne droite fermée), et est noté en diagramme par :  $\left[ \longrightarrow \right]$ .

**Locuteur** : terme utilisé dans les cas de propos rapportés et qui désigne l'instance énonciative dont l'énonciateur rapporte les propos (le locuteur est donc le dernier énonciateur qui prend en charge directement la relation prédicative). Voir aussi **énonciateur**.

**Identification** : voir **repérage**.

**Intervalle topologique** : concept utilisé pour représenter les zones temporelles de réalisation des relations prédicatives aspectualisées. La nature des *bornes*, ouverte ou fermée, de l'intervalle topologique détermine les propriétés aspectuelles de l'intervalle. Une borne est *fermée* lorsque le premier ou le dernier instant est pris en compte dans l'intervalle, une borne est *ouverte* lorsque le premier ou le dernier instant n'est pas pris en compte dans l'intervalle – de la même manière qu'en mathématiques pour les intervalles de nombres réels :  $[2, 4] = \{x ; 2 \leq x \leq 4\}$  et  $]2, 4[ = \{x ; 2 < x < 4\}$ . L'intervalle topologique est donc l'ensemble des instants sur lesquels la relation prédicative est validée ou réalisée dans un référentiel donné.

**Invariant sémantique** : par hypothèse de travail, chaque temps grammatical se voit associer un invariant sémantique qui s'exprime à travers tous ses emplois. Il ne s'agit pas d'un « sens unique » ou d'un « sens premier » dont les emplois seraient les « effets de sens », mais d'une abstraction sous-jacente à tous ces emplois et qui nécessite des outils conceptuels pour être formulée.

**Médiatif** : la catégorie du médiatif est dans notre approche sous-tendue par le raisonnement abductif. Le conditionnel de raisonnement peut être dit « conditionnel médiatif » si l'on peut déterminer que l'inférence sous-jacente est de type abductif.

**Opérateur énonciatif** : un opérateur linguistique ou métalinguistique est une forme de la langue ou du métalangage qui, en s'appliquant à un opérande (autre forme), construit une unité qui peut fonctionner à son tour comme opérateur ou opérande. L'opérateur énonciatif de base est JE-DIS (effectuant une opération de prise de charge), auquel peuvent se combiner d'autres opérateurs (tels que est-possible, est-vrai, X-DIT-QUE, etc.) pour construire les schèmes énonciatifs des énoncés.

**Plausibilité** : modalité résultant d'une abduction, qui est à différencier de la possibilité épistémique. Voir également **abduction** et **désengagement**.

**Prise en charge** : opération énonciative minimale sous-jacente à tout énoncé, car elle est nécessaire à la construction de l'énoncé. Cette prise en charge est construite par l'opérateur métalinguistique JE-DIS qui s'applique au contenu propositionnel « ce qui est dit », soit JE-DIS (« ce qui est dit »). Elle ne correspond pas ici à une acception courante qui signifie souvent « assentiment » de l'énonciateur.

**Procès** : terme générique pour désigner une relation prédicative (prédicat verbal et ses arguments) aspectualisée sous forme d'état, de processus ou d'événement.

**Processus** : aspect qui désigne un changement qui est saisi dans son évolution interne : il comprend un nécessaire début, mais, à la différence d'un événement qui exprime une situation « terminée », la fin de ce processus n'est pas appréhendée. Le processus continue son évolution jusqu'à ce qu'il y soit mis fin : il est de ce fait *inaccompli*. Le processus se réalise sur un intervalle dont la borne gauche est fermée et la borne droite est ouverte, et est noté en diagramme par :  $\text{E} \longrightarrow \text{[}$ .

**Processus énonciatif** : Énoncer prend du temps : aussi ne doit-on pas considérer l'énonciation comme un « moment », mais comme un acte. Fondamentalement, cet acte énonciatif est un processus qui se déploie au fur et à mesure de l'énonciation : il comporte donc une borne gauche fermée (ce processus possède un premier instant), et une borne droite ouverte (ce processus n'a pas de dernier instant tant que l'acte d'énonciation se poursuit). Cette borne droite ouverte est nommée  $T^0$ , notation « traditionnelle » pour désigner ce que l'on appelle souvent le « moment de l'énonciation », mais qui est en réalité la coupure entre ce qui est « réalisé » et ce qui est « à venir » et « non encore réalisé » pour l'énonciateur. Comme il n'y a pas de dernier instant au processus énonciatif,  $T^0$  est le premier instant du « non encore réalisé ». Le processus énonciatif se déploie sur l'intervalle de validation nommé  $J^0$ .

**Projection** : identification entre deux instants ou deux intervalles de validation situés dans deux référentiels différents. Par convention, la projection de  $T^0$  dans le Référentiel Externe est un index temporel noté  $t_m$  et la projection de  $T^0$  dans tout autre référentiel est un index temporel noté  $t_0$ .

**Proposition** : en linguistique, désigne une relation prédicative aspectualisée (prédicat verbal et ses arguments) ainsi que les autres syntagmes qui lui sont liés, le tout étant pris en charge par un énonciateur. Dans notre approche théorique, une proposition est dite autonome ou simple quand elle n'est pas dépendante syntaxiquement d'une autre (elle peut être constitutive à elle seule d'une phrase grammaticale). Une proposition est dite

« complexe » quand elle est composée d'une proposition principale et d'une proposition subordonnée et/ou de plusieurs propositions simples.

**Référentiel de Discours Rapporté (RDR)** : référentiel qui est le Référentiel Énonciatif du locuteur dont l'énonciateur rapporte le discours.

**Référentiel des Situations Contrefactuelles (RSCF)** : référentiel qui supporte des situations dont l'actualisation dans le Référentiel Énonciatif se fait de manière opposée.

**Référentiel des Situations Plausibles (RSPL)** : référentiel qui supporte des situations inférées à partir d'un raisonnement abductif, qui s'actualisent donc de manière *plausible* dans le Référentiel Énonciatif.

**Référentiel des Situations Possibles (RSPO)** : référentiel qui supporte des situations pour lesquelles l'énonciateur appose un jugement épistémique, et qui s'actualisent donc de manière *possible* dans le Référentiel Énonciatif.

**Référentiel Énonciatif (REN)** : Tout énoncé, qu'il soit écrit ou oral, provient d'un énonciateur qui organise à partir de son acte d'énonciation les situations de cet énoncé. Cet acte d'énonciation est ainsi fondateur du Référentiel Énonciatif, c'est-à-dire le référentiel propre à l'énonciateur et à son actualité. Toutes les relations prédicatives aspectualisées sont situées et organisées à partir de ce référentiel (ce qui ne signifie pas non plus qu'elles s'y situent nécessairement). Le Référentiel Énonciatif se structure autour de  $T^0$  : la partie « gauche » est le *réalisé* de l'énonciateur, la partie droite est le *non encore réalisé* présenté sous forme de ramification auxquelles correspondent les catégories épistémiques du *quasi-certain*, *probable*, *possible*, *improbable* et *impossible*. Voir aussi **processus énonciatif**

**Référentiel Externe (REX)** : la temporalité externe (non linguistique) est conceptualisée dans un référentiel sous forme de droite continue, allant du « passé » (à gauche) au « futur » (à droite). Le Référentiel Énonciatif et le Référentiel Externe sont dans une relation de rupture l'un par rapport l'autre. Il est possible de relier localement les deux, c'est-à-dire relier l'acte d'énonciation au temps externe, en faisant une projection de  $T^0$  dans le Référentiel Externe, cette projection étant notée  $t_m$ .

**Référentiel Non-Actualisé (RNA)** : certains énoncés n'appartiennent pas au *réalisé* de l'énonciateur, car ils ne sont pas *actualisés* dans son Référentiel Énonciatif (c'est-à-dire « vrais » et réalisés dans la temporalité de l'énonciateur). C'est notamment le cas des récits narratifs ou historiques, qui sont alors repérés dans un Référentiel Non-Actualisé.

**Référentiel temporel** : outil conceptuel pour le repérage des situations énoncées ; un référentiel temporel est un système de repérage d'instant et d'intervalles topologiques.

**Relation prédicative aspectualisée** : voir **procès**.

**Repérage** : Le schème abstrait de repérage est [X REP Y] qui se lit « X est repéré par rapport à Y » (Y étant le repère et X le repéré). On distingue trois types de relation de repérage :

- l'identification, notée =, qui exprime que le repéré et le repère sont identiques ;
- la différenciation, notée ≠, qui exprime que le repéré est différent du repère, mais possède encore un certain lien avec lui ; elle se subdivise en antériorité (<) et postériorité (>) ;
- la rupture, noté #, qui exprime que le repéré n'a aucun lien avec le repère.

**Rupture** : voir **repérage**.

**Simple énonciation** : ce terme désigne la prise en charge minimale exprimée par JE-DIS. Elle correspond à une déclaration au sens le plus simple du terme : l'énonciateur pose le contenu propositionnel comme « vrai par défaut pour lui » et reste ouvert à la discussion par le co-énonciateur sur cette valeur de vérité. Une simple énonciation peut également être nommée *déclaration* (par rapport à l'interrogation ou l'injonction).

**Temps grammatical/verbal** : termes utilisés indifféremment pour désigner un paradigme de conjugaison verbale (imparfait, futur de l'indicatif, conditionnel simple, conditionnel composé, etc.). Nous employons aussi *forme verbale*, en particulier pour l'allemand lorsqu'il s'agit de désigner une forme morphologique considérée indifféremment de sa sémantique

**Validation ou réalisation** : voir **intervalle topologique**.

**Verbe de modalité/modalisation** : on peut faire en allemand une distinction entre la modalité et la modalisation, qui sont deux valeurs possibles pour les verbes *wollen* et *sollen*. La modalité est une valeur informative sur une volonté (*wollen*) ou une obligation (*sollen*) qui concerne le référent du sujet grammatical, et la modalisation est une valeur de jugement de l'énonciateur sur l'information qu'il transmet.

## ABRÉVIATIONS ET SIGNES

**ETAT RESULT** : état résultant

**EVEN** : événement

**J<sup>0</sup>** : intervalle de validation du processus énonciatif dans le Référentiel Énonciatif

**PROC** : processus

**RCO** : Référentiel des Commentaires

**REA** : Référentiel de l'Énonciation à Actualiser

**REN** : Référentiel Énonciatif

**REPO** : Référentiel de l'Énonciation Possible (aléthique)

**REX** : Référentiel Externe

**REXP** : Référentiel des Exemples

**RII** : Référentiel de l'Information Interprétée

**RNA** : Référentiel Non-Actualisé

**RSCF** : Référentiel des Situations Contrefactuelles

**RSCP** : Référentiel des Situations Plausibles

**RSPO** : Référentiels des Situations Possibles

**RVG** : Référentiel des Vérités Générales

**T<sup>0</sup>** : borne droite de l'intervalle J<sup>0</sup>, coupure entre le réalisé et le non encore réalisé du Référentiel Énonciatif

**T<sup>1</sup>** : borne droite du processus énonciatif du locuteur d'un discours rapporté

**t<sub>0</sub>, t<sub>1</sub>, t<sub>n</sub>...** : index temporels des référentiels autres que le Référentiel Énonciatif et le Référentiel Externe

**t<sub>m</sub>** : index temporel du Référentiel Externe

**=** : relation d'identification

**≠** : relation de différenciation

**#** : relation de rupture

**<** : relation d'antériorité

**>** : relation de postériorité

**?** : indétermination dans l'actualisation d'un intervalle vers le REN ou dans l'identification d'une borne ou d'un index temporel avec T<sup>0</sup>

**Résumé :** Cette thèse propose une analyse du conditionnel en français basée sur des concepts énonciatifs et aspecto-temporels, dont le plus important pour ce temps grammatical se révèle être celui de « référentiel temporel ». Après avoir exposé le cadre théorique de J.-P. Desclés et Z. Guentchéva utilisé pour ce travail, nous présentons tout d'abord une application de ce modèle à des temps verbaux de l'indicatif (présent, imparfait et futur), puis nous abordons les problématiques du discours rapporté et des énoncés en *si*, que concernent à la fois les temps de l'indicatif mentionnés et le conditionnel. Nous passons ensuite à l'analyse du conditionnel lui-même, qui est sous-tendu par un invariant sémantique : ce temps grammatical pose la relation prédicative aspectualisée (le procès) dans un référentiel autre que le Référentiel Énonciatif, l'actualisation de ce procès vers le Référentiel Énonciatif se faisant alors de différentes manières selon les trois classes d'emplois du conditionnel que nous avons dégagées (« futur dans le passé », hypothèse, et désengagement). Chaque classe est étudiée en détail et divisée en sous-classes. Nous proposons dans une troisième partie une étude des équivalents en allemand du conditionnel. Cette langue utilise diverses formes verbales, relevant des modes Indikativ, Konjunktiv I et II, ainsi que de la forme en *würde* + infinitif, pour exprimer les valeurs du conditionnel. Pour finir, une comparaison entre cette dernière forme et le conditionnel met en évidence la pertinence du concept de référentiel temporel puisqu'il permet d'explicitier le rapprochement sémantique entre deux formes verbales morphologiquement différentes.

**Mots-clés :** conditionnel, référentiel temporel, énonciation, futur dans le passé, hypothèse, désengagement, allemand, Konjunktiv, *würde*-Form

## The conditional in French and its German equivalents: the concept of temporal reference framework and the aspecto-temporal and enunciative analysis

**Summary:** This thesis proposes an analysis of the French conditional based on enunciative and aspecto-temporal concepts, where the most important concept for this grammatical tense is shown to be that of “temporal reference framework”. Having expounded the theoretical framework of J.-P. Desclés and Z. Guentchéva, we will first present an application of this model to verb tenses in the indicative (present, imperfect and future), after which we will take up the problematics of reported speech and *si* utterances which both the indicative tenses mentioned and the conditional are concerned with. We will then move on to the analysis of the conditional itself which is underlain by a semantic invariant: this grammatical tense places the aspectualized predicative relation (the process) in a reference framework other than the Enunciative Reference Framework. The actualization of this process in another reference framework different from the Enunciative Reference Framework is realized in different ways according to the three classes of usage of the conditional which we have singled out (“future in the past”, hypothetical value, disengagement). Each class is studied in detail and divided into sub-classes. In a third part we study the equivalents of the conditional in German. This language makes use of some verb forms of Indikativ and Konjunktiv I and II moods as well as the form *würde* + infinitive, to express the values of the conditional. Finally, a comparison of this last form with the conditional will reveal the pertinence of the concept of temporal reference framework since it explains the semantic connection between two morphologically different verb forms.

**Keywords:** conditional, temporal reference framework, enunciative act, future in the past, hypothesis, disengagement, German, Konjunktiv, *würde*-Form

### **Discipline : Linguistique**

Université Paris-Sorbonne

École doctorale V : Concepts et langages

Laboratoire LaLIC

Maison de la Recherche

28 rue Serpente

75006 Paris